This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,824

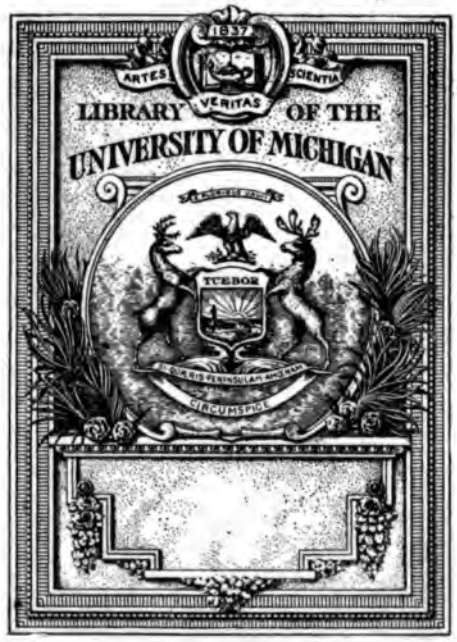
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
146
.M46
A3

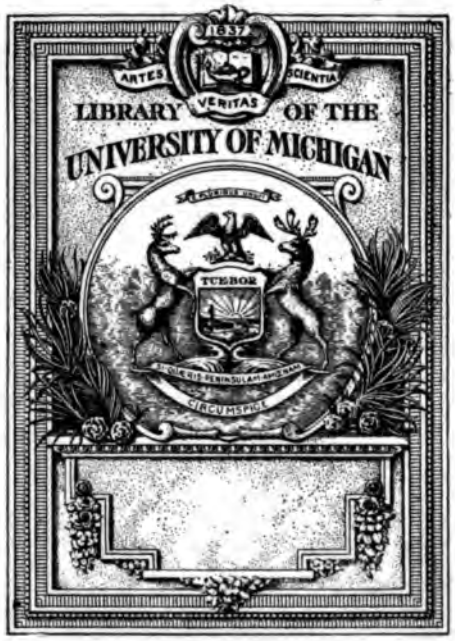
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

146
.M46
A3

LES MÉMOIRES

DU

CARDINAL MAURY

(1792—1817).

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

INTRODUCTION.

PUISQU'IL est vrai que chaque livre a son histoire comme il a son destin, l'histoire de celui-ci serait curieuse à établir, si nous ne craignions, en la racontant ici tout entière, de dépasser les limites de la discrétion que nous commandent les plus respectables délicatesses et aussi peut-être de la sereine impartialité dont nous nous sommes fait une loi dans une œuvre, où nous laissons aux faits matériels et authentiques le soin de remettre un personnage tant discuté sous son véritable jour.

Du moins, il nous sera permis de dire ici comment, en réunissant à grand' peine, à travers tant de pamphlets et d'accusations tenues pour acquises à l'histoire, les éléments d'un petit volume sur le rôle du cardinal Maury dans les affaires religieuses de son pays durant la période troublée qui s'écoula de 1792 à 1815, nous regrettions amèrement de nous heurter sans cesse à des problèmes rendus insolubles par la disparition des documents, le silence un peu dédaigneux des partisans demeurés fidèles au cardinal proscrit et le parti-pris passionné des accusateurs.

Une réserve, dictée par les sentiments les plus honorables, avait, savions-nous, empêché le neveu et premier biographe de Maury de publier les documents qu'il avait filialement réunis pour la défense posthume d'un oncle vénéré. Cette publication, en plein règne de Charles X, au moment où l'école de Lamennais s'efforçait de ramener l'Église gallicane aux doctrines romaines, pou-

353231

vait présenter de graves inconvénients. M. Louis-Sifrein Maury préféra s'abstenir que de s'exposer à irriter des susceptibilités encore toutes vives et à entraver un mouvement généreux.

Les pièces réunies avec tant de sollicitude, les originaux, les dépêches chiffrées, les précieux autographes, etc., rentrèrent dans l'ombre des archives du château de Beauregard, un château hospitalier bien connu de toute la région vauclusienne de Courthézon à Orange.

C'est là qu'une généreuse et confiante obligeance[1] *nous permit, au mois de décembre 1888, de rouvrir, après plus d'un demi-siècle d'obscurité et de culte trop discret, les vastes armoires où dormaient ces témoins d'une vie agitée au-delà des bornes ordinaires de la vie humaine.*

A mesure que nous secouions cette poussière vénérable, l'émotion nous gagnait à relire ces pages écrites au milieu de périls et de luttes qui revivaient sous nos yeux avec ce fulgurant éclat qui fait déjà d'une telle période un point presque légendaire de l'histoire universelle. Toutes les idées en fusion à cette heure solennelle de la plus grande transformation sociale qu'ait connue l'histoire moderne, la résistance des uns et l'impatience des autres, nous l'avions sous les yeux, marqués au passage et saisis par une plume qui est un pinceau de génie. Tout ce qui a concouru à cette œuvre de rénovation politique et religieuse se retrouvait là : hommes[2] *et choses, faits et doctrines. L'histoire de ce temps, encore si peu*

1. Madame la marquise de Biliotti, petite-nièce du cardinal par son mari, le si justement regretté marquis de Biliotti député de Vaucluse, nous pardonnera de placer ici, avec son nom, l'expression d'une vive et respectueuse gratitude qui sera, croyons-nous, partagée de plus d'un lecteur.

2. La quantité des noms propres relevés à la table spéciale que nous en avons dressée, indique déjà, à elle seule, l'intérêt documentaire de ces pièces inédites.

connu malgré tant de divulgations, nous la lisions en quelque sorte dans ses dessous mystérieux et, pour employer un mot inconnu de Maury, reportée *par un chroniqueur d'infiniment d'esprit et d'observation. La société de l'émigration, celle de l'Allemagne du Nord, le monde de Rome et d'Italie, le haut clergé et la noblesse, jugés par un plébéien considéré comme l'un des plus fiers tenants du passé dans la monarchie et dans l'Église, mais singulièrement indépendant, souvent même sévère jusqu'à l'injustice pour qui barre sa route. Avec cela, un esprit qui pétille, s'échappe, malgré les efforts du diplomate résolu à demeurer grave au milieu des ridicules et des travers ; c'est toujours le Maury admiré et parfois envié de son rival Mirabeau. De sa plume, comme un grand seigneur en ce genre qu'il est, tombent, par mégarde sans doute et sans l'ombre d'un apprêt cherché, des quantités d'aphorismes, qui mériteraient de passer dans la monnaie courante de la langue que cet esprit si français possédait et maniait à merveille.*

A ce point de vue spécial, nous avions là une leçon de style, où s'alliait la noblesse majestueuse de Bossuet avec l'esprit de Voltaire. C'est du plus pur mélange des deux derniers grands siècles littéraires, avec l'intuition du siècle nouveau. Difficilement, nous semblait-il, on retrouverait ailleurs une telle pureté de langage : le mot propre, la science du terme exact acquise dans la fréquentation du XVIIe siècle, les ressources du style français, nous apparaissaient dans ces lettres écrites au courant d'une plume, trop ingénieuse pour devenir jamais solennelle, et pourtant éloquente sans le vouloir, comme dans ces vives énumérations à traits rapides où elle excelle.

Avec la forme littéraire de ces correspondances, nous admirions la belle langue dont se servait l'exilé royal de Mittau et de Varsovie pour y répondre. Soit qu'il écrive

*de sa main, en les calligraphiant avec tant de netteté, ces précieux autographes que Maury gardait jalousement, soit qu'il dicte les lettres signées par M. d'Avaray, soit qu'il rédige ces notes lumineuses qui serviront d'instruction à son intelligent ambassadeur près du Conclave et de Pie VII, Louis XVIII écrit comme un maître en l'art d'écrire. Cette période nombreuse est vraiment belle. On comprend cependant qu'aux heures de 1799 et de 1800, les esprits se laissèrent frapper davantage par l'*imperatoria brevitas *du futur César. Mais, comme on comprend aussi que les âmes élevées se soient plu à admirer cette sérénité royale avec laquelle le Bourbon banni dispute pied à pied ses prérogatives et tient tête aux malheurs successifs qui l'accablent.*

Les réflexions naissent en foule durant ces lectures, mais il faut savoir laisser au lecteur le plaisir de les trouver. C'est pourquoi, en encadrant « les mémoires inédits du cardinal Maury » dans la trame des événements auxquels ils se réfèrent, nous nous sommes le plus souvent abstenu du facile plaisir de les commenter [1]. *Le commentaire ressort tout seul du document.*

C'est indiquer en quel esprit ont été écrites les quelques pages qui appartiennent à l'éditeur dans ce livre. En y laissant la parole aux acteurs, nous lui aurons, espérons-nous, assuré l'autorité et l'impartialité que la méthode contemporaine impose si justement à l'histoire.

1. Nous avons dû cependant redresser en quelques endroits des appréciations évidemment écrites sous l'empire d'un premier mouvement, toujours très vif chez Maury, et qu'il aurait certainement corrigées lui-même, s'il avait eu à publier les passages que nous avons pris la liberté d'amender par des notes en bas des pages.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur l'abbé MAURY, de 1746 à 1791 [1].

I.

L'ABBÉ Maury naquit à Valréas, petite ville du Comtat Venaissin gracieusement assise sur une éminence, au sein d'une belle vallée que rappelle l'étymologie de son nom.

Là vivaient, au commencement du siècle dernier, d'obscurs artisans, réfugiés en terre papale depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Calvinistes ardents, dans le Dauphiné, leur province d'origine, les ascendants avaient pris part aux guerres de religion. L'un d'eux même, camisard emporté, s'était fait prendre et... pendre, « et Maury, menacé plus tard de la lanterne, eut plus d'une fois l'occasion de songer à ce pendu qu'il n'était pourtant pas jaloux d'imiter [2]. »

Convertis au catholicisme, les Maury quittèrent le Dauphiné pour le Comtat, s'estimant plus en sûreté sous la surveillance du légat d'Avignon que sur le territoire du Roi Très-Chrétien, malgré leur retour à la foi catholique.

Jean-Jacques Maury, le père du futur cardinal, était cordonnier. Son atelier, fort achalandé, servait de rendez-vous aux fortes têtes du lieu. C'est là qu'on dissertait gravement sur les faits et gestes de M. le vice-légat d'Avignon.

Parmi les censeurs et les politiques de Valréas, le cordonnier Jean-Jacques tenait le rang suprême. Il le devait à sa faconde naturelle et à sa façon judicieuse de pénétrer hommes et choses : on le consultait volontiers sur les différends de

---

1. Cette notice est entièrement composée avec des extraits du volume intitulé L'ABBÉ MAURY *(Maury avant 1789. — Maury et Mirabeau.)* que nous avons publié chez Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, à Paris. (1 vol. in-18 anglais de 340 pages).

2. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 264.

famille, et, quand il y avait lieu de prendre un avocat, les gens de Valréas s'en fiaient au bien dire de Maury.

Jean-Sifrein naquit, le 26 juin 1746, de son union avec Jeanne-Françoise Guille, une robuste Comtadine au cœur d'or, que l'enfant aima passionnément et dont il ne put jamais prononcer le nom sans s'émouvoir, au point que, le jour où il reçut la barrette cardinalice, son premier souvenir s'en alla vers sa mère :

— Que n'est-elle en ce moment auprès de moi, fit-il en fondant en larmes, pour lui jeter la calotte de son Sifrein dans son tablier !

L'enfant était espiègle, un peu plus qu'espiègle même, si nous en croyons certaines anecdotes épicées à la provençale qui sentent la gaminerie. Mais son esprit était ouvert, et sa faconde naissante faisait prophétiser aux habitués de l'échoppe paternelle qu'il serait encore plus éloquent que Jean-Jacques.

Le voyant si bien disposé, le cordonnier et sa femme Françoise estimèrent qu'il y avait mieux à rêver pour lui que la succession de la boutique. Mais, si bien achalandés fussent-ils, ils étaient pauvres et s'effrayaient de la dépense.

Heureusement, alors comme aujourd'hui, l'Église, qui a toujours eu grand souci de l'instruction des enfants, avait pourvu au cas du brave Valréasien.

A quelque distance de Valréas, dans une ferme de la banlieue du Buis-les-Baronnies, un bon prêtre avait ouvert une sorte d'école secondaire ecclésiastique, où l'on enseignait le latin aux futurs élèves du séminaire diocésain.

Le petit Maury, admis là par une de ces faveurs que le charitable instituteur ne refusait jamais à qui lui semblait le mériter, y fit de tels progrès qu'il fallut bientôt l'envoyer au collège de Valréas, où notre spirituel espiègle se fit une place à part, en classe d'abord, où il primait à coups de dictionnaire, et aussi en récréation, où il régnait à coups de poing.

A treize ans, le collège de Valréas n'avait plus rien à lui enseigner. Il avait terminé ses humanités.

A Avignon, toujours aux mêmes conditions, le jeune humaniste fut admis par les Gardistes au séminaire diocésain.

Il n'y fit guère qu'achever sa rhétorique et apprendre la philosophie.

Pour la théologie, on estima qu'il lui vaudrait mieux l'enseignement et l'émulation du séminaire provincial.

Celui-là était dirigé par les Sulpiciens, et il attirait toute jeunesse ecclésiastique depuis Arles et Riez jusqu'à Mende et Vienne.

Le Sulpicien qui accueillit Maury au séminaire provincial, sans se départir de la gravité, douce mais contenue, que les arrivants rencontrent chez leurs nouveaux directeurs, le conduisit aussitôt à travers les longs corridors jusqu'à la porte de la cellule assignée au jeune séminariste. Arrivé là, il s'inclina et, ouvrant la porte, il dit avec un sourire :

— C'était la cellule de l'abbé Bridaine !

Ce nom remua profondément l'âme du jeune homme.

Bridaine ! le roi des orateurs populaires, un de ces hommes apostoliques « qui ne connaissaient point d'autres succès que les conversions, point d'autres applaudissements que les larmes » !

Maury, entendant prononcer le nom de Bridaine au seuil de la cellule où ce grand homme avait vécu, prié, travaillé et préparé sa mission extraordinaire, fut troublé jusqu'à la division de l'âme, et peut-être, comme le génie à qui la contemplation d'un chef-d'œuvre révéla sa vocation, s'écria-t-il tout à coup :

— Et moi aussi, je serai grand et orateur comme il le fut !

Son séminaire terminé, l'abbé Maury reprit le chemin de Valréas.

On lui fit bon accueil, et un octogénaire valréasien, qui a recueilli avec amour de précieux souvenirs de son illustre compatriote dans un musée toujours ouvert aux voyageurs et aux curieux, se souvient d'avoir entendu raconter aux anciens du pays que les Pénitents blancs, fiers de compter le brillant séminariste dans leur confrérie, se distinguèrent spé-

cialement à cette occasion. C'était pure générosité de leur part, et peut-être le désir de primer la confrérie rivale des Pénitents noirs leur fit-il oublier les gamineries du jeune affilié, avant son départ pour le séminaire.

Rentré dans l'échoppe paternelle, il en trouva les horizons bien étroits. Déjà, du reste, il avait mandé d'Avignon son dessein arrêté de gagner Paris. Maury, le père, opposait une résistance absolue. Le jeune abbé comprit qu'il lui faudrait déployer là toute sa rhétorique, et il entama son plaidoyer.

Tout d'abord, il déclara que, nonobstant son entière soumission et déférence pour la volonté de ses parents, jamais ils ne parviendraient à ébranler sa résolution. Ils avaient fait assez de sacrifices et s'étaient imposé déjà suffisamment de privations pour lui. Il ne voulait plus rester à leur charge, en demeurant encore six ans dans le pays, à attendre sa vingt-cinquième année pour avoir l'âge requis chez les ordinands. D'ailleurs, le supérieur de Saint-Charles certifiait n'avoir plus rien à lui apprendre. Se sentant appelé à la prêtrise, il ne courrait pas après les plaisirs et la dissipation de la capitale. Puis, ajoutait-il en terminant sa plaidoirie, un instinct secret l'assurait qu'à Paris ses talents ne tarderaient pas à se produire au grand jour [1].

Ébranlé par ces arguments, que la verve de son fils rendait éloquents, le sévère cordonnier de Valréas finit par écouter les supplications de sa femme, et, sans donner encore un acquiescement définitif, il laissa entendre qu'il ne tarderait pas à le donner.

Au fond, Maury le père se réservait de livrer de nouveaux assauts à la résolution de son fils ; mais celui-ci, qui s'en défiait, n'attendit pas plus ample consentement, et, un matin, après avoir embrassé sa mère qui l'idolâtrait, il montait en croupe à dos de mulet [2], conduit par son frère aîné, qui le conduisit ainsi jusqu'à Montélimar, où il lui dit adieu, après

1. *Vie du cardinal Jean-Sifrein Maury*, par Louis-Sifrein MAURY, son neveu, p. 6.
2. *Souvenirs inédits* de M. PEYROL.

avoir octroyé au voyageur les trois écus de six livres avec lesquels Maury fera son entrée triomphale à Paris.

II.

Sans s'accorder un jour de repos, une heure de flânerie, à travers ce grand Paris, si beau pour qui arrive de Valréas, il ne s'informe que d'un chemin, celui qui conduit le plus directement au Collège de France.

Là, professait avec éclat un homme bien oublié aujourd'hui, qui a exercé sur la jeunesse du dix-huitième siècle une influence considérable.

Lebeau — c'était le nom du rhéteur — remarqua, dès le premier jour, ce provincial à la mine éveillée, dont les pauvres habits, encore poudreux de la longue route, annonçaient plus de bon vouloir que de ressources. Du reste, pendant toute la durée de la leçon, sans prendre aucune note, tandis que les voisins le considéraient, non sans quelques sourires railleurs à l'adresse de certain petit collet auquel les bons offices du dégraisseur n'auraient point nui, le nouveau débarqué n'avait pas perdu un mot, et le professeur expérimenté s'était rendu compte que chacune de ses paroles se gravait à mesure dans une mémoire avide et fidèle.

De son côté, le disciple, devinant la sympathie qu'il éveillait chez Lebeau, n'hésita pas.

Il s'en alla frapper à la porte du professeur d'éloquence.

— Monsieur, fit-il, avec cette simplicité qui n'a jamais fait consister la modestie à feindre d'ignorer son propre mérite, j'ai fait mes études avec quelque distinction dans un collège de province ; mais ces succès ne m'ont inspiré qu'un grand amour du travail. Je viens, pour le faire fructifier, vous demander deux grâces : l'une de m'admettre au nombre de vos disciples, l'autre de me permettre de venir vous consulter quelquefois pour le meilleur emploi de mon temps [1].

1. *Vie du cardinal Jean-Sifrein Maury*, par Louis-Sifrein MAURY, son neveu, p. 9.

Lebeau accueillit comme un fils ce jeune homme si noblement confiant, qui ne lui apportait d'autre lettre d'introduction que son ardeur pour l'étude de l'éloquence.

Il admit dès lors Maury dans son intimité, et il conçut bientôt de son disciple une telle idée qu'à peu de temps de là, un jour que le professeur était retenu au logis par une indisposition, les rhétoriciens du Collège de France, ceux-là mêmes qui avaient ri du collet graisseux et des souliers ferrés de l'abbé, le voyaient monter, en qualité de suppléant, dans la chaire d'éloquence et entendaient de lui une leçon qui acheva de dissiper leurs préventions dédaigneuses.

Le premier protecteur de Maury avait un but, en lui ménageant cette occasion de se produire, c'était de subvenir, sans l'offenser, aux besoins de l'existence de son brillant mais indigent disciple. Il se fit en effet dès lors une petite réputation dans le quartier latin. On lui demanda des leçons, qui de grammaire, qui de belles-lettres, qui même de géographie, car ce sont ces trois indications que nous trouvons sur les cahiers de recettes et dépenses du jeune répétiteur.

Le Dauphin, père de Louis XVI, venait de mourir, laissant en deuil la France chrétienne et monarchique. Une société littéraire proposa un prix de 1,200 francs pour le meilleur éloge du royal défunt.

Sur les conseils de son maître, l'élève de Lebeau concourut. Mais Lebeau était un rhéteur froid, pour qui l'idéal de la correction consistait à émonder si bien toute frondaison parasite qu'il ne restait plus à la fin ni fleurs ni feuilles, bien heureux quand il ne coupait pas dans le bois du tronc. En sortant des mains de l'aristarque trop écouté, l'éloge du Dauphin par Maury ne tenait plus debout. Il fut écarté comme inférieur au sujet, et c'était justice.

C'est pour répondre aux questions venues de Valréas, « pour consoler et charmer les anxiétés de la famille [1] », que le jeune abbé Maury se décida à faire imprimer son orai-

1. *Vie du cardinal Jean-Sifrein Maury*, par son neveu Jean-Sifrein MAURY, p. 11.

son funèbre du Dauphin [1], suivie de l'éloge de Stanislas, roi de Pologne [2].

Ces deux premiers ouvrages sont bien inexpérimentés et, disons-le franchement, bien médiocres. Maury avait encore besoin de travailler. Il le sentit, et, malgré les encouragements auxquels les débutants ont grand tort d'ajouter une foi absolue, il se résolut à étudier encore quatre ans comme un écolier.

Sa détermination lui fut dictée surtout par un nouvel échec, celui-là plus sensible encore, parce qu'il lui venait, non plus d'une société plus ou moins autorisée, mais du premier corps littéraire du monde, de l'Académie française.

L'Académie française avait proposé, pour sujet du concours en 1767, l'*Éloge de Charles V*.

Nous avons encore [3] le travail que Maury soumit au jugement de l'Académie et que celle-ci jugea inférieur au mérite de ses concurrents.

Ce ne fut point cependant faute d'avoir sacrifié, et largement, à l'idole du jour. Si l'on ne savait que plus tard Maury a noblement réparé ces erreurs de jeunesse et, à la lettre, brûlé ce qu'il a d'abord adoré, il faudrait ici plus qu'un blâme sévère, quand, dans cet *Éloge de Charles V*, nous l'entendons gémir sur la folie des rois de France, au treizième siècle, « dévastant les forêts, dépeuplant les campagnes, immolant « leurs sujets dans les malheureuses expéditions des croi- « sades ». Il faudrait opposer une réfutation en règle, aujourd'hui rendue facile par les travaux de l'érudition sur le moyen âge, à cette plaisanterie, au moins déplacée sous la plume d'un jeune clerc, affirmant qu' « avant Charles V, nos Rois « léguant leurs livres à des monastères, les moines respec- « taient assez de pareils dons pour n'y pas toucher ». Le vent soufflait alors à la démocratie, dont l'avènement était

1. *Éloge funèbre de Mgr le Dauphin.* (Sens, 1766, in-8°.)
2. *Éloge du roi Stanislas le Bienfaisant.* (Paris, 1766, in-12.)
3. *Éloge de Charles V, roi de France* (Amsterdam, 1767, in-8°), réimprimé avec des corrections dans les *Œuvres de Maury.*

proche. Maury suit le vent et s'écrie : « Je n'interrogerai pas « les courtisans de Charles V pour connaître ses vertus, leur « témoignage ne m'instruirait que de leur bassesse ; j'écouterai « son peuple : cette multitude d'hommes que les grands mé- « prisent est l'arbitre de la renommée des souverains. Je « parcourrai les campagnes, je pénétrerai dans la cabane du « laboureur, je lui demanderai s'il a du pain... C'est du peuple « seul que j'attends la vérité, il n'est ni ingrat ni flatteur. » L'aristocratie française était battue en brèche, et, à l'Académie, où il y avait pourtant beaucoup de nobles, on avait juré sa perte. Maury, qui le savait, loue Charles V d'avoir cherché, sur le sol de la liberté, au fond de la province, loin de la cour, le citoyen digne de sauver la monarchie, car, ajoute-t-il, non sans une préoccupation personnelle qui fait sourire, « sous « son règne, le mérite conduisait aux honneurs » !

Ce second échec le fit réfléchir, et, sans renoncer à ses desseins, il comprit qu'il avait fait fausse route. Désormais, il va demander le succès à l'étude acharnée et à un autre moyen qu'il est temps de mettre en lumière.

Lamoignon l'emmenait souvent à la campagne avec lui. Avant d'utiliser sa plume dans les plans hardis du futur garde des sceaux pour la réforme de la magistrature, l'ennemi des parlements utilisait le rare talent de diction qui caractérisait son jeune ami. La fréquentation des salons et des beaux esprits corrigea vite en effet l'accent provençal, et l'étude assidue des chefs-d'œuvre oratoires qu'il s'exerçait à déclamer tout haut dans l'humble mansarde où il débuta à Paris, avait fait de Maury un des liseurs les plus agréables de la capitale. Il y acquit même une telle renommée que, voulant un jour débiter les Oraisons funèbres de Bossuet devant une société choisie, le célèbre acteur Le Kain [1] n'hésita pas à demander à l'abbé Maury des répétitions, auxquelles l'éminent artiste se soumit avec une obéissance aveugle, confessant humblement que l'élève restait bien au-dessous du maître. Lamoi-

1. MAURY, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, LXXVIII,

gnon, qui prisait fort ce talent chez son jeune ami, en usait et en abusait au point qu'un soir, ennuyé d'avoir lu trop longtemps à son gré, dans un livre qu'il trouvait médiocre, Maury imagina de faire semblant de continuer sa lecture, et en réalité il improvisait. La société nombreuse et polie qui l'écoutait ne s'aperçut aucunement du stratagème, et l'industrieux lecteur se promit de continuer. Le soir suivant, en effet, il recommença de plus belle, sans que jamais personne s'en doutât. Il y trouvait double profit, a-t-il raconté plus tard, celui d'éviter l'ennui de lire dans un livre fastidieux et celui de s'exercer à ce qu'il pressentait l'attendre dans l'avenir, où son étonnante facilité d'improvisation lui permettra de s'élancer à la tribune sans s'être préparé et souvent sans savoir au juste de quoi il était question, comme ce jour où, arrivant en retard au milieu d'une discussion importante, il fut accueilli par une rebuffade exemplaire de ses amis qui, le voyant apparaître enfin après l'avoir anxieusement attendu depuis l'ouverture de la séance, s'écrièrent, en l'apercevant : « — Voilà comme vous êtes toujours ! Ils vont voter, et nous sommes perdus ! — De quoi s'agit-il ? » dit tranquillement Maury. Et on lui donna le sujet du débat. Sans sourciller, il monte à la tribune, et, aux applaudissements de la droite, stupéfaite et enthousiasmée de ce prodigieux talent, il improvise une de ses plus belles harangues parlementaires, répondant aux adversaires, comme s'il les avait entendus et résumant le débat comme s'il y eût assisté.

Mais c'est surtout chez Marmontel que Maury trouva un de ces amis dévoués qui, sans se préoccuper des opinions qui divisent, chercha toujours au contraire, avec un dévouement fraternel, à servir les intérêts du jeune abbé, comme s'ils eussent partagé les mêmes croyances et suivi le même drapeau.

Un jour, c'est Marmontel qui le raconte lui-même, « l'abbé Maury, qui avait dans le caractère un excès d'énergie et de véhémence qu'il contenait difficilement, s'irrita d'une observation, et, dans son impatience, il me dit que j'abusais trop de l'ascendant que j'avais pris sur lui.

« — Je n'ai, lui dis-je, et ne veux avoir sur vous d'autre ascendant que celui de la raison animée par l'amitié ; et, si j'en use, ce n'est que pour vous empêcher de vous nuire à vous-même. Je connais la bonté, la droiture de votre cœur ; mais vous avez encore trop de feu et trop de verdeur dans la tête. Votre esprit n'est pas mûr ; et cette sève qui en fait la force a besoin d'être tempérée. Vous savez avec quel plaisir je loue en vous ce qui est louable ; avec la même sincérité, je reprendrai ce qui sera répréhensible ; et, lorsque je croirai qu'une vérité dure vous sera nécessaire, je vous estime trop pour croire avoir besoin de l'adoucir. Au reste, c'est ainsi que j'entends être votre ami. Si la condition vous déplaît, vous n'avez qu'à le dire, je cesserai de l'être.

« Pour toute réponse, il m'embrassa [1]. »

III.

Je n'ai pu découvrir par quel concours de circonstances l'abbé Maury, qui devait si bien parler de Bossuet, prit le chemin de la ville où l'aigle abrita ses derniers temps ; mais je ne puis me défendre de l'impression qu'il dut puissamment favoriser les circonstances, si tant est qu'il ne les ait pas fait naître, quand, voulant franchir le pas redoutable des saints ordres, il choisit la cathédrale de Meaux.

C'était en 1767. Le jeune homme, de plus en plus décidé à embrasser l'état où il trouverait, à côté d'une sauvegarde contre la fougue impétueuse de ses passions mal domptées, le plus libre champ à sa vocation pour l'éloquence, voulut placer cette double visée sous l'aile de l'aigle, de qui, un jour, imposant silence aux coassements de quelques hiboux, il dira, avec une hardiesse indignée :

— Lisez donc ses discours, et si vous n'êtes point vivement frappés de la sublimité de ses pensées et de la véhémence de ses mouvements, gardez-vous de porter jamais aucun juge-

1. MARMONTEL, *Op. cit.*, liv. XI.

ment sur les orateurs : la nature vous a refusé le sentiment de l'éloquence [1].

C'est à Sens, que Maury fut ordonné prêtre, avec dispense d'âge, en 1769 [2]. L'examen préalable fut si brillant que l'évêque, se levant du fauteuil où il présidait, vint vers le jeune diacre, et, le tirant des rangs, comme par une intuition prophétique, l'amena sur l'estrade d'honneur. Assis, par son ordre, sur un siège d'examinateur, Maury cessa d'être interrogé pour interroger lui-même ses confrères d'ordination, tandis que le cardinal se promettait de veiller sur l'avenir du jeune et brillant candidat, à qui le lendemain il conférait la prêtrise.

De mœurs irréprochables en un siècle corrompu, de doctrine pure en un temps de compromission et de concessions, de courage indomptable à un moment de lâcheté universelle, Christophe de Beaumont avait déjà distingué, comme pouvant combattre à ses côtés et tenir haut l'étendard conspué de presque tous, le jeune prêtre, dont il fit son confident, souvent son commensal, son familier et comme son ami.

Un jour, il l'emmena avec lui sur le théâtre d'une des plus lamentables catastrophes de ce siècle, à cet incendie de 1773 qui faillit dévorer tout Paris et réduisit en cendres l'Hôtel-Dieu. Quand ils rentrèrent, l'archevêque, épuisé de fatigue, n'osait indiquer à son jeune compagnon son vœu secret ; mais l'intelligent secrétaire comprit à demi-mot, et, tandis que le prélat, tombant de lassitude, s'accordait quelques heures de sommeil, l'infatigable jeune homme écrivait cette pastorale sublime, qui s'en ira porter le jour même dans tout Paris, et de Paris dans toute la France, la clameur du pauvre et de l'indigent appelant la charité du riche au secours d'une affreuse misère.

Le 21 janvier 1772, Léon-François-Ferdinand de Salignac de Fénelon [3] signait et remettait au jeune abbé Maury des lettres de vicaire général.

1. MAURY, *Sur les sermons de Bossuet.*

2. C'est par erreur que M. Poujoulat place cette ordination en 1767.

3. Sacré à Versailles le 29 décembre 1771, le prélat était donc tout nouvel évêque, quand il fit de Maury son grand vicaire. Inférieur à celui-ci pour les dons de l'esprit,

Non content de l'avoir fait vicaire général et official du diocèse, à peine six mois s'étaient écoulés, que l'évêque donnait à son puissant protégé la première stalle vacante au chapitre de Lombez, où il devenait chanoine, le 11 juin 1772.

On conserve à Lombez des preuves de l'attachement que l'official de Mgr de Fénelon voua dès lors à cette petite ville, berceau de sa fortune et de sa carrière ecclésiastique.

Un malin propos, conservé dans la mémoire des anciens de Lombez, contredisait un peu ces belles effusions. Un jour, en effet, fatigué des tracasseries qu'on lui suscitait en 1773, Maury aurait, dans un de ces mouvements d'impatience qui lui étaient familiers, laissé échapper un cri peu aimable pour la ville épiscopale de Mgr de Fénelon.

Montrant de loin la cité, il se serait écrié :

Beati qui habitant urbes
Præter Saint-Papoul et Lombez.

Ce propos chagrin est bien de l'homme qui dit un autre jour :

— Les coups de barre ne me font rien, mais les coups d'épingle m'exaspèrent !

Puis, disons-le, en outre des coups d'épingle, Maury avait contre Lombez un autre sujet de rancune. En vain l'évêque lui laissait tout pouvoir, l'évêché lui donnait une hospitalité magnifique, les promenades étaient belles et le séjour favorable à l'étude. Maury trouvait là son grand ennemi, le seul qui aurait plus tard raison de lui : l'ennui.

Cet homme, si fort devant les septembriseurs, capitulera devant les monotonies de l'horizon à Montefiascone, et César n'aura pas de peine à le vaincre, quand il fera miroiter devant l'exilé la tentation de retourner à Paris.

On juge dès lors de sa joie, le jour où, plus agacé que de

il tenait de son grand-oncle une bonté qui le fit regretter profondément de ses diocésains, lorsque la mort le surprit au milieu de travaux considérables entrepris pour l'utilité de sa ville épiscopale. On cite de lui des mandements remarquables en 1776, 1781 et 1786, que la voix publique attribuait à la collaboration de Maury. Il mourut âgé seulement de cinquante-et-un ans, et fut enseveli dans son église cathédrale, devant le maître-autel.

coutume par de graves petites questions locales, il reçut l'ordinaire de Paris qui lui annonçait une grande nouvelle.

L'Académie française venait de le choisir pour prêcher devant elle, au Louvre, le panégyrique de saint Louis.

IV.

Maury, dans son *Éloge de Charles V*, avait méconnu, comme son siècle, les glorieuses entreprises de la chevalerie française en Orient. Il y a cinq ans de cela, et le souvenir, habilement réveillé par les envieux de sa jeune gloire, pèse sur l'âme de ses amis et ne laisse pas de leur inspirer quelque crainte.

Pour lui, il a deviné la crainte des uns et l'espérance des autres. Tranquille, un peu dédaigneux même, il ajourne à plus tard le péril et ne semble pas s'en préoccuper, tant sa belle et riche diction se complaît à jeter sur le manteau royal de Louis IX les perles d'un éloquent panégyrique. Il a dit successivement les qualités du monarque et les vertus du saint, quand, tout à coup, par un artifice oratoire qui fit courir le frisson dans l'assistance :

— Je crois entendre autour de moi, s'écria-t-il, les murmures que ne cessent d'exciter contre lui ces fameuses expéditions d'outre-mer où il sembla que l'Europe, arrachée de ses fondements, allait tomber sur l'Asie.

Puis, regardant bien en face les amis de Voltaire, impatients de l'entendre parler de ces guerres, que « l'on attend, dit-il, comme le double écueil du héros et de l'orateur », il entre résolûment dans l'appréciation de ces croisades, « que des esprits prévenus, ajoute-t-il avec une fine pointe d'ironie qui fit sourire, condamnent, surtout parce qu'un saint les a continuées ».

Et, à grands traits, il esquisse l'origine et les nobles causes des expéditions de Louis IX. Puis, subitement, s'interrompant dans son plaidoyer, il évoque le grand Roi lui-même, et, avec une habileté suprême, il va toucher à la fibre patriotique:

— Ah ! dit-il, si saint Louis sortait tout à coup du tombeau

pour se justifier lui-même au milieu de cette assemblée : « Eh quoi ! dirait-il, eh quoi ! Français, c'est vous qui vous élevez contre moi ? Je demande justice à ma nation contre l'histoire qui m'a méconnu !...»

Tout ce discours de saint Louis aux voltairiens du dix-huitième siècle est un chef-d'œuvre d'art et de sentiment.

Pendant qu'il le disait avec sa verve méridionale et la chaleur de son âme, il avait disparu devant les auditeurs ravis, enthousiasmés : ce n'était plus Maury qui parlait, c'était le roi Louis IX ; ce n'étaient plus les Encyclopédistes ni l'Académie de Voltaire qui l'écoutaient, il n'y avait plus dans tout cet auditoire qu'un cœur et qu'une âme, un cœur chrétien et une âme française. C'est un des plus beaux triomphes de l'éloquence que cette scène, si extraordinaire pour l'année où elle eut lieu, en plein philosophisme destructeur des croyances séculaires et à la veille des ruines de 93.

Tant que saint Louis parla, plaidant sa cause devant des écrivains, des penseurs, des historiens, ses sujets, devenus ses censeurs et maintenant terrassés par l'éloquence de cette grande ombre qui remplit la chapelle du Louvre et se défend par la bouche de Maury, un silence ému régnait sur tous les bancs, des larmes répondaient dans tous les yeux aux adjurations du saint Roi, demandant à ses juges si lui, qui avait « ceint l'épée de chevalier, pouvait refuser son bras à soixante mille infortunés captifs français, auxquels on n'offrait que l'alternative de l'apostasie ou du martyre ». Et, quand le royal accusé laissa tomber sur ses accusateurs ce cri, le dernier :

— Non, vos censures ne me touchent plus !

De toute part, oubliant la sainteté du lieu, violant tous les usages, sortant des traditions pour obéir à l'irrésistible élan de toutes ces âmes fondues en une seule âme par la puissance de cette parole jeune, chaude, vibrante et patriotique, un tonnerre d'applaudissements interrompit l'orateur.

Il s'arrêta. Considérant ce champ de bataille, tantôt si prévenu, si hostile, si antipathique à sa personnalité et encore

plus à sa thèse, Maury, grandi à son tour par l'enthousiasme du vainqueur, reprend son apologie triomphante, et, d'un mot, « clouant au pilori de l'ingratitude cette postérité méconnaissante », il termine sa démonstration vengeresse par cette exclamation, qui retentira demain dans la France et l'Europe entière :

— Eh ! Messieurs, où en seriez-vous sans les croisades ?

Demain, en effet, le *Panégyrique de saint Louis*, loué par toutes les voix de la renommée, applaudi jusque dans les gazettes ennemies, s'imposant même dans les antres du philosophisme, s'en ira trouver le grand distributeur des couronnes littéraires, et, dans un premier élan d'admiration qui s'impose à son goût pour les choses de l'esprit, Voltaire en écrira à ses amis :

— En lisant le *Panégyrique de saint Louis*, prononcé par M. Maury devant notre illustre Académie, je croyais entendre Pierre l'Ermite changé en Démosthène ou en Cicéron... Il donne envie de voir une croisade.

Je trouve un autre témoignage, et d'un témoin aussi peu suspect que Voltaire, de l'impression produite par ce premier discours solennel de Maury, dans la *Correspondance* de Grimm.

Ce même épistolier, qui parlait avec tant de hauteur du sermon obligatoire du 25 août, si vite et si heureusement « oublié dès le lendemain », se résigne, non sans quelque mauvaise grâce, à faire une exception pour celui de Maury, qu'il aime peu :

« Cette année, écrit-il, le panégyrique de saint Louis a eu un succès marqué. Il a été prononcé par M. l'abbé Maury. Il a été reçu avec applaudissement, c'est-à-dire qu'on a claqué des mains dans la chapelle, et le succès ne s'est pas démenti à l'impression... C'est un morceau bien écrit. »

Puis, le dédaigneux baron condescend jusqu'à confesser :

— L'orateur a du style !

Messieurs de l'Académie, plus émus qu'ils ne voulaient l'avouer, décidèrent ou, pour employer l'expression de Grimm,

« se crurent obligés » de constater « un succès si extraordinaire » par une démarche non moins extraordinaire que le succès.

On arrêta pour le surlendemain une réunion, dont nous avons le procès-verbal. Il y est dit :

« La Compagnie a arrêté, d'une voix unanime, que, dès que M. le cardinal de la Roche-Aymon serait de retour de Rheims, il lui serait fait une députation de trois académiciens, pour le prier de vouloir bien engager Sa Majesté à donner à M. l'abbé Maury une marque de satisfaction [1]. »

Ce cardinal de la Roche-Aymon était le ministre dispensateur des faveurs royales au clergé : il tenait la feuille des bénéfices.

Maury lui avait déjà été recommandé par deux chanoines de Notre-Dame, très influents à l'archevêché de Paris, MM. de Montagu et de Malaret, les mêmes qui avaient introduit le jeune prêtre dans les bonnes grâces de Christophe de Beaumont. Celui-ci, heureux du succès oratoire de son jeune ami, avait joint ses instances à celles du cardinal de Luynes, l'archevêque de Sens qui avait imposé les mains à Maury et pressenti sa gloire.

Aussi, quand la députation de l'Académie française put enfin, à un mois de la Saint-Louis, être admise à l'audience du ministre, les voies étaient bien préparées ; car ç'a été la fortune de Maury de trouver toujours, à côté des hostilités les plus aveugles, des amitiés ardentes pour entrer en lutte avec les envieux détracteurs. Dieu le permet souvent ainsi, pour manifester sa Providence et empêcher les oppresseurs de jouir à l'aise de leur injustice.

Du reste, la députation se composait de trois académiciens, singulièrement accouplés en faveur de Maury. C'étaient le duc de Nivernais, qui prendra bientôt contre son recommandé d'aujourd'hui la défense de Voltaire ; l'archevêque de Lyon, Montazet, janséniste acharné qu'une amère ironie de la Providence emploie à promouvoir le plus ardent contradicteur

1. Reg. de l'Acad. française, 27 août 1772.

du schisme que préparent dans l'ombre les sectaires conjurés; et avec eux, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie, le collaborateur principal de Diderot dans l'œuvre perfide et antireligieuse de l'*Encyclopédie*, le sceptique d'Alembert.

Le cardinal de la Roche-Aymon les reçut à merveille.

— Il voulait, dit l'aimable Éminence, par la promptitude de son zèle à faire honneur à sa recommandation, prouver à l'Académie française l'estime qu'il en faisait, ne demandant aux délégués qu'une grâce en retour, celle de ne pas laisser ignorer à l'Académie son bon vouloir [1].

La réponse était courtoise, et les académiciens sortirent contents. Mais Maury ne le fut pas si vite. A ceux qui le félicitaient de sa promotion certaine, il répondait en homme qui se méfie de l'eau bénite de cour et sait la puissance des souterrains dans les sièges de places.

Cette fois, cependant, l'eau bénite du cardinal exorcisa si bien les artisans de contre-mines que, à dix jours de là, M. le duc de Nivernais remettait à Maury la lettre où le ministre prouvait qu'il avait tenu la parole engagée :

— Je n'ai pas perdu un moment, Messieurs, à mettre sous les yeux du Roi les vœux de l'Académie en faveur de M. l'abbé Maury, et Sa Majesté vient en conséquence de lui accorder l'abbaye de la Frénade, diocèse de Saintes [2].

---

1. Reg. de l'Acad. française. Lettre du card., Versailles, 27 sept. 1772.

2. La Frénade, *Frainada* ou *Frenada*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans l'Angoumois, au diocèse de Saintes (commune de Merpins, canton de Cognac), à deux lieues au midi de cette ville, fut fondée, selon les uns en 1148, et selon d'autres le 11 des calendes d'octobre en 1151. Elle ne rapportait annuellement à son abbé que 900 livres. Cependant, le 7 avril 1768, elle fut affermée 2,000 livres. Les frais d'exploitation et les impôts devaient emporter la majeure partie des revenus. Le 9 septembre 1773, il y eut une transaction entre l'abbé Maury et les héritiers de son prédécesseur, François Dudon (docteur en théologie, prêtre doyen de l'église cathédrale de Saintes, nommé abbé de la Frénade en 1739, abbé de Fontdouce en 1760, mort en 1772), par-devant le notaire royal de Saintes, pour les réparations de l'abbaye de la Frénade, moyennant la somme de 14,000 livres, qui devait être prise sur les deniers appartenant à la succession du feu sieur abbé Dudon. Dans ledit acte, l'abbé Maury est ainsi désigné : Sifrein Maury, prêtre, chanoine, vicaire général et official de Lombés, prédicateur ordinaire du Roi, abbé commendataire de la Frénade, demeurant ordinairement à Lombés. » L'acte est signé : — L'abbé Maury, abbé commendataire

Voilà enfin Maury à l'abri du besoin. Chanoine de Lombez et abbé commendataire de la Frénade, il va pouvoir se livrer, sans inquiétude pour le pain de chaque jour, aux aspirations laborieuses de son âme.

Pénétré de reconnaissance, il courut à Versailles et, admis aussitôt à l'audience du cardinal son bienfaiteur, il se disposait à débiter une harangue de remercîments, quand l'Éminence, sans le laisser parler, lui dit à brûle-pourpoint :

— Monsieur l'abbé, vous prêcherez, l'an prochain, devant le Roi, le sermon de la Cène, l'Avent et le jour de la Pentecôte, pour la cérémonie des cordons bleus.

Puis, comme le jeune abbé commendataire allait répondre à cet aimable exorde *ex abrupto :*

— En outre, fit le cardinal, préparez-vous à prêcher le carême de 1775, à Versailles, devant Sa Majesté.

Maury fut effrayé.

— Monseigneur, répondit-il modestement, daignez proportionner vos bienfaits à mes forces. Je succomberais sous le travail.

— Q'importe, Monsieur, répliqua le cardinal, moitié riant, moitié sévère, qu'importe ! Vous ne serez pas le premier qui serez mort au service du Roi.

Maury n'a pas trente ans, et le voilà prédicateur du Roi.

V.

Maury n'avait pas un seul sermon en portefeuille, quand M. de la Roche-Aymon lui confia, à si bref délai, les stations royales du château de Versailles. Mais, c'est La Harpe, un ennemi, qui l'a observé : « Cet orateur est une preuve de ce que peut le travail obstiné et la force des organes... Il était né avec de l'esprit, et, se levant tous les jours à cinq heures du matin, étudiant jusqu'au soir, il avait acquis des connais-

de Notre-Dame de la Frénade. Contrôlé à Saintes, le 4 septembre 1773. L'abbé Maury a dû très certainement visiter la Frénade à cette occasion, mais il est tout probable qu'il en a pris possession par procureur, et il est certain qu'il n'y résidait pas. (*Note* de M. l'abbé Eugène Boyer, de Saintes.)

sances littéraires... » Il avait, dit son neveu, « ce vaste amas d'idées et de connaissances que Cicéron appelle l'arsenal de l'orateur [1]. »

Pour avoir l'idée de ce que dut être ce travail assidu et opiniâtre, il faut se rappeler que, prêchant fréquemment de 1772 à 1789, dans les principales chaires de Paris, en vingt ans, Maury n'a jamais répété un seul de ses discours. A chaque nouvelle invitation, il se remettait à l'œuvre, composant chaque fois sur un sujet souvent ancien un discours nouveau, toujours approprié aux circonstances et toujours écrit en vue d'un auditoire spécial. — Agir autrement, estimait-il, c'était manquer de respect à ses auditeurs et trahir un auguste ministère.

Cette résolution suppose d'ailleurs une énergie de volonté effrayante pour la nature. On demandait à Maury comment il avait pu s'y astreindre? Écoutons sa réponse. Elle est adressée à de jeunes ecclésiastiques, découragés et dégoûtés devant l'irréligion dominante, devant l'incrédulité remplaçant l'hérésie et l'indifférence générale :

— Quand même, répond Maury, nous ne parviendrions, dans cette pénible carrière, qu'à procurer du soulagement à une seule famille abandonnée, à ramener un seul homme pervers dans les sentiers de la vertu, à éteindre la fureur de la vengeance dans les profondeurs d'un cœur ulcéré, à préserver un seul malheureux du désespoir, à épargner enfin un seul crime à la terre, que faudrait-il de plus pour ranimer notre ardeur?

Puis, songeant à la jeunesse de ses interlocuteurs, lui-même d'ailleurs à peine parvenu à la maturité, il jette sur le soir de sa vie un mélancolique regard et épanche le secret de son âme, plus apostolique qu'on ne l'a dit :

— Le doux souvenir des travaux de notre jeunesse viendra récréer un jour la solitude de nos vieux ans ; et, quand la mort s'avancera pour fermer nos paupières, nous pourrons dire avec confiance au Juge suprême, dont nous aurons publié

1. *Vie du Cardinal Maury*, p. 17.

les lois : « Grand Dieu ! j'ai semé ta parole sainte sur un « champ stérile.... Tu m'avais donné tes enfants à instruire : « je te bénis de m'avoir choisi pour les rendre meilleurs. Sou- « viens-toi de toutes les grâces que tu as répandues sur ton « peuple par le canal de mon ministère. Les larmes que j'ai « essuyées, ou que j'ai fait couler en ton nom, sollicitent en « ce moment grâce à ton tribunal pour celui qui, en te prêtant « sa voix, y mêla si souvent les siennes propres. Heureuse- « ment, ce tribunal si redoutable est une croix... O mon Dieu ! « ô mon père ! j'ai été l'organe et l'instrument de ta clémence : « ne me réduis donc pas moi-même à ta seule justice, et « n'écoute plus, en me jugeant, que ton infinie miséricorde. »

— Hélas ! conclut-il tristement, où sont aujourd'hui les successeurs des grands prédicateurs de la France? Nos chaires sont presque partout muettes.

Puis, comme on insistait pour qu'il publiât les œuvres oratoires qui ravissaient à ce moment la cour et la ville, il ajoute:

— Ce qu'il y a de plus triste et de plus effrayant dans notre ministère, c'est la certitude de découvrir toujours de nouvelles corrections à faire dans ses ouvrages les plus travaillés, sans pouvoir toujours se satisfaire soi-même, et de rester ainsi, je ne dirai pas seulement fort en deçà de la perfection, mais encore au-dessous du sentiment qu'on a de son propre talent [1].

Que sont devenus ces sermons de Maury ?

On vient de voir avec quelle sévérité il les jugeait. Il la poussa même si loin, lorsque, durant l'émigration, ils repassèrent sous ses yeux, qu'un jour, — c'était en 1800, — il appelle le jeune neveu qu'il avait amené avec lui en Italie, vrai fils de son cœur et confident, malgré sa jeunesse, des plus intimes pensées de son exil. C'est ce même neveu qui a écrit, avec l'amour d'un fils, la première et de beaucoup la meilleure des biographies de Maury.

Quand l'adolescent fut entré, l'oncle lui commanda d'aller dans telle pièce et de lui apporter la cassette où dormaient les précieux manuscrits de ses vingt années de prédication.

1. *Essai sur l'éloquence de la chaire*, chap. LXXIX et dernier.

Louis-Sifrein obéit et revint bientôt, apportant la cassette.

Le cardinal l'ouvrit, non sans émotion. Il prit ces liasses de cahiers jaunis, couverts d'une écriture serrée, nerveuse, qui lui rappelaient tant de laborieuses veilles. Le neveu remarqua que les mains de l'orateur tremblaient, et il vit passer surses yeux, qui se voilaient, un nuage de tristesse. Puis, tout à coup, comme s'il eût rougi de ce moment de faiblesse, sur un ton sec, résolu, presque dur :

— Allume un grand feu, dit Maury.

— Mais, mon oncle... comment!... vous voudriez ?

— Allume un grand feu, te dis-je.

Le neveu, troublé, fit ce que le cardinal lui commandait.

Quand les flammes brillèrent sous le vaste manteau de la cheminée, Maury, fermant le cahier qu'il tenait en main, le premier d'une liasse compacte, celui qui lui rappelait son premier triomphe oratoire à Versailles, résolûment, sans regret, l'œil sec et en feu, il livra aux flammes tous ses discours.

Louis-Sifrein, au désespoir, se jette dans l'âtre, et, au risque de brûler ses mains filiales, il essaye de disputer à l'incendie qui les dévore ces œuvres magistrales, mais en vain. Une sorte de lutte s'établit entre l'auteur de l'holocauste et le jeune défenseur de sa gloire.

— Ma gloire! fit tristement le cardinal, j'en suis le meilleur juge, et c'est pour elle que je travaille en ce moment....

« Tu ne sais pas, toi, ce qu'était la cabale philosophique avec laquelle il nous fallait compter. On venait à nos sermons comme à un spectacle profane. Ils voulaient nous dégrader également, et comme orateurs et comme apôtres, pour plaire à la multitude [1]. »

Non contente de régner dans les salons et dans les Académies, la cabale avait pénétré jusque dans le sanctuaire ; elle avait imposé à la langue de la chaire d'indignes réserves et de coupables timidités.

— Malheureux que nous étions ! s'écriera plus tard le car-

1. *Essai, etc.*, chap. LXXIX.

dinal, revenant sur ces souvenirs et ces remords ; nous en étions venus au point de ne plus oser prononcer le nom de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST [1] !

Le jeune homme se tut, saisi et muet devant cet humble aveu d'une âme forte. Tel, Augustin, écrivant ses *Confessions*, imposait, sans le chercher, le silence, le respect et l'admiration aux âmes devant qui il avait eu dessein de s'humilier.

Nous n'avons plus le premier discours de Maury devant le Roi, ni ceux qui le suivirent, l'orateur les ayant brûlés en 1800. Mais le neveu en a sauvé quelques débris :

— Sire, disait le jeune prêtre au jeune Roi, on décourage les meilleurs rois. Ah ! ne désespérez jamais des hommes ni de vous-même... C'est dans la jeunesse des rois que doivent s'opérer les réformes salutaires et les révolutions utiles. Dans le cours d'un long règne, la sensibilité d'un monarque s'émousse, son caractère perd de sa première énergie, son âme se fatigue et se rebute. Une triste expérience lui apprend à moins estimer les hommes.

Il n'était pas sans hardiesse, ce jeune orateur, qui, parlant devant le successeur immédiat de Louis XV et de Louis XIV, ne craint pas de rappeler ce mépris des hommes qui caractérisa la vieillesse des deux prédécesseurs de Louis XVI.

Quelques-uns parurent s'en émouvoir dans l'assistance. Maury, qui s'en rendait compte, se hâta de placer, à côté de la leçon que les souvenirs des deux derniers règnes lui ont suggérée, la pensée de faire entendre au nouveau monarque, un autre souvenir, capable d'attendrir le cœur bon et vertueux du jeune Roi, celui du Dauphin, moissonné à la fleur de l'âge, sur les marches du trône qu'il léguait à son fils.

— Sire, dit-il, votre auguste père vous recommande, du haut du ciel.... votre royaume. Pensez quelquefois, Sire, à ce qu'il aurait fait sur le trône où vous êtes assis : c'est là ce que vous devez faire pour rendre à la France le règne heureux qu'elle attendait de lui.

« Quel beau ministère, que celui dans lequel le droit si rare

1. *Souvenirs de M. l'abbé de Pierre*, curé de Saint-Sulpice.

de parler une heure de suite au souverain n'était exercé que pour lui faire entendre ces vérités importantes [1] ! »

Un jour même, il alla si loin que, tandis que le Roi laissait passer sur son visage, d'ordinaire calme et doux, une ombre passagère, les courtisans firent entendre un murmure de mécontentement, auquel le prédicateur ne pouvait se méprendre. Mais Maury n'était pas homme à se démonter pour si peu. Il continue donc sa tirade déplaisante, ajoutant à chaque période un trait de plus, jusqu'à ce que, apercevant sur son banc le grand aumônier qui s'agite fiévreux et irrité, il termine sa remontrance et, après un court intervalle de silence, comme s'il eût voulu laisser au mécontentement des auditeurs tout le temps de s'exhaler avec une imprudence qui va se retourner contre leur courtisanerie, il ajoute, sur le ton d'une fine et ironique modestie :

— Mes frères, ainsi parlait saint Jean Chrysostome.

On eût sans doute fort embarrassé l'abbé Maury, si on l'avait prié d'indiquer l'édition et la page du texte qu'il venait d'emprunter au courageux patriarche de Constantinople. Mais la présence d'esprit et le choix piquant du Père de l'Église, le plus renommé par ses hardiesses apostoliques, pour abriter les siennes propres, apprirent aux critiques envieux qu'on ne jetait pas si facilement le spirituel sermonneur à bas de sa chaire.

A leur grand déplaisir, il l'occupa longtemps, bien qu'ils obtinssent quelquefois, à force d'intrigues et d'instances, de Louis XVI, une sorte d'acquiescement à leurs plaintes :

— C'est dommage, fit-il un jour que son prédicateur avait sans doute par trop envahi le terrain défendu, c'est dommage! Si M. l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé un peu de tout.

Le mot est sanglant, et il ressemble si peu aux mots de Louis XVI que je le soupçonne d'avoir été fabriqué ou tout au moins arrangé par les ciseleurs de mots à l'usage des

1. Remarque de l'éditeur des œuvres de l'abbé de Boismont, qui a publié, en 1805, ce fragment du discours prêché devant le Roi par Maury, en 1778.

grands, car il y a toujours à leur service une boutique d'esprit où les gazetiers et les annalistes viennent ensuite s'approvisionner.

VI.

Maury, cédant aux instances de Dom Deforis, le Bénédictin qui le premier a publié les *Sermons de Bossuet*, avait écrit, pour servir de préface à cette publication, un discours préliminaire [1] où il explique les motifs de sa prédilection pour cette partie, jusque-là négligée et méconnue, des œuvres de son maître ; car, c'est là encore une de ses gloires littéraires, Maury est le premier qui ait révélé à la France les richesses des sermons de celui qu'il appelait « l'Isaïe de la loi nouvelle [2] ».

A ceux qui objectaient la supériorité des *Oraisons funèbres*, du *Discours sur l'histoire universelle* et des autres œuvres déjà classiques de Bossuet orateur et écrivain, il répondait comme ce philosophe devant qui un sophiste niait le mouvement, et qui, au lieu de lui répondre, ou plutôt, pour unique réponse, se mit à marcher : il se bornait à citer Bossuet sermonnaire.

Un jour, il annonça qu'il lirait, dans un salon de beaux esprits, un discours inédit de Bossuet, récemment découvert et dont nul n'avait encore connaissance. Le soir venu, il arriva, avec une plaquette reliée qu'il ouvrit devant lui, mais en ayant soin de tenir les deux plats du volume à demi fermés et à telle hauteur que les voisins n'y pouvaient lire en même temps que lui. Sauf cette précaution inusitée, Maury fut en

1. Ce discours ne parut pas en tête de l'édition de Dom Deforis, parce que le savant éditeur se refusa, à bon droit d'ailleurs, à écouter les réclamations de Maury « contre le superstitieux aveuglement avec lequel il avait copié et publié, sans discernement et sans goût, la totalité de ces sermons, où il n'y aurait eu qu'un triage et des retranchements à faire, pour les rendre dignes des autres chefs-d'œuvre de Bossuet ». Cette prétention de Maury, qui ferait bondir les éditeurs du dix-neuvième siècle, n'eut aucun succès auprès de Dom Deforis, qui ne consentit pas à laisser imprimer l'expression de ces regrets en tête de son recueil. Maury se résolut alors à publier son discours à part, sous le titre de : *Réflexions sur les sermons nouveaux de M. Bossuet.* (Avignon, 1722, in-8o.)

2. MAURY, *Op. cit.*

tout le reste semblable à lui-même dans sa lecture et nuança, avec un art infini, la lecture du discours inédit. C'était un sermon pour le jour de l'Épiphanie.

Quand il eut achevé, tous les auditeurs, comme il l'écrivait, furent « terrassés d'admiration ». Il n'y avait, dans le salon, qu' « un cri unanime » :

— L'aigle brillant de Meaux était seul capable de s'élever à une si grande hauteur.

Une sorte d'assaut s'engagea même entre les assistants, tous « connaisseurs et capables d'en juger ». L'un disait qu'il avait reconnu « l'imagination d'Homère », l'autre la « véhémence de Démosthène », un autre « le génie et la pathétique de saint Jean Chrysostome », celui-ci « la verve et la majesté de Corneille », celui-là « l'énergie et la profondeur de Tacite, surtout dans quelques traits de la péroraison ».

Tous s'accordaient à reconnaître, dans ce morceau merveilleux, « les élans et l'élévation de Bossuet, une pureté unique de goût et une perfection inimitable de style [1] », et chacun de féliciter le délicat liseur de sa riche trouvaille.

Maury se complut à jouir de leurs louanges.

— Je ne laissais jamais échapper le volume de mes mains durant la lecture, racontait-il plus tard, et, après avoir bien joui de l'ivresse et de l'enthousiasme de nos académiciens, j'excitais encore plus de surprise en montrant que l'ouvrage était de Fénelon.

Il ajoutait cette conclusion mélancolique :

— Quel fond peut-on donc faire sur les succès en littérature, quand on voit une aussi grande renommée littéraire que celle de Fénelon, insuffisante, depuis plus d'un siècle, pour sauver de l'oubli un chef-d'œuvre d'un tel maître, dont la gloire inspire tant d'intérêt à la nation ?

Quelques années auparavant, devant tous les évêques de France, réunis dans la même église où Bossuet avait prêché ses collègues dans l'épiscopat, le 28 août 1775, l'abbé Maury, simple prêtre, sous le voile d'un panégyrique, d'ailleurs admi-

1. MAURY, *Op. cit.*

rable, de saint Augustin, osa faire entendre à ses maîtres en Israël des leçons courageuses :

— Messeigneurs, fit-il en commençant, la sainte liberté de mon ministère est le plus beau tribut de vénération que je puisse offrir à l'Église de France réunie dans ce sanctuaire.

Comme lui, avant d'être revêtu de la plénitude du sacerdoce, Augustin avait prêché à Hippone, devant l'évêque Valère, « immolant tout amour-propre à la gloire de la religion». Maury accentua l'allusion :

— O prêtre immortel dans les fastes du ministère évangélique, s'écria-t-il, je te rends grâces aujourd'hui, au nom de tous mes frères, de l'honneur insigne que ton exemple assure à jamais au sacerdoce de JÉSUS-CHRIST. Sans toi, je ne serais pas monté dans cette tribune sacrée pour y prononcer ton éloge au milieu d'une si majestueuse réunion.

Une fois cela dit, Maury entre, avec une incroyable hardiesse, dans le vif des questions, sans souci de son intérêt propre, dépassant, ce semble, toutes les bornes de la prudence humaine pour remplir ce qu'il croit être son devoir.

Il sait que ses ennemis dénoncent son ambition et s'indignent « de voir le fils d'un savetier du Comtat aspirer aux honneurs du corps épiscopal » ; mais il sait aussi, et il rappelle hardiment qu'Augustin fut « un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime l'Esprit-Saint, par la seule supériorité reconnue de leur mérite ». A cette allusion, bien faite pour étonner une réunion d'évêques, tous ou à peu près issus des rangs de la noblesse, plus d'un parut blessé. Qu'importe ?

— Je veux dire, insiste Maury, un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il rehausse sans le vouloir, en les appelant *des hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques, au contraire, pour qui la fortune n'ait rien fait.

S'il devient jamais lui-même un de ces « évêques de fortune », le jeune prêtre se trace un programme, dont la hardiesse et la nouveauté surprennent ses auditeurs, à qui il ose

dire que leur devoir est « de se donner pour coopérateurs les « seuls hommes dont le mérite supérieur est garanti par l'opi- « nion publique ; de s'emparer, dans le sanctuaire, de tous « les talents naissants qu'on exposerait aux séductions du « camp ennemi, si l'on ne savait ni les discerner, ni les ap- « pliquer aux intérêts et à la gloire de la religion !.... d'inspi- « rer aux ministres des autels un esprit public qui les montre « toujours les bienfaiteurs du peuple, autant que ses guides ; « ... d'asservir leur administration à la loi, et de sacrifier « quelquefois la loi elle-même à la charité. »

VII.

— Pour moi, je serai l'un des quarante de l'Académie française !

On assure que le petit abbé Maury, vêtu en pauvre prestolet du Comtat, avec trois écus en poche, sur la route de Montélimar à Paris, s'était permis cet ambitieux propos.

Depuis, il est vrai, le pauvre Valréasien de 1765 a mis un certain nombre d'atouts dans son jeu, supérieurement mené, il faut le reconnaître ; car, sans faire sur le terrain des doctrines des concessions trop compromettantes, sur celui des personnes il s'est montré d'un conciliant qui n'a pas laissé de scandaliser quelque peu même ses plus chauds amis.

Il vient, en outre, de mettre au jour un ouvrage que l'on discute fort dans le monde des lettres, mais où nul, même parmi les plus prévenus, ne saurait s'empêcher de reconnaître l'une des œuvres les plus remarquables du dix-huitième siècle: je veux dire l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, un livre admirable qui abonde en vues très élevées.

Enfin et surtout, Maury est devenu sans conteste le prédicateur le plus en renom de son temps.

Ami des gens de lettres, tout-puissant à la cour, écrivain célèbre, orateur couru, Maury estima que l'heure était venue de vérifier sa prophétie de 1765.

Le Franc de Pompignan venait de mourir, laissant vacant un fauteuil qu'il n'avait guère occupé. Boismont, aidé de ses

nombreux amis, protégé par Madame Victoire de France, qui aimait beaucoup Maury, n'épargna rien pour aboutir. C'est ainsi qu'il démolit successivement la candidature de M. de Calonne, celle de Target et celle du spirituel marquis de Bièvre. Ce dernier s'en consola, avec sa philosophie ordinaire, par un calembour :

Omnia vincit amor, nos cedamus amori.

Un autre ami de Maury vint à la rescousse. Bien plus que Boismont, celui-là avait l'oreille de la coterie philosophique, toute-puissante à l'Académie, et il savait la candidature de Maury vigoureusement battue en brèche par La Harpe, lequel accusait, comme c'est l'usage en pareil cas, le candidat de toute espèce de noirceurs.

Sur le compte de Maury, la calomnie s'était exercée à plein venin. Marmontel le savait pertinemment, puisque les calomniateurs, masqués ou non, s'étaient naturellement adressés en droiture au secrétaire de l'Académie.

« J'écoutai tout le mal qu'on voulut me dire de lui, raconte Marmontel, et quand j'eus tout bien entendu, le prenant en particulier :

« — Vous êtes attaqué, lui dis-je, et c'est à moi de vous défendre ; mais c'est à vous de me donner des armes pour repousser vos ennemis.

« Alors, continue Marmontel, je lui expliquai, article par article, tous les torts qu'on lui attribuait. Il m'écouta sans s'émouvoir ; et, avec une facilité qui m'étonna, il réfuta ces accusations, me démontrant la fausseté des unes, et, pour les autres, me mettant sur la voie de tout vérifier par moi-même.»

Au jour dit, le 27 janvier 1785, la grande salle des séances publiques, au Louvre, était comble : princes du sang, grandes dames, cardinaux, ministres, prélats du haut clergé, avec la fine fleur des salons littéraires, enserraient à l'étreindre la longue table autour de laquelle siégeaient les immortels.

Au sommet de la table, en l'absence de M. l'archevêque de

Toulouse, Loménie de Brienne, retenu dans son diocèse, M. le duc de Nivernais, un spirituel et charmant diseur, qui souriait au fauteuil de la présidence, et, à l'autre bout, entre ses deux parrains, le récipiendaire.

Le président ayant déclaré la séance ouverte et donné la parole à M. l'abbé Maury, le silence s'établit : les derniers placés se hissèrent derrière les bancs où les plus grandes dames s'estimaient heureuses d'avoir trouvé un siège, et, d'un ton modeste, qui enchanta les amis, le nouvel académicien commença :

— Messieurs, s'il se trouve au milieu de cette assemblée un jeune homme, né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais isolé, sans appui, destiné à lutter dans cette capitale contre tous les découragements de la solitude..... qu'il jette sur moi les yeux dans ce moment, et qu'il ouvre son cœur à l'espérance !

Puis Maury raconta, avec un charme infini, ses débuts à Paris et combien l'Académie française lui avait été secourable.

— Que d'autres, s'écria-t-il, voient dans ce sanctuaire du goût le tribunal de la langue, le trésor public de la littérature... Pour moi, Messieurs, ma reconnaissance élève encore plus haut mes pensées. Je me trouve ici au milieu de mes bienfaiteurs.

Sous l'abri de cette insinuante et modeste gratitude, Maury put, tout à l'aise, louer son prédécesseur, et son grand cœur eut la joie d'entendre acclamer, au sein d'une Académie voltairienne, les trésors de vertus et même les talents trop méconnus du pieux lyrique, tant les applaudissements nourris et répétés de l'assistance et de ses collègues couvrirent sa parole harmonieuse et sa riche diction.

Aux critiques de l'auteur des *Odes* moquées par Voltaire, Maury concéda fort habilement qu'il n'inviterait sans doute point les amateurs de la poésie à lire tout de suite un recueil de cent *Odes* sacrées.

— C'est une épreuve trop redoutable peut-être, fit-il avec malice, pour toute espèce de vers français.

A cette transparente allusion aux flots d'ennui que les plus intrépides devaient subir en abordant la *Henriade*, le duc de Nivernais crut devoir répliquer par un dithyrambe en l'honneur de ce « seul poème épique dont la France puisse s'honorer » et fit l'éloge du génie de Voltaire. La réparation consola les encyclopédistes, mais laissa froid l'auditoire, qui jouissait avec transport du triomphe académique de Maury.

Le duc de Nivernais était un habile homme, et sa réponse au récipiendaire le prouverait, s'il en était encore besoin après ce qu'on sait de ses productions littéraires de grand seigneur qui lui valurent du spirituel abbé Barthélemy cette flatteuse parole, au lendemain de l'abolition des titres de noblesse :

— M. de Nivernais n'est plus duc à la cour, mais il l'est toujours au Parnasse.

Après avoir consolé les frères et amis, il s'abandonna, avec une exquise urbanité de langage, aux compliments obligés envers le nouvel élu :

— Organe, après Fénelon et Bossuet, lui dit-il, après Bourdaloue et Massillon, de la parole sacrée, vous ne lui avez rien laissé perdre de ses droits ; vous nous avez fait voir Élisée portant dignement le manteau de son maître.

Puis, sentant combien l'auditoire goûtait l'éloge, il montra Maury en chaire, disant « la vérité à un jeune Roi qui l'aime». Il ajouta :

— Il me serait aisé de m'étendre davantage sur ce qui vous concerne, Monsieur, et, fit-il avec un sourire que comprirent les auditeurs et les auditrices, et je serais écouté avec plaisir !

Les ecclésiastiques eux-mêmes l'applaudirent, quand il osa aller jusqu'à dire à Maury, en parlant de son éloge de saint Vincent de Paul :

— Vous avez fait pour saint Vincent de Paul plus que n'avait fait sa canonisation même.

« Cette phrase, disent les Mémoires, qui, prononcée plus gravement, aurait passé pour impie, a glissé à la faveur de la gaieté et de la légèreté du débit de l'orateur. Elle aurait scandalisé dans une autre bouche, et n'a semblé qu'un persiflage dans la sienne. Les abbés et les théologiens, les moines, les évêques, les cardinaux, tout le clergé qui abondait à la réception d'un de ses membres, prédicateur fameux, a souri et même battu des mains. »

VIII.

C'était à peu de jours de la séance du 23 mars 1791, la dernière qui marqua les coups des deux lutteurs. Maury entrait dans la chambre de Mirabeau mourant, s'approchait doucement du lit d'agonie, serrait la main de son puissant adversaire, puis s'éloignait les larmes aux yeux.

On raconte qu'à ce moment Mirabeau, aux portes de la mort, très ému, très touché à la vue de son fier rival, avait fait un grand effort pour se soulever et lui avait ouvert ses bras. Et, pendant que Maury ému s'en allait de la chambre du moribond, on entendit Mirabeau qui disait :

— Voilà qui l'honore plus que ses meilleurs discours !

Il est important, ce témoignage de Mirabeau qui meurt, épuisé d'une lutte où Maury a le grand rôle, succombant de tristesse et de désespoir, pour n'avoir pu arrêter le char qu'il avait lancé à toute vitesse, museler la bête qu'il avait lancée dans la tempête révolutionnaire à laquelle nous allons assister.

Mirabeau est resté bien autrement célèbre, et, pour dire toute ma pensée, bien autrement populaire que Maury. Mort en 1791, il se présente à la postérité comme l'image du triomphe de 89, et les fils de 89 lui ont dressé des statues. Bien plus, les partisans de la royauté, ceux même qui ont laissé un lambeau de leur cœur dans les souvenirs de l'ancien régime, ont pardonné à Mirabeau, en considération des efforts

qu'il tenta, avant de mourir, pour enrayer le char lancé par ses mains téméraires et sauver, avec Louis XVI et Marie-Antoinette, la monarchie expirante. Maury, au contraire, a contre lui, aux yeux des uns, l'impopularité de plusieurs des causes qu'il va défendre, et, aux yeux des autres, sa défection de 1810. Il a trop vécu pour sa gloire !

D'autre part, cependant, c'est un contemporain, son ennemi, qui l'a observé, « on ne peut parler de l'abbé Maury sans rappeler son rival Mirabeau, pas plus qu'on ne peut faire l'histoire de Charles XII et du czar Pierre sans que l'une rentre dans l'autre [1] ».

C'est un confident intime de Maury qui, dans un mémoire fort curieux sur la vie de celui-ci, a fourni des deux adversaires un portrait qui mérite d'être reproduit dès l'abord, comme, à l'entrée d'une biographie, l'image du héros :

« Tous deux ont à se plaindre de leur renommée ; tous deux ont à réparer et à reconquérir ; tous deux ont à justifier la voix publique qui les a désignés, qui semble les provoquer et leur demander de répondre à son attente. Ils s'élancent, ils se saisissent. Quel sera le vainqueur, lequel des deux terrassera son adversaire ?

« L'un, fort d'un amas immense de richesses acquises par le travail, doué d'une mémoire, vaste réservoir rempli par l'étude, pourvu d'un sang-froid que rien ne trouble, puissant par l'enchaînement des idées qu'il a l'art de présenter toujours liées ensemble, tranchant par l'à-propos d'une ironie sanglante, aguerri contre les provocations, élevant avec assurance sa tête vers la multitude qui tonne au-dessus de lui, et, comme Neptune, ayant l'air d'adresser à ses flots mutinés l'imposant *quos ego ;* semblable à ces généraux toujours repoussés, mais jamais rebutés, que les champs de bataille voient reparaître, comme si leurs habits n'étaient point souillés de sang et de poussière, comme si leurs fronts n'étaient point sillonnés par les traces de la foudre ; toujours clair dans ses idées, correct

1. De Pradt, *Les quatre concordats*, t. I, p. 49.

dans son style, peut-être le seul, parmi tous ceux qui parurent dans cette arène, sous la dictée duquel on eût pu recueillir un discours conforme aux règles sévères du langage, fécond et varié dans ses discussions, traitant également tous les sujets et fournissant à plusieurs carrières dans le même jour [1]. »

En face de lui, un adversaire, « assemblage informe de vices, flétri plus que mûri par les orages de la jeunesse et les rigueurs de la fortune, portant dans son esprit l'audace qui éclatait sur son front, dans son style l'incohérence qui était dans ses traits, hideux lorsqu'il escaladait la tribune, entraînant par les accents dont il la faisait retentir, impétueux lorsqu'il s'agissait de soulever les flots, habile à les diriger, à les calmer par la douce voix de la sirène qu'il faisait succéder aux mugissements du minotaure, profond dans ses combinaisons, plus soigneux du résultat des affaires que des succès de l'éloquence. Chef, conducteur du parti qu'il a créé », tandis que son rival n'est que « l'orateur et l'interprète » du sien.

« Quintilien aurait attribué la palme à Maury ; Démosthène l'aurait offerte à Mirabeau. »

Tandis que Mirabeau, muni des pleins pouvoirs de la franc-maçonnerie, vient à Aix solliciter, à défaut des suffrages de sa caste qui le répudie, les votes populaires du tiers état qui l'acclame, l'abbé Maury, soucieux, triste comme à la veille d'un malheur, agité des noirs pressentiments qui l'oppressent depuis que, en l'intimité de M. de Lamoignon, il a connu le désarroi qui règne dans les conseils de la couronne et l'impasse terrible où l'incapacité des ministres accule une monarchie quatorze fois séculaire, mais ferme, résolu, décidé à mourir sur le rempart démantelé, l'abbé Maury prend le chemin de la Picardie, où son prieuré de Lyons lui donnait droit de voter et chance d'être élu.

1. Et avec cela presque seul à la tâche, mal secondé par les siens, dont l'impéritie et l'ingouvernabilité, comme on l'a dit, semblaient prendre à tâche de justifier cette antithèse sévère que, « si, à l'Assemblée nationale, le côté gauche faisait bien le mal, le côté droit faisait mal le bien ».

Depuis lors, l'exercice répété du suffrage universel nous a blasés sur les agitations électorales. Mais, à ce moment, qu'on se figure ce que dut être cette nouveauté pour une nation habituée jusqu'alors aux chansons sifflotées à la sourdine ou à des pamphlets transmis sous le manteau, pour exhaler ses doléances et ses critiques.

Ils n'en croyaient pas leurs oreilles, quand, à son de trompe, dans leurs villages, à l'ombre du donjon qui récolte dîmes et corvées, une proclamation, d'ordre du Roi, disait :

— Sa Majesté désire que, des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues, chacun soit assuré de faire parvenir jusqu'à Elle ses vœux et ses réclamations.

L'imagination populaire s'exalte, quand on lui apprend que le tiers état, à lui tout seul, aura une représentation double, afin de le préserver contre la coalition des deux autres ordres, parce que, dit le Roi, « la cause du tiers est liée aux sentiments généreux et aura toujours pour elle l'opinion publique ».

Le peuple, habitué à regarder la noblesse et le clergé comme ses maîtres, n'osait en croire les crieurs publics, les gazettes et les affiches. Pour le confirmer dans ses subites espérances, il apprend que l'élection, dans l'ordre du clergé, assure la majorité, non point aux évêques et aux gros bénéficiers, mais aux curés, à « ces bons et utiles pasteurs, dit encore Louis XVI dans son édit, qui s'occupent de près et journellement de l'indigence et de l'assistance du peuple », et dès lors « connaissent plus intimement ses maux » et ses besoins.

Alors, chaque assemblée électorale commence à rédiger le cahier de ses doléances, et s'échauffe par le détail et l'énumération de toutes les misères qu'elle couche par écrit.

Maury prit une très large part à ces délibérations.

C'est lui qui fut invité, par la confiance des ecclésiastiques du bailliage, à rédiger le *Cahier des doléances du clergé de Péronne.*

— J'ai observé les deux partis, dit-il à Marmontel en arri-

vant à Paris pour prendre part aux États généraux. Ma résolution est prise de mourir sur la brèche... Mais, ajouta-t-il, je n'en ai pas moins la certitude qu'ils prendront la place d'assaut, et qu'elle sera mise au pillage.

— Mais alors, dit Marmontel, quelle est donc la démence du clergé et de la noblesse de laisser le Roi s'engager dans cette guerre ?

— Que voulez-vous qu'ils fassent ? interrogea Maury.

— Ce qu'on fait dans un incendie : je veux qu'ils fassent la part au feu, qu'ils remplissent le déficit en se chargeant de la dette publique, qu'ils remettent à flot le vaisseau de l'État, qu'ils retirent le Roi du milieu des écueils où ils l'ont engagé eux-mêmes. Je veux qu'on leur annonce qu'ils sont perdus, si les états s'assemblent, et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour dissiper l'orage qui va fondre sur eux.

Maury hésitait. Il fit des objections. Son ami n'en voulut point entendre.

— Vous l'exigez ? finit par dire Maury. Eh bien ! je vais faire cette démarche... Mais, ajouta-t-il tristement, je ne serai point écouté.

Il ne le fut point, en effet. L'évêque, auquel il s'adressa, traita ces avis de chimères. Il en badina même avec esprit.

— En tout cas, fit-il avec une confiance digne d'une meilleure situation, l'épée dans une main, le crucifix dans l'autre, le clergé défendra ses droits.

IX.

Dès l'ouverture des États généraux, Maury prit position.

On sait quel fut le prétexte de la première prise d'armes : La noblesse, le clergé et le tiers état vérifieront-ils leurs pouvoirs en commun ou séparément ?

Mirabeau demandait que cette vérification eût lieu en commun ; Maury devina les conséquences de cette mesure. Si elle était adoptée, c'était la fin de l'ancien ordre de choses :

le tiers état, qui n'était rien, allait être tout, suivant la prétention de Sieyès.

Nous n'avons plus le discours du député de Péronne en cette circonstance, et c'est une lacune regrettable. Mais nous savons, par les témoignages contemporains, l'impression profonde qu'il produisit. Maury se déclarait résolûment, et, tandis que tant de ses confrères des deux ordres, clergé et noblesse, cherchaient leur voie, écoutaient de quel côté soufflait le vent nouveau, préparaient en silence leur évolution, demeuraient hésitants et perplexes, lui n'hésita pas d'une minute.

Ce qu'il sera aux États généraux,à l'Assemblée nationale, à la Constituante, nul ne peut s'y méprendre dès le premier jour. Impossible d'en douter, car il le proclame bien haut.

Il sera l'ennemi de la Révolution, ennemi impuissant sans doute, « car, que peut une pierre contre un torrent, une heure contre un siècle, un homme contre un siècle » ? N'importe, il a trouvé sa voie : il sera l'ennemi de la Révolution, « ennemi vigilant, alerte, intrépide, clairvoyant, infatigable, et, dans cette défense du passé, devinant mieux l'avenir que ceux qui l'appelaient de leurs vœux imprudents et de leurs folles espérances ; soldat du dernier jour, se mesurant corps à corps avec le géant, sans en être ni effrayé ni écrasé ; tombant avec honneur et pouvant répéter, lui aussi, cet immortel : *Si Pergama*... Consolation mélancolique de tout généreux défenseur des causes perdues [1] ».

Nous avons de la peine à nous le figurer, aujourd'hui que le régime parlementaire nous a saturés de ses spectacles et de ses désillusions ; mais alors, quel étonnement, quelle attention dans cette France, jusque-là « si ingénieuse, si oisive, si littéraire ; après ce long règne du *bon plaisir*, après ce silence entrecoupé par des plaisanteries de salon, ces voix fortes qui retentissent tout à coup, ces douze cents hommes

1. A. DE PONTMARTIN, *Nouveaux samedis*, t. XI.

réunis dans une assemblée, ce sénat qui est un forum [2] », quelle surprise, quel spectacle !

Se figure-t-on une nature méridionale et ardente, comme l'est celle de Maury, jusque-là confinée dans les chaires où l'on parle selon les traditions, à l'Académie où l'on discute avec des formules obligées, jusque-là si à l'étroit dans les vieux moules du panégyrique et du discours, transportée dans cette chaude et libre atmosphère où tout devait lui servir, même les côtés rudes et primitifs de son être, qui, relevés par une vigueur et un talent prodigieux, produisent leur effet sur les masses ?

On tenait les réunions dans une salle de manège voisine des Tuileries, sans ornement, nue et pauvre, mais entourée d'une décoration vivante et terrible, ces tribunes où, dès l'aube, les spectateurs, se donnant la mission de représenter eux aussi la nation, gardaient leurs places et se préparaient à prendre leur part aux délibérations tumultueuses de l'assemblée. Dans la salle, d'une part ceux que le peuple traitait déjà d'aristocrates, dont plusieurs voyaient leur existence mise sans cesse en problème, combattant pour leur Dieu et pour leur Roi ; à gauche, les députés populaires, et sur une éminence, au haut des gradins, la Montagne, ceux qui vont procéder avec fanatisme à ce qu'ils appellent la régénération sociale.

Maury ouvre-t-il la bouche, cette Montagne rugit, les tribunes éclatent en cris de fureur.

— Entendez, entendez donc la voix du peuple souverain ! lui crient les députés démagogues.

Se taisait-on un instant dans la salle, on entendait du dehors le bruit, les menaces de vingt mille hommes, stationnés par groupes dans le jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants, et dont les clameurs furieuses, Maury le savait, retentissent jusqu'aux oreilles du Roi et de la famille royale.

1. VILLEMAIN, *Tableau de l'éloquence française au dix-huitième siècle*, t. IV.

Encore une fois, nous avons de la peine à nous figurer, après tant de rééditions, ce qu' « offrait de curieux, d'affligeant, de comique, d'étourdissant, ce contraste entre les anciennes mœurs françaises qui brillaient de leur dernière grâce, et les mœurs nouvelles qui se dirigeaient vers la liberté, avec des illusions dignes de la jeunesse [1] ».

Maury apporta à la tribune une compétence si variée sur des sujets où l'on ne s'attendait pas à entendre des discussions savantes dans la bouche d'un prêtre jusque-là uniquement renommé pour ses sermons, que l'attention et la surprise imposèrent plus d'une fois silence aux hurleurs.

Rien ne le trouve à court.

Le 25 août 1789, le procureur du Roi à Falaise soulève un incident inattendu. Maury est prêt et expose, en un magnifique langage, les théories du pouvoir judiciaire aussi bien et mieux que le plus éminent jurisconsulte.

Trois jours après, c'est l'économiste qui paraît, quand il combat le projet de Dupont sur la circulation des grains. Curieux discours qu'il serait intéressant de comparer à tous ceux qui retentissaient naguère à la tribune française, entre partisans du libre échange et protectionnistes. Le seul discours de Maury sur la circulation des grains, résumé encore et condensé en quelques pages du *Moniteur*, comparé aux quinze ou dix-huit cents pages de l'*Officiel*, en février 1885, produit l'effet du géant à côté du nain dégénéré.

En septembre 1789, c'est la sanction royale, la terrible question du *veto*, la réformation de Code criminel, la durée de la législature et divers autres sujets tout aussi disparates qui le ramènent, presque chaque jour, à la tribune.

Un anagramme courut alors dans Paris. Il indiquait, sous le voile de l'injure, le témoignage de l'opinion, qui n'avait en effet pu s'y méprendre dès le premier jour et avait discerné, dans cette foule de députés, les deux hommes seuls dignes

1. LACRETELLE, *Histoire, ibid.*

l'un de l'autre et seuls capables de diriger leur parti. On y disait :

Deux insignes chefs de parti
D'intrigue ici tiennent bureau.
Chacun à l'autre est assorti :
Même audace et front de taureau.
L'on pourrait faire le pari
Qu'ils sont nés de la même peau,
Car, retournez *abé Mauri*
Vous y trouverez *Mirabeau* [1].

Les vers ne sont pas merveilleux et l'anagramme est bien forcé. Mais c'est tout de même curieux à titre de document sur l'appréciation du public dès le commencement de la lutte entre les deux rivaux.

Mirabeau ne s'y méprit pas, lui non plus, et, bien avant le public, il avait deviné son champion. Aussi, toutes les fois que Maury montait à la tribune, le député d'Aix faisait silence. Quelque importun tentait-il d'escalader la place et de s'approcher alors de lui, d'un sourd murmure il l'écartait, heureux quand il ne le repoussait point jusqu'au bas des gradins avec ce poing de taureau qui fut si souvent l'auxiliaire de son éloquence.

X.

C'était le 10 octobre 1789.

Un évêque occupait la tribune. Dans la salle, sur les bancs comme dans les galeries, régnait un silence profond, silence de stupeur à droite, de joie méchante à gauche : quelque chose d'analogue à ce qui dut se passer dans le jardin de Gethsémani, lorsque Judas ouvrit la bouche pour parfaire l'œuvre de la trahison. En effet, celui qui parlait en ce moment, comme le traître avait parlé à dix-sept siècles de distance, était ce même ecclésiastique qui, en 1784, choisi, grâce à son hypocrite machiavélisme, par le clergé de France pour être son agent, avait « composé, de son propre mouvement, un long mémoire où il établissait le droit sacré de la propriété de l'Église, qu'il élevait même au-dessus des propriétés civiles,

1. *Actes des Apôtres*, t. II, 218.

à cause de son inaliénabilité ». Et c'est ce même homme qui, portant maintenant sur sa poitrine la croix d'or des pasteurs suprêmes, revêtu de la plénitude du sacerdoce, assis par la confiance du chef de l'Église sur un trône épiscopal, tout comme Judas, vient demander aux conjurés qui ont résolu la mort du Christ et la ruine de l'Église de s'emparer des biens ecclésiastiques, de ruiner le clergé de France, et de décréter que toutes les propriétés de l'Église dans notre pays seront déclarées biens nationaux, mises en vente et dispersées aux hasards de l'encan.

Le nom de cet évêque, chacun l'a retrouvé promptement dans ses souvenirs. Cette rare figure de traître, je n'ai pas besoin de la peindre ici avec les traits qui lui conviennent.

C'était l'évêque d'Autun, et il s'appelait Talleyrand.

Son discours fut suivi d'une véritable tempête d'enthousiasme, quelque chose d'analogue encore à ce qui dut se passer dans le Sanhédrin, lorsque Judas, sortant du Cénacle, les lèvres teintes du sang de l'Agneau auquel il venait de communier, le front encore tout lumineux des premiers feux de l'ordination sacerdotale que le Christ venait d'y imprimer, entre chez les conjurés pour vendre son ami, son maître et son Dieu !

On vota par acclamation l'impression de ce discours du traître, et Mirabeau, le chef de la conspiration, rayonnant d'une joie haineuse, applaudissait toujours, debout, la tête en arrière, regardant avec un hautain mépris vers le banc où siégeait Maury.

C'était un défi. Maury le releva.

A trois jours de là ; en effet, le 13 octobre, Mirabeau montait à son tour à la tribune et demandait que les biens du clergé fussent déclarés propriétés de la nation. Sa voix n'avait jamais eu jusqu'alors d'intonations plus souples et plus félines. L'Assemblée, sous le charme, écoutait la sirène,quand Maury, quittant sa place,sans attendre qu'on lui eût accordé la parole, comme un vaillant qui use de son droit, sans s'inquiéter de

l'impopularité de sa cause ni du succès qu'a obtenu le préopinant, gravit les marches de cette tribune redoutable, où, en même temps que lui, un autre traître, celui-là issu des rangs de la noblesse, portant l'un des plus beaux noms de France, le duc de la Rochefoucauld, montait, pour parler ainsi que l'avait fait l'évêque Talleyrand et que venait de le faire Mirabeau. Clergé, noblesse, tiers état, il avait donc tout contre lui. Son âme oppressée débordait d'indignation, sa puissante et robuste personnalité laissait transparaître la sainte colère de tout son être. Aussi, rencontrant sur l'escalier, au plus haut des degrés, ce La Rochefoucauld qui lui disputait la place, il se souvint de ses batailles d'enfant à Valréas, où ses muscles vigoureux le faisaient toujours vainqueur, et, d'un poignet de fer, saisissant le gentilhomme musqué qui osait se mettre sur son chemin, il imprima à la grêle personne du duc philosophe un mouvement de rotation qui fit pirouetter trois fois sur lui-même l'audacieux et l'envoya sans façon rouler au pied de la tribune.

Puis, sans s'inquiéter de la risible figure du don Quichotte, qui se relevait furieux, lui montrant le poing, au milieu du silence de l'Assemblée ahurie, il commença :

— Messieurs, si la ruine absolue du clergé avait été jurée d'avance dans cette Assemblée, il ne nous resterait plus d'autre parti à prendre dans ce moment que la résignation et le silence. Mais, si nous n'avons à combattre aujourd'hui que des principes et des calculs, nous ne devons pas redouter la discussion.

Cela dit, il entra dans l'examen du plan régénérateur des finances proposé par « un prélat — le plus jeune de nos évêques », fit-il avec un superbe dédain, en regardant Talleyrand, qui baissa la tête, lorsque ce simple prêtre abaissa de haut sur lui son mépris pour ce chef d'Israël qui traduisait le clergé au tribunal de ses ennemis déclarés.

— En quoi consiste donc ce plan régénérateur ? fit Maury. Rien n'est plus lumineux, messieurs, et surtout plus moral.

Il ne s'agit que de dépouiller le clergé de ses propriétés. Représentants intègres du peuple français, voici le grand secret que l'on vous révèle pour rétablir les finances : il s'agit simplement de mettre les bénéficiers à la place des capitalistes et les capitalistes à la place des bénéficiers.

Puis Maury fit toucher du doigt le complot des agioteurs, spéculant d'avance sur la motion qu'ils avaient chargé l'évêque d'Autun de faire pour eux.

— Secondez donc, messieurs, une conjuration si patriotique. Livrez les ministres du culte, vos pasteurs, vos parents, vos compatriotes, à cette horde d'agioteurs et d'étrangers..., et retournez dans vos provinces pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens !

— Quoi ! messieurs, pour enrichir des spéculateurs avides, vous nous enlèveriez des biens qui, n'étant point héréditaires, sont le patrimoine successif et commun de toutes les familles; des biens que nous voulons vous conserver pour vos propres enfants ; des biens dont les descendants de tous nos concitoyens sont les héritiers présomptifs, et dont les cinq sixièmes seront toujours nécessairement affectés à la classe des communes ?

Après cette habile adjuration, Maury montra combien l'on méconnaissait le vœu national et la justice, en dépouillant les pauvres du patrimoine du clergé. Prenant ensuite à partie tous ceux qui possédaient parmi ses auditeurs, il prophétisa le socialisme des Jacobins.

— Nous sommes attaqués aujourd'hui, dit-il ; mais, ne vous y trompez pas, si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour..... Si la nation a le droit de remonter à l'origine de la société pour nous dépouiller de nos propriétés, ce nouveau principe métaphysique vous conduira directement à toutes les insurrections de la loi agraire... Le peuple aura sur vous tous les droits que vous exercerez sur nous ; il dira aussi qu'il est la nation.

Comme l'orateur romain qui entendait les pas de Catilina aux approches du forum, Maury adjurait les députés de la

France de prendre garde, car, dit-il, « notre jeune liberté, qui se méconnaît encore, n'est déjà plus que le despotisme de la licence la plus effrénée ».

Ramassant enfin dans son âme et dans sa voix un dernier cri, de nature à réveiller tout à la fois les fibres généreuses de la Révolution et celles non moins pressantes de la sauvegarde des intérêts et de la lutte pour la vie :

— Vous voulez être libres ? dit-il, eh bien, souvenez-vous que sans propriété il n'y a plus de liberté !

Mirabeau comprit qu'il fallait laisser s'affaiblir l'impression de cette première passe d'armes. Dix jours durant, il se tut. Puis, quand il estima que les excitations des clubs avaient suffisamment amorti les souvenirs qu'il redoutait, le 23 octobre, l'habile chef des conjurés demanda la reprise de la discussion et s'efforça, en affectant un air dégagé et comme de la compassion, de traiter son adversaire en petit écolier de Sorbonne, à qui quelques leçons de logique ne seront point inutiles.

— Quelque opinion que j'aie de la dialectique du préopinant, j'avoue qu'il est difficile, même pour lui, — et il souligna, avec un dédain de grand seigneur, ce *même pour lui*, — de prouver que le principe est la même chose que la conséquence.

Il développa son argumentation avec le calme d'un régent de philosophie qui fait sa leçon et parle de haut, jonglant de façon très spirituelle avec les syllogismes et les paradoxes, s'amusant, comme le chat d'une souris, des arguments de son adversaire, qu'il opposait les uns aux autres, y trouvant des pétitions de principes et des sophismes pitoyables, tandis que l'Assemblée riait aux larmes et se complaisait à cette comique leçon de philosophie travestie. Les rires l'encourageant, Mirabeau s'oublia jusqu'à interpeller son écolier.

— Monsieur Maury, fit-il en affectant de se donner un sérieux pédant qui augmentait l'hilarité dans la salle, monsieur Maury, je vais maintenant vous enfermer dans un cercle vicieux !

Interpellé directement, Maury avait la réplique leste. Il en usa :

— Ah ! fit-il sans bouger de son banc, ah ! ah ! monsieur de Mirabeau, vous allez donc m'embrasser ?...

A cette répartie sanglante, à cette allusion aux vices du trop agressif député d'Aix, les rieurs changèrent de camp et Mirabeau fut décontenancé.

Dix longs jours se passèrent encore, durant lesquels une sorte de trêve sembla dominer les passions et les partis. L'Assemblée s'occupait de toute espèce de questions, mais elle s'en occupait distraitement : sous ce calme apparent, on sentait une tempête sourde. Elle éclata le 30 octobre.

Ce jour-là, Mirabeau démasqua ses batteries.

— Je demande, fit-il, que tous les biens du clergé soient enfin déclarés propriété de la nation, sauf à celle-ci de pourvoir d'une manière convenable à la décence du culte et à la subsistance des ministres des autels.

Se tournant vers les curés, représentants de ce pauvre bas clergé trop souvent réduit à ce qu'on appelait la portion congrue, c'est-à-dire à la misère, il ajouta d'un ton câlin :

— Aucun curé de campagne n'aura moins de 1,200 livres.

Puis, démasquant le fond de sa pensée et le secret de la secte, il promit, au nom de l'État, « le subside avec lequel, dit-il, on salarie les officiers de morale et d'instruction ».

A ce mot de *salaire* et à ce titre d'*officiers de morale* jeté aux prêtres de JÉSUS-CHRIST, Maury se leva pour protester.

Mirabeau crut l'écraser, en répondant à son interruption par cette réplique hautaine :

— Il serait temps que l'on abjurât les préjugés d'ignorance orgueilleuse, qui font dédaigner les mots *salaire* et *salariés*.

Il ajouta, avec un cynisme superbe qui est resté proverbial :

— Quant à moi, je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut être mendiant, voleur ou salarié.

C'est la théorie du plus hideux socialisme, la négation de la propriété, et lorsque, à cinquante ans de là, Proudhon osera s'écrier : « La propriété, c'est le vol ! » il sera l'écho, le commentateur et le logicien impitoyable des prémisses posées par Mirabeau.

Il y a plus. En étalant à la tribune française ce mot de « salaire », le chef du parti révolutionnaire laissait voir, dans son effrayante nudité, le fond du complot.

On ne voulait plus d'un clergé indépendant et libre, d'une Église à l'abri du besoin, d'un sacerdoce qui n'attend pas qu'on daigne laisser tomber sur ses mains tendues un peu de pain mesuré avec parcimonie et qu'on supprimera le jour où il aura cessé de plaire. On veut d'un clergé fonctionnaire de l'État et salarié par lui !

Maury vit clair dans la prétention jacobine d'introduire ce droit nouveau, pire et cent fois plus despotique que ne le fut jamais le césarisme des rois gallicans. Il ne fit qu'un bond de sa place à celle que Mirabeau venait de quitter.

Déjà, le propre frère du député d'Aix avait constaté que la logique des poumons était aussi nécessaire dans cette Assemblée que la logique des raisonnements. La gauche hurlait, la Montagne rugissait, les tribunes éclataient en fureur. Les uns et les autres avaient compté sans la voix de stentor qui allait répondre aux mugissements du taureau populaire, cette voix rude et retentissante dont les contemporains parlent tous avec admiration, « qu'on n'oubliait jamais, raconte M. de Ségur dans ses Mémoires, quand on l'avait une fois entendue». La tempête ne lui faisait pas peur, au contraire ; comme cet oiseau de proie qui ne sait déployer la vaste envergure de ses grandes ailes qu'au sein de l'orage, il l'eût provoquée plutôt que de la fuir.

Lançant sa note aiguë par-dessus ce fracas et cette houle, il domina la tourmente et se fit écouter :

— Messieurs, dit-il d'une voix frémissante, j'ai besoin d'être soutenu par un sentiment profond de mes devoirs pour entrer dans la lice. Mais, au delà de cette enceinte, j'aperçois la

France, l'Europe, et la postérité qui jugera vos jugements.

Puis, comme le silence s'établit, il en profita pour répondre à la leçon de dialectique que Mirabeau s'était ironiquement complu à lui faire entendre :

— Messieurs, reprit-il d'un ton incisif, mordant, qui criait comme une lime sur l'acier, M. le comte de Mirabeau vous a proposé de consacrer le principe sans s'occuper des conséquences. Je m'honore d'avoir à combattre un tel adversaire mais je ne lui répondrai que quand l'Assemblée sera devenue une école de métaphysiciens. Il ne veut pas qu'on discute les conséquences. Mais, si elles sont funestes, dangereuses, il faut donc laisser de côté le principe ?

Voyant que l'orateur allait prendre un ton plus calme, disserter comme il convient à des auditeurs sérieux, les injures, les interpellations, les interruptions bruyantes, les cris d'animaux recommencèrent. Sans se déconcerter, Maury éleva le diapason à l'unisson de la tempête, interpellant lui aussi, répondant aux interrupteurs, les accusant de vouloir étouffer un corps dont ils feignaient de vouloir seulement corriger les abus. Le président, gagné à la cause de Mirabeau, le rappela à l'ordre. Maury le rappela lui-même à la décence; et, comme le président furieux ne cessait d'agiter la sonnette pour couvrir la parole de l'orateur, celui-ci, impatienté, se tourne vers lui, et, avec cet accent narquois qu'il savait prendre pour clouer tous ces moutons de Panurge d'un mot plaisant qui les décontenançait toujours :

— Eh ! monsieur le président, cette sonnette, pendez-vous-la au cou, donc !

Inutile d'ajouter que la sonnette tomba des mains du président et demeura silencieuse jusqu'à la fin du discours.

Maury en profita pour achever sa réfutation des sophismes de Mirabeau. En terminant, il eut un mouvement de superbe douleur :

— Vous l'avez dit vous-mêmes, messieurs, s'écria-t-il avec des sanglots dans la voix, vous êtes environnés de ruines, et vous voulez augmenter les décombres qui couvrent le sol où

vous devriez bâtir. Tout est en fermentation. Déjà, vous êtes réduits à empêcher les citoyens de s'assembler.

De violents murmures, dit le *Moniteur*, accueillirent cette allusion aux récents massacres des septembriseurs et aux motions incendiaires du club des Jacobins. Maury s'y attendait, et, jetant un dernier défi aux spoliateurs de l'Église :

— Le plus terrible des despotismes, osa-t-il s'écrier, c'est celui qui porte le masque de la liberté.

Et il quitta la tribune.

XI.

Un jour, c'était au mois d'octobre 1790, le clergé d'Alsace, s'estimant garanti dans ses biens par le traité de Westphalie, avait prévenu ses fermiers que les décrets prononçant l'expoliation du clergé de France ne les regardaient pas. L'acte fut déféré à l'Assemblée par le maire de Strasbourg, luthérien et révolutionnaire acharné, comme entaché de faux, de rébellion et de tentative contre-révolutionnaire. Le rapporteur Chasset conclut qu'il fallait poursuivre le clergé d'Alsace.

Le jour pour faire passer ce décret était bien choisi : c'était un dimanche, jour où les membres du côté droit étaient ordinairement en petit nombre. Dieu permit que l'abbé Maury vînt ce jour-là à l'Assemblée, où on ne l'attendait pas. Il s'informa de l'objet qui causait la fermentation générale et, d'un bond, sautant à la tribune, sans avoir eu un moment pour réfléchir, il prononça un des discours les plus éloquents dont il ait jamais fait retentir cette tribune célèbre.

Il adjure d'abord ses collègues d'appliquer le règlement qui vient d'être violé, car cette question devait être ajournée.

—Si quelqu'un prétend soutenir le contraire,qu'il se lève !... Personne ne se montre ? Je conclus de ce silence que je peux poursuivre.

Et alors, malgré les murmures, les cris, les insultes, prenant à partie cette Assemblée hostile, il demande ironiquement :

— Si vous n'avez pas ajourné, apprenez-moi de grâce ce que vous avez décrété... Votre procès-verbal atteste un ajour-

nement, et il faut bien que cette décision existe, ou que cette auguste Assemblée ait rendu un décret digne des Petites-Maisons.

— Du reste, ajouta-t-il avec un fin sourire, ne craignez rien pour votre gloire, je vais la défendre contre les sophismes de votre rapporteur.

Et, d'un ton superbe d'indignation contenue, il fait le procès à l'Assemblée, qui l'écoute en grondant :

— Je sais bien, messieurs, qu'aujourd'hui la réclamation du clergé d'Alsace ne vous embarrasserait guère ; vous avez fait de si étonnants progrès dans la conquête des biens d'autrui, que le suprême moyen de la question préalable étoufferait bientôt la voix du téméraire qui oserait plaider ici la cause de la justice au tribunal de la force. Mais, dans le mois de septembre 1789, souffrez que je vous le rappelle avec respect, votre éducation législative n'était pas si avancée ; vous aviez encore la circonspection et la réserve que vous commandait l'incertitude de votre renommée. Depuis ce temps, votre gloire a parfaitement dissipé vos scrupules, et vous n'avez montré, dans l'invasion des biens du clergé, que la morale des conquérants. Je suppose que, le 25 du même mois de septembre, un bénéficier d'Alsace eût écrit dans cette province que l'Assemblée nationale avait ajourné les réclamations des ecclésiastiques contre ce décret, et je demande si, à cette époque, on aurait osé lui faire un crime de s'être prévalu d'un décret d'ajournement rendu la veille... Oui !... Vous dites oui ! et moi, je dis non ! et la raison est de mon avis.

Sur cette fière affirmation, il établit, par le texte même du traité de Westphalie, le bien fondé de la conduite du clergé alsacien. Il la justifie par les lettres des évêques de Spire et de Strasbourg que l'Assemblée a accueillies, en s'abstenant, dit-il, « pour cette fois, des huées et des éclats de rire qui conviennent toujours mal à des spoliateurs en présence de leurs victimes ».

Puis, il passe à l'examen des autres articles du décret, « qui

vous est proposé, dit-il, par votre comité ecclésiastique, ou plutôt antiecclésiastique ».

Et comme on murmure à cette qualification, il relève encore plus haut sa belle tête, et, dominant les interrupteurs :

— Si l'on me fâche, s'écrie-t-il, je n'appellerai pas simplement ce comité antiecclésiastique, je l'appellerai antichrétien, et je demanderai d'être admis à la preuve. Est-ce bien ce comité, ou un comité de recherches, un comité de l'Inquisition que nous venons d'entendre ? Il faut être nourri des maximes des Néron, des Phalaris et des Tibère, pour n'être pas révolté des principes atroces que le rapporteur vient de nous débiter, dans cette tribune, avec un sang-froid qui ajoute infiniment à leur barbarie. Quoi ! Messieurs, on ose vous proposer de fonder une procédure criminelle sur une traduction anonyme que personne n'avoue, et dont on ne nous désigne pas même l'auteur ; sur une traduction dans une langue dont M. Chasset ne sait pas un seul mot et que nous n'entendons pas nous-mêmes ! Ah ! la toute-puissance de cette Assemblée n'est que trop connue dans le royaume ; mais elle ne va pas pourtant jusqu'à créer des crimes imaginaires, jusqu'à fabriquer des délits illusoires, pour motiver des poursuites trop réelles. Voilà donc jusqu'où peut s'avilir, voilà donc jusqu'où peut s'aveugler l'esprit de persécution dans un comité dont les membres sont dispensés de rougir ! C'est vous, implacables calomniateurs, qui êtes les véritables ennemis de l'Assemblée nationale ; c'est vous qui avez voulu faire distiller dans nos décrets le venin de la haine dont vos âmes sont remplies. Et vous osez vous asseoir parmi les législateurs de la France ! Vous osez, dans votre superbe délire, nous inviter à devenir les complices de vos absurdes fureurs ! Je ne vous dénonce pas aux tribunaux, puisque vous êtes inviolables, mais je vous dénonce à l'opinion, qui nous doit une justice exemplaire de votre audace et de vos lâches persécutions ; je vous dénonce à la France entière, dont vous profanez la confiance et dont vous déshonorez le caractère national.

Après quoi, se substituant avec intrépidité aux accusés, prenant leur place au milieu des cris de fureur de ceux qui sentaient la proie leur échapper par cette intervention inattendue et redoutée, Maury croisa bravement les bras sur sa large poitrine, et dit :

— Eh ! quel est donc le délit qu'on impute au clergé d'Alsace ? Les bénéficiers de Strasbourg ont écrit à quelques citoyens tentés d'acquérir des biens ecclésiastiques dans cette province, qu'ils les invitaient à faire de *sérieuses réflexions sur leur projet*... Est-on rebelle, est-on factieux, est-on l'ennemi de l'Etat, est-on criminel de lèse-nation, quand on invite les acquéreurs de nos biens à faire de *sérieuses réflexions ?* Eh bien, je vais me rendre coupable de ce grand crime sous les yeux de la France entière ! J'invite donc hautement tous ceux qui sont tentés de s'approprier nos dépouilles, de faire de sérieuses et de très sérieuses réflexions, et je me livre à toutes les poursuites criminelles que mérite une pareille déclaration de ma bouche.

Puis, bravement, sans forfanterie mais sans peur non plus, il attendit l'effet de sa noble déclaration. Personne n'osa lever la voix, et c'est au milieu d'un profond silence qu'il jeta à ses auditeurs stupéfaits cette fière parole :

« L'Europe vous observe, la France commence à vous juger... La raison, la justice, la vérité sont éternelles !... »

L'éloquence foudroyante de l'abbé Maury triompha de la fureur des ennemis du clergé. La délation calomnieuse du maire luthérien de Strasbourg, le rapport insidieux et l'érudition allemande de M. Chasset, les sophismes puérils de M. de Lameth, la bile de M. Rewbell, la haine universelle contre le clergé, toutes les passions furent forcées de céder à l'empire de la raison, du sentiment, de l'éloquence, portés à leur plus haut degré [1].

1. MARCEL, *Tribune*, p. 89.

XII.

Nous sommes en 1791. Des listes de proscription, colportées par des gamins sinistres, circulent sous les galeries du Palais-Royal. Maury en a reçu directement un exemplaire : son nom y figure. On y promet une forte récompense à qui apportera sa tête au café du Caveau [1]. Voilà, il le sait bien, un nom pour la foule lâchée comme une meute : il le sait encore, maintenant il suffira qu'une bande rencontre l'homme dénoncé, le malheureux ira jusqu'à la lanterne du coin, mais non au delà. Déjà, en effet, il n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé, qui l'a pris à bras le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. En traversant le pont Neuf, il a pu lire des placards qui demandaient un carcan pour l'abbé Maury, et les feuilles publiques ont raconté comment, dans la bande sauvage qui ramenait le Roi et la famille royale à Paris, un brigand, vêtu d'une souquenille rouge, a crié à plusieurs reprises, à la portière du carrosse royal, qu'il lui faut la tête de l'abbé Maury pour jouer aux quilles [2].

Plus tranquille que s'il s'était promené dans les plaines de Valréas ou dans les chemins avoisinant Lombez, à pied, lentement, sans même daigner regarder autour de lui, il a pris le chemin de l'Assemblée.

A tout prix, cependant, il faut l'empêcher d'y arriver, car la séance sera décisive, c'est aujourd'hui que la lutte s'engagera sur la question capitale : les Jacobins ont décidé d'en finir aujourd'hui avec la monarchie.

Autour de Maury, ce sont des cris de mort, des hurlements sauvages, et personne cependant n'a osé porter la main sur le fier Vauclusien, dont les formes athlétiques et la parfaite sérénité imposent à cette horde de hurleurs. Mais, quand il est parvenu au bas du perron, au moment où il lève le pied pour gravir la première marche, quelqu'un, du milieu de la

1. TAINE, *Op. cit.*, t. II.
2. *Ibid.*

qu'on vous applaudisse, pourvu que l'on m'écoute. Obtenez-moi donc du silence, si vous croyez réellement triompher de mes principes ; car, au milieu du bruit, vous ne triompheriez que de mes poumons !...

Au sortir de cette séance, des meurtriers conjurés l'attendaient sur le seuil. Il les vit, et, sans le moindre trouble, marcha vers eux. Une clameur de huées s'éleva sur la place. Maury n'en fut point ému, il y était fait, et son mépris pour cette populace souveraine ne lui permettait pas d'en éprouver la moindre colère. A la faveur de ces cris et de la bousculade qui les accompagna, les affidés essayèrent d'exécuter le programme. L'un d'eux, le premier, le heurta vivement, tandis que l'autre le poussait en sens contraire. Comme un chêne qui résiste à la poussée des bûcherons,entre ces deux chocs,Maury resta debout et ferme. Le plan allait échouer, quand l'organisateur de ce meurtre, furieux de voir sa proie lui échapper, sortant de dessous sa carmagnole un couperet fraîchement aiguisé, s'élança de la place vers lui, en criant :

— Où est-il, cet abbé Maury ? Je vais l'envoyer dire sa messe aux enfers !

Maury se ressouvint alors des armes dont un ami avait tantôt chargé de force sa poche. Prompt comme l'éclair, il les saisit, et, présentant les deux pistolets au brigand qui s'élance :

— Tiens, dit-il, si tu as du cœur, voilà les burettes pour la servir !

L'homme, épouvanté, recula et se perdit dans la foule, tandis que la multitude, charmée de cet héroïsme tranquille, transformée en un clin d'œil, battait des mains autour de celui qu'elle venait de huer.

En rentrant chez lui, il trouva une lettre du roi.

Louis XVI lui écrivait :

« Monsieur l'abbé, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostome. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur ; et vous êtes, comme le savant

évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part. Vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration ; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs : ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang-froid, sans vos ingénieuses reparties, je perdais un Français totalement dévoué à la cause de son Roi, et l'Église un de ses défenseurs les plus éloquents. Daignez songer que nous avons besoin de vous, que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer à des périls certains. Usez avec modération de ces talents, de ces connaissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez temporiser ; la prudence est ici bien nécessaire, votre Roi vous en conjure : trop heureux s'il peut un jour s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié. »

Défenseur de la cause sociale, Maury mérita ce témoignage de son Roi. Il en mérita un autre, quand le chef de l'Église le vit aux prises avec l'œuvre la plus satanique de la Révolution, luttant à corps perdu contre Mirabeau, qu'il réduisit au silence, sur cette question vitale de la constitution civile du clergé.

XIII.

La conjuration datait de loin. Préparée dans les antres mystérieux où l'on se cache pour se dire à voix basse ces demi-mots que les assassins bégayent pour sonder les complices, elle avait peu à peu remonté de la cave au salon, où l'un des chefs avait dit un jour, en riant aux éclats, tandis que la compagnie applaudissait :

— Ah ! dans vingt ans, l'Église catholique aura beau jeu !

Les vingt ans sont passés et l'heure est venue.

Déjà, on a confisqué les biens du clergé, tout comme on dépouilla le Christ de sa tunique et de sa robe.

— Quand nous les tiendrons par la faim, disaient les conjurés, ce sera bientôt fini !

Mais voilà que cette spoliation, au contraire, tourne à la gloire de l'Église et la purifie d'une lèpre qui la déshonorait.

— Vous nous enlevez nos croix d'or, s'est écrié un évêque, répétant un mot de M. de Montlosier,eh bien ! nous prendrons une croix de bois, c'est une croix de bois qui a sauvé le monde !

Craignant, comme les Pharisiens, que leur victime ne s'échappât, les ennemis appelèrent dans leurs conseils des complices dont ils savaient la haine invétérée et la malice savante.

— Voulez-vous ruiner à tout jamais cette Église ? dirent les survenants, séparez-la de son centre, interrompez la circulation vitale qui s'en va sans cesse demander au cœur un sang nouveau, rompez les liens de l'unité romaine, c'en est fait de l'Église en France !

Ceux qui parlaient ainsi, c'étaient quelques sectaires attardés,qui, suivant l'expression de Sieyès, ne voyaient dans la Révolution que l'occasion de faire l'apothéose des mânes de Port-Royal. Puis, avec ces jansénistes haineux, c'étaient les gallicans, moins haineux que les héritiers des vengeances de Saint-Cyran, mais aussi hostiles qu'eux au principe même de l'unité catholique et non moins enclins que leurs doctrines et leurs préjugés au schisme.

Jansénistes et gallicans, appelés à la rescousse, dressèrent le plan d'une Église constitutionnelle et nationale, où ils infusèrent leur venin.

C'était le système de l'Église anglicane, avec la franchise en moins.

Mirabeau et Barnave unirent leurs efforts pour implanter ce système en France, et ils n'eurent pas d'auxiliaire plus zélé que Robespierre.

De cette coalition monstrueuse entre des sectaires, des schismatiques, des philosophes, des incrédules, des idéologues et des jacobins, naquit ce monstre sanguinaire qu'on appelle la Constitution civile du clergé de France.

Cette Constitution prétendait asservir l'Église à l'État, et soustraire le clergé à l'ordre même des institutions divines.

Elle instituait les pasteurs,elle supprimait ou refondait à son gré les diocèses, elle imposait aux évêques les règles de leur administration, elle soumettait les évêques et les curés à l'élection, elle les soustrayait les uns et les autres au centre de l'unité catholique pour les rattacher à un bureau spécial du nouveau régime chargé de diriger à son gré ce qu'on appelait les cultes. Sous un nom hypocrite, c'était le schisme dans toute sa hideur. Dès lors, c'était la mort à bref délai !

Pour que rien ne manquât à la ressemblance, lorsque l'heure de la puissance des ténèbres sonna sur notre clergé, de son sein, comme autrefois du collège apostolique, sortit la complicité des trahisons,sans lesquelles les conspirateurs n'eussent pu mener leur œuvre à terme, et, dans le sanhédrin des voltairiens, des jansénistes et des jacobins, on vit venir quelques abbés du tiers état, dévorés d'ambition et prêts à tout pour la satisfaire :

— Que nous donnerez-vous, si nous vous le livrons ? dirent-ils comme Judas, en parlant de l'Église, dont les dignités et les honneurs tentaient leur âme vénale.

On leur promit des mitres tricolores, ils se vendirent !

Telle est, en traits rapides, l'esquisse historique et doctrinale de cette œuvre satanique qui causa tant de ruines,entraîna la Révolution dans la voie des persécutions sanglantes et fit entrer le nouveau régime dans une ornière d'où il n'est point encore bien sorti.

Monstrueux amalgame de philosophie encyclopédiste, de gallicanisme parlementaire, de jansénisme et même de protestantisme, la Constitution civile du clergé allait mettre notre Église à deux doigts de sa ruine !

On pressent les bouillonnements de l'âme de Maury, tandis qu'il assistait aux premiers et longs débats qui marquèrent l'introduction de ce projet à la Constituante.

Mirabeau monta à la tribune.

« Si on peut être éloquent dans une cause inique, tout en

faisant litière de la bonne foi,du bon sens,de la saine politique, et en remplaçant les raisons absentes par de grossières injures, certes Mirabeau fut éloquent ce jour-là. L'éloquence est un don particulier du Ciel ; elle ne présuppose ni l'honnêteté ni le savoir ; on peut être éloquent en débitant des infamies. »

Un discours comme celui de Mirabeau ne s'analyse pas : c'est une dénonciation perpétuelle du clergé à la barre des énergumènes de l'Assemblée et aux bandits des tribunes. Il poussait des cris de rage, il criait à la trahison : tous ceux qui s'opposent à la Constitution civile du clergé, ce sont des conspirateurs :

— C'est la ruse, osa-t-il dire, qui se cache sous le masque de la piété ; c'est l'artifice d'une cabale infernale formée dans votre sein, qui continue à méditer des mesures pour le renversement de la Constitution, en affectant le ton de la paix.

Ainsi, la longanimité du pape,la patience du roi, le silence du clergé, tout cela, c'est l'indice des plus perfides menées et le signe de complots que trame l'Église contre la Révolution.

Toujours, on le voit, le même renversement des rôles, toujours l'agneau coupable et le loup innocent. Si nous parlons, nous sommes des séditieux ; si nous nous taisons, nous sommes des conspirateurs cachés dans l'ombre !

Se taire plus longtemps devenait coupable, et, sous peine de paraître complices, ils devaient enfin se déclarer et parler.

Maury se leva. Mais au moment où il se dirigeait vers la tribune, il rencontra un évêque qui s'y dirigeait aussi. C'était l'évêque de Clermont. Maury s'effaça respectueusement devant lui.

Le premier donc, l'évêque de Clermont prit la parole.

« D'un maintien élevé, calme, imposant, le prélat prononça, d'une voix ferme et avec un accent de persuasion au-dessus duquel il n'y a aucun pouvoir de l'éloquence, des paroles qui

jetèrent l'étonnement et le trouble parmi les partisans des mesures les plus rigoureuses. On voyait que son sacrifice était consommé, ainsi que celui de ses confrères apostoliques ; que la pauvreté leur était devenue chère ; que désormais les prédications du désert leur paraissaient seules faites pour ramener le siècle égaré ; qu'un pressentiment religieux, en leur montrant toutes leurs souffrances, leur découvrait que la religion allait refleurir sous la hache des bourreaux.

« C'était le soir. Les paroles solennelles de l'évêque de Clermont roulaient profondément dans la vaste enceinte, et ressemblaient aux paroles prophétiques des mourants. Ceux qui allaient lancer la persécution paraissaient plus interdits que ceux qui allaient en être les victimes. La Montagne était muette d'effroi. Les tribunes s'étonnaient de n'oser plus proférer des blasphèmes [1]. »

Quand il eut fini, cent cinquante évêques ou curés demandèrent qu'il leur fût permis d'en référer au Saint-Siège ou à un concile. Leur demande fut écartée par le vote de l'ordre du jour.

C'est alors que Maury prit la parole.

Il avait à peine ouvert la bouche, que des murmures violents tentèrent de couvrir sa voix redoutée.

— Si ces murmures, fit-il dédaigneusement, me décèlent d'avance votre opinion, où est donc votre impartialité judiciaire ? S'ils m'avertissent au contraire de prouver ce que j'avance, ils sont prématurés ; car il faut bien que j'énonce ma proposition avant d'en fournir la preuve. La justice et l'humanité vous prescrivent cette patience... si la bienséance ne suffit pas pour vous forcer d'écouter du moins les victimes...

Les murmures redoublèrent. Maury leur opposa cette fière réplique :

— Eh ! messieurs, la toute-puissance que vous avez usurpée ne doit pas nous empêcher d'élever devant vous les barrières de la raison, puisque vous avez d'avance la certitude de les

1. LACRETELLE.

franchir... Je le répète donc, avec toute l'intrépidité de la conviction la plus intime, et en portant à tous mes adversaires le défi de me répondre, je ne dis point par des murmures insignifiants, mais par des raisons plausibles : il est de l'intérêt de la religion, il est de l'intérêt des peuples eux-mêmes, que les ecclésiastiques n'obtempèrent point, sans le concours de la puissance spirituelle, à vos nouveaux décrets relatifs au clergé. L'intérêt de la religion est sans doute que la chaîne des pasteurs se perpétue dans ce royaume, auquel sa primogéniture dans l'ordre de la foi donne un rang si éminent parmi les autres empires chrétiens. Or, comment s'y perpétuerait-il, si le ministère pastoral était amovible ; s'il reposait sur des bases toujours vacillantes ; si les liens sacrés de famille spirituelle, entre le pasteur et le troupeau, étaient dissolubles au gré des puissances temporelles ; si l'on pouvait exclure arbitrairement des églises les évêques et les curés qu'une institution canonique et régulière y a placés ? Que deviendrait enfin la discipline de l'Église chrétienne, si vous pouviez, sans consulter aucune de ces règles, renverser un siège épiscopal que votre seule autorité n'a point établi, et destituer ainsi des ministres de la religion que vous n'avez jamais institués ?

Prenant aussitôt à partie la Constituante, avec une savante habileté de tactique parlementaire, il la met incontinent en contradiction avec elle-même :

— Quoi ! vous avez décrété qu'un sous-lieutenant d'infanterie ne saurait être destitué de son emploi, sans le jugement préalable d'un conseil de guerre, et vous prétendez refuser la même inamovibilité et les mêmes garanties judiciaires à vos pasteurs ?... On ne cesse d'abuser ici, contre nous, des principes de la liberté... Eh bien ! c'est cette liberté que nous invoquons !...

A cette fière revendication, que Maury énonçait avec la même assurance que mit saint Paul à se proclamer citoyen romain et à en réclamer les privilèges, comme il arrive à des adversaires surpris en flagrant délit d'illogisme, les sectaires

firent entendre, dit le *Moniteur*, de « violents murmures ». Maury s'arrêta :

— Pardonnez, messieurs, dit-il, si ma raison ne fléchit pas devant la logique des murmures. Je n'entends pas la langue que vous me parlez en tumulte, lorsque vous n'articulez aucun mot. C'est ainsi qu'on arrête un opinant, je le sais bien, ce n'est pas ainsi qu'on le réfute. Si vous voulez me répondre, voici les assertions que je vous somme de combattre.

Et, dans une série serrée de raisonnements, il démontra comment l'Assemblée, dépassant ses pouvoirs, se dénonçait elle-même à la nation, comme une assemblée de tyrans.

A ce mot, les murmures redoublèrent, plus violents et plus prolongés. Maury croisa dédaigneusement les bras, attendant un répit pour dire :

— Je vous avertis que la conséquence naturelle de vos bruyantes et indécentes clameurs, c'est que vous êtes réduits à la nécessité de m'interrompre continuellement, parce que vous sentez l'impossibilité de me répondre.

A la faveur du silence qui suivit cette apostrophe, l'orateur démontra que la Constituante commettait une monstrueuse confusion de pouvoirs, et il développait ce thème, quand un des auteurs de ce projet de loi schismatique crut pouvoir ricaner tout haut, et dire à ses voisins que l'abbé Maury, sans le vouloir, lui venait en aide. Maury l'interpella directement et, le prenant à partie, il se joua du malheureux comme le chat d'une souris :

— Vous prétendez, vous, monsieur de Menou, dit-il à l'interrupteur, en votre qualité de théologien de notre comité militaire, qu'en avançant ces principes que vous ne connaissez pas, je fais l'apologie du comité ecclésiastique, et que je sers ainsi la chose publique sans le vouloir. Sans le vouloir ?... J'ignore, monsieur, si votre théologie vous a appris à mieux deviner mes intentions que votre logique ne vous a enseigné l'art de réfuter mes raisonnements Eh bien ! je continue à servir la chose publique à votre gré...

On tenta de l'empêcher d'aller plus loin.

— Vous avez beau m'interrompre, cria-t-il, vous ne perdrez pas un mot de ma censure.

— On vous répondra, cria-t-on de divers bancs.

— Vous demandez à répondre ? Vous avez en effet grand besoin d'une apologie. Attendez donc que l'accusation soit tout entière, car je n'ai pas encore tout dit, et il faut tout dire aujourd'hui, pour n'y plus revenir. Je veux tirer enfin de vous la justice que me promet l'opinion publique, en révélant l'esprit dont vous êtes animés.

Et alors, s'élançant d'un bond à des hauteurs sublimes qui rappelaient les plus belles heures de l'éloquence humaine, dans un magnifique langage, l'orateur inspiré fit le tableau des ruines ordonnées par ce comité de tyrans qui avait condamné, dit-il, à la solitude d'un vaste désert, les sanctuaires d'où les lévites sont bannis comme criminels d'État, et autour desquels les peuples consternés viennent observer, avec une religieuse terreur, les ravages qui attestent votre terrible puissance, comme on va voir après un orage les débris d'une enceinte abandonnée qui vient d'être frappée de la foudre.

L'Assemblée s'était tue. Cette éloquente et courageuse protestation la contenait dans sa rage inassouvie. Maury profita de cette stupeur pour laisser tomber sur elle, d'une voix tremblante d'émotion, cette expression de sa douleur, où il manifeste combien il avait souffert de s'être tu jusque-là, pour obéir à son roi et à son pontife devant les persécuteurs. Il s'écria :

— Je bénirai à jamais, messieurs, le jour où il m'a été enfin permis de soulager mon âme d'une si accablante douleur, en vous dénonçant ces entreprises, ces abus d'autorité, ce luxe de persécution...

Cela fait, il va se tourner vers le géant. Jusqu'ici, sa polémique était générale, il avait dénoncé les iniquités du comité ecclésiastique, les abus de pouvoir d'où était sorti le projet de constitution schismatique. C'était comme un engagement

général sur toute la ligne. L'heure était venue de finir par un duel. Ainsi, lorsque le peuple de Dieu se trouva en présence d'une armée orgueilleuse de sa force numérique, le jeune berger des montagnes d'Hébron descendit dans la plaine et osa se mesurer avec le Goliath Philistin.

C'est, à coup sûr, la plus belle page des batailles parlementaires du moderne David.

Mirabeau, dans son discours, avait osé revendiquer le droit, pour l'Assemblée nationale, de décréter la nouvelle constitution du clergé, dans l'intérêt même du clergé, qu'il s'agit, avait-il dit, de ramener à sa pureté et à sa ferveur primitives. Tartuffe éhonté, il méritait un châtiment pour cette insolence. Le châtiment ne lui manqua point.

— Nous pourrions peut-être observer, remarqua d'abord Maury, qu'il est des hommes qui ont perdu le droit de louer publiquement la vertu et de s'ériger en censeurs du vice ; mais écartons les personnalités, et discutons la doctrine de M. de Mirabeau.

Et alors, sur un ton calme, mesuré, presque froid, au milieu du plus profond silence, il rappela le principe de la thèse de Mirabeau. Mirabeau sembla faire un geste de dénégation. Maury s'arrêta :

— Mon intention, dit-il, est de rapporter fidèlement la pensée et même les expressions de M. de Mirabeau. Si je me trompe, je le supplie de le redresser.

Mirabeau se leva. Maury l'interrogea publiquement :

— Puisque vous voulez bien, monsieur, répondre à ma question, je vous supplie de déclarer si vous n'avez pas dit que chaque évêque, jouissant d'une juridiction illimitée, était, en vertu de son ordination, évêque universel de toutes les églises, et que cette proposition était la citation textuelle du premier des quatre fameux articles du clergé de France en 1682. Voilà, monsieur, ce que j'ai cru entendre ; je vous prie de me dire si ma mémoire ne m'a point trompé.

Mirabeau, contenant sa colère, hautain, la tête renversée, avec le poing fermé sur le rebord du banc inférieur, répondit:

— Non, monsieur, ce n'est point là ce que j'ai dit : ces ridicules paroles ne sont jamais sorties que de votre bouche. Voici ce que j'ai dit : j'ai avancé que chaque évêque tenait sa juridiction de son ordination ; que l'essence d'un caractère divin était de n'être circonscrit par aucune limite, et, par conséquent, d'être universel, suivant le premier article de la déclaration du clergé, en 1682. Voilà, monsieur, ce que j'ai dit ; mais je n'ai jamais prétendu que l'ordination fit d'un évêque un évêque universel.

Cette réponse assurée de Mirabeau fut aussitôt couverte de bruyants applaudissements par les tribunes. Quand les bravos se furent tus, Maury, tranquille, reprit :

— Eh bien, nous sommes d'accord. C'est bien à ces mêmes assertions, monsieur de Mirabeau, que je vais répondre ; et j'espère qu'il me sera facile de vous faire expier dans un instant les applaudissements dont les tribunes viennent de couvrir cette naïve explication.

« Voici d'abord le premier article de la déclaration du clergé de 1682, que vous invoquez : *L'Église n'a aucun droit direct ou indirect sur le temporel du Roi.* Voulez-vous entendre le second : *L'autorité de l'Église est supérieure à celle du Pape, non seulement dans les temps de schisme, mais encore dans l'ordre commun, conformément à la décision du concile de Constance.* Voici le troisième : *Le Pape est soumis aux canons ; et c'est dans la charge éminente qu'il a reçue de veiller à leur exécution qu'il trouve le principe et l'exercice de la prééminence du siège apostolique.* Le quatrième enfin prononce que *les décrets du Souverain Pontife ne sont irréformables que lorsqu'ils sont acceptés par le consentement de l'Eglise universelle.* Vous voyez qu'il n'y a rien de commun entre votre proposition et ces quatre fameux articles. Il n'est pas même question de la juridiction épiscopale dans les quatre propositions de l'Église gallicane. Vous avez donc cité à faux pour en imposer à cette Assemblée ; et la vérité a le droit de vous donner à vous, ou plutôt à votre écrivain, le démenti le plus authentique.

« Mais c'est à vous que je reviens, et je vais vous prouver :

1° que vous avez réellement dit ce que je vous ai attribué, et que les matières ecclésiastiques vous sont si peu familières qu'en croyant le désavouer, vous venez de le confirmer de la manière la plus incontestable ; 2° que ce que vous avez dit est absolument insoutenable en principe, et que vous n'entreprendrez pas même de me répliquer, sans vous engager plus avant dans le piège où vous êtes pris. Il ne s'agit plus ici d'une erreur de mémoire ou d'un défaut de bonne foi. Raisonnons, et voyons si votre logique est plus sûre et plus ferme que votre érudition.

« Vous reconnaissez formellement nous avoir dit que chaque évêque tenait sa juridiction spirituelle de son ordination, et que ce pouvoir divin n'était circonscrit par les limites d'aucun diocèse. Or, si la juridiction d'un évêque, si sa puissance spirituelle n'est limitée par aucune circonscription diocésaine, chaque évêque a donc partout la même autorité ; chaque évêque a le droit d'exercer partout une juridiction commune à tous les territoires, et égale sur tous les territoires ; chaque évêque est donc dans l'Église un évêque universel. Je ne vous ai donc pas cité à faux, puisque vous venez de répéter, avec la plus édifiante simplicité, ce que vous aviez dit d'abord, et ce que je vous avais fait dire. La seule différence qu'il y ait entre votre nouvelle version et la première, c'est que vous venez, je ne sais pourquoi, de délayer, dans une longue phrase, ce que, d'après vos maîtres, vous aviez d'abord exprimé dans un seul mot, *évêque universel.* Il est donc vrai que vous avez réellement dit ce que je vous ai attribué ; et si votre phrase signifie autre chose, elle ne peut plus avoir aucun sens. Je ne dirai point alors, en discutant votre réponse, que ces ridicules paroles ne sont sorties que de votre bouche, mais je dirai, et cette Assemblée dira comme moi, que votre proposition n'a pu sortir que d'une tête absurde. Remerciez à présent les tribunes des applaudissements flatteurs qu'elles vous ont prodigués, lorsque vous avez eu la charité de me dénoncer à leur savante improbation par votre désaveu. Si vous êtes si tenté de répliquer, parlez ; je vous cède la parole... Vous ne

dites rien !.... Cherchez tranquillement quelque subtilité dont je puisse faire aussitôt une justice exemplaire.... Vous ne dites plus rien ? Je poursuis donc, et après vous avoir restitué ces mêmes paroles, que vous avez trouvées si concluantes dans votre bouche et si ridicules dans la mienne, j'attaque directement votre argument. Je vais vous mettre en état de juger vous-même des principes théologiques qui vous ont fait tant d'honneur dans les tribunes.

Mirabeau s'était rassis. Maury ne voulut pas abuser de son triomphe. Il se borna à prendre acte du silence auquel il avait réduit son puissant adversaire et continua, réclamant les droits imprescriptibles de l'Église, au milieu des cris et du tumulte dont il disait :

— Le tumulte de cette Assemblée pourra bien étouffer une voix, mais n'étouffera pas la vérité. La vérité ainsi repoussée et méconnue reste toujours vivante dans le fond de mon cœur, et la nation m'entend quand je me tais.

Puis, reprochant en face à ces tyranneaux de fermer la bouche à leurs victimes, et de refuser à la défense le droit de se faire entendre, il s'écria :

— Je m'arrête, messieurs ; vous savez comment on nous écoute, et l'Europe sait comment on nous juge.

Mais, avant de quitter la tribune où il avait parlé pendant trois heures, sans la moindre défaillance, sans la moindre fatigue, il adjura les constituants de renoncer à imposer aux prêtres de JÉSUS-CHRIST un serment schismatique.

— Louis XI exigeait sans cesse des serments de ses sujets, s'écria-t-il, Henri IV ne leur en demandait point.

Il les conjura de s'arrêter sur la pente d'une persécution qui renouvellerait, dit-il, pour l'Église, cette époque de désastre et de gloire, où les pontifes de la religion, dévoués au ministère du martyre, étaient obligés d'aller se cacher au fond des cavernes pour imposer les mains à leurs successeurs.

A ces allusions prophétiques, les conjurés opposèrent un démenti bruyant, et, de toutes parts, retentissaient ces cris : A l'ordre ! à l'ordre !

— Vous demandez qu'on me rappelle à l'ordre? Eh! à quel ordre me rappellerez-vous? Je ne m'écarte ni de la justice, ni de la décence, ni de la vérité.

Mais le temps était venu de finir. Maury s'était même retourné vers l'escalier pour descendre, quand, tout à coup, obéissant à une inspiration subite, avec un courage qui le transfigurait, revenant à ses auditeurs, il leur lança cette dernière adjuration justement demeurée célèbre :

— Prenez-y garde, messieurs! Il est dangereux de faire des martyrs, il est dangereux de pousser à bout des hommes qui ont une conscience et qui, en préférant la mort au parjure, vous prouveront, par l'effusion de leur sang, qu'ils savent forcer votre estime [1].

1. Nous devons arrêter là cette trop courte analyse des discours et du rôle de Maury à la Constituante. On pourra lire tout ce que nous sommes forcés d'omettre ici, au chapitre V du volume consacré à l'abbé Maury et Mirabeau.

LIVRE PREMIER.

Nonciature et Cardinalat. — Les Affaires de France.

CHAPITRE PREMIER.

MAURY QUITTE LA FRANCE.

SOMMAIRE : Une lettre de Marmontel. — Comment Maury quitta la France. — Créé Cardinal *in petto*. — La haie de Coblenz. -- Ce qu'en dit le *Moniteur*. — Lettres et Invites du cardinal Zelada au nom du Pape. — Arrivée à Rome. — Vous vouliez jeter de la poudre aux yeux des Romains. — L'accueil de Pie VI.— Chez Mesdames de France. — Sage réserve de Maury. — Les notes discordantes. — L'abbé Mayet. — Maury est sacré archevêque de Nicée. — Détails du sacre.

DANS ce magnifique discours de réception à l'Académie qui, pour n'avoir jamais été prononcé, n'en fut pas moins recueilli par l'avidité des admirateurs d'un génie alors dans tout son éclat, Chateaubriand, imitant le célèbre remerciement de La Bruyère, avait énuméré les titres de ses collègues à l'immortalité. Quand il en fut à Maury, il résuma d'un trait la gloire du célèbre lutteur de la Constituante :

« L'éloquence française, dit-il, après avoir défendu l'État et l'Autel, ne se retira-t-elle pas comme à sa source dans la patrie de saint Ambroise et de Cicéron ? »

C'est à Rome, en effet, que l'orateur de nos plus grandes luttes parlementaires devait aller, au sortir de cette carrière où il avait conquis tant de gloire, en recevoir la consécration.

Il s'y rendit, en fugitif, poursuivi par des animosités terribles, devenues d'autant plus redoutables que l'immunité parlementaire, une bien faible égide d'ailleurs,

ne le couvrait plus, depuis la clôture de l'assemblée. Ses meilleurs amis s'inquiétaient de son sort. Nous en avons un témoignage dans la première lettre que Maury reçut en exil :

« Quoique, pour vous atteindre, mon illustre ami, la poste n'eût qu'à suivre les traces de la renommée, et le brillant sillon de votre gloire, j'ai voulu cependant que cette lettre vous parvînt par la plus droite ligne, et surtout par la plus sûre voie. J'ai lu avec ravissement celles qu'a bien voulu me communiquer monsieur votre frère ; et j'ai joui plus que vous-même des honneurs qu'on vous a rendus à Tournai, à Bruxelles, à Coblentz, etc. Je prévois ceux qu'on va vous rendre à Rome ; et tout le monde ici croit vous en voir *rougir*. Dans tous les sens, je le souhaite. C'est à nous de nous enivrer de votre gloire ; c'est à vous de la recevoir, comme vous faites, avec une modeste sensibilité. Les faiblesses de l'amitié sont excusables ; celles de l'amour-propre ne le seraient pas. Mais je ne les crains pas d'un caractère et d'un esprit dont la trempe est bien éprouvée. Je vous connais une âme cubique qui, dans tous les mouvements de la fortune, se tiendra ferme sur sa base. »

C'est l'un des plus fidèles amis de l'abbé Maury et l'un des plus dévoués entre les admirateurs qu'il avait laissés à Paris, Marmontel, qui écrivait, en ces termes enthousiastes et familiers, au rival de Mirabeau, sorti de France après y avoir terminé, pensait-il, sa mission politique avec ses derniers discours sur la souveraineté d'Avignon et son *Mémoire au Roi*, pour l'engager à repousser l'œuvre de la Constituante.

Marmontel ajoutait :

« Ce qui me touche encore plus sensiblement que votre triomphe, c'est le spectacle de tant de millions d'hommes justes, réunis pour vous l'accorder. A Paris même, dans ce Paris si corrompu, si dépravé, je ne connais personne qui trouve exagérée la haute estime qu'on vous témoigne. Vos ennemis sont réduits à se taire, ou contraints d'avouer que ces hommages vous sont dus. On sera moins surpris du *chapeau* que Pie VI va vous donner, qu'on ne le fut autrefois des *agnus* dont Benoît XIV gratifia madame du Bocage. A votre égard, l'expression la plus forte de la haine ou de l'envie n'est plus que le silence de la confusion. Puissiez-vous, mon illustre ami, profiter de vos avantages pour hâter le salut de notre malheureuse patrie !... »

La lettre continue longuement sur ce ton et s'épanche en lamentations sur la transition de l'état du pays, passant « de Charenton à Bicêtre ». L'amitié reprend ses droits à la fin de l'épître, et Marmontel la termine par ce post-scriptum :

« Votre graveur m'a fait présent d'un exemplaire de votre portrait, tiré avant la lettre. J'ai été tenté de n'y écrire que votre nom, avec ces mots : VIR EGREGIUS *(Verba Pii VI)*. Ensuite, m'est venue l'envie d'y ajouter quelques vers de ma façon. Mais j'attends pour cela votre approbation. Les voici :

Pontife souverain, il défendit tes droits ;
Et l'Europe nous dit que la pourpre romaine,
Malgré tout son éclat, pourrait payer à peine
Ce qu'il fit pour l'autel et la pourpre des rois. »

I.

Maury avait quitté la France depuis plusieurs mois, lorsqu'il reçut cette lettre de Marmontel [1]. Il partait le cœur rempli de tristesse et profondément découragé.

« Vos derniers instants à Paris, lui écrivait peu après son départ le cardinal Zélada, secrétaire d'État du pape Pie VI, ont été signalés par les démarches, par les efforts les plus sublimes, par la passion la plus décidée pour le bien et la gloire de la France et de la couronne. Que je plains le monarque qui n'a point eu l'énergie de suivre les plans que votre main habile lui traçait. Que je hais l'empire des circonstances, qui jetait un voile épais sur la lumière que vous faisiez étinceler à ses yeux [2] ! »

Les conseils de Maury poussaient Louis XVI à la résistance. C'était trop demander au faible monarque, à qui l'énergique conseiller disait, en finissant un de ses plus curieux mémoires secrets sur la situation et les devoirs du trône en ces périls :

— Ma tâche envers le trône est remplie ; celle du roi qui l'occupe encore va commencer. Le roi connaît à présent la vérité ; mais ce n'est rien, ou plutôt, c'est une insigne déloyauté que d'en être instruit, et de n'avoir pas le courage de lui être fidèle. Et voilà pourtant l'inconséquence ordinaire qu'engendre dans l'âme des rois une indolence timide sous l'ascendant d'autrui, ou une défiance excessive de soi-même [3] ! »

1. La lettre est du 6 décembre 1791. Maury avait passé la frontière, depuis les premiers jours d'octobre.
2. Lettre du 26 octobre 1291.
3. *Mémoire secret au roi sur les assignats.*

Louis XVI ne s'offensa point de ce hardi langage, mais il passa outre.

— Mon ami, disait en partant à Marmontel le courageux avertisseur : j'ai fait ce que j'ai pu ! »

C'est sous cette impression de tristesse découragée et d'intime satisfaction de sa conscience que l'abbé Maury quitta la France. L'opinion publique, sollicitée à ce moment par tant d'événements et d'incertitudes, s'intéressait aux nouvelles de son exode, et le *Moniteur* en suit curieusement les étapes. Sous l'affectation d'un ton dégagé, on sent que le rédacteur se préoccupe, comme le public, du détail de ce voyage.

On écrit de Chambéry au *Moniteur*, le 11 octobre.

« Un député célèbre de l'Assemblée Nationale Constituante, M. l'abbé Maury, est arrivé en bonne santé ; cependant, on ajoute qu'il apporte la nouvelle que les États-Généraux de France allaient enfin se tenir dans la ville de Trèves. »

A quelques jours de là, le 19 octobre, c'est de Bruxelles qu'on écrit au journal :

« M. l'abbé Maury est ici depuis quelques jours. Il a été fort bien reçu à la cour, et surtout par le jeune archiduc. Les émigrés n'ont pas été les moins empressés à lui rendre leurs devoirs. On pense qu'il en a reçu les honneurs militaires, et que cet homme célèbre est à la veille d'avoir le choix d'être maréchal de France ou cardinal. »

Cardinal, Maury l'était déjà, dans le secret de la pensée du pape, depuis le consistoire du 26 septembre où Pie VI l'avait réservé *in petto*, en lui donnant le

chapeau laissé vacant par la renonciation schismatique du triste cardinal de Loménie [1]. Quant aux honneurs militaires, il les reçut, mais dans des conditions que n'avait point prévues le code du cérémonial dans l'armée française.

A son arrivée à Coblentz, où il venait saluer les princes, six cents gentilshommes français s'étaient placés sur deux rangs pour lui faire une haie d'honneur et, en l'apercevant, avaient battu des mains. Le correspondant du *Moniteur* le constate d'un air chagrin. Il écrit de Mayence, le 10 novembre :

« On y attend aujourd'hui l'abbé Maury et M. Condé. Je vous dirai, quant à M. l'abbé Maury, qu'il a passé à Coblentz vingt-quatre heures de gloire et qu'il y a été traité par les princes avec toute la bonté de l'orgueil reconnaissant. Ce cardinal *in petto* ne doit pas tarder à prendre la route de l'Italie pour se rendre à *son chapeau.* »

Cependant, même au milieu de son triomphe, Maury trouva, sur les lèvres un peu dédaigneuses d'un des princes qui le recevaient avec tant d'honneur,

1. Dans l'allocution qui assignait à Maury le chapeau de l'archevêque jureur de Sens, Pie VI désignait le nouveau cardinal sous ce titre d'*egregium virum*, que Marmontel a rappelé dans sa lettre. Voici, du reste, le texte même des paroles du Pape. « Locum collegii vestri, qui admissa nuper renuntiatione Caroli Stephani de Lomenie vacat, inhærendo... absque ulla cunctatione implere volumus, ideoque... creare intendimus in presbyterum cardinalem egregium virum quem justis de causis in pectore reservamus, arbitrio nostro quandoque evulgandum. » Sur quoi, le cardinal Zelada, écrivant, deux jours après le consistoire, à Maury, lui mandait : « Je vous dirai, touchant l'archevêque de Sens, que le pape, dans le consistoire de lundi 26, accepta sa démission du chapeau. Vous trouverez ci-joint le discours du pape dans cette occasion. Cela me dispense d'entrer en de plus longs détails. » (Lettre du 28 septembre 1891.)

le mot qui lui rappelait les distances et que son esprit, prompt à la réplique, ne pouvait accepter sans quelque protestation de ses instincts plébéiens.

— Oh ! l'abbé, lui dit le comte d'Artois, en l'apercevant, comme vous êtes grossi ! »

Maury trouva l'observation peu séante. Il reprit aussitôt :

— Et moi, Monseigneur, je vous trouve bien grandi. »

II.

« Je n'avais plus de poste à remplir. Rome, sous la domination de laquelle j'étais né, m'offrait une seconde patrie. Déjà l'orage grondait sur la tête de mon souverain qui m'appelait, me réclamait, et dont il était de mon devoir d'aller partager les périls. L'immortel Pie VI m'y prodigua aussitôt toutes les dignités de mon état : objets d'ambition d'autant moins désirables, qu'elles n'attiraient sur nous que la prévention et la haine ; qu'au lieu de promettre un refuge, elles dévouaient à la proscription, mais, qu'il eût été lâche de refuser à une époque où elles ne pouvaient tenter que la fidélité, le zèle et le courage. »

C'est en ces termes que, revenant sur les souvenirs de son arrivée à Rome en 1791, Maury recueillera et résumera ses impressions d'alors, à ce moment, où le pape, menacé et tremblant pour le lendemain, l'appelait avec de si flatteuses instances.

Dès le 24 août 1791, le cardinal Zelada écrit à Maury, son plus intime correspondant, nonce officieux et confident des pensées les plus secrètes de la cour romaine à Paris :

« Rome sera toujours pour vous un endroit, où vous jouirez en paix de la considération qui vous est due à tant de titres. Soyez bien sûr que le pape vous y verra avec transport et qu'il fera son possible pour constater [1] le très grand cas qu'il fait de vos talents, et pour vous dédommager des efforts que vous avez faits pour soutenir la religion, et les droits ecclésiastiques et temporels du Saint-Siège. Vous savez que le pape ne manque jamais de lire de lui-même, et d'un bout à l'autre, vos lettres. C'est donc bien sa façon de penser que je vous exprime ici. »

Il paraît que, de Coblentz, une invite analogue fut faite à Maury. Le cardinal s'en exprime, d'abord avec quelque réserve, comme un ami qui craint de contrarier son ami.

« Un homme tel que vous, lui mande-t-il à la date du 7 septembre, n'est point fait pour y rester (en France), quand votre honneur ne vous y engagera plus [2]. Mais je ne saurais jamais vous conseiller d'aller en Allemagne, sans y être vivement souhaité, et vous ne devez jamais avoir l'air de chercher un asile. Je vous ai déjà marqué l'endroit où vous serez accueilli avec transport. Je vous ai dit que ce n'était point ma seule façon particulière de penser, mais que c'était celle du pape. J'y ajouterai seulement que le seul espoir de vous posséder me remplit de satisfaction. »

Maury se méprit sur le vrai sens de la réserve du secrétaire d'État :

1. Les lettres du cardinal Zelada, écrites en français, sont pleines d'italianismes, faciles d'ailleurs à saisir.

2. A l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée Nationale Constituante.

— « Permettez-moi, lui répond vivement Zélada [1], de vous dire, avec ma franchise ordinaire, que je suis bien honteux de m'être si mal expliqué avec vous sur l'article de ma lettre du 24 août, qui regarde le parti que vous devez prendre à la fin de la Législature. Je connais parfaitement bien les intentions du pape. Je devais, j'ai tâché de vous les rendre. Comment donc peut-il se faire que je vous aie fait paraître le moindre désir de Sa Sainteté, que vous alliez chez les Princes [2] ? J'ai réfléchi sur les mots d'un tel article, dont j'ai le brouillon, et je vous avoue que je ne puis le concevoir. Peut-être le peu d'usage que les Italiens ont en général (et moi surtout) d'écrire en français, aura donné le change à mes idées. Vous n'en devez être point surpris, et vous devez me le pardonner. Je m'efforcerai d'être plus clair. Nous ne savons quel serait le rôle qu'on vous destinerait auprès des Princes. Je me suis bien gardé donc de vous détourner de suivre une telle carrière, par la crainte seule de vous nuire. Mais je vous ai dit, et je vous répète formellement, que le pape sera enchanté, ravi de vous voir, de vous posséder. Il fera son possible pour ne vous laisser le moindre regret d'être venu à Rome, et il tâchera, au contraire, de vous en rendre le séjour agréable par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Après cette déclaration au nom du Saint-Père, fort peu de chose

1. Lettre du 28 septembre 1791.

2. Voici les expressions que Maury avait interprétées dans ce sens : « Dans la nécessité de quitter la France, il m'est impossible de prévoir si vous ne voyez point une quelque direction sûre, paisible, honorable, digne enfin de vos talents et de votre mérite, et qui puisse vous mener loin. Nous serions bien fâchés de vous en détourner. Mais, cela à part, Rome sera toujours pour vous un endroit où vous jouirez en paix, etc. »

je puis vous dire par rapport à moi-même. Je compterai d'avoir en vous un ami ; et, s'il ne me sera point possible de prévenir vos souhaits, vous n'aurez qu'à me les faire connaître, je tâcherai de toutes mes forces de les seconder. Ne dites donc plus que le Saint-Père souhaite de vous savoir en Allemagne. Il vous laisse entièrement la liberté du choix, mais je puis vous assurer, en son nom, que, nulle part, vous ne serez agréé, chéri, honoré comme ici. Prenez votre parti quand vous le jugerez convenable, mais dites-moi au moins, que vous avez compris le prix qu'on attacherait ici à votre possession. »

Dans la même lettre, le fidèle et délicat interprète de la pensée du pape célébrait, en ces termes, les derniers efforts de Maury en faveur du maintien de la souveraineté pontificale sur le Comtat Venaissin.

« Les efforts que vous faites dans l'affaire d'Avignon surpassent tout ce qu'on en pourrait dire, et tout ce qu'il est possible d'imaginer. Je n'ai point les mots pour vous donner la plus légère image de l'impression qu'a faite sur le pape votre dévouement héroïque. Il me faudrait votre plume, et peut-être ce serait le seul cas qu'elle serait au-dessous des idées. Dites à vous-même tout ce que vous méritez, et suppléez en quelque sorte au silence de mon esprit étonné. Si la réunion est décrétée, il faudra convenir que nulle espèce de défense nous a manqué, si ce n'est celle des baïonnettes. Tout le monde saura clairement alors quelle sorte d'arguments il faut mettre en usage, pour faire entendre raison à votre assemblée. »

Cependant, la fin de la Législature qui protégeait son « cher Maury » arrive, et le pape s'inquiète :

« C'est par son ordre, écrit le secrétaire d'État, c'est en son nom, que je vous fais ses plus vifs remerciements pour tout ce que vous avez fait jusqu'au dernier moment, et pour tout ce que vous êtes disposé à faire loin de Paris. La sensibilité du pape à votre égard est à son comble, et je ne pourrais nullement vous exprimer avec quelle impatience il attend de vous savoir hors de France. Lorsque j'aurai le bonheur de lui apporter cette nouvelle, j'aurai un beau moment avec lui, et nous remercierons ensemble le ciel, que nous fatiguons de nos vœux maintenant, pour qu'il daigne vous préserver de tous les dangers. En particulier, vous devez connaître les sentiments que vous avez su m'inspirer. Agréez-en ici les expressions. Elles partent réellement d'un cœur, qui bien difficilement est sujet à varier, et qui n'a jamais tant senti pour un autre quelconque [1]. »

Enfin, Maury va être tiré du péril. Zelada ne se contient plus :

« Vous êtes enfin libre, et vos travaux inconcevables, dirigés toujours par le bien public, par la raison, par les lumières les plus éclatantes, et par les dons les plus heureux de la nature, ont forcé enfin jusqu'aux personnes les plus dépourvues de bon sens, les plus vendues à la cabale dominante, à vous tributer l'hommage qui vous était dû. Cela doit vous dédommager de vos peines, comme soulage le Saint-Père, toujours

1. Lettre du 22 octobre 1791.

rempli d'alarmes et de sollicitudes paternelles sur votre sort. Il est presque d'accord qu'un homme, capable du rôle que vous avez joué, ne doit point rester les bras croisés, spectateur tranquille de l'orage qui gronde plus que jamais sur vos têtes. Mais souvenez-vous en même temps qu'il brûle d'envie de vous voir, que sa reconnaissance lui en fait un besoin, et que vous ne pourrez jamais vous refuser à son impatience, sans faire semblant de méconnaître, je dirais de mépriser presque ses bontés [1]. »

Maury peut craindre d'être suivi, à Rome, par ses détracteurs.

« Méprisez, ajoute son éminent protecteur, la cabale, l'envie, la médisance ; c'est malheureusement l'apanage du mérite. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, si ces mauvaises compagnes vous suivent à Rome, leurs armes venimeuses s'émousseront aux pieds du Saint-Père, et sa faveur, sa prédilection décidée sera pour vous une égide impénétrable. Moi, rempli de vous, je vous suis dans toutes vos courses, jusqu'à ce que j'aie le bonheur tant souhaité de vous assurer de vive voix de l'attachement inviolable que je vous ai voué. »

La dernière lettre du cardinal Zelada mérite d'être citée en entier. Elle est du 23 novembre :

« Oui, j'ai reçu vos deux lettres vraiment charmantes de Bruxelles et de Liége. Enchanté comme

1. Lettre de 26 octobre 1791. Nous avons donné plus haut la suite de cette lettre, où le cardinal félicite Maury des conseils qu'il a donnés au roi, pour l'empêcher d'accepter l'œuvre de la Constituante.

j'en étais, je vous en ai marqué la réception [1]. Vous me permettrez pourtant de vous dire que, de toutes vos lettres, celle que j'ai le bonheur d'avoir entre les mains, celle qui me marque votre prochaine arrivée, est celle qui m'a fait le plus véritable et le plus grand plaisir. Vous aviez beau prêcher d'en cacher au Saint-Père un quelque article. A peine lui ai-je articulé quelques mots, qu'il a voulu tout lire de lui-même et puis relire votre lettre d'un bout à l'autre. Maintenant, ce serait vraiment vouloir perdre le temps que de vous répondre en détail et vous rendre les sentiments du pape et les miens; ce serait même anticiper sur le sujet de nos prochaines conversations.

« J'ai déjà marqué votre arrivée à Bologne au cardinal Archetti, qui en est le légat, et au cardinal-archevêque de cette ville. Par ordre exprès du Saint-Père, je m'en vais écrire dans ce moment au marquis Gnudi, qui est beaucoup dans les bonnes grâces du Saint-Père, pour lui ordonner de se rendre d'abord chez vous, et concerter avec vous le voyage jusqu'à Rome, de la façon que vous jugerez la plus convenable. Arrivé ici, vous pouvez descendre dans ma propre maison, c'est-à-dire positivement chez vous. Ensuite, nous nous arrangerons ensemble, et vous serez le maître de choisir l'endroit, que vous jugerez le plus à propos

1. C'est au P. S. de la lettre du 26 octobre, où il est dit : « Dans le moment où il me faut envoyer cette lettre à la poste, je reçois la vôtre du 6 octobre. Je la fais passer à l'instant aux augustes mains du Saint-Père. Je vous en remercie en son nom, car je ne crains point l'interprète de ses sentiments. Combien n'a-t-elle point réveillé la vivacité des miens. Combien n'a-t-elle point rallumé l'empressement que j'ai de vous voir ! Dans une telle attente, je vous souhaite le voyage le plus heureux. »

pour y rester. Pour la table, pour les laquais, pour le carrosse, tout cela vous embarrassera fort peu. En attendant, je vous en préviens, ne nous parlez point de reconnaissance. C'est le moyen de nous mettre dans l'impossibilité de payer nos dettes, en empruntant les mots dont nous devons nous servir, lorsqu'il est question de vous.

« L'empressement de vous voir redouble à mesure que le moment en approche. Imaginez donc vous-même les sentiments d'amitié, d'attachement véritable, dont j'ai le plaisir de vous réitérer ici les assurances. — Le card. DE ZELADA [1]. »

III.

Tout ce voyage de Coblentz à Rome fut un long triomphe pour Maury.

Le légat Archetti et le cardinal-archevêque de Bologne Joannetti vinrent à sa rencontre. Partout, des ordres étaient donnés pour le recevoir et le loger comme un prince. A Imola, le cardinal Chiaramonti ; à Osimo, le cardinal Calcagnini ; à Césène, le cardinal Bellisomi ; à Sinigaglia, le cardinal Honorati, lui prodiguèrent les témoignages de la reconnaissance pontificale et, rivalisant de zèle avec le pape et son secrétaire d'État, tinrent à honneur de conquérir dès lors son amitié.

Mais c'est à Rome qu'on l'attendait avec le plus d'impatience.

Le cardinal Zelada avait l'habitude de dîner en public, à la mode de l'ancienne étiquette. Sa table

1. Lettre du 23 novembre 1791.

était presque toujours entourée d'un cercle de trente à quarante personnes des plus distinguées de la ville. Le cardinal, on le savait, correspondait régulièrement avec l'abbé Maury, surtout depuis que le nonce apostolique, Mgr Dugnani, obligé de quitter la France, à la suite des outrages faits au buste de Pie VI, avait chargé celui-ci de remplir les fonctions qu'il était contraint d'abandonner et de correspondre, à ce titre, avec le Saint-Siège. Or, on était friand des nouvelles de France à Rome, à cette époque agitée, et le cardinal, heureux de contribuer ainsi à affermir la réputation de son correspondant français, lisait souvent ou faisait lire les lettres de Maury assez haut pour que chacun pût les entendre [1].

Chacun dès lors souhaitait ardemment de voir cet homme célèbre, les uns avec l'impatience de l'admiration et de la reconnaissance, d'autres, en petit nombre il est vrai, avec quelque secret dépit de sa grande renommée. L'un de ceux-ci, Mgr Caraffa de Colubrano, prélat d'ordinaire fort paisible et même un peu bonhomme, eut la malheureuse inspiration de donner sa note discordante dans le concert des louanges qui

1. Le cardinal en écrivait, avec un ton enjoué et des plus aimables, à son cher abbé: « Vous êtes frappé de la multiplicité des demandes que vous recevez pour solliciter du Saint-Père des grâces ; et moi point du tout. Rien de plus simple, rien de plus dans l'ordre. Toutes les fois que le discours tombe sur la France (et vous concevez que cela doit bien arriver souvent) le pape se récrie sur vos talents, sur votre mérite; il fait connaître combien nous vous sommes redevables, combien vous lui êtes cher. Quant à moi, je ne parle point de vous aux personnes que je ne vois jamais, car, pour mes connaissances, je les vois rassasiées de vos éloges. C'est l'affaire de tous les jours. Ce n'est point un mot à l'oreille, mais c'est ce que l'on dit hautement. Comment voulez-vous donc que cela s'ignore dans la ville, dans Avignon, dans le Comtat? (Lettre du 21 septembre 1791.) »

accueillirent Maury, à son entrée presque triomphale dans Rome.

Le voyageur, qui avait l'habitude de ne jamais perdre son temps, voulant charmer les ennuis de ce long trajet à travers les plaines monotones de la campagne romaine, s'était muni de brochures et de livres en assez grande quantité pour suffire à son activité dévorante en fait de lectures. La voiture en était comme remplie. Caraffa trouva piquant d'en faire la remarque à Maury, qui, ne comprenant pas d'abord l'intention railleuse, répondit que, le voyage étant si long, il avait eu besoin de quelque distraction.

— Bah ! fit le malin prélat, dites plutôt que vous vouliez jeter de la poudre aux yeux des Romains; mais nous n'avons pas été dupes.

— Monseigneur, répliqua aussitôt l'abbé Maury, vous m'avez cru trop modeste, si j'avais eu une semblable idée, ce n'est pas avec les livres des autres, c'est avec les miens que je serais arrivé [1].

1. La relation italienne, à laquelle est empruntée cette anecdote, la conclut, en disant : « Cette réponse fut grandement applaudie, et le prélat, dès ce jour, devint plus que jamais son admirateur. Un jour pourtant Maury lui rendit la pareille. Ils assistaient tous deux à la chapelle papale. Caraffa ne s'étant point levé après la génuflexion du *Credo*, Pie VI lui fit signe de la main. *Il reste à genoux pour monseigneur Ponce-Pilate*, dit Maury, assez haut pour être entendu ».

Le bruit de l'épisode fut recueilli avidement par les ennemis et transmis aussitôt, avec des enjolivements malintentionnés, en France, où le *Moniteur* du 8 janvier 1792 le mentionne sous une forme qui veut être méchante : « Le cardinal *in petto*, arrivant plus tôt qu'on ne l'attendait, se tenait, dans sa voiture, droit devant une espèce de bureau couvert de livres et de papiers, et lisant ; il paraissait absorbé dans une lecture grave Cet équipage a soudain attiré les regards du peuple et sa risée. On ajoute au récit que *M. l'abbé de Plâtre* (sic) les yeux sur son livre, ne s'est point détourné, et qu'au bruit des sifflets, il est arrivé, toujours lisant, jusqu'à l'hôtel, où il a été reçu en triomphe par des valets. »

IV.

Le Pape Pie VI, qui lui avait fait écrire de ne pas « se dérober à son impatience », l'attendait trop impatiemment pour différer d'un jour l'audience tant souhaitée. Elle eut lieu quelques heures après l'entrée de Maury à Rome.

Après l'avoir longuement pressé sur son cœur, l'aimable et pieux pontife montra à « son cher Maury », comme il l'appelait, un portrait placé en lieu d'honneur et de façon à rester sous les yeux du pape, quand il s'asseyait à son bureau. C'était cette même gravure avant la lettre que Marmontel se tenait si heureux d'avoir et qui représentait l'orateur de la Constituante, avec ce regard intrépide qu'il devait avoir à la tribune, en face de Mirabeau [1].

Maury, d'ordinaire maître de ses impressions, fut touché aux larmes de cet accueil paternel. Aux effu-

1. Ce portrait, le meilleur qu'on ait fait de Maury, fournit au cardinal Zelada une agréable fin de lettre : « Toutes les fois que je m'entretiens avec vous, j'aurais tant de choses à vous dire, que je ne finirais jamais. Mais, le temps me manque, et la crainte de vous ennuyer m'arrête. Je ne veux pourtant pas vous laisser ignorer une chose, qui a infiniment réjoui le Saint-Père. Connaissez-vous François Godefroy ? Hé bien, il m'a écrit. Savez-vous pourquoi ? Pour m'envoyer quatre épreuves de votre portrait, qu'il a gravé. Deux étaient destinées pour le pape, avec une lettre dans laquelle il le prie d'en accepter l'hommage, les autres deux étaient pour moi. Le pape a été enchanté d'une telle attention. Il a accueilli le portrait avec un empressement et une satisfaction que je ne pourrais vous rendre. Imaginez ce qu'il sera de l'original, si jamais il pourra le voir. Je ne manque point de remercier M. Godefroy, et j'ai déjà fait encadrer votre portrait, pour le placer dans mon cabinet. Je ne puis me rassasier de le regarder, puisqu'il me paraît d'être en quelque sorte avec vous. Cela doit vous convaincre de mes sentiments ; agréez-en ici les plus formelles assurances. (Lettre du 28 septembre 1791.) »

1. Grâces à l'obligeance de M. le Marquis Christian de Biliotti, nous avons eu le bonheur de retrouver ce portrait. C'est celui dont on trouvera l'exacte reproduction en tête de ce premier volume.

sions de Pie VI, il ne sut d'abord que répondre, confus et visiblement décontenancé de tant d'honneur. Il se remit peu à peu, et le pape ayant fait allusion au titre cardinalice qu'il avait réservé pour « *caro mio Maury* », le futur cardinal répondit, avec beaucoup de modestie, que, loin de prendre de l'orgueil de cette dignité, il souhaitait uniquement qu'on ne l'en rendît point responsable [1].

Pie VI, alors, touché de sa confusion et de sa reconnaissance, lui rappela que saint Pie V avait créé cardinal Thomas Soucher, abbé de Clairvaux, pour avoir été l'un des plus illustres et des plus utiles théologiens du concile de Trente.

—Ce qu'il fit pour un Français, ajouta le Saint-Père, Nous le ferons, à plus forte raison, pour un sujet de l'Église romaine.

On ne pouvait plus aimablement rappeler les efforts suprêmes tentés par le fidèle contadin pour conserver le Comtat au Saint-Siège.

Au sortir de l'audience pontificale, Maury se rendit chez Mesdames de France. Là aussi, comme dans presque tous les palais de Rome à ce moment, le portrait de Maury occupait une place d'honneur. Les pieuses princesses le reçurent avec de vives démonstrations : c'était quelque chose de la France et de la Cour qui leur arrivait, en la personne du prédicateur du roi, pour qui elles professaient un goût si vif. Elles se promirent de sa fréquentation et de ses visites les meilleures consolations de leur exil, et Maury, en

1. Ce sentiment revient souvent dans les conversations et les écrits de Maury. Il semble toujours préoccupé de se faire pardonner sa dignité. « Je ne la dois, dira-t-il dans son *Discours de réception à l'Institut*, qu'aux désastres de mon pays ».

fidèle courtisan du malheur, fut, dès ce jour, très assidu à leur cercle.

« Là, raconte un témoin oculaire, il eut bientôt connu les personnages les plus marquants de Rome, et il se lia surtout de l'amitié la plus intime avec Mgr Consalvi, qui n'était encore qu'auditeur de Rote. Ce prélat était fort répandu. Les cardinaux, les princesses romaines s'adressaient à lui pour avoir l'abbé Maury dans leurs assemblées. Il devint ainsi comme son introducteur dans toutes les principales maisons, où l'on se pressait à l'envi pour le voir et pour l'entendre. Dans les premiers temps, on épiait sa sortie, et il y avait partout foule sur son passage. Une fois par semaine, il était obligé d'aller à Frascati chez Son Altesse Royale le cardinal d'York qui y faisait sa résidence, et quand M. le cardinal Albani se trouvait dans son diocèse d'Ostie, où il passait presque tous les hivers, Maury, qu'il affectionnait singulièrement, avait dû, à sa prière, lui donner également un jour de la semaine. »

Le même témoin, en écrivant sous la dictée de ses souvenirs en 1827 sur la demande du neveu de Maury, ajoutait sur la fin de son intéressant récit : « Voilà ce dont j'ai été moi-même témoin. Jamais peut-être pareille chose ne s'était vue à Rome pour un simple particulier. Mais Maury avait fatigué toutes les bouches de la renommée, et ce n'était pas de lui qu'on pouvait dire : *Crescit à longinquo reverentia.* Il sut toujours se tenir à une juste mesure, étonnant également par son esprit, par ses connaissances, par son amabilité, et par une réserve modeste qui éloignait jusqu'au soupçon

qu'il voulut affecter un air de morgue ou de supériorité avec qui que ce fût. Aussi conserva-t-il ses premiers amis, en s'en faisant chaque jour de nouveaux. Tout le monde applaudit à sa promotion, et on le vit avec regret prendre le sage parti de se dérober aux honneurs de la capitale. »

Maury agissait sagement, en se dérobant aux honneurs qui ne pouvaient manquer de susciter les animosités d'une envie chagrine, toujours ingénieuse à profiter des défauts de la cuirasse dans cette organisation qui s'est définie elle-même avec cette rare justesse : « Les coups de barre ne me font rien, les coups d'épingle me mettent aux champs [1]. »

Il y avait en effet des envieux et des malveillants mêlés à ce « tout le monde », dont parle le témoin cité. Un fidèle ami du futur cardinal, son ancien collègue, à la Constituante, qui l'avait accompagné à Rome, en a témoigné dans une lettre tout intime [2], où nous aurons à relever d'autres détails non moins curieux pour cette histoire, c'était l'abbé Mayet.

L'abbé Mayet avait été député à l'Assemblée Nationale. Il sortit de France avec l'abbé Maury, en 1792, et demeura constamment avec lui jusqu'en 1803 qu'il revint à Lyon, où sa famille l'appelait avec les plus vives instances. Nous l'y retrouverons, à la rentrée du cardinal en France, et, après la mort de Maury, le fidèle compagnon de 1792, devenu chanoine de la Primatiale, passa littéralement le reste de sa vie à

1. Cette définition, souvent citée avec des variantes, est textuellement tirée du dossier des lettres du cardinal en 1815, écrites de Rome à Mesdames de Biliotti et de Rouilly, ses nièces.

2. Lettre écrite de Lyon, le 11 septembre 1827.

pleurer et à défendre la mémoire de celui qu'il appelait *mon cardinal.*

— Combien j'ai rompu de lances!... disait-il, peu avant de mourir, en rappelant ses luttes pour Maury, et il ajoutait avec une intime satisfaction : Je suis parvenu à convertir plusieurs personnes.

Le neveu de Maury, qui connaissait le faible du bon vieillard, se plaisait à l'interroger et à réveiller ses vieux souvenirs :

— Vous étiez bien jeune, répondait le chanoine, lorsque M. votre oncle, pendant sa carrière législative, remplissait déjà le monde de ses succès à la tribune jusque-là inouïs, de son courage, de son imperturbable sang-froid à défendre, à attaquer, à terrasser ses adversaires et à forcer leur admiration au point de les faire quelquefois applaudir malgré eux. Je ne connaissais alors l'abbé Maury que par sa réputation littéraire et ses principes d'éloquence de la chaire. Je brûlais de trouver une occasion de lui manifester tous mes sentiments d'admiration. Il me l'a fournie bientôt. Un jour, il me fit don d'une *opinion* imprimée, telle qu'il l'avait improvisée à la tribune. En la recevant, je lui dis : — « Mais, M. l'abbé, comment pouvez-vous retenir presque textuellement ce que vous avez prononcé par inspiration à la tribune, il y a quinze jours, et comment avez-vous la patience et trouvez-vous le temps de l'écrire pour la livrer à l'impression ? — Je n'écris rien, mais je cherche des amis qui veuillent bien écrire sous ma dictée, et je n'en trouve pas toujours. — Eh bien! M. l'abbé, vous en avez trouvé un qui vous sera fidèle, si vous voulez l'employer. — Vous me ferez plaisir, et je vous en remercie. » Je fus bientôt mis à l'épreuve

qu'il voulut affecter un air de morgue ou de supériorité avec qui que ce fût. Aussi conserva-t-il ses premiers amis, en s'en faisant chaque jour de nouveaux. Tout le monde applaudit à sa promotion, et on le vit avec regret prendre le sage parti de se dérober aux honneurs de la capitale. »

Maury agissait sagement, en se dérobant aux honneurs qui ne pouvaient manquer de susciter les animosités d'une envie chagrine, toujours ingénieuse à profiter des défauts de la cuirasse dans cette organisation qui s'est définie elle-même avec cette rare justesse : « Les coups de barre ne me font rien, les coups d'épingle me mettent aux champs [1]. »

Il y avait en effet des envieux et des malveillants mêlés à ce « tout le monde », dont parle le témoin cité. Un fidèle ami du futur cardinal, son ancien collègue, à la Constituante, qui l'avait accompagné à Rome, en a témoigné dans une lettre tout intime [2], où nous aurons à relever d'autres détails non moins curieux pour cette histoire, c'était l'abbé Mayet.

L'abbé Mayet avait été député à l'Assemblée Nationale. Il sortit de France avec l'abbé Maury, en 1792, et demeura constamment avec lui jusqu'en 1803 qu'il revint à Lyon, où sa famille l'appelait avec les plus vives instances. Nous l'y retrouverons, à la rentrée du cardinal en France, et, après la mort de Maury, le fidèle compagnon de 1792, devenu chanoine de la Primatiale, passa littéralement le reste de sa vie à

1. Cette définition, souvent citée avec des variantes, est textuellement tirée du dossier des lettres du cardinal en 1815, écrites de Rome à Mesdames de Biliotti et de Rouilly, ses nièces.

2. Lettre écrite de Lyon, le 11 septembre 1827.

pleurer et à défendre la mémoire de celui qu'il appelait *mon cardinal.*

— Combien j'ai rompu de lances!... disait-il, peu avant de mourir, en rappelant ses luttes pour Maury, et il ajoutait avec une intime satisfaction : Je suis parvenu à convertir plusieurs personnes.

Le neveu de Maury, qui connaissait le faible du bon vieillard, se plaisait à l'interroger et à réveiller ses vieux souvenirs :

— Vous étiez bien jeune, répondait le chanoine, lorsque M. votre oncle, pendant sa carrière législative, remplissait déjà le monde de ses succès à la tribune jusque-là inouïs, de son courage, de son imperturbable sang-froid à défendre, à attaquer, à terrasser ses adversaires et à forcer leur admiration au point de les faire quelquefois applaudir malgré eux. Je ne connaissais alors l'abbé Maury que par sa réputation littéraire et ses principes d'éloquence de la chaire. Je brûlais de trouver une occasion de lui manifester tous mes sentiments d'admiration. Il me l'a fournie bientôt. Un jour, il me fit don d'une *opinion* imprimée, telle qu'il l'avait improvisée à la tribune. En la recevant, je lui dis : — « Mais, M. l'abbé, comment pouvez-vous retenir presque textuellement ce que vous avez prononcé par inspiration à la tribune, il y a quinze jours, et comment avez-vous la patience et trouvez-vous le temps de l'écrire pour la livrer à l'impression ? — Je n'écris rien, mais je cherche des amis qui veuillent bien écrire sous ma dictée, et je n'en trouve pas toujours. — Eh bien ! M. l'abbé, vous en avez trouvé un qui vous sera fidèle, si vous voulez l'employer. — Vous me ferez plaisir, et je vous en remercie. » Je fus bientôt mis à l'épreuve

la pensée de Maury franchissait les monts, et sa bénédiction s'en allait fortifier, au milieu des tortures qui présageaient la fin désormais prochaine, le roi, la reine et les deux enfants royaux, prisonniers de la France révolutionnaire.

Ce fut, raconte le *Moniteur*, qui le constate avec un vif dépit, un jour de fête pour tous les Français présents à Rome. Le sacre eut lieu le 1er mai 1792 [1], en la fête des saints apôtres Philippe et Jacques. Maury prit de ce moment le titre d'archevêque de Nicée *in partibus infidelium.*

1. Bien que la chose soit au fond d'une médiocre importance, nous croyons que M. Louis-Sifrein Maury fait erreur, quand il dit que la nomination de son oncle au titre d'archevêque de Nicée est du 17 avril 1792. A cette date, nous trouvons, en effet, dans les papiers du cardinal, un bref pontifical le concernant. C'est celui par lequel le pape l'élève à l'une des plus hautes prélatures de la Cour Romaine et lui confère le titre et les privilèges de protonotaire apostolique, avec la prélature de la Maison de Sa Sainteté. Le bref qui le nomme archevêque de Nicée est du 24 avril. Il est adressé à *Mgr J. S. de Maury, protonotaire apostolique, archevêque élu de Nicée.*

CHAPITRE SECOND.

NONCE EXTRAORDINAIRE.

SOMMAIRE. — Comment Pie VI accréditait le nonce Maury. — Accusation des biographes. — Récit de l'entrevue avec l'électeur de Mayence. — A Coblentz. — Chez l'électeur de Cologne. — Une charge à fond de train contre les Libertés Gallicanes. — Où en étaient les affaires religieuses en Allemagne à la mort de Léopold II. — L'archevêque de Nicée fait ses visites. — La question de savoir si l'on donnera du *Dilectissimi Filii* aux protestants. — Encore un coup d'épingle. — Un dîner maigre. — Lutte contre l'archevêque de Salzbourg. — L'élection de François II. — Vains efforts que tente Maury auprès de l'électeur de Mayence. — Sa première entrevue avec l'empereur. — Le sacre du dernier empereur roi des Romains. — Comment Maury imagina de notifier sa protestation aux intéressés. — Dispositions arrêtées pour la campagne de France. — Détails inédits. — L'électeur de Cologne déclare Maury pis qu'un Italien.—Honneurs rendus à Maury à Mayence. —Son chagrin intime au milieu de ces fêtes. — Réunion des Parlements français à Manheim. — Le règne de l'intrigue succédera au règne de la démocratie. — Édification que Maury rencontre à la cour électorale de Dresde. — Ses dernières dépêches diplomatiques de Ratisbonne et d'Inspruck.

LE 17 mai qui suivit la consécration épiscopale de Maury, Pie VI écrivait à Sa Majesté Apostolique le roi François II, futur empereur des Romains, à la veille même de la Diète, où le roi de Hongrie et Bohème devait recevoir, par l'élection d'usage, la dignité impériale, un bref solennel, pour lui annoncer l'envoi d'un ambassadeur pontifical et expliquer le choix du prélat chargé de représenter le Saint-Siège à Francfort, où la Diète allait se réunir.

« Nous avons choisi, disait le pape, Notre véné-

rable frère Jean Sifrein Maury, archevêque de Nicée. Son courage éclatant dans les dernières assemblées tenues en France, les louanges qu'il s'est attirées de tous les honnêtes gens par ses discours presque quotidiens pour la défense des droits de la religion et de la royauté, son imperturbable sang-froid devant l'impiété, la perfidie, les menaces et les tentatives meurtrières de furieux révoltés, sont connus de tous. Nous sommes persuadés que vous aurez eu pour particulièrement agréable un choix qui tombe sur un prélat aussi publiquement connu pour l'éclat de sa vertu, de sa foi, de sa doctrine et de sa grandeur d'âme... »

C'est en termes équivalents que le pape annonçait l'ambassade de Maury au prince électeur de Bavière, à l'évêque de Spire, à l'électeur de Cologne, à celui de Mayence, de Trèves, de Saxe, etc. [1].

Tous les biographes de Maury s'accordent à dire que le choix de Pie VI ne répondit guère à l'attente du Saint-Siège. Maury, disent-ils, était orateur, mais point du tout diplomate. Il n'avait pas la tenue réservée qui sied à un ambassadeur [2].

1. Cette légation préoccupait fort les esprits en France. Le *Moniteur* du 25 avril porte trace de ces préoccupations dissimulées sous le ton dégagé du correspondant, qui lui écrit de Rome : « Le nouvel archevêque de Thèbes (*sic*), nommé par le pape pour une mission particulière à Francfort, dispose les préparatifs de son départ. Les 60,000 écus romains, qui lui ont été alloués pour son entreprise, sont destinés à de magnifiques équipages. Il a commandé 40 livrées que se disputeront 20 nobles et 20 roturiers. » Et encore, le 2 mai, après le récit du sacre et du déjeuner « splendide » qui suivit : « On dit que l'évêque de Spire fournit au nonce les équipages, et l'électeur de Bavière le linge de table et la cuisine ».

2. Nous avons déjà cité ce qu'en dit Picot. M. Poujoulat lui-même, pourtant si favorable à Maury, a écrit : « Le nonce extraordinaire trou-« vait partout de l'empressement, mais le génie diplomatique n'était

L'affirmation est précise. La meilleure réponse à y faire, c'est encore de suivre l'envoyé pontifical, depuis son départ de Rome jusqu'à son retour, sans autre commentaire que les termes mêmes de la correspondance diplomatique, que nous avons sous les yeux. Elle n'a jamais été publiée, et il est bien évident que, sauf le propre neveu de Maury, aucun de nos devanciers n'en a même soupçonné l'existence.

I.

La première lettre du nonce extraordinaire est datée de Francfort, le 22 juin 1792. Maury, qui, en dehors de sa mission officielle, avait reçu des instructions secrètes pour combattre, sur sa route, auprès des électeurs ecclésiastiques, le joséphisme qui rivalisait, au-delà du Rhin, avec les prétentions du gallicanisme en France, y raconte, avec sa verve toute gauloise, ses premières tentatives à cet égard.

Le récit de sa présentation à l'électeur Frédéric-Charles, archevêque de Mayence, intéressa, paraît-il, vivement Pie VI, qui l'en fit complimenter par le cardinal Zelada, toujours aussi dévoué et tendrement affectionné que par le passé :

« Après une courte station à Manheim, raconte Maury, je vins coucher le même jour à Mayence. J'écrivis le lendemain matin un billet au grand-chambellan de la cour, pour lui faire part de mon arrivée dans cette ville, et pour lui témoigner mon empresse-

« pas le sien ; il n'avait pas la tenue réservée qui sied à un ambassa-
« deur ».

ment à présenter mes hommages à Son Altesse Électorale. Je ne pris, dans ce billet, que le titre d'archevêque de Nicée. Le grand chambellan me répondit par écrit, dans l'après-midi, que Son Altesse Électorale me recevrait avec plaisir le lendemain à sept heures du matin, à sa maison de campagne appelée *La Favorite*, qui est située à l'extrémité d'un faubourg de Mayence. Je fus exact au rendez-vous, et j'amenai avec moi, dans mon carrosse, l'auditeur de la Nonciature [1]. Lorsque j'arrivai à la porte du château, le corps de garde prit les armes et me les présenta. Je trouvai, au haut de l'escalier, le grand chambellan, et, dans le premier salon, les principaux officiers de la cour. On ouvrit aussitôt les deux battants, et j'entrai seul dans la galerie, où je trouvai l'électeur, en habit de campagne, brun et à boutons d'or, avec une croix pectorale. Dès que ce prince m'aperçut, il vint au-devant de moi, et m'embrassa, en me disant : *bonjour, Monsieur le nonce.* Je lui répondis en riant que je ne serais nonce qu'à Francfort. *Je veux*, me dit-il, *que vous le soyez ici.* Je lui répliquai que le pape ne m'avait point accrédité auprès de Son Altesse Électorale en particulier ; mais que, si Elle désirait d'avoir un nonce à sa cour, je me chargerais avec plaisir d'en faire la proposition à Sa Sainteté. Il changea aussitôt de discours, me combla de témoignages d'estime et de bonté, me parla des affaires de la France avec beaucoup de zèle, et il voulut bien s'excuser auprès de moi, de ce qu'il

1. Si le *Moniteur* dit vrai, Maury avait pour secrétaire de nonciature l'abbé Serpieri et pour auditeur l'avocat Smith. Nous n'avons pu contrôler ce détail, les archives du Vatican ne contenant plus rien sur la Diète de Francfort, depuis la dispersion des papiers sous le premier Empire.

ne m'invitait point à dîner, parce qu'il avait fermé sa maison depuis quinze jours, pour n'être pas obligé d'inviter le ministre constitutionnel de la France, qui vient d'arriver à sa cour. Je m'aperçus qu'il évitait de me parler de nos affaires. Pour l'y amener insensiblement, je lui dis que j'étais instruit des ordres, qu'il venait de donner à son vicariat de Worms relativement aux dispenses d'abstinence pour le vendredi, le samedi et le carême, et que j'en informerais Sa Sainteté, qui en serait sûrement très satisfaite. Il me dit qu'il serait toujours infiniment flatté de mériter et d'obtenir l'approbation de *son chef*. — *Je ne peux pas me rendre difficile*, ajouta-t-il, *pour ces sortes de dispenses. Lorsque saint Boniface vint prêcher la foi en Allemagne, le précepte de l'abstinence fut d'abord le plus grand obstacle qu'il eut à surmonter. Les Allemands ne sont pas traitables sur cet article ; mais je veux qu'on me demande la permission de faire gras, et je ne l'accorde qu'individuellement, et sur des motifs légitimes* — Votre Altesse Électorale a grandement raison, lui dis-je, de ne pas effacer cette ligne de démarcation entre les catholiques et les protestants. S'il n'y avait plus de catholiques en Allemagne, il n'y aurait bientôt plus d'électeurs ecclésiastiques. L'archevêque de Salzbourg n'a pas eu la même sagesse ; il a aboli le précepte de l'abstinence, comme si un évêque particulier pouvait abroger une loi générale de l'Église. C'est une prétention insoutenable, qu'on ne trouve que dans le congrès d'Ems. — *De quoi me parlez-vous là*, me répondit-il : *l'archevêque de Salzbourg est un fou, et le congrès d'Ems est un amas de sottises.* Je le félicitai de cette profession de foi, et je lui dis que je ne la

laisserais point ignorer au pape. Il me fit alors l'éloge de Sa Sainteté ; il dit qu'il la plaignait infiniment, il me demanda des nouvelles de sa santé, et il me dit que, sans la nonciature de Munich, la bonne intelligence entre l'Allemagne et la cour de Rome n'aurait jamais été altérée, mais qu'il avait été piqué surtout de ce que le pape avait révélé une confidence, qu'il lui avait faite, en le prévenant que la nonciature de Munich donnerait l'éveil aux publicistes allemands sur l'origine et les droits des nonciatures elles-mêmes, et que cette querelle irait loin. Je lui répondis avec fermeté, que le secret dont il parlait avait été divulgué par la cour de Prusse, et que, dans son ouvrage sur les nonciatures, Sa Sainteté avait eu soin de déclarer qu'Elle n'aurait jamais parlé de cette convention secrète, si elle n'avait pas été rendue publique auparavant par la voie des gazettes, dans toute l'Allemagne. Je le poussai ensuite sur le quatorzième article de la capitulation [1], qu'il n'entreprit pas même de défendre, et je le suppliai de m'être favorable pour en obtenir l'omission. Il me répondit que la capitulation ne serait point discutée, et que toutes les cours étaient convenues, depuis plus d'un mois, de n'y faire aucun changement, de peur de se jeter dans des discussions interminables, dans un moment où le salut commun oblige de donner le plus tôt possible un chef à l'Empire. Il observa que les électorats ecclésiastiques, situés sur la frontière de la France, étaient tous les jours exposés à une

1. C'était la grande affaire pour le nonce extraordinaire à la Diète de Francfort que d'exécuter ses instructions relatives aux protestations et réserves du Saint-Siège à l'encontre de certains articles de la Paix de Westphalie. Nous aurons à raconter plus tard tout au long les efforts de Maury sur ce point difficile.

invasion, et qu'il n'était plus temps de raisonner quand il fallait combattre. Mais, sans dissimuler ses terreurs et son impatience, il ajouta que le quatorzième article de la capitulation n'empêcherait point un accommodement avec la cour de Rome, et qu'il s'y prêterait très volontiers, si l'on voulait entrer en négociation de bonne foi. J'abrège les détails, pour m'en tenir au résultat. Durant cette conférence, qui dura trois quarts d'heure, l'électeur ne cessa de me montrer beaucoup de bienveillance et il me parut toujours parler avec sincérité. Sa hauteur naturelle l'éloigne de la dissimulation. Il me demanda ensuite si je voulais lui présenter mon auditeur, et il vint ouvrir lui-même la porte, en me disant de l'appeler. Quand je l'eus présenté, l'électeur ne fit plus que des phrases vagues et insignifiantes, et je pris congé de lui. Ses grands officiers me reconduisirent jusqu'à l'escalier en me témoignant une grande satisfaction de me revoir, et le désir de cultiver ma connaissance à Francfort. La garde me présenta les armes sur mon passage, et, le courrier de Rome ne devant partir que deux jours après, je me mis aussitôt en route pour aller à Coblentz. »

De Mayence à Coblentz, pour un royaliste tel que Maury, l'étape était indiquée. Il avait d'ailleurs reçu à cet égard de la cour de Rome des instructions que le *Moniteur* semble méconnaître [1], mais qui expliquent

1. On écrit de Bonn au *Moniteur*, le 19 juin : « L'abbé Maury, archevêque de Nicée, a eu hier une audience particulière de l'électeur et a dîné à la cour. Quoiqu'on le dise plus occupé des affaires d'Italie que de celles de France, il est certain qu'il a eu des conférences avec les électeurs séculiers, qui n'ont aucun rapport avec les affaires d'Italie. Il part demain pour Coblentz ».

parfaitement le détail intéressant dans lequel entre à cet égard sa dépêche au secrétaire d'État de Sa Sainteté :

« En descendant sur le Rhin, de Mayence à Coblentz, je m'arrêtai à Bingen, où j'eus l'honneur de souper avec M. le prince de Condé. Immédiatement après mon arrivée à Coblentz, j'écrivis au grand chambellan de la cour dans la même forme que j'avais suivie à Mayence. Il était tard, je me rendis chez les princes français, auxquels je présentai M. l'auditeur qui se retira sur-le-champ. J'eus avec les princes une conférence de deux heures, je soupai ensuite avec eux, placé entre Monsieur et Mgr le comte d'Artois. La situation de ces princes est toujours inquiétante. On ne leur a communiqué ni le plan militaire, ni le plan politique, et cette réticence, fondée sur des prétextes d'indiscrétion qui ne sont malheureusement que trop bien fondés, n'est pas d'un augure favorable pour le désintéressement des cours de Vienne et de Berlin.

« Le roi de Prusse a promis formellement de fournir aux princes des fonds pécuniaires, et de solder tous les régiments français qui voudraient passer à leur service, en les assurant d'ailleurs qu'ils joueraient un rôle actif dans cette guerre, à la tête des douze ou quinze mille émigrés français qui se sont réunis à eux. Cependant, malgré cet engagement, l'argent n'arrive point ; on en est totalement dépourvu à Coblentz, et on y est dans l'impossibilité d'entrer en campagne, faute de secours. Les princes se flattent d'être employés du côté de Spire ; mais il est à

craindre, pour eux, qu'on ne les force, l'un de ces jours, de se retirer à Berg et à Julliers, partie dans les états de l'électeur palatin, partie dans les états du roi de Prusse, et qu'on ne les rende ensuite inutiles, en les plaçant derrière l'armée combinée. Ils sont obligés de quitter Coblentz, dans quinze jours, pour céder la place à l'armée prussienne, qui va y arriver, et il faudra bien qu'à cette époque le problème de leur activité soit résolu. On craint peut-être que, s'ils entraient en France, ils n'y fussent bientôt les plus forts, et on cherche à les neutraliser, en les réduisant à la plus déplorable pénurie. En attendant, la Russie ne s'explique pas encore, et la liberté, avec laquelle on la laisse agir en Pologne, démontre qu'elle est d'accord avec les cours de Vienne et de Berlin.

« La fermentation de la ville de Paris donne de terribles inquiétudes sur le roi, et surtout sur la reine de France ; mais, comme on ne peut rien empêcher, on prend le parti de n'y point penser, et de s'abandonner aux événements. L'esprit, qui règne parmi les émigrés français, est toujours excellent, quoiqu'il y ait parmi eux de très mauvais sujets. A l'exception du corps qui est sous les ordres de M. le prince de Condé, et qui est payé très régulièrement, il m'a paru que le défaut d'argent avait refroidi l'enthousiasme que j'avais remarqué parmi les émigrés dans le mois de novembre dernier. Tout le monde m'a demandé à quelle époque le pape excommunierait les intrus et les jureurs. Je leur ai répondu que la Bulle serait publiée dès qu'ils auraient battu et dispersé leur armée, et que le pape avait besoin de leurs sabres pour tailler ses plumes ».

C'est peut-être parce que le nonce se laissait ainsi volontiers aller à des saillies comme celle-là, que les hommes graves ont dit qu'il manquait, comme ambassadeur, de tenue et de réserve. Mais le pape le lui pardonnait volontiers, et les répliques du cardinal Zelada prouvent qu'on lui en savait au contraire très bon gré. L'esprit a ses immunités, et Maury, devenu nonce, ne cessait point d'être l'homme d'esprit qu'avaient souvent applaudi ses plus acharnés adversaires à la Constituante.

La présentation à l'électeur de Trèves offre peu d'intérêt. Maury dîna chez lui avec les princes, et à sa droite. On parla beaucoup de Pie VI pendant le dîner, de son *Museum*, du desséchement des marais pontins que le pape venait de reprendre. Le nonce raconte toutes ces choses par le menu, et avec beaucoup de soin. Mais son récit de l'audience qu'il eut, le lendemain, à Bonn, de l'électeur, est beaucoup plus important, en ce qu'il nous révèle des théories antigallicanes qu'on est surpris de trouver sous la plume d'un Français de cette époque.

« A mon arrivée, on me rendit à la porte les honneurs militaires, et j'attendis environ une minute, avant d'être introduit dans la salle d'audience, où je me trouvai tête-à-tête avec l'électeur. Le prince était vêtu en noir, très ecclésiastiquement, avec un grand manteau de deuil. Il fit quelques pas en avant, pour venir au-devant de moi. Je lui dis que je m'estimais infiniment heureux de pouvoir faire ma cour à S. A. É. et de lui présenter un bref particulier de Sa Sainteté, avant de me rendre à Francfort. Il reçut le bref, et

ensuite il m'embrassa, en me disant qu'il désirait depuis longtemps de me connaître ; qu'il n'oublierait jamais les services que j'avais rendus à la reine de France, sa sœur, et sa bonté accompagna toutes ces démonstrations de joie, des compliments les plus flatteurs. Je le laissai se développer en liberté sur la situation de la France. Il me demanda ce que je pensais du parti qu'il avait pris de recevoir à sa cour un ministre constitutionnel. Je lui répondis que la nécessité et la prudence le justifiaient d'être resté neutre, pour ne pas attirer sur ses États toutes les calamités d'une guerre inégale, avant l'ébranlement des grandes puissances. La conversation ramena souvent les remerciements qu'il ne cessait de me prodiguer. Quand je le crus suffisamment et favorablement préparé, je lui dis que je lui demandais, pour le Saint-Siège et pour l'Église, tous les sentiments de reconnaissance qu'il voulait bien me témoigner. Son visage s'épanouit, et il me dit qu'il ne demandait pas mieux. *Nous ne sommes plus*, ajouta-t-il, *en état de disputer, il faut pendre toutes nos querelles au croc.* — Si les choses restent sur le pied où elles sont, lui dis-je, ce ne seront plus nos querelles ; ce seront les droits du Saint-Siège qui *seront pendus au croc*, et le seul moyen d'ajourner nos différends, c'est de tout rétablir provisoirement sur l'ancien pied. Il répartit qu'il serait fort aise de terminer tous ces débats. Je lui annonçai que son protégé, chanoine de Munster, qui avait un procès à Rome, venait très probablement d'être maintenu dans son droit, et que j'en attendais la nouvelle par le premier courrier, avec la confiance qu'elle lui serait agréable. Cette assurance

parut lui faire grand plaisir. Je mis sur le tapis le quatorzième article de la capitulation. Il répondit qu'il était impossible de rien discuter dans cette circonstance ; qu'on argumentait mal au milieu des boulets de canon, et qu'il fallait s'arranger avec le pape ; que la nonciature de Munich avait été la pomme de discorde, et qu'on pouvait s'arranger en se ralliant aux libertés de l'Église gallicane. — Votre Altesse Électorale, lui dis-je, voit où toutes ces belles libertés ont conduit le clergé de France. Notre exemple devrait en dégoûter tout le monde. Nous avons voulu nous soustraire à l'autorité du pape, et nous nous sommes mis dans la dépendance la plus vexatoire des Parlements. Que serions-nous devenus dans ces circonstances, si nous n'avions pas recouru à la suprême décision du pape, pour mettre à couvert nos droits et les vrais principes, après avoir fait une guerre absurde au Saint-Siège pendant cinq cents ans ? D'ailleurs, Monseigneur, je ne vois aucune analogie entre l'Empire et la France. Les Souverains-Pontifes n'ont jamais organisé le gouvernement français, au lieu qu'ils ont transféré l'empire d'Orient en Occident ; ils ont ainsi sauvé la couronne impériale, pour donner un protecteur à la chrétienté. Ce sont les papes qui ont fondé vos électorats, et je ne crains pas qu'un électeur trouve le moindre abus dans une bulle qui est le titre primordial de sa souveraineté. Du reste, on connaît fort mal en Allemagne ces fatales libertés de l'Église gallicane, qu'on a l'imprudence de réclamer. Il est très vrai que les nonces apostoliques n'exercent point de juridiction contentieuse en France ; mais les archevêques français en ont-ils une ? Ce sont les parlements qui jugent toutes les

causes bénéficiales, et ils les jugent de la manière la plus arbitraire. Quand vous aurez dépouillé le pape des droits inhérents à sa primauté, on vous dépouillera bientôt à votre tour de cette juridiction usurpée. On vous opposera les usages de la France, et on investira la Chambre impériale de Wetzlar, la diète de Ratisbonne, le conseil aulique de Vienne, des dépouilles que vous aurez enlevées au pape. Le clergé germanique se trouvera-t-il plus heureux sous cette dépendance séculière ? Il y a plus, les libertés de l'Église gallicane n'interdisent point le recours au pape dans les affaires ecclésiastiques. L'appel *ad apostolos* est admis en France par le droit commun. Mais cet appel simple de l'évêque au métropolitain, et du métropolitain au pape, est presque toujours illusoire. On ne connaît que l'appel comme d'abus, et les parlements, qui trouvent de l'abus partout, s'emparent ainsi de toutes les causes en dernier ressort. Nos évêques français n'ont jamais obtenu ces facultés quinquennales que vous recevez de Rome, pour accorder des dispenses. Le pape dispose de plein droit, en Bretagne et dans les autres pays d'obédience, des bénéfices vacants dans les mois qui lui sont réservés. Vous réclamez donc la condition des évêques français, quoique la vôtre soit infiniment meilleure. Tous les changements sont dangereux. Nous ne sommes pas dans un siècle où l'on puisse faire des innovations impunément, et tous vos arguments contre le pape seront faciles à rétorquer contre vous par vos suffragants, par vos chapitres, par vos curés et même par vos propres sujets.

« L'électeur de Cologne écouta le développement de ces principes avec un air marqué d'intérêt et de

satisfaction. Il est impossible d'être plus raisonnable, plus modéré, plus pacifique et plus catholique qu'il le parut dans cet entretien. Il parla toujours en évêque, en enfant soumis du Saint-Siège, et je ne revenais pas d'étonnement de trouver en lui des dispositions si imprévues. Il me parla avec le plus grand mépris du congrès d'Ems, et de l'archevêque de Salzbourg, en homme qui ne prétend nullement faire cause commune avec lui. En un mot, je fus très content de cette conférence. Lorsque nous passâmes dans la salle à manger, il me donna la main, me fit mettre à sa droite à table. Après le dîner, l'électeur me mena promener tête-à-tête dans son jardin. Nous reprîmes la même conversation. Il ne cessa de me faire l'éloge du pape, qu'il voyait avec douleur injustement persécuté de tous les côtés. M. l'auditeur a partagé ma surprise et ma satisfaction. Les résultats de ces deux entretiens n'ont rien de décisif sans doute; mais, que peut-on terminer dans une après-midi? J'en conclus néanmoins que ce prince n'est nullement intraitable, et qu'avec de la suite on pourrait s'arranger avec lui. Pendant mon premier entretien, toute la cour de l'électeur fit à M. l'auditeur l'éloge de Mgr Pacca, en l'appelant toujours notre nonce. J'en parlai moi-même à S. A. É., qui me dit qu'on pouvait traiter d'un rapprochement avec lui après la Diète. J'en ai informé Mgr Pacca, pour être instruit d'une manière plus particulière des causes de la division et des moyens d'accommodement. »

II.

Pour bien entendre ce qui précède et ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler les entreprises

schismatiques, auxquelles l'archevêque de Nicée avait mission de porter remède.

Elles remontent à Joseph II, celui que le grand Frédéric appelait « mon frère le sacristain », et qui mit effectivement beaucoup trop la main à l'encensoir, pour ne pas mériter le surnom. Pie VI essaya de le ramener à son rôle orthodoxe, en l'allant voir et entretenir lui-même à Vienne, sans l'intermédiaire des nonces, que Joseph II paraissait avoir en particulière horreur.

Les nonces exerçaient depuis longtemps en Allemagne une juridiction particulière. Ils étaient en possession d'accorder des dispenses pour lesquelles, en d'autres endroits, on recourait directement à Rome. L'origine de cet usage remontait à ces temps de trouble et de confusion amenés par les progrès du luthéranisme. L'Église de Cologne particulièrement s'était vue menacée d'une destruction totale ; deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les nouvelles doctrines : l'un d'eux s'était marié et avait embrassé publiquement l'hérésie, qu'il tentait de répandre dans son diocèse. Dans cette extrémité, les catholiques se rallièrent autour des nonces, et c'est ainsi que fut établie la nonciature de Cologne. Joseph II, sous le fallacieux prétexte que cette juridiction était une usurpation sur les droits des Ordinaires, la supprima de son chef et poursuivit la suppression des nonciatures elles-mêmes. L'occasion de la querelle fut l'envoi d'un nonce à Munich, ce qui amena la formation d'une nonciature nouvelle, formée en partie de celle de Cologne et en partie de celle de Lucerne, sur la demande de l'électeur de Bavière,

L'électeur de Cologne, frère de Joseph II, leva l'étendard de la révolte, en refusant de recevoir le nonce Pacca. Il fut suivi par les électeurs de Trèves et de Mayence, et puissamment secondé par l'archevêque de Salzbourg, et Jérôme de Colloredo qui, en 1782, avait publié un mandement bizarre, où il fulminait contre le culte des saints et trouvait mauvais qu'on parlât des jugements de Dieu.

Les députés des quatre prélats se réunirent au mois d'août 1782, aux bains d'Ems, près de Coblentz. Ils y dressèrent, en 23 articles, un plan, dont les tendances notoirement schismatiques furent blâmées par les protestants eux-mêmes, en particulier par le célèbre historien Müller.

L'épiscopat germanique s'honora, en grande majorité, par une résistance courageuse aux articles du congrès d'Ems, que Joseph II aurait voulu leur faire accepter comme base d'une nouvelle constitution ecclésiastique. Nous venons de voir comment les électeurs, que Maury avait déjà visités, s'exprimaient à l'égard du congrès et de l'archevêque de Salzbourg en particulier.

Léopold II, en succédant à son frère Joseph, arrivait, précédé du bruit des actes non moins schismatiques qu'il avait inspirés ou laissé accomplir en Toscane, où le fameux Ricci avait tenu, sous son règne, le synode ultra-janséniste de Pistoie. Mais Léopold, délivré des obsessions de son frère, se déroba le plus possible au rôle que Joseph II lui avait imposé. Il fut cependant obligé par la Diète de 1790, qui l'éleva à la dignité impériale, de concéder aux électeurs ecclésiastiques, qui le réclamaient, l'appui de son autorité contre le retour pur et simple aux anciens usages :

rétablissement des nonciatures, juridiction directe exercée par les nonces au nom du pape, renouvellement de pouvoirs spéciaux accordés tous les cinq ans aux Ordinaires d'Allemagne par le Saint-Siège ; renonciation à la prétention de faire juger les appels au pape, par des juges synodaux attachés à chaque curie épiscopale, etc. Tout cela était expressément réservé dans la constitution ou *capitulation* imposée par la Diète au nouvel empereur, à l'article XIV, où les principes les plus opposés à la primauté de juridiction directe et immédiate du pape dans toute l'Église, furent hautement proclamés, malgré la protestation du nonce Caprara [1], protestation que Maury était chargé de

1. La protestation de Caprara est très explicite. En voici le passage le plus important :

« *Verum cum irriti essent omnes conatus nostri, cum adhuc correctioni innovationum omnium in Articulo XIV propositarum locus erat, antequam scilicet per integrum Acta Capitulationis conficerentur, novas iterum iterumque curas, sollicitudinesque, tam reclamando in fractionem jurium Pontificis, Ecclesiæ, et concordatorum, quam viam corrigendarum, et abolendarum innovationum cum Electoralibus Legatis adhibuimus. Cum autem hæc omnia minime optatum sortita fuerint effectum, et in Articulo præsertim XIV capitulationis sacræ Regalis, et Apostolicæ Majestatis Leopoldi II, novi Romanorum Regis Imperatorisque electi plura incerta sunt, quibus jus libere ecclesiastica Beneficia conferendi etiam vi solemnium concordatorum ad Romanam sedem spectans limitibus circumscribitur; immediatæ summi Pontificis in Archiepiscopos et Episcopos auctoritatis et jurisdictionis novis atque inauditis hucusque conditionibus, et vinculis coarctatur; omnis Ecclesiastica causa contentiosa in secunda instantia, per modum Regulæ, universim Metropolitanis tribuitur, nulla facta mentione de privilegiis, consuetudinibus, statutis, ac juribus peculiarium Germaniæ Episcoporum, eorumque Diœcesium, immediate, vel omisso medio, Apostolicam Sedem, vel Nuntiaturam appellandi antiquis conciliorum canonibus innixis; in tertia vero instantia, quæ ad summum Ecclesiæ Caput Divino sui Primatus jure, pertinet ad judices, per Archiepiscopos et Episcopos eligendo imposterum judicanda innuitur, atque alia quam plurima, quæ certe omnia Apostolicæ sedis juribus plurium sæculorum pacificæ possessioni, libertati Ecclesiasticæ, essentiali Catholicæ Religionis disciplinæ, sacris Œcumenicorum Conciliorum, ac præsertim Tridentini canonibus, ipsisquemet*

renouveler, s'il lui devenait, comme à son prédécesseur en 1790, impossible de faire supprimer la capitulation, au moins en ce point capital.

Dès son arrivée à Francfort, Maury put juger des difficultés de sa mission. Elles commencèrent par une question d'étiquette.

Un ami, le baron de Hugil, ambassadeur de Trèves, le prévint officieusement que si, en notifiant son arrivée, il prenait la qualité de nonce ou simplement de *destiné nonce extraordinaire*, on lui renverrait ses billets, sans lui faire ensuite aucune visite. Ainsi l'avait décidé la Diète de 1790, pour son prédécesseur, qui avait pris, dans ses premières visites le titre de « comte Caprara, archevêque d'Icone ».

Le spirituel envoyé de Pie VI prit aussitôt son parti, et, pendant que la Diète délibérait sur la nécessité de tenir bon contre les prétentions contraires du nouvel arrivé, il monta seul en carrosse, avec une simple croix d'or, ne prenant avec lui que deux laquais auxquels il avait donné ordre de l'arrêter indistinctement devant la porte de tous les ambassadeurs électoraux et de toutes les personnes qualifiées de la ville.

« Mes billets de visite, écrit-il au cardinal Zelada, en lui racontant ce premier incident, ne contenaient que ces mots : *l'archevêque de Nicée.* J'avais ordonné de réserver, pour la fin de mes courses, M. le prince de Sachen, premier ambassadeur de Prusse, chez

Nationis Germanicæ cum Pontifice solemniter peractis concordatis, Imperiique Legibus quam maxime adversantur, eumdemque Romanum Pontificem juribus ex Primatu manantibus, necnon fidelem quemlibet catholicum jure suo ad totius Ecclesiæ caput in ultima instantia in rebus Ecclesiasticis recurrendi spoliant, atque Ecclesiasticam Hierarchiam evertunt.

lequel je savais que les ambassadeurs devaient dîner. En moins d'une heure, j'eus parcouru toute la ville, en laissant des billets à toutes les portes qui m'étaient indiquées, et en mêlant plus de soixante maisons notables aux hôtels de nos vingt-un ambassadeurs.

« Durant le cours de mes visites, je rencontrai à pied dans la rue l'électeur de Mayence, qui était venu passer quelques heures à Francfort, pour y donner des ordres relatifs aux dispositions locales, et qui était suivi de ses ambassadeurs, ainsi que d'un assez grand concours de peuple. Je descendis aussitôt de voiture, et je volai vers Son Altesse Électorale, en lui disant que j'étais jaloux de lui faire ma cour partout où j'avais le bonheur de la rencontrer. L'électeur me demanda où j'allais. Je lui répondis que l'*archevêque de Nicée* faisait ses visites aux ambassadeurs et à toutes les personnes qualifiées de Francfort. Il se mit à rire, et il me dit que l'expédient était fort bien imaginé. »

Le malin nonce se réservait de rire à son tour, et l'expédient ne devait pas dispenser les rogues chicaneurs d'étiquette de leur petite leçon. Ils l'eurent complète sans pouvoir se fâcher.

« Je remontai en carrosse après cette courte entrevue, et j'arrivai enfin chez le prince de Sachen, au moment où on venait de sortir de table. Dès qu'on entendit annoncer l'archevêque de Nicée, le maître de la maison et tout le corps électoral s'empressèrent de venir au-devant de moi, et me dirent les choses les plus honnêtes. On me félicita d'avoir tranché la question sur l'étiquette. Je répondis que les archevêques

n'en avaient aucune; que je ne paraissais dans le monde qu'en qualité d'archevêque, et qu'à ce titre je venais de visiter en même temps tout le corps électoral et toute la ville. Ils parurent d'abord étonnés, puis ils rirent tout bas, et entre les dents, de la manière dont je me tirais de ce premier mauvais pas. Après un quart d'heure de conversation générale, plusieurs de ces ambassadeurs me dirent que j'avais très bien fait d'écarter ainsi la question. Je leur répondis que, si j'avais eu l'honneur de leur parler le matin, je n'aurais pas osé m'expliquer avec eux en pleine liberté, de peur que mes observations n'eussent un air d'humeur ou de menace, mais qu'après avoir fait mes visites comme particulier, je ne pouvais plus craindre de leur déplaire, en leur communiquant librement ce que je pensais. En chicanant, leur dis-je, toutes les grandes puissances par votre cérémonial, vous les avez dégoûtées de vous envoyer des ambassadeurs, et depuis 1764 vous n'avez plus vu à Francfort aucun autre ministre du premier rang que le nonce du Pape. Déjà on ne vous envoie plus des ministres, même du second ordre, et vous n'aurez à cette Diète que les seuls plénipotentiaires de la Russie et du Danemark. La Diète électorale perd ainsi une de ses plus belles illustrations. Personne n'aime à aller chez autrui, pour y essuyer des dégoûts. Les électeurs veulent être traités comme les rois. Je ne demande pas mieux assurément ; mais ce n'est pas chez soi, ce me semble, qu'il faut s'en donner le traitement, et on devrait commencer, d'abord, par l'obtenir chez autrui. »

La leçon fut bien accueillie, et, lorsque Maury fut

rentré à son hôtel, il y reçut aussitôt la visite de tous les ambassadeurs, qui « vinrent en personne avec un grand air d'intérêt et de contentement ».

Le baron de Valdenfels, ministre de Cologne, qui vint le premier, crut opportun d'entamer la conversation sur le chapitre des juges synodaux, que son maître réclamait à poste fixe, pour les substituer aux appels en cour de Rome. Maury rompit la première lance, en faveur du Saint-Siège, et le ministre de Cologne s'échauffait, lorsque l'arrivée des autres ambassadeurs interrompit la discussion.

Une nouvelle difficulté surgit bientôt. Il s'agissait de savoir si Maury serait accrédité devant la Diète, au cas où ses lettres de créance contiendraient les expressions de *Dilectissimi Filii* et *Apostolicam Benedictionem*, parce que, dans ce cas, les ambassadeurs des électorats protestants d'Hanovre, de Saxe et de Brandebourg, ne le reconnaîtraient jamais.

Par malheur, il y avait un précédent. A la Diète de 1790, la difficulté avait été soulevée, et le nonce Caprara s'était hâté de demander un nouveau bref, à Rome, où les expressions incriminées ne se trouveraient plus. Il est vrai que, dans l'intervalle, le premier bref où elles se trouvaient avait fini par être enregistré. Mais, dans son extrême loyauté, Caprara, quand il reçut le bref amendé dans le sens des susceptibilités protestantes, l'avait présenté aux récalcitrants, qui n'y pensaient plus. Ce précédent dépitait Maury :

« Ce que je ne dis pas, écrit-il, c'est que je me trouve prodigieusement affaibli, dans cette querelle, par l'inconcevable complaisance, avec laquelle il (Caprara) a

retiré un premier bref, pour y en substituer un second, que l'on n'exigeait plus de lui. »

Pour se tirer d'embarras, Maury essaya de son éloquence, en demandant une conférence privée à tous les ambassadeurs qui réclamaient:

« J'ai dit, mande-t-il à la cour de Rome, que le pape, mon maître, n'attachait pas une grande importance à l'intitulation et à l'adresse de ses brefs, et que sa condescendance pendant la dernière Diète l'avait bien prouvé. J'ai déclaré que Sa Sainteté m'avait parlé de cette difficulté comme d'une bagatelle en elle-même, mais que toute innovation lui paraissait dangereuse dans ces circonstances; que SaSainteté s'est conformée à cet égard à l'usage constant de tous ses prédécesseurs, et que, si on m'opposait l'exemple unique de la dernière Diète, je citerais, en faveur du style usité de la cour de Rome, autant d'exemples qu'il y avait eu de diètes précédentes dans l'empire; que les souverains étaient bien avertis du danger de changer leurs titres, par le décret de l'Assemblée Nationale qui avait voulu enlever au roi de France les qualifications de *Sire* et de *Majesté;* que je concevais aisément que le pape refusât le titre de *Fils* aux protestants, ainsi que sa bénédiction apostolique, mais que je ne comprenais pas qu'ils pussent refuser eux-mêmes les formes que le pape emploie en écrivant à l'empereur et à tous les rois catholiques. »

Le comte de Schomberg, ambassadeur de Saxe, répliqua très vivement à l'argumentation fort habile de Maury, qui, en l'écoutant, perça tout à coup le fond de la pensée des opposants.

« Quoique les ambassadeurs protestants ne disent point le véritable motif de leur opposition au titre collectif *Dilectissimis Filiis*, je crois l'avoir deviné. Ce titre n'appartient qu'aux seuls catholiques, et il laisse les protestants hors du droit d'élection. Le Saint-Siège n'a jamais reconnu le droit de suffrage dans les électeurs acatholiques. Il n'admet en ce genre que les pouvoirs qui émanent de lui, surtout quand il s'agit de donner un avocat et un défenseur à l'Église. Ce défenseur ne doit pas lui être donné par ses propres ennemis... [1]. C'est pour ôter à la cour de Rome tout prétexte de réclamation contre l'élection des empereurs qu'on veut forcer le pape de reconnaître, par ses propres brefs adressés au collège électoral, de légitimes électeurs qui ne soient cependant point catholiques. Voilà la véritable cause de la résistance des protestants à adopter nos lettres de créance dans l'ancien style. »

Mais Maury savait que la cour de Rome avait grand intérêt à ne pas s'aliéner les électeurs protestants. Puis, la condescendance du nonce Caprara le désarmait et, à tous ses arguments, les récalcitrants la lui opposaient comme une preuve décisive. Il différa du moins le plus possible à leur donner satisfaction, car il en avait le moyen par devers lui. En prévision de ce qui arrivait, le pape lui avait fait délivrer deux minutes du bref.

« D'après ces considérations, écrit-il le 25 juin, je

1. Maury entre ici dans une longue digression historique, et cite une foule de précédents qui ont perdu tout intérêt, aujourd'hui que le saint empire romain a été emporté, comme tant d'autres choses, par la grande Révolution.

me suis déterminé à regret, mais j'ai voulu du moins me donner le mérite de la déférence envers les cours protestantes, en leur déclarant que le pape avait abandonné cette petite affaire à ma prudence, et que, par égard pour elles, j'allais envoyer au directoire mes lettres de créance conformes à celles de Mgr Caprara. Tout le monde a approuvé ma résolution, et j'ai répondu qu'il n'y avait pas là de quoi me louer. Mon auditeur présenta en conséquence le bref que j'avais en réserve, le même jour, dans l'après-midi, et l'autre n'a point paru. M. le comte de Romanzoff, ministre de Russie, qui avait ordre de sa cour de ne se faire accréditer qu'à la dernière extrémité, avait envoyé ses lettres de créance au Directoire de Mayence, le matin du même jour. La fatalité des circonstances m'a commandé ce sacrifice, que j'aurais pour le moins différé, si j'avais eu le temps de discuter, ou même de m'assurer de la majorité dans le collège électoral. Il s'en faut de beaucoup que j'aie pu compter sur cette majorité. Les ambassadeurs de Mayence m'avaient déclaré que cette nouvelle variation de la cour de Rome ne me laisserait peut-être pas une seule voix pour être admis en qualité de nonce, avec un bref dans l'ancienne forme. »

III.

Les lettres de créance enregistrées, Maury ne se trouva point pour cela au bout de ses peines. Une nouvelle tracasserie, dont il rend compte dans sa dépêche du 29 juin, lui vint de l'usage qui voulait que tous les étrangers, y compris les ambassadeurs, sor-

tissent de la ville où se faisait l'élection, avant que celle-ci s'accomplît.

« J'ai déjà rendu compte, » mande-t-il sur un ton visiblement agacé par ce nouveau coup d'épingle, « de la délibération prise par la Diète, de publier le décret d'émigration huit jours avant l'élection de l'empereur, pour faire sortir tous les étrangers de la ville de Francfort. En conséquence, ce décret fut publié avant-hier matin, avec la plus grande solennité. J'en fus bientôt informé, et je n'eus pas l'air d'y faire attention, parce que cette forme d'intimation générale ne pouvait pas m'atteindre. En rentrant chez moi, vers les deux heures après midi, je trouvai entre les mains de mon suisse le décret, dont je transmets copie, muni du grand sceau du directoire de Mayence, et laissé à ma porte par le prince de Papenheim, grand maréchal de l'empire. Je fis prier dans l'instant M. le comte de Romanzoff, ministre de Russie auprès de la Diète, homme du plus rare mérite et mon ami particulier, de vouloir bien se rendre chez moi. Il y vint aussitôt. Il avait reçu la même notification, et dans la même forme. Nous convînmes sur-le-champ de déférer cette signification prématurée aux ambassadeurs de Mayence, avec lesquels nous devions dîner chez M. le comte de Schomberg, premier ambassadeur de Saxe. A peine y fûmes-nous arrivés, que nous engageâmes la discussion. Le baron de Fesembach, premier ambassadeur de Mayence, nous fit des excuses de la précipitation avec laquelle on nous avait enveloppés dans cette précaution de grande police, et *il* nous promit

d'assembler le collège électoral dans l'après-midi, pour obtenir une exception formelle en notre faveur, jusqu'à la veille de l'élection, conformément à l'usage établi. Nous le priâmes d'ajouter à cette mesure la précaution de nous faire avertir de la résolution de la Diète par le même prince Papenheim, maréchal de l'empire, et de le charger aussi de retirer personnellement, des mains de nos suisses, le décret qu'il leur avait remis, et que notre dignité ne nous permettait, ni de renvoyer, ni de regarder comme non avenus. Le baron d'Albini, second ambassadeur de Mayence, me proposa un autre expédient. Il me dit que je pouvais, sans recourir à la Diète, me mettre sous la protection d'un ambassadeur électoral, ainsi que ma suite, et qu'il me garantissait qu'on ne m'inquiéterait point, pour accélérer mon départ. Je lui répondis fortement, que je ne connaissais d'autre protection que celle du pape mon maître, et que je n'aurais jamais pour ma personne d'autre garantie à Francfort que le droit des gens, qui avait fixé, dans toutes les cours de l'Europe, les droits et l'indépendance absolue d'un ambassadeur du premier rang. Cette réponse termina sur-le-champ la question. Le décret d'exception fut rendu le soir même en faveur des ministres étrangers. M. le prince Papenheim m'en donna avis en personne hier matin, et il retira des mains de mon suisse le décret, qu'il lui avait remis la veille, sans que j'aie paru en avoir connaissance, attendu que, ce décret ne m'étant point adressé, je ne décachetai point les lettres destinées au grand maréchal de l'empire. C'est ainsi que cette petite affaire s'est terminée. Dans la rigueur du droit, nous n'avions

pas le droit de nous plaindre, parce que la Bulle d'or défend de souffrir à Francfort la présence d'aucun ministre étranger pendant toute la durée de la Diète électorale ; mais il est d'usage de n'exécuter cette loi fondamentale de l'empire, que la veille de l'élection de l'empereur. J'ai soupçonné que les ambassadeurs de Saxe, qui vivent très froidement ici avec le ministre plénipotentiaire de Russie, à cause des affaires actuelles de la Pologne, avaient voulu ménager ce dégoût au comte de Romanzoff, et qu'ils s'étaient ensuite désistés de leur projet, lorsqu'ils avaient vu que je ne voulais pas séparer ma cause de la sienne. »

Jaloux de la dignité de son maître, le nonce de Pie VI ne se prêtait, on le voit, à aucun amoindrissement de ses prérogatives. Lorsque le moment viendra, il refusera de recourir à un subterfuge, ainsi qu'il l'écrit au cardinal Zelada, à la date du 2 juillet.

« Il a été convenu hier entre M. le prince Papenheim, maréchal de la Diète, et moi, que je partirais de Francfort mercredi matin à dix heures et qu'il remettrait à ma porte le décret d'émigration à midi. J'irai passer à Williemsbad, à trois lieues d'ici, chez le landgrave de Hesse qui m'attend, les trente-six heures pendant lesquelles aucun ministre étranger ne doit demeurer dans cette ville. On a voulu m'y retenir, en me citant l'exemple de mon prédécesseur, qui fit semblant de sortir de la ville, et qui y rentra aussitôt, en prenant la précaution de fermer sa voiture, de manière à n'être vu de personne. Cet expédient m'a paru dangereux pour un homme public.

Je quitterai donc réellement la ville de Francfort. J'y laisserai toute ma maison, que je mettrai sous la protection de l'ambassade de Saxe, et les armes du pape, qui sont sur ma porte, y resteront pendant mon absence. »

Entre temps, le diplomate se tient aux écoutes des délibérations de la Diète. Il en rend un compte exact au secrétaire d'État de Pie VI, qui, dans ses réponses, ne tarit pas en effusions de tendresse et en encouragements prodigués à son ami, dont la santé préoccupe le pape, à qui l'évêque de Spire a mandé que Maury a souffert du voyage[1]. Somme toute, l'important est que le nonce ne se rende pas malade, parce que la Diète au fond est une cérémonie de parade, puisqu'on n'a pas à y discuter sur l'*eligendus*[2]. Maury a bien fait de parcourir toutes les cours allemandes et de parler comme il l'a fait aux électeurs[3]. Ses rapports plaisent extrêmement au Saint-Père[4]. Tout ce que Maury dit et fait est admirable[5]. On lui envoie le duc Sforza que le pape recommande aux bons offices de son cher Maury[6]. Pie VI ratifie d'avance tous les engagements qu'il plaira à son excellent nonce de prendre[7]. Les mémoires qu'il adresse à la Diète sont admirables[8]. Admirables ses rapports, admirables toutes

1. Réponse du 23 mai 1792.
2. Réponse du 13 juin 1792.
3. Réponse du 14 juillet 1792.
4. Réponse du 4 juillet 1792. Zelada reproche seulement de ne pas écrire assez souvent.
5. Réponse du 7 juillet 1792.
6. Réponse du 8 juillet 1792.
7. Réponse du 14 juillet 1792.
8. Réponse du 1er août 1792.

ses lettres. Zelada ne sait comment lui exprimer la satisfaction du Souverain-Pontife [1].

C'est qu'aussi Maury ne néglige rien pour tout savoir et tout écrire. Les discussions sont vives au sein de la Diète, surtout quand les électeurs d'Hanovre et de Brandebourg font pressentir, avec le consentement de la cour de Vienne, qu'ils allaient réclamer, auprès du collège électoral, le titre de Majesté.

« L'électeur de Cologne, secrètement appuyé par la majorité, s'est mis, le premier, en avant pour combattre cette prétention avec la plus grande force. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas traiter l'électeur de Brandedourg comme roi de Prusse, sans le reconnaître en même temps comme légitime duc de Prusse ; que ce duché appartenait presque en entier à l'ordre teutonique; que le premier duc qui l'avait envahi, en changeant une commanderie en patrimoine héréditaire, était manifestement un usurpateur ; qu'en sa qualité de grand-maître de l'ordre teutonique, il demandait, ou la restitution du duché de Prusse, ou du moins un arrangement amical, pour le dédommager en partie de cette invasion; que l'électeur de Brandebourg, qui venait de s'emparer récemment et astucieusement d'Anspach et de Borcette, savait bien que l'ordre teutonique possédait de grands biens, dans ces margraviats, et qu'il le sommait de déclarer si, conformément au système adopté par sa maison, il prétendait s'emparer encore des biens de l'ordre teutonique, enclavés dans le margraviat de Borcette et dans le margraviat d'Anspach, qu'il venait d'enlever à la branche cadette de la maison de Bran-

1. Réponse du 1er août 1792.

debourg d'une manière si irrégulière ; que, loin de consacrer l'usurpation du duché de Prusse, faite en 1525 sur l'ordre teutonique par le prince Albert de Brandebourg, qui en était grand-maître, et qui embrassa le luthéranisme, pour l'ériger en principauté séculière, il protestait hautement contre cette invasion de la Prusse ducale, et contre l'entreprise de l'électeur Frédéric Ier qui, en 1701, se couronna lui-même roi de Prusse dans la ville de Königsberg, en vertu d'un traité fait avec l'empereur Léopold, et qui fut reconnu en cette qualité par toute l'Europe, à l'époque du traité d'Utrecht, en 1713. — L'électeur de Cologne a également combattu la prétention du roi d'Angleterre d'avoir dans la Diète le titre de Majesté en qualité d'électeur d'Hanovre. Il a fortement sonné l'alarme dans tout l'empire contre cette coalition des cours de Vienne et de Berlin, qui menacent aujourd'hui la constitution germanique d'une dissolution totale. Il a déclaré que si son neveu, le roi de Hongrie, futur empereur, appuyait dans cette circonstance les prétentions ambitieuses de la cour de Berlin, il déshériterait ses propres neveux de sa succession, et qu'il ne consentirait jamais à prendre un archiduc pour coadjuteur, soit comme archevêque de Cologne, soit comme grand-maître de l'ordre teutonique. Cette vigoureuse déclaration a intimidé les cours d'Hanovre, de Vienne et de Berlin, qui n'ont plus osé insister sur la discussion de la capitulation [1] ».

1. Dépêche du 29 juin 1792.

IV.

Tout en écoutant avec beaucoup de soin, Maury ne perdait pas de vue le côté le plus délicat de sa mission, celui qui avait trait aux prétentions joséphistes du haut clergé allemand. Il eut une belle occasion de les réfuter et en profita avec une grande habileté, ainsi que nous l'allons voir. Auparavant, écoutons-le narrer, avec sa verve toute gauloise, un petit incident de table chez les ambassadeurs de Mayence.

« Pour rendre un compte exact des moindres détails qui me concernent, j'observerai qu'ayant été invité vendredi dernier à un très grand dîner chez les ambassadeurs de Mayence, je ne trouvai point de maigre sur la table. Je n'en témoignai aucune surprise, car je n'en étais que trop instruit d'avance. Au premier plat qui me fut présenté, je demandais tout simplement si c'était du maigre. Le baron de Fechembach, qui m'entendit faire cette question, rougit et me dit, qu'il n'y avait point de maigre sur la table, parce que l'électeur de Mayence lui avait accordé une dispense générale de l'abstinence. Je lui répondis que Son Altesse Électorale n'avait sans doute accordé cette dispense qu'aux personnes qui en avaient besoin, et qu'heureusement pour moi je n'étais pas dans ce cas. Ma réponse fut entendue d'une partie des convives, qui la firent bientôt circuler dans toute la salle, où l'on m'a dit qu'elle avait été approuvée par les protestants eux-mêmes. Le baron de Fesembach me fit beaucoup d'excuses avec un air très embarrassé; il ordonna qu'on me servît quelques œufs, et je ne pus dîner que de

l'entremets ; j'eus l'attention de lui couper la parole, toutes les fois qu'il voulut me réitérer ses regrets [1]. »

Aussitôt après cet épisode, Maury raconte sa première escarmouche contre les prétentions joséphistes de l'électorat de Cologne.

« Je reçus hier matin le paquet ci-joint du baron de Waldenfels, ambassadeur de Cologne. Une heure après que ces étranges pièces m'eurent été remises, son ami, le baron de Wachter, ministre de Danemark, qui m'avait déjà témoigné de sa part le désir d'un rapprochement avec la cour de Rome, vint me voir, et me demanda ce que je pensais de la réponse de l'électeur au pape. Je lui répondis que je le priais d'en juger lui-même, et nous la lûmes ensemble. Il ne me fut pas difficile de lui faire comprendre, que rien ne ressemblait moins aux sentiments qui m'avaient été manifestés par l'électeur lui-même, que l'étrange doctrine de cette lettre. — Le prince, lui dis-je, ne s'est certainement pas abaissé avec moi jusqu'à vouloir me tromper. Or, il m'a dit tout le contraire de ce que ses ministres lui font dire aujourd'hui. Il m'a déclaré formellement qu'il voulait vivre en paix avec le pape, et qu'il était revenu de tout système d'innovation. On le fait persister pourtant par écrit dans ces mêmes principes, qu'il rejette si franchement de vive voix. On lui fait dire qu'il ne veut rien innover, qu'il ne faut rien innover, et on le fait parler comme le partisan le plus déterminé de toutes les innovations contraires aux droits du Saint-Siège, et à l'ordre établi en Allemagne par les constitutions les plus anciennes et les plus solennelles. Il y a

2. Id. du 2 juillet 1792.

loin de la marche d'un homme d'État à toutes ces misérables subtilités de l'école, à ce métier d'un sophiste, qui, tout en déraisonnant, croit tout prouver, sans pouvoir convaincre personne, sans pouvoir se convaincre lui-même. Est-ce bien sérieusement, est-ce de bonne foi que le baron de Waldenfels ose accuser ici le pape d'être un novateur, au moment où Sa Sainteté réclame contre les innovations ? On a répondu cent fois aux arguments et aux faits cités dans cette lettre, et j'offre de les pulvériser en un instant.

« Je discutai en effet rapidement tous ces sophismes de procureur. — Que demandez-vous donc ? me dit alors le ministre de Danemark. Le cabinet de Cologne vous invite à lui proposer un plan d'accommodement. Je répondis que je n'avais aucun plan à proposer, et que très certainement je n'en proposerais jamais aucun ; que le pape n'était point demandeur dans cette affaire, et que Sa Sainteté, disposée à tout écouter, n'avait rien à proposer ; qu'Elle ne demandait, relativement aux jugements de troisième instance, que les droits dont le Saint-Siège jouissait paisiblement depuis trois cents ans ; qu'Elle avait sommé hautement les électeurs ecclésiastiques de lui dénoncer les abus dont ils avaient à se plaindre, et que ceux-ci ne lui en avaient jamais déféré aucun. Le confident du baron de Waldenfels se récria alors sur ce qu'on n'entendait pas la langue allemande à Rome, et sur ce qu'on avait eu bien de la peine, en Allemagne même, à déterminer la véritable acception d'un mot, duquel dépendait souvent la décision d'un procès. Il ne me fut pas difficile de lui faire sentir, que de pareilles exceptions étant infiniment rares ne devaient pas régler le droit commun ;

qu'on entendait très bien la langue allemande à Rome, que, du reste, toutes les causes canoniques se plaidaient en latin en Allemagne même, et que les instructions de première instance éclaircissaient parfaitement toutes les difficultés grammaticales ; que, dans tous les grands tribunaux, on avait soin de prendre des renseignements locaux pour la mesure d'un terrain, comme pour l'acception d'un mot, lorsqu'il était équivoque, pour juger les questions qui y étaient relatives, et que les jurisconsultes allemands pouvaient instruire les tribunaux romains, tout aussi facilement et aussi sûrement que les tribunaux de l'empire.

« J'abrège le récit de ces discussions partielles, qui furent fort longues, et dans lesquelles je n'eus jamais le dessous. Je me rejetai ensuite sur les terribles inconvénients de toutes ces innovations pour les électeurs ecclésiastiques eux-mêmes. Je ne dissimulai pas que j'étais parfaitement instruit du mauvais effet qu'elles produisaient dans l'esprit des peuples. On ne répliqua pas un mot à cette considération, qui est le meilleur de tous les moyens dans cette circonstance, et à laquelle j'ai soin de revenir souvent. Quand je parlai ensuite d'une protestation dans le cas où je ne pourrais pas obtenir une autre garantie des droits du Saint-Siège, le ministre de Danemark, épouvanté de ce mot, me dit qu'une protestation gâterait toutes mes affaires sans retour. Je lui observai qu'une précaution purement conservatrice, et d'ailleurs très mesurée, ne pouvait offenser personne, et qu'au surplus j'en avais reçu l'ordre positif de mon souverain, et que rien dans le monde ne saurait m'empêcher de l'exécuter.

« Il est clair comme le jour que le ministre de

Mayence désire lui-même un accommodement avec le Saint-Siège, et il ne s'en cache même pas. J'aime à croire qu'en nous manifestant ce vœu d'accommodement, il ne suppose pas que nous achèterons la paix en renonçant à tous nos droits. Le malheur, le très grand malheur de ma position, c'est le défaut de temps. Si j'avais de l'espace pour me mouvoir en liberté, je travaillerais ici avec autant de confiance que d'ardeur, mais on ne se parle à Francfort qu'en courant et on ne peut rien faire parce qu'on ne peut rien commencer. »

Le principal adversaire, celui qu'il fallait à tout prix démasquer et poursuivre, c'était encore nous l'avons vu l'archevêque de Salzbourg, cheville ouvrière du congrès d'Ems, et qui avait hypocritement cherché à leurrer la cour de Rome par des protestations particulièrement odieuses à Maury. Il n'épargne rien pour en venir à bout.

« Le baron [illegible], ministre de Suède, m'a adressé [illegible] de l'archevêque de Salzbourg [illegible] à son [illegible] j'étais disposé à écouter [illegible] qu'il voudrait me faire [illegible] avec [illegible] tion [illegible] abandonné [illegible] rester [illegible] situé [illegible] entrer [illegible]

le temps me manque, et le temps est en affaires la première de toutes les puissances. »

V.

Le 4 juillet, Maury quitta Francfort pour se rendre à Williemsbad, ainsi qu'il l'avait mandé à Rome, où il écrit, le vendredi 6, dès son retour à Francfort :

« En arrivant hier soir, je me rendis chez le prince d'Esthérazy, premier ambassadeur de Bohème, pour le féliciter, au nom de Sa Sainteté, de l'élection de son maître au trône impérial. Il me parut fort sensible à cette attention. Le roi de Hongrie, qui fut élu empereur hier matin, est en route pour se rendre à Francfort. Ce prince doit s'arrêter pendant trente-six heures chez l'évêque de Witzbourg. On l'attendra mercredi 11, et on présume qu'il pourra être sacré et couronné dès le samedi 14 de ce mois. Le peuple a manifesté une grande joie au moment de la proclamation du nouvel élu. L'électeur de Trèves et le prince d'Esthérazy recueillirent des applaudissements universels, en se rendant avec un magnifique cortège à l'église cathédrale, où s'est faite l'élection. Le peuple parut très frappé de la pompe qu'étala l'électeur de Mayence ; mais il garda le plus morne silence sur son passage. Cet électeur n'a pas le bonheur d'être aimé dans l'Empire : sa finesse et son intraitable attachement à ses opinions, lui ont autant aliéné les cœurs de ses voisins, que ses vexations ont éloigné de lui l'affection de ses sujets, J'eus l'honneur de le voir chez lui en particulier mardi, dans l'après-midi. Quoique cette forme privée eût été convenue d'avance entre son chancelier baron

d'Albini et moi, dès que je parus dans la cour de son hôtel, le corps de garde prit les armes, les gardes du corps se rangèrent en haie le long de l'escalier, et les officiers de la cour électorale descendirent au bas du perron, pour me recevoir. Je leur dis que ma visite n'était point une audience publique, et que je ne descendrais pas de voiture, jusqu'à ce que tout cet appareil honorifique eût disparu, conformément aux conventions que j'avais faites avec le ministre de Son Altesse Électorale. On rendit compte à l'électeur de mes observations et de ma résistance. Il ordonna sur-le-champ qu'on fît droit à ma réclamation. »

Maury était venu pour traiter du retrait, sous une forme ou sous une autre, du fameux article XIV de la capitulation de 1790. Il poussa vigoureusement sa pointe dans ce sens, dès qu'il eut été admis en présence de l'électeur.

« Quand je parus devant lui, il me demanda pourquoi je refusais les honneurs qu'il voulait me rendre. Je lui répondis que, le cérémonial n'étant plus fixé à Francfort avec les ambassadeurs du premier rang depuis la Diète de 1745, je ne croyais devoir ni m'exposer à aucune difficulté, ni compromettre ma représentation. Je lui parlai aussi de la Réversale [1], que je désirais d'obtenir du collège électoral relativement à l'article quatorze de la Capitulation et aux *Monita* qui l'accompagnent. Je lui exposai les raisons et les exemples qui motivaient ma demande, et je lui dis que, si on voulait sincèrement s'accommoder

1. Déclaration portant qu'une dérogation forcée et de circonstance ne saurait préjudicier à un droit général.

avec le Saint-Siège, cette condition préalable était absolument nécessaire pour ouvrir une négociation, en laissant entiers les droits de toutes les parties. L'électeur écarta d'abord la question, en me disant qu'il était très attaché au Saint-Siège, et qu'on *le verrait toujours prosterné aux pieds du pape.* Il affecta de répéter plusieurs fois cette dernière phrase. Je le ramenai à une discussion moins vague, en lui rappelant les Réversales, toutes les fois qu'il employait ces formules insignifiantes de respect. Il me dit qu'il était inutile de parler à la Diète de cette affaire, parce qu'elle ne regardait que les électeurs ecclésiastiques. Je lui observai que ce n'était nullement le pape qui l'avait déférée au collège électoral, mais que, puisque les électeurs avaient eu recours à la Diète en 1790, pour attaquer les droits du Saint-Siège, le pape ne faisait que les imiter, en s'adressant à la Diète de 1792. Il se jeta alors dans de nouvelles digressions. Il dit que la cour de Rome avait manqué le moment de conclure un traité avantageux pendant la Diète précédente ; qu'il fallait s'arranger, en convenant simplement des faits, sans parler des principes, parce que toute convention, en matière de principes, entraînait des discussions interminables ; qu'il voulait s'accommoder avec le pape ; mais, qu'au lieu de compter sur une discussion impossible dans ces circonstances, Sa Sainteté aurait dû prendre des précautions, deux mois avant la Diète, pour obtenir d'une cour amie des *Monita* contre le quatorzième article de la Capitulation. Il n'est plus temps, poursuivit-il, de parler à présent d'une Réversale. Cette délibération exigerait une discussion contraire aux engagements

réciproques des électeurs. Nos formes électorales, ajouta-t-il, ne permettent point à nos ambassadeurs de donner leur avis à la Diète, sans instruction et sans pouvoir formel. Or, tous les ambassadeurs vous diront qu'ils n'ont ni instruction ni pouvoirs à ce sujet ; ils vous proposeront d'en demander à leurs cours qui n'ont plus le temps de leur en donner, et, si vous persistez à demander une réponse officielle, vous n'obtiendrez qu'un refus formel qui sera inscrit dans le protocole. C'est à vous à voir, si vous servirez bien votre cour, en sollicitant cette Réversale, dont je vous conseille de ne point parler; mais, avec ou sans Réversale, je suis toujours disposé à un accommodement avec le Saint-Siège. »

Maury, visiblement découragé par ces déclarations, ajoute :

« J'appris hier au soir, que le même discours et la même opinion circulaient dans le collège électoral. Les ambassadeurs, qui nous sont le plus attachés, me dirent que tout le monde était du même avis que l'électeur de Mayence ; que c'était lui qui avait empêché la discussion de la Capitulation, pour écarter la demande du landgrave de Hesse, et que, malgré toute la bienveillance particulière qu'on avait pour moi, je pouvais compter sur un refus, si j'articulais la demande d'une Réversale qui, en dernière analyse, ne pouvait jamais être d'une grande utilité au Saint-Siège. »

« Voilà où j'en suis. Votre Éminence peut juger aisément de mon embarras. Cependant, comme on

est toujours à temps de ne rien faire, je ne me décide pas encore, je réfléchis et j'attends. »

En attendant, le fidèle serviteur de la monarchie suivait avec un vif intérêt les événements, en ce qui concernait la France, le roi et la famille royale prisonniers de la Terreur qui approche, les princes émigrés et leur armée. Il en parle avec une évidente complaisance et lance, en passant, un trait malin aux Prussiens.

« Les princes français, qui doivent quitter Coblentz dans deux ou trois jours, ont enfin obtenu de l'électeur de Mayence la permission de faire cantonner leurs dix-huit mille émigrés dans son électorat. Ils ont reçu de l'argent d'Espagne et de Russie, et ils peuvent faire face à tous les besoins du moment. Le duc de Brunswick est arrivé à Coblentz, ainsi que le prince de Nassau. Le comte de Romanzoff, ministre de Russie, nous a quittés pour y faire un voyage. Tout doit donc se conclure dans ce moment au sujet de l'activité des émigrés français. Dès que je connaîtrai les plans avec certitude, je m'empresserai de les communiquer à Votre Éminence. Il est probable que les princes français viendront passer ici deux jours avec l'empereur, qui doit retourner incessamment à Vienne. Je les ai invités à venir loger chez moi, en leur observant que j'avais une maison sûre sous tous les rapports, et qu'en l'absence de tous les ambassadeurs de famille, le nonce du pape avait droit à leur préférence. J'ignore quelle sera leur détermination à cet égard ; mais, si elle est favorable à mes désirs, j'aurai grand soin d'en rapporter tous les honneurs au pape.

« En arrivant à Coblentz, les officiers prussiens vont visiter les logements que les Français laissent vacants ; ils en demandent le prix, et, quand on leur dit ce que les Français en ont payé, ils répondent que le logement leur convient, qu'ils s'en emparent, et qu'ils le payeront le quarantième de ce qu'il en coûtait aux Français, ou bien, si on l'aime mieux, cent coups de bâton. Deux bourgeois, qui ont regardé cette menace comme un badinage, ont été sur-le-champ payés comptant en cette dernière monnaie. L'électeur, à qui ils ont porté leurs plaintes, a répondu que les Prussiens étaient les plus forts ; qu'il fallait se soumettre, et regretter les Français. »

Le 9 juillet, Maury revient, dans sa dépêche, sur sa principale préoccupation :

« Ma protestation est prête. Je me suis assuré d'un imprimeur pour la rendre publique, et j'enverrai M. l'auditeur dans l'endroit où se fera l'édition, afin qu'il en rende l'impression plus prompte et plus exacte. Quoique je ne perde pas un instant cet objet de vue, je suis obligé de suspendre, le plus que je peux, la publication de cette pièce, pour tâcher d'en obtenir l'enregistrement ; au directoire j'ai entamé à ce sujet une négociation avec le baron de Valdenfels. C'est une dernière tentative que j'ai cru devoir hasarder, pour n'avoir pas à me reprocher aucune négligence, et épuiser tous les moyens de conciliation, avant de recourir à la dernière ressource que mes instructions m'ont indiquée. »

Maury avait deviné les intentions de Pie VI. Tan-

dis que sa dépêche du 9 voyageait vers Rome, du Vatican le pape lui en faisait adresser une autre qui contenait précisément les ordres que le nonce avait exécutés, de sa propre inspiration, à savoir d'essayer d'un enregistrement ou d'une demi-réversale qui ménagerait et réserverait les droits de la papauté. Mais tous ces efforts de conciliation se heurtaient à un parti-pris bien arrêté, qui s'abritait du prétexte de faire vite, parce que l'ennemi commun était aux portes de l'empire.

« Je m'aperçois de plus en plus avec douleur, à chaque heure du jour, que la précipitation de la Diète m'enlève tout moyen de conciliation. Les difficultés sans cesse renaissantes du cérémonial, les visites d'appareil et les repas absorbent tous les instants de la journée. On ne peut pas obtenir un rendez-vous, ou du moins faut-il se contenter d'une conférence de quelques minutes. Tout le monde est pressé de s'en aller, et le collège électoral ne veut et ne peut entendre parler que de l'élection et du couronnement. L'empereur, dont la santé s'accommode beaucoup mieux de cette saison que de l'hiver, arrivera ici après-demain, à dix heures du soir, dans le plus grand *incognito;* il essuyera des harangues de félicitation du matin au soir, jeudi et vendredi, et il sera couronné samedi prochain 14 de ce mois. C'est du moins ce que tout le monde assure. On paraît attacher de l'importance à l'à-propos du jour, en couronnant l'empereur le jour de l'anniversaire de la prise de la Bastille, c'est-à-dire, en choisissant, pour anéantir la Révolution de France, le même jour où elle a commencé. L'abstinence du samedi ne met aucun

obstacle à la cérémonie, parce que l'électeur de Mayence est dans l'usage d'en dispenser ses diocésains. C'est lui qui témoigne le plus d'impatience de tout terminer à Francfort, parce qu'il est très pressé d'aller se préparer à recevoir l'empereur chez lui, le 18 de ce mois. Le roi de Prusse y suivra de près Sa Majesté Impériale, et, pendant le séjour de trente-six heures que ces deux souverains feront ensemble, ou plus probablement l'un après l'autre, à la Favorite, maison de campagne de l'électeur, située dans un faubourg de Mayence, on leur donnera les fêtes les plus magnifiques. De pareils hôtes ne contribueront pas à rendre moins haut et moins vain le maître de la maison. »

Nous sommes obligé de passer sur les dépêches suivantes, remplies de redites au sujet des efforts de tous genres tentés par Maury pour éviter d'en venir à une protestation solennelle dont il ne se dissimule point les dangers, des préparatifs de coalition entre les puissances et les princes émigrés, des inquiétudes sur le sort du roi et de la reine de France, etc., pour en venir à la dépêche du 16 juillet, où se trouve l'intéressant récit de la réception faite au nonce de Pie VI par le nouvel empereur. Les biographes de Maury n'en ont dit qu'un mot, et nous le reproduisons volontiers dans son intégrité. On y trouve des détails curieux sur des usages aujourd'hui bien oubliés, et une nouvelle preuve du grand succès que l'ancien orateur de la Constituante obtenait partout de la curiosité publique et de l'admiration reconnaissante des princes dont il avait si courageusement défendu les droits.

« J'eus vendredi dernier, à cinq heures du soir, une

audience particulière de l'empereur et de l'impératrice. Je m'y rendis en carrosse avec mon maître de chambre, quatre laquais derrière ma voiture ordinaire et deux chevaux, dans la même forme que nous suivons pour aller à la Diète électorale, auprès de laquelle nous sommes accrédités [1]. Les Suisses étaient rangés en haie, et appuyés sur leurs hallebardes, au moment de mon passage. Dès que je fus entré dans le premier salon, le prince de Rosemberg, grand chambellan de l'empereur, me dit que je serais introduit au moment où l'ambassade de Saxe sortirait. Les trois ambassadeurs saxons sortirent presqu'aussitôt, et la porte fut fermée. Dans le même instant, les deux battants furent ouverts pour moi, et je fus introduit dans le cabinet, où je trouvai l'empereur seul et debout. Je m'approchai de Sa Majesté Impériale. Je lui dis d'abord que, quoique le pape fût bien assuré de l'unanimité des voix pour son élection au trône impérial, Sa Sainteté en apprendrait la nouvelle avec la plus grande joie, et que je m'estimais infiniment heureux d'en être dans ce moment le premier interprète. Je lui présentai aussitôt

1. Tous ces détails d'étiquette, auxquels Maury semble attacher de l'importance pour satisfaire les exigences de l'époque, au fond l'ennuyaient fort, comme on l'a déjà pu remarquer. Dans sa dépêche du 2 juillet, il écrivait : « J'ai été averti que, n'étant point nonce auprès de l'empereur, mais seulement auprès de la Diète électorale, je devais, à l'exemple des autres ministres, me mettre absolument en public, à commencer du jour de l'élection de l'empereur. Comme je n'étais point hier à Francfort, ce ne sera qu'aujourd'hui, en allant dîner chez le prince d'Estérhazy, que j'arborerai la grande livrée de gala. » Quand il parlait d' « arborer la livrée », Maury songeait sans doute à l'importance démesurée de cette fatale étiquette aux Tuileries et à Versailles. Son âme plébéienne s'en était révoltée souvent à Paris, aux abords des États-Généraux spécialement et il est curieux de le voir aux prises avec cette même étiquette qui l'enserre et le gêne, à Francfort, tandis que la Convention se dispose à la rejeter violemment en France.

le bref de Sa Sainteté, avec la copie et la lettre particulière de Votre Éminence. L'empereur me répondit ces propres mots : *Monsieur le nonce, en vous envoyant ici, le pape a continué de prouver l'intérêt qu'il prend à la cause de tous les souverains. Je lui écrirai, et je l'en remercierai.* Je lui dis alors que les droits des souverains étaient l'objet continuel des sollicitudes de Sa Sainteté, et qu'elle désirait ardemment de voir la religion florissante, parce qu'elle était le plus sûr, et en même temps le seul garant de la fidélité des peuples. *J'en suis bien persuadé,* me répondit-il, *ce qui se passe en France le prouve assez. C'est là que l'impiété a fait le plus de mal, et nous en voyons les effets. Assurez le pape que je ferai de mon mieux pour soutenir la religion par tous mes moyens, et par mes exemples.* Je félicitai, je louai et je remerciai, comme je le devais, Sa Majesté Impériale de ses sages résolutions, qui étaient si bien justifiées par sa conduite. Je lui offris ensuite les actions de grâces de Sa Sainteté sur les promesses que Sa Majesté Impériale et son auguste père avaient bien voulu lui faire, au sujet de la restitution d'Avignon et du Comtat. *Oh ! pour cela,* dit-il d'une voix plus ferme, et en faisant de la main droite un geste menaçant, *nous les lui ferons rendre, rien n'est plus juste, et aucun souverain ne serait plus assuré de son trône, si le pape n'était pas rétabli dans cette souveraineté.* L'empereur me parla ensuite très succinctement de la France, des princes français, de ses craintes pour le 14 juillet [1],

1. Dans cette même dépêche, Maury avait entretenu le cardinal des bruits qui couraient dans la Diète à ce sujet : « On craint toujours que la journée de demain ne soit funeste au roi et à la reine de France; mais, depuis le commencement de la révolution, l'expérience nous a appris que tous les dangers prévus n'étaient nullement redoutables. »

de ses fatigues personnelles pour le lendemain. J'amenai adroitement la conversation sur le bref des *Premières Prières*. L'empereur me demanda de lui en expliquer l'objet. J'exécutai sur-le-champ cet ordre. Je lui dis que Sa Sainteté désirait que ce bref fût demandé, ou du moins reçu à la chancellerie, pour mettre à couvert les droits de sa puissance spirituelle, et qu'il importait à un grand souverain tel que lui, de se conformer aux règles et aux usages anciens, en investissant le pape de la considération dont il a besoin, pour se rendre utile aux rois. *Je commence mon règne*, me dit-il, *et le pape règne depuis dix-huit ans : il en sait plus que moi là-dessus. Je crains de compromettre les droits de mes successeurs. Voyez, de ma part, le vice-chancelier et parlez-lui de cette affaire.* Il ajouta ensuite : *J'écrirai au pape, je le remercierai, je suis charmé de vous avoir vu.* Je m'inclinai, et je me retirai.

« Ce prince paraît avoir beaucoup de présence d'esprit, une raison saine, une âme noble, simple et bonne, et avec un air délicat il jouit d'une excellente santé.

« En sortant de chez l'empereur, je fus conduit à l'appartement de l'impératrice par son grand chambellan, le comte de Schaffgoscht. Je trouvai Sa Majesté avec sa dame d'honneur et deux autres dames du palais. Elle me demanda d'abord des nouvelles de la santé du pape, avec un intérêt très marqué. Elle me questionna sur l'accès de fièvre qu'avait eu Sa Sainteté à Terracine et à son retour à Rome, et après m'avoir entendu, *Tant mieux*, me dit-elle, *nous avons bien besoin que le Bon Dieu le conserve.* Elle prit de sa main ma croix pectorale qu'elle trouva de bon goût, et me demanda si c'était celle que le pape m'avait donnée.

Quand je lui eus répondu affirmativement, elle parut la regarder avec encore plus de satisfaction. *Vous venez de voir l'empereur*, me dit-elle. Je lui en fis aussitôt les plus grands éloges, je n'oubliai pas de parler avantageusement de sa santé [1]. Elle me demanda si j'avais été à Naples, et ensuite elle ne me parla plus que de la France, de la reine sa tante et de ses alarmes pour le 14 juillet. Elle finit par me dire avec beaucoup de bonté, qu'elle désirait depuis longtemps de me connaître, et qu'elle savait, avant son départ de Vienne, qu'elle aurait le plaisir de me trouver à Francfort. »

Le soir, Maury devait être encore l'objet d'une flatteuse distinction, à laquelle il répondit avec son merveilleux esprit de répartie :

« Il y eut hier soir grand cercle chez l'empereur. J'y restai environ deux heures. Lorsque l'empereur me vit, il s'approcha de moi, en me disant : *Vous voyez ici, Monsieur le nonce, un très grand nombre de Français en uniforme, cela doit vous faire plaisir.* — Oui, Sire, lui répondis-je, jusqu'à présent les Français n'avaient su se sauver qu'avec leurs jambes, je vois avec plaisir qu'ils se préparent à se sauver avec leurs bras. Cette réponse le fit rire, et il daigna la répéter deux ou trois fois d'un air très satisfait. Quelques moments après, l'impératrice, à laquelle il avait rapporté cette réponse, eut la bonté de m'en parler. Elle me dit qu'elle venait de recevoir des nouvelles d'Italie, et elle

1. Maury raconte ailleurs, à la cour de Rome, les craintes répandues à Francfort sur la santé du nouvel empereur. On le disait mourant, et on craignait même qu'il ne pût venir se faire sacrer. L'avenir a donné raison au diagnostic de Maury. François II devait fournir une longue carrière et survivre encore près d'un demi-siècle à son sacre.

me demanda si j'en avais reçu de bonnes de la santé du pape. J'abrège les détails. Toute cette cour, qui était très nombreuse, me témoigna une extrême bonté, et tout le monde voulait m'être nommé. L'impératrice revint encore à moi, pour me dire que j'étais très bien placé la veille dans l'église, et qu'elle m'avait vu pleurer à la cérémonie du sacre, ce qui était très vrai. »

Ce sacre, qui avait tant ému Maury, marquait la fin d'une institution qui fut longtemps le grand arbitre du monde civilisé, celle du Saint-Empire Romain. Le nonce y assista d'une tribune, d'où il suivit avec attention le moindre détail de l'imposante cérémonie. On y observa, pour la dernière fois, les rites d'une fonction, où la liturgie avait prévu les obligations et fixé le caractère du pouvoir conféré au nouvel empereur.

« Le sacre se fit samedi matin avec beaucoup d'ordre et de magnificence. L'archevêque de Mayence, qui est chargé de cette fonction, se conforma en tout au pontifical romain. Il y eut un grand silence dans l'église au moment où l'empereur prononça son serment, et on observa que la voix de ce prince devenait très sensiblement plus ferme et plus forte, au moment où il jurait de protéger l'Église, le Saint-Siège et le clergé germanique. J'en témoignai hautement ma satisfaction. Pendant toute la cérémonie, l'empereur montra beaucoup de recueillement et de piété, il ne marchait que les mains jointes, et il ne cessait de prier d'une manière très visible. Après la communion, il dit qu'il craignait de se trouver mal, et on lui fit prendre un verre de vin de Hongrie. »

VI.

Après avoir épuisé tous les moyens d'accommodement et subi, avec une patience méritoire pour son tempérament de feu, les mille petites vexations des membres de la Diète et de l'entourage impérial très occupés de se préserver contre tous les « *empiètements* » de la cour de Rome sur les libertés joséphistes, Maury, à qui le vice-chancelier témoignait toute espèce de méfiances dont ses dépêches relatent longuement le détail, se décida à produire sa protestation.

On refusa de l'enregistrer et même de la lire. Poussé à bout, il résolut un coup d'éclat, si spirituellement arrangé d'ailleurs que les rieurs devaient se ranger de son côté.

« En allant, écrit-il le 20 juillet 1792, lundi soir chez l'empereur, qui tenait cercle, je me munis d'une ample provision d'exemplaires de notre protestation. Je les distribuai, de bonne amitié, dans le salon de Sa Majesté Impériale, comme un ouvrage nouveau que je venais de publier, aux électeurs, aux ambassadeurs électoraux, à plusieurs princes souverains, aux princes français, aux ministres étrangers et à d'autres personnages de distinction, en disant, d'un air riant,que je ne voulais rien faire en cachette. Tout le monde vit d'abord sur le titre que c'était une protestation, et personne ne me la rendit. On rit beaucoup de cette nouvelle méthode de signifier à la partie adverse les pièces d'un procès. Le baron de Fesembach [1] vint

1. Premier ambassadeur de Mayence, celui-là même qui venait de renvoyer au nonce extraordinaire de Pie VI le paquet d'exemplaires de

me demander s'il m'en restait encore un exemplaire pour lui. Je lui répondis que j'avais tout distribué, mais que je lui en porterais une douzaine à Mayence, et je lui tiendrai parole.

« D'après cette publicité, l'imprimeur m'a demandé la permission de faire pour son compte une édition de notre protestation. Je lui ai accordé mon agrément avec le plus grand plaisir. Cette édition est faite [1], elle se vend publiquement à Francfort, et le débit en est considérable. On en prépare une traduction allemande, qui sera bientôt en vente, de sorte que notre réclamation, dont personne ne porte la moindre plainte, au lieu de rester clandestine et cachée, a obtenu sur-le-champ la plus grande et la plus libre publicité. »

VII.

C'est dans cette même dépêche du 20 juillet que nous trouvons les plus curieux détails sur les résultats de la conférence de Francfort et les plans d'invasion de la France révolutionnaire. Maury l'écrit d'après des informations très sûres, et y mêle de petits racontars qui ne sont pas sans intérêt, comme celui qui a trait au goût dès lors très prononcé des Prussiens pour les « petites horloges » qu'ils espèrent récolter sur les champs de bataille de la coalition.

« J'ai été instruit avec toute certitude du résultat de la conférence qui eut lieu lundi au soir à Francfort entre les princes français et l'empereur. Voici le précis fidèle de cet entretien.

la même protestation, encore intact, et sans avoir voulu le décacheter, bien qu'il eût été « fortement tenté de le faire ».

1. In-4°. Typis Warrentrapp et Wenner, 13 pages.

« L'empereur a été satisfait de l'explication, que les princes lui ont donnée, au sujet de l'achat, qu'ils ont voulu faire, des canons pris aux Français à Quiévrain. Cette proposition avait beaucoup déplu à la cour de Vienne.

« Sa Majesté Impériale a déclaré que les Français lui avaient fait offrir déjà deux fois un armistice ; qu'Elle n'avait pas voulu y consentir, et qu'Elle n'y consentirait jamais.

« Quand les princes ont sondé l'empereur sur le plan du nouveau gouvernement qu'il faut établir en France, Sa Majesté Impériale a répondu qu'il ne pourrait en être question, que lorsque le roi serait libre, et qu'Elle ne croirait à cette liberté, qu'au moment où Louis XVI ne serait plus sous la dépendance, et même en la présence des deux partis feuillants et jacobins, qui l'oppriment également.

« M. le comte d'Artois, en louant des sentiments si généreux, dit que Sa Majesté Impériale se couvrirait d'une gloire immortelle, en sauvant la France, sans lui faire perdre un pouce de terrain. L'empereur le regarda fixément, et, en détournant adroitement la question, il lui dit : *L'arrondissement actuel de la France ne peut pas subsister ; car le pape redemande Avignon et le Comtat; le pape a toute raison ; et je ne poserai pas les armes jusqu'à ce que cet État lui soit rendu de gré ou de force.* Les princes français applaudirent sur-le-champ à cette résolution qui les soulagea beaucoup, et ils protestèrent à l'empereur qu'ils étaient aussi révoltés que lui de cette invasion.

« Il fut aussi question du manifeste que l'empereur devait publier contre la France, et du manifeste par-

ticulier que les princes voulaient faire en leur nom, mais toujours de concert avec Sa Majesté Impériale. On divagua pendant un quart d'heure sur cet objet. Il fut enfin convenu que le manifeste serait arrêté à Mayence entre les ministres respectifs de l'empereur, du roi de Prusse et des princes. L'empereur consentit à admettre à cette conférence M. de Calonne au nom des princes, mais à condition qu'il serait moins vif qu'à Pillnitz, en traitant avec M. le baron de Spielman, avec lequel il eut alors une querelle à ne jamais se revoir, et l'empereur dit à ce sujet : *Je ne les raccommoderai pas deux fois ensemble.* Il témoigna personnellement les préventions les plus fortes contre M. de Calonne, contre sa légèreté, contre ses prodigalités. *Tous les partis sont déclarés contre lui*, poursuivit-il, *c'est lui qui a été le premier auteur des malheurs de la France, en convoquant les notables qui ont forcé les états-généraux. Il ne vous a donné depuis un an que de mauvais conseils.* Les princes défendirent faiblement M. de Calonne, ils prièrent seulement l'empereur de ne le juger qu'après la conférence de Mayence avec ses ministres.

« Il fut ensuite question de l'argent dont les princes auront besoin pour les frais de la campagne. L'empereur répondit qu'il ne déciderait rien à cet égard que de concert avec le roi de Prusse. Les princes insistèrent sur la remise immédiate des fonds que l'empereur leur avait déjà promis. Sa Majesté dit qu'Elle remplirait ses engagements, et qu'Elle en donnerait l'ordre à M. de Spielman.

« Enfin, il fut convenu que, pendant le séjour de quarante-huit heures de l'empereur et du roi de Prusse

à Mayence, le duc de Brunswick, le maréchal de Lancy, le conseil impérial et les agents des princes, s'y rendraient également, pour tout conclure sous tous les rapports.

« Voilà des détails sur lesquels on peut compter. Les princes sont enchantés de l'empereur, et leur joie serait parfaite, s'ils pouvaient avoir la même confiance dans son cabinet. Je serai de retour de Mayence avant le départ du premier courrier, et je rendrai un compte fidèle de tout ce que j'y aurai appris pendant mon séjour ».

A son retour, en effet, et à la date du 23 juillet, Maury écrivait de nouveau à Rome les très intéressants renseignements qui vont suivre et qui confirment en les complétant et aussi en les rectifiant, ceux qui se trouvent dans les historiens les plus exacts de l'émigration française :

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Éminence la déclaration très importante de M. le duc de Brunswick. Il n'y aura point d'autre manifeste contre la France. Cette pièce, qui est actuellement sous presse, n'est encore connue ici de personne. Elle est datée du 25 de ce mois, et elle ne doit paraître à Coblentz même qu'après demain. Je me la suis procurée par une confiance particulière, et je suis très impatient de la mettre sous les yeux de Sa Sainteté, qui en sera infiniment contente. Si les deux cours alliées avaient publié un manifeste, je n'aurais pas manqué de veiller de très près à la réclamation d'Avignon et du Comtat en faveur du Saint-Siège, et j'ai tout lieu de croire qu'on était entièrement décidé à y insérer cet article ; mais

chacune des deux cours a présenté un projet de manifeste que l'autre a rejeté, et il a été impossible de les concilier. Pour se tirer mutuellement d'embarras, on est convenu que le généralissime ferait une simple déclaration militaire pour la sûreté du roi de France et de sa famille, et cet expédient a été proposé, concerté, exécuté et adopté dans la matinée du 25 de ce mois.

« On a déterminé dans la même conférence le mode d'activité militaire de nos princes français. Il a été convenu que MONSIEUR et Monseigneur le comte d'Artois, ayant sous leurs ordres huit mille émigrés français, feraient partie de l'armée du centre rassemblée à Coblentz et commandée par M. le duc de Brunswick, généralissime. Quatre mille autres émigrés français se joindront à l'armée du général Clairfait, près de Tournai, dans le Brabant. Enfin, les cinq mille émigrés français qui achèvent de former la totalité de l'émigration, sont sous les ordres de M. le prince de Condé, qui a pour aide-de-camp le duc de Bourbon, son fils, le duc d'Enghien, son petit-fils et M. le marquis de Bouillé. Cette dernière division se réunit à l'armée de Brisgau, commandée par le prince de Hohenloé, si célèbre par l'éloge que le feu général Landon fit de ses grands talents militaires au lit de la mort. Indépendamment de ces trois corps d'émigrés auxquels les deux cours fournissent les vivres et les munitions, elles prennent à leur solde, dans les mêmes proportions de répartition, tous les régiments français qui ont passé ou qui passeront à leur service. On estime que ce renfort formera à peu près toute l'armée de ligne française, qui ne voudra pas se compromettre avec les

Prussiens et les Autrichiens. On dit que les trois armées vont s'ébranler à la fin de ce mois, et qu'elles entreront en France le même jour, par la Flandre, par la Champagne et par l'Alsace. L'époque de leur entrée en France n'est pas encore connue, mais elle ne peut pas être éloignée, et le roi de Prusse dit tout haut, qu'il faut se dépêcher de gagner sa vie. Les soldats prussiens ne cessent de demander, sur leur route, s'il est vrai que tous les soldats français ont des montres d'or. Ils disent en riant qu'ils aiment beaucoup ces petites horloges, et qu'ils ont peur de ne pas arriver à temps pour tuer chacun un homme, afin d'emporter dans leur pays de si jolis bijoux. L'empereur m'a dit à moi-même qu'il ne restait plus rien à faire que de tomber sur les factieux français à bras raccourci. Les Français émigrés tressaillent de joie de se voir associés aux mesures vigoureuses et infaillibles que l'on prendra enfin pour rétablir l'ordre en France. »

VIII.

Les affaires religieuses restaient cependant la principale préoccupation du nonce.

Il raconte, dans cette même dépêche du 23 juillet où il nous a révélé le goût traditionnel des Prussiens pour « les petites horloges », une altercation qu'il eut à Mayence avec l'électeur de Cologne sur l'objet de sa mission.

« Il me disait, avant-hier, à Mayence, des choses très obligeantes, en présence d'un cercle fort nombreux. Je profitai de l'occasion pour lui demander s'il avait lu ma protestation, et si elle avait eu le bon-

heur de lui plaire. Il me dit qu'il en avait été content, mais que cette protestation deviendrait une affaire de forme, comme celle que nous ne manquons jamais de renouveler contre la paix de Westphalie et l'érection de l'électorat d'Hanovre, dont je lui gardais le secret. Je lui répondis que j'étais loin de rien cacher. Quant à la protestation du traité de Westphalie, lui dis-je, ce sont vos prédécesseurs qui nous l'ont demandée ; et elle vous est encore utile par les conséquences qu'elle empêche de tirer de ce traité. D'ailleurs, la Diète électorale a fait bien pis que de protester contre le traité de Westphalie; elle y a formellement dérogé de son autorité privée. *Écoutons ceci, Messieurs*, dit-il ; *M. le nonce va nous apprendre à quelle époque la Diète a dérogé au traité de Westphalie, qui est le boulevard de notre Constitution.* Très volontiers, lui dis-je. En 1690, la Diète électorale déclara, dans la capitulation de Léopold Ier, que le traité de Westphalie *serait exécuté en Allemagne, excepté dans ce qu'il y a de favorable à la France : cela s'appelle-t-il une dérogation?* Ces messieurs se regardèrent, et ne jugèrent pas à propos de me répondre. Je poursuivis alors : Votre Altesse Électorale veut-elle savoir à présent l'origine de notre protestation contre l'électorat d'Hanovre ? Ce fut le même empereur Léopold Ier qui érigea l'électorat d'Hanovre en vertu de sa seule puissance impériale, sans le concours de la Diète électorale, ni de la Diète de Ratisbonne, et l'électeur d'Hanovre n'a jamais été reconnu dans l'Empire pendant le règne de Léopold. Êtes-vous dans l'intention d'attribuer le même pouvoir à l'empereur ? Ce furent les électeurs eux-mêmes qui engagèrent

la cour de Rome à protester, et qui se laissèrent gagner ensuite à prix d'argent. Pouvez-vous faire un crime au pape de défendre vos droits, tandis que vous les abandonnez ? L'électeur de Cologne ne me répondit autre chose, sinon que j'étais cent fois pis qu'un Italien. »

C'est ainsi que le sang-froid, l'esprit d'à-propos et l'imperturbable mémoire dont Maury avait donné tant de preuves à la Constituante lui venaient en aide au milieu des difficultés et même des pièges qu'on tendait au nonce apostolique. Il ne devait plus tarder d'ailleurs à recevoir un témoignage solennel de l'estime des souverains d'Allemagne. Nous le laisserons encore en faire le récit, à la suite de la même leçon d'histoire à l'électeur de Cologne.

« Malgré la répugnance très sincère que j'ai à parler de moi, et surtout à en dire des choses avantageuses, comme ce n'est point à mon amour-propre, mais à ma représentation et au caractère public dont j'ai l'honneur d'être revêtu, qu'appartient ce que je vais dire, je me sens obligé de rendre un compte fidèle de tout ce qui me concerne, et je dois par conséquent parler de moi, comme je parlerais d'un étranger, en instruisant Votre Éminence de tout ce qui m'est arrivé à Mayence. Une modestie malentendue serait, de ma part, une réticence répréhensible ; et je n'ai certainement pas le droit d'être modeste pour mon souverain auquel je dois rapporter évidemment tous les honneurs que je reçois.

« J'arrivai à Mayence le jeudi 19 au soir, après avoir dicté ma dépêche et mes lettres qui devaient partir le

lendemain. Je ne parvins qu'à dix heures du soir à trouver un logement dans l'abbaye de Saint-Jacques, ordre de Saint-Benoît, située dans l'enceinte de la citadelle. J'y fus très bien reçu et très convenablement logé. On me demandait dix louis par lit pour chaque nuit que je passerais à Mayence, et les maisons, où l'on m'offrait un pareil hospice, n'auraient été décentes sous aucun rapport. Le lendemain, vendredi, je promis à l'abbé de Saint-Jacques de dîner chez lui. Pour éluder toute autre invitation, je me rendis, vers les onze heures du matin, sans voir l'électeur, à sa maison de campagne, qu'on appelle la Favorite, où le roi de Prusse était logé, et je priai M. le baron de Stayn, son ministre à Mayence, de me présenter à Sa Majesté, ce qu'il fit sur-le-champ, en me disant avec une grande apparence de joie : *Le roi est très impatient de vous connaître, vous allez être bien reçu.* Je trouvai quatre cents personnes de la plus haute distinction dans la galerie, et je recueillis sur mon passage, non pas des compliments, mais des transports unanimes de bienveillance et de joie. Dès que le roi de Prusse entendit mon nom, il vint à moi, en prenant mes mains dans les siennes, et il daigna me dire : *M. le nonce, vous êtes un homme, un brave homme, que je vois avec grand plaisir. Personne n'a aussi bien défendu son terrain que vous. Vous êtes né dans les provinces méridionales de la France?* Je lui répondis que j'avais eu le bonheur de naître sujet du pape dans le comtat d'Avignon. *Je le savais*, me dit-il, *et il a bien dû s'en féliciter. Le pape fait son métier, et il nous apprend le nôtre à tous, en vous comblant de grâces. C'est notre dette qu'il acquitte. Mandez au Saint-Père de ma part que je lui sais*

un gré infini de récompenser dans votre personne de si grands talents et de si grands services. Vous avez bien défendu votre cause; — Et Votre Majesté la gagnera, lui dis-je, en m'humiliant devant tant de bontés. — *Comment se porte le pape?* poursuivit-il. *Je l'aime comme un brave homme, et j'aurais dû imiter le bon exemple qu'il m'avait donné, en ne recevant pas chez moi M. de Ségur* [1]. La conversation dura encore environ une minute, et devint moins directe. Je tirai sans réflexion ma tabatière de ma poche. On me demanda si c'était le portrait du pape que j'avais là? *Voyons*, me dit alors le roi de Prusse, *c'est un des plus beaux hommes de l'Europe* [2]. Il considéra le portrait de Sa Sainteté avec beaucoup d'intérêt, et tout le monde voulut le voir après lui. Cet accueil augmenta la bienveillance qu'on m'avait marquée. M. le comte de Vandreuil, qui était présent, me dit, devant le roi de Prusse, qu'il fallait que l'on sût à Rome la manière dont j'étais reçu, et qu'il allait l'écrire à son ami, le cardinal de Bernis. Je me sauvai comme je pus dans la foule au milieu des applaudissements que l'on me prodiguait de tous les côtés.

« Il y avait le soir, à six heures, cercle et bal à la résidence de l'électeur. Dès que j'y parus, l'électeur vint

1. Pie VI avait refusé de reconnaître en lui l'ambassadeur de la Révolution. M. de Ségur signait, à cette époque : « Ségur, ambassadeur à « Rome, et ci-devant ministre du roi en Russie. » Lorsque, le 12 janvier 1792, il vint présenter au roi de Prusse ses lettres de créance comme ministre constitutionnel, le roi lui tourna le dos.

2. Le pape Pie VI, en effet, avait été remarquablement beau. Même dans sa vieillesse, il avait conservé la justesse des proportions, l'élégance et la noblesse du port, et même jusqu'à l'éclat de la physionomie, qui avaient fait dire de lui, comme le rappelait le roi de Prusse, que c'était, de son temps, « le plus bel homme de l'Europe ».

La satisfaction de l'esprit ne parvenait pas cependant à consoler son âme, attristée des fins de non-recevoir que l'on opposait à toutes ses revendications en faveur des droits du Saint-Siège et de l'Église. Mal secondé par les nonces qui résidaient en Allemagne, tenu en méfiance par les électeurs ecclésiastiques beaucoup plus princes souverains qu'évêques, entravé par le mauvais vouloir des uns et la timidité des autres, il voyait avec douleur finir sa mission, sans avoir pu réaliser le rêve de sa plus haute ambition. Il l'écrit le 27 juillet :

« Je regrette toujours amèrement que cette Diète électorale ait été si courte. Si elle eût duré trois ou quatre mois comme la précédente, j'ose croire que j'aurais pu servir très utilement le Saint-Siège, mes anciennes études du droit public et l'histoire de l'empire auraient fourni à mon zèle et à ma reconnaissance des occasions précieuses, que je ne retrouverai jamais. »

A cette tristesse s'ajoute la vue des fautes commises par les émigrés.

« Les Magistrats Français de divers parlements du royaume sont assemblés dans ce moment au nombre de cent dans la ville de Manheim. On n'y compte que six conseillers du parlement de Paris. Cette assemblée, que les gens sages n'approuvent point, a été convoquée par les princes français pour préserver les magistrats du dégoût que leur causait un si long désœuvrement. Elle a pour objet de délibérer sur ce que doit faire la magistrature au moment où elle reprendra ses fonctions. C'est un corps sans unité, sans pouvoir, et surtout sans

âme, très compétent pour argumenter, pour embrouiller toutes les questions et très impuissant pour rien conclure. La division des magistrats est l'un des moindres inconvénients que l'on doive redouter de cette coalition prématurée.

« L'intrigue, » continue tristement l'ancien député de Péronne, qui avait vu de près le danger des desseins mal combinés, « l'intrigue se tourmente d'avance pour donner un conseil entièrement autrichien à Louis XVI, rétabli sur son trône. Si le baron de Breteuil, qui est à la tête de cette faction, parvient à se faire premier ministre, il est aisé de prévoir que son crédit ne durera pas trois mois, et que la France retombera dans l'abîme de l'anarchie. On travaille ardemment, et je ne serais pas surpris qu'on réussît à perdre enfin M. de Calonne dans l'esprit des princes. »

Puis, Maury conclut prophétiquement :

« La guerre de l'intrigue va succéder à la guerre de la démocratie. »

IX.

Les dernières dépêches du nonce extraordinaire ont trait à divers incidents de son voyage de retour, par Dresde et la Saxe, où ses instructions lui faisaient un devoir de passer.

Il mande de Dresde, le 13 août 1792, combien il est édifié de la piété de la cour électorale, où il a reçu l'accueil le plus consolant :

« De toutes les raretés que cette magnifique ville offre à mon admiration, il n'en est aucune qui m'étonne

et qui m'intéresse autant que la cour électorale elle-même. Les princes et princesses qui la composent, sont des modèles accomplis de la plus haute piété. On croit se trouver au milieu d'un monastère, quand on voit l'électeur, à la tête de son auguste famille, assister tous les jours à deux messes, tous les dimanches au sermon et aux vêpres, tous les après-midi à la récitation publique du chapelet et à une lecture spirituelle. Les mœurs et tous les détails de la vie privée répondent parfaitement à ces actes extérieurs de religion. Le clergé et la partie catholique de la ville de Dresde, qui est d'environ six mille âmes, se montrent dignes des grands exemples de la cour, et l'Église catholique, qui est de la plus grande magnificence, inspire, sous tous les rapports, aux luthériens qui dominent ici, le plus grand respect pour notre sainte religion. J'ai célébré hier le sacrifice de la messe, et je vis ensuite, avec autant de surprise que d'édification, que l'électeur, la cour, les militaires et tous les fidèles sans exception restèrent constamment à genoux pendant la grande messe, qui dura plus d'une heure et demie. »

A Rome, on semblait vouloir un accommodement sur les points en litige avec l'Église d'Allemagne. Maury, qui entendait souffler le vent de la Révolution et venir le pas du grand capitaine chargé par la Providence de déblayer pour rebâtir, ne cesse d'insister pour qu'on réserve, par de simples protestations, les points de droit, laissant à l'avenir qu'il pressent prochain de rétablir et d'édifier toutes choses sur le pied des droits sacrés de la constitution divine de l'Église. Vouloir plus, c'est traiter avec « le ressentiment de l'orgueil,

qui est inexorable en Allemagne, toutes les fois qu'il est blessé ». Puis, l'on commence à revenir des vieilles prétentions joséphistes. « Les boute-feu de l'université de Bonn, qui ne cessaient d'écrire et de déclamer contre la cour de Rome, ont abandonné leurs chaires de professeurs en théologie, pour devenir intrus dans les cures ou dans les universités de France. Ils se sont tellement déshonorés par leur conduite, et par l'extravagance de leur monstrueuse doctrine, que l'électeur (de Cologne) est honteux à présent d'avoir pris pour guides de pareils conseillers. »

En traversant les montagnes de la Saxe pour se rendre à Augsbourg, par la route de Ratisbonne, Maury eut à essuyer « tous les inconvénients des mauvais chemins, des mauvaises auberges et des postes les plus mal servies ». C'est à Ratisbonne qu'il eut le détail des tristes événements du 10 août, à Paris. Le jugement qu'il en porte, dans sa lettre datée de cette ville le 27 du même mois, est curieux à relever, comme un écho de l'opinion des gens sensés à ce moment de crise :

« Cette commotion (à la suite de la déclaration du duc de Brunswick) était d'autant plus inévitable, que le roi avait fait une grande et inconcevable faute, en renvoyant le ministère jacobin, qu'il avait eu d'abord la sagesse de choisir. Il aurait été impossible de se soumettre à aucune responsabilité personnelle, s'il avait confié à de pareils agents l'ombre d'autorité qu'on lui laissait encore. Au reste, dans l'état déplorable où il était réduit, ce malheureux prince n'avait plus aucun autre intérêt qu'à conserver sa vie. J'espère que la rage

de ses ennemis, satisfaite des outrages, de la dégradation et de la captivité du roi, n'ira pas plus loin, et, dans cette supposition, Louis XVI devra croire qu'il en est quitte à bon marché. Si Sa Majesté n'avait pas été en butte à tous ces scélérats en délire, on pourrait penser que les royalistes n'étaient pour rien dans cette abominable conjuration, et que c'était un combat à mort entre les feuillants et les jacobins. Parmi les individus qu'ils ont proscrits et immolés, tels que le comte de Clermont-Tonnerre, le duc de la Rochefoucauld, le duc de Liancourt, etc., je ne vois guères que des factieux qui étaient en 1789 à la tête de la révolution et qui auraient dû périr par la main du bourreau. Je ne sais encore rien de précis sur l'incarcération de l'archevêque d'Arles [1] et d'une trentaine de prêtres dans le couvent des Carmes. Les papiers publics ne disent rien que de très vague à ce sujet, et j'en suis extrêmement inquiet. Il est infiniment à craindre qu'une nouvelle fermentation, très facile à exciter, ne coûte la vie à tous ces honnêtes gens que l'on tient, pour ainsi dire, en ôtage et en dépôt, sous le couteau de la populace. »

Dans sa dernière dépêche, datée d'Inspruck, le 2 septembre, Maury continue de tenir la cour de Rome au courant des nouvelles de l'armée coalisée et dément les bruits qui ont couru d'un projet de négociation avec les « factieux ».

« On ne veut et on ne peut négocier avec personne. Parmi tous les chefs des conjurés, il n'y en a pas un

1. Jean-Marie Dulau, né au château de la Coste (Périgord), le 30 octobre 1738, sacré le 1 octobre 1775.

seul, sans en excepter le maire Péthion lui-même, qui ait derrière lui dix hommes, dont il puisse répondre. Cette multitude de fanatiques n'est réellement d'accord que pour établir en France un gouvernement républicain. Il est très heureux pour le clergé et pour la religion que les démagogues soient intraitables, et qu'on ne puisse entrer en négociation avec aucun d'eux. La force armée décidera de tout, et la résistance persévérante des factieux est pour moi un nouveau motif d'espérer fermement qu'elle rétablira tout. Le problème sera très incessamment résolu. »

Puis, comme on vient de lui en confirmer la nouvelle, Maury raconte l'arrestation d'un des hommes de la révolution qu'il avait le plus en horreur.

« Toutes les nouvelles que j'ai mandées de Ratisbonne à Votre Éminence, comme des conjectures, sont maintenant avérées. M. de la Fayette a réellement été arrêté d'abord par un poste avancé de sept Autrichiens, renforcés bientôt par une garde de cinquante hommes, dans le pays de Liége, où il croyait pouvoir passer avec sûreté, pour se réfugier en Hollande. Il avait avec lui cinquante hommes bien montés et bien armés, parmi lesquels se trouvaient Alexandre de Lameth, Maubourg et le dernier des Gouvion, et il n'a pas osé tenter la moindre résistance. On a trouvé treize mille louis d'or dans sa valise. Toute cette troupe de déserteurs est renfermée dans de bonnes citadelles. Ce fameux général des rebelles a ainsi terminé sa carrière, avec une ignominie parfaitement digne de la manière dont il l'avait parcourue. Dans tous les temps et dans tous les pays, les héros de la populace font la

même fin, et deviennent les victimes de la multitude, après en avoir été les idoles. »

Après avoir expédié sa dernière dépêche [1], Maury se mettait en route pour rentrer à Rome, où l'attendaient, avec les témoignages de la satisfaction de Pie VI, la nouvelle de sa mise en accusation [2] par les jacobins vainqueurs de cette monarchie qu'il allait continuer de servir avec toute la fougue de son tempérament ennemi des transactions.

1. A Dresde, Maury trouva une lettre du cardinal Zelada, pleine d'effusion sur la reconnaissance de Pie VI pour la manière dont il avait rempli sa mission. « Je ne sais, dit le secrétaire d'État, comment ex« primer la satisfaction de Sa Sainteté... La protestation va être publiée « à Rome. Elle est admirable, etc. »

2. C'est le 22 octobre 1792 que Maury fut définitivement décrété d'accusation avec Breteuil, Courvoisier et l'évêque d'Arras, Louis de Conzié.

CHAPITRE TROISIÈME.

LES AFFAIRES DE FRANCE.

SOMMAIRE. — Maury et le cardinal de Bernis. — Doit-on lancer l'excommunication ? — A quelle époque ? — Contre qui ? — Dans quelle forme ? — Affaires d'Autun, de Sens, etc. — Conclusion du mémoire et satisfaction du pape. — *Cerchiamo cio ch'è nostro!* — Le serment de liberté-égalité. — Sentiment de M. Emery. — Comment Maury l'a combattu. — Sentiments réciproques de M. Emery et de son ancien disciple. — Le mémoire du 23 juin 1793. — Les prévisions de Maury.

MAURY, à Rome, se trouvait en présence d'un rival, ayant titre officiel, avec qui les rapports obligatoires seraient forcément difficiles. Nous voulons parler du cardinal de Bernis, que l'installation de Mesdames de France avait cependant déjà relégué un peu au second plan.

« L'arrivée de Maury, dit l'historien de l'ambassadeur de Louis XVI [1], rejette encore plus dans l'ombre la figure de Bernis. Défenseur du Saint-Siège dans l'affaire d'Avignon, ambassadeur officieux, sinon officiel, des princes, cardinal réservé *in petto* dans le même consistoire où la démission de Loménie avait été acceptée, Maury devait avoir aux yeux des Romains un autre prestige que Bernis. Avant qu'il arrivât, son portrait était partout, jusque dans le cabinet du pape ; le cardinal Zelada lui avait offert son palais pour demeure ; Mesdames étaient enthousiastes. Maury

1. MASSON, *Le card. de Bernis depuis son ministère*, p. 523.

sut profiter de tout cela... Bernis n'en voulut point à Maury : il se contenta de dire : « Si le pape ne le place pas bien vite, il trouvera ici encore plus d'ennemis que d'admirateurs [1]. » Tant que Maury se contenta de discourir, ce ne fut rien ; mais, dès les premiers jours de 1792, la lutte s'engagea, sinon entre les deux hommes, au moins entre les deux systèmes, parce que, sortant des paroles, Maury voulait qu'on passât aux actes. Il s'agissait de l'excommunication des évêques et curés intrus. Bernis soutenait qu'il fallait tonner beaucoup, mais bien prendre garde à foudroyer, éviter toute démarche irrévocable, bien choisir son temps et les circonstances, car ce coup de canon servirait de prétexte pour pousser à l'excès les persécutions, sans changer les cœurs ni les esprits. Maury, au nom des évêques émigrés, sollicitait avec une ardeur fiévreuse l'excommunication immédiate des assermentés [2]. Le 19 janvier 1792, la bataille se livra dans la congrégation des cardinaux, Bernis fut vaincu.

Voilà du moins ce qui résulte des lettres de Las Casas et de la publication incomplète du mémoire de Maury, faite par le P. Theiner. La vérité est un peu autre, et l'autographe complet du mémoire incriminé, que nous avons sous les yeux, nous permet de ramener la chose à un point beaucoup moins absolu qu'on ne l'a dit et cru jusqu'ici.

1. Bernis, fait observer M. Masson, n'a nulle parole aigre contre celui qui vient le détrôner ; il écrit de Maury à Flavigny, le 2 mai 1792 : « C'est un homme plein de talent et de courage, à qui il ne manque que l'expérience du monde ministériel, et c'est beaucoup pour le début... Il a excité ici, comme cela devait être, une grande jalousie; il le voit ; mais, comme il est accoutumé à braver des dangers encore plus grands, il ne craint pas les morsures. »

2. *Las Casas à d'Entraigues* (aff. étrang.) cité par M. Masson.

I.

Huit questions avaient été proposées par le pape Pie VI, relativement aux affaires de France, à la congrégation des cardinaux, tenue le 19 janvier 1792.

Doit-on lancer l'excommunication ?

A quelle époque doit-on fulminer l'excommunication ?

Quels sont ceux qui doivent être excommuniés ?

Quelles sont les formes qu'il faut suivre pour lancer l'excommunication ?

A qui appartient le droit de gouverner le diocèse d'Autun, après la honteuse démission de son évêque ?

A qui appartient le droit de gouverner la portion du diocèse de Sens, abandonnée par son archevêque.

Quels sont les droits et les privilèges qui appartiennent à la Primatie de Lyon ?

Que faut-il penser de l'extension des pouvoirs que demandent les évêques de France ?

Beaucoup de gens, qui ne l'avaient pas lu, ont incriminé le mémoire que Maury rédigea, en réponse à ces huit graves questions qui passionnaient à ce moment l'opinion religieuse et politique à Rome et en France.

Nous trouvons au n° 39 de la *Gazette universelle* un écho de cette première impression, produite en 1792 par l'intervention de Maury. L'impression est restée, et tous les historiens depuis l'ont gardée, en répétant que le fougueux lutteur de la Constituante a demandé au pape Pie VI d'excommunier au plus vite tous les Français et la Révolution avec.

La *Gazette* insérait la lettre suivante, datée de Rome, le 18 janvier 1792 :

« C'est demain qu'il y aura une congrégation extraordinaire de vingt cardinaux pour prononcer définitivement sur les affaires de France. Bien des personnes assurent qu'on déclarera les Français schismatiques et séparés de l'Église romaine, mais il est plus vraisemblable qu'on se bornera à excommunier les évêques et autres ecclésiastiques qui ont prononcé le serment civique, et qu'on leur accordera même un court délai pour se rétracter. C'est le fameux abbé Maury qui non seulement a rédigé la bulle d'excommunication, mais qui, par ses discours, a persuadé à une partie du Sacré-Collège, que cette mesure rétablira l'autorité papale, et, ce qui est encore plus intéressant, produira une contre-révolution. Les vrais catholiques voient avec horreur qu'un prêtre scandaleux est devenu l'oracle de l'Église. Quelques personnes ont des inquiétudes sur la manière dont on donnera de la publicité à cette bulle d'excommunication. Ce n'est pas qu'on désire la publier d'une manière légale ; mais on craint que l'Assemblée nationale n'en défende la publication sous des peines sévères et même capitales, comme on l'a fait souvent en Angleterre et en France, dans des circonstances semblables. M. l'abbé Maury, qui lève toutes les difcultés avec une facilité merveilleuse, assure que *le feu et la peste circulent librement en France* (ce sont ses propres expressions), mais nous croyons qu'il se trompe cette fois. »

La vérité a bien de la peine à prévaloir, paraît-il, contre le préjugé historique. Beaucoup de lecteurs

seront aussi surpris que nous l'avons été nous-même, en lisant, dans le texte même du mémoire, d'ailleurs si remarquable, de Maury, des réponses en plus d'un point diamétralement opposées à celles que lui attribue l'histoire.

Il est vrai que, sur la première question, *si l'on doit lancer l'excommunication*, le savant rédacteur répond que le point ne saurait être sérieusement la matière d'un problème, dans une école de théologie ou de droit-canon. « Le concile de Trente appelle l'excommunication, *le nerf de la discipline ecclésiastique*. Or, la nécessité d'employer les moyens les plus puissants pour rétablir les règles anciennes et générales dans l'Église de France, livrée aujourd'hui, selon le jugement du Saint-Siège lui-même, *à l'intrusion, au sacrilège, au schisme et à l'hérésie*, cette nécessité, qui devient de jour en jour plus urgente, ne saurait être manifestée par des preuves plus évidentes et plus déplorables. »

L'éloquent défenseur de la constitution divine de l'Église à la Constituante, trace aussitôt un tableau navrant de la situation à laquelle il s'agit de porter un prompt remède.

Il a vu « des évêques légitimes qui, par un serment impie, ont apostasié dans la foi et rompu l'unité, en se séparant honteusement du chef de l'épiscopat. » Il a vu « de misérables intrus, complices et fauteurs du schisme, violer, sans pudeur et sans remords, les lois divines et ecclésiastiques, les lois de l'honneur même qui ne permettent jamais de servir d'instrument à la persécution, dans l'Église de France. De tous les évêques qui composent cette Église vénérable, il n'en est pas quatre qui aient échappé à la proscription et à je

ne sais quelle absurde déposition civile, en se déshonorant par le serment que le Saint-Siège a condamné. Tous les autres évêques catholiques français sont dispersés, et cette misérable église constitutionnelle, dont Bossuet semble avoir instruit d'avance le procès dans sa seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église, ne présente qu'un amas d'apostats et d'intrus.»

La cause est donc jugée par tous les théologiens catholiques, conclut Maury. L'Église Romaine ne saurait, sans trahir ses devoirs et sa gloire, tolérer dans sa communion une église entière, convaincue, aux yeux de l'univers, d'un double schisme, de droit et de fait.

On lui oppose l'exemple de l'Angleterre. Il démontre, avec une grande surabondance de preuves historiques, combien la situation diffère entre une église qui apostasie et une église persécutée. « Supposons, en effet, » s'écrie-t-il avec l'accent de l'indignation contre le parallèle, « que le Saint-Siège, assez aveugle pour renoncer à sa juridiction sur toutes les autres églises catholiques, tolérât dans ce moment le schisme trop réel et la nouvelle église de France. Cette église constitutionnelle en serait-elle moins séparée du centre de la catholicité ? En serait-elle moins hors de la communion du chef suprême de l'Église, qui n'aurait plus avec elle aucune correspondance de juridiction effective ? La pente naturelle des esprits, qui ont toujours un mouvement progressif dans l'erreur, n'entraînerait-elle pas promptement et inévitablement les Révolutionnaires français d'abîme en abîme ? Les autels de cette église constitutionnelle, imaginés pour tromper le peuple, sont un pont-volant sur lequel les jacobins veulent faire passer la nation française pour la conduire

à l'athéisme. L'opinion connue des chefs dévoile d'avance leur but politique. Si le nouvel ordre, ou plutôt si le désordre établi en France doit subsister, il ne reste plus rien à perdre dans ce malheureux pays que l'honneur de sa propre orthodoxie. »

Aux timides qui voudraient l'avilir, Maury répond, en démontrant que Rome « s'avilirait inutilement » :

« — On ne s'égare, on ne se perd jamais dans les sentiers de l'honneur. C'est la pusillanimité qui dégrade tous ceux qu'elle avilit. Au reste, que Rome cède ou qu'elle résiste, son sort sera toujours le même. Elle doit comprendre que la Révolution de France est dirigée contre l'autorité royale, contre la religion, qui en est le plus solide appui, et par conséquent contre le Saint-Siège, que les factieux voudraient renverser, comme le plus ferme boulevard de la catholicité. »

Mais Maury n'est point le conseiller imprudent que disent les gazettes.

« Examinons maintenant, écrit-il en terminant sa réponse à la première question, si l'époque à laquelle on doit lancer l'excommunication, est aussi facile à déterminer que la nécessité de l'excommunication a été aisée à établir ? »

II.

A quelle époque doit-on fulminer l'excommunication ?

Maury, pour résoudre ce difficile problème, remonte au texte et aux sources du droit. Cet homme extraordinaire se révélait, à Rome, canoniste consommé;

comme à Paris économiste et politique, au milieu de spécialistes vieillis dans l'étude et la connaissance approfondie des secrets de leur science.

Mais, quand il a rappelé la doctrine et mis en lumière l'esprit de la loi, entendez-le s'écrier, lui qu'on accuse d'avoir poussé le pape à se hâter de retrancher la France de la communion catholique.

« Le Souverain-Pontife, dit-il, n'a fait encore qu'une seule monition aux schismatiques de toute espèce qui ravagent l'Église de France, et Sa Sainteté ne leur a point annoncé que cette première menace serait la dernière. On dira tant qu'on voudra que les trois monitions canoniques ne sont point nécessaires; je ne disputerai point sur la rigueur du droit, dans une circonstance où il importe infiniment au Saint-Siège de n'avoir pas besoin de la moindre excuse. Mais je dirai qu'il s'agit ici de toute une église, et d'une église qui a toujours été l'un des plus fermes remparts de la chaire de Saint-Pierre. Hélas! il a fallu tant de siècles pour l'engendrer à la foi! Pourrait-on prendre trop de précautions, quand il s'agit de la frapper de mort tout entière, dans un seul jour? Ah! il est bien facile à un canoniste de rendre des décisions, en mettant simplement des syllogismes en forme! Mais le Père commun des fidèles a une autre logique. Guidé par l'esprit de la charité, il embrasse, de la hauteur où il est placé, l'ensemble des intérêts de l'Église ; et, si on vient lui dire, comme autrefois les apôtres à Jésus-Christ : *Voulez-vous que nous fassions descendre le feu du ciel, pour consumer les coupables?* il se souviendra de cette belle réponse du Fils de Dieu: *Allez, allez, vous ne savez pas*

de quel esprit vous êtes ? On coupe avec regret, disait saint Ambroise en parlant de l'excommunication qui rend les chrétiens absolument étrangers à l'Église, on coupe avec regret un membre, lors même qu'il est pourri. On le soigne longtemps pour tenter de le guérir par le secours des remèdes. Un médecin sage ne se décide à l'amputation, que lorsque le mal est absolument incurable. »

Après ce magnifique et touchant appel à la miséricorde, l'homme de cœur, qui était en Maury, entre dans une profonde et lumineuse étude des deux exemples les plus récents des sentences d'excommunication prononcées par les Souverains-Pontifes: celle de Luther et celle de Henri VIII.

Le mémoire rappelle avec une admiration attendrie les égards et la patience avec lesquels Léon X « traite un moine apostat, le plus insolent et le plus grossier détracteur qu'ait jamais eu le Saint-Siège ». Il en fait autant pour Henri VIII et ajoute, en forme de conclusion :

« L'excommunication est le dernier de tous les remèdes. Il faut donc avoir épuisé tous les autres moyens, avant de rendre ce jugement définitif, après lequel il ne reste plus qu'à gémir, et à exhaler d'inutiles regrets. Les peines intimident tant qu'elles ne sont que des menaces, et souvent elles révoltent quand elles deviennent des châtiments. Si l'on me dit que l'on s'est fidèlement conformé à l'esprit de l'Église ; qu'on a épuisé tous les moyens sanatoires, les instructions, les invitations, les menaces et les délais, et que le pape ne peut plus agir que pour frapper, je deman-

derai, avec respect, si l'on a rempli la formalité usitée des trois monitions ; si la responsabilité qui va peser sur nous, n'est pas assez effrayante, sans que nous l'aggravions encore en nous affranchissant de la discipline reçue; et enfin, si la sentence d'excommunication est suffisamment préparée selon les règles du droit commun ? »

Cette solution inattendue contredisait la requête des évêques français, impatients de savoir leurs droits vengés et la conscience publique soulagée par une condamnation solennelle du schisme constitutionnel. Maury comprend tout ce qu'a de délicat cette contradiction et s'en explique avec autant de modestie que de franchise.

« Je puis le dire avec sincérité, je n'ouvre ici mon avis qu'en tremblant. La juste défiance que je dois avoir de mes lumières ne me permet de proposer que des doutes. Je ne crois pas contredire les principes que j'ai exposés dans ma réponse à la première question, en sollicitant encore un intervalle de miséricorde durant le délai, qui ne sera pas même encore définitif, de deux nouvelles monitions canoniques de soixante jours chacune, intimées dans le même bref. Avant de frapper, il faut détromper les peuples s'il est possible, et démasquer l'hypocrisie de tous ces intrus qui croient établir leur communion avec le Saint-Siège, en publiant fastueusement des lettres indécentes qu'ils ont osé adresser au pape, et auxquelles Sa Sainteté n'a jamais répondu.

« Quel est, en effet, le principal motif qui m'a décidé à voter d'abord en thèse générale pour l'excommu-

nication ? C'est surtout, je le déclare loyalement, la demande des évêques de France. J'ai dit que le Saint-Siège ne pouvait pas résister à la respectueuse confiance et aux pressantes sollicitations d'un clergé qui a si bien mérité de toute la catholicité. Il me semble en effet qu'au milieu des agitations et même des espérances qui fermentent dans le royaume, le Souverain-Pontife ne se hâterait pas de conclure définitivement pour le spirituel, jusqu'à ce que l'ordre temporel eût acquis plus de stabilité pour ou contre, si les évêques français ne mettaient pas un poids immense dans la balance, en insistant pour obtenir une prompte décision. Telles sont, du moins, mes conjectures dont je n'aurai pas la lâcheté de me prévaloir, pour dissimuler et ajourner mes principes.

« Je pourrais d'abord observer que ces mêmes évêques ont longtemps redouté cette sentence d'excommunication qu'ils se montrent aujourd'hui si impatients d'obtenir. Mais, à Dieu ne plaise que j'attribue à l'intérêt, à l'amour-propre, à l'esprit de rivalité, au ressentiment, ou même au désespoir dans lequel les a précipités le dernier décret non sanctionné sur le serment, cette soudaine résolution qui se présente à moi avec l'autorité la plus éclairée et la plus imposante. Ce n'est donc pas dans les intentions des évêques français, c'est dans leurs lettres elles-mêmes que je veux trouver des motifs de délai, pour fonder la nécessité d'une nouvelle monition. Voici, en effet, comment s'expriment sept évêques français dans le troisième et septième paragraphe de la lettre qu'ils ont écrite de la ville de Nice à Sa Sainteté.

« *Tous ces hommes endurcis dans le mal*, en parlant

des jureurs et des intrus, *à l'exception d'un petit nombre qui ont rétracté leur serment, et qui ont écouté la voix paternelle de Votre Sainteté, sont persuadés que ce qui n'est de votre part que l'effet naturel de cette douceur et de cette modération qui forment votre caractère, ne provient que de certaines considérations humaines, et que Votre Sainteté ne se déterminera jamais à porter les derniers coups à ce schisme monstrueux... Si vous croyez dans votre sagesse, Très-Saint-Père, qu'il est à propos de prononcer les derniers anathèmes, nous vous supplions d'y procéder incessamment. Nous sommes certains que les vrais fidèles seront, par ce moyen, raffermis dans la foi, que ceux qui sont chancelants seront décidés pour la vérité catholique, et que peut-être beaucoup de ceux qui ont paru jusqu'à présent n'écouter que la voix des séducteurs, pourront être ramenés par la salutaire terreur que leur inspirera la crainte d'être séparés de l'Église.*

« Il est facile, ce me semble, en bonne logique, de tirer de ces assertions des conséquences diamétralement opposées à la demande que font les évêques français, lorsqu'ils pressent le Souverain-Pontife de procéder incessamment à la sentence d'excommunication. »

C'est ce que le Mémoire fait avec une pressante vigueur de raisonnement, pour en arriver à cet avis, qui ferme cette importante partie du précieux document que nous analysons :

« En conséquence, je désirerais que les lettres monitoriales finales fussent expédiées pendant ce carême, et que le Saint-Père fixât, pour le terme fatal de

l'excommunication, l'expiration des deux monitions canoniques de soixante jours. Par ce moyen, le pape devancerait noblement la force armée. Si, dans cet intervalle de quatre mois, il se voyait dispensé d'agir par le rétablissement de l'ordre, il n'aurait qu'à s'en féliciter. Si les hostilités commençaient avant l'expiration du terme assigné dans les lettres monitoriales, l'honneur du Saint-Siège serait également à couvert par l'indication antérieure et précise de l'excommunication. Enfin, si les Puissances coalisées différaient leur agression contre la France, le pape aurait la gloire de les avoir prévenues et le mérite d'avoir servi utilement leur cause, en se montrant en avant avec la dignité qui lui convient. Plus il se rapprochera des opérations militaires, sans se confondre pourtant avec l'appareil des baïonnettes, moins il sera compromis. Tel est le poste qu'il doit choisir, en se mettant en activité judiciaire. La politique peut aller jusque-là, et la sagesse humaine, après avoir ainsi concerté ses mesures, doit se prosterner humblement devant la Providence. »

Après ces sages considérations, qu'aurait signées Bossuet, Maury conclut :

« Le bref monitorial que je sollicite ne saurait être trop tendre et trop pressant. Il faut que le pape gémisse d'avoir trop vécu pour prononcer une séparation si cruelle... Je dirai ci-après sur qui doivent tomber ses menaces. Je vais examiner cette affligeante question... »

III.

« Comme il ne s'agit point d'examiner quels sont ceux qui ont mérité l'excommunication, mais unique-

ment d'examiner quels sont ceux qu'il convient d'excommunier, je pense qu'il faut se borner d'abord aux évêques consécrateurs des intrus, qui sont les trois évêques d'Autun [1], de Lydda [2] et de Babylone [3]; aux évêques qui ont prêté le serment, qui sont l'archevêque de Sens [4], l'archevêque de Trajanople [5], son coadjuteur, les évêques d'Autun, de Viviers [6] et d'Orléans [7]; aux nouveaux évêques intrus qu'il n'est pas nécessaire de nommer individuellement dans les monitoriales, mais qui seront tous désignés par leurs noms et surnoms dans la bulle d'excommunication ; enfin, à tous les curés intrus, ainsi qu'aux vicaires et autres prêtres approuvés par les intrus, pour éclairer le peuple sur l'invalidité de leur ministère. »

Maury insiste sur les raisons qui le portent à demander que les curés intrus soient traités avec la même rigueur que les évêques intrus. C'est d'abord pour un motif de religion, à cause de la nullité radicale de leur titre usurpé. Mais une grande considération politique s'ajoute à ce principe religieux.

« En effet, si les curés, déposés et remplacés pour

1. Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né à Paris en 1754, sacré le 4 janvier 1789.

2. Jean-Baptiste-Joseph Gobel, né à Thann en 1727, nommé en 1772 évêque de Lydda, évêque constitutionnel à Paris.

3. Jean-Baptiste Dubourg-Miroudot, né à Vesoul en 1716, sacré le 21 juin 1776.

4. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, sacré évêque de Coudone en 1761, à Toulouse en 1763, cardinal en 1789.

5. Pierre-François-Marcel de Loménie, né le 18 juillet 1763.

6. Charles la Font de Savines, né à Embrun le 17 février 1742, sacré le 26 juillet 1778.

7. Louis-François-Alexandre de Jarente de Senas d'Orgeval, né au château de Soissons, diocèse de Vienne, le 1 juin 1746, sacré évêque d'Olba le 18 février 1781.

cause de refus de serment, voyaient que les usurpateurs de leurs bénéfices sont plus ménagés à Rome que les intrus de l'épiscopat, ils diraient que le Saint-Siège a deux poids et deux mesures ; qu'on a voulu les sacrifier au clergé supérieur en les excitant à refuser le serment ; que l'on n'a d'abord fait cause commune avec eux que pour les perdre. Tous les bons catholiques prendraient hautement leur défense, et cette partialité révoltante amènerait une prompte scission entre les pasteurs persécutés du premier et du second ordre. »

La grosse question et la plus difficile à résoudre, celle que les canonistes discutaient le plus âprement à Rome en ce moment, était de savoir s'il ne convenait pas de comprendre tous les curés jureurs parmi les rebelles qu'on doit retrancher immédiatement de la communion de l'Église.

Maury aborde résolument le litige. Après avoir déclaré qu'il place, dans la classe des curés intrus, tous les curés jureurs qui ont étendu le territoire de leur paroisse en vertu des seuls décrets de l'Assemblée Nationale, parce que, dit-il, « partout où j'aperçois un pasteur qui porte la faux dans la moisson d'autrui, je ne vois, et ne peux voir qu'un intrus », il n'hésite pas à écarter d'abord « les illusions d'un zèle plus respectable dans ses vues qu'éclairé dans ses assertions ».

« Selon les calculs les plus modérés, dit-il, nous avons un tiers, et moi je pense qu'il y a près de la moitié des curés du royaume qui ont prêté le nouveau serment, ou, pour m'exprimer avec plus d'exactitude à cause des prestations de serment sous la réserve du spirituel, je crois qu'environ la moitié des curés du

royaume reconnaît les évêques intrus. Réduisons-en cependant le nombre à vingt mille. Or, j'ai une question bien simple à proposer ici aux canonistes rigides qui demandent l'excommunication et la déposition de tous les pasteurs assermentés : *Comment les remplacerez-vous?*»

Le prudent conseiller démontre qu'on ne saurait opérer ce remplacement par des prêtres étrangers ; ni par les vicaires, — attendu qu'on compte plus de jureurs, parmi les trente mille vicaires que parmi les quarante-cinq mille curés français ; — ni par les nouveaux prêtres — attendu que l'éducation sacerdotale est suspendue dans toute la France ; — ni par les religieux, nécessaires pour ressusciter les ordres qu'il ne faut pas assurément abolir dans le royaume ; ni par les chanoines, qui, à les supposer tous capables d'exercer le ministère pastoral, ne forment pas la quinzième partie du corps des curés.

On objectait que l'indulgence serait un scandale intolérable.

« Non certes, s'écrie Maury, je n'admets point une pareille conséquence. Je n'ignore pas que, parmi ces curés jureurs, il en est un grand nombre, surtout ceux de Paris et des principales villes du royaume, auxquels il n'a manqué, pour être intrus, que de pouvoir en obtenir les provisions. Je comprends dans cette classe tous ces chefs de bande qui ont maltraité ou perverti leurs collègues ; qui se sont établis apôtres de la constitution, agents des factieux, prédicateurs des clubs ; qui ont persécuté les évêques légitimes ; qui ont accepté les vicariats des évêques intrus; qui se sont mariés et qui ont béni les mariages des prêtres ou des

époux divorcés ; ceux enfin qui ont contribué hautement à la proscription de la religion et à la ruine de l'Église. Tous ces apostats doivent être punis aussi sévèrement que les intrus, et je suis loin de solliciter leur grâce. »

Ici, l'auteur du Mémoire entre dans une digression fort intéressante, au sujet de l'intervention directe du Saint-Siège dans les questions relatives au rétablissement de l'Église de France. Il conseille de prévoir d'avance les questions difficiles qu'on aura à résoudre sur le jugement des évêques intrus, sur la destitution des évêques jureurs, sur les curés intrus, sur les jureurs de toute espèce, sur les prêtres ordonnés par les évêques intrus, sur les séminaires, sur les chapitres, sur les corps religieux, sur les congrégations, etc.

Quelques prélats, justement effrayés de ce chaos, n'y voient d'autre issue que la voie d'un concile national. Maury en repousse vivement l'idée :

« Cet expédient, dit-il, d'ailleurs si canonique, serait, dans les circonstances actuelles, le plus fatal de tous les partis que l'on pût prendre. Toute assemblée serait funeste en France, et ferait naître, ou des prétentions aussi dangereuses à recueillir qu'à rejeter, ou des factions discordantes, ou des disputes interminables. Il n'est que trop prouvé que les Français ne peuvent être assemblés impunément. C'est une tentation à laquelle un gouvernement sage ne les exposera sûrement pas d'ici à plusieurs siècles.

Après cette philippique contre le parlementarisme en général et le régime constitutionnel dont Maury, par

tempérament autant que par expérience, devait se montrer l'ennemi convaincu, le Mémoire ajoute :

« Il faut que les évêques de France, dirigés et soutenus par le nouveau gouvernement, si le roi a enfin un ministère, après n'avoir eu pendant si longtemps que des ministres, et quels ministres ! il faut que les évêques proposent leurs vues à Rome ; qu'ils les concilient le mieux qu'il sera possible avec les intérêts de la religion et l'autorité de l'Église, sans engager aucune querelle de juridiction avec les parlements. Il faut ensuite que le pape, éclairé par ses lumières supérieures, fortifié par cette adhésion de notre clergé, investi de tous les droits qui appartiennent au vicaire de Jésus-Christ, se présente à la France comme un ange de paix, comme un ange restaurateur de cette Église anéantie ; qu'il consacre, par sa suprême puissance, tous les principes régénérateurs de la nouvelle vie qu'il lui donnera, et qu'il cimente enfin une éternelle alliance entre cette superbe colonie de la catholicité et le centre si nécessaire de l'unité catholique. »

Mais, par dessus tout, il faut éviter de mettre les choses en délibération dans une assemblée quelconque, fût-elle conciliaire :

«Tout autre mode de discussion achèverait de perdre la religion dans ce malheureux royaume. Les Français savent faire de grandes choses en tout genre ; mais dans ce moment surtout ils ne sauraient pas délibérer en commun. Ils ont trop d'esprit, ou, si l'on veut, trop d'orgueil pour se céder mutuellement, trop de vivacité pour s'entendre, trop d'impétuosité pour s'arrêter.

Quoique cette nation ne manque assurément ni de lumières, ni d'instruction, ni de vertus, elle ne déploie toutes ces qualités brillantes que lorsqu'elle est bien gouvernée ; et je la crois convaincue, aux yeux de l'univers, d'être incapable de se gouverner elle-même. Il est donc très heureux de trouver à présent, dans l'autorité du pape, la solution de toutes les difficultés qui intéressent son Église. »

Après cette digression, dont les considérants ne laissent pas d'être curieux sous la plume de l'ancien constituant, Maury insiste sur la nécessité d'éviter une condamnation trop générale, se basant sur un texte de saint Augustin d'où il résulte que « l'Église n'exerce la sévérité de ses censures que sur les pécheurs dont le nombre n'est pas considérable. »

Les évêques de France, réunis à Nice, avaient écrit à Pie VI :

« Nous pensons, Très-Saint-Père, et c'est notre vœu le plus formel, que vous ne séparerez pas, en prononçant l'excommunication, la cause des intrus de celle des jureurs. »

« Oublions pour un moment les théologiens, réplique Maury, et « demandons à tous les honnêtes gens s'ils placent sur la même ligne, dans leur esprit, un curé jureur et un curé intrus. Il en est bien peu, je le crois, qui ne voient le premier avec quelque pitié, et le second avec horreur. Or, ce ne sera pas dans les écoles de théologie, mais dans la société que se formera l'opinion générale ; et certes il nous importe infiniment de la mettre dans nos intérêts. Tout le monde distinguera le

schisme pour ainsi dire matériel du schisme formel ; les prêtres faibles qui par leur serment ont conservé leurs places, de ces vils intrus sans honneur comme sans religion, lesquels ont usurpé des bénéfices auxquels ils n'auraient jamais dû aspirer et des places qu'ils savaient bien ne pas être vacantes. »

Interrompant son plaidoyer, Maury fait ici une réflexion piquante :

« Hélas ! ces curés jureurs, dont je ne cherche point à excuser l'apostasie que j'ai si longtemps combattue [1],

1. En les combattant, il s'était attiré leur estime. Le courage, l'éloquence et l'esprit sont toujours applaudis en France, alors même qu'on les rencontre chez un adversaire. En ce qui concerne Maury, le docte historien de la ville d'Aubagne, M. le docteur Barthélemy, en a découvert un témoignage très significatif sous sa forme singulière. Il paraît que ces mêmes jureurs, dont il avait combattu les doctrines et la faiblesse, eurent, au moins quelques-uns d'entre eux en Provence, l'idée assurément étrange de prouver leur admiration envers le rival de Mirabeau, en l'élisant évêque constitutionnel des côtes de la Méditerranée. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre inédite de Bérenger, procureur de la commune d'Aubagne, à MM. les maire et officiers municipaux d'Aubagne, datée d'Aix, le 23 février 1791, où nous lisons : « Messieurs, M. Roux, curé d'Eyragues, a été proclamé évêque métropolitain des côtes de la Méditerranée par 511 votants. Il a réuni 369 suffrages ; Martinot n'en a eu que 40 ; Baussut, 30, et Laco..... (illisible). *L'abbé Maury* et quelques curés, les autres. — BÉRENGER. »

Inutile d'ajouter que Maury n'a jamais prêté le serment à la constitution civile du clergé. Il l'écrivait lui-même au pape, en 1793 : « Il faut distinguer avec soin qu'on a exigé en France trois serments différents durant le cours de la Révolution. — Le premier serment, décrété le 4 février 1790, portait la promesse de maintenir la nouvelle constitution : il ne pouvait par conséquent s'appliquer qu'aux seuls articles constitutionnels décrétés à cette époque, savoir, que la France était une monarchie ; que le trône était héréditaire de mâle en mâle dans la maison de Bourbon selon l'ordre de primogéniture, et que le gouvernement de la France était divisé en quatre-vingt-trois départements. La constitution n'embrassait alors aucun autre objet. Toute la nation prêta ce serment sans aucune difficulté. Il n'y eut pas une seule réclamation à ce sujet. Tout le côté droit de l'assemblée s'y soumit sans résistance, et je le prononçai moi-même à la suite des deux cardinaux de La Ro-

seraient sans doute bien surpris, s'ils m'entendaient implorer, en leur faveur, la clémence du Souverain-Pontife. Mais, je ne saurais m'empêcher d'apercevoir une extrême différence entre les curés jureurs que je recommande à sa miséricorde et les évêques assermentés contre lesquels je sollicite sa justice, parce que le caractère de ces prélats parjures exige, dans l'ordre canonique, une plus éclatante punition. Outre que leur défection et leur exemple ont eu des suites beaucoup plus désastreuses, tous ces évêques jureurs ont étendu leur juridiction spirituelle dans la totalité d'un département, par la seule autorité de l'assemblée nationale. Ils sont donc ainsi devenus de véritables intrus, dans les portions des diocèses qu'ils ont osé envahir, sans aucune mission canonique, au lieu qu'il n'y a qu'un petit nombre de curés jureurs qui aient agrandi, dans quelques villes, les limites de leurs paroisses en vertu de nouveaux décrets qui ont étendu très illégalement la circonscription ; et, je le répète, mon avis est que cette dernière classe de curés, qui de simples jureurs ont ainsi passé dans la classe des intrus, soit comprise dans le bref monitorial, ainsi que dans la sentence d'excommunication. »

Le canoniste miséricordieux, que les histoires nous ont jusqu'ici représenté comme un fougueux et impitoyable requérant, insiste et va jusqu'à soutenir une thèse que beaucoup seront tentés de taxer d'excessive dans l'indulgence :

« Ces jureurs, dit-il, se sont rendus fauteurs du

chefoucaut et de Rohan et de quarante-cinq évêques qui étaient membres de l'assemblée. *C'est le seul serment que j'aie prêté en France.* »

schisme et de l'hérésie, j'en conviens, mais j'ose répondre que le plus grand et le très grand nombre n'a aucune hérésie formelle dans l'esprit. Ils ont, ou, si l'on veut — car je ne cherche point à disputer — ils ont eu du moins une juridiction légitime ; et il n'y a nul moyen humain de les remplacer. C'est la crainte, c'est l'ignorance, c'est surtout la perspective de la misère qui les a séduits ; et les véritables coupables sont ceux qui les ont placés entre l'apostasie et la mendicité.

« Avant de déshériter la nation française de leur ministère, le Souverain Pontife leur fera entendre sa voix sans doute, et même plusieurs fois, avec clémence et commisération. Il serait très dangereux de les laisser à l'écart, comme s'ils étaient irréprochables : mon avis est donc qu'en intimant une dernière monition aux intrus, le pape fasse une première monition canonique à tous les jureurs, afin qu'ils voient, dès à présent, le glaive de l'excommunication suspendu sur leurs têtes. Quand même Sa Sainteté ne parviendrait à ramener qu'un seul de ces prêtres égarés, cette conquête ne serait-elle pas une récompense désirable pour le pasteur suprême ? Mais je connais la disposition des esprits. J'ai été déjà édifié de la multitude des rétractations. Je désire que le pape en parle dans son bref avec des éloges dignes d'un si héroïque sacrifice, car à présent ils perdent toute espèce de traitement quand ils se rétractent, et je lui annonce avec certitude un beaucoup plus grand nombre de révocations du serment, dès qu'il aura renouvelé ses instances et ses menaces.

« La plupart de ces pauvres curés ne savent que devenir. On ne peut penser à leur dénuement et à leur timide repentir, sans verser des larmes. Je ne

cherche assurément point, en déposant, avec respect et par pure obéissance, mon opinion aux pieds du chef suprême de l'Église, à donner des conseils impossibles à suivre; mais si la munificence vraiment apostolique avec laquelle le Souverain-Pontife ouvre des asiles à ses dépens, dans la capitale du monde chrétien et dans les provinces de ses États, aux curés français qui s'y trouvent réunis, pouvait s'étendre à tous les jureurs qui viendraient y chercher un refuge ; si, au lieu de les excommunier, le père commun des fidèles les appelait à Rome, en leur offrant des ressources au moins provisoires, on y verrait bientôt accourir en foule de nombreuses colonies de ces pasteurs assermentés. Je ne crains pas d'être démenti en m'exprimant avec tant d'assurance, et je demande à toute âme sensible, si l'on doit se hâter d'excommunier de malheureux prêtres qui montrent de pareilles dispositions, et qui sont déjà cruellement punis de leur serment, par les vexations intolérables de leurs municipalités. »

IV.

Après ce plaidoyer, que nous avons abrégé à regret, parce qu'il révèle tout un côté souvent méconnu du tempérament de Maury, le sage et miséricordieux conseiller de Pie VI passe à la discussion des formalités qui devront être observées, au moment où le pape se déterminera à lancer sur la tête des coupables les anathèmes de l'Église.

Sa Sainteté devra-t-elle adopter les formes extérieures, introduites au IXe siècle pour entourer l'excommunication d'un appareil plus terrifiant ? « Des

esprits ardents sollicitent, je le sais bien, ces formes terribles, mais je déclare que j'y suis très opposé. On hasarderait beaucoup et on ne pourrait rien gagner en essayant la solennité d'un pareil coup de théâtre, sans être bien assuré d'avance de l'effet qui en résulterait. Dans tous les actes publics d'une rigueur pénale dont l'opinion seule détermine l'importance, une simplicité grave et une douleur auguste sont la véritable dignité de l'autorité faible, comme de la justice elle-même. Je crois qu'il faut avoir égard à l'esprit du siècle et de la nation où l'on vit, s'abstenir prudemment de tout appareil inutile, dont l'effet était autrefois proportionné à la simplicité de la foi ; et il me semble qu'on doit penser de loin à la réconciliation, pour ne pas la rendre plus difficile. Un pape pourrait-il d'ailleurs se dépouiller entièrement de la charité paternelle, dans les rigueurs même auxquelles son ministère l'assujettit ? Il doit paraître remplir, et remplir sincèrement, en effet, un devoir triste et pénible, au lieu d'avoir l'air de célébrer une fête, lorsqu'il sépare les coupables de sa communion. Ah ! c'est bien assez qu'un bon père soit obligé de fermer la maison paternelle à ses enfants rebelles, sans arrêter encore les passants pour les rendre témoins de ses imprécations, de ses malédictions et de ses anathèmes, et sans donner l'apparence d'un triomphe à une proscription.

« Le mécontentement de la nation française commence à se manifester contre le parti dominant qui a fait la Révolution. Il est singulièrement à désirer que les défenseurs de la bonne cause ne se permettent pas la plus légère faute, de peur d'éloigner d'eux, par une fausse démarche, l'intérêt général qui s'attache à

leurs malheurs beaucoup plus encore qu'à leur cause. Si nous paraissions maladroitement nous venger au loin, et surtout tressaillir de joie dans nos vengeances, on cesserait bientôt de nous plaindre. Nous perdrions même l'estime publique avec notre touchante modération. C'est notre faiblesse qui fait notre force. C'est notre patiente retenue qui peut seule nous susciter des partisans. Au moment où nous aurions contre nous la défavorable apparence de vouloir faire des martyrs, nous ne ferions plus que des fanatiques. Tous ces hommes ulcérés nous accuseraient d'avoir publié, avec la plus perfide solennité, des listes de proscriptions religieuses. Les prêtres non assermentés deviendraient bientôt les victimes de notre zèle inconsidéré ; et qui oserait prévoir, sans effroi, jusqu'où le délire universel pousserait la persécution et la vengeance? »

Maury invoque à l'appui de ses craintes son expérience.

« J'ai étudié froidement la disposition des esprits en France. Je crois la connaître assez pour affirmer qu'on y est disposé à s'épouvanter des anathèmes de la religion. Toute rigueur additionnelle à la sentence d'excommunication y produirait le plus mauvais effet.....

« En conséquence, comme nous ne connaissons en France que des sentences d'excommunication par écrit, à la suite des monitoires, je suis d'avis que le pape excommunie simplement aussi les schismatiques français par une bulle qui contiendra la formule ordinaire du pontifical romain, et qui sera affichée selon l'usage aux portes du Vatican et dans tous les endroits accoutumés. »

V.

Le mémoire entre finalement dans l'examen des questions soulevées par la démission de l'évêque d'Autun et de l'archevêque de Sens.

Il s'agissait en quelque sorte pour le Saint-Siège de donner un nouveau droit public aux Églises de France.

« Il est dès lors, observe Maury, de la plus extrême importance de bien peser les conséquences de cette discipline provisoire. L'autorité ne se perd jamais que par des actes de faiblesse ou de violence... ».

Puis, comme s'il eût prévu le concordat de 1801, le conseiller de Pie VI ajoute : « La France est un nouveau monde. La discipline commune des canons étant renversée, c'est au Souverain-Pontife qu'il appartient de porter la lumière au milieu de ce chaos, à régler un nouveau mode de gouvernement pour fixer dans tous les cas l'administration des églises ; et ses sollicitudes provisoires ne seront certainement pas regardées comme des entreprises contre les droits des ordinaires.»

C'est à M. de Marbeuf (1), archevêque de Lyon, que Maury conseille de confier l'administration provisoire des deux sièges vacants.

Mais il faudra que le Saint-Siège se garde de paraître accorder ces pouvoirs à l'archevêque de Lyon, en sa qualité de primat des Gaules, une primatie purement décorative, comme le démontre amplement le mémoire qui entre à cet égard dans un luxe de démon-

1. Yves-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, né dans le diocèse de Rennes en 1734, sacré évêque d'Autun le 12 juillet 1767.

strations que nous pourrons utiliser, en racontant la part de Maury au concile national de 1811.

En terminant, le prudent conseiller se montre favorable à l'extension de pouvoirs sollicités par les évêques de France, vu le malheur des temps, et il écrit en forme de conclusion :

« Telles sont les observations que je dépose par obéissance aux pieds de Sa Sainteté, afin que ses lumières supérieures suppléent à tout ce qui leur manque de science et de sagesse. Mes réponses me sont suggérées, je le sens, par le respectueux dévouement que je dois, sous tant de rapports, à sa personne sacrée, ainsi que par le zèle véritablement filial dont mon cœur sera toujours animé pour exécuter les ordres de ce grand pape qui a su trouver sa gloire personnelle dans les malheurs mêmes de la religion, et dont le pontificat, si honorable à la chaire de Saint-Pierre, sera l'une des époques les plus célèbres de l'histoire de l'Église.

A Rome, ce 13 janvier 1792.

Le lecteur comprendra le sentiment d'intime et légitime satisfaction, avec lequel Maury écrivit plus tard, au bas de la minute autographe de son mémoire, les lignes suivantes, que nous soulignons comme il les a soulignées lui-même :

« *Par ses Lettres Monitoriales du 19 mars 1792 que j'ai traduites en français, ainsi que par ses Brefs du même jour à l'archevêque de Lyon, et aux évêques de France, Sa Sainteté a daigné adopter et consacrer toutes les dispositions indiquées dans ce mémoire.* »

VI.

Le sage avis, dont Pie VI se montra si satisfait qu'il le fit sien, ne pouvait qu'accroître, malgré les efforts des envieux et des nombreux ennemis de Maury, l'estime affectueuse du pape pour l'archevêque de Nicée. « Pie VI, raconte M. Sifrein Maury, le consultait fréquemment sur les plus hautes questions qui pouvaient intéresser l'Église ou le gouvernement de ses États. Dans la conversation, il l'appelait toujours *mon cher Maury*, et c'est ainsi qu'il le nomme dans les billets qu'il lui écrivait, et qu'il ne terminait jamais sans lui renouveler l'assurance de ses sentiments les plus affectueux. Il y a loin des expressions douces et bienveillantes dont ce pape en usait avec son « cher Maury », à l'étiquette austère du protocole des Souverains-Pontifes dans leurs correspondances, même avec les cardinaux. Pie VI voulait être instruit de tout ce qui pouvait intéresser Maury ou sa famille. Quand son frère vint le joindre à Rome, Sa Sainteté voulut le voir aussitôt ; et lorsqu'il me fit venir, en 1795, *nepotes sunt filii sacerdotum*, lui écrivit-elle, pour le féliciter d'avoir sauvé un des siens après la Terreur. Après avoir acquitté ses augustes promesses, elle fit encore plus pour lui : elle daigna le visiter dans la demeure qu'il devait à sa munificence, dans le palais du cardinal Zelada, qui était devenu comme le sien propre ; et lorsque, touché et confus de tant de bontés, Maury essaya, mais bien vainement, de lui exprimer son respect et sa gratitude, le pape lui déboutonna son habit, et, lui mettant la main sur son cœur : « *Cerchiamo ciò ch' è*

nostro, lui dit-il. Nous cherchons ce qui nous appartient ».

VII.

Le 13 août 1792 et le 3 septembre suivant, l'Assemblée Législative, ajoutant un troisième serment à ceux que la Constituante avait déjà exigés du clergé [1], décréta que tout Français salarié par l'État, devait jurer de « maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, et l'exécution de la loi, ou de mourir à son poste ».

Au sentiment de Maury, « cette formule perfide était inadmissible sous tous les rapports politiques et religieux. Cependant, ajoutait-il, un très grand nombre de bons prêtres séduits ou intimidés ont prêté ce serment. »

Dans une note destinée à passer sous les yeux de Pie VI, l'archevêque de Nicée n'hésitait pas à invoquer les condamnations de l'Église sur ce nouveau serment, avec un atermoiement destiné dans sa pensée à ménager de respectables susceptibilités.

« Le pape, y disait-il, ne peut pas garder le silence sur cette question, et sa sagesse doit craindre de diviser le bon parti, et de trop humilier les prêtres faibles mais vertueux, si Sa Sainteté proscrit cette formule avec toutes les qualifications qu'elle mérite. Sa Sainteté écarterait toutes les divisions, et préviendrait même

1. Le 1er serment, décrété le 4 février 1790, était ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi ». Il fut prêté par tout le clergé et par Maury lui-même. Le 2d avait pour objet le maintien de la constitution civile du clergé. Il fut décrété le 27 novembre 1790. Tout le clergé fidèle refusa de prêter ce serment qui introduisit le schisme dans le royaume.

toutes les disputes, si elle voulait suivre l'exemple de Paul V, lorsqu'il proscrivit le serment insidieux que l'on exigeait des catholiques anglais. Un décret de six lignes porterait simplement que le pape a été instruit qu'on obligeait en France les prêtres catholiques à prêter un serment dont la formule est conçue en ces termes, etc., etc. ; que ces expressions sont manifestement équivoques, et qu'elles sont proposées par des personnes dont les intentions sont plus que suspectes ; qu'en conséquence, attendu qu'il n'est pas permis de jurer dans le doute, Sa Sainteté défend de prêter le dit serment, et ordonne à tous les prêtres français, qui auraient pu s'y soumettre par erreur, de le rétracter. En évitant ainsi les notes et les qualifications, la doctrine de l'Église sera suffisamment mise à couvert, et les rétractations n'éprouveront aucune difficulté. »

En France, les oracles du clergé demeuré fidèle ne pensaient pas de même, en particulier le vénérable M. Emery, supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice, qui autorisa et conseilla le serment, comme purement civique.

M. Béchet, ancien supérieur du séminaire Saint-Charles d'Avignon, composa un mémoire à l'appui du sentiment de M. Emery et l'envoya à Rome, où M. Roux, successeur de M. Béchet à Avignon, le réfuta.

Les bons esprits se divisaient, suivant qu'ils étaient ou non dans la fournaise. En France, les prêtres trop rares qui avaient échappé à la déportation cherchaient à se persuader qu'ils pouvaient tenter ce moyen de continuer à y demeurer. Par contre, les prêtres émigrés

se scandalisaient de cette adhésion au gouvernement révolutionnaire qui venait de renverser la monarchie et de proclamer la république, en emprisonnant le roi.

Maury écrivit à un sulpicien émigré dans le Valais suisse, M. Bégougne, une longue lettre, où il combattait vivement la décision de M. Emery relative à un serment que l'archevêque de Nicée estimait plus perfide et plus impie que le précédent. Celui-ci, d'après lui, n'était qu'hérétique, tandis que celui-là consacrait la rébellion, déliait des serments les plus sacrés, anéantissait toute hiérarchie sociale et religieuse, légitimait les principes et les actions les plus contraires à la vérité et à la justice : quant à sa perfidie, elle n'était que trop bien prouvée, puisque cette formule a séduit tant de gens de bien et tant de bons esprits.

La lettre fut rendue publique. Beaucoup de docteurs y adhérèrent. Plusieurs sulpiciens se rangeaient à l'avis de Maury, qu'on savait trop bien placé pour ne pas être l'écho du sentiment personnel de Pie VI.

M. Emery se crut obligé d'exposer les motifs de sa réponse aux prêtres qui l'avaient consulté sur la licéité de ce serment. Il le fit avec beaucoup de modération, et son argumentation parut à Maury de nature à impressionner les consciences troublées.

Avec sa vigueur ordinaire, tempérée par le respect reconnaissant de l'ancien disciple de Saint-Sulpice, l'archevêque de Nicée écrivit, à la date du 30 janvier 1793, à M. Emery lui-même, pour réfuter le sentiment du supérieur-général de la compagnie pour laquelle il conservait le plus tendre attachement.

« Dans les principes de la religion catholique, disait

Maury, il est évident que la France, c'est-à-dire, le parti des factieux qui se vantent de la représenter, est en plein état de rébellion. Les principes des conquêtes sont inapplicables à la question dont il s'agit, parce que des sujets ne peuvent jamais rien conquérir légitimement contre leur souverain... D'ailleurs, où nous mènerait-on, si nous pouvions reconnaître des décrets que le roi n'a pas même sanctionnés ? Cette condescendance légitimerait tout. »

Le correspondant de M. Emery établissait, au point de vue théologique, le caractère spécial du serment qu'il déclarait illicite, et s'écriait :

« Tel est le langage de la religion. Voulez-vous entendre celui de l'honneur français ? Rappelez-vous la loyauté de nos militaires, qui, après le sacrilège régicide de Varennes, refusèrent, dans notre assemblée et dans tous nos régiments, de prêter un serment de fidélité à la nation, dans lequel le nom du roi était simplement omis. Voilà les casuistes de l'honneur. Voilà les courageux martyrs d'une opinion qui leur a coûté leur état. »

La sagesse de M. Emery avait voulu voir, dans le serment, le côté civique, et le savant supérieur de Saint-Sulpice démontrait qu'on pouvait interpréter dans un sens raisonnable les mots *liberté* et *égalité*. Mais, objectait Maury, « et la promesse de *maintenir les lois*, c'est-à-dire manifestement les lois de l'assemblée en insurrection, cette promesse criminelle, dont vous ne parlez pas, présente un sens dont il est impossible que vous vous accommodiez jamais. »

Le contradicteur du docte sulpicien prenait ensuite corps à corps les motifs invoqués par lui au profit de sa thèse.

« L'espérance de conserver la religion catholique en France, en prêtant le nouveau serment, ne peut pas être alléguée sérieusement. La religion catholique ! Mais, est-ce bien elle que vous conservez, si vous foulez aux pieds les promesses et les principes de fidélité qu'elle a voués aux rois ! Mais, depuis quand est-il donc permis de faire le mal pour procurer un bien? Mais, pouvez-vous croire que le culte catholique existe encore véritablement en France ? La doctrine catholique est-elle compatible avec le divorce, le mariage des prêtres, l'anéantissement des vœux légalement émis? Qu'est-ce donc que ce fantôme de catholicisme que vous conservez ? Non, non, la religion que vous m'avez enseignée ne connaît point ces honteuses capitulations, et on ne transige point avec la foi. »

Après cette virulente apostrophe, le vaillant rival de Mirabeau continuait :

« Mais la crainte de la déportation ? Oh ! la crainte du martyre ne doit arrêter personne. La crainte de la déportation ! mais j'entends dire que tous les bons prêtres n'ont pas été déportés. Les premiers chrétiens n'auraient opposé à cette crainte de la déportation, que la seule crainte des disciples de Jésus-Christ, la crainte de la damnation éternelle. Vous parlez aussi de la crainte de perdre les restes de votre traitement? Hélas! mon cher maître, combien de temps le conserverez-vous ? Ne voyez-vous pas que tout est

perdu pour nous, si le roi n'est pas rétabli sur son trône? Eh! où en serait l'honneur de l'Église de France, si elle eût consulté de pareils motifs en refusant le premier serment ? »

Après ces véhémentes adjurations, évidemment sans à-propos personnel pour M. Emery dont Maury connaissait le désintéressement et la pureté de vues, le confident de Pie VI concluait en ces termes :

« On a donc eu tort, je le crois, de prêter le serment en le considérant dans ses suites plutôt que dans ses principes. On a eu tort surtout de le prêter avant de consulter le Saint-Siège. Quand on veut consulter, il faut attendre. J'ignore ce que Sa Sainteté décidera; mais il est possible qu'elle proscrive la formule, sans anathématiser les assermentés, sans supposer même qu'il en existe aucun. Jusqu'au jugement de ce grand pape, vos chers collègues seraient inexcusables de se traiter mutuellement d'hérétiques, ou de se fuir comme des excommuniés. Ces notes arbitraires sont opposées à la charité, à la soumission et à toutes les règles. Nous ignorons, il est vrai, ce que Pie VI prononcera dans sa haute sagesse ; mais nous savons que dans le doute il n'est jamais permis de jurer, et que ce n'est point précisément sur l'erreur, mais sur l'obstination que tombent les censures de l'Église. Paix donc, paix, union, et charité parmi nous. La question est embarrassante en elle-même ; elle le devient beaucoup plus encore par les circonstances et par les égards que méritent d'excellentes intentions trompées. »

Comme nous aurons l'occasion de le démontrer plus tard, M. Emery aimait Maury, les archives de ce dernier en font foi. Il fut très impressionné par la lettre du 30 janvier et y répondit avec une effusion mêlée de quelque inquiétude. Le ton de la réplique trahissait l'angoisse du vénérable supérieur de Saint-Sulpice, placé entre la crainte de contrister les amis du dehors et la terrible responsabilité de compromettre les amis du dedans.

Maury comprit sans doute ce double sentiment, et, dans une seconde lettre, en date du 13 mars 1793, il laisse mieux encore voir toute la tendresse de sa vénération pour son pieux et savant contradicteur :

« Je ne vous entretiendrais plus du serment, Monsieur et très cher abbé, si la tendre et profonde estime que je vous dois, ne m'obligeait de répondre à votre réplique. Je vous dirai d'abord, que ce fut le pape lui-même qui m'apprit, à mon retour d'Allemagne, que vous aviez prêté ce nouveau serment, et qu'il daigna m'en parler tristement, avec beaucoup d'intérêt pour vous, ainsi que pour votre congrégation. Je mis ensuite votre épître sous ses yeux : il la réfutait, en la lisant avec moi ; il m'ordonna de vous répondre, il voulut voir ma lettre, et il me dit, en me la rendant : *Faites-la partir. M. Emery comprendra aisément que, dans la position où vous êtes, vous ne vous seriez pas permis de l'envoyer, sans nous l'avoir communiquée ; et il est bon qu'il sache ce que nous pensons de ce serment.* »

Après cette grave révélation, Maury se défend d'avoir, comme on l'en avait accusé, manqué de discrétion. Les indiscrétions, s'il y en a eu, ne sont pas de

son fait : il le démontre surabondamnent. Il se défend surtout d'avoir voulu blesser son vénéré maître. Mais il persiste dans son opinion et n'hésite pas à dévoiler toute sa pensée :

« Je crois, s'il m'est permis de dire tout ce que je pense sur la défection des nouveaux assermentés, je crois, qu'en se rassurant sur la pureté de ses intentions, on cherche des prétextes de relâchement, sans s'avouer à soi-même les véritables motifs de sa faiblesse. On se flatte, peut-être avec raison, de faire du bien en France. On est secrètement attaché à sa fortune, à ses amis, à l'espoir de conserver son état, au séjour de Paris et de son pays. On est las de combattre. On désespère d'un plus heureux avenir. On est accablé de chagrin et de découragement. On n'examine pas si on ne se sacrifie pas soi-même, par tous ces sophismes qui semblent tendre à la plus grande gloire de Dieu. On est épouvanté de la perspective de la misère et des persécutions. On voudrait être mort pour être enfin tranquille. Certes, je compatis de tout mon cœur à une si affreuse situation. Je sais bien qu'il est commode et facile de commander de loin des sacrifices, et de juger froidement du sort des pauvres martyrs qui se nourrissent de leurs larmes, sans pouvoir mourir : comme autrefois on ouvrait simplement un livre, pour décider en Sorbonne un cas de conscience. Oui, je sens profondément la différence des temps et des positions; mais enfin les principes doivent marcher avant tout, et c'est entr'eux et nous, qu'il faut opter dans ce moment de crise. Dieu ne nous abandonnera pas, si nous sommes fidèles, si nous ne cher-

chons que sa gloire, si nous ne dénaturons pas la religion par de chimériques projets de la conserver, enfin si nous savons mourir avec notre honneur tout entier. Ce n'est que par cette effusion de franchise et de tendresse, que je dois et veux répondre à certaines expressions amères que j'ai cru remarquer dans votre lettre. Pardonnez à un fils de répéter à son père, ce que sa bonté paternelle lui a appris dans son enfance. »

Maury se défend ensuite d'avoir *exalté* les têtes par ses opinions au sujet du serment en litige. Il proteste que rien n'est loin de sa pensée comme de vouloir excommunier qui que ce soit. Il laisse entendre que le pape, frappé des dangers d'une scission, différera charitablement une condamnation qui lui paraît bien arrêtée dans l'esprit du sage pontife. Puis il conclut par ce touchant appel à son ancien maître :

« Si vous pouvez venir chercher un asile en Italie, je serai au comble de la joie de vous y voir, et de vous procurer toutes les consolations qui dépendront de moi. Il me serait bien doux de vous offrir une cellule dans mon ermitage. Adieu, mon très cher abbé, ne désespérez de rien et relevez votre tête abattue sous le poids des tribulations, pour entrevoir dans l'avenir de plus heureux temps. En vérité, ce n'est pas la foi, ce n'est pas l'espérance qui sont difficiles à conserver à la vue de l'Europe réunie pour nous venger : c'est la charité qui coûte aux gens de bien, à la vue de la France. Je vous renouvelle du fond de mon cœur l'hommage du respectueux et inviolable attachement, que je vous ai voué pour toujours... »

Cette question des serments demandés au clergé pendant la période révolutionnaire devait être, pour le vénérable supérieur de Saint-Sulpice, une source de tourments et de chagrins intimes. En vain, le cardinal Zelada se refusait à donner aux communications de Maury une sanction officielle. M. Emery sentait qu'il avait déplu au pape. Il est vrai que, comme l'avait bien prévu l'archevêque de Nicée, la sagesse pontificale retardait la solution définitive. Mais une foule de réponses faites à des particuliers laissaient entendre le sentiment personnel de Pie VI et répétaient, avec Maury, qu'il est défendu de « jurer dans le doute ». Nous verrons d'ailleurs plus tard M. Emery, de nouveau aux prises avec son ancien et toujours respectueux disciple, à propos du serment de haine à la royauté. Du moins, comme nous le verrons aussi, ces polémiques n'altérèrent point, dans l'esprit de l'ancien élève des sulpiciens, la vénération profonde qu'il avait vouée aux fils de M. Olier ni à leur digne supérieur, pas plus que, dans le cœur de ce dernier, le fidèle attachement qu'il conserva jusqu'au bout à l'éloquent défenseur du clergé à la Constituante.

VIII.

D'autres et plus graves soucis ne tardèrent pas à solliciter le zèle du jeune archevêque, de plus en plus écouté par Pie VI malgré tous les efforts d'une animosité croissante [1].

1. La *Gazette Universelle* constate avec dépit cette faveur persévérante. On lui écrit de Rome, à la date du 23 février : « Le bruit s'était répandu que M. l'abbé Maury avait demandé de prêcher à Saint-Louis. On se faisait une fête dans cette capitale d'entendre de la chaire évangélique cet orateur célèbre, qui a déployé une si grande éloquence dans la

Pie VI demanda à son « cher Maury » de lui composer un « mémoire sur les déterminations du pape envers l'Église de France ». C'est celui que Theiner a reproduit pour la première fois intégralement dans son recueil de *documents*. A le lire d'un peu près, on se convaincra que l'auteur ne s'y est point départi de la modération miséricordieuse que nous avons constatée dans le mémoire de 1792.

Maury démontre tout d'abord que le moment est venu, sinon d'agir, du moins d'être prêt pour le moment de l'action, qui semble prochain.

« Déjà plusieurs évêques français ont envoyé à Rome les projets particuliers qu'ils ont formés. Ils ne cessent de s'en occuper dans les différents asiles où ils sont réunis. On sait même qu'ils s'assemblent dans ce moment à Bruxelles, en assez grand nombre, pour se communiquer mutuellement leurs vues et leurs mesures. J'ai pris toutes les précautions qui dépendaient de moi, pour que rien ne fût décidé irrévocablement dans cette assemblée, qui ne peut avoir qu'une autorité d'estime et de confiance. J'ai insisté

tribune aux harangues. L'amour-propre de M. l'abbé Maury aurait été flatté sans doute de briller sur ce nouveau théâtre et de s'entendre appeler *cicéron* chrétien dans un déluge de *sonnetti*. Mais on a cru que l'on pouvait employer ses talents d'une manière plus avantageuse à la cause de la religion. On assure qu'il est chargé le faire un plan d'accommodement et chercher les moyens de prévenir un schisme ou plutôt une scission. Ainsi M. l'abbé Maury est occupé à réparer ses propres fautes, puisque personne n'a plus contribué que lui à la perte du clergé, par la manière dont il l'a défendu. S'il avait imité la conduite de M. l'abbé de Montesquiou et d'autres sages ecclésiastiques, qu'il a présentés à Rome sous des couleurs odieuses, il aurait sans doute fait moins de bruit, mais le clergé de France ne se serait peut-être pas trouvé entre le schisme et la persécution. On croit aussi que M. l'abbé Maury est chargé de répondre à la déclaration que les évêques constitutionnels ont adressée au Saint-Père. »

pour que l'on y rédigeât les demandes et les propositions des évêques de France, qu'on les concertât sagement avec les magistrats qui font aujourd'hui cause commune avec nous, et que ce vœu unanime fût ensuite déféré au jugement définitif du Souverain-Pontife. C'est au nonce apostolique qui réside sur les lieux à y veiller attentivement. Je ne doute pas qu'il ne représente aux évêques français, qui délibèrent sous ses yeux, qu'ayant porté eux-mêmes au tribunal du Saint-Siège cette grande affaire dès son origine, et par conséquent dans toutes ses suites, ils doivent absolument lui en réserver la décision, et ne procéder que par voie de représentation et de conseil. On les contiendra facilement dans ces bornes sages et respectueuses, en les assurant que le pape veut éclaircir tous leurs doutes, résoudre toutes leurs difficultés, et que Sa Sainteté va leur tracer une route commune et des règles uniformes de conduite, avant qu'ils rentrent dans leurs diocèses. »

Cela dit, Maury indique le triple but de son travail.

« Je réduis, dit-il, à trois points principaux le travail urgent de Sa Sainteté : 1° la bulle d'excommunication, 2° un bref au régent du royaume, ou au dépositaire de l'autorité royale, quel qu'il soit, contenant les plaintes et les demandes de l'Église, 3° un bref aux évêques de France en forme de règlement. Je ne connais aucune question accessoire qui n'entre naturellement dans l'une de ces trois pièces, dont la rédaction nous présente d'assez grandes difficultés. »

I. — En ce qui concerne l'excommunication, dit Maury, « j'ai applaudi de tout mon cœur à la profonde sagesse du Souverain-Pontife, qui s'est abstenu jus-

qu'à présent d'infliger cette grande peine aux coupables. Mais il ne me paraît plus possible désormais de différer et encore moins d'éluder l'excommunication ».

Quelques-uns, dans les conseils de Pie VI, opposaient des objections à ce parti sévère, mais devenu indispensable. « C'est la guerre ordinaire des considérations contre les principes. Quant à moi, opine résolument Maury, j'avoue que ce sont les motifs mêmes qu'on allègue pour détourner le pape de procéder à l'excommunication, qui me persuadent au contraire que Sa Sainteté doit la fulminer. »

Il entre ensuite dans la discussion de ces motifs, objectés par les partisans de l'opinion contraire.

« On dit que, si le pape excommunie les intrus au moment de la contre-révolution, on l'accusera d'avoir attendu qu'il fût le plus fort pour lancer des anathèmes ; et on ajoute qu'il y a beaucoup plus de dignité à pardonner, et à se montrer généreux envers le faible, en facilitant son retour, au lieu de l'accabler et de l'aliéner à jamais.

« Je réponds d'abord qu'ici le pape ne peut pas pardonner, tant qu'on ne lui donne aucun signe de repentir. Il a déjà bien assez attendu, et il a attendu inutilement les remords des coupables. Le moment de la justice est enfin arrivé. Si la longanimité du Saint-Père avait besoin d'apologie, il serait aisé d'observer qu'on est obligé d'être exact quand on a promis une grâce, mais que l'on conserve toujours le droit charitable de différer, quand on a menacé d'une peine. Le Souverain-Pontife a justement accordé et sagement

épuisé tous les délais. Loin d'avoir à rougir de sa longue patience, le pape doit, au contraire, en divulguer les nobles motifs dans sa bulle d'excommunication. Il peut dire hautement qu'il a craint de susciter de nouvelles persécutions à son clergé français et aux bons catholiques, en séparant les intrus de sa communion, dans un temps où ils abusaient si horriblement de leur toute-puissance. Il peut, il doit dire que les massacres commis à Paris dans les prisons, et dans les églises des Carmes et de Saint-Firmin, l'ont épouvanté, il peut dire qu'à la vue de tant de martyrs qui ont glorieusement versé leur sang pour la foi, il a cru devoir attendre que la Providence dépouillât leurs assassins, d'un pouvoir usurpé, pour les chasser solennellement du sein de l'Église, dont ils étaient eux-mêmes sortis. Osera-t-on blâmer le pasteur suprême de n'avoir pas voulu exposer à de nouveaux massacres la portion la plus fidèle de son troupeau ?... »

L'archevêque de Nicée discute et réfute avec la même énergie les autres allégations qu'on lui objecte. C'est au cours de sa démonstration que lui échappèrent ces remarquables paroles, qui prouvent combien peu il partageait l'illusion générale à cette heure d'une réaction éphémère.

« La contre-révolution n'est pas faite encore, et elle ne se consommera pas en un instant. Il est à désirer que la contre-révolution des principes publics facilite la contre-révolution des volontés particulières. »

II. — « Je pense, dit ensuite Maury, qu'après avoir agi comme juge dans sa bulle d'excommunication, le

pape doit être jaloux d'exercer en France un ministère de zèle et de charité. Or, je ne connais point de moyen plus noble et plus simple, pour adresser au peuple français ses instructions paternelles, que de les rassembler dans un bref qui sera envoyé au régent, et qui contiendra les plaintes et les demandes de l'Église, dont je vais tracer ici rapidement le tableau. »

Le mémoire énumère ces points divers qui devront être, d'après son auteur, touchés dans le bref adressé au dépositaire de l'autorité royale, pendant la minorité de Louis XVII, dont on annonçait à ce moment comme imminente la réintégration sur le trône de ses pères.

Ces points sont le rétablissement de la monarchie, l'éloge du roi-martyr, l'éloge de la reine et de la famille royale, les causes des malheurs de la France, l'apothéose de Voltaire, les mauvais livres, les protestants, les jansénistes, les francs-maçons, les collèges, le précepteur du roi, les appels comme d'abus, le rétablissement des ordres réligieux, les âges requis pour l'émission des vœux, la dérogation à l'édit de 1749 sur les biens de main-morte, les biens du clergé, la restitution d'Avignon, le bref aux évêques, l'indiction d'un jubilé, l'exécution de la bulle d'excommunication.

Sur tous ces points si divers, Maury se livre à des considérations souvent éloquentes, vrais canevas de la pièce pontificale qu'il sollicite.

III. — Il en est de même du bref en forme de règlement aux évêques de France. Ce bref devra contenir un bel éloge du clergé fidèle ; les mesures à prendre vis-à-vis des curés intrus, des vicaires, des évêques jureurs, des vicaires assermentés, des curés

pour que l'on y rédigeât les demandes et les propositions des évêques de France, qu'on les concertât sagement avec les magistrats qui font aujourd'hui cause commune avec nous, et que ce vœu unanime fût ensuite déféré au jugement définitif du Souverain-Pontife. C'est au nonce apostolique qui réside sur les lieux à y veiller attentivement. Je ne doute pas qu'il ne représente aux évêques français, qui délibèrent sous ses yeux, qu'ayant porté eux-mêmes au tribunal du Saint-Siège cette grande affaire dès son origine, et par conséquent dans toutes ses suites, ils doivent absolument lui en réserver la décision, et ne procéder que par voie de représentation et de conseil. On les contiendra facilement dans ces bornes sages et respectueuses, en les assurant que le pape veut éclaircir tous leurs doutes, résoudre toutes leurs difficultés, et que Sa Sainteté va leur tracer une route commune et des règles uniformes de conduite, avant qu'ils rentrent dans leurs diocèses.»

Cela dit, Maury indique le triple but de son travail.

« Je réduis, dit-il, à trois points principaux le travail urgent de Sa Sainteté : 1° la bulle d'excommunication, 2° un bref au régent du royaume, ou au dépositaire de l'autorité royale, quel qu'il soit, contenant les plaintes et les demandes de l'Église, 3° un bref aux évêques de France en forme de règlement. Je ne connais aucune question accessoire qui n'entre naturellement dans l'une de ces trois pièces, dont la rédaction nous présente d'assez grandes difficultés. »

I. — En ce qui concerne l'excommunication, dit Maury, « j'ai applaudi de tout mon cœur à la profonde sagesse du Souverain-Pontife, qui s'est abstenu jus-

qu'à présent d'infliger cette grande peine aux coupables. Mais il ne me paraît plus possible désormais de différer et encore moins d'éluder l'excommunication ».

Quelques-uns, dans les conseils de Pie VI, opposaient des objections à ce parti sévère, mais devenu indispensable. « C'est la guerre ordinaire des considérations contre les principes. Quant à moi, opine résolument Maury, j'avoue que ce sont les motifs mêmes qu'on allègue pour détourner le pape de procéder à l'excommunication, qui me persuadent au contraire que Sa Sainteté doit la fulminer. »

Il entre ensuite dans la discussion de ces motifs, objectés par les partisans de l'opinion contraire.

« On dit que, si le pape excommunie les intrus au moment de la contre-révolution, on l'accusera d'avoir attendu qu'il fût le plus fort pour lancer des anathèmes ; et on ajoute qu'il y a beaucoup plus de dignité à pardonner, et à se montrer généreux envers le faible, en facilitant son retour, au lieu de l'accabler et de l'aliéner à jamais.

« Je réponds d'abord qu'ici le pape ne peut pas pardonner, tant qu'on ne lui donne aucun signe de repentir. Il a déjà bien assez attendu, et il a attendu inutilement les remords des coupables. Le moment de la justice est enfin arrivé. Si la longanimité du Saint-Père avait besoin d'apologie, il serait aisé d'observer qu'on est obligé d'être exact quand on a promis une grâce, mais que l'on conserve toujours le droit charitable de différer, quand on a menacé d'une peine. Le Souverain-Pontife a justement accordé et sagement

épuisé tous les délais. Loin d'avoir à rougir de sa longue patience, le pape doit, au contraire, en divulguer les nobles motifs dans sa bulle d'excommunication. Il peut dire hautement qu'il a craint de susciter de nouvelles persécutions à son clergé français et aux bons catholiques, en séparant les intrus de sa communion, dans un temps où ils abusaient si horriblement de leur toute-puissance. Il peut, il doit dire que les massacres commis à Paris dans les prisons, et dans les églises des Carmes et de Saint-Firmin, l'ont épouvanté, il peut dire qu'à la vue de tant de martyrs qui ont glorieusement versé leur sang pour la foi, il a cru devoir attendre que la Providence dépouillât leurs assassins, d'un pouvoir usurpé, pour les chasser solennellement du sein de l'Église, dont ils étaient eux-mêmes sortis. Osera-t-on blâmer le pasteur suprême de n'avoir pas voulu exposer à de nouveaux massacres la portion la plus fidèle de son troupeau ?... »

L'archevêque de Nicée discute et réfute avec la même énergie les autres allégations qu'on lui objecte. C'est au cours de sa démonstration que lui échappèrent ces remarquables paroles, qui prouvent combien peu il partageait l'illusion générale à cette heure d'une réaction éphémère.

« La contre-révolution n'est pas faite encore, et elle ne se consommera pas en un instant. Il est à désirer que la contre-révolution des principes publics facilite la contre-révolution des volontés particulières. »

II. — « Je pense, dit ensuite Maury, qu'après avoir agi comme juge dans sa bulle d'excommunication, le

pape doit être jaloux d'exercer en France un ministère de zèle et de charité. Or, je ne connais point de moyen plus noble et plus simple, pour adresser au peuple français ses instructions paternelles, que de les rassembler dans un bref qui sera envoyé au régent, et qui contiendra les plaintes et les demandes de l'Église, dont je vais tracer ici rapidement le tableau. »

Le mémoire énumère ces points divers qui devront être, d'après son auteur, touchés dans le bref adressé au dépositaire de l'autorité royale, pendant la minorité de Louis XVII, dont on annonçait à ce moment comme imminente la réintégration sur le trône de ses pères.

Ces points sont le rétablissement de la monarchie, l'éloge du roi-martyr, l'éloge de la reine et de la famille royale, les causes des malheurs de la France, l'apothéose de Voltaire, les mauvais livres, les protestants, les jansénistes, les francs-maçons, les collèges, le précepteur du roi, les appels comme d'abus, le rétablissement des ordres réligieux, les âges requis pour l'émission des vœux, la dérogation à l'édit de 1749 sur les biens de main-morte, les biens du clergé, la restitution d'Avignon, le bref aux évêques, l'indiction d'un jubilé, l'exécution de la bulle d'excommunication.

Sur tous ces points si divers, Maury se livre à des considérations souvent éloquentes, vrais canevas de la pièce pontificale qu'il sollicite.

III. — Il en est de même du bref en forme de règlement aux évêques de France. Ce bref devra contenir un bel éloge du clergé fidèle ; les mesures à prendre vis-à-vis des curés intrus, des vicaires, des évêques jureurs, des vicaires assermentés, des curés

usurpateurs d'un territoire voisin, des curés et des prêtres jureurs, des prêtres ordonnés par les intrus, des religieux jureurs, des religieuses, des membres des chapitres et des congrégations, des instituteurs publics, des paroisses nouvellement érigées ou supprimées, les dispenses d'âge, les recouvrements des biens ecclésiastiques, les mariages nuls de plein droit, les mariages en général et les autres cas de conscience.

A ce mémoire, daté de Rome le 23 juin 1793, sont annexées diverses additions reproduites également dans le recueil du P. Theiner. Nous n'y relèverons que deux incidentes, où la sagacité de Maury se montre aussi prévoyante qu'éclairée.

L'une a trait au futur concordat, qui pourrait rattacher l'Église schismatique introduite en France par la constitution civile du clergé au Saint-Siège. « Ce projet est risible, s'écria Maury, je le crois parfaitement chimérique. »

L'autre prévoit, à vingt années d'avance, l'entreprise heureusement avortée de Napoléon Ier. « Qu'on ne s'y trompe pas », disait en 1793 le futur archevêque nommé de Paris, si cette affaire ne finit pas à Rome par une bulle, « elle se terminera bientôt en France par un concile national. Eh ! quelle sera en France l'issue d'un concile ? Cette triste prédiction n'est pas de ma part une crainte illusoire. Il existe dans les bureaux de M. le cardinal dataire un grand nombre de mémoires d'évêques français qui proposent ce dangereux expédient d'un concile national !... »

CHAPITRE QUATRIÈME.

MAURY CARDINAL.

SOMMAIRE. — Les envieux. — Une boutade de Pasquin. — Le cardinal de Bernis demande officiellement le chapeau pour Maury. — Lettres de Monsieur et réponse du pape. — Lettres du comte d'Artois. — La joie des émigrés. — Le prince de Condé s'en fait l'interprète auprès du pape et du nouveau cardinal. — Satisfaction générale en Europe. — Recueil publié à cette occasion par ordre de Pie VI. — La lettre du roi de Prusse et réponse du pape.

ON se souvient du mot gracieux dont Pie VI accompagna l'annonce de l'élévation de Maury à l'épiscopat :

— Excusez-nous de vous ôter le nom, mais nous vous le rendrons bientôt.

Tout le monde savait d'ailleurs que le nouveau prélat était déjà cardinal *in petto*, malgré l'effort des envieux. Nous avons des intrigues et du mécontentement de ces derniers un témoignage peu connu, que nous ne résistons pas au plaisir de reproduire. La lettre est datée de Rome, le 18 octobre 1791.

« On ne sait encore, y lisons-nous, qui sera décoré de la dépouille volontaire de M. de Loménie. Quelques personnes assurent qu'elle est destinée à M. l'abbé Maury ; mais on ne croit pas que ce soit là un moyen bien sûr de venger l'honneur de la pourpre romaine. Le bruit répandu par des émigrants français a donné lieu à une pièce de vers assez piquante. On suppose

que Pasquin ayant appris que le Saint-Père a *in petto* M. l'abbé Maury *(sic)*, sollicite le chapeau pour lui-même et expose ses titres qu'il compare à ceux de son concurrent. Voici la traduction fidèle de cette pièce singulière :

« Tu venges, ô Pie, l'auguste chapeau, rival du diadème, que Loménie osa rejeter (ô démence !) pour se couvrir de la couronne civique. Mais quel est le mortel qui, par l'éclat de ses vertus, fera disparaître les taches imprimées à la pourpre romaine ? S'il faut en croire les bruits que répand sourdement la *Trompette inférieure*[1] de la renommée, Maury va s'asseoir parmi les princes éminents de l'Église, et nous verrons enfin rougir son front intrépide. Permets, ô Pie, qu'un candidat plus digne sollicite cet honneur. Ce candidat, c'est Pasquin, l'ami de la vérité, l'oracle des pontifes, le Caton de la nouvelle Rome. Quels titres Maury peut-il opposer à ma gloire ? Il a tonné, dit-on, dans la chaire évangélique, contre cette audacieuse philosophie qui sape les trônes et les autels : mais il a professé lui-même ses maximes impies, et pour prix de son apostolat, il a reçu la couronne dans le temple de l'incrédulité. *(Académie.)*

« Peut-être veux-tu récompenser les éloquentes *pasquinades* qui répandirent si souvent le trouble et la confusion dans le sénat national ? Mais Maury était inspiré par l'intérêt, et non par le zèle. Ce n'était pas la religion qu'il défendait ; c'étaient des abus qui l'ont si longtemps déshonoré, et ses apologies étaient de nouveaux outrages. Et moi aussi j'ai combattu pour les autels, mais en attaquant les vices qui se sont

1. C'est celle qui publie les sottises.

glissés dans le sanctuaire, en retraçant les vertus des premiers pasteurs de l'Église, en prêchant leurs maximes austères. Le succès a souvent couronné mes efforts. Toi-même, ô Pie, tu as quelquefois profité de mes sages conseils, et l'Église ne serait pas aujourd'hui plongée dans le deuil, si tu avais fermé l'oreille à Maury et à des conseillers aussi perfides.

« L'aristocratie dira peut-être que mon obscure naissance et l'humble profession que j'ai exercée sont un obstacle à mon élévation. Mais mon concurrent n'a-t-il pas comme moi, dans sa jeunesse, manié le cuir docile et l'alène perçante ! S'il était permis à des chrétiens de s'enorgueillir d'un chimérique avantage je dirais qu'il n'a jamais comme moi, revêtu des pieds illustres et sacrés. Pour succéder aux apôtres, faut-il donc réunir le hasard de la naissance, l'orgueil des titres et les faveurs de la fortune ? Ne suffit-il pas des vertus apostoliques ? O Pie ! tu dois choisir entre Pasquin et Maury ; nos droits sont connus. Pourrais-tu balancer ? »

Sous une forme badine, cette boutade, d'ailleurs médiocrement spirituelle, résume les principaux griefs qu'on opposait à la création et plus tard à la proclamation du nouveau cardinal. Ni le pape ni les princes ne se laissèrent surprendre par les ennemis du fier lutteur de l'ex-Constituante.

II.

Au mois de janvier 1794, le cardinal de Bernis fut chargé par le comte de Provence de solliciter pour l'abbé Maury le chapeau de cardinal : sollicitation

étrange, dit M. Masson [1], car Bernis n'était point agréé comme ministre du roi de France, et le comte de Provence n'était point reconnu comme régent ; mais le pape voulait que le chapeau de Maury comptât comme chapeau français, et trouvait dès lors logique qu'il fût sollicité au nom de la France. Bernis remplit docilement son message. Maury ne partageait point les idées du vieux cardinal, celui-ci déplorait l'abandon que le jeune prélat faisait des principes gallicans dans les mémoires que Pie VI chargeait Maury de lui présenter sur les affaires de France. Mais, au fond, Bernis estimait le caractère, le savoir et le courage de Maury. Aussi, s'acquitta-t-il, avec plus de joie intime que ne semblent le supposer ses biographes, de la commission dont le chargea à son tour Pie VI.

Aussitôt qu'il eut reçu à Turin, où il se trouvait alors, la lettre du cardinal de Bernis, MONSIEUR écrivit au pape, en ces termes, le 19 février 1794 :

« Très-Saint-Père. — M. le cardinal de Bernis s'est acquitté de la commission dont Votre Sainteté a bien voulu l'honorer, en m'annonçant de sa part qu'elle est dans l'intention d'élever à la dignité de cardinal, M. l'archevêque de Nicée, pour lequel j'ai osé solliciter cette grâce. Pénétré de reconnaissance pour cette nouvelle marque de l'amour paternel de Votre Béatitude, qu'il me soit permis de joindre à mes remercîments un compliment de félicitations sur cette grâce même qui prouve combien Votre Sainteté sait récompenser le mérite de ceux qui, comme M. l'archevêque de

1. MASSON, *Le cardinal de Bernis dep. son ministère*, p. 543.

Nicée, se sont dévoués avec un courage si éclatant à la défense de la foi de JÉSUS-CHRIST et du trône de saint Louis. Je me suis empressé d'annoncer cette heureuse nouvelle à mon frère, et je supplie Votre Béatitude de me permettre d'être ici l'interprète de sa vive et profonde reconnaissance.

« L'évêché de Montefiascone, que Votre Sainteté daigne joindre à la pourpre romaine en faveur de M. l'archevêque de Nicée, est pour nous un nouveau motif de gratitude. Enfin, les expressions touchantes de bonté dont Votre Béatitude s'est servie en parlant de ma famille et de moi, et que je mérite peut-être par ma sincère dévotion envers le Saint-Siège, ajouteraient encore, s'il était possible, à ma profonde vénération et à mon amour filial pour la personne sacrée de Votre Sainteté. Je suis, Très-Saint-Père, votre très dévot fils. — LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

Pie VI fut charmé des remerciements de MONSIEUR. Il le lui exprime, le 26 février, dans un bref très flatteur pour le nouveau cardinal :

« Nous avions voulu, il est vrai, écrit Pie VI, récompenser les mérites signalés de Notre vénérable frère l'archevêque de Nicée, qui avait affronté les plus grands périls, et s'était dévoué tout entier, avec une ardeur et un courage incroyables, pour défendre, contre la fureur des impies et des perfides, la religion de JÉSUS-CHRIST, le trône de saint Louis transmis à votre famille des Bourbons, ainsi que les droits du Siège Apostolique ; et c'est pourquoi, le jugeant digne du cardinalat et de l'évêché de Montefiascone, Nous l'avions élevé le 21 février à ces deux dignités de l'Église. Mais cette

détermination, Nous l'avions prise d'autant plus volontiers, que Nous savions qu'elle vous serait agréable, à vous et à votre frère. Ainsi Nous croyons en avoir déjà recueilli un très grand fruit dans les magnifiques témoignages de votre gratitude, et Nous espérons également beaucoup dans la suite, du génie extraordinaire et du zèle à toute épreuve du nouveau cardinal et évêque, qui saura pleinement correspondre à Notre attente, dans l'exercice de ses hautes fonctions. »

En même temps qu'il écrivait à Pie VI pour le remercier, MONSIEUR écrivait à l'élu, en ces termes, de Turin, le 19 février 1794.

« J'espère, Monsieur, que M. le cardinal de Bernis vous aura dit de ma part avec quelle joie j'ai appris votre élévation à la dignité de cardinal, et je ne dois pas vous dissimuler que, dans la lettre que j'ai écrite à Sa Sainteté pour la remercier, j'ai pris la liberté de la féliciter de cette grâce, qui honore autant le souverain qui l'accorde, que le sujet qui la reçoit. Je l'ai demandée au pape pour vous, il est vrai; mais vous ne me la devez pas pour cela : vous la devez à l'intrépidité avec laquelle vous avez défendu l'autel et le trône contre les sacrilèges destructeurs de l'un et de l'autre. Vous êtes maintenant à portée de servir notre patrie (car tout né sujet de Sa Sainteté que vous êtes, la France vous revendiquera toujours) d'une manière peut-être moins brillante pour vous, parce qu'elle sera moins dangereuse, mais non moins utile pour elle, et je suis sûr que vous continuerez à lui consacrer les grands talents que Dieu vous a donnés. Ils lui sont plus nécessaires que jamais, et l'église de Montefiascone ne

doit pas seule vous occuper en entier. — L'empressement de jouir d'une chose si désirée m'avait fait penser à adresser cette lettre, *à mon cousin, M. le cardinal Maury*, et à l'écrire en conséquence ; mais la date m'en a empêché, et quoique je sache bien qu'elle sera reçue par M. le cardinal Maury, c'est encore à M. l'archevêque de Nicée qu'elle doit être adressée. Recevez de nouveau, Monsieur, mes très sincères félicitations, et l'assurance de tous mes sentiments pour vous. — LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

III.

De son côté, le comte d'Artois, qui professait, on s'en souvient, un goût très vif pour Maury, voulut remercier le pape. Il lui écrivit de Ham, à la date du 26 février 1794 :

« Très-Saint-Père, je prie Votre Sainteté de recevoir tous mes remerciements les plus sincères sur le chapeau de cardinal qu'Elle a bien voulu accorder à M. l'abbé Maury. Cette distinction honorable dont Elle a daigné revêtir cet éloquent et courageux défenseur de l'autel et du trône, exige toute la reconnaissance de ceux qui sont fortement attachés à notre sainte religion et à leur légitime souverain. — A ce double titre, recevez, Très-Saint-Père, l'hommage de mon respect filial, de ma profonde vénération pour Votre Béatitude, ainsi que de ma dévotion envers le Saint-Siège. — Je suis, Très-Saint-Père, Votre très affectionné et très dévot fils. — CHARLES-PHILIPPE. »

On eut, dit-on, quelque peine à déchiffrer au Vatican

romaine, Nous avions voulu que les services signalés rendus par lui à la religion et à la monarchie, qu'il n'a jamais cessé de défendre avec une grande éloquence et un courage invincible, dans l'assemblée nationale de France, reçussent une récompense qui démontrât à tous les gens de bien combien il Nous était à cœur de reconnaître ce qu'il a fait, non seulement pour la cause de Dieu, pour l'Église, et pour le siège apostolique, mais aussi pour la cause du roi très chrétien et de la France, qu'il a défendue, dans ces temps calamiteux, avec tant d'intrépidité et de constance. Nous avons éprouvé encore plus de joie d'en avoir agi de la sorte, en apprenant par votre lettre, cher et noble fils, que vous louiez Notre conduite, que vous l'approuviez hautement, et que vous Nous en rendiez de grandes actions de grâces. Nous avons donc accueilli vos félicitations avec les sentiments dus à un prince de la maison de Bourbon, qui est à la tête de la noblesse de France, et qui, dans son grand cœur, ne pouvant oublier ni sa naissance, ni la valeur de ses ancêtres, a levé l'étendard d'une honorable milice, pour y appeler ceux qui, fidèles à la foi de leurs pères, se sont réunis à lui, à son fils et à son petit-fils, pour suivre leurs traces dans le sentier de la gloire, et pour défendre tous les droits sacrés et civils, de même que les droits de la justice et de l'humanité elle-même ».

La lettre du prince de Condé à Maury, n'est qu'un long cri d'enthousiaste acclamation : « C'est du plus sincère et du plus profond de mon cœur que je fais à Votre Éminence mon compliment sur son élévation à la dignité de cardinal, qu'elle a si glorieusement méritée.

Enfin, nous voyons donc une fois de plus la pureté des principes et l'énergie récompensées. Qu'il soit à jamais béni ce juste et pieux souverain qui décore de la pourpre romaine l'éloquent défenseur de l'Église, de la royauté, de la noblesse, et de la vertu souffrante; ce chef d'une religion sainte qui commande de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César, a su remplir à la fois, en vous élevant à la dignité de prince de l'Église, toutes les obligations que lui imposent la couronne et la tiare, dont son front est doublement et si justement orné. — La noblesse française, armée pour la cause de son roi, pénétrée comme moi de reconnaissance et d'admiration pour vos mâles vertus, me charge de dire à Votre Éminence que sa nomination lui fait goûter un moment de bonheur ; depuis longtemps elle n'en connaissait plus d'autre que celui de verser son sang pour son roi. Comme elle, Monsieur, vous avez risqué plus d'une fois votre vie pour le servir, et par des circonstances rares dans votre état, vous avez su joindre à tous les titres que vous vous êtes acquis à notre vénération, celui du plus grand courage dans le danger qui vous menaçait tous les jours. Ce mérite de plus est vivement senti, comme vous pouvez le croire, par des gentilshommes français, à qui le crime n'a laissé pour patrie que des camps, pour fortune que l'honneur, pour ressource que leur épée. — Je prie Votre Éminence de vouloir bien remettre à Sa Sainteté cette lettre de remerciement de notre part; présentez à Mesdames l'hommage de mon attachement et de mon respect, et comptez à jamais sur la reconnaissance particulière que je vous dois, ainsi que sur tous les sentiments de profonde estime et de sincère amitié,

avec lesquels je suis, Monsieur, de Votre Éminence, le très affectionné serviteur,—LOUIS JOSEPH DE BOURBON. — P. S. Mes enfants sont aussi pénétrés que moi de tous les sentiments que Votre Éminence m'inspire. »

V.

L'élévation du cardinal Maury fut un événement diplomatique. Tous les souverains en témoignèrent au pape et au nouveau cardinal une satisfaction, qui sort des banalités d'usage. Pie VI en fut vivement frappé. Dans sa joie, il voulut qu'il fût publié une brochure où toutes ces lettres seraient reproduites, avec ses réponses, en latin et en français. On remarqua particulièrement la dépêche du roi de Prusse, d'autant plus remarquable qu'il n'existait encore aucune correspondance diplomatique entre le Saint-Siège et la cour de Berlin. Rome, on s'en souvient, avait toujours protesté contre les souverains de la Prusse, depuis que l'électeur de Brandebourg avait pris le titre de roi. Le cardinalat de Maury fut l'occasion du rapprochement et de la reconnaissance du titre royal de Frédéric-Guillaume par le Saint-Siège.

Le roi de Prusse avait rencontré Maury à la Diète, il professait pour le courageux Français une estime dont on se souvient qu'il se plut à lui prodiguer les témoignages. Aussi, lorsqu'il apprit l'élévation de l'abbé au cardinalat lui écrivit-il de Postdam, à la date du 30 mars 1794.

« Monsieur le cardinal. Vous ne risquiez certainement pas de vous abuser, en comptant sur l'intérêt

que m'inspirerait l'obligeante communication que vous venez de me faire. Vous connaissez celui que je donnai toujours au sort de ces vrais Français, que l'amour de leur religion et de leur roi a trop longtemps exilés et proscrits. Votre fermeté, Monsieur, et vos talents vous ont assigné entre eux le rang le plus honorable, et en vous en offrant la récompense avec le chapeau de cardinal, le Saint-Père s'est procuré une jouissance digne de son cœur. Quant à moi, je ne puis au moins me refuser celle d'en témoigner à ce respectable chef de l'Église romaine toute ma satisfaction, et je me flatte qu'il voudra bien recevoir ma lettre avec les sentiments auxquels les miens me donnent droit. Vous-même, Monsieur, soyez sûr de ceux avec lesquels je serai toujours, votre affectionné. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Pie VI fut extrêmement sensible à la lettre du roi de Prusse. On remarquera avec quelle effusion il l'en remerciait, le 17 mai 1794 :

« Sérénissime et très puissant roi. La satisfaction que Nous avons goûtée dans notre âme, en élevant à la dignité de cardinal de la sainte Église romaine, Notre cher fils Jean-Sifrein Maury, qui a si bien mérité de tous les monarques, et qui Nous est si agréable à Nous-même, cette satisfaction, très puissant roi, s'est encore accrue par la lettre si obligeante que Votre Majesté Nous a adressée, pour nous dire combien elle avait agréé Notre bienviellance pour lui. Certes, ils Nous étaient bien connus ces sentiments d'une âme royale, avec lesquels vous aviez rendu justice à ses mérites, et déploré le sort des Français exilés et dispersés presque dans tout l'univers, par les troubles

impies des factions civiles ; et Nous Nous en réjouissons d'autant plus que ce témoignage d'une bonté si marquée est une preuve que votre clémence les a pris sous sa protection. Ainsi donc, comme leur cause nous touche vivement, nous rendons à Votre Majesté de grandes et extraordinaires actions de grâces. Nous lui en rendrons de plus grandes, lorsque, comme Nous l'espérons, vos armes puissantes, réunies aux forces des autres monarques, auront mis en sûreté la vie, l'état, la patrie, et tous les droits de ces infortunés si injustement bannis, en infligeant aux insensés et aux pervers une peine salutaire qui les force de rentrer en eux-mêmes, et de suivre les préceptes de l'humanité et de la justice : service immense qui rendra votre gloire à jamais immortelle, et que la postérité tout entière reconnaîtra en proclamant que vous avez par dessus tous bien mérité du genre humain. Tel est le désir ardent que Nous formons Nous-même pour Votre Majesté, et Nous supplions le Dieu tout-puissant de vous combler ainsi que toute votre royale famille, dans sa grâce céleste, de toutes les plus grandes félicités. »

Ainsi, tout semblait se réunir pour enivrer Maury et lui faire oublier les murmures sourds de l'envie, étouffés par le bruit de ces triomphantes acclamations du monde entier. Le sage cardinal en jugea autrement.

« Au milieu d'un si beau triomphe, dit son premier biographe, le cardinal Maury ne songeait à profiter des faveurs de Pie VI, que pour aller vivre dans la solitude. C'était toute son ambition quand il quitta la France. Il y persista plus que jamais dans ce temps de deuil et de larmes, où, comme il l'a dit lui-même,

« chaque jour lui apportait les nouvelles les plus déchi-
« rantes de son pays ». Deux de ses frères périrent sur l'échafaud [1], et toute sa famille était proscrite à la fois par la plus implacable de toutes les vengeances. »

1. L'abbé Maury (Fidèle-Jean-Jacques) exécuté à Avignon, le 13 mars 1794 à l'âge de 51 ans et Maury (Jean-Pierre), négociant en bois, exécuté à Orange, le 10 juillet 1794, à l'âge de 46 ans.

CHAPITRE CINQUIÈME.

A MONTEFIASCONE.

SOMMAIRE. — L'anneau et l'épouse. — Montefiascone, la ville, l'évêché, le diocèse. — Réforme des abus. — La première communion comme en France. — Les diocésains admirent la facile et persuasive éloquence de leur nouvel évêque. — La petite colonie des prêtres proscrits de France. — Récits de M. Picansel, curé d'Annonay. — Chanson en l'honneur du cardinal. — Compliment en vers. — Si Maury n'était pas désintéressé comme l'en ont accusé les pamphlétaires. — Quelques chiffres. — Une verte réplique.

QUAND il lui annonça qu'il allait le proclamer cardinal, Pie VI fit cadeau à Maury de l'anneau pastoral et de la riche croix pectorale du cardinal Garampi, mort naguère évêque de Montefiascone et Corneto, bijoux que le bienveillant pontife avait fait acheter dans la succession du défunt, et lui dit, en lui passant au doigt l'anneau de Garampi.

— *Vi diamo l'anello, e vi destiniamo la sposa* [1].

L'épouse était pauvre, Maury ne l'en aima que davantage.

I.

En allant de Sienne à Rome par Viterbe, quand on a dépassé Bolsène, on aperçoit, à quelque distance, une petite cité bâtie au sommet d'une montagne : c'est Montefiascone. La ville est peu de chose et n'a pour

1. Nous vous donnons l'anneau, et nous vous destinons l'épouse.

elle que la renommée de ses vins [1], mais son site dominateur semble commander à de vastes contrées ; du haut de ce sommet, le regard embrasse de magnifiques horizons : d'un côté, le lac et le pays de Bolsène qui forment un des plus beaux tableaux du monde ; de l'autre, la vieille cité de Viterbe, avec son riche territoire, et, vers un autre point, les Apennins [2].

L'évêché date d'Urbain V, qui l'érigea le 31 août 1369 et y trouva un asile sûr, à son retour d'Avignon en Italie. Ses prédécesseurs, au XIIIe siècle, venaient là pour fuir les grandes chaleurs de Rome. Albornoz y avait trouvé un refuge, assuré par la solidité de la forteresse et la fidélité proverbiale des habitants au Saint-Siège [3].

Le diocèse était de médiocre étendue, même eu égard aux habitudes d'Italie. Au total, 93 églises, cathédrales, collégiales, paroissiales, conventuelles, pèlerinages et oratoires, pour le diocèse de Montefiascone, et la moitié de ce chiffre environ pour le diocèse uni de Corneto. Tout cela assez mal administré, avec une foule d'abus que le nouvel évêque énumère dans son rapport à la Sacrée-Congrégation. On lui avait dit

1. Maury a démontré, dans une dissertation spéciale, que, à l'origine, sa ville épiscopale se dénommait *Mons flasconis* (Mont du flacon) transformé plus tard par des érudits fantaisistes et trop ambitieux en *Mons Falisci.*

2. POUJOULAT, *op. cit.*, p. 236.

3. Tous ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à un document, important au point de vue de l'administration épiscopale de Maury, que nous avons retrouvé et pieusement recueilli dans ses papiers, comme un éloquent témoignage de son zèle et de ses sollicitudes pastorales. C'est la *Relatio Status Ecclesiæ Montisfalisci juxta instructionem sacræ congregationis concilii ab Emo et Rmo Dno Joanne Sifredo Maury S. R. E. presbytero cardinali Tituli SSmæ Trinitatis in monte Pincio ejusdem civitatis Episcopo exarati.* (15 nov. 1796.)

leur baptême, en disant à haute voix : *Je renonce au démon, à ses pompes, à ses œuvres, pour m'attacher à Jésus-Christ, à qui je renouvelle toutes les promesses de mon saint baptême.* Puis, l'enfant baisait les fonts baptismaux et se rendait à la chapelle de la Sainte-Vierge, où, après le chant du *Regina cœli*, tous ensemble se consacrèrent à la Mère de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, lui demandant de veiller sur les promesses qu'ils venaient de renouveler et de leur obtenir la grâce d'une bonne première communion, avec celle d'une bonne mort. Le samedi, l'archiprêtre les instruisit sur la manière de communier avec respect.

« Cela fait, les confesseurs, après avoir entendu les confessions, avertirent leurs jeunes pénitents de ne pas quitter leur maison, le lendemain matin, sans avoir imploré humblement le pardon et la bénédiction de leurs péchés.

« Le lendemain, qui était le deuxième dimanche après pâques, les enfants, réunis sous la garde de leurs maîtres, les garçons d'une part et les filles de l'autre, furent amenés en procession, un cierge à la main, en récitant des prières, dans la cathédrale, où on les rangea, les garçons à droite et les filles à gauche. Leurs vêtements de fête, leur attitude recueillie, l'ordre et le silence faisaient l'admiration de tous les assistants. Sous un arc triomphal orné de fleurs, se dressait la table eucharistique. On était accouru de toute part à la cérémonie, on enviait le bonheur visible de ces chers enfants, dont la piété et la religion tiraient des larmes de tous les yeux. Je célébrai moi-même la sainte messe, et, avant de les communier, j'adressai aux enfants une courte mais vive allocution, à laquelle Dieu daigna

donner une efficacité telle que tous fondaient en larmes autour de moi. Profondément ému moi-même, je distribuai le pain de vie à chacun des premiers communiants, après qu'un prêtre eut prononcé à haute voix les actes préparatoires. Après quoi, on célébra une seconde messe d'actions de grâces, durant laquelle le même prêtre fit, du haut de la chaire, les actes après la communion. Le soir, les premiers communiants, réunis de nouveau à la cathédrale, y entendirent un sermon sur la persévérance, suivi de l'exposition du Saint-Sacrement, du *Te Deum* et de la bénédiction. Un chemin de croix, présidé par tout le clergé, termina la journée.

« J'ai prescrit la même chose dans tout le diocèse. Partout, l'innovation a été accueillie avec joie, tous y ont applaudi, et les curés se félicitent de l'avoir instituée sur le modèle de la ville épiscopale. »

Le nouvel évêque, dont les collaborateurs admiraient la résidence [1] continue, avait trop de zèle et trop besoin d'activité pour retarder beaucoup la visite générale et minutieuse de son diocèse. Il entra dans les plus petits détails. Rien ne lui échappait, comme la Sacrée Congrégation du Concile put s'en convaincre en lisant le rapport qu'il lui adressa, peu après avoir terminé cette inspection générale. Le zèle, l'aménité, les talents de toute espèce qu'ils découvraient chez leur premier pasteur, ravissaient les diocésains et le clergé. Ce Français, renommé dans sa patrie pour l'art

1. Dans sa *Relatio*, Maury dit expressément : « Dès que j'eus reçu mon titre cardinalice, après un délai seulement de trois mois, je suis venu dans mon diocèse et je ne me suis plus éloigné depuis de ma résidence. »

de manier sa langue nationale, parlait l'italien comme pas un de ses prêtres. « A l'entrée de la petite ville de Valentano, le gouverneur lui adressa un compliment en français, le cardinal lui répondit en la même langue. Sur le seuil de l'église, l'archiprêtre à la tête du clergé le complimenta en italien : il lui répondit en italien. Enfin, un prêtre monta en chaire et prononça un discours en latin : réponse en latin. Ce coup de force inattendu suffit pour donner à ses diocésains la mesure de son talent et de sa facilité pour parler d'abondance [1]. »

Le clergé, réuni en synode, conforté par les exemples et les instructions de son évêque, encouragé dans ses études, se serra autour du cardinal, dont il était fier. Les religieux ne lui suscitèrent jamais aucun conflit de juridiction. Les religieuses l'entouraient de vénération et de confiance, spécialement celles *du divin Amour*, et celles de Sainte-Luce de Cornéto qu'il

1. Nous empruntons ce trait à son neveu, qui dit encore à ce propos : « Il passa plusieurs années de suite à Montefiascone sans jamais retourner à Rome, quoiqu'il en fût à une fort petite distance. Tout entier aux devoirs de son état, il ne voulut en négliger aucun ; et, mettant tout amour-propre de côté, il n'officiait jamais sans prêcher en italien. Mais telle fut toujours, même en une langue étrangère, la force et l'onction de ses paroles, qu'elles produisaient une grande sensation. Je me souviens d'avoir entendu les premiers prédicateurs de l'Italie, Fenaja, Marchetti, le père Vincent, le père Amédée, qu'il attirait à Montefiascone ; je me souviens, dis-je, de les avoir entendus plusieurs fois admirer sa facile et persuasive éloquence (*op. cit.*, p. 75 et suiv.). » Nous avons retrouvé, dans les papiers de Maury, une homélie prononcée en italien dans sa cathédrale, à l'occasion de la bénédiction des Saintes Huiles, qui est un vrai chef-d'œuvre de doctrine, de diction élégante et de parfaite clarté. Nous avons le dessein de la publier, avec la traduction française, convaincu qu'elle fera autant d'honneur à la mémoire de Maury que de profit aux lecteurs sur une matière peu traitée dans l'homélitique chrétienne.

rétablit dans la paix troublée par une mesure inopportune prise auparavant à leur sujet. Maury, n'obtenant point de réponse satisfaisante de la Sacrée-Congrégation, s'adressa directement à Pie VI, qui lui accorda toutes les dispenses nécessaires. Le peuple, malheureusement adonné à l'ivrognerie et aux mœurs dépravées, répondit aux efforts du zélé pasteur, et le diocèse de Montefiascone devint promptement un diocèse modèle en Italie. Aujourd'hui encore, on y garde le souvenir et les traditions du cardinal Maury, on y rappelle ses prédications, on y rappelle ses mots et ses réparties, on y parle de sa charité à visiter et à doter les hôpitaux, on y conserve les dons précieux qu'il fit à la cathédrale, à l'évêché et au séminaire, ceux du moins qui ont échappé à l'invasion [1].

II.

Le clergé de la ville épiscopale voyait, sans aucun ombrage, la petite colonie française que l'évêque accueillit auprès de lui. C'étaient des prêtres émigrés, confesseurs de la foi, persécutés et bannis pour leur dévouement au Siège de Pierre. Il y avait là plusieurs

1. Ce n'est point cependant avec les ressources qu'il tirait de son évêché que Maury put ainsi se montrer libéral. Il se plaint lui-même, dans sa *Relatio*, que les fonds attachés à la curie épiscopale sont une charge plus qu'un bénéfice pour l'évêque. Nous avons retrouvé toute la comptabilité de sa chancellerie épiscopale, et nous avons pu toucher du doigt le bien fondé de son observation à cet égard. Cela ne l'empêcha point, dans les années de disette et de cherté des grains, de donner à son clergé l'exemple des plus abondantes largesses. De même, lorsque, dans la détresse de ses finances, Pie VI eut recours aux dons volontaires de ses sujets, l'évêque et, à sa suite, le diocèse de Montefiascone furent des plus empressés et des plus filialement généreux à répondre à l'appel du Saint-Père.

compatriotes de Maury, prêtres de Valréas qui parlaient volontiers entre eux ce provençal que le cardinal aimait tant ; le curé de son abbaye de Lions et son co-député de Péronne, l'abbé Coster ; l'abbé Foullon, fils de l'infortunée victime du 22 juillet 1789 ; l'abbé Demandolx, de Marseille, qui fut plus tard évêque d'Amiens ; l'ancien curé de Saint-Côme, que Maury avait connu en 1765 ; des docteurs de Sorbonne, dont il choisit deux, M. Dièche et M. Gandolphe, pour leur confier les chaires de dogme et de morale au séminaire diocésain ; l'abbé Piquet, son ancien maître à Avignon, et l'abbé Reboul, dont il fit les supérieurs du même séminaire ; puis, le bon et cher abbé Mayet, son ancien collègue à la Constituante, dont il avait fait son secrétaire intime, pendant que son frère, l'abbé Maury, ancien curé de Saint-Brice et ancien prieur de Boves, en Picardie, remplissait auprès de lui les fonctions de vicaire-général.

Tous les jours, après le repas souvent pris en commun, on se promenait en famille, on s'entretenait d'études, on parlait de la patrie absente, on s'égayait en de douces causeries entremêlées d'agréables réparties du cardinal.

Nous en avons encore l'écho dans le journal d'un des proscrits réfugiés auprès de Maury, le pieux abbé Picansel, curé d'Annonay, qui garda jusqu'à la mort un souvenir reconnaissant des bontés du cardinal pour ses compagnons d'exil et pour lui-même [1].

1. Les détails qui suivent sont empruntés à l'*Histoire d'Annonay*, par l'abbé Filhol (tome 3, p. 303 et suiv.). M. Filhol a utilisé le *Journal de M. Picansel* que nous n'avons pu retrouver, malgré les recherches provoquées fort obligeamment par la haute intervention de Mgr Robert, évêque de Marseille. Le vénéré prélat avait bien voulu auparavant nous

Arrivé à Montefiascone avec son oncle, l'abbé Jacques Desfrançais, M. Picansel reçut de Maury l'accueil le plus flatteur. Le cardinal lui promit qu'il ne tarderait pas à les attirer tous les deux dans sa ville épiscopale. En effet,un mois ne s'était pas encore écoulé depuis leur installation dans le lieu qui leur avait été primitivement assigné pour résidence, lorsque l'abbé Picansel reçut de Maury la lettre suivante :

« Montefiascone, le 20 décembre 1794. J'ai heureusement arrangé votre affaire, Monsieur, comme je vous l'avais annoncé, en vous plaçant dans le couvent des Augustins de cette ville. Votre poste est à votre disposition, et vous pouvez venir l'occuper avec la certitude que vous ne saurez avoir autant de plaisir à vous rendre ici que j'en ai à vous rapprocher de moi. C'est la plus douce consolation de mon ministère que d'acquitter la dette de l'Église envers nos illustres prêtres émigrés. Jugez combien ma jouissance redouble quand je puis assurer la conservation d'un excellent pasteur, qui a autant d'amabilité que de talents et de vertus, qui a glorieusement servi la religion dans des places importantes, et qui lui rendra encore de longs et signalés services, quand l'héroïsme de notre clergé obtiendra enfin grâce auprès de Dieu en faveur du peuple français. Souvenez-vous de moi dans vos saints sacrifices, comme de l'homme du monde qui a pour vous, Monsieur, le plus d'estime et d'attachement. — ✠ JEAN SIFREIN, card. MAURY. »

Une invitation si pressante était pour M. Picansel

procurer l'ouvrage de M. Filhol et nous indiquer la source de ces informations.

un gage assuré du bonheur qui l'attendait à Montefiascone ; aussi, disait-il à cette occasion : « Le plaisir que j'aurai de pouvoir faire journellement ma cour à Son Éminence et à son frère, et les agréments que me promettent les bontés dont elle me comblera, me dédommageront un peu de l'éloignement où je vis des personnes qui me sont les plus chères, et adouciront les ennuis d'un exil déjà si long et dont il est impossible de fixer le terme [1]. »

Le cardinal Maury, poursuit l'abbé Filhol, avait attiré auprès de sa personne une douzaine [2] de prêtres français dont se composait sa société habituelle, et, tous les soirs, il leur ouvrait ses salons où ils venaient passer des heures vraiment délicieuses. Mais le principal charme de cette réunion d'hommes, doués pour la plupart des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur, était sans contredit Son Éminence elle-même, qui l'embellissait par la gaieté de son caractère, la vivacité de ses saillies, et ce génie aussi profond que disert, qui lui avait gagné la considération générale en France et dans toute l'Europe. L'amitié que l'illustre prélat portait à ces vénérables exilés était des plus intimes, et ceux-ci tâchaient d'y correspondre par une estime respectueuse qui n'excluait pas un certain laisser-aller qu'ils se permettaient d'autant plus

1. LÉORAT-PICANSEL, *Journal de mon voyage en Italie.*

2. Ils furent bien plus nombreux à certaines époques. Puis, d'autres émigrés venaient s'adjoindre à eux, en passant. « La maison de mon oncle, raconte le neveu du cardinal, était fréquentée par tous les voyageurs illustres, et elle était en particulier comme l'auberge de ses compatriotes, qui étaient toujours sûrs d'y être accueillis avec cordialité, quelles que fussent leurs opinions politiques. Il eut même l'honneur d'y recevoir plusieurs fois M. le cardinal d'York, le dernier des Stuarts, Mgr le duc de Berry ainsi que Sa Majesté le roi de Sardaigne. »

aisément qu'ils s'y croyaient autorisés par les procédés aimables dont ils étaient souvent l'objet. En voici un exemple.

Le cardinal, à son retour d'une visite pastorale, devait s'arrêter; le dimanche 10 mai 1795, dans le village de Saint-Isidore, situé à une lieue de Montefiascone, pour y dîner chez un riche propriétaire. Il eut l'heureuse idée d'inviter tous ses amis à ce festin champêtre, et engagea M. Borelli, ancien jésuite et chanoine de Saint-Didier d'Avignon, à aller, dès la veille, présider aux préparatifs nécessaires à cet effet, et à remplir même au besoin les fonctions de cuisinier [1]. Celui-ci s'acquitta de son office de la manière la plus satisfaisante, et, voulant sans doute prouver qu'il possédait des talents de plus d'un genre, il chanta, au dessert, une chanson de sa composition, qui provoqua les applaudissements de tous les convives.

1. Il s'agissait sans doute de quelque préparation culinaire à la provençale, que Maury préférait à toute autre. Le regretté M. Canron avait recueilli, à cet égard, quelques détails curieux de la bouche des anciens de Valréas. Il nous écrivait, à ce sujet, peu de temps avant sa mort : « Mon oncle paternel m'a souvent raconté comment, se trouvant en Italie dans les armées françaises, il passa un mois chez Maury, à Montefiascone. Il avait gardé de cette visite un très bon souvenir, ainsi que de l'accueil dont il y fut l'objet et en particulier de la cuisine provençale que le cardinal avait introduite chez lui. On n'y mangeait que des choses provenant du Comtat : truffes de Carpentras, olives de Villedieu, jambons de Valréas, vin de Châteauneuf, poulardes de la Barthelasse, huile de Barbentane, etc. »

Chanson en l'honneur du cardinal Maury.

Amis, portons à la ronde
La santé d'un cardinal
Qui n'eut jamais son égal,
Depuis que le monde est monde.
Je n'en dirai pas le nom
De crainte qu'il ne me gronde ;
Je n'en dirai pas le nom :
Or, écoutez ma chanson.

Devant sa fière éloquence
Doivent baisser pavillon
Démosthène et Cicéron,
Socrate, Eschine, Hortense.
Je n'en dirai pas le nom,
Il est l'espoir de la France.
Je n'en dirai pas le nom :
Or, écoutez ma chanson.

Dans le Temple de Mémoire
Sont consignés à jamais
De si merveilleux succès
Qu'on aura peine à les croire.
Je n'en dirai pas le nom,
Ce soin regarde l'histoire.
Je n'en dirai pas le nom :
Or, écoutez ma chanson.

La gloire, dans son registre,
A mis son nom glorieux
Au-dessus des plus fameux
Dans la pourpre et sous la mitre.
Je n'en dirai pas le nom.
C'est pourtant son plus beau titre.
Je n'en dirai pas le nom :
Or, écoutez ma chanson.

Un frère, dont le génie
Le rend presque son pareil,
Me rappelle du soleil
Une image réfléchie.
Je n'en dirai pas le nom,
C'est un brillant parhélie.
Je n'en dirai pas de nom :
Or, écoutez ma chanson.

Phébus veut qu'ici je place
Un couplet pour le neveu.
On voit déjà dans son jeu
Quelqu'un qui chasse de race.
Je n'en dirai pas le nom.
De son doigt il me menace.
Je n'en dirai pas le nom :
Or, écoutez ma chanson.

Tel est l'hommage sincère
D'un poète cuisinier :
C'est un plat de son métier,
Heureux s'il a pu vous plaire.
Je n'en dirai pas le nom.
Il ne fait rien à l'affaire.
Je n'en dirai pas le nom :
Ici finit ma chanson.

Le 1er janvier 1796 fournit aux émigrés français une nouvelle occasion d'exprimer à leur généreux bienfaiteur les sentiments de respectueuse gratitude dont ils étaient pénétrés à son égard, et leur doyen, M. Borelli, dont la verve ne se ressentait guère des glaces de l'âge, voulut encore ici leur servir d'interprète, en adressant un compliment à Son Éminence, au nom de tous ses confrères :

MONSEIGNEUR,

C'est avec grand plaisir sans doute
Que nous faisons des vœux pour vous ;
Mais, si le Temps avait la goutte,
S'il était plus lent et plus doux,
S'il ne ridait pas nos figures,
S'il ne courbait pas notre dos,
Si les plus belles chevelures
Ne blanchissaient pas sous sa faux,
Enfin, s'il était moins sévère,
Il n'en serait pas moins charmant,
Et notre hommage moins sincère.
L'hommage revient trop souvent.
Ce vieux va toujours en avant ;
N'ira-t-il jamais en arrière ?
Il voudrait bien, chemin faisant,
Sur vous aussi porter la dent,
Sa dent cruelle et meurtrière ;
Mais la Gloire le lui défend;
Elle a mis Maury hors de rang,
Et veut qu'il fournisse en courant
Une interminable carrière.
Soumis à l'ordre menaçant
De la déesse la plus fière
J'ai vu le Temps, rongeant ses poings,
Mettre aujourd'hui sur son mémoire
Un an de plus pour votre gloire,
Pour votre vie un an de moins [1].

1. Avec l'agrément de l'archevêque de Vienne et l'autorisation du cardinal Maury, l'abbé Picansel fit, en cette année 1796, un pèlerinage à Rome.

De retour à Montefiascone le 6 avril, M. Picansel y séjourna encore plus d'une année, tout en soupirant après le moment qui mettrait fin à un exil déjà si prolongé. Au bout de ce délai, les lettres pressantes qu'il reçut de son parent M. Chabert, ainsi que de M. l'abbé Malgontier, lesquelles lui donnaient l'assurance que la tranquillité se rétablissait chaque jour en France et qu'il pouvait y rentrer sans trop de danger, le déterminèrent à s'arracher à la vie paisible qu'il menait auprès du cardinal

III.

Le désintéressement de Maury a souvent été discuté, dans les pamphlets qui ont tout mis en œuvre pour ternir sa mémoire. Le détail de son administration épiscopale et de sa générosité envers les proscrits réfugiés auprès de lui répond à cette accusation, dont il dédaigna peut-être trop de se justifier.

Son neveu a groupé, dans un excellent passage du livre qu'il a consacré à venger la gloire du cardinal, quelques traits qui témoignent de ce qu'il appelle « l'ombrageuse délicatesse » de son oncle.

« Déjà, dit-il, quand il fut envoyé à Francfort, il n'avait voulu se prêter à avoir aucun maniement des fonds destinés aux dépenses de la nonciature ; et Pie VI, sur sa demande expresse, en confia le soin à un nommé Bartolomeo, dont il avait lui-même éprouvé le zèle et la fidélité dans son voyage à Vienne.

« Déjà, quand il fut fait cardinal, il avait supplié Pie VI de vouloir bien lui permettre de faire seul les frais de cette promotion, que ce généreux pontife désirait mettre entièrement à la charge du trésor apostolique.

« Déjà, il avait, à la même époque, refusé 50,000 francs que M. le cardinal Joseph Albani, neveu du doyen du Sacré-Collège, lui avait offerts en pur don ;

Maury, dont il ne se sépara qu'en éprouvant une très vive et bien douloureuse émotion.

Il alla s'embarquer à Livourne avec son oncle et son frère, et tous les trois se retrouvèrent au milieu de leur troupeau respectif, dans le courant de juillet 1797. (FILHOL, *Op. et loc. cit.*)

et, s'il consentit à accepter une somme de 40,000 francs du vénérable marquis de Mirepoix, ce fut pour en gratifier aussitôt madame de Polastron, sa fille, qui est encore vivante, et qui ne démentira pas ce trait si honorable à la mémoire de son père.

« Toute la conduite du cardinal Maury a été en harmonie avec ses sentiments élevés. Moi-même, dans les jours de malheur, j'ai souvent été le distributeur de ses largesses, qu'il regardait, disait-il, « comme des « restitutions à la Providence ». Voici la copie d'un billet, resté entre mes mains par hasard. Il est en ce genre un monument précieux. « Je soussigné reconnais avoir reçu de Son Éminence M. le cardinal Maury, 600 livres, comme subside de religion et de charité dans mon état de dix ans d'exil et de dépouillement : voulant que ce billet soit au moins un témoignage authentique de ma reconnaissance pour mon illustre bienfaiteur. — J.-B. M. Scipion, évêque de Senez. [1] » Ce digne prélat ne s'offensera point de cette publicité à laquelle M. le cardinal Maury est totalement étranger. Je puis encore citer M. le cardinal de Clermont-Tonnerre qui, se rendant à Rome en 1803, arriva à Montefiascone sans avoir un anneau épiscopal à son doigt. Le cardinal Maury lui présenta son écrin pour qu'il y prît lui-même la bague qui lui plairait le plus, et l'évêque de Chalons choisit une superbe topaze orientale [2] ».

Nous avons eu entre les mains la comptabilité à peu près complète du cardinal, ses correspondances d'affaires, lettres de tenanciers, etc. Sans doute, le

1. Jean-Baptiste-Marie Scipion de Roux de Bonneval, né à Aix en 1747, sacré le 8 février 1789.
2. *Op.* et *loc. cit.*

caractère vif et prompt de Maury s'y retrouve, sous des formes parfois un peu dures au premier abord, mais cette rudesse apparente cache une générosité d'âme et une tendresse de cœur dont témoignent éloquemment les abandons de ses droits et les générosités souvent considérables que nous ont révélés ces chiffres éloquents.

IV.

Un jour, le comte d'Entraigues, ministre de Louis XVIII en Italie, crut devoir prévenir l'évêque de Montefiascone des mauvais propos qu'on tenait sur son compte, en très haut lieu, à Vienne. On lui attribuait toute sorte de dires, pour le moins indiscrets, sur l'attitude des puissances coalisées pour procurer la restauration du roi de France. Maury s'impatienta des communications de son « camarade », et, après avoir rétabli la vérité des faits, il profita de l'occasion pour écrire à Gratz, où se trouvait pour lors le comte d'Entraigues, une véhémente philippique, encore inédite, que nous avons retrouvée dans ses papiers. Il sera intéressant d'y voir comment le cardinal appréciait au fond — car, cette fois, nous tenons sa pensée tout entière — la tactique autrichienne dans les affaires de France.

La lettre est datée de Venise, le 24 octobre 1798.

« Il n'est pas aisé, mon cher camarade, malgré la vieille sûreté de ma mémoire, de me souvenir dans ce moment, avec la précision qui convient à ma franchise, de tout ce que j'ai dit à Rome du cabinet de Vienne. Ma délicatesse s'accommoderait mille fois

mieux de prendre la calomnie au mot, que de m'exposer à mentir, pour justifier lâchement mon indiscrétion par une imposture. La cinquième année court depuis que je suis parti de cette ville capitale des mauvaises langues, dont Constantin ne crut pouvoir s'affranchir qu'en transférant l'empire en Orient. Naturellement réservé dans les cercles nombreux, où je n'aime point à faire les frais de la conversation, je me souviens que, durant mon séjour à Rome, j'y parlais très peu, très rarement et très monosyllabiquement en italien. Je n'y ai de ma vie, ni discuté, ni donné aucune nouvelle. J'avais trop de jaloux, et par conséquent trop d'ennemis, pour être tenté de faire des confidences à personne. J'aspirais à la considération toujours sûre du silence, et je ne voulais montrer que la dose d'esprit rigoureusement nécessaire pour n'être pas regardé comme un sot dans cette cohue de bavards. Je déjouais les curieux par des banalités insignifiantes. Je tendais des pièges innocents à la loquèle des ignorants, en dirigeant leurs discours vers les monuments de l'ancienne Rome. Les Italiens de Rome moderne se plaignaient de l'adresse avec laquelle je savais parer leurs compliments ou éluder leurs questions perfides, ainsi que de la réserve imposante qui ne permettait à personne de m'aborder d'assez près pour prendre la mesure de mon esprit, de mes connaissances, ou de mes relations étrangères. C'était un jeu de cour, qui égayait mon ennui dans un pays où l'on ne sait parler que des personnes, et où j'avais la manie, moi, de ne parler que des choses, et toujours très sobrement. Aussi n'ai-je jamais été ni cité, ni compromis par les Romains. Je les réduisais en grand

capitaine à me haïr par procuration ou sur parole, et à me noircir mesquinement par des épithètes [1].

« On prétend à présent que j'y ai parlé et mal parlé de la cour de Vienne. Passons sur la preuve, car on n'en cite aucune. Mais si j'ai oublié ce que j'ai dit, je sais fort bien ce que j'ai pensé. Voici donc très franchement et très fidèlement les délits dont on peut m'accuser à cet égard.

« D'abord j'ai pris la liberté de penser très souvent à part moi que c'était un très absurde despotisme d'opinion que de regarder comme ennemi de l'Autriche, quiconque n'était pas mauvais Français ; car, étant né en France, je me croirais un vil coquin et un lâche adulateur de tous les autres pays, si je n'étais pas un très bon Français, surtout en présence des étrangers, auxquels je n'aime pas à confier mes griefs contre la France, parce qu'il ne convient qu'à un lâche de leur faire ainsi litière de la gloire de son pays. Quelle confiance peut inspirer une si infâme apostasie ?

« J'ai pensé ou dit, si l'on veut, que le cabinet de Vienne avait eu tort, et un tort bien maladroit, de se laisser attribuer, par les Jacobins, le projet de démembrer la France, projet qui, en irritant l'orgueil national, a rallié et uni tant de royalistes aux révolutionnaires contre ce danger d'invasion. Un manifeste très désintéressé aurait fermé la bouche aux aboyeurs ; et attendu qu'on ne fait pas à ses dépens la guerre pour autrui, cette déclaration n'aurait pas empêché de présenter après la contre-révolution, sans se contredire

1. Tout cela paraîtra bien raide au lecteur. On sent que Maury a été piqué au vif, et les récriminations dépassent évidemment la pensée du cardinal, d'ailleurs, avouons-le, peu ménager de satires, quand on l'avait serré de trop près.

soi-même, un terrible mémoire de dépenses en hommes et en argent, mémoire qu'il eût bien fallu solder en territoire, puisqu'on ne pouvait pas l'acquitter en deniers comptants.

« J'ai désapprouvé l'inaction de la cour de Vienne pour secourir puissamment le roi de Sardaigne, et pour faire coaliser toute l'Italie qui lui aurait fourni du moins des subsides considérables. Cet article de l'Italie a été traité avec une politique dont on n'a vu le secret qu'au dénouement.

« Je n'ai pas approuvé la faiblesse des moyens employés contre les Français, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette guerre, qu'on a rendue si décourageante quand elle n'était que défensive, et plus décourageante encore quand elle était offensive. J'aurais voulu voir déployer des ressources décisives qui auraient économisé l'argent en abrégeant le procès. Il y aurait trop à dire sur les forces, sur les hommes et sur le système militaire qu'on semblait opposer tout exprès à Bonaparte pour lui faire une réputation colossale.

« J'ai déploré le refus incompréhensible de reconnaître le jeune roi Louis XVII, de revendiquer la reine prisonnière avec la famille royale, de prendre possession de Valenciennes et des autres places au nom du roi. J'ai désapprouvé l'achat des biens du clergé, fait par feu M. le comte de Mercy, et surtout les prétextes de défection qu'on a fournis à la cour de Berlin, qui agissait d'abord loyalement, et qui voulait ajourner à d'autres temps son éternelle rivalité avec la maison d'Autriche.

« J'ai gémi de voir ce cabinet ne consulter aucun

vrai royaliste français, ne compter pour rien cette classe respectable qui n'était nullement à dédaigner, ne se fier parmi nous qu'à des intrigants de cour, sans talents et sans crédit national, calculer aussi mal ses intérêts que les nôtres, et ne bien faire la guerre en Allemagne, que pour faire mal ensuite la paix, en la concluant trop tôt et trop tard.

« Enfin, j'ai regretté que le cabinet de Vienne n'ait adopté aucun des plans politiques ou militaires qui lui ont été présentés, et dont plusieurs, j'en réponds, dédaignés avec une hauteur que le malheur ne pardonne point, méritaient assurément plus d'attention et d'égard; qu'il ait toujours cru dans cette guerre pouvoir séparer ses intérêts de la cause du roi, en oubliant que la révolution française, incompatible avec tous les gouvernements existants, menaçait surtout l'existence de la maison d'Autriche ; qu'il fallait donc en étouffer le foyer en France, pour n'en être pas dévoré soi-même, et que nul n'y était plus propre et plus intéressé que le roi légitime Louis XVIII sans lequel je prédis qu'il n'y a nulle paix solide à espérer pour l'Europe.

« *Veneficia mea hæc sunt, Quirites.*

« On m'en fait donc des torts ? Et moi, je m'en fais gloire; et aussi, je m'en ferais un mérite, si je voulais prouver que j'ai des droits aux bonnes grâces de la cour de Vienne. Il ne faudrait guères se mettre en frais d'éloquence pour en faire convenir tous les gens sensés. Quelle sottise, quelle honte de regarder comme nos ennemis, des hommes d'honneur, qui gémissent, et tout bas encore, de nos erreurs ou de nos fautes; qui regrettent que nous entendions si mal nos propres

intérêts, et qui, sans avoir jamais été ni frondeurs, ni détracteurs, ni cabaleurs, ne savent être ni menteurs, ni flatteurs à notre préjudice! D'ailleurs, où en sommes-nous, si l'on doute encore, à Vienne, des vœux que nous formons pour la prospérité et pour la gloire de la maison d'Autriche? Nous croit-on assez aveugles ou assez imbéciles pour ne pas comprendre que, grâce au projet des jacobins de bouleverser l'Europe entière, tout bon royaliste français doit avoir maintenant le cœur autrichien ? Qu'on se mette donc à notre place et qu'on juge si nous avons quelque chose à gagner à la ruine de l'empereur. Ses désastres achèveraient de nous river dans la révolution, au lieu que ses succès peuvent remettre tout le monde à sa place. Ah ! qu'il compte donc sur notre amour, qu'il affermisse, qu'il étende même sa puissance pour sauver l'Europe ; et puis, qu'on nous croie à Vienne, si l'on veut, ingrats, injustes, insensés, à l'égard de la maison d'Autriche. Nous n'en sommes et nous n'en serons pas moins ses plus zélés partisans. Le temps de nos anciennes rivalités de puissance est passé. Nous ne pouvons plus être les Français inquiets d'autrefois ; et ce ne sont pas les royalistes, mais les seuls jacobins, que les souverains doivent haïr.

« J'ai tort de traiter sérieusement une question si bien jugée entre nous. Je justifie tout mon parti en me justifiant moi-même. Il vaut mieux se taire que de perdre son temps à faire des déclarations d'amour superflues. Vous me direz peut-être que je ressemble aux gens qui jurent, et qui se donnent de la meilleure foi du monde à tous les cinq cent mille diables, pour prouver qu'ils ne jurent pas. En tout cas, si j'ai mal

parlé de la maison d'Autriche, vous conviendrez que, pour dire cette sorte de mal d'une grande puissance, il faut lui vouloir beaucoup de bien, et qu'une pareille colère suppose plus de zèle que de haine.

« Sur ce, mon cher camarade [1], je vous embrasse de tout mon cœur. — Le cardinal MAURY. »

1. Emmanuel-Louis-Henri de Launey comte d'Antraigues (ou Entraigues), député de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, aux états généraux de 1789, vota l'abolition des privilèges de la noblesse et s'opposa aux mesures du ministre Necker. Plus tard, il émigra, d'abord en Espagne, puis à Coblentz, près des princes, où MONSIEUR le nomma son ministre en Italie. En 1803, l'empereur de Russie l'appela à Dresde, avec le titre de conseiller de légation. Il se retira, à la fin de la même année, en Angleterre. Il y fut assassiné le 22 juillet 1812, ainsi que sa femme, par un domestique anglais, que les feuilles britanniques firent passer pour italien. Il avait publié diverses brochures politiques, que nous avons retrouvées dans la bibliothèque du cardinal, auquel il les envoyait en témoignage d'ancienne confraternité et « bonne camaraderie ».

LIVRE SECOND.

Le conclave à Venise.

LE CONCLAVE.

AVANT LE CONCLAVE.

SOMMAIRE. —Maury quitte les États de l'Église et se réfugie à Venise sur l'ordre du pape Pie VI. — Préoccupations au sujet du prochain conclave. — Il refuse de se rendre en Russie. — Première lettre de Louis XVIII à ce sujet. — Craintes de schisme. — Projet de bulle pour le nouveau conclave. — Le Sacré-Collège y renonce sur les objections du cardinal Maury. — Lettre du 4 septembre 1799. — Mort du pape Pie VI. — Ce que Maury en écrit, aussitôt après en avoir eu la nouvelle. — Réponse de Louis XVIII. — Les craintes et les espérances des futurs membres du conclave. — Curieux détails sur les premiers essais de restauration des jésuites et sur d'autres points intéressants de l'histoire religieuse à la fin du XVIIIe siècle. — Manœuvres de Vienne, de Madrid et de Rome, à l'approche du conclave. — Un ambassadeur mystérieux. — La ville du conclave. — Derniers détails. — Le 18 brumaire.

ON écrivait de Florence, à la date du 1 mars 1798, au *Moniteur :*

« Le fameux cardinal Maury a imploré, dit-on, la protection du ministre d'Angleterre, puissance dont il croit avoir bien mérité, mais il n'en a pas moins été obligé de sortir du territoire du Grand Duc. On croit qu'il s'est embarqué, au risque d'être pris par les corsaires français et d'être conduit à Paris. »

Depuis six ans, le *Moniteur* n'avait plus fait mention de Maury, et, la dernière fois, ç'avait été pour annoncer la confiscation de ses biens sur le territoire français. L'évêque de Montefiascone, en évitant toute ingérence dans les affaires publiques, s'était peut-être

flatté d'échapper à la proscription, dont le menaçait l'invasion des États de l'Église par l'armée française. Son illusion en tout cas dut être de courte durée. A peine le général Berthier s'était-il emparé de Rome (12 février 1798) qu'il dirigeait contre le cardinal une proclamation spéciale, déclarant ses biens acquis à la nation. Du sein de sa captivité, Pie VI songea à son « cher Maury ». Par l'intermédiaire de Mgr Spina, il lui fit ordonner de partir en toute hâte pour se dérober au péril.

Quelques heures seulement après qu'il eut quitté Montefiascone, les dragons y arrivaient pour l'arrêter [1]. Mais le proscrit avait gagné rapidement la Toscane et commençait sa douloureuse odyssée par un court séjour à Sienne. On apprit presque aussitôt que Pie VI allait y être transféré, et l'ordre fut donné d'empêcher qu'ils pussent s'y rencontrer. Obligé de fuir à l'approche du vieux pontife, Maury courut se réfugier à Florence, se flattant du vain espoir d'y trouver un asile.

— « Que fait ici l'abbé Maury ? dit très haut, en apprenant son arrivée, le ministre du Directoire. Attend-il que je le fasse charger de fers, pour l'envoyer à la Guyane ? »

Le Grand Duc effrayé envoya au proscrit son major-

1. Selon l'auteur des *Mémoires philosophiques sur Pie VI*, Maury, croyant l'orage apaisé, se mit en route, en plein jour, pour aller à Florence. A quelques lieues de Rome, s'étant arrêté pour changer de chevaux, il rencontre trois commissaires français, qui venaient d'arriver à la poste, les Daunou, Monge et Florent : ils n'ont pas de peine à le reconnaître ; l'un d'eux même, pour s'en assurer davantage, fit le tour de la voiture. L'historien de Pie VI, qui rapporte cette anecdote, dit que ce commissaire « regretta de n'avoir pas autour de lui une force armée qui en eût fait justice à l'instant ».

dome, le comte Manfredini, pour le conjurer de se réfugier en lieu plus sûr. « Mais, dit le neveu de Maury en racontant cet épisode de la vie agitée de son oncle, où fuir? C'était courir à une perte certaine et s'exposer de plus à être taxé d'imprudence. Après une longue délibération, le cardinal, déplorant le sort d'un souverain qui n'était pas le maître chez lui, dit à M. le comte Manfredini qu'il s'éloignerait, si on lui fournissait simplement une excuse pour se justifier en cas de malheur. Il fut convenu que la secrétairerie d'État feindrait d'expédier à Vienne un courrier (un nommé Célésia), qui l'emmènerait dans sa chaise de poste, en qualité de domestique. Les passeports furent légalisés par le ministre français sans la moindre défiance, et les deux voyageurs partirent pour gagner Venise. En traversant la Cisalpine, ils eurent le bonheur de n'être pas reconnus, et ils arrivèrent heureusement à leur destination [1]. »

Lorsque Paul Ier apprit, par le comte Mocenigo, son ministre à Florence, la fuite de Maury, il s'em-

1. Le *Moniteur*, pour répondre à l'impatience de la curiosité publique, suit, pour ainsi dire, chaque étape de cette odyssée. Le correspondant est inexactement renseigné pour le détail, mais le fond est vrai. Il écrit de Florence, le 6 mars. « L'abbé Maury, qui est parti de Sienne par ordre du souverain, doit encore quitter Florence et la Toscane, malgré les instances qu'il a faites auprès du secrétaire d'État, et malgré l'*incognito* qu'il voulait garder, s'étant donné pour neveu d'un Jacob Pignatelli. » Et, le 16 mars : « Le général Berthier, au lieu d'accorder un passeport à l'ex-cardinal *(sic)* Maury, sur la demande du marquis de Manfredini, a répondu qu'il avait donné ordre à l'armée française de l'arrêter partout où il paraîtrait pour passer dans les États de l'empereur. » Puis, à la date du 25 germinal an VI : « Maury a disparu sans qu'on sache quel chemin il aura pris ; ce qu'on sait, c'est qu'après avoir assisté au sermon du Vendredi-Saint, il trouva, en rentrant chez lui, l'ordre formel de quitter sans délai la Toscane. » Enfin, trois jours après, le 28 germinal (17 avril) : « Le cardinal Maury est arrivé à Venise, déguisé en voiturier. »

pressa d'offrir au célèbre cardinal, dont il appréciait tout le courage et l'éloquence, un asile en Russie.

« Si je ne consultais que mon cœur et mes intérêts, » répondit Maury, écrivant au comte Mocenigo le 2 juillet 1798, « je partirais assurément pour la Russie ; mais j'appartiens à un corps, dont il ne serait ni noble ni sage de me séparer dans ces circonstances. Une juste délicatesse ne me permet guère de quitter l'Italie avant d'avoir acquitté la dette que peut m'imposer mon état d'un moment à l'autre ».

Ces derniers mots indiquent la préoccupation générale à cette heure critique, où le grand âge de Pie VI et l'état des choses faisaient craindre à beaucoup de bons esprits, que le schisme pût sortir du conclave, considéré comme une éventualité imminente, dont le cardinal s'inquiétait justement avec tous les membres du Sacré-Collège.

Les lettres qu'on va lire et qui voient le jour pour la première fois entrent à cet égard dans tout le détail de nature à donner, sur cette époque tourmentée de l'histoire religieuse contemporaine, toutes les lumières désirables. Elles complètent, rectifient et expliquent ce qui a été déjà dit à cet égard par les historiens politiques et religieux de cette importante période.

I.

Dans le courant du mois d'août, Maury, qui avait prévenu le comte de Provence de sa résolution, en reçut la belle lettre suivante.

« A Mittau, ce 12 aoust 1798 [1].

« Mon cousin, M. l'archevêque d'Albi m'a remis votre lettre [2], mais, avant d'y répondre, je veux d'abord me féliciter bien sincèrement avec vous, sur ce que la Providence, qui vous avait si visiblement protégé en France, vient encore de vous sauver d'une manière peut-être plus miraculeuse. Je m'en réjouis pour vous, pour moi, pour l'Église et pour la France, auxquelles vous êtes destiné, je n'en saurais douter, à rendre, s'il est possible, de plus grands services encore que par le passé.

« L'offre généreuse que l'empereur de Russie vous a faite me cause une grande satisfaction. Je serais bien heureux de vous posséder quelques instants dans l'asile que je tiens de son amitié, mais je crois, et avec d'autant plus de confiance que c'est aussi votre avis, qu'il n'en faut pas profiter en ce moment. Ce n'est pas à jouir tranquillement de votre gloire que vous êtes appelé, ce bonheur est réservé pour votre vieillesse, mais, tant que vous aurez la plénitude de ces forces morales dont vous faites un si digne usage, l'administration même d'un diocèse est un champ trop resserré pour elles, et c'est, j'en suis persuadé, en grande partie pour cela que le ciel a permis que l'église de Montefiascone fût privée de vous. L'âge du Saint-Père, ses infirmités, les cruelles épreuves auxquelles

1. Autographe. Sauf avis contraire, toutes les lettres royales qu'on va lire sont de la main de Louis XVIII. Nous signalerons les très rares exceptions.

2. Nous n'avons pas retrouvé la minute de cette lettre de Maury. Dans une note jointe au dossier, son neveu déclare qu'elle est perdue. Il ajoute que cette lettre « fut la première que le cardinal eut adressée au roi depuis 1794, après sa retraite à Montefiascone ».

il est soumis en ce moment, tout annonce que sa carrière ne sera pas longue, et c'est au choix de son successeur que vous devez veiller.

« Je ne doute pas que les usurpateurs de mon autorité, qui ne négligent aucun moyen d'affermir leur tyrannie, n'essayent, et peut-être avec succès, de placer un intrus au Vatican, mais ce ne sera qu'un crime de plus,et nul catholique ne verra en lui le successeur de saint Pierre. Heureusement la plus grande partie du Sacré-Collège peut se rassembler en lieu sûr, et la piété de l'empereur d'Allemagne est trop connue pour craindre qu'il s'oppose à un rassemblement si nécessaire. La tenue du conclave sera orageuse. Il est vraisemblable que le souverain, qui le protégera, voudra aussi influer sur son choix; quant à moi, ma confiance en vous vous est bien connue, et je vais m'expliquer sans réserve sur mon vœu, en m'en reposant entièrement sur votre zèle pour profiter de toutes les circonstances propres à le faire réussir.

« Je voudrais que le futur chef de l'Église fût un homme d'un âge mûr, sans être dans la vieillesse, dont les plus rudes épreuves eussent fait éclater le courage et les bons principes, qui eût déjà réuni tous les suffrages dans l'administration d'un diocèse, dont l'éloquence fût connue de toute l'Europe et dont la santé fût en état de résister aux fatigues qui plus que jamais seront inséparables de la tiare. Il ne manque à ce tableau que votre nom : c'est donc vous que je désirerais voir élever sur le trône pontifical, et ce serait le plus grand bonheur qui pût arriver à la France et à l'Église.

« Mais, en même temps, je ne me dissimule pas les

difficultés de l'entreprise; il faudra combattre tous ceux dont votre mérite excite la jalousie, tous ceux qui sont du plus au moins imbus des principes philosophiques et révolutionnaires, tous ceux enfin qui craindraient de voir un souverain-pontife ami de la France-monarchie. L'affaire est donc bien délicate, elle exige autant de discrétion que d'adresse et de prudence, et malheureusement j'ai bien peu d'espoir de succès.

« S'il faut y renoncer, ce serait du moins une bien grande consolation pour moi, de voir élire quelqu'un des prélats de mon royaume, les plus distingués par leur savoir, leur mérite et leurs vertus, tel que M. l'archevêque de Reims [1] ou M. l'évêque de Boulogne [2]. Mais comment m'en flatter, si votre dignité de cardinal et d'évêque de Montefiascone et la circonstance même d'être né sujet du Saint-Siège, ne peuvent l'emporter sur les intrigues de ceux dont je viens de vous parler? Il faudrait donc, si mes souhaits ne peuvent être remplis, vous appliquer à faire tomber le choix du Sacré-Collège sur un prélat qui eût une partie des

1. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né à Paris en 1736, archevêque de Trajanople et coadjuteur de Reims le 28 décembre 1766, archevêque de Reims le 27 octobre 1777. Député aux états généraux, il protesta contre toutes les mesures antireligieuses et antimonarchiques, et publia plusieurs écrits pour prémunir ses diocésains contre les innovations de l'Assemblée. Réfugié à Brunswick, il refusa en 1801 la démission demandée par Pie VII aux anciens évêques. Louis XVIII le nomma grand aumônier en 1808, pair de France en 1814, et le chargea de présenter les sujets pour l'épiscopat. Talleyrand ne renonça à son siège qu'en 1816, fut nommé cardinal en 1817, et mourut en 1821 archevêque de Paris.

2. Jean-René Asseline, né à Paris en 1742, évêque de Boulogne en 1789; avait publié en 1790 une instruction pastorale sur l'autorité spirituelle de l'Église, adoptée par 40 évêques français. Lors du concordat, il fut aussi de ceux qui, par une double susceptibilité monarchique et gallicane, refusèrent la démission de leur siège, et c'est lui qui rédigea en 1803 et 1804, les *Réclamations* des prélats non-démissionnaires. — Il mourut en 1813, confesseur de Louis XVIII.

qualités que je trouve si bien réunies en vous, qui se ressouvînt du moins que la France est le royaume très chrétien et que son monarque est le fils aîné de l'Église. Enfin, pour dernière ressource, n'eussiez-vous pu diriger l'élection, il faudrait que vous cherchassiez à prendre de l'influence sur le nouveau pape, et je ne vous ferai pas un compliment en vous disant que vous en avez tous les moyens.

« Voilà les destinées auxquelles vous êtes appelé, voilà ce que j'attends de votre zèle pour mon service. Je vais m'occuper des moyens de rendre notre correspondance active et sûre, mais je ne terminerai pas cette lettre, sans vous renouveler les assurances de mon estime, de ma confiance et de mon amitié.

« Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« LOUIS. »

II.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette première lettre et la reprise de l'intéressante correspondance, dont elle fut comme l'introduction et la préface, de graves événements s'étaient accomplis, qui jetaient l'angoisse au cœur des catholiques.

Pie VI avait été déporté en Toscane, et on s'attendait à sa fin prochaine. Tout le Sacré-Collège était dispersé. On ne savait ni où ni comment il pourrait se réunir. On craignait en outre qu'on n'élût à Rome un anti-pape, par le peuple et le clergé romain.

Dans ces perplexités, le cardinal Antonelli présenta un projet de bulle qui devait être soumis à la sanction

du pape, après avoir été approuvé par les cardinaux présents à Venise, pour obvier aux difficultés qui pouvaient surgir d'un moment à l'autre.

Le cardinal Maury crut voir de graves inconvénients à adopter ce projet, et il composa un mémoire en 13 articles, trop long pour être reproduit ici, d'autant que les remarques judicieuses dont il est plein n'auraient plus même un intérêt historique, les événements s'étant chargés de les rendre inutiles. Mais il est impossible d'unir à plus de dévouement aux intérêts sacrés de l'Église plus de sagesse et de perspicacité.

« Il ne faut pas, s'écrie quelque part dans ce remarquable mémoire son sage rédacteur, il ne faut pas donner des armes aux intrigants, aux factieux et aux calomniateurs, quoique nous soyons très certains qu'il n'existe aucun de ces caractères dans le Sacré-Collège. Mais enfin, nous sommes des hommes, et nous serons jugés par des hommes. »

Le mémoire du cardinal Maury eut l'assentiment de tous ses collègues, et rien ne fut innové à l'ancienne discipline [1], d'autant plus que la vie de Pie VI se pro-

1. Cette assertion des historiens de Pie VII ne saurait s'entendre dans la rigueur des termes. En effet, nous lisons, dans Baldassari, que le *projet* de Bulle présenté par le cardinal Antonelli à Pie VI à Florence, et « transcrit de la main même » de Mgr Baldassari, fut écarté sur les représentations de plusieurs cardinaux (dont sans doute Maury) à qui le pape avait voulu qu'elle fût soumise, n'ayant pu se résigner qu'avec une extrême répugnance à certaines des mesures proposées, notamment au « vote par procuration ». Mais il est très vrai qu'il fut innové à l'ancienne discipline en des points accessoires, par la bulle *Quum nos superiore anno*, datée de la Chartreuse de Florence, aux ides de novembre 1798 (MDCCIIC), rédigée à Rome par Mgr de Pietro, soumise par Mgr Sala aux cardinaux réfugiés à Venise, adoptée par « le sage Antonelli », qui ne fit point difficulté de la préférer à la sienne, signée duement par le pape, et les ff. de Prodataire et de Secrétaire des brefs Honorati et Mariscotti, et envoyée en mars aux cardinaux. Le pape dispense de

longea heureusement et que, dans cet intervalle, les cardinaux se trouvèrent réunis, à Venise, en assez grand nombre pour la tenue régulière du conclave.

Pie VI mourut, à Valence, le 29 août 1799.

Maury ignorait encore la nouvelle, quand il écrivit à Louis XVIII, le 4 septembre :

« Sire. — Je viens enfin de recevoir, à l'arrivée du comte de Chastellux, le petit livret [1], que Votre Majesté avait daigné m'annoncer, l'année dernière, dans une adorable lettre, que je n'ai jamais pu lire sans verser des larmes d'attendrissement et de reconnaissance. J'ai toujours différé de lui écrire, dans l'espérance de pouvoir me servir de cet ouvrage souvent nécessaire. Quoique j'en fusse privé à regret, je me trouvais si bien placé ici pour donner les bonnes nouvelles d'Italie, depuis l'ouverture de la campagne, que j'en aurais envoyé exactement les bulletins, sans la décourageante certitude d'être prévenu, d'une semaine au moins, par la poste militaire qui part tous les jours du quartier-général pour Vienne. Je me suis donc dévoué au silence, de peur de me montrer, par mon

toutes les formalités qui n'appartiennent point à la substance de l'élection. Il déroge expressément *legibus quae de habendis comitiis in eo loco ubi mortuus est pontifex constitutae sunt.* Il charge le doyen du Sacré-Collège ou le plus éminent à son défaut de déterminer le lieu le plus convenable à la tenue du conclave et d'y convoquer les cardinaux dispersés en indiquant les noms des cardinaux déjà réunis en majorité, « le droit d'élire le souverain pontife devant appartenir aux cardinaux « qui se trouveraient les plus nombreux dans l'état d'un prince catholique, « et à ceux qui viendraient les rejoindre » *in dominatione illa in qua plures numero versantur cardinales.*

1. Le chiffre pour la correspondance du cardinal avec Louis XVIII. Ce chiffre est extrêmement compliqué et donne beaucoup de travail à qui veut lire les dépêches écrites sous cette forme d'hiéroglyphes.

zèle même, un serviteur inutile, en me mettant à la suite des gazettes.

« Mon fidèle royalisme, Sire, n'en a pas été moins actif, toutes les fois que j'ai pu le manifester. Je me suis réjoui, avec tous les bons Français, du mariage si désiré et si convenable de M. le duc d'Angoulême avec Madame Royale. J'ai reconnu avec délices Votre Majesté aux relations intéressantes de cette belle fête. Je me flatte qu'elle aura été satisfaite de la réponse du cardinal doyen qui a le cœur français, à la communication officielle, dont elle a daigné nous favoriser, en annonçant au pape la célébration de ce mariage si intéressant pour toute l'Europe. Le bon cardinal Albani [1] se conforma dans sa lettre à notre ancien pro-

1. Albani (Jean-François), né à Rome le 26 février 1720, créé cardinal par Benoît XIV le 10 août 1747, était doyen du Sacré-Collège et évêque suburbicaire d'Ostie et Velletri, au moment du conclave. Après l'enlèvement de Pie VI, Albani s'était réfugié à Naples en juillet 1798. Il s'y trouva en compagnie de dix autres cardinaux, et tous ensemble, à son instigation, adressèrent aux souverains, par l'intermédiaire des nonces, un appel chaleureux en faveur du pape opprimé et de vives protestations contre l'usurpation du domaine de Saint-Pierre. Cette démarche déplut à la Cour d'Autriche, qui le fit savoir au pape. On alléguait aussi contre eux qu'ils semblaient s'être donné rendez-vous à Naples, hors des États soumis à l'Empereur, pour s'y concerter en vue du prochain conclave, et qu'il y avait là un principe de schisme. Pie VI transmit au cardinal-doyen, par Mgr Odescalchi, les représentations de l'Empereur. Il lui fit savoir qu'il désirait que le conclave se tînt, le cas échéant, en pays autrichien. Le 3 novembre, le cardinal Albani répondit « que ni lui ni ses collègues n'avaient jamais songé à tenir le conclave à Naples, et qu'il leur était indifférent qu'il se réunît ici ou là ; que cependant, le pape étant évêque de Rome, il leur semblait préférable, dans le cas où cela deviendrait possible, de procéder à l'élection à Rome même ; que, pour le moment, le Pape étant bien portant et la saison mauvaise, il y aurait précipitation à se hâter de traverser l'Adriatique ; mais que, le siège vacant, il se conformerait aux désirs du Pape ». Le roi de Naples s'étant retiré en Sicile le 31 décembre 1798, les cardinaux quittèrent tous cette ville, à l'exception de Zurlo, et se rendirent pour la plupart à Venise avec le cardinal Albani. C'est lui qui fixa cette ville pour la tenue du conclave, selon les intentions de Pie VI. Il mourut le

tocole, mais il s'est présenté ensuite une heureuse occasion de faire adopter collectivement le même cérémonial par tout le Sacré Collège, et je ne l'ai pas laissé échapper. C'est ainsi que j'ai procuré très naturellement la reconnaissance la plus formelle et la plus noble de Votre Majesté. Un acte si authentique lie également, et le pape actuel, dont nous nous portons pour les interprètes, et son successeur, qui s'explique d'avance avec nous, et qui n'aura bientôt plus, je l'espère, aucun mérite à être conséquent. Tous mes collègues sentent à présent, comme moi, que le sort du souverain temporel de Rome, et de tous les souverains de l'Europe, est inséparablement lié aux destinées particulières de Votre Majesté. Le trône de France est la clef de la voûte sur laquelle tous les autres trônes sont appuyés. Il a fallu du temps, des désastres inouïs, et peut-être aussi des succès qui seraient très effrayants, s'ils étaient détachés de vos intérêts, pour rendre sensible aux esprits communs cette grande vérité trop méconnue par un aveugle machiavélisme. Mais enfin on y est arrivé, on en convient, et on l'écrit en notre nom à Votre Majesté avec une prolixité qui ne messied pas à une amende honorable. C'est notre doyen lui-même qui a rédigé cette lettre, et, de peur de n'en pas dire assez, ou de ne pas assez exprimer ce qu'il sent, il s'est livré un peu malicieusement à des répétitions de vieil-

15 septembre 1803. D'après Baldassari, le mérite de l'élection de Chiaramonti, et la conduite du conclave mené de façon à déjouer les plans de l'Autriche, appartiendraient au cardinal-doyen. Baldassari conteste absolument le récit de M. Artaud, qui fait de Consalvi la cheville ouvrière du conclave, et Moroni dit, à ce sujet, que le rôle prêté à Consalvi n'eût été honorable, ni pour lui, ni pour le Sacré Collège, ni pour l'élu. Cette appréciation rentre dans la version de Maury, qui s'entendit toujours à merveille avec le cardinal-doyen.

lard, pour mieux faire savourer cette salutaire médecine aux gens qui ont fait trop de façons pour l'avaler. Une bonne traduction française ferait aisément disparaître toutes ces verbosités italiennes. Je profiterai attentivement des circonstances pour faire réitérer à propos notre prestation de foi et hommage.

« La présence du pape, votre précurseur, en France, Sire, produit, et sur sa santé délabrée, et sur la convalescente opinion publique, des effets absolument opposés aux intentions irréfléchies qu'avaient les auteurs décriés de cette atroce bêtise. Assurément elle ne leur a pas porté bonheur : c'est l'arche au milieu des Philistins ; ce sera bientôt le vieux Jacob transporté en Égypte pour y assister à la réconciliation de ses enfants. On espère, on croit, qu'il sacrera, qu'il couronnera Votre Majesté, à Reims, de ses mains défaillantes, et que la Providence a permis son voyage en France, pour y sceller, au nom de toute l'Église dont il est le chef suprême, cette belle réhabilitation de la royauté.

« Si nous avions le malheur de perdre plus tôt cet auguste et excellent pontife, nous n'aurions plus à craindre du moins le schisme, dont nous étions menacés. Dieu a voulu épargner cette terrible épreuve à son Église. Mon cœur, vivement agité, me rappelle, à ce sujet, un excès de bonté, dont je ne puis assez remercier Votre Majesté, et dont le souvenir me couvre de confusion. Je n'ai pas même le droit d'être modeste, en reconnaissant sincèrement, comme je le fais, mon indignité. Mais je n'ai heureusement rien à craindre. Les Italiens ne se donneront jamais volontairement un Français pour maître, et je suis très

Français à leurs yeux [1]. Si quelque institution humaine eût pu surmonter cette vieille antipathie nationale, l'esprit de corps ou plutôt de famille aurait obtenu cette gloire parmi les jésuites : or, c'est ce qui n'est pas arrivé. Les jésuites n'ont jamais eu aucun général français, quoique la France ait toujours été le plus beau théâtre de leur gloire. Je ne m'occuperai donc, en cas d'événement, que des seuls intérêts de Votre Majesté. Mon zèle pourra me tenir lieu, au besoin, d'*instructions* et de lumières. Je connais assez mon monde pour être prémuni contre les méprises. D'ailleurs, de jour en jour, les affaires du Saint-Siège acquièrent une nouvelle connexion avec celles du roi. Tout semble présager que les fleurs de lis seront replacées sur la façade du palais de France, le même jour que la tiare sera rétablie sur les portes de la ville de Rome.

« Le Bressan, le Bergamasque et le Milanais, que l'empereur vient d'ajouter à sa domination en Italie, nous autorise à espérer que l'occupation des autres états conquis, dont il se réserve l'administration par mesure de sûreté, ne sera que provisoire. Indépendamment des difficultés que doit engendrer, au moment de la paix générale, la cession de la souveraineté du Brabant, il est impossible de croire que les puissances coalisées aient entrepris la guerre, pour faire de l'Italie une province autrichienne. Je suis loin d'attribuer un pareil dessein à aucun cabinet. Mais la faiblesse provoque et excuse la peur. Il est évident

1. Maury, né à Valréas dans le Comtat Venaissin, était par le fait sujet du Saint-Siège. C'est en qualité de prieur de Lihons qu'il avait été nommé député du bailliage de Péronne.

que l'Europe, privée d'un roi de France, qui en est le régulateur naturel et nécessaire à son centre politique, est bien pardonnable de ne connaître plus, ni base dans ses calculs, ni bornes dans ses craintes. A l'exception des républiques, dont je ne regretterais pas l'existence, parce que je crois les hommes trop corrompus pour une pareille forme de gouvernement, je désire que chaque souverain rentre dans ses anciens domaines ; et il me semble que la saine politique, d'accord avec la religion, commande à ses plénipotentiaires de s'en tenir à la méthode des confesseurs, en terminant tout par une restitution générale. Je suis bien sûr que Votre Majesté en donnera l'exemple, et qu'elle ne voudra s'approprier aucun larcin ni grand ni petit [1]. Toute autre marche rendrait les débats interminables.

« Quand les armées seront en France, où je désire qu'elles pénètrent par des provinces bien disposées par toutes sortes de moyens à ne leur opposer aucune résistance ; quand les intentions des puissances en faveur de Votre Majesté seront solennellement publiées ; quand l'armée du roi, commandée par M. le prince de Condé, sera grossie par les désertions qui l'attendent ; enfin, quand Votre Majesté sera en France, et pas *plus tôt*, elle pourra faire entendre sa voix à son peuple qui l'invoque de toute part. Une proclamation royale, antérieure à cette époque, me semblerait précoce, et elle fournirait des aliments au fanatisme expirant des révolutionnaires. La disposition connue des esprits réglera solidement alors les

1. Maury, nous écrit un ami à qui nous avons soumis ce livre avant sa publication, semble avoir pressenti que la Restauration refuserait au pape la restitution du Comtat.

déterminations, les engagements et les mesures qu'il conviendra de prendre, pour achever d'étouffer le monstre : on ne frappe fort qu'en frappant juste.

« Ce sera aussi le moment que je choisirai pour publier le recueil de mes opinions. J'aurais pu les faire imprimer plus tôt en Suisse, si ce malheureux et gangrené pays n'eût pas été révolutionné par sa criminelle et stupide indifférence à nos désastres. Partout ailleurs, j'aurais été disséqué par des censeurs qui m'auraient mutilé pour la plus grande gloire de leurs maîtres. J'ai donc mieux aimé attendre la restauration de la France, que de capituler honteusement avec mes principes. Ce n'est que sous la protection et les auspices de Votre Majesté, que je veux me battre avec tous les jacobins passés, présents et futurs.

« Le Sacré-Collège vient de se décider à envoyer le prélat Albani [1] à Pétersbourg. L'expulsion fatale de Mgr Litta [2] rendait urgent le départ de son successeur.

1. Albani (Joseph), né à Rome le 13 septembre 1750, fut créé cardinal par Pie VII le 23 février 1801, devint secrétaire d'État sous Pie VIII, mourut à Pesaro, le 3 décembre 1834. Il est demeuré célèbre pour la finesse de son esprit et l'ardeur qu'il déploya au service des droits du Saint-Siège.

2. Litta (Laurent), de la famille des Visconti-Arese, né à Milan le 23 février 1736. Nonce en Pologne le 24 mars 1794, il fit preuve d'une rare énergie unie à la prudence la plus habile, dans les difficultés qu'amena l'insurrection de Kosciusko, duquel il obtint justice pour l'évêque de Chelm, injustement condamné à mort. Nonce à Saint-Pétersbourg en 1799, il négocia la création de 6 évêchés latins et de 3 évêchés grecs-unis en Russie. Appelé par Pie VII à la direction des finances pontificales, il exerça cette charge en des temps troublés avec une intégrité, une vigilance, une sagesse incomparables, supprima des abus, introduisit d'utiles réformes. Interné à Saint-Quentin en 1810, il montra vis-à-vis de Napoléon la plus héroïque fermeté. Il employa ses loisirs forcés à traduire l'*Iliade* du grec en italien, et publia, contre les prétentions gallicanes, des lettres en français qui eurent un grand succès et plusieurs éditions. Après le retour du pape, Litta fut chargé de réorganiser la Propagande.

Il faut bien aller chercher la protection au loin, quand on ne la trouve pas plus près de soi. Nous nous flattons que cette cour recevra notre ministre. Nous ferons le possible, et en quelque sorte l'impossible, pour découvrir des expédients, afin de la contenter sans renverser nos principes.

« Nous venons d'apprendre le départ de MONSIEUR et de M. le duc de Bourbon pour la Suisse. Voilà bien le moment où tous les émigrés fidèles au roi doivent prendre un mousquet et se réunir à l'oriflamme, au lieu d'attendre, comme les honnêtes badauds de Paris, qu'une gazette vienne leur annoncer un matin la contre-révolution toute faite. Les chefs de parti suffiraient pour réunir les royalistes du Dauphiné et de la Provence, deux provinces où, malgré l'incroyable abondance des quatre dernières récoltes, une armée mourrait bientôt de faim. Je désire donc que les armées pénètrent en France du côté de Lyon et de la Bourgogne, où elles trouveront pleins les magasins, que la Providence forme depuis quatre ans pour la contre-révolution. L'esprit public est partout excellent, ou du moins le bon parti domine généralement en France. Le républicanisme est réduit aux agents du gouvernement, et peut-être aux armées qui perdront très probablement leur fanatisme d'uniforme sur le sol français. On est las de se battre, et plus encore d'être battu.

« Mes vœux et mes prières ne cesseront d'accompagner Votre Majesté dans la carrière de gloire qu'elle va parcourir. Je sens aux mouvements brûlants de zèle, de dévouement et de fidélité dont je suis animé pour votre personne sacrée, que je méritais de naître

dans un pays auquel Henri IV faisait l'honneur d'inviter un de mes compatriotes à se rendre, quand on s'était battu pour lui, et que ce brave homme n'y était pas.

« Je suis, avec le respect le plus profond, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet. »

II.

Maury ignorait que le pape était mort, depuis sept jours déjà, quand il expédia la lettre précédente à son auguste destination. Il l'ignorait encore, du moins officiellement, dix jours après, quand, le 14 septembre, il écrivait de nouveau à Louis XVIII :

« Sire, — Un courrier, expédié le 9 de ce mois de Colorno par l'infant de Parme et par le cardinal de Lorenzana, remit ici leurs dépêches, le mercredi 11, au cardinal-doyen. Ils écrivent l'un et l'autre que M. Labrador, ministre d'Espagne à Parme, chargé par sa cour d'accompagner le pape en France, vient d'informer le ministre espagnol résidant à Gênes, que le Saint-Père mourut à Valence, le 29 du mois d'août à une heure et demie après minuit. Nous ne savions pas que Sa Sainteté fût malade, et les dernières nouvelles du 4 août ne nous parlaient que du rétablissement marqué et prodigieux de sa santé. Les lettres de Colorno ne font aucune mention du genre et de la durée de la maladie, de la réception des sacrements, des circonstances de la mort, de la sépulture et du

sort de la suite du pape. M. Spina [1], archevêque de Rhodes, M. Caracciolo [2], maître de chambre, l'abbé Marotti [3], secrétaire, etc., n'ont point écrit, et leur silence, très certainement forcé, ainsi que le secret qu'on nous garde sur les causes comme sur les effets de ce triste événement, fournissent matière ici à de terribles commentaires. Les auteurs de l'absurde et barbare captivité du pape ont dû s'attendre à être chargés, aux yeux de toute l'Europe, de la responsabilité de nos soupçons. Or, on peut tout supposer sans injustice: quand on considère que ces geôliers, trop bien connus, se sont vus eux-mêmes dans l'alternative ou de reculer honteusement, en rendant au pape la liberté, au lieu de se rendre de plus en plus exécrables par une vexation également atroce et inutile, ou de se compromettre en laissant un plus long cours à la vénération extraordinaire et imprévue du peuple dans des contrées où l'insurrection la plus imposante éclate de tous les côtés. L'horrible destinée de

1. Joseph Spina, que nous retrouverons plus loin parmi les négociateurs du concordat, était archevêque de Corinthe, et non de Rhodes ; il avait accompagné Pie VI dans son exil et fut son exécuteur testamentaire. Cardinal en 1802, s'il n'eut pas vis-à-vis de Napoléon toute l'indépendance qu'on eût pu attendre de lui, du moins ne cessa-t-il jamais de travailler à la libération de Pie VII. Il mourut, en 1828, évêque de Palestrina.

2. Diego Caracciolo, des ducs de Martina, né en 1759, ne quitta pas Pie VI durant sa captivité, et reçut son dernier soupir; cardinal le 11 août 1800, il mourut le 24 janvier 1820.

3. Marotti avait été jésuite : il était professeur au Collège Romain, quand Pie VI, au moment de quitter Rome, lui demanda de l'accompagner comme secrétaire : « Êtes-vous prêt, lui dit le vieux pontife, à servir dans l'exil un pape dépouillé de tout ? Assurément les circonstances ne sont pas engageantes, mais nous avons pensé qu'un enfant de saint Ignace ne se refuserait pas aux désirs du chef de l'Église. » Marotti répondit que quoi qu'il pût arriver, il s'estimerait heureux d'être associé au sort d'un si grand pontife. — *Baldassari.*

Louis XVII n'est pas encore assez éloignée, pour qu'on ait pu l'oublier. On dit donc, en frémissant, qu'il fallait, dans les desseins de la Providence, que notre horrible Révolution fût signalée en France par l'assassinat de trois rois et d'un pape, dans l'intervalle de ces dix-sept dernières années de calamités les plus inouïes. On bénit le ciel de sa protection spéciale en faveur d'une seule de ces augustes victimes, que nous avons le bonheur de conserver, avec l'espérance de jouir longtemps encore de son génie et de ses vertus.

« Voilà, Sire, très fidèlement, le précis des réflexions que fait naître cet événement dans nos tristes entretiens. J'ai cru devoir les rapporter à Votre Majesté, comme le résultat unanime de l'opinion publique. Il n'y a plus que deux partis en Europe, celui des honnêtes gens et la faction des scélérats. Tous les révolutionnaires de théorie ont disparu.

« Quoique nous ne doutions nullement de la mort du Saint-Père, nous en attendrons la certitude authentique pour nous mettre en activité. Nous nous réduisons donc pour le moment à une exploration purement préparatoire des intentions de la cour de Vienne. Nous savions depuis plusieurs mois que l'empereur désirait la réunion du Sacré-Collège à Venise, pour pouvoir assembler, en cas de malheur, le conclave dans ses États. Quelque diligence que nous fassions pour donner un chef à l'Église, les neuf jours consacrés aux obsèques, et les dispositions à concerter doivent naturellement absorber au moins un mois, avant l'ouverture du conclave. Nous sommes encore incertains sur le lieu où nous nous assemblerons, en pleine et entière liberté. Si c'est dans les états de l'empereur, il me

semble qu'on désirerait le vaste monastère des Bénédictins de Sainte-Justine de Padoue. On trouverait aussi toutes les commodités et toutes les convenances désirables à Parme. Mais Ancône, Rome, Civita-Vecchia, seules villes de l'État de l'Église où les Français dominent encore, vont être délivrées un de ces jours de leur tyrannie. Pérouse et Viterbe, où l'on a tenu d'autres conclaves, le sont déjà entièrement, et il est bien naturel que l'on souhaite de préférence de se réunir chez soi, s'il est possible, pour n'être à charge à personne.

« Si Votre Majesté a des ordres à me donner, je me flatte qu'elle daigne rendre justice à mon entier dévouement, et qu'elle est bien assurée de ma fidélité, ainsi que du zèle avec lequel je les exécuterai. Je lui rendrai un compte exact, toutes les semaines, de ce qui pourra parvenir à ma connaissance sur une affaire si intéressante pour l'Église et pour son auguste fils aîné. Jusqu'à présent l'effervescence très mobile des esprits ne permet pas de saisir aucune combinaison fixe.

« On ne se flatte pas ici que les cardinaux de la Rochefoucault [1], de Rohan et de Montmoren-

1. De la Rochefoucauld (Dominique), né à Saint-Elpis en 1713, d'une branche pauvre de la puissante famille de ce nom. Vicaire-Général de son parent le cardinal archevêque de Bourges, sacré archevêque d'Albi le 29 juin 1747, abbé de Cluny en 1757, archevêque de Rouen en 1759, cardinal le 1er juin 1778. Député aux États-Généraux et président de l'ordre du Clergé, il se prononça pour le vote par ordre et ne consentit au vote par tête que sur l'invitation du roi et en protestant au nom du Clergé. Il présida à l'assemblée d'où sortit la célèbre *Exposition des principes*. Dénoncé à la tribune pour avoir, dans une lettre interceptée, blâmé les innovateurs, — « Oui, dit-il sans peur, j'ai écrit cette lettre et je devais l'écrire, elle exprime mes véritables sentiments. » Il y eut alors une tempête de fureur contre lui. Il refusa le serment et publia un mandement contre la constitution civile du Clergé. Jamais, il ne se déroba par crainte à l'accomplissement d'un devoir. Il quitta la France l'un des

cy [1] viennent concourir à l'élection. Si Votre Majesté jugeait à propos de les y envoyer, ils n'auraient point de temps à perdre pour se mettre en voyage. Je regretterai infiniment leur présence et leurs conseils, pour les intérêts si sacrés pour moi de Votre Majesté.

« J'aurai les yeux ouverts, au moment où le Sacré-Collège fera part officiellement de la mort du pape aux souverains catholiques. Selon nos calculs, il y aura de trente à trente-cinq cardinaux au conclave. La totalité n'est que de quarante-six.

« Le cardinal Zurlo [2], archevêque de Naples, vient d'être exilé et relégué dans un couvent, pour avoir publié une sentence d'excommunication contre le cardinal Ruffo [3], qu'il accusait, sur parole, de s'être déclaré

---

derniers, le 20 septembre 1792. Dans l'exil, à Maestricht, Bruxelles et Munster, il se fit admirer par son courage dans les privations et mourut le 23 septembre 1800, âgé de 88 ans. Il ne prit pas part au conclave.

1. Louis de Montmorency-Laval né en 1724, évêque de Condom le 13 mars 1758, de Metz le 6 avril 1761, grand aumônier de France, cardinal le 30 mars 1785, mourut en exil à Altona en mars 1808.

2. Zurlo-Capece (Joseph-Marie), né à Naples d'une famille patricienne le 3 janvier 1711. Clerc régulier théatin, il fut évêque de Calvi, puis transféré à l'archevêché de Naples, cardinal en 1782. Il fut exilé en 1799 au monastère de Monte-Vergine et y mourut le 31 décembre 1801.

3. Ruffo (Fabrice), né à San-Lucido (Calabre) de l'illustre famille des Ruffo, ducs de Bagnara, fut élevé chez son oncle, le cardinal Antoine Ruffo, doyen du Sacré-Collège. Il y avait, tout enfant, connu Jean-Ange Braschi, auditeur de Rote, lequel, pape sous le nom de Pie VI, se souvint de la rare précocité de son jeune ami et lui confia en 1784, la charge de trésorier-général, commissaire et surintendant du fort Saint-Ange, qui était alors une des premières charges de Rome, car elle réunissait à l'administration des finances celles de la marine, de la milice et en partie de l'intérieur. Il déploya dans ces fonctions toutes les ressources d'un esprit délié, nourri de vastes connaissances dans toutes les branches de l'économie politique. On admira surtout la manière dont il remédia au défaut d'espèces monétaires et prévint les abus de la spéculation sur le change. Il protégea l'agriculture et l'industrie, notamment la fabrication des toiles, les fonderies de cuivre ou de fer, la culture du chanvre et du coton. Il diminua les droits d'exportation sur les navires de l'État, abolit les

anti-pape, et pour avoir entonné le *Benedictus*, en allant au-devant du général Championnet, des mains duquel il reçut l'écharpe aux trois couleurs, dont il ne craignit pas de se souiller en rentrant dans Naples avec ce signe d'infamie. C'est un vieillard de 88 ans, qui radote tout à son aise, et dont la caducité et les vertus

douanes intérieures de ville à ville et leur substitua la douane à la frontière, afin de protéger l'industrie nationale en taxant les produits étrangers et dégrévant ceux de l'industrie romaine. Il appliqua de nouvelles et plus efficaces méthodes à l'assèchement des Marais Pontins, au régime du Tibre et de l'Anio pour prévenir les inondations et assurer la navigation. Plein de charité, il porta un jour sur son dos, pendant 1500 mètres, un de ses ouvriers atteint d'une fièvre ardente, jusqu'à sa voiture, dans laquelle il le fit ramener à Rome. En 1789, il réorganisa l'armée et fortifia Ancône et Civita. Entouré de savants, il veillait aux applications pratiques de leurs découvertes. Très avare des deniers publics, prodigue des siens, d'une conduite exemplaire, il était adoré du peuple, et n'avait contre lui que ceux dont ses réformes avaient aboli les privilèges. Pie VI, fatigué des attaques dont il était l'objet, dit à ses détracteurs : « Soit, je lui enlèverai les finances, mais je lui donnerai la pourpre. » Il fut créé le 26 septembre 1791 et proclamé le 21 février 1794. Mais, comme en passant aux affaires il n'avait pas amassé de quoi se suffire, il dut pour vivre hypothéquer ses biens. Le pape l'autorisa à accepter les offres du roi de Naples qui le rappelait dans sa patrie. Ferdinand IV lui donna l'abbaye de Sainte-Sophie de Bénévent et le chargea de surveiller et d'améliorer l'industrie de la soie dans ses États. Lors de la Révolution Parthénopéenne, Ferdinand IV nomma Ruffo son vicaire-général. La conquête du royaume de Naples mit en relief les capacités politiques et militaires de Ruffo, qui prit la direction des troupes et mérita l'estime du grand capitaine des temps modernes, le général Bonaparte. Il créa une armée royaliste en pleine révolution, battit les rebelles, enleva leurs places fortes, chassa les envahisseurs du royaume et y rétablit les Bourbons. Lors de la deuxième invasion de Naples sous Pie VII, il accompagna son roi en Sicile d'où fut envoyé en ambassade à Paris. Il assista au mariage de Napoléon avec Marie-Louise et fit partie de la députation de 5 cardinaux qui vint trouver le pape à Savone et lui arracher le déplorable bref relatif au prétendu concile de Paris. Mais Ruffo, dans cette malheureuse affaire, protesta loyalement qu'il n'y entendait rien, n'étant, disait-il, ni théologien, ni canoniste, mais économiste. Il se retira à Naples, quand son souverain y fut réintégré et mourut le 13 décembre 1827, âgé de 84 ans. Calomnié par les écrivains révolutionnaires, il fut vengé par le *Mémoire* qu'a publié sur sa vie l'abbé Dominique Sacchinelli.

sollicitent la compassion universelle, mais le gouvernement doit connaître d'autres règles que la sienne. Les exécutions des Jacobins se multiplient tous les jours à Naples. Il n'y a pas huit familles nobles qui se soient préservées de la contagion révolutionnaire. On ne fait grâce à aucun nom, et même à aucun sexe. J'entends dire ici aux Napolitains les plus sages que le roi ne pourra pas venir avec sûreté à Naples, d'ici à trois ou quatre ans, avec sa famille, et que cette cour est ainsi fixée en Sicile. Il y a des troupes russes, mais *pas un soldat allemand*, dans le royaume de Naples.

« Je suis, avec le respect le plus profond, etc. »

C'est le 20 octobre seulement que Louis XVIII est en mesure de répondre au cardinal :

« Mon cousin, j'ai reçu vos trois lettres des 4, 14 et 28 septembre [1], et quoiqu'assurément vous deviez bien vous y attendre, je ne puis me refuser à vous parler du bien qu'elles ont fait à mon âme. J'y ai reconnu à la fois, et l'intrépide défenseur de l'autel et du trône, et le digne panégyriste du plus modeste des saints [2]. Ces lettres ne font que redoubler mes regrets de ne pouvoir conserver l'espérance que j'osais à peine concevoir l'année passée, mais rien ne m'empêchera de vous appliquer ce que Tacite dit des images de Brutus et de Cassius : *eo magis præfulgebant, quanto minus videbantur*, et je puis ajouter que je ne suis pas le seul

1. La lettre qu'on vient de lire ne porte pas de date, mais seulement l'indication du lieu « Venise ». Louis XVIII parle de trois lettres, nous n'avons pu en découvrir que deux, et la copie faite par le neveu de Maury n'en mentionne que deux également.

2. Le panégyrique de saint Vincent de Paul, qui avait fondé la réputation de l'abbé Maury comme orateur sacré.

qui pense ainsi. En apprenant la mort de Pie VI, ma nièce s'est écriée : « Ne pourrait-ce pas être le cardinal Maury qui le remplaçât ! » Ainsi vous voyez que vous aviez les suffrages de l'expérience et de la vertu. Mais laissons une si douce illusion, et ne songeons qu'à ce qui peut se réaliser.

« Vous ne m'avez rien appris en me disant que c'est vous qui avez déterminé la démarche que le cardinal-doyen a faite auprès de moi. Nul autre ne m'en avait parlé non plus, mais votre âme perçait, et dans l'esprit, et dans chaque ligne de la lettre, et c'est une grande satisfaction pour moi, surtout dans des circonstances aussi importantes, de vous voir cette influence sur l'esprit de vos collègues. Je donne avec vous (et je l'ai déjà exprimé dans ma réponse à votre respectable doyen), les regrets que je dois à la mémoire du plus infortuné des pontifes, mais sa mort rend la liberté au chef de l'Église, et je désire, de toute mon âme, que celui qui va être élu ait des vertus d'un genre tout opposé à celles de son prédécesseur. Si l'un, pour citer la prophétie fausse ou vraie de saint Malachie, fut véritablement *Peregrinus Apostolicus*, il faut que l'autre soit *Aquila rapax*. Cette dénomination ne doit effrayer personne [1], puisqu'il s'agit d'arracher l'Église de Dieu des serres d'oiseaux de proie, mille fois plus ravissants que ne pourra l'être cet aigle vénérable. C'est mon

1. Cette prophétie, faussement attribuée à saint Malachie, remonte à une assez haute antiquité. Elle se compose d'une centaine d'énigmes, qui rappellent les anciens oracles des sibylles. Elle fut publiée, pour la première fois, en 1595. Certaines des énigmes qui la composent ont une précision vraiment extraordinaire. Ainsi, pour Pie VI, désigné par le titre de *Peregrinus apostolicus*, qui donc, entre les papes modernes, a plus voyagé que ce pape, qu'on vit à Vienne en 1782, à Sienne en 1798 et qui mourut à Valence en exil ? L'*Aquila rapax* appliqué à Pie VII

vœu, ce doit être celui de tout véritable fidèle, je ne puis plus l'appliquer à personne en particulier, ni vous donner à ce sujet d'instructions précises. D'ailleurs, qu'en serait-il besoin ? Si jamais l'adage, *Mitte sapientem et nihil dicas*, dut être mis en usage, c'est à votre égard. Vous sentez ce qu'il faut à l'Église, vous connaissez tous vos collègues, *ex te cœtera sumes.*

« Vous jugez de l'intérêt redoublé dont votre correspondance va devenir pour moi et de l'impatience où je suis d'apprendre l'issue d'un si important conclave. Il était digne de la prudence du Sacré-Collège d'attendre la certitude de la mort de Pie VI, mais aujourd'hui qu'elle n'est plus douteuse, je commence à souffrir de ne pas savoir où vous vous rassemblerez. Tout lieu sûr me semble bon pour cela, et l'importance de remplir promptement la chaire de saint Pierre est extrême.

« Quant à moi, profitant de la lettre du cardinal

---

ne rappelle-t-il pas l'emblème du puissant empereur, avec qui le faible pontife, contrairement aux prévisions rassurantes de Louis XVIII, eut à débattre tant d'intérêts ? Grégoire XVI, qui était de l'Ombrie, est annoncé par les mots *de balneis Etruriæ* (des bains de l'Ombrie), Pie IX par ceux de *Crux de Cruce* qu'on a interprété ainsi : La croix lui viendra de la croix. On sait que la croix forme le blason de la maison de Savoie. *Lumen in cœlo*, pour Léon XIII, désigne, dit-on, la comète qui figure dans les armes de la famille des Pecci.

Voici les centuries suivantes :

Ignis ardens, le feu ardent. (Peut-être un dominicain, l'ordre des Prêcheurs portant dans son blason un chien courant qui tient une torche enflammée dans sa gueule).

Religio depopulata, la religion dépeuplée.

Fides intrepida, la foi intrépide.

Pastor angelicus, le pasteur angélique.

Flos florum, la fleur des fleurs.

De medietate lunæ, de la moitié de la lune.

De labore solis, du travail du soleil.

Gloria olivæ, la gloire de l'olivier.

Albani, je l'ai prié de présenter au nouveau pape l'hommage du fils aîné de l'Église, mais c'est particulièrement sur vous que je compte pour assurer le succès de cette démarche et déterminer le Père commun des fidèles à suivre l'exemple des cours de Pétersbourg, de Londres, de Naples, de Turin, de Lisbonne et à être conséquent avec ce qu'il a fait avant son exaltation.

« J'ai eu par votre lettre la première nouvelle de la mission du prélat Albani, et je la vois avec plaisir entre des mains comme les siennes. Je n'ai pas besoin de vous parler du succès que je lui désire; je ne sais, mais je ne puis m'ôter de l'esprit, que Dieu, qui s'est plu à créer la belle âme de Paul Ier, qui semble l'avoir choisi, comme un autre Cyrus, pour relever ses autels et replacer les rois sur leurs trônes, lui réserve aussi la gloire de ramener au bercail le plus grand et le plus puissant des empires.

« Je ne vous parle point de mes sentiments pour vous, vous savez trop combien ils vous sont acquis. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. « LOUIS. »

III.

En attendant de pouvoir lui annoncer l'ouverture du conclave, Maury cherche à tromper l'impatience de son royal correspondant, en lui mandant une foule de nouvelles, encore aujourd'hui d'un vif intérêt, parce qu'elles rétablissent la physionomie vraie de faits travestis par les chroniqueurs et révèlent quelques détails importants qu'ils ont ignorés.

La lettre du cardinal est datée de Venise, le 8 octobre 1799. On y remarquera peut-être avec quelque peine de quelle façon souvent cavalière Maury s'exprime sur le compte de quelques-uns de ses collègues. Du moins, il va nous apparaître avec la franchise quelquefois primitive et un peu brutale de ses appréciations personnelles.

« Sire. — Faute de plus grands intérêts diplomatiques qui puissent rendre supportable la lecture de mes lettres, je continue, au hasard d'ennuyer Votre Majesté, de mettre à ses pieds le récit des petits détails qui précèdent la réunion du Sacré-Collège et l'ouverture du conclave.

« Nos chefs d'Ordre [1] expédient un courrier à Mittau pour faire part à Votre Majesté de la vacance canoniquement prouvée du Saint-Siège. J'ai eu soin d'examiner et d'acquérir le formulaire latin, usité en pareil cas avec les rois de France. On s'y conforme littéralement, et indépendamment d'une reconnaissance si formelle, le mode ordinaire de l'expédition du courrier suffirait pour en tenir lieu, si mon zèle pouvait se contenter d'équivalents en pareille matière.

« Quelques-uns de mes collègues sont venus me demander avec un empressement que je n'ai cru sincère, ni pour Votre Majesté, ni pour moi, si elle m'avait donné ses instructions et ses ordres relativement au conclave, en m'assurant qu'ils m'appuyeraient volon-

1. Le Sacré-Collège est divisé en trois Ordres : les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres. Le doyen de chaque Ordre en est le chef.

tiers pour favoriser l'exercice de ses droits. J'ai répondu à tous ces curieux explorateurs que j'ignorais les intentions de Votre Majesté, mais qu'on pouvait s'en rapporter à sa haute sagesse pour régler tout ce qui intéresse sa couronne, et qu'en mon particulier je n'en étais nullement en peine. Cette sollicitude ne me paraît qu'une mesure ambitieuse pour écarter les concurrents par des exclusions qu'il est possible d'assurer par défaut de suffrages, sans compromettre l'autorité du roi.

« Les partis commencent à se prononcer. Celui du cardinal neveu [1], ou plutôt du cardinal-doyen, que je cherche à y rallier avec moi pour en être le chef secret, me paraît devoir être le plus nombreux. Il me semble qu'on prépare une forte et efficace opposition aux cardinaux Antonelli [2] et Mat-

1. Braschi (Romuald), né à Césène le 19 juillet 1753, neveu de Pie VI, dont la sœur était sa mère et qui lui donna son nom de Braschi. Préfet des sacrés palais en 1780, il se concilia l'affection de toute la cour romaine. Cardinal le 18 décembre 1786, il devint successivement camerlingue, secrétaire des brefs, préfet de la fabrique de Saint-Pierre. Il conserva sous Pie VII, à l'élection duquel il avait grandement concouru, la haute autorité dont il jouissait sous Pie VI, et mourut à Rome le 31 août 1817, « loué de tous, dit Moroni, pour son dévouement au Saint-Siège, son expérience et son intelligence des affaires publiques. » — « Le cardinal Braschi aurait pu aspirer à devenir le chef des créatures de son oncle, qui formaient la majorité des membres du Sacré-Collège ; mais il était loin d'y prétendre. Sa probité, la droiture de son caractère, et peut-être un certain manque de capacité, l'empêchèrent de le désirer ». (Cte D'HAUSSONVILLE, *L'Église Romaine et le Premier Empire*, t. I, p. 3.)

2. Antonelli (Léonard), d'une famille noble de Senigaglia, né en 1730, fut fait cardinal le 24 août 1775 et préfet de la Propagande en 1798. « Lorsque, le 10 mars 1798, après l'enlèvement de Pie VI, les cardinaux enfermés au couvent *delle convertite* furent invités à renoncer à la pourpre s'ils ne voulaient être déportés, Antonelli répondit au nom de ses collègues Joseph Doria, Borgia, Roverella, Carandini et La Somaglia : « Un soldat qui déserterait son poste un jour de bataille

tei [1], qui annonçaient l'un et l'autre de grandes prétentions. Le premier, qui fut en 1768 le rédacteur du fameux bref contre le duc de Parme, est un homme de mérite ; mais on lui reproche une tête paradoxale, beaucoup d'orgueil, de domination et de dédain envers

serait un lâche. Ainsi en serait-il d'un cardinal qui répudierait sa dignité pour se soustraire aux outrages et à la persécution. » Après 20 jours de captivité, il fut avec ses compagnons embarqué par un temps détestable sur un petit bâtiment que la tempête força à prendre terre avant Livourne. Antonelli s'enferma au monastère de Monte Argentaro et y écrivit une relation de l'emprisonnement et de l'exil des cardinaux. » *Baldossari.* En 1808, Bonaparte qui n'ignorait ni son énergie ni son influence sur le Sacré-Collège dont il était doyen, l'exila de Rome avant tous les autres. Interné à Spolète, puis à Senigaglia, il y mourut en 1811, laissant sa fortune à la Propagande, à la charge de subvenir à l'entretien de douze élèves arméniens. « Il eut l'âme grande, disent les contemporains, le cœur généreux, aima les lettres et protégea les lettrés. » Ce témoignage suffit pour redresser le jugement qu'en porte Maury.

1. Mattei (Alexandre), des ducs Mattei, né à Rome le 20 février 1744, archevêque de Ferrare en 1777, cardinal en 1779, aimé et vénéré de ses diocésains pour sa charité et sa prudence, accueillit généreusement les prêtres français proscrits et en entretint à ses frais plus de 300. Pie VI, dans l'armistice de Bologne, avait consenti à l'occupation de Ferrare par les Français. Mais, ceux-ci ayant quitté la ville à l'approche des Autrichiens, le cardinal craignit qu'elle ne tombât aux mains de ces derniers : il y rappela les troupes pontificales et reprit le gouvernement de la province suivant ses instructions. Bonaparte ne l'entendait pas ainsi. Il manda le cardinal à son quartier-général de Brescia. — « Vous mériteriez d'être fusillé ! lui dit-il en colère. — Vous êtes le maître, je ne demande qu'un quart d'heure pour me préparer, » répondit Mattei. Bonaparte, en quête d'un prétexte pour marcher sur Rome, se servit de Mattei comme intermédiaire auprès de Pie VI, à qui il demandait des concessions impossibles. Le pape refusa, et Bonaparte se porta en avant. Pie VI alors chargea le cardinal Mattei de négocier la paix de Tolentino. Au conclave, où il fut le candidat de l'Autriche, on allégua contre lui la faiblesse de caractère dont il aurait fait preuve, en se jetant aux genoux de Cacault à Tolentino. Baldassari dément cette anecdote. Loin d'être le timide qu'on disait, il fut des cardinaux *noirs* et se vit exilé à Rethel, pour avoir refusé d'assister au mariage de Marie-Louise. Il rentra à Rome dans le carrosse de Pie VII. Toute sa vie fut consacrée à la piété et aux bonnes œuvres, et ses écrits ne tendent qu'au salut des âmes.

ses confrères. Le second a beaucoup de piété, mais il manque de lumières, il est dominé par ses entours, et il vient de se faire un tort énorme, en laissant imprimer son propre panégyrique composé dans son antichambre. Ses rapports ministériels y sont développés par d'imprudents extraits de sa correspondance active et passive avec le secrétaire d'État. Le feu pape y est indirectement compromis. — Quelques cardinaux se plaignent d'y être maltraités, le secret du ministère est indécemment trahi, sans autres réticences que celles qui tournent au profit du cardinal Mattei. Une satire ferait cent fois moins de tort qu'un pareil éloge.

« Beaucoup de gens voudraient pour pape le cardinal Albani, qui a de grandes lumières, qui est aimé à Rome, qui durerait peu de temps, et dont la prodigalité ne serait pas à craindre dans ce moment de pénurie, où le plus habile dissipateur ne trouverait rien à dépenser. C'est un très zélé partisan de Votre Majesté. Les gazettes françaises parlent des cardinaux Caraffa [1] et Caprara [2]. J'avoue que je serais fort surpris s'ils avaient quatre voix dans le cours de nos scrutins.

« Je m'explique, Sire, en toute liberté, parce que l'occasion du courrier me dispense de toute dissimulation, et même de toute précaution. Je ferai usage

1. Caraffa, duc de Traetto (François), né à Naples le 29 avril 1722, cardinal le 19 août 1773, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers puis légat à Ferrare, rentra à Rome en 1786 où il souffrit la persécution Mort le 20 septembre 1818.

2. Caprara (Jean Baptiste), né à Bologne en 1733, de l'illustre famille des Montecuculli, vice-légat à Ravenne en 1785, nonce à Cologne en 1767, à Lucerne en 1775, à Vienne en 1758, cardinal en 1792, évêque de Jesi en 1800. En 1801 Pie VII l'envoya comme légat à Paris pour la cérémonie du rétablissement du culte, et, en cette qualité, il protesta le 18 août 1803 contre les articles organiques ajoutés au concordat. Archevêque de Milan en 1805, il mourut à Paris en 1810.

au besoin du chiffre qui m'a été remis, et j'en comprendrai très bien l'alphabet, s'il plaît à Votre Majesté de s'en servir avec moi, Je n'eus pas l'honneur de lui écrire avant-hier par la poste, pour me réserver la voie plus prompte et plus sûre du courrier, que le Sacré-Collège envoie à Mittau.

« Les gazettes de Paris font de très grands éloges du pape. Elles disent que son corps embaumé, renfermé dans une caisse de plomb, et déposé provisoirement dans la chapelle du Château de Valence, a été enlevé dans la nuit du cinq septembre, et qu'on ignore ce qu'il est devenu. On ne sait si ce larcin a été fait par les agents du Directoire, pour soustraire les restes du Saint-Père à la dévotion du peuple, ou par les catholiques eux-mêmes pour préserver ce cercueil des profanations des jacobins. Nous sommes toujours inquiets sur le sort des personnes qui ont accompagné Sa Sainteté en France. Les seules lettres, que nous en ayons reçues, sont datées du 29 août, une heure après la mort du pape, et elles suggèrent des soupçons de poison.

« Le cardinal Lorenzana disait depuis dix-huit mois à tous les cardinaux qu'il était dépositaire d'une somme de quatre-vingt mille écus romains pour la dépense du conclave, et il ajoutait que les évêques et les chapitres d'Espagne en faisaient hommage au Sacré-Collège. A présent il allègue l'interruption des courriers d'Espagne pour retarder la livraison des deniers, dont il se disait nanti, et il vient d'envoyer un à-compte de quinze cents écus. On ne peut rien perdre avec lui ; mais on craint que sa prodigue charité n'ait distribué nos fonds en aumônes, sur

l'espérance, aujourd'hui trompée, d'en retrouver la reprise à volonté dans les rentrées exactes de son immense revenu qui est de deux millions et demi de livres. Ce retard nous met tous à l'étroit [1].

« Je viens de lire les deux volumes imprimés à Paris des *Mémoires historiques et philosophiques* sur Pie VI. L'auteur termine son premier volume par cette phrase remarquable, en parlant de l'empereur Léopold : *Il rétablit plusieurs institutions ecclésiastiques, que son frère avait détruites. Ce qui se passait alors en France lui prouvait, mais trop tard, que l'autorité des souverains était liée à celle des prêtres.* Cet ouvrage est un libelle de la plus insigne impiété, du plus effronté jacobinisme, écrit avec esprit, rédigé avec beaucoup d'art, et avec une hypocrisie d'impartialité ou de modération qui se démentent souvent par les plus noires calomnies, et par les méchancetés les plus révoltantes. C'est un mélange horrible d'adresse et d'emportement. L'auteur est très intimement instruit de l'intérieur du Vatican, des intrigues du cabinet, de l'histoire secrète et publique du pontificat ; et, pour mieux se masquer, il avance dans tous

1. Lorenzana (François), né à Léon en Espagne le 22 septembre 1722, évêque de Plasencia le 5 juin 1765, archevêque de Mexico l'année suivante, fit publier à ses frais les *Mémoires de Fernand Cortez*. Archevêque de Tolède, avec un revenu de 1,600,000 francs, il s'occupa activevement du progrès des sciences, fonda une bibliothèque publique et une université, fit faire des éditions des Pères de Tolède, des Conciles d'Espagne, du Bréviaire Gothique, de la Messe Mozarabe, ouvrit et dota des hôpitaux, des orphelinats, un asile d'aliénés. Cardinal en 1789, il reçut et entretint à Tolède beaucoup de prêtres français réfugiés. Légat à Rome en 1797, il devint le fidèle compagnon de Pie VI, qu'il ne put suivre au-delà de Parme, où les révolutionnaires l'arrêtèrent. Il contribua personnellement aux frais du conclave. Il renonça, en 1800, à l'archevêché de Tolède en faveur de Louis de Bourbon et mourut en 1804, à 82 ans.

les chapitres des faits d'une fausseté notoire, ou d'une ignorance puérile. C'est une astuce imaginée pour dérouter le tact et les soupçons des lecteurs judicieux. On voit évidemment dans cette production un écrivain français et très exercé qui a tenu la plume; mais on y voit tout aussi clairement, que c'est le chevalier Azara qui en a fourni les matériaux et dirigé l'esprit. On y trouve de longs lambeaux très exacts des dépêches, des lettres, et même des billets du cardinal de Bernis [1]. Or, Azara [2] seul a été et est encore le dépositaire de ce portefeuille, ainsi que des papiers de l'ambassade. Le fait est péremptoire. Azara y cite jusqu'à ses propres conversations, tête-à-tête avec l'empereur Joseph, il développe les inductions qu'il tirait lui-même des discours et des réticences de ce prince, et enfin il fait cet étrange aveu qui lui échappe sous le voile transparent dont il se couvre : *Le chevalier Azara, qui avait écouté l'empereur avec attention et sans l'interrompre (car c'est ainsi que l'on causait avec l'empereur Joseph II), obtint enfin la parole.*

1. De Bernis (François), né à Saint-Marcel d'Ardèche en 1715, chanoine de Brioude, ambassadeur de France à Venise, puis en Espagne, à Vienne. Cardinal le 20 octobre 1758 et ministre de France près le Saint-Siège. Mort à Rome le 2 novembre 1794. M. Masson a publié un remarquable ouvrage sur ce cardinal.

2. Don Joseph Azara, né en 1731, fut accrédité en 1765 auprès de la daterie comme agent des affaires ecclésiastiques pour l'Espagne, puis devint ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Rome. *Le Mercure Britannique* (vol. IV, p. 120) le range « parmi ces hommes d'État qui, croyant à l'immortalité de la Révolution, jugeaient dangereux de lui résister et pensaient que le meilleur moyen de se prémunir contre elle était de se prêter à toutes ses exigences ». « Il avait, dit Baldassari, la réputation de *philosophe*, au sens moderne attaché à ce mot. Pie VI parut heureux qu'il ne revînt pas à Rome. » Lorsqu'il obtint l'ambassade de Paris, les Jacobins eux-mêmes virent avec dégoût sa servilité devant le Directoire. Il mourut en 1804, laissant une mémoire plus illustre par son amour pour les lettres que par ses principes.

(tome I, p. 333.) Après de pareilles distractions, il est inutile de se réserver, comme Voltaire dans son *Histoire des Parlements*, les plus stupides bêtises, pour prouver qu'on n'a aucune part à cet ouvrage. Le cardinal de Bernis y est loué avec la plus outrageante admiration, dont sa mémoire puisse être flétrie. Azara même s'y est fait exalter jusqu'au dégoût pour mieux se cacher. La Providence vient de faire coïncider la disgrâce de ce ministre avec la mort du respectable et intéressant Pie VI, qui fut toujours sa dupe ou sa victime. *Ah! quel temps fut jamais plus fécond* (sic) *en miracles!* C'est pareillement ainsi que la controverse politique sur le lieu où se tiendra le conclave, semble devoir être immédiatement résolue par la brusque délivrance de Rome.

« Le sieur Riolle, ancien maire de Pont-à-Mousson, dont Votre Majesté pourra se souvenir, aujourd'hui aventurier du parti royaliste, ou espion des Autrichiens, employé en qualité d'aide-de-camp du général Brocard au service du roi de Naples, et chargé de l'expédition contre Rome, nous a expédié un courrier de Rome même le 2 octobre, pour nous annoncer, que le 30 septembre les troupes napolitaines se sont mises en possession, par capitulation, de Rome, du château Saint-Ange, de Civita Vecchia, de Corneto, et qu'il ne reste plus aux Français, dans l'état de l'Église, que la ville d'Ancône, qui ne tiendra pas huit jours.

« La nouvelle est certaine ; mais nous ne connaissons pas la capitulation qu'on dit scandaleusement favorable aux Français, et voici les seuls détails qui paraissent mériter confiance.

« Le général autrichien Frolick, dont le quartier

conclave. La première réponse du ministre fut, que *le pape s'élisait à Rome.* Rome n'était pourtant pas encore délivrée, mais le dialogue ne fut pas poussé plus loin.

« Deux jours après, le même ministre dit au nonce que Sa Majesté Impériale permettait au Sacré-Collège de s'assembler en conclave à Venise dans le monastère des bénédictins de Saint-Georges le Majeur ; qu'on allait donner les ordres en conséquence et qu'on n'y laisserait d'autre troupe qu'une simple garde d'honneur pour le Conclave.

«Quoique cette réponse nous ait été transmise depuis huit jours, à la très grande satisfaction des Vénitiens, aucun ordre local n'est encore arrivé de Vienne aux agents du gouvernement, et nous sommes fort éloignés d'en solliciter l'expédition. Nous ne connaissons aucun exemple dans notre histoire d'une élection d'un pape faite dans une ville qui fût sous la domination d'un souverain particulier. Constance, où Martin V fut élu en 1418, était une ville libre, et Avignon, où l'on fit pour l'élection de Clément V la funeste expérience d'un conclave hors de Rome, appartenait à l'Église. Nous craignons que les autres souverains ne fussent mécontents de cette redoutable influence particulière. Nous craignons que cet exemple ne privât très nuisiblement et à jamais la ville de Rome d'être seule privilégiée pour le choix libre du chef de l'Église. Notre vœu unanime et silencieux est donc pour notre ville de Rome qui n'a eu nul tort envers nous.

« On dit ici assez généralement, que l'empereur enverra le prince Ruspoli, ou le prince Rospigliosi

pour son ambassadeur au conclave. Nous écoutons, nous nous taisons et nous attendons l'opinion des autres cours catholiques.

« Hier au soir, nous vîmes arriver ici l'envoyé déclaré, le rival et le successeur indiqué d'Azara, M. Despuigs patriarche d'Antioche [1]. Il vient de se démettre du riche archevêché de Séville en faveur du fils de l'infant don Louis, lequel a été sacré comme son successeur à l'âge de 22 ans. C'est un homme honnête, extrêmement aimé à Rome, où il a été auditeur de Rote. Il dit qu'il fut informé de la mort du pape à Barcelone le 2 septembre, et qu'il en partit six jours après. Cet intervalle lui a suffi pour écrire à Madrid, et pour recevoir les ordres de sa cour. Il est venu de Barcelone à Nice sur une tartane, de Nice à Gênes sur un autre petit bâtiment, de Gênes à Livourne sur un bateau de pêcheur, de Livourne à Parme à franc étrier par les montagnes,

1. Despuigs y Dameto (Antoine), né à Palma (Majorque) le 31 mars 1745, auditeur de Rote pour l'Espagne, évêque d'Orihuela en 1791, archevêque de Valence, puis de Séville. En 1795, il renonça à cet archevêché en faveur de l'Infant don Luis, et fut nommé patriarche d'Antioche avec résidence à Rome. Rentré en Espagne après l'enlèvement de Pie VI, il envoyait tous les mois au pape dépouillé plus de mille écus, s'endettant pour le secourir. Ambassadeur de l'Espagne au conclave, cardinal en 1803. La nuit où fut attaqué le Quirinal, il pénétra dans la chambre de Pie VII, qui lui dit : « Éminence, nous y sommes ! — Votre Sainteté sait sans doute, répondit le cardinal, que c'est aujourd'hui l'octave des saints Pierre et Paul, et que le monde attend de Votre Sainteté un exemple de courage. » A quoi Pie VII répliqua : « Votre Éminence a raison. » Le cardinal accompagna le pape jusqu'à sa voiture, et voulut, avant de le quitter, recevoir de lui la bénédiction et l'absolution. Incarcéré au Collège Romain, puis déporté à Paris, il refusa de paraître à la cour, d'assister au mariage de Marie-Louise, au concile de 1811, au baptême du roi de Rome. Comme il était très souffrant en 1813, le cardinal Fesch lui obtint la permission d'aller mourir à Lucques.

et de Parme à Venise dans une berline. Un pareil voyage n'annonce pas une simple curiosité d'amateur de cérémonies. Il ne s'explique pas encore, mais il se défend faiblement de la commission diplomatique, qu'on lui attribue auprès du conclave. On croit qu'il sera cardinal à la première promotion, ainsi que son jeune successeur. Le Sacré-Collège regarde cette intervention comme un appui très désirable dans ces circonstances. L'indifférence des souverains pour l'élection d'un pape serait d'un très mauvais augure. On se méfie des intentions de la cour de Naples, et on voudrait n'être pas réduit à lui avoir des obligations. La cour de Vienne n'inspire guères plus de confiance, et ses silencieuses conquêtes paraissent très menaçantes à nos anciens. Le cardinal doyen et tous les membres éclairés du Sacré-Collège ne comptent solidement que sur le rétablissement et la protection de Votre Majesté. C'est un refrain tout nouveau, que je leur entends répéter avec joie dans toutes nos conférences. Le titre de *Comte de Provence* a disparu, et on me dit à pleine bouche avec une affectation qui me fait sourire : *le roi de France* ou *votre roi*, quand on me parle de Votre Majesté. L'émigration est une fort bonne école de droit politique. Le très petit cardinal Joseph Doria [1], autrefois

1. Joseph Doria-Pamphili, qu'on appelait Bref du Pape tant il était petit, né à Gènes le 11 novembre 1751, nonce à Madrid, puis à Paris, cardinal le 14 février 1785, légat à Urbino, préfet de la congrégation de Lorette, secrétaire d'État. Mort le 10 février 1816. « Homme pieux mais faible » dit Rohrbacher, il fut l'un des cinq cardinaux chargés par Napoléon d'arracher au pape des concessions, l'un des cardinaux *rouges* les mieux en cour. — On appelait cardinaux rouges ceux à qui leur condescendance pour les volontés impériales avait valu l'autorisation de porter la pourpre, par opposition aux cardinaux *noirs* qui, ayant refusé

créature d'Azara, courtisan de Cacault et Bonaparte et Compagnie, commence à se souvenir qu'il possédait une bonne abbaye en France, et on peut se flatter que la contre-révolution le rendra royaliste; car il est de l'avis de sa bourse et du parti le plus fort [1].

« On continue à débiter sourdement que les Russes ont essuyé un échec en Suisse, et les Anglais en Hollande. Je me flatte qu'ils prendront bientôt leur revanche. Le retard de l'arrivée de Monsieur sur le continent nous inquiète et nous afflige tous.

« Je demande pardon à Votre Majesté d'abuser de l'occasion unique et de la sûreté d'un courrier particulier, pour l'importuner d'une si longue dépêche, et pour fatiguer sa vue par ma mauvaise écriture.

« Le vieux et impotent cardinal Zelada [2] doit être

d'assister au mariage de Napoléon, s'étaient vu interdire les insignes du cardinalat.

1. Une fois pour toutes, nous rappelons que les appréciations de Maury, écrites sous l'inspiration du moment et les préventions de parti, doivent être contrôlées par le témoignage de l'histoire complète des personnages dont il parle. On consultera utilement à cet égard Moroni, que nous avons nous-même mis largement à profit dans les notes biographiques consacrées à chacun des collègues de Maury au conclave.

2. François-Xavier de Zelada, d'une famille noble originaire de l'Espagne, né à Rome le 27 août 1717. Camérier secret de Benoît XIV en 1744, lieutenant civil du tribunal de l'A. C. en 1758, se montra jurisconsulte éminent, entra au tribunal de la Rote en 1760 et fut créé cardinal le 19 août 1773. Préfet de la Congrégation des Études, il eut à pourvoir à l'instruction publique, gravement compromise par le départ des Pères jésuites. D'une nature généreuse, il obtint la grâce d'un pamphlétaire qui l'avait dépeint sous des traits odieux dans une satire sur le conclave de 1774, où Zelada contribua puissamment à l'élection de Pie VI. Très instruit, il cultiva lui-même les sciences et protégea les savants. On a de lui, entre autres publications, une étude *de nummis aliquot æreis uncialibus* avec 364 gravures de monnaies anciennes. Il rassembla une riche bibliothèque qui, après sa mort, fut réunie à la bibliothèque Vaticane. En 1787, il érigea l'Observatoire du Collège Romain,

parti hier de Florence, et il est attendu ici dimanche prochain. On dit que, pour satisfaire entièrement la curiosité des Vénitiens, il vient leur donner le spectacle de l'enterrement d'un cardinal. Pour moi, je crains qu'il vienne inutilement essayer l'accomplissement de je ne sais quelle prophétie qui lui a promis qu'il serait pape, et qu'il régnerait deux ans. Ce serait remettre la papauté en tutelle, au sortir de sa captivité. L'ambition de la caducité m'inspire une grande pitié pour la nature humaine. Ce pauvre homme est sourd, et on n'entend pas la moitié de ce qu'il dit.

« Le cardinal Gerdil, qui est aussi vieux, mais moins cassé, vient aussi au conclave. C'est un homme d'un grand mérite [1].

---

projeté par le jésuite Boscovich. Grand pénitencier en 1788, secrétaire d'État en 1789, il eut à supporter le poids des affaires en un temps difficile. L'insuccès de l'ambassade qu'il envoya à Paris pour faire la paix avec la République Française après l'armistice de Bologne lui fit donner sa démission. Pendant l'occupation, Zelada, à peu près infirme, se retira en Toscane. Mort à Rome le 19 décembre 1801. Il légua ses instruments de physique au Collège Romain et ses pièces anatomiques à l'Hôpital du Saint-Esprit. Nous avons vu avec quelle bonté il accueillit Maury à Rome et comment il contribua à son élévation. Depuis, une certaine mésintelligence s'était élevée entre le patron et l'obligé, qui se laisse évidemment diriger par les derniers souvenirs, dans la mention qu'il fait du vénérable vieillard.

1. Sigismond-Hyacinthe Gerdil, né à Samoen, en Savoie, le 23 juin 1718, religieux barnabite, très apprécié pour sa science par le cardinal Lambertini, plus tard Benoît XIV. Il obtint en 1749 la chaire de philosophie à l'Université de Turin. Précepteur de Charles-Emmanuel IV, cardinal le 26 août 1773 réservé in petto : *Notus orbi, vix notus urbi*, disait Clément XIV dans son allocution. Ce pape étant mort sans le publier, Pie VII lui donna la pourpre le 23 juin 1777. Il garda dans cette haute dignité la pauvreté religieuse. Lors de l'invasion, il fut réduit à vendre ses livres pour vivre et se réfugia chez les barnabites de la Clusa, où il vécut d'aumônes. Rentré à Rome après le conclave où l'avait frappé l'exclusive de l'Autriche, il y mourut le 2 août 1802. Savant de premier ordre dans toutes les branches des connaissances humaines, prélat digne des siècles d'or de l'Église, un des plus utiles défenseurs de la religion

« Je suis, avec le respect le plus profond et un dévouement sans bornes, etc.

« P. S. Il est vraisemblable que l'ouverture du conclave ne se fera pas jusqu'au mois de décembre, quelque part que nous nous rassemblions. »

Le 12 octobre, Maury continue son intéressante chronique d'avant le conclave:

« Sire, — J'eus l'honneur d'écrire une longue lettre à Votre Majesté le 8 de ce mois, et elle partit le soir du même jour par la voie du courrier extraordinaire, que le Sacré-Collège expédiait à Mittau, pour annoncer au *sérénissime roi de France* la vacance du Saint-Siège. J'ai confronté le cérémonial, qu'on a suivi dans cette occasion, avec les formules dont on se servit, en écrivant à Louis XIV, après la mort d'Innocent XII, et j'en garantis la parfaite conformité. Jusqu'à présent on se bornait dans ces sortes de lettres à un simple protocole de bureau. Nous avons cru devoir les approprier à la circonstance, et celui qui en a donné le conseil, sans qu'on pût soupçonner son motif, a eu en vue les intérêts et les convenances de Votre Majesté. J'ai entre mes mains une copie de cette dépêche, que je me réserve de faire lire ici aux bons Français, lorsqu'elle sera parvenue à sa destination, vers la fin de ce mois. Voilà une bonne affaire terminée sans bruit. Je n'ai voulu avoir pour confident et pour appui que le seul cardinal doyen, avec lequel j'ai discuté le fond, tandis que la

en ces derniers temps. Ses œuvres complètes ont été rééditées en 20 volumes en 1803. Maury, qui lui rend ici justice, se fera plus tard l'écho d'appréciations passionnées, en désaccord avec les témoignages contemporains.

chose devait aller de suite et sans explication avec la multitude.

« Nous attendons ici ce soir le cardinal Lorenzana, qui arrive de Parme, et qui n'en est certainement pas parti sans avoir reçu les ordres de sa cour. J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que Mgr Despuigs, patriarche d'Antioche et ancien archevêque de Séville, venait de se rendre à Venise. J'ai besoin de recevoir les ordres de Votre Majesté pour savoir précisément la mesure de confiance et de concert, dont je dois user avec les Espagnols, qui veulent certainement avoir beaucoup d'influence dans l'élection. Dans une première visite que j'ai rendue à ce dernier prélat, véritable dépositaire du secret de sa cour, je me suis mis en frais pour lui tenir des discours très polis, très superficiels et très insignifiants. Je lui ai dit que les intérêts de la maison de Bourbon seraient toujours pour nous un point sacré et invariable de ralliement. J'ai glissé quelques mots en riant sur l'alliance de l'Espagne avec *icelle*. Nous nous sommes fort bien entendus. Il m'a dit seulement qu'il trouvait de trop l'inévitable union des escadres, et qu'il me savait bon gré de comprendre sans me fâcher. J'ai été fort content de cette première conférence qui ressemblait des deux côtés à une conversation ordinaire, et qui amènera peut-être des explications plus intimes. Fidèle à la maxime italienne, j'achèterai plus que je ne vendrai dans ce commerce, et je tâcherai de ne pas me laisser conduire sans savoir où je vais.

« La cour de Vienne n'a pu donner ici aucun ordre relatif au conclave, jusqu'à ce que la mort du pape lui fût notifiée officiellement. Le courrier extraordinaire

doit avoir rempli cette formalité. Nous attendons la réponse et la permission de l'empereur pour disposer le catafalque dans l'église patriarcale, où nous célébrerons les *Novendiali*, ou les obsèques solennelles du pape. Cette décoration locale, pour laquelle nous avons appelé des machinistes de Bologne, fameux en ce genre, exigera dix jours de travail. Tous ces délais retardent l'ouverture du conclave, et nous sommes toujours incertains sur le lieu où il s'assemblera. Point de nouvelles de Rome. Nous n'en attendons qu'après-demain par le courrier de Toscane. On désire d'y aller élire le pape, mais on voudrait y procéder sous la protection de l'empereur, et non pas sous les auspices du cabinet de Naples.

« Les cardinaux actuellement réunis à Venise sont : Albani, Yorck, Antonelli, Valenti, Carafa, Zelada, Calcagnini, Mattei, Archetti, Joseph Doria, Livizzani, Borgia, Caprara, Vincenti [1], Maury, Pignatelli [2], Ro-

1. Vincenti-Moreri (Hippolyte), d'une famille noble de Rieti, né le 20 janvier 1738, jurisconsulte et canoniste éminent, débuta comme assesseur du gouverneur de Rome au tribunal de la consulte. Nonce à Madrid le 14 février 1785, il déploya une activité et une habileté remarquables dans les circonstances les plus difficiles à la cour de Charles IV. Cardinal le 21 février 1794, la légation de Bologne lui fut confiée en 1795. Sur les instructions du pape, Vincenti usa de modération et fit preuve d'un grand esprit de conciliation devant les exigences des envahisseurs. Il dut cependant quitter Bologne en 1797 et se retira à Rieti, où il reçut l'ordre, le 9 mars 1798, d'avoir à partir nuitamment pour Civita-Vecchia, s'il ne voulait y être conduit par les gendarmes. Arrivé à Rome, le général Dallemagne l'interna au couvent *delle Convertite* avec 6 autres cardinaux qui devaient être dirigés le lendemain sur Civita. Son neveu obtint qu'il demeurât quelques jours pour s'y reposer de ses fatigues, et acheta sa liberté moyennant 2,000 écus payés au général, et des cadeaux offerts à ses aides-de-camp. Libéré le 20 mai 1798, il rentra à Rieti, et prit part au conclave. Préfet de la Propagande et évêque de Sabine, il reçut, le 8 décembre 1809, l'ordre de Radet de partir pour Paris dans les 24 heures. Il y mourut le 21 mars 1811.

2. Pignatelli (François-Marie), né à Rosarno (Calabre) le 19 février

verella [1], la Somaglia [2], Antoine Doria [3], Braschi, Carandini, Flangini et Rinuccini [4]. En tout 23. Ceux qu'on attend incessamment sont: Honorati, Gioanetti, Gerdil, Bathiany, Martiniana, Herzan, Ranuzzi, Bellisomi, Gallo, Chiaramonti, Lorenzana, Busca, Dugnani, de Pretis [5] et Ruffo. En tout 15.

1744, cardinal le 21 février 1794. Légat de Ferrare, il fut emprisonné par Napoléon. Il reçut de Pie VII l'acte de renonciation à la tiare lors du voyage à Paris, pour le cas où Napoléon eût voulu retenir le pontife. Exilé à Rethel pour refus d'assister au mariage impérial, il rentra à Rome en 1814.

1. Roverella (Aurèle), de noble famille ferraraise, né à Césène le 21 août 1748. Bien doué du côté de l'esprit, il fit de brillantes études et se distingua surtout par ses connaissances juridiques. Auditeur de Rote le 5 juillet 1785, auditeur de Sa Sainteté en mars 1789, cardinal le 21 février 1794, pro-dataire en février 1795. Il quitta Rome lors de l'occupation française, prit part au conclave de Venise et fut envoyé à Rome par Pie VII en qualité de légat *a latere*, avec deux autres cardinaux, pour reprendre le gouvernement de l'État avant l'arrivée du pontife. Il eut dès lors une grande influence sur la gestion des affaires publiques. En 1808, obligé de quitter Rome comme tous les cardinaux d'origine italienne, il se retira à Ferrare. Après l'enlèvement de Pie VII, Roverella reçut du gouvernement français l'ordre de se rendre à Paris vers la fin de 1809. Effrayé des violences faites au pape et à ses collègues, gagné par les compliments des ministres de l'Empire, il montra une complaisance excessive pour les prétentions de Napoléon. « *Aliquid humani passus est* », dit le cardinal Pacca dans ses *Mémoires*. C'est lui qui prépara et fit signer au pape le bref de Savone, qui approuvait provisoirement les décrets du concile de Paris, bref révoqué ensuite, et que du reste Napoléon n'accepta pas, le trouvant trop peu explicite. Retiré aux Bains de Bourbon, en Champagne, Roverella y mourut le 5 septembre 1812.

2. Jules-Marie della Somaglia, né à Plaisance le 29 juillet 1744, de l'illustre famille Capece Anghillara della Somaglia : Camérier secret de Clément XIV en 1769, secrétaire de la congrégation des indulgences en 1774, des rites en 1784, des évêques et réguliers en 1787, patriarche d'Antioche en 1788, cardinal le 1 juin 1795. En février 1798, Pie VI l'envoya à Narni avec trois autres députés pour tenter d'arrêter la marche du général Berthier sur Rome. Il reconnut vite que Berthier avait ou l'ordre ou la volonté d'occuper Rome, et avertit les cardinaux Braschi et Albani, en butte à la haine des envahisseurs, qu'ils eussent à quitter la ville. Incarcéré au couvent des *Convertite*, quoiqu'il eût apaisé une émeute populaire soulevée contre les Français, il fut chassé de Rome.

« Le Sacré-Collège n'est actuellement composé que de 46 cardinaux.

« Nous savons par une lettre de Mgr Strasvido, auditeur de Rote et ministre de l'empereur à Florence, que l'ex-cardinal Antici, qui se démit du chapeau à l'arrivée des Français, dans l'espoir trompé de devenir l'un des consuls de Rome, vient de reprendre à Recanati, sa patrie, près de Lorette, les marques de son ancienne dignité ; qu'il se fait traiter en cardinal, et qu'il prétend venir au conclave, sous l'inintelligible prétexte, qu'il a déposé le cardinalat entre les mains du pape, mais qu'il ne s'est point démis. Sa démission libellée en bonne forme a été solennellement acceptée par le pape, ainsi que celle du cardinal Altieri, par un bref, auquel tous les cardinaux ont adhéré par écrit depuis un an. L'affaire est donc canoniquement con-

Il assista au conclave de Venise, fut envoyé ensuite à Rome par Pie VII avec Roverella pour reprendre des mains des Napolitains, le gouvernement de l'État. — Pie VII le fit Préfet de la congrégation des rites. Exilé en France en même temps que le pape, il fut interné à Mézières en 1810, puis à Charleville, pour s'être montré l'un des plus énergiques entre les cardinaux *noirs* qui refusèrent d'assister au mariage de Napoléon. Rentré à Rome en 1814, il fut évêque de Frascati, vice-chancelier de la sainte Église en septembre 1818, préfet du cérémonial et doyen du Sacré-Collège, puis transféré le 21 mai 1820 aux sièges d'Ostie et Velletri. Secrétaire d'État de Léon XII, il présida le conclave d'où sortit Pie VIII et mourut le 30 mars 1830, à l'âge de 86 ans. De son vivant, il avait secrètement donné 10,000 écus d'or pour les Missions et à sa mort, il laissa tous ses biens à la Propagande.

3. Doria (Antoine-Marie), né à Naples le 28 mars 1749, cardinal en 1785, connu par les travaux qu'il dirigea pour l'assainissement de la Campagne romaine, mort le 31 janvier 1821.

4. Rinuccini (Jean), noble florentin de très ancienne race, né à Florence le 22 juillet 1743, vice-légat de Bologne, en 1775, gouverneur de Rome en avril 1789 et vice-camerlingue, cardinal le 21 février 1794, chassé de Rome en 1798, prit part au conclave de Venise et mourut subitement le 28 décembre 1801, étant préfet de l'Écon. de la Propagande.

5. De Pretis (Jean-Baptiste), né à Urbino de famille noble le 22 septembre 1821, cardinal le 21 février 1794, évêque, de Jesi, y mourut en 1800.

sommée. On rit avec dédain de cette seconde bassesse ajoutée à la première. Cet intrigant ne recueillera aucun fruit de ses regrets tardifs, et il ne sera reçu, ni au conclave, ni même aux frontières des états de l'empereur. On prend au moins les mesures convenables pour lui en faire interdire l'entrée par le refus d'un passeport, s'il a l'audace de s'y présenter. Nous bénissons la Providence d'avoir délivré le conclave d'un brouillon si dangereux, plein d'esprit, dévoré d'ambition, sans honneur et sans retenue dans ses manèges. Il est certainement plus humilié d'avoir été un sot qu'un frippon dans ses calculs [1]. Nous verrons bien

1. Il est inexact qu'Antici ait ambitionné le consulat : le n° 7 du *Monitore di Roma* dit en effet « Le citoyen Antici, se déclarant dans sa « démission *incapable de toute application et déterminé à mettre un inter-* « *valle de repos entre la vie et la mort*, montra la fausseté du bruit assez « généralement répandu qu'il ne s'est dépouillé de la pourpre que dans « les mêmes vues qui lui avaient fait désirer de s'en revêtir. » Menacé de la déportation et de la confiscation de ses biens s'il ne renonçait à la pourpre, il adressa, le 7 mars 1798, sa démission à Pie VI et donna communication de cette lettre aux consuls de Rome. Altieri montra la même faiblesse, mais il était malade, ce qui atténue peut-être sa faute, qui devait, on le comprend, être particulièrement odieuse au grand lutteur de la Constituante, à cet abbé Maury qui avait bravé Mirabeau et les jacobins. Quoi qu'il en soit, à l'exemple d'Antici, Altieri, lui aussi, écrivit à Pie VI que son âge et ses infirmités le portaient à renoncer à la pourpre. Le pape chercha à l'en dissuader par une lettre toute pleine d'encouragements ; mais avant que cette réponse ne parvînt au cardinal, celui-ci, cédant aux exigences des républicains qui ne s'étaient pas contentés du vague de sa première lettre, avait adressé à Pie VI une renonciation formelle cette fois. Le Pape, pénétré de douleur, et craignant que d'autres ne s'autorisassent de ces exemples pour se libérer eux aussi de leurs engagements, refusa d'accepter ces démissions et laissa les requérants liés par leurs serments. Mais tandis qu'il était interné à la Chartreuse de Florence, les cardinaux qui l'accompagnaient le décidèrent à exclure solennellement du Sacré-Collège et du conclave les deux démissionnaires. Ce qu'il fit par son bref *Cum Dilectus* du 7 sept. 1798 adressé à tous les cardinaux. Altieri, deux jours avant sa mort, signa et envoya à Pie VI une protestation de repentir. Antici, raillé par ceux-là mêmes à qui il avait cédé, s'adressa à Pie VI et au cardinal doyen Albani pour se faire réserver le droit d'assister au conclave et restreindre sa démission à une suspen-

d'autres dupes, s'il plaît à Dieu, d'une foi aveugle dans la stabilité des nouvelles républiques, et nous leur apprendrons, à leurs dépens, cette vieille vérité, que tout ce qui est violent ne saurait être d'une longue durée.

« On débite de bonnes nouvelles, et en même temps on répand de mauvais bruits sur les opérations des armées. Il est impossible de rien démêler de précis, au milieu de tant d'opinions vagues et discordantes. Tout ce qui est incertain en ce genre est ordinairement faux. Nous ne savons rien non plus sur l'intérieur de la France, si ce n'est que les denrées y sont excessivement abondantes, le numéraire très rare, et le gouvernement actuel généralement détesté. On y attend le manifeste des puissances coalisées, comme si on en avait encore besoin pour connaître leurs intentions.

« Je suis, avec un très profond respect, et un entier dévouement, etc. ».

Sous l'apparente désinvolture de sa rédaction, le correspondant de Louis XVIII, comme on l'aura remarqué, ne dit rien qui n'ait sa portée et ne vise un but qui ne saurait échapper à l'intelligente perspicacité de l'exilé de Mittau. La remarque s'applique spécialement à la lettre suivante, où se trouvent relatées les premières tentatives de restauration de l'ordre des Jésuites, supprimé par Clément XIV. La lettre est datée du 19 octobre.

« Le dernier asile des Français dans l'état de l'Église,

sion momentanée. Ce fut en vain (Maury nous apprend en effet que l'entrée du conclave lui fut refusée). Dès lors il signa ses lettres « *Antici gia cardinale* ». — Il vécut ses dernières années dans la retraite à Recanati adonné à des œuvres charitables. Quand Pie VII fut emprisonné à Savone, Antici lui fit parvenir une déclaration de repentir — *(Moroni)*.

Ancône, résiste encore, et on croit que les fortifications très bien combinées, qu'on y a faites dans l'enclos des Capucins, prolongeront la défense de cette ville jusqu'à la fin de ce mois, si le général qui commande persiste dans la résolution de ne se rendre qu'à la dernière extrémité. Les sujets de Votre Majesté ne devraient déployer cette valeur française que pour le service de leur roi.

« Nous avons enfin reçu, Sire, la longue capitulation de Rome, qu'on croirait avoir été rédigée à dessein avec la plus ambigüe prolixité du style des procureurs. La substance en est néanmoins très bonne. Il y a un article louche sur les propriétés particulières, qu'on promet de respecter, sans excepter formellement de cette classe les acquisitions ou usurpations des propriétés publiques. Mais, en cas de chicane, l'exception est de droit commun. Tout le reste est admissible ; l'impunité des opinions y est stipulée ; mais les Napolitains ont imaginé, à Rome comme à Naples, un moyen tout nouveau et très efficace pour éluder cette convention, en ne l'exécutant pas. En conséquence, on y emprisonne un très grand nombre de Jacobins qui doivent craindre étrangement la justice prévôtale qui continue à s'exercer à Naples. On dit aussi que les Anglais et les Napolitains, trompés par les Français, qui devaient être au nombre de cinq mille hommes dans les différents postes qu'ils occupaient, tandis qu'on n'y en a trouvé que quinze cents, se prévalent de cette mauvaise foi, pour éluder des conditions extorquées par ce mensonge, et pour faire tous les officiers prisonniers de guerre. Le gouvernement provisoire établi à Rome est composé d'imbéciles qui n'ont pas même

été sans reproche dans le cours de la Révolution.

« Il paraît, Sire, par les lettres qui nous arrivent enfin de Naples et de la Sicile, que le fanatisme révolutionnaire y a été plus ardent, plus atroce et plus universel dans le clergé et dans la noblesse qu'en France même, si cela est possible. Nous aurons donc à cette horde d'anthropophages l'obligation inattendue de n'avoir pas été, à l'époque actuelle, la dernière des nations civilisées. Le cardinal Zurlo, archevêque de Naples, avait fait, dans son absurde et atroce radotage, un cas réservé du moindre discours en faveur du roi, ou contre le gouvernement démocratique, et il avait excommunié le cardinal Ruffo comme rebelle et anti-pape. On a vu une communauté de religieuses faire feu, durant plusieurs heures, à coups de fusils, contre les troupes du roi. Les prêtres nonagénaires, qui ont été pendus, ont prêché la démocratie et ont invoqué les Français jusques sur l'échelle [1]. Le cardinal Ruffo, que nous n'attendons plus au conclave, est dans un dépérissement horrible de santé, ce qui n'est nullement inexplicable dans ce pays de lâches, à qui la mémoire est revenue si tard; mais on ajoute qu'on le croit disgracié à sa cour, et l'on conçoit aisément que le général Acton ait écarté un rival si importun de son crédit [2].

1. Lorsque le cardinal Ruffo s'empara de Naples après 11 jours de combats (21 juin 1799), il promit de faire transporter les *patriotes* à Marseille, et écrivit à sa cour pour recommander la modération envers des vaincus qui n'étaient plus à craindre. Mais on l'accusa de trop d'indulgence, la capitulation ne fut pas observée par les Anglais que débarqua Nelson, — et il y eut un grand nombre d'exécutions politiques auxquelles le cardinal tenta vainement de s'opposer.

2. Acton (Joseph), né à Besançon en 1737 de famille irlandaise, débuta dans la marine française. Passé au service de la Toscane il arriva

« Le roi de Naples, qu'on croit toujours domicilié en Sicile pour plusieurs années, vient de donner une fête magnifique aux Anglais à Palerme. A la suited'un grand feu d'artifice qui représentait la bataille navale d'Aboukir, le roi fit à tous les officiers de la marine anglaise de riches présents proportionnés à leurs grades ; il présenta lui-même à l'amiral Nelson une épée, dont la poignée était enrichie de gros diamants, et lui fit don du duché de Brunie, fief dont le revenu annuel est de trente-six mille ducats napolitains. (Ils valent quatre livres de France). Cette magnificence n'épuisera pas le trésor immense, que la cour de Naples a transporté avec elle en Sicile.

« J'ai fait, Sire, durant le cours de cette semaine, par moi-même et par des intermédiaires clairvoyants, toutes les recherches possibles auprès des Espagnols qui sont à Venise, pour me mettre en état de rendre un compte exact à Votre Majesté des causes et des suites de la disgrâce du chevalier Azara, rappelé de Paris et relégué à quelques lieues de Barcelone. Mgr Despuigs, son ennemi déclaré, se fait une généreuse délicatesse d'éluder toutes les questions, qu'on lui adresse à ce sujet, et sa discrétion ne se laisse pas entamer. Le cardinal Lorenzana, qui ne parerait pas

bientôt, grâce à Tannucci, aux plus hauts grades. Sa brillante conduite au siège d'Alger appela sur lui l'attention du roi de Naples, qui lui confia le commandement de sa flotte et, peu après, le nomma premier ministre : son autorité dès lors fut illimitée. En 1785, il se donna le tort de persécuter l'Église ; sa conduite cependant fut digne d'éloges en face de la Révolution française qui exigea sa destitution. Mais il reprit son influence sur Ferdinand IV quand ce prince se fut réfugié en Sicile. C'est lui qui, pour se débarrasser de Ruffo, dont il redoutait les capacités et le crédit, lui fit confier la charge de Vicaire du Royaume, ne se doutant pas qu'il lui fournissait l'occasion de s'illustrer. L'éclatant succès de Ruffo dut en effet porter ombrage à Acton.

si bien la botte, ne sait rien. Les autres Espagnols, qu'on pourrait vampiriser avec plus de succès, sont réduits à des conjectures très incertaines par l'interruption des courriers d'Espagne depuis trois mois. Ce qu'on peut recueillir de plus probable jusqu'à présent sur cette disgrâce généralement applaudie, c'est que le chevalier Azara vient de finir irrévocablement sa carrière diplomatique, à l'âge de soixante-onze ans. Il était craint et haï de la reine et des ministres, dont il a été constamment le détracteur le plus amer et le plus indiscret. Ne tenant à personne par sa naissance, il n'avait à la cour de Madrid que des ennemis. On le regardait comme un philosophe du jour, dans toute la latitude de ce mot. On lui connaissait des systèmes hardis et une frénésie d'innovations en tout genre, dont il ne prenait pas la peine de se cacher, et qu'il insinuait dans toutes ses dépêches. On lui a fait un crime d'avoir placé depuis longtemps des fonds très considérables dans les banques de Florence et de Vienne, tandis qu'il abusait les trop crédules Romains, en faisant beaucoup de dépenses à Rome, même pour y embellir un jardin où il tenait en secret une loge de francs-maçons. On prétend qu'il n'a cessé, depuis son arrivée à Paris, d'engager sa cour à se prêter au passage d'une armée française destinée contre le Portugal, et dont la seule présence aurait suffi pour révolutionner l'Espagne. Enfin on l'accuse d'une horrible collusion avec le Directoire, en sollicitant la jonction de l'escadre espagnole aux forces navales françaises, par l'appât trompeur, qu'elles seraient employées à reconquérir l'île de Minorque ardemment convoitée

à Madrid, tandis que le seul objet de cette réunion servile était de conduire perfidement la marine d'Espagne dans le port de Brest : ce qui a excité une surprise et une indignation universelles dans toute l'étendue de la monarchie. J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté que, sans s'expliquer plus clairement avec moi sur une si excessive et si imprudente complaisance, Mgr Despuigs m'avait insinué qu'un pareil asservissement était *de trop*. Le temps éclaircira toutes ces conjectures.

« L'Espagne cause dans ce moment au Sacré-Collège un autre sujet d'inquiétude beaucoup plus grave. En annonçant à ses peuples la mort du pape, le roi Charles IV dit, qu'il est le seul souverain qui n'ait pas pris un intérêt stérile à son sort, et il statue que les évêques accorderont désormais toutes les provisions et les dispenses qui émanaient du Saint Siège ; que sa nation ne reconnaîtra le nouveau pape, que lorsqu'il en aura proclamé l'élection ; qu'en attendant on s'adressera, pour la consécration des évêques, à son ministre, etc. Nous n'avons point encore d'autre garant de ce décret que le *Journal de Francfort*, dans lequel il est inséré. Les prélats espagnols, très embarrassés, ne l'avouent ni le désavouent, et ils protestent qu'ils sont certains de l'attachement du roi et de la reine d'Espagne à tous les principes reçus dans l'Église catholique. Un acte si ouvertement schismatique s'allierait mal avec les mesures d'influence que cette cour paraît avoir prises, en envoyant Mgr Despuigs, patriarche d'Antioche, à Venise, c'est-à-dire, auprès du rassemblement présumé du conclave. Privé depuis trois mois de toute

correspondance active et passive avec le nonce d'Espagne, le Sacré-Collège ne néglige aucune des précautions qui peuvent lui procurer des relations officielles avec ce prélat, et lui fournir à lui-même des renseignements sur ce qu'il doit faire dans la supposition que ce décret ne fût pas apocryphe. Quel moyen aurait-on choisi pour élever des dissensions intestines entre les églises catholiques et le Saint-Siège ! Une communauté beaucoup trop prouvée d'intérêts et d'ennemis devait étouffer à jamais ce fatal esprit de discorde entre le sacerdoce et l'empire. Nos désastres nous auraient-ils donné inutilement de si terribles leçons ? Dieu ne veut donc pas encore la fin de nos malheurs. Les inconséquences récentes et mémorables de cette cour, car on ne peut pas dire de ce cabinet, suggèrent de tristes réflexions sur le passé, sur le présent et sur l'avenir. Une influence très rapidement mobile n'y laisse rien de stable, ni dans le bien, ni dans le mal, si toutefois cette seule inconsistance n'est pas le pire de tous les maux dans un gouvernement toujours funeste, quand il est versatile.

« Voici une autre affaire qui n'est peut-être pas étrangère à cette détermination, que les gazettes attribuent à la cour d'Espagne, et dont je crois devoir pour cette raison tracer un léger précis à Votre Majesté.

« Au moment de l'invasion de Rome, les jeunes séminaristes de la Propagande expulsés de cette maison furent recueillis au nombre d'une douzaine d'individus par trois ou quatre jeunes gens de la classe du peuple, qui fréquentaient les confréries de Rome avec la piété la plus fervente. Ce rassemblement devint bientôt suspect à la police révolutionnaire.

On les emprisonna tous au château Saint-Ange. Détenus dans cette citadelle, et enfermés dans la chambre où était mort le père Ricci, dernier général des jésuites, ils conçurent, dans cet endroit-là même, par une singularité remarquable, le projet de faire revivre la société des jésuites. Après leur élargissement, ils se retirèrent dans un ermitage auprès de Spolète, ils y vécurent avec beaucoup d'édification, et ils en furent chassés par la municipalité ; mais, toujours plus attachés à leur dessein, ils choisirent entre eux pour leur supérieur, le sieur Paccanari. Celui-ci, âgé de 25 ans, originaire de Trente, avait été soldat dans les troupes du pape : il n'a reçu aucune éducation libérale ; mais il est doué de l'activité la plus ardente, et il annonce beaucoup de talent naturel pour la parole; ce qui présente quelque analogie avec saint Ignace. On avait écrit depuis quelques années dans des livres connus qu'il n'était pas au pouvoir des rois de créer une seconde fois les jésuites, et que ce prodige, s'il était possible, serait réservé à un soldat ou à un homme du peuple. La prédiction a frappé, quand on a cru qu'elle allait être justifiée par l'événement. Ce Paccanari avec ses compagnons se présenta au pape durant son séjour à Florence ; il lui présenta plusieurs suppliques, et, par des rescrits favorables qu'il obtint, ou qu'il interpréta, il eut la faculté de se dévouer à l'œuvre des missions ; il fut admis avec ses adhérents aux privilèges de la Propagande, d'être ordonné sans titre patrimonial ; il prit pour règle l'institut et les constitutions légèrement modifiées des jésuites, et en endossa l'habit en y ajoutant le petit collet du clergé en Italie. Cette nouvelle

aggrégation prit le nom de *La Compagnie de la foi de Jésus*. Le rapprochement ne pouvait pas être plus intime, à moins d'annoncer l'identité des deux institutions. Ce corps naissant ou renaissant a trouvé des pères nourriciers. Plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels on compte beaucoup de prêtres français émigrés, s'y sont affiliés. Le principal dépôt de l'Italie est à Padoue, où le noviciat est établi, et d'où on a envoyé un assez grand nombre de prêtres pour travailler au ministère dans les hôpitaux militaires de l'empereur. Deux maisons de jeunes missionnaires français, protégées à Vienne et à Prague par Madame l'archiduchesse Marie-Anne, se sont réunies à la colonie d'Italie, sous la direction du sieur Paccanari, élu général et dernièrement ordonné diacre par le nonce de Vienne. En général, les ex-jésuites sont très contraires à ce nouvel institut, qu'ils regardent comme une modification indécemment altérée de leur compagnie, sans aucune réparation préalable des injustices qu'ils ont essuyées. On dit que l'empereur accorde une protection déclarée à cette association, et que son conseil lui est fort opposé. Il y a un abbé de Broglie parmi ces jeunes gens. On parle de leur donner plusieurs établissements des jésuites. Il est certain que le nombre des profès, des novices et surtout des postulants est très considérable [1].

1. Paccanari (Nicolas), né à Trente, ouvrier corroyeur, puis soldat du pape, renonça à la carrière militaire au sortir d'un sermon et se décida à vivre dans la pénitence. Retiré à Lorette, il y fut entouré de quelques compagnons qui voulurent partager sa vie. Il écrivit pour eux une règle qui, de la part d'un homme si peu lettré, parut extraordinaire, et l'on se plut à voir en lui un instrument du ciel pour la résurrection de l'institut de Saint-Ignace. Quelques prêtres se groupèrent autour de lui, et la pre-

« Votre Majesté daignera pardonner ces détails à la persuasion où je suis qu'il convient de l'informer exactement de tous ces faits, dont les conséquences

---

mière maison de la *Société de la foi de Jésus* fut ouverte à Spolète. La République romaine en prit ombrage. Paccanari et ses confrères, chargés de fers, furent jetés au fort Saint-Ange. Aucun délit n'ayant pu être relevé à leur charge, ils furent relâchés, mais à la condition qu'ils prissent le chemin de l'exil. La Société, augmentée de plusieurs prêtres français réfugiés, et de quelques élèves de la Propagande, fut reçue par Pie VI à Florence, et sollicita de lui certains privilèges : entre autres la permission de recevoir les ordres sacrés sans patrimoine au titre de missionnaires, l'autorisation pour les élèves dispersés de la Propagande de s'agréger à la Société, malgré leurs engagements la récitation du Propre de la Compagnie de JÉSUS. A Padoue, un ex-jésuite, Mgr San Bonifazio leur offrit son palais où s'arrêtèrent plusieurs d'entre eux. Paccanari poursuivit sa route jusqu'à Vienne. Là le nombre de ses disciples s'accrut notablement. Le gouvernement autrichien, inquiet de ces développements, les invita à partir pour la Hongrie. Ils y trouvèrent un puissant soutien auprès de l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'Empereur, abbesse de Saint-Georges de Prague, qui accompagna Paccanari à Venise aussitôt Pie VII élu, afin de le recommander au nouveau pape. Pie VII fit ordonner Paccanari et, de retour à Rome, autorisa l'acquisition pour lui du couvent et de l'Église de Saint-Sylvestre au Quirinal occupée par les théatins. Les paccanaristes s'y adonnèrent à toutes les œuvres de zèle et d'apostolat : catéchisme, prédications, etc. Ils se chargèrent d'instruire les orphelins de Tata Giovanni. Paccanari adopta pour ses novices le plan d'études des Jésuites, et ouvrit au palais Salviati un collège pour la jeune noblesse, grâce aux dons de l'archiduchesse Marie-Anne. Il y eut bientôt des maisons de son institut à Londres, Belley, Amiens, Delinga (Autriche), Sion (Suisse), outre celles de Rome, Padoue et Spolète. Mais un décret du 22 juin 1802 prononça en France la dissolution de la Société, avec ordre à ses membres de regagner chacun son diocèse. Le 21 juillet 1804, Pie VII ayant donné satisfaction aux vœux du roi de Naples qui demandait le rétablissement des jésuites dans ses États, les paccanaristes furent invités à reprendre le collet romain dont l'absence les faisait ressembler aux jésuites. La bulle du 7 août 1804, en reconstituant la Compagnie de JÉSUS, fut le coup de mort du nouvel institut. Pie VII autorisa les *Pères de la Foi de Jésus*, à entrer dans la Compagnie, s'ils étaient acceptés, en ne faisant qu'une année de noviciat, au lieu de deux. Les plus instruits et les plus vertueux y furent admis. Le pape donna la maison de Saint-Sylvestre aux lazaristes, en échange du noviciat de Saint-André, qu'ils durent rendre aux jésuites. On ignore ce que devint Paccanari. *(Moroni.)*

ne sont ni indifférentes, ni faciles à deviner. On ne remarque encore aucun talent distingué parmi cette jeunesse. On prétend même qu'en Italie du moins, ce n'est qu'une réunion de pieux ignorants, et c'est déjà, si cette opinion est vraie, une énorme différence de l'estampe avec le tableau qu'on veut reproduire. Je ne suis pas à portée d'en juger en connaissance de cause. Ce que je crois savoir, c'est que les jésuites aimeraient cent fois mieux être morts pour toujours, que de se voir changés en bêtes de leur vivant.

« Les brillants succès du maréchal Souwarow en Suisse et des Anglo-Russes en Hollande nous combleraient de la joie la plus pure, si elle n'était tristement tempérée par les pertes trop déplorables de l'illustre et malheureuse armée de Condé à Constance. Nous n'en savons pas encore bien les détails, et nous craignons de les apprendre. Il est affreux de ne voir reculer que pied à pied ces imbéciles fanatiques qui arrivent enchaînés aux champs de bataille, et dont la valeur personnelle oublie sitôt les conscriptions forcées qui sont pour eux des proscriptions. Mon espoir est qu'ils cesseront d'être aveugles machines à feu sur le sol de France. La réaction de l'opinion publique ne se fera sentir que dans leurs foyers, et on ne verra qu'alors deux partis aux prises l'un contre l'autre.

« La famille basse ou l'antichambre du pape, composée de 22 personnes, est de retour en Italie. Les deux prélats, le secrétaire, le confesseur et le chapelain, attendent encore leurs passeports à Valence. Tous ces rapports verbaux ne contiennent rien de nouveau, ni rien de bien intéressant. Depuis son dé-

part de Parme, le pape n'a plus montré qu'une silencieuse résignation, et le ressort de son âme a paru brisé, ou du moins caché sous un religieux dévouement. On ne nous donne point d'indices de poison. Le cercueil est déposé dans un caveau sous la chapelle de la citadelle, sans avoir été ni enlevé ni outragé.

« Nous commencerons mercredi 23 dans l'église patriarcale de Venise les *Novendiali*, qui consistent en une grand'messe et une absoute solennelle tous les matins durant neuf jours. Nous y assisterons au nombre de 23 cardinaux. Il n'y en a jamais eu à Rome un pareil nombre dans ces cérémonies, parce que les absents n'avaient pas le temps de s'y rendre. L'ouverture du conclave n'est pas encore fixée. S'il s'assemble à Venise, comme on le croit, ou plutôt comme on le craint, il doit naturellement être plus court que de coutume. Deux raisons le prolongeaient ordinairement au Vatican, savoir, l'influence toujours disputée des couronnes et les intrigues très actives de la ville de Rome, souvent beaucoup plus redoutables que les factions intérieures du Sacré-Collège. Or, il paraît que ces deux obstacles ne s'opposeront pas à la promptitude de l'élection. Un mois ou six semaines devraient suffire pour écarter les concurrents, si nous sommes réduits aux seules chances du scrutin. On ne s'endort pas ici en attendant pour avancer, et peut-être par là même pour embrouiller la besogne. Au reste, malheur, dit-on, et moi, je dis bonheur à tous ceux dont il est question avant le conclave; car ils ne seront jamais élus.

« Je suis, etc.

« P. S. — Mgr Despuigs sort de chez moi au

moment où j'allais cacheter ma lettre. Je lui ai parlé de ce nouveau décret qu'on attribue au roi d'Espagne. Il ne sait lui-même qu'en croire ; mais voici comment il en explique les dispositions.

« Selon lui, l'article relatif à la consécration des évêques n'a aucun fondement. C'est une faute de traduction. On n'a voulu parler à Madrid que de la confédération des évêques pour prévenir un schisme.

« La défense de reconnaître le nouveau pape en Espagne, jusqu'à ce que le roi en ait proclamé l'élection, n'a point d'autre objet que de se prémunir contre l'élection d'un intrus dans la ville de Rome, dont on ne pouvait pas savoir la délivrance à Madrid. Cette explication est d'autant plus plausible, que la mission vraiment diplomatique de Mgr Despuigs à Venise prouve évidemment la volonté de reconnaître le pape élu par le Sacré-Collège.

« Enfin, l'ordre donné aux évêques d'accorder les dispenses qui émanaient du Saint-Siège, n'est autre chose que l'usage légitime des facultés déléguées par une bulle du feu pape aux évêques espagnols, au moment où il se vit déporté en France. La bulle fut signée à Parme. Cette délégation apostolique est très conforme aux règles, et une pareille explication doit rassurer le Sacré-Collège. »

Louis XVIII, charmé du zèle de son éminent informateur et vivement intéressé par les nouvelles que le cardinal lui transmettait avec des réflexions de nature à peindre leur véritable physionomie, répondait, de sa main, à la date du 25 novembre :

« Mon cousin, j'ai reçu presqu'à la fois vos deux

lettres des 8 et 19 octobre ; vous devez être informé à présent du retard qu'a éprouvé la première, et de ses causes.

« Celui que semble éprouver l'ouverture du Conclave me cause une peine bien sensible, et je crains qu'il ne se prolonge encore. Qu'importe que le chef de l'Église soit élu à Rome ou ailleurs, pourvu qu'elle en ait promptement un ? C'est là l'essentiel, et, croyez-moi, les inconvénients qui existeraient dans un lieu, se retrouveraient également dans un autre, mais le plus grand de tous, je le répète, est la viduité de l'Église.

« Les explications que M. Despuigs vous a données sur le décret, faux ou véritable, attribué au roi d'Espagne, m'ont fait un grand plaisir. Je souffrais de voir le roi catholique, mon cousin germain, et l'aîné de la seconde branche de ma famille, paraître établir le schisme dans ses États.

« J'avais entendu parler du nouvel institut du P. Paccanari, mais je suis plus au fait sur celui de M. l'abbé de Broglie et je sais qu'il a été unanimement approuvé par tous les évêques de France, nommément par M. l'évêque de Boulogne, autorité grave en pareille matière, et par M. l'évêque d'Auxerre [1] qui, plus délicat qu'un autre sur tout ce qui tient à *la Société*, avait commencé par être prévenu contre le nouvel établissement. Que quelques jésuites s'écrient avec leur dernier général : *Sint ut erant, aut non sint !* je n'en suis pas surpris ;

1. Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, né à Rennes le 10 février 1725, sacré à Rome par le pape Clément XIII le 13 septembre 1758. Il ne faut pas le confondre avec son frère, l'archevêque de Bordeaux, qui, comme garde des sceaux, concourut à la promulgation de la constitution civile du clergé, contre laquelle il protesta comme évêque en lui refusant le serment.

pour moi, je ne suis pas si difficile ; pourvu qu'un établissement puisse être utile à la religion et au soutien des bons principes, j'en suivrai toujours les progrès avec intérêt.

« J'ai été fort sensible à la nouvelle démarche du Sacré-Collège, et je dois vous avouer que, politique à part, les idées en sont si belles, la latinité si pure, le style à la fois si élégant, si noble et si touchant, que je ne puis me persuader que vous vous soyez contenté d'en inspecter le cérémonial. De mon côté, j'espère avoir rempli ce dernier point dans ma réponse, mais si ce n'était pas, il vous serait facile de faire sentir à vos collègues que, sorti de France comme le philosophe Bias, je ne puis avoir toutes ces choses de détail bien en ordre.

« Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. « LOUIS. »

IV.

Maury n'avait point attendu l'expression de la royale satisfaction de son auguste correspondant, pour continuer à le satisfaire, aussi bien par l'intérêt de ce qu'il lui mandait, que par le style « à la fois si élégant, si noble, si touchant » et si spirituel de ses lettres, un plaisir de délicat auquel Louis XVIII, comme on sait, fut toujours fort sensible.

Il écrivait de Venise, à la date du 26 octobre 1799 :

« Sire, — Fidèle au tribut hebdomadaire, que je mets aux pieds de Votre Majesté, je continue à lui rendre compte des événements de la semaine. Le plus

intéressant de tous est la proclamation publiée à Rome par le général napolitain Naselli, comte d'Aragon, pour déclarer solennellement que le roi des Deux-Siciles, son maître, s'est emparé par la voie des armes de Rome et de l'état romain, dans la seule vue de les restituer immédiatement au successeur du pape Pie VI, qui en sera seul souverain légitime. Cette déclaration a excité une joie universelle. Le Sacré-Collège en a témoigné sa profonde reconnaissance à Sa Majesté Sicilienne. Nous ne savons pas encore si ce nouvel état de choses ne changera rien au projet déjà formé et toujours probable d'assembler le conclave à Venise.

« La cour de Vienne a ordonné ici à ses agents de concerter avec le Sacré-Collège les préparatifs qu'il faut faire à cet effet au monastère de Saint-Georges, de lui envoyer le devis de ses dépenses locales réglées avec économie, et d'attendre ses ordres. Il résulte de cet examen déjà rédigé et envoyé, que ce travail ne coûtera presque rien, et que dix ou douze jours suffiront pour mettre ce magnifique couvent en état de nous recevoir. En calculant tous les délais possibles, on compte que le conclave pourra s'ouvrir le 1er décembre prochain. Nous en sommes aujourd'hui au 4e jour des *Novendiali*, que nous célébrons ici dans l'église patriarcale, d'une manière très convenable. Il y a trente cardinaux, et un nombre à peu près double de prélats.

« Nous avons appris avec regret, Sire, que notre courrier, expédié à Mittau, avait retardé son départ et changé sa route à Vienne. Nous n'aurions pas cru que M. le comte Rosomonski eût des facultés limitées pour délivrer des passeports ; et, si nous avions pu le prévoir, nous nous serions adressés à M. le Maréchal

Souwarow, qui nous témoigne beaucoup de bonne volonté. Nous espérons que ce retard imprévu ne suspendra notre hommage que de quelques jours.

« On a débité, sur la foi de je ne sais quel corsaire, que le général Bonaparte s'était sauvé de l'Égypte avec Berthier et Murat, et qu'ils venaient d'arriver en Corse. Personne ne croit à cette nouvelle, qui ne manquerait pas d'avoir un tout autre caractère de certitude et même d'évidence, si elle avait quelque fondement.

« Le général autrichien Klenau, qui était campé dans l'État de Gênes avec quatre mille hommes, ayant été attaqué par des forces très supérieures, s'est retiré jusqu'à Sarzana, après avoir perdu six cents hommes. Cette retraite a fait craindre une irruption des Français en Toscane ; mais Klenau a reçu des renforts, et on assure qu'il a repris tous ses postes, après avoir tué neuf cents Français sur la route.

« On dit qu'il se forme dans le Sacré-Collège un parti de l'opposition, qu'on appelle assez plaisamment *le parti des Jacobins*, et on y comprend Zelada, Caprara, les deux Doria, Roverella, Vincenti, Dugnani et Rinuccini. Il n'est pas temps encore de savoir ce qui en est, ni ce que veulent ces messieurs. C'est le cours ordinaire des intrigues.

« Je suis avec le respect le plus profond et un dévouement à toute épreuve, etc. »

Le 2 novembre suivant, Maury continue sa chronique anté-conclaviste.

« Sire, — je continue avec empressement à faire ma cour à Votre Majesté, en lui rendant compte de

tous les préludes de l'élection du nouveau chef de l'Église. Nous avons terminé avant-hier les *novendiali* avec toute la solennité convenable. Il n'y aura plus désormais aucune cérémonie publique jusqu'au jour de l'ouverture du conclave. Le devis des dépenses locales qui a été envoyé à Vienne, uniquement par respect pour l'empereur qui l'a demandé, ne s'élève qu'à la modique somme de onze mille florins. Nous espérons que le mois courant suffira pour mettre le monastère de St-Georges en état de recevoir le Sacré-Collège. Il y a trente-trois cardinaux à Venise. Nous attendons de Vienne nos deux collègues Herzan [1] et Bathyan [2], et nous désirons toujours d'y voir arriver nos confrères français, dont on ne cesse de me demander des nouvelles. Leur présence déconcerterait probablement beaucoup de combinaisons. Si le conclave est composé, comme on le croit, de deux partis assez nombreux pour empêcher l'élection, notre incarcération pourra se prolonger pendant plusieurs mois, et la seule lassitude de l'ennui rapprochera les esprits. L'opposition qui semble déjà formée veut ou

1. Herzan de Harras (François), né à Prague le 5 août 1735, auditeur de Rote pour l'Allemagne le 26 février 1771, cardinal le 12 juillet 1779, conseiller de Joseph II, Léopold II, François II et leur ministre plénipotentiaire à Rome, il fut mêlé à toutes les négociations auxquelles donnèrent lieu, sous leur règne, les affaires ecclésiastiques. Évêque de Savaria le 12 mai 1800. Mort à Vienne le 1 juin 1804. Ambassadeur de l'empire au conclave, il donna l'exclusive au cardinal Gerdil. Maury, qui l'avait spécialement en horreur, ne ménage guère l'ancien conseiller de Joseph II.

2. Bathyan (Joseph), né à Vienne le 30 janvier 1727. Archevêque de Strigonie, puis de Colocza et Bacs, créé cardinal par Pie VI dans le consistoire tenu au palais impérial de Vienne le 19 août 1782, il résista avec fermeté aux entreprises de Joseph II contre la discipline de l'Église. C'est par erreur que Maury le compte parmi les futurs membres du conclave, puisqu'il était mort à Presbourg le 22 septembre 1799.

feint de vouloir faire pape le cardinal Archetti [1], et d'un autre côté on parle beaucoup du cardinal Gerdil, sans se piquer peut-être de plus de sincérité. Son grand âge de 82 ans, et son intervention au scandaleux *Te Deum*, qui fut chanté dans l'église de Saint-Pierre après la démocratisation de Rome, semblent être les seuls obstacles qu'on puisse opposer à son élection [2]. Toutes ces conjectures ne sont encore que des bruits publics. Le scrutin seul ne flattera personne.

« Les banquiers révolutionnaires de Rome ont offert leur caisse au Sacré-Collège. Nous avons refusé unanimement leurs offres, que nous attribuons à la proclamation du général Naselli qui a promis au nouveau pape la restitution de l'État de l'Église.

« L'empereur de Russie a répondu très obligeamment à la lettre que lui écrivit le Sacré-Collège, pour lui recommander notre grand et infortuné Pie VI. Ce prince nous assure qu'il a en vue son rétablissement, dans la guerre qu'il a entreprise pour la cause des souverains, et qu'il le fera rétablir dans tous ses droits.

1. Archetti (Jean-André), né à Brescia en 1728, débuta à la nonciature de Varsovie, d'où Pie VI l'envoya à Saint-Pétersbourg. Il y conclut d'importantes affaires avec Catherine II, et reconnut pour la première fois aux tzars le titre d'empereur de la part du Saint-Siège. Cardinal le 20 septembre 1784, évêque d'Ascoli en 1795, de Sabine en 1800, il mourut à Ascoli en 1805, laissant la réputation d'un pasteur zélé.

2. Le 18 février 1798, les consuls de la République romaine exigèrent de Mgr Dini, maître des cérémonies, qu'un *Te Deum*, auquel assisteraient les cardinaux, fût célébré dans la basilique Vaticane à l'occasion du changement de gouvernement. Mgr Dini, n'ayant pu en référer au pape étroitement gardé, s'adressa au cardinal Antonelli le plus ancien des cardinaux présents, et du consentement des chefs d'ordres, le *Te Deum* fut chanté, mais on ne voulut pas permettre aux consuls d'y assister. (Baldassari, *Histoire de l'enlèvement de Pie VI*, p. 208.)

« Les réponses, que nous commençons à recevoir des cours, auxquelles nous avons annoncé officiellement la vacance du St-Siège, sont infiniment satisfaisantes.

« Votre Majesté recevra, le plus tôt que possible, l'oraison funèbre du pape, prononcée par Mgr Brancadoro. L'auteur s'est presque uniquement restreint à la déportation, à la captivité et à la mort de son héros.

« Le prince Chigi, maréchal du conclave, vient d'arriver ici pour remplir les fonctions de sa charge. Il n'a pas été totalement sans reproche durant la révolution. Le majordome du pape, Mgr Caraffa, napolitain, qui a eu des torts infiniment plus graves, se présente aussi pour reprendre l'exercice de sa place. Il n'y a pas jusqu'à l'ex-jésuite Bolgéni, apologiste du serment révolutionnaire, qui ne nous envoie son apologie. Mais, en matière de félonie, les actes de contrition, qui viennent tard à la suite de grandes forfaitures, ne peuvent avoir de valeur que pour l'autre monde.

« Personne ne croit aux gazettes qui font arriver en France le général Bonaparte. Si cette étrange nouvelle était vraie, elle devrait avoir, dès le premier moment, un autre caractère de certitude.

« On se flatte qu'il y aura bientôt de grands et heureux événements militaires en Suisse. La réunion des généraux et des armées nous annonce une bataille décisive dans cette partie.

« J'en étais là lorsqu'on est venu me confirmer l'arrivée de Bonaparte en France. Dieu veuille que ce soit un faux bruit.

« Je suis avec le plus profond respect et le plus invariable dévouement, etc. ».

Sept jours après, le 9 novembre, le cardinal écrit de nouveau :

« Sire. — J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté du départ du courrier extraordinaire, que le Sacré-Collège a expédié à Vienne, pour solliciter les ordres de cette cour relativement aux préparatifs et à l'ouverture du conclave. Avant que nos instances fussent parvenues à notre nonce, le gouvernement impérial avait écrit ici à ses agents de mettre promptement le monastère de Saint-Georges en état de nous recevoir, *si les cardinaux le désiraient.* Cette dernière condition, que l'on aurait pu interpréter comme une espèce d'invitation indirecte d'aller élire le nouveau pape à Rome, n'a paru susceptible d'aucune délibération à nos anciens. En conséquence, l'offre a été acceptée immédiatement, sans autre explication. Les ouvriers ont procédé de suite aux travaux convenus, et le local sera en ordre le 25 de ce mois, pour célébrer la messe du Saint-Esprit, qui précède notre clôture. Après l'arrivée instante des cardinaux Herzan et Ruffo, nous nous trouverons au nombre de trente-cinq votants ; de sorte que l'inclusive des deux tiers, qui doivent former une élection canonique, sera de vingt-quatre voix, auxquelles il est d'usage que toutes les autres se réunissent par courtoisie, dès que le nombre suffisant à la rigueur est ouvertement assuré. Le parti de l'opposition, signalé dans mes lettres précédentes, se tient toujours à l'écart ; mais il ne paraît pas qu'il se fortifie,

« Les réponses, que nous commençons à recevoir des cours, auxquelles nous avons annoncé officiellement la vacance du St-Siège, sont infiniment satisfaisantes.

« Votre Majesté recevra, le plus tôt que possible, l'oraison funèbre du pape, prononcée par Mgr Brancadoro. L'auteur s'est presque uniquement restreint à la déportation, à la captivité et à la mort de son héros.

« Le prince Chigi, maréchal du conclave, vient d'arriver ici pour remplir les fonctions de sa charge. Il n'a pas été totalement sans reproche durant la révolution. Le majordome du pape, Mgr Caraffa, napolitain, qui a eu des torts infiniment plus graves, se présente aussi pour reprendre l'exercice de sa place. Il n'y a pas jusqu'à l'ex-jésuite Bolgéni, apologiste du serment révolutionnaire, qui ne nous envoie son apologie. Mais, en matière de félonie, les actes de contrition, qui viennent tard à la suite de grandes forfaitures, ne peuvent avoir de valeur que pour l'autre monde.

« Personne ne croit aux gazettes qui font arriver en France le général Bonaparte. Si cette étrange nouvelle était vraie, elle devrait avoir, dès le premier moment, un autre caractère de certitude.

« On se flatte qu'il y aura bientôt de grands et heureux événements militaires en Suisse. La réunion des généraux et des armées nous annonce une bataille décisive dans cette partie.

« J'en étais là lorsqu'on est venu me confirmer l'arrivée de Bonaparte en France. Dieu veuille que ce soit un faux bruit.

« Je suis avec le plus profond respect et le plus invariable dévouement, etc. ».

Sept jours après, le 9 novembre, le cardinal écrit de nouveau :

« Sire. — J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté du départ du courrier extraordinaire, que le Sacré-Collège a expédié à Vienne, pour solliciter les ordres de cette cour relativement aux préparatifs et à l'ouverture du conclave. Avant que nos instances fussent parvenues à notre nonce, le gouvernement impérial avait écrit ici à ses agents de mettre promptement le monastère de Saint-Georges en état de nous recevoir, *si les cardinaux le désiraient.* Cette dernière condition, que l'on aurait pu interpréter comme une espèce d'invitation indirecte d'aller élire le nouveau pape à Rome, n'a paru susceptible d'aucune délibération à nos anciens. En conséquence, l'offre a été acceptée immédiatement, sans autre explication. Les ouvriers ont procédé de suite aux travaux convenus, et le local sera en ordre le 25 de ce mois, pour célébrer la messe du Saint-Esprit, qui précède notre clôture. Après l'arrivée instante des cardinaux Herzan et Ruffo, nous nous trouverons au nombre de trente-cinq votants ; de sorte que l'inclusive des deux tiers, qui doivent former une élection canonique, sera de vingt-quatre voix, auxquelles il est d'usage que toutes les autres se réunissent par courtoisie, dès que le nombre suffisant à la rigueur est ouvertement assuré. Le parti de l'opposition, signalé dans mes lettres précédentes, se tient toujours à l'écart ; mais il ne paraît pas qu'il se fortifie,

et il n'est peut-être pas même encore irrévocablement uni. Le cardinal Borgia s'en est séparé [1].

« Les Napolitains ont appelé et institué à Rome un de leurs juges criminels, connu à Naples par la sévérité des sentences de mort qu'il vient de faire exécuter. Cette commission a mis en fuite un grand nombre de révolutionnaires romains. Le fils aîné de la princesse de Sainte-Croix a été emprisonné par son ordre avec des symptômes sinistres de rigueur. Plusieurs autres jacobins ont été arrêtés. Le prince Borghèse a reçu l'ordre de faire un voyage avec ses deux enfants mâles, et de s'absenter de Rome pour longtemps. On croit qu'il va se retirer à Pise, s'il obtient la permission de s'y établir. Le gouvernement napolitain paraît avoir adopté un plan différent de la méthode suivie jusqu'à présent par la cour de Vienne qui, en dissimulant les délits de la classe commune des jacobins, semble vouloir attendre la paix avec les Français, pour leur faire sérieusement la guerre. Cette impunité provisoire les endort et les enhardit dans leurs complots. Le nouveau pape devra s'estimer fort heureux, s'il trouve, en arrivant à Rome, tous les attentats révolutionnaires punis exemplairement.

« Cette pauvre ville de Rome est complètement ruinée, ainsi que tout l'État de l'Église. Il n'y reste

1. Borgia (Étienne), né à Velletri le 3 décembre 1731, gouverneur de Bénévent en 1759, secrétaire de l'Index en 1764, de la Propagande pendant dix-huit ans (de 1770 à 1789), cardinal le 30 mars 1789, préfet de l'Index, puis des Études, puis de la Propagande, mort à Lyon en 1804. Le cardinal Étienne Borgia fut un des hommes les plus savants de son temps, un de ceux qui méritèrent le mieux de l'Église. (Cf. Sylvain *Grégoire XVI*, p. 7.)

plus rien pour tenter une seconde fois l'avidité des Français qui se sont montrés plus jaloux de voler le pays que de le révolutionner. Ancône résiste toujours; mais on en aura bientôt raison au moyen des gros canons et des onze mille hommes de troupes réglées qui attaquent enfin sérieusement cette mauvaise place fortifiée avec beaucoup d'art, et défendue par le fanatisme révolutionnaire du désespoir.

« Les Français inquiètent toujours le Piémont, quoiqu'on en tue beaucoup, toutes les fois qu'on peut les joindre. L'excellente cavalerie autrichienne est nulle sur les Alpes. On convient que l'infanterie de l'empereur n'est ni vêtue, ni armée avantageusement pour cette guerre de montagne, et que les Français y excellent avec leur intelligence et leur adresse individuelle. On croit la saison trop avancée pour entreprendre le siège de Coni, et beaucoup de gens se flattent encore de la prise prochaine de Gênes, d'où l'on dit que les Français font défiler leurs bagages précieux vers la Provence.

« On parle toujours des troubles intérieurs de la France, et on espère que cette fermentation prendra un grand et vaste caractère, dès que les Russes auront franchi les montagnes de la Suisse.

« Personne ne doute plus ici du retour du général Bonaparte en France. C'est un homme dangereux ; mais la Providence a ses desseins, et il faut attendre que les événements nous les expliquent.

« Je suis avec le respect, etc. ».

Soit coquetterie, soit crainte réelle inspirée par le retard des réponses de Louis XVIII, Maury commence

sa lettre du 16 novembre avec une appréhension qui ne dut être, en tout cas, que peu profonde. Il avait trop de flair pour ne pas comprendre combien à Mittau on attendait impatiemment des nouvelles sûres du futur conclave.

« Sire. — Je demande pardon à Votre Majesté de l'ennui que lui cause mon zèle. J'aime mieux l'importuner par des dépêches sans intérêt, que de l'exposer à la moindre inquiétude sur l'Italie par mon silence.

« Les préparatifs du conclave sont très avancés. On se flatte toujours que nous pourrons nous y renfermer vers le 25 de ce mois. N'ayant encore reçu aucun ordre de Votre Majesté, je ne crois pas pouvoir mieux la servir, qu'en favorisant de tous mes moyens l'élection de celui qui a eu l'honneur de correspondre trois fois avec elle durant le cours de l'année. C'est, à mon avis, le meilleur choix que nous puissions faire ; mais on ne saurait se donner à soi-même aucune espèce d'assurance sur de pareils futurs contingents. L'instituteur de la reine a aussi beaucoup de partisans [1]. C'est un vieillard que personne ne connaît et n'ose définir. Je préférerais infiniment l'autre serviteur zélé et très déclaré de Votre Majesté. Nous attendons tous les jours les cardinaux Ruffo et Herzan, qui sont en voyage par ordre de leurs cours pour venir nous joindre. Le cardinal Rohan a répondu formellement à notre lettre de convocation, qu'il n'assisterait point au conclave, pour ne pas s'éloigner davantage de son diocèse. Il réside

1. Gerdil, qui avait été précepteur de Charles-Emmanuel IV, frère de Joséphine de Savoie, femme de Louis XVIII.

provisoirement à Ratisbonne. Le souvenir de son malheureux procès lui fait désirer de recevoir du Sacré-Collège une réponse obligeante de regret à sa lettre d'excuse, et je n'ai vu aucun inconvénient à lui procurer cette satisfaction, qu'il m'a demandée, mais il est de mon devoir d'en rendre compte à Votre Majesté [1].

« Nous venons d'apprendre, Sire, par des lettres dignes de foi, que la ville d'Ancône a ouvert ses portes aux Autrichiens le onze de ce mois, après trois heures d'un grand feu d'artillerie, en vertu d'une capitulation dont les conditions ne sont pas encore connues. Voilà par conséquent un renfort précieux de dix mille hommes pour agir dans le Génovéfat, où il paraît qu'on veut finir la campagne par la prise de Gênes.

« En même temps, le général Melas a remporté une grande et décisive victoire près de Coni, sur Championnet, auquel il a tué ou pris plus de dix mille hommes. On assure que le commandant français de Coni a offert, par capitulation, de rendre la place dans

1. Prince Louis-René-Édouard de Rohan-Guémené, né à Paris le 25 septembre 1734, sacré évêque de Canople le 18 mai 1760 et nommé coadjuteur de son oncle l'évêque de Strasbourg. Nonce à Vienne en 1772, il fut rappelé à l'avènement de Louis XVI. Peu estimé de la Cour, il se fit recommander à Pie VI par Stanislas, ex-roi de Pologne, et le pape le créa cardinal le 1er juin 1778. Conduit à la Bastille le 15 août 1785 pour l'affaire du Collier, Rohan voulut être déféré au Parlement, qui l'acquitta. Le roi l'exila à la Chaise-Dieu. Le pape suspendit Rohan, pour s'être fait juger par un tribunal incompétent. Rohan se justifia et fut réintégré dans sa dignité. Dès lors, il eut à cœur de se montrer digne de la pourpre ; il s'occupa de payer ses dettes et regagna son diocèse. Député du bailliage de Haguenau aux États-Généraux, il semblait devoir être un complice tout trouvé pour les révolutionnaires, d'autant plus qu'il s'était remis en relations avec les philosophes, mais il trompa leur attente : la persécution religieuse le rendit exemplaire. Il répara ses torts en donnant à ses prêtres l'exemple de la fidélité à l'Église et mérita pour cela les éloges de Pie VI. Il mourut à Ettenheim le 16 février 1803.

cinquante jours, s'il n'était pas secouru, et que cette proposition a été refusée. On se croit certain d'entrer beaucoup plus tôt, de gré ou de force, dans cette citadelle, qui est le dernier point, avec Gênes, encore occupé par les Français en Italie. L'entière délivrance de toutes ces régions cisalpines depuis Coni jusqu'à la Calabre, et de Gênes à Peschiera, forme une magnifique campagne militaire. Il n'en faut plus qu'une pareille pour conquérir la France et rétablir l'ordre et la paix en Europe. Dieu veuille qu'on y procède avec la même vigueur et la même bonne foi! Tous ces bruits de trève ou d'amnistie contristent profondément les bons royalistes de tous les pays, et ne peuvent plaire qu'aux jacobins, travestis sous le nom d'illuminés qui ne sont que des fanatiques d'athéisme et de démocratie.

« Je fus surpris de recevoir hier matin la visite de M. Pastoret [1], maître des requêtes, et de M. de Vaublanc [2], son collègue à la seconde assemblée. Je leur parlai avec toute la franchise qui convient à mon caractère et à mes principes, mais en même temps avec le ton de modération et d'indulgence que nous commandent nos intérêts. Ils protestèrent qu'ils

1. Claude Emmanuel, marquis de Pastoret (1756-1840), avait embrassé les idées du temps ; c'est à lui qu'est due la première sécularisation de Sainte-Geneviève : député de Paris à la Législative il s'y montra constitutionnel monarchique, et émigra pendant la Terreur. Député aux Cinq Cents en 1795, sénateur de l'empire en 1809, président de la chambre des pairs en 1820, et chancelier de France en 1829, il devint un des conseillers du comte de Chambord dont Charles X l'avait nommé tuteur.

2. Vienot, comte de Vaublanc (1756-1845), membre de l'assemblée législative, condamné à mort par contumace après le 13 vendémiaire, rentra en France au 18 brumaire; devint préfet de l'empire, ministre de la Restauration, et rentra dans la vie privée en 1830. Il a laissé des *Mémoires*.

étaient à présent royalistes comme moi ; qu'ils n'avaient que des erreurs à se reprocher; que jamais ils n'avaient participé à aucun crime, et bien moins encore au plus grand de tous; que, depuis le désastre du 4 septembre, ils étaient proscrits, etc., etc. M. Pastoret me fit même entendre, qu'ils n'avaient joué ce malheureux rôle dans la révolution que par l'ordre du feu roi. Je leur répondis que j'étais fort porté à croire qu'ils n'avaient jamais été des révolutionnaires dogmatiques, mais des intrigants, beaux-esprits fort étonnés de se trouver de francs imbéciles. J'ajoutai que, s'ils voulaient argumenter contre moi pour se justifier, j'allais leur fermer la bouche en quatre minutes, mais que, s'ils reconnaissaient franchement et douloureusement leurs torts, j'étais prêt à leur pardonner et à les embrasser. Ils m'ont demandé la permission de revenir me voir. La révolution donne à tous ceux qui l'ont traversée un ton tranchant et le regard de l'audace, et il reste plus ou moins de démocratie dans toutes les têtes françaises; mais, avec un ascendant bien prononcé de raison, on rabat ces prétentions mal déguisées d'égalité. Je verrai s'il est possible de tirer quelques lumières utiles de ces nouveaux convertis.

« Je suis avec le respect le plus profond et le plus absolu dévouement, etc. »

Enfin, la veille même du jour où il allait entrer en conclave, le 30 novembre 1799, Maury écrivait l'importante dépêche suivante, qui clôture tous les renseignements dont il s'est plu à informer le roi sur les préliminaires de cette grande assemblée, sur laquelle

toute la chrétienté avait les yeux fixés, avec d'autant plus d'anxiété que le 18 brumaire venait d'inaugurer, en France, un nouvel ordre de choses, où la papauté, on le sentait d'instinct, serait appelée à jouer un rôle considérable.

« Sire, — écrit le cardinal qui partageait l'anxiété générale, — la stérilité des nouvelles ne put me fournir, samedi dernier, la matière d'une lettre. C'est le seul courrier que j'aie laissé passer vide depuis près de trois mois.

« Je reçus hier l'adorable réponse, dont Votre Majesté a daigné m'honorer et me favoriser le 20 du mois dernier, et je l'en remercie en me prosternant devant tant de bonté. C'est tout ce que mon admiration et ma reconnaissance osent se permettre de dire à un tel maître, et qui l'est, en toute vérité, de toutes les manières. Mon embarras n'est pas moindre assurément pour mettre aux pieds de Madame la duchesse d'Angoulême l'hommage de mon profond respect et de la confusion dont me couvre l'excès de ses bontés. Il est bien hardi, Sire, de supplier Votre Majesté d'acquitter ma dette, car elle doit être, et elle sera éternelle ; mais, quel autre interprète assez auguste ma reconnaissance pourrait-elle choisir auprès de cet ange de la France, que l'organe sacré d'un souhait si glorieux pour moi, tout indigne que j'en suis ?

« C'est demain, Sire, que nous devons enfin célébrer la messe du Saint-Esprit, et nous renfermer en conclave dans le monastère des Bénédictins de Saint-Georges le Majeur. Tout est prêt pour nous y recevoir.

Nous y serons un peu plus commodément, mais beaucoup moins convenablement qu'à Rome. Le cardinal Antonelli, qui aime à dominer, et qui s'est emparé, par voie de fait, grâces à la paresse de notre excellent doyen, de la décision et de la direction de nos affaires, a constamment voulu [1] que le conclave se tînt à Venise. Dès le 16 septembre dernier, je prévins toutes ses instances à Vienne, en lui écrivant une longue lettre, dans laquelle je développais les raisons très fortes qui devaient nous faire préférer notre ville de Rome [2]. Il me fit une réponse, dont chaque ligne me fournissait une réponse accablante. Je me tus et je conservai ces deux billets, qui font et qui vont faire du bruit *inter fratres*. Le cardinal Ruffo, en arrivant ici, a été de mon avis. Nous avons su, en même temps, que la cour de Vienne avait insinué au nonce, à notre insu, qu'il serait convenable d'aller élire le pape à Rome. Le cardinal Antonelli ne nous en a rien dit. Le danger du délai, dans un si grand intérêt, et la sagesse qu'il y a toujours à recouvrer la souveraineté le plus tôt qu'on le peut, excitent à présent de la fermentation. Malheureusement, le mal est fait, il est irrémédiable, et la ruine individuelle de son auteur ne nous guérira de rien. J'aurais sacrifié très volontiers au bien commun l'honneur particulier qui me revient de cette discussion.

« Nous sommes ici trente-cinq cardinaux. Il ne nous

1. Nous avons expliqué plus haut comment les cardinaux obéissaient en cela aux instructions de Pie VI.

2. Nous n'avons pas retrouvé, dans les papiers de Maury, cette lettre, pas plus que la réponse d'Antonelli.

manque, pour compléter le Sacré-Collège, que nos collègues Mendoza [1], Seutmanar [2], la Rochefoucault, Rohan, Montmorency, Frankenberg, Migazzi [3], Ranuzzi [4], Zurlo et Gallo [5]. Qui eût osé espérer, il y a un an, une pareille réunion ?

« Le décret du roi d'Espagne, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, a été réellement publié à Madrid. Les commentaires favorables qu'en faisait ici Mgr Despuigs, n'ont aucun fondement. C'est un schisme matériel, auquel il ne manque plus que le mot propre. On rapproche maintenant de cette agression très prononcée, les négociations officieuses du chevalier Azara, les lettres du prince de la Paix [6], qui invitaient le pape à sacrifier tous les droits

1. de Mendoza (Joseph-François), noble Portugais, né à Lisbonne le 12 octobre 1726, patriarche de Lisbonne le 10 mars 1788, cardinal de la même année. Il n'assista pas au conclave, et mourut le 16 février 1808.

2. Sentmanat y Cartella (Antonin), d'une illustre famille de Catalogne, né à Barcelone le 21 avril 1734, se distingua par ses connaissances juridiques. Auditeur de Rote pour l'Espagne le 25 avril 1775, évêque d'Avila en 1783, patriarche des Indes Orientales le 25 juin 1784, cardinal le 30 mars 1789. Mort à Aranjuez, le 14 avril 1806.

3. de Migazzi (Christophe), né à Trente le 20 octobre 1714, évêque de Vacs (Hongrie) le 20 septembre 1756, archevêque de Vienne, en 1757, créé cardinal le 23 novembre 1761, lors du voyage de Pie VI en Autriche. Il mourut à Vienne le 14 avril 1803, à l'âge de 88 ans et demi.

4. Ranuzzi (Vincent), de famille noble, né à Bologne le 1er octobre 1726. Entré dans la prélature, il devint archevêque de Tyr et nonce à Venise en 1775, nonce à Lisbonne en 1782, cardinal et évêque d'Ancône en 1785. Il eut beaucoup à souffrir de l'invasion, et se refusa aux pires exigences des envahisseurs. Il ne put se rendre au conclave, mais il eut la consolation de recevoir et d'héberger le nouveau pape à Ancône le 21 juin 1800. Il mourut le 27 octobre suivant, laissant la réputation d'un bon et zélé pasteur des âmes.

5. Gallo (Nicolas), né à Osimo le 17 avril 1721, évêque de Viterbe le 14 février 1785, cardinal la même année, mourut à Viterbe, le 14 décembre 1801.

6. De simple garde du corps, Godoy, dit le Prince de la Paix, s'était élevé, par la faveur, au rang de premier ministre. Sa politique fut funeste

temporels du Saint-Siège, etc., etc. Ces souvenirs n'inspirent pas confiance. Il paraît cependant que Mgr Despuigs, qui a ici une grande représentation, sans déployer encore aucun caractère public, de peur sans doute que la cour de Vienne n'en fût pas satisfaite, prétend avoir une forte influence sur l'élection du pape. Son parti connu se réduit à cinq ou six cardinaux qui ne sont même pas tous bien assurés. Il a voulu prendre en particulier un ton de menace qui, loin d'en imposer, lui a attiré des explications accablantes. Il change de ton maintenant, et il se borne à déclarer, que sa cour ne veut entendre parler d'aucun cardinal autrichien. Ce mot, dont l'acception paraît fort restreinte, semble avoir une grande latitude dans sa bouche. Tous les sujets provisoires de l'empereur y sont peut-être compris, quoiqu'il soit probable que l'Espagne veut secrètement pour pape le cardinal Giovanetti [1], archevêque de Bologne. C'est un camaldule de 78 ans, il a la pierre, il est venu ici par eau, et il ne peut pas aller à Rome, ce qu'on regarde comme une irrégularité, ou incapacité canonique. Ce mystère s'éclaircira bientôt.

« L'autre parti, auquel je tiens, est en observation. Il est d'usage qu'avant de découvrir le vrai projet

à l'Espagne, qu'il finit par sacrifier à l'ambition de Bonaparte. En 1798, Pie VII ayant réclamé le secours de Sa Majesté Catholique contre les Français, Godoy répondit à la note officielle du pape par un écrit imprimé plein d'une sèche ironie. Il reprochait à Sa Sainteté d'avoir elle-même imprudemment rompu l'armistice avec la France, et l'exhortait ensuite à se dégager des biens d'ici-bas. C'est à cette impertinence qu'il est fait allusion ici et plus loin.

1. Giovanetti (André), né à Bologne le 6 janvier 1722, moine camaldule, administrateur de l'archevêché de Bologne le 29 janvier 1776, cardinal le 23 juin 1777, archevêque de Bologne le 15 décembre 1777, mort le 8 août 1800 à Bologne.

d'élection, on présente un autre sujet, qu'on sait ne pouvoir pas être agréé par le parti contraire, et on se détacherait à temps en cas de besoin. Si nous suivons la coutume de nos anciens, la campagne s'ouvrira par ces escarmouches. Notre parti, quoique uni, n'est pas encore d'accord. Mon vœu est toujours le même.

« Quant à la lettre confirmative dont parle Votre Majesté, si c'est, comme je le désire fortement, et comme je vais m'en occuper, le même personnage qui est chargé de l'écrire, je crois pouvoir espérer qu'il ne changera, ni de sentiment, ni de style, ni de secrétaire. Il tient le même langage en public, et je lui serrai la main plusieurs fois hier au soir, en l'entendant questionner, devant bonne et nombreuse compagnie, le sénateur Rezzonico sur un certain point de son voyage, avec le mot propre, et du ton le plus prononcé, en me regardant, tant sur le droit que sur la personne auguste dont il était question. Votre Majesté est bien sûre, que je ne suis pas homme à laisser déshériter un fils aîné qui me tient tant à cœur. Ce ne serait pas ma faute si on osait reculer, mais je ne le crois pas, et je ne crains absolument qu'une seule influence, qu'on peut gagner de vitesse. Je n'ai pas la même peur de la part des camarades de *comprenez-vous*[1] ? Mon objet sera de finir cette petite bagatelle, sans qu'on en sache rien. Après comme après.

« Voilà donc une nouvelle révolution à Paris pour y mûrir la véritable contre-révolution. Ce gouvernement militaire hideusement démasqué fait horreur. Ce sera la fin de Bonaparte, si ce n'est pas son com-

1. Une allusion qui nous échappe.

mencement dans la carrière de la véritable et solide gloire. Je souhaite que l'intérieur se divise à main armée, et que l'exemple de la Vendée apprenne aux royalistes, qu'on ne peut rien finir, ou plutôt qu'on se fait écraser en se bornant à une insurrection défensive, et, pour ainsi dire, immobile. Nous ne savons encore que d'une manière vague les derniers troubles de Paris. La France a beau s'agiter, elle ne trouvera le repos et le bonheur que dans le sein de son roi.

« Je suis avec le respect le plus profond, jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de mon sang inclusivement, etc. »

PENDANT LE CONCLAVE.

SOMMAIRE. — La lettre de Louis XVIII au Sacré-Collège. — Premières nouvelles du conclave. — La discussion sur les prétentions de l'ex-cardinal Antici devient l'occasion d'une découverte. — Le premier candidat à la papauté. — L'arrivée du cardinal Herzan détermine la première opération sérieuse du conclave sur les noms des cardinaux Bellisomi et Mattei. — Comment Herzan fait différer l'élection devenue promptement certaine de Bellisomi. — Portrait de ce dernier. — Maury perce le jeu de Herzan. — Un faux Louis XVII. — Autre roman diplomatique. — Herzan continue ses menées artificieuses et entrave l'élection de Bellisomi. — Comment Maury empêcha une élection par surprise. — Quelle, d'après Maury, aurait dû être la tactique de Herzan. — Réponse charmante de Louis XVIII. — Un congrès au sein du conclave. — La diplomatie italienne et le conclave définis par Ganganelli. — Un petit passe-temps que l'auteur qualifie lui-même d'espièglerie. — Autre malice. — Impossible de faire un pape malgré Antonelli. — Curieux portrait d'un nouveau candidat. — Comment Maury accepte un candidat faute de mieux et crainte de pire. — Le cardinal Calcagnini s'écarte lui-même de la papauté. — Coup d'œil sur le champ de bataille jonché de morts. — Le pape est fait !

TANDIS que les cardinaux se disposaient à entrer dans le conclave qui allait être si laborieux et dont Maury raconta les péripéties à Louis XVIII dans une série de lettres, où nous aurons à relever plus d'un détail important jusqu'ici inédit; le royal exilé de Mittau répondait en ces termes à la notification du Sacré-Collège.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos très chers et bien-aimés cousins les cardinaux évêques, prêtres et diacres, de la sainte Église romaine, salut.

« Nos très chers et bien-aimés cousins, déjà nous avions appris et déploré la mort funeste de Pie VI, lorsque nous avons reçu la lettre que vous nous avez écrite de Venise, le 8 octobre dernier. Personne, plus que nous, n'a gémi des mauvais traitements exercés envers ce vénérable Pontife, et nous n'avons éprouvé quelque consolation qu'en apprenant, d'une manière bien certaine, que nos peuples ont pris l'intérêt le plus sensible à son état ; qu'ils ont été en foule au-devant de lui pour lui demander la grâce de ses bénédictions ; qu'ils l'ont toujours accompagné avec un religieux respect ; qu'enfin ils se sont efforcés de le consoler, et en quelque sorte de le dédommager de sa captivité et de la cruauté de ses oppresseurs, par des hommages qui étaient le désaveu le plus solennel et le plus touchant des mauvais traitements exercés envers sa personne sacrée. Cette conduite de nos sujets est pour nous une nouvelle preuve que tant de forfaits, commis dans notre royaume, ne sont point l'ouvrage de nos peuples, mais celui d'un très petit nombre de coupables. Elle est encore une preuve que la divine Providence a conservé dans le cœur des Français le respect et l'amour de leur religion, malgré tous les efforts qu'a faits l'impiété pour le détruire, et ce bienfait de la Providence est un sûr garant pour nous et nos peuples, du retour prochain de ses anciennes bontés. Elle dirigera, nous n'en doutons point, vos suffrages, lorsque vous donnerez un chef à l'Église, et nous espérons le meilleur choix d'une assemblée aussi distinguée par la piété, la sagesse et les lumières de ceux qui la composent. C'est dans cette confiance que nous adhérons solennellement à celui qui aura été élu par vous ; et, lorsque Celui par qui les

« Après avoir redouté avec horreur durant huit jours le retour de l'armée russe dans son pays, on ranime enfin nos espérances par des nouvelles plus consolantes. Le secrétaire intime du feu pape vient de me dire, en arrivant de Valence, que l'intérieur de la France est catholique et royaliste ; qu'on est hors d'état de faire une nouvelle campagne, et que les révolutionnaires pâlissent consternés au seul nom des Russes. Une seconde campagne donc, une seconde campagne de tant de héros qui composent les deux armées impériales, et le genre humain est sauvé ; car Votre Majesté achèvera cette grande œuvre, en étouffant, dans la dernière année du dix-huitième siècle, la conjuration à jamais exécrable qu'il aura vue naître, se propager et se dissiper enfin en menaçant de renverser tous les trônes et tous les temples.

« Les intrigues de Bonaparte m'inspirent mille fois plus de terreur que de confiance. Je ne le crains pas pour longtemps, du moins dans l'intérieur ; mais au dehors, et durant l'hiver surtout, je me méfie infiniment de ses intrigues. Le voyage de l'Égypte aurait-il éclairé son fanatisme ? Je n'ose pas m'en flatter, et je le crois trop passionné de fausse gloire pour calculer ses véritables intérêts. Cependant, comme j'ai banni depuis quelques années de mon esprit cette phrase que notre infâme révolution a démentie pour toujours, *il est impossible*, de quelque manière qu'on la finisse, je vais observer et attendre, en désirant que la force armée achève ce qu'elle a commencé, sans aucune capitulation qui pût donner au monstre le temps de recouvrer ses forces. S'il fallait en passer par là, ce que j'ignore, il n'y aurait aucune sûreté pour nous en

France sans une force étrangère ; et je comprends qu'une fois entrés avec elle, rien ne pourrait plus s'opposer aux mesures indépendantes qui seraient nécessaires au rétablissement et à l'affermissement de l'ordre. En un mot, je pense que les moyens termes peuvent être admissibles pour commencer, mais qu'ils ne valent rien pour finir, et que ceux qui s'y confieraient en seront les victimes, s'ils ne remontent pas de suite aux vrais et seuls principes.

« Je suis avec le respect le plus profond et le plus tendre, comme le plus entier dévouement, etc. »

La réponse de Louis XVIII n'arrive toujours pas, et, le 14 décembre, le cardinal écrit de nouveau :

« Sire. — Depuis le 10 septembre, j'ai eu l'honneur d'écrire très exactement toutes les semaines à Votre Majesté. Je désire que mes lettres lui soient fidèlement parvenues. La réponse à la lettre officielle du Sacré-Collège ne devrait pas tarder à arriver de Mittau, quoique notre courrier extraordinaire n'ait pas pu s'y rendre directement. C'est un inconvénient très digne de l'attention de Votre Majesté, que l'ambassadeur de Russie à Vienne ne soit pas autorisé à donner des passe-ports aux courriers extraordinaires qu'on expédie à Mittau.

« Je reprends les opérations de notre conclave, lequel ne me paraît pas encore sérieusement commencé pour ceux qui, se bornant aux surfaces, ne savent pas même lire le chiffre d'un scrutin menteur ou insignifiant.

« Le cardinal Herzan est enfin réuni à nous depuis deux jours ; de sorte que le conclave est absolument

complet par le nombre désormais invariable de trente-cinq cardinaux qui le composent.

« Mgr Despuigs, qui est ministre d'Espagne, bien connu sans être reconnu, ne cessait de dire, depuis son arrivée à Venise, que sa cour ne voulait pas un pape autrichien. Cette proscription vague, susceptible d'une exception si vaste, déplaisait au Sacré-Collège, qui craignait que toute relation de famille ou de bénéfice avec la Maison d'Autriche ne devînt un prétexte d'exclusion.

« Notre première congrégation générale a eu pour objet de délibérer sur une lettre de l'ex-cardinal Antici, qui prétend avoir déposé, mais non abdiqué, le cardinalat entre les mains du pape. C'est un subterfuge absurde. La démission a été acceptée par un bref du pape, auquel trente-sept cardinaux ont adhéré par écrit. Il n'y a personne parmi nous qui soit favorable aux prétentions de cet ancien collègue, universellement déshonoré. Cependant, le cardinal Zelada, qui jusqu'à ce moment n'était pas sorti de sa chambre, même pour la communion générale, se fit porter à cette congrégation. Le cardinal Lorenzana, qui n'est pas doué du don de la parole, et qu'on ne peut guère mettre en activité dans les affaires, parla le premier, hors de rang, avec une violence sans objet, puisqu'il n'y avait aucune contradiction contre le prêtre Antici; il témoigna un attachement passionné pour le Saint-Siège, en disant ensuite que, le mépris de la dignité cardinalice supposant le mépris de la dignité pontificale, il ne fallait pas même faire répondre à cette requête par notre secrétaire. La présence de Zelada et la diatribe de Lorenzana me parurent faciles à

expliquer. Je conclus que cette démonstration extraordinaire de zèle avait pour objet de nous jeter de la poussière aux yeux, et que les Espagnols prenaient les devants pour s'emparer de notre confiance dans l'élection, en nous faisant ainsi oublier la lettre du prince de la Paix au pape, le ministère d'Azara, et le dernier décret du roi d'Espagne. Cette observation, que je communiquai à qui de droit, fut un trait de lumière, et mit les esprits sur la voie de la défiance et des découvertes.

« Un mot indiscret échappé au cardinal Braschi acheva d'encourager et de favoriser mes recherches. Après m'avoir admis dans sa confidence intime, il était en réserve avec moi depuis les *Novendiali*. Je m'en apercevais très bien, et, comme il a peu d'esprit et d'expérience, je lui laissais mûrir son secret avant de l'explorer ; ses réticences affectées et son éloignement de tout tête-à-tête avec moi me décidèrent à l'aborder seul dans le grand corridor, et à lui témoigner une extrême impatience de voir finir bientôt notre ennuyeuse carcération. — « Prenez un peu de patience, me dit-il, huit jours après l'arrivée du cardinal Herzan, le pape sera fait, et nous sortirons tous. » Je conclus du propos, sans avoir l'air de le remarquer, que, si le pape devait être fait en huit jours, il l'était déjà, et j'allai aux enquêtes sous la direction du vieillard qui écrit de si belles lettres.

« Je découvris bien vite que le cardinal Braschi, au lieu de rester à son poste à la tête des cardinaux statistes, s'était donné, je ne sais à quelles conditions, au parti de l'Espagne ou des Couronnes, ce qui était sans exemple assurément parmi les neveux des papes.

En vertu de cette confédération très secrète, le cardinal Valenti devait être pape, et Busca [1], ci-devant persécuté et proscrit par l'Espagne, reprenait sa place de secrétaire d'État.

« Assuré de ces découvertes, et sachant tout pour avoir tout deviné, je continuai de donner ma voix au scrutin au cardinal Honorati [2], que le cardinal neveu m'avait désigné, pour la perdre dans son sens, il me laissa seul à ce poste, pour mieux m'éprouver durant une quarantaine, et je n'eus garde de déserter; mais je crus qu'il suffisait de perdre ma voix, sans perdre encore mon temps hors du scrutin, et je me mis sérieusement et secrètement au travail; en bornant mes relations à deux de mes collègues, que personne ne sait liés avec moi.

« Le cardinal Valenti [3] a toujours passé en Italie pour l'ami des jésuites. Cette couleur très prononcée écartait absolument tout soupçon de collusion avec l'Espagne. Cependant nous avons réfléchi, et nous avons appris ou plutôt on nous a rappelé que son oncle, le cardinal Valenti, secrétaire d'État sous Benoît XIV, avait vendu en 1752 la daterie aux Espagnols; qu'en

1. Busca (Ignace), né à Milan le 31 août 1731, cardinal de la création de Pie VI en 1789, avait été secrétaire d'État en 1788, après Zelada.

2. Honorati (Bernardin), né à Jesi le 17 juillet 1724, d'une famille originaire d'Avignon, nonce à Florence sous Clément XIII, il publia une relation de sa Mission ; nonce à Venise ; cardinal le 23 juin 1777, et le 28 juillet évêque de Senigaglia. Mort le 12 août 1807.

3. Valenti (Louis-Gonzague), de l'illustre famille des Valenti-Gonzague de Mantoue, né à Revere le 15 octobre 1725, nonce en Suisse en 1764, où sa vie austère lui valut l'estime des protestants eux-mêmes, nonce en Espagne en 1773, cardinal le 15 août 1776, légat à Ravenne en 1778, évêque d'Albano en 1795. Le 8 mars, les cardinaux présents à Rome furent incarcérés, sauf Valenti et Rezzonico, malades l'un et l'autre. Aussitôt guéri, Valent quitta Rome. Mort le 29 décembre 1808.

conséquence la Cour de Madrid avait voulu par gratitude le neveu pour nonce ; que, durant sa nonciature, il ne s'était nullement montré favorable aux jésuites ; qu'il n'avait affiché cette bienveillance décidée qu'après son retour en Italie, et que son zèle, borné adroitement aux individus, avait toujours été nul pour le corps ; qu'enfin le roi d'Espagne Charles III lui avait obtenu la faveur signalée d'être promu au cardinalat hors de rang, avant tous les autres nonces.

« En arrivant au conclave, le cardinal Herzan a dit que l'Empereur, étant maître de l'Italie, voulait un pape qui lui convînt ; qu'il n'était pas nécessaire de choisir un homme de talent, parce qu'on emprunte aisément des lumières à Rome, et que nous devions choisir un bon homme, agréable à la cour de Vienne. C'est le portrait du cardinal Valenti. Les Espagnols, qui en savaient plus que nous à cet égard, avaient insinué que le cardinal Valenti pouvait bien être porté par l'empereur. C'était de leur part un stratagème un peu trop adroit, pour mieux nous cacher qu'ils le portaient eux-mêmes au pontificat.

« D'un autre côté, nous croyons savoir avec certitude que le roi de Naples s'oppose à l'élection d'un sujet impérial, et qu'il ne lui restituerait pas, au moins immédiatement, la ville de Rome. On va jusqu'à craindre qu'au milieu de tous ces débats le nouveau pape n'eût, comme le duc de Modène, une compensation de ses États en Allemagne, où l'on voudrait entreposer et peut-être transporter le Saint-Siège.

« Voilà notre position, voilà nos alarmes. Votre Majesté peut juger des transes qu'éprouvent les cardinaux qui ont des yeux, des principes, du zèle, et

qui sont instruits des dangers dont nous sommes menacés.

« Depuis quelques jours, on se prémunissait en secret contre ces projets. Le cardinal Braschi, qui ne s'en doutait pas, est enfin venu préparer les voies de l'exécution, en ayant l'air d'explorer le vœu qu'il cherchait à diriger. Il s'est trouvé tout à coup un général sans armée, ou du moins un chef en déroute et en minorité. L'exclusive [1] des voix semble opposer un obstacle insurmontable au succès de ce plan. Mais de quoi est-on sûr, et que ne doit-on pas craindre d'un scrutin soumis à de telles influences ? Celui qui a des lettres à faire légaliser, sans la permission des Espagnols, ne néglige rien pour n'avoir pas besoin d'eux. Il tient toujours fortement à sa première idée, et il n'y renoncera qu'à bon escient et à la dernière extrémité, en faveur du précepteur de la femme d'un jeune homme, auquel il prend quelque intérêt [2]. S'il ne peut pas mieux faire, il faut bien s'accommoder des moyens termes, quand tout autre arrangement devient impossible. Le conclave est ou paraît stagnant en ce moment. On s'observe, on craint de se heurter, et il semble, qu'en effet, le choc serait terrible. Nous finirons le plus tôt que nous pourrons ; mais mon avis est de m'ennuyer longtemps plutôt que de rien précipiter. Ce sont les entêtés qui gagnent les batailles.

« Coni vient d'être pris. La capitulation est très ferme et très glorieuse pour les Autrichiens. Il ne leur

1. On entend par ce mot l'exercice du privilège attribué à l'Empereur et aux rois de France et d'Espagne, d'empêcher ou *exclure* chacun un cardinal de l'élection comme pape.

2. Gerdil qui, nous l'avons dit déjà, avait été précepteur du frère de la comtesse de Provence.

reste plus que Gavi et Gênes pour chasser entièrement les Français de l'Italie. On ne doute pas que cette libération ne soit très prochaine.

« On débite ici que Malte vient de se rendre. On répand aussi le bruit que Masséna marche sur Paris contre Bonaparte. Dieu le veuille! Le mécontentement de Masséna pourrait se deviner, et paraît très certain. Ce qui nous afflige, ou du moins ce qui nous inquiète au-delà de toute expression, c'est la marche rétrograde des Russes. Encore une campagne! Encore une campagne! et Votre Majesté fera élever une statue dans Paris à l'immortel Paul Ier, libérateur de la France et de l'Europe. Tout doit céder à un si grand intérêt dans l'âme sublime de ce prince, que nos cœurs reconnaissants confondront à jamais dans leur amour avec Votre Majesté et avec tous nos rois.

« Je suis avec le respect le plus profond et un dévouement qui l'égale, et c'est tout dire assurément, etc.

« P. S. — Le jeune abbé de Croy, chanoine de Strasbourg, vient d'arriver ici, en qualité de conclaviste du cardinal Herzan. Je ne sais si, en se faisant naturaliser à Vienne, il a oublié, ou s'il ignore que j'existe. Je ne l'ai encore vu qu'en passant dans le corridor, et on est surpris que nous ne semblions pas nous connaître. En arrivant en Italie, je le vis à Pesaro avec ses parents. »

II.

M. le comte d'Haussonville, tout en utilisant avec une si parfaite sagacité les *Mémoires* de Consalvi, a pressenti l'importance des révélations et l'éclat du jour que la publication de la correspondance de Maury jet-

qui sont instruits des dangers dont nous sommes menacés.

[illegible]

gnement et simplement ce personnage difficile dans nos coteries. Il vint causer tête-à-tête avec moi hier matin dans ma cellule avant mon dîner. Je ne combattis point ses protestations de ne vouloir pas dialoguer avec moi comme pape ; mais j'allai en avant pour le prévenir d'une petite commission dont je suis chargé ; il m'entendit et il m'écouta avec un regard qui faisait conversation. J'en fus content, et quoique je ne puisse encore être assuré de rien, j'ai l'espérance de ne pas recevoir ma *trente-cinquième part* d'un soufflet. Je ne m'étais encore entretenu avec lui qu'en italien. Je fus agréablement surpris de l'entendre parler français très couramment, et je lui fournis déjà du tabac de notre Monarchie, qu'il aime beaucoup. Il me répéta deux fois qu'il m'entendrait toujours avec intérêt et confiance. Je ne lui trouve pas un air très robuste, et je soupçonne qu'il a le sang un peu dartreux, car il est haut en couleur, avec un tempérament délicat. Il est plein de douceur sans paraître faible, et il écoute avec esprit. Toute la cour de Portugal l'aime tendrement. Nous savons par ses contemporains qu'il n'a point eu de jeunesse. Le cardinal-doyen lui a constamment donné sa voix depuis le premier scrutin, et il m'a toujours dit que nous ne pouvions pas faire un meilleur choix. Il m'en a coûté, je l'avoue, et il m'en coûte encore de ne pouvoir plus espérer qu'il soit élu lui-même. Son grand âge fait peur aux cardinaux qui ne savent pas s'il serait possible, en cas de nouveaux désastres, par invasion ou par mort, de réunir une seconde fois le Sacré-Collège. Votre Majesté devinera aisément de quel poids a dû être une si terrible considération, dans les circonstances actuelles à l'égard d'un vieillard qui se trouve

écrasé par un rhume horrible depuis l'ouverture du conclave. D'ailleurs, quelle puissance humaine peut soutenir un homme qui s'abandonne lui-même, et qui se sacrifie en se séparant par complaisance de tous ses amis ? Une armée est bientôt sans soldats, quand elle voit déserter son propre général. Il y a dans cette délibération soudaine un accord si imprévu, qu'on ne peut y méconnaître une explosion irrésistible des décrets de la Providence. Le cardinal neveu proteste avec vérité, qu'en essayant une inclination, il ne s'attendait qu'à tenter une épreuve préparatoire et nullement à conclure si rapidement l'élection qui est résultée du premier scrutin, sans qu'il connût lui-même le nombre des voix qui y ont concouru ; et on ne saurait ne pas le croire sur sa parole.

« Je vais m'occuper avec le cardinal Ruffo des moyens d'expédier au besoin un courrier, que je désire d'être dans le cas de faire partir pour un pays, où se trouve le premier paroissien [1] de M. Pancemont [2]. Je crois qu'en l'envoyant au nom de la cour, on facilitera son passage. Mon camarade de promotion mérite bien que je combine les expédients propres à faire arriver ses lettres à son adresse.

« Nous nous attendons à la prochaine délivrance de

1. MONSIEUR, frère du roi Louis XVI, habitait à Paris le Palais du Luxembourg, sur la paroisse de Saint-Sulpice dont l'abbé de Pancemont était pour lors curé. De là le titre de ce premier paroissien de M. Pancemont, sous lequel Maury se plaît à désigner son royal correspondant.

2. Antoine-Xaxier Maynaud de Pancemont, né en 1757 à Digoing-sur-Loire, d'abord grand-vicaire d'Autun sous l'épiscopat de M. de Marbeuf, fut appelé à la cure de Saint-Sulpice dans les circonstances les plus difficiles. Son refus du serment schismatique est resté célèbre. Il devint évêque de Vannes au concordat et mourut le 15 mars 1807.

Gênes ; mais le départ des Russes consterne tous les honnêtes gens, qui avaient si bien placé leur confiance dans cette armée de héros si dignes et si capables de sauver l'Europe. Dieu a opéré tant de miracles visibles en faveur de la bonne cause qui est la sienne, qu'il ne voudra pas nous en refuser le complément par le rétablissement du trône de Votre Majesté.

« Je reviens au cardinal Herzan. Il m'a dit en passant, ce que je savais déjà, qu'il était l'intime ami du comte d'Entraigues ; mais il ne m'a apporté aucune lettre de lui. Depuis un an, qu'à la suite d'une correspondance active et sérieuse, je l'ai empêché de publier son apologie, il ne me donne plus aucun signe de vie. Je ne crains pas qu'il abuse de mes lettres, et je crois qu'il les tiendra secrètes.

« Je suis, avec le respect le plus profond et un dévouement plein d'amour, etc. »

III.

Maury attendait, nous le savons, avec une vive impatience, que Louis XVIII fît réponse aux lettres du Sacré-Collège. Sa position au sein du conclave et son autorité s'accroîtraient considérablement, dès que le roi légitime aurait donné aux cardinaux cette preuve de son zèle pour les intérêts de l'Église et du futur pape. Aussi, sa joie fut grande à l'arrivée de la lettre royale, que nos lecteurs connaissent déjà. Elle déborde, sur le ton lyrique, au début de la lettre du 28 décembre 1799 :

« Notre Sacré-Collège a reçu la belle réponse, dont Votre Majesté a daigné honorer la notification officielle

qui lui avait été adressée de la vacance du Saint-Siège. Nous avons tous lu avec admiration et reconnaissance cette lettre vraiment parfaite sous tous les rapports. J'ai mis à la mode parmi nous, et pour cause, le désir d'en prendre copie. Cette publicité, qui ne saurait plus désormais donner lieu à la moindre inquiétude de la part de ceux qui n'en ont pas aperçu les résultats, m'a paru un moyen de plus d'arriver à mon but ; et, au moyen d'un second courrier qui doit être expédié pour annoncer l'élection, si l'on est conséquent, comme j'ai droit de l'espérer, toute discussion sera terminée à cet égard. Les compatriotes de *comprenez-vous* ne se doutent pas de la conclusion, ni même de la négociation de cette bagatelle, que j'ai arrangée sans bruit. Mon intention a toujours été de leur épargner la honte et l'embarras de s'en mêler.

« Je me trouvai dernièrement à la conversation du soir chez le cardinal-doyen. Il y fut beaucoup question de la dernière campagne. On y exalta infiniment et avec beaucoup de raison, l'artillerie de l'Empereur. Le cardinal Herzan me demanda comment j'expliquerais la décadence de l'artillerie française, si célèbre avant la Révolution. Je lui répondis que ce corps, composé d'officiers très instruits mais en général peu distingués par leur naissance, avait fourni un grand nombre de chefs aux armées révolutionnaires ; que ces translations de service l'avaient épuisé, et qu'il fallait plusieurs années d'école pour remplacer la défection de cette arme. L'explication fut approuvée. Il continua le dialogue avec moi, et peu à peu il en vint jusqu'à me dire que la France avait besoin d'un roi, et que l'Europe en était convaincue, mais que les Français voulaient un

changement de dynastie, ou du moins une interruption dans la ligne de succession. Je réprimai ma colère pour réserver toutes mes forces à mes raisons. Je dis que ce prétendu vœu des Français n'était qu'une lâche et stupide imposture de quelques mécontents, dont je ne daignerais pas apprécier les motifs ou les moyens ; que cette prévention individuelle n'avait aucun fondement, et même aucune existence ; que les Français étaient trop las et trop punis des expédients arbitraires pour en essayer de nouveaux, et qu'un pareil attentat contre tous les principes ne finirait rien, en mettant une révolution à la place d'une autre. Toutes ces raisons furent développées avec clarté, et aussi avec l'énergie convenable. Tout le monde fut de mon avis, excepté l'interlocuteur qui parut confus de s'être tant avancé. Le lendemain, je le rencontrai chez un autre cardinal, et il me dit, avec plus de brusquerie que d'esprit, qu'il me savait bon gré de l'avoir détrompé des rapports des mécontents. Pour toute réponse, je le fixai, en lui demandant des nouvelles de son ami, le comte d'Entraigues. Il m'en fit de grands éloges, et tout le monde se mit à lui en dire du mal. Je me contins dans le silence, pour ne pas augmenter son embarras, ou plutôt pour ne lui découvrir ni mon opinion, ni mes soupçons, sur la liaison de ses idées. Je ne me croirais nullement obligé de rendre compte à Votre Majesté du précis de ces deux conversations, si elles ne présentaient à mon esprit que la seule manière de penser d'un individu peu propre à faire des prosélytes, mais digne d'attention par ses relations ministérielles,

« Ce même cardinal Herzan arrêta dernièrement l'élection du Pape, comme j'en ai informé Votre

Majesté. Il déclara que, n'ayant aucun ordre contraire au vœu du Sacré-Collège, il était prêt à y concourir immédiatement, mais qu'il conseillait, comme cardinal ami de Rome, de concilier la bienveillance de l'Empereur au cardinal Bellisomi, en prévenant de son élection la cour de Vienne, qui ne l'avait nullement prévue. Il ajouta qu'il était chargé de favoriser le choix du cardinal Mattei, dont on s'était trop flatté à Vienne, mais qu'il le trouvait impossible, puisqu'il n'y avait pas trois suffrages réunis en sa faveur.

« On se fia totalement à sa bonne foi. On ne lui a pas même fait produire encore ses lettres de créance auprès du Sacré-Collège, quoique certains esprits doutent à présent de leur existence. On ne lui proposa point d'expédier un courrier au nonce de Vienne, pour s'instruire concurremment de l'état des choses et pour attendre son rapport. On ne lui demanda pas la communication loyale de sa dépêche. Enfin, le délai fut consenti sans précaution et de pure confiance, ce qui n'est jamais une bonne manière de traiter les affaires.

« Durant trois ou quatre jours, le scrutin resta *in statu quo*. Le cardinal Bellisomi conservait toutes ses voix au nombre de dix-neuf ou vingt, et à cet égard chaque scrutin fournit toujours fidèlement jusqu'à ce jour le même résultat. C'est une épreuve unique et une marche absolument nouvelle dans l'histoire des conclaves, où la réunion des suffrages ne se découvrait jamais, et surtout ne restait en dehors en permanence qu'à la veille de l'élection. On ne cherche nullement à augmenter le nombre de ces dix-neuf voix bien assurées, de peur de conclure l'élection avant l'arrivée de la réponse de Vienne.

« Tandis que la majorité reste ainsi en stagnation, le cardinal Herzan sollicite des voix en faveur de son cardinal Mattei, qu'il présente comme agréable aux cours de Vienne, de Madrid, de Naples et à la ville de Rome. On a attendu bien tard pour faire songer à lui. Le cardinal Antonelli, soutenu par cet appui, s'est constitué chef de parti. Il a rallié sa petite faction, une partie de celle du cardinal Gerdil et quelques voix perdues au cardinal Herzan, et cette quadruple alliance, sans diminuer les suffrages en faveur du cardinal Bellisomi, a procuré une fois seulement treize voix au cardinal Mattei ; mais le nombre en a été ensuite réduit à onze, avec deux voix d'*accesso* [1], et il reste fixé à cette quotité. L'exclusive [2] par les voix est de douze. Il n'est pas sûr que cette exclusive soit acquise et bien moins encore qu'elle soit solidement assurée. Les esprits les plus clairvoyants n'en croient rien encore, et il paraît toujours qu'une réponse impatiemment attendue de simple non-opposition, de la part de l'Empereur, serait suivie promptement de l'élection du cardinal Bellisomi. Ses partisans semblent très décidés à ne pas se séparer de lui. Mais, sans désespérer le moins du monde de son exaltation, il n'en est pas moins constant, qu'au moyen de tant de complaisances d'un côté et de déloyauté de l'autre, on a remis en question ce qui était décidé. Les calculs de l'espérance et de la peur, qui ont tant d'influence en pareille matière, ne

1. L'*accession* consiste à se ranger, après vote, au candidat qui, ayant eu un nombre assez considérable de voix, paraît au votant mériter de changer son choix primitif pour *accéder* à celui-là.

2. Différente de l'*exclusive* accordée par tolérance à certains souverains, elle résulte des voix qui se refusent à donner la majorité exigée au candidat du plus grand nombre.

sont plus et ne peuvent plus être les mêmes, quand on est sans inquiétude durant douze ou quinze jours sur une détermination,qu'on avait à craindre deux fois dans chaque journée. Ceux qui ont eu le tort d'accorder un délai de courtoisie sauront sans doute le réparer, et on dit que je ne suis ni oisif, ni inutile dans cette intéressante opération. L'opinion commune est que le cardinal Mattei n'est que le dépositaire officieux de ces voix d'opposition, dont on veut lui persuader qu'il est le propriétaire. Le cardinal Antonelli, qui ne se flatte pas de dominer sous le pontificat de Bellisomi, veut, dit-on, faire de son mannequin un pont pour ramener les cardinaux vers lui-même,. et, s'il ne peut pas y réussir, vers le cardinal Gerdil, sur lequel il aurait un grand ascendant. Telle est la persuasion du cardinal-doyen qui reste, avec le cardinal Braschi, à la tête du parti du cardinal Bellisomi, sans se laisser leurrer par une faveur apparente en faveur du cardinal Mattei, son propre neveu qu'il aime beaucoup. Un conclave est un cours très instructif de politique et de connaissance des hommes. Les passions y sont incroyablement ingénieuses et actives pour arriver à leurs fins. Dieu fait son œuvre au milieu de ce conflit, et c'est toujours sa volonté qui triomphe. On peut bien conjecturer, et persister, comme je le fais, dans ses conjectures ; mais on ne peut rien assurer, quand on n'a pour garant que le souffle léger de la parole d'autrui. D'ailleurs, la faiblesse est plus commune que la perfidie, et ce sont toujours les entêtés qui gagnent les batailles.

« Je suis avec le respect le plus profond, etc. »

« P. S. — La lettre de Votre Majesté au Sacré

Collège du 22 novembre est arrivée ici le 24 décembre, par le canal du nonce de Vienne. Point de nouvelles de la réponse au cardinal-doyen. Nous avons reçu également la réponse d'excuse du cardinal de Montmorency. On croit le cardinal de Rohan hors de danger de la pleurésie, dont il est attaqué à Ratisbonne. »

IV.

Tandis que les cardinaux se morfondent à attendre le retour du courrier que le cardinal Herzan leur avait demandé de lui laisser envoyer à Vienne, Maury, qui a percé le jeu de son collègue, écrit, à la date du 4 janvier 1800, une lettre fort intéressante, où il raconte tout d'abord l'aventure du premier faux Louis XVII.

« Sire. — Je regrette, dans ce moment, que mes principes m'imposent le devoir d'ennuyer Votre Majesté d'une histoire romanesque qui vient de se répandre en Italie, où tout le monde la raconte, et où personne ne la croit. C'est une suite absurde des fictions sur le faux Démétrius et sur le faux Pierre III ; mais, heureusement, elle ne fera pas tant de dupes, ou plutôt elle n'en fera point du tout. Voici le roman.

« Plusieurs lettres de Tortone portent qu'un jeune tambour d'environ quinze ans, en garnison dans cette ville, a été châtié par vingt coups de bâton, pour avoir manqué à la discipline militaire ; qu'il a déclaré ensuite, qu'il était Louis XVII, roi de France ; qu'il avait été sauvé du Temple par son gouverneur Simon ; qu'il s'était embarqué pour l'Amérique, d'où il était venu à Trieste sur un vaisseau destiné pour ce port ; et qu'à

Trieste il s'était enrôlé au service de l'Empereur en qualité de tambour, n'ayant pas l'âge requis pour être soldat. On ajoute que, par ordre du général Mélas, il est logé convenablement en attendant que ses assertions se vérifient ; qu'il a écrit à MADAME, sa sœur, pour s'en faire reconnaître ; et que l'évêque de Tortone lui ayant envoyé un rouleau de louis, il les a fait distribuer à ses camarades, en demandant que la plus forte portion fût réservée au caporal, par lequel il a été châtié. On est accouru dans ma cellule pour savoir ce que je pensais de ce récit extravagant. J'ai répondu que j'avais souvent remercié et béni la Providence de n'avoir pas permis que la mort de ce jeune prince fût cachée aux royalistes français, comme ils auraient dû le craindre, mais de l'avoir constatée de la manière la plus authentique par ses propres bourreaux. J'ai relevé l'absurdité de se réfugier en Amérique, au lieu de se rendre en Angleterre. J'ai demandé si l'on connaissait des exemples de vaisseaux expédiés directement de l'Amérique pour le port de Trieste. J'ai acquis l'explication de ce silence et de cet incognito, soit à Trieste, soit à Tortone même, où la langue n'a été déliée que par des coups de bâton. Enfin, j'ai observé que nous étions plusieurs Français à Venise, qui avions bien connu cet auguste enfant, et qu'il suffirait de nous l'amener pour nous le faire connaître. En supposant le récit fidèle, je soupçonne que le jeune tambour est le fils de quelque Français, peut-être même de quelque subalterne de la cour, victime de la Révolution.

« Cette fable de garnison me fournit l'occasion, Sire, d'informer Votre Majesté d'un autre roman diplomatique, dont je suis un peu surpris d'être l'un des person-

nages, et de m'y trouver en très mauvaise compagnie. On vient d'imprimer furtivement l'histoire de la dernière Révolution de Venise, et j'entends dire que ce livre est très bien fait. On y traduit au grand jour les manœuvres, les trahisons et les criminelles réticences de plusieurs agents du gouvernement. Les dépêches de M. Capello, ambassadeur de Venise en France au commencement de nos désastres, y sont insérées en entier. Dans l'une de ces dépêches, qu'on dit parfaitement écrites, M. Capello écrit, en 1789, que l'abbé Maury, qui fait semblant d'être royaliste, est l'un des affidés les plus zélés de la propagande. Cette brochure circule dans le conclave, et des amis officieux font lire mon article en cachette à tous ceux de mes collègues, que leur crédulité ou d'autres motifs leur désignent comme dignes de cette confidence. Je me contente de parler dans tous nos cercles de cette accusation, et de rire tout haut de l'autorité d'une gazette diplomatique un peu tardive, un peu isolée, un peu étrangère et étrange, pour dénoncer, au bout de dix ans, un propagandiste de mon espèce.[1] La méchanceté vit de tout, et elle ne se croit plus absurde, quand elle est garantie par le témoignage d'un livre imprimé, d'un ambassadeur attaché aux bons principes, et d'une dépêche destinée à rester secrète. Je n'aurais pas deviné en mille ans, Sire, cette nouvelle manière de me calomnier ; mais mon royalisme est d'un genre assez pur, et d'un tempérament assez robuste, pour ne pas s'inquiéter de l'opinion d'un Vénitien qui m'a toujours

1 Il y avait en effet quelque hardiesse à transformer le rival de Mirabeau, l'adversaire acharné de la Révolution, en agent d'une propagande révolutionnaire destinée à républicainiser toute l'Europe.

témoigné de l'estime, et je puis dire, quelque chose de plus encore.

« J'ai reçu, Sire, la lettre dont la grande bonté de Votre Majesté a daigné m'honorer le 23 novembre dernier. Elle peut être bien tranquille sur l'étiquette, qu'Elle a observée parfaitement dans sa belle réponse au Sacré-Collège, et il est étonnant, que ces détails n'aient pas échappé à sa mémoire chargée de tant d'autres trésors. Bias n'avait pas si bien fait ses provisions à beaucoup près, quand il se vantait d'emporter avec lui tout ce qu'il possédait. Mais nous avons tout autre chose à louer, Dieu merci, dans Votre Majesté, que sa prodigieuse mémoire, quoique j'aie constamment observé, que cette belle faculté était un don que la nature avait singulièrement fait éclater dans les hommes, qu'elle avait doués du plus grand génie, comme Bossuet, Racine, etc. Tout le monde loue ici avec surprise les rares talents et les connaissances, et les principes, et la merveilleuse manière d'écrire de Votre Majesté. C'est une puissance d'opinion qui ne peut manquer de produire les plus heureux effets en Europe et dans son Royaume, où je lui prédis qu'Elle sera adorée, dès que les cœurs y seront libres. Nous y reverrons ce beau règne de Louis XIV, et les Français apprendront, à force d'admiration, de bonheur et d'amour, ce que c'est qu'un grand roi.

« Je crois que Bonaparte accélère cet heureux moment en se dépêchant d'user sa réputation et son influence. Il tombera lui-même, et bientôt, à la suite des intrus qu'il vient d'écraser. Toutes ces révolutions appellent le Roi, et nettoient les avenues du trône.

« On nous annonce le prochain voyage de M. le

duc de Berry en Italie, son mariage avec une belle princesse dont le cardinal Ruffo mon ami me fait les plus grands éloges sous tous les rapports, et sa destination militaire au printemps. Je serai désolé, si je ne puis à son passage lui faire ma cour et les honneurs de Montefiascone. Mon frère, qui est aussi mon grand-vicaire, me remplacera, et je lui envierai son bonheur. Le contre-ordre de retour et l'accroissement de l'armée russe nous font tous tressaillir de joie. *Çà ira.* Je me flatte de me trouver en France avant la fin de cette année, aux pieds de Votre Majesté. Ce sera le plus beau et le plus heureux jour de ma vie.

« L'échange de la croix de Saint-Lazare avec celle de Malte m'a fait grand plaisir, comme un nouveau lien ou signe d'amitié entre deux grands souverains sur la tête desquels repose la destinée de l'Europe. Je profite à propos de l'autorité d'une adhésion si imposante pour préparer l'esprit du futur Pape à arranger cette affaire. Il y a des moyens termes pour arriver à satisfaire tout le monde, avec les convenances réciproques. On m'écoute avec intérêt et confiance. On me croit trop nécessaire en ce moment pour n'être pas de mon avis en tout.

« Durant cette semaine, le parti du cardinal Bellisomi, qui a pour chefs le Doyen et le Neveu, est resté en paix, et a conservé très exactement les dix-neuf voix à chaque scrutin.

« Voici quelle a été la conduite du parti contraire en faveur, au moins apparente, du cardinal Mattei, dont le cardinal Herzan est le général de parade, et dont le cardinal Antonelli est l'âme.

« Ces messieurs ont réuni dix et même onze voix à

chaque scrutin, et ont obtenu jusqu'à cinq voix d'*accesso*, que nous ne comptons pas pour grand' chose.

« Tandis que nous restions en observation durant l'armistice très imprudemment accordé par nos deux conducteurs sans notre aveu, le cardinal Herzan sollicitait impérieusement des voix, contre la foi des traités. Il n'a pas encore osé me demander la mienne, et j'y ai regret, car je l'attendais, mais il a proposé au cardinal-doyen de la lui procurer, comme si la sienne propre lui eût été assurée. Il a attaqué plusieurs des partisans de Bellisomi, et tous l'ont repoussé, à l'exception du vénitien Flangini [1], qui ne lui est même pas encore pleinement dévoué.

« En parlant au cardinal-doyen, il a pris un ton plus que haut. Il a dit que Charlemagne avait obtenu sans difficulté l'élection du Pape Adrien Ier son ami, Charles-Quint celle d'Adrien VI, et que leur successeur actuel devait d'autant plus compter sur la même complaisance, que le choix d'un sujet agréable le déterminerait *peut-être* à traiter plus favorablement le Pape, dans un moment où il est le maître de l'Italie.

« Le cardinal-doyen a réfuté victorieusement cette fausse érudition. Il a déclaré que le Sacré-Collège voulait être libre pour donner un chef à l'Église, et que, occupé de ce grand devoir, il abandonnait à la Providence les intérêts du Saint-Siège. Cette scène très vive a tellement ému notre Doyen, qu'après avoir

1. Flangini (Louis), noble vénitien, né le 26 juillet 1733, exerça dans sa patrie les charges publiques de juge, avocat de la commune, censeur, sénateur, conseiller extraordinaire. Sa femme étant morte et sa fille mariée, il entra dans les ordres. Auditeur de Rote pour Venise, cardinal le 30 août 1789, patriarche de Venise le 14 novembre 1801, il mourut le 29 février 1804.

complètement battu son adversaire, il est tombé en défaillance, et s'est évanoui. On peut deviner aisément l'effet qu'a produit ce récit *inter fratres*. Tout le monde a adopté la phrase du cardinal Albani, qu'il aimait mieux mourir en conclave, malgré son désir d'en sortir, que de concourir à une élection forcée et nulle de plein droit.

« Le cardinal Braschi eut hier au soir avec le même Herzan une longue explication, qui ne fut pas moins vive. Il lui rappela sa promesse de concourir lui-même à l'élection de Bellisomi, auquel il n'avait aucune exception à opposer. Il lui reprocha sa déloyauté, ses manœuvres pour suborner ses collègues. Il lui déclara que Mattei ne serait jamais pape. Il lui dit que le Sacré-Collège ne voulait pas avoir pour chef un homme qui a publié sa doctrine de deux consciences dans ses mandements, en déclarant qu'il laissait prêter par son clergé le serment qu'il rejetait lui-même comme impie, un homme qui a signé le traité de Tolentino, dont on a à cœur à Vienne de faire exécuter les cessions forcées. Enfin, il se plaignit amèrement de l'infâme et absurde calomnie avec laquelle on a fait circuler une fausse liste des charges promises aux partisans de Bellisomi, pour le rendre odieux, en leur attribuant une ambition qui est l'unique ressort et le seul but de leurs adversaires.

« Nous avons découvert que le cardinal Herzan a reçu, l'avant-dernière nuit, une estafette de Vienne, et qu'il a donné son reçu par écrit du paquet, qu'on lui a remis. Nous soupçonnons, ou plutôt nous croyons très fermement, que c'est la réponse au consentement requis pour l'élection de Bellisomi. Le cardinal Herzan a nié

d'avoir rien reçu de Vienne ; il veut sans doute, en bon valet, faire plus pour sa cour qu'elle n'exige de lui.

« Nous sommes convenus entre nous 1° d'attendre le courrier ordinaire de Vienne, qui arrive aujourd'hui, pour déclarer au cardinal Herzan, s'il n'articule aucune opposition formelle, que nous prenons le silence de sa cour pour une preuve évidente de son consentement à l'élection proposée ; 2° d'expédier demain un courrier extraordinaire à Vienne, pour mettre notre nonce en état de rendre un compte fidèle et exact de l'état des choses ; 3° de nous lier, au nombre de dix-neuf que nous sommes, par une parole d'honneur, de ne pas nous séparer dans l'émission libre et uniforme de notre vœu ; 4° enfin, de travailler, chacun selon nos moyens, pour nous procurer, parmi sept voix qui restent indécises, les cinq voix qui nous manquent, pour commencer le plus tôt possible une élection canonique, ce qui pourra très bien s'effectuer sans bruit un de ces matins au moment où l'on s'y attendra le moins.

« On a tenté de nous diviser en nous proposant trois de nos propres amis. Nous n'avons pas donné dans ce piège qui aurait dissous immédiatement notre parti. Il n'est plus temps de changer volontairement de place.

« Voilà où nous en sommes. Je n'ose rien conjecturer; mais je ne désespère de rien, si la faiblesse n'entraîne aucune défection. Les voix indécises sont celles de Gerdil, de Valenti, de Zelada, de Lorenzana, de Carandini [1],

1. Carandini (Philippe), d'une noble famille de Modène, né à Pesaro le 6 septembre 1729, ambassadeur de Modène près le Vatican, puis conseiller d'état. Ayant obtenu de son souverain la permission de demeurer à Rome, il y fit briller sa science juridique au tribunal de l'A. C., où il débrouilla en trois ans plus de 7,000 procès. Secrétaire de la congrégation du concile, cardinal le 29 janvier 1787, préfet de la congrégation du

de Livizzani [1] et peut-être même de Flangini. Nous avons cinq suffrages à conquérir sur ce nombre, et cela n'est ni facile, ni impossible.

« Nous ne sommes pas parfaitement sûrs que les Espagnols soient décidés en faveur de Bellisomi, quoiqu'ils semblent le donner à entendre, et qu'ils aient même travaillé un moment à favoriser son élection. Je suis tenté de croire, que leur dissimulation politique n'est qu'un moyen astucieux de l'obtenir. L'affaire dépend de leur concours, et ils peuvent la décider en un moment.

« La cour d'Angleterre, informée des pertes et de la détresse du cardinal-duc d'Yorck [2], vient de lui faire compter mille livres sterling, en lui insinuant qu'elle allait lui assurer un traitement annuel de six mille guinées. Les Anglais mettent la nappe pour tout le monde. C'est un grand, noble et très sage usage qu'ils font de leurs trésors.

« J'avoue que je revis la lettre latine, et qu'elle fut retouchée de ma main. C'est notre secrétaire, Monseigneur Consalvi, auditeur de Rote, connu de Votre Majesté, qui en est l'auteur. Je lui ai montré, comme

Buon Governo, il dépensa dans cette charge tant d'activité et de vigilance, qu'en dix ans le revenu des communes de l'État romain augmenta de 120,000 écus. Il souffrit la persécution en 1798, fut nommé par Pie VII préfet de la congrégation du concile et inspecteur perpétuel des tribunaux. Lors de l'enlèvement de Pie VII, il fut banni de Rome le 16 juin 1809 et rentra dans sa famille à Modène, où il mourut le 28 août 1810, âgé de 81 ans.

1. Livizzani (Charles), né à Modène le 1er novembre 1722, cardinal le 14 février 1785, mort le 1er juillet 1802.

2. Yorck (Henri-Benoît-Marie-Clément Stuart, duc d'), fils de Jacques III et de Marie-Clémentine Sobieski, petite-fille du libérateur de Vienne, né à Rome le 6 mars 1725, cardinal le 3 juillet 1747. En 1798, il quitta Rome et rejoignit à Naples les quelques cardinaux qui s'y étaient réfugiés. Il était au conclave sous-doyen du Sacré-Collège, et

à un affidé fidèle, le bel éloge que Votre Majesté fait de son travail, afin de l'encourager à ne pas décheoir dans la lettre de participation après l'élection. Je serai au reste plus occupé de l'envoi du courrier que du style de la dépêche. Ah ! que n'ai-je été chargé de la même mission auprès de Pie VI ! Je connaissais particulièrement les chemins de son esprit très fin et sa belle âme. Je suis, etc. »

V.

Hélas ! les choses ne devaient pas marcher si vite, et on était loin encore de la lettre de notification. Consalvi [1] aura le temps de tailler sa plume et de polir le

contribua à faire accepter pour secrétaire Consalvi, dont il avait encouragé les études et les débuts, en remplacement de Negroni, secrétaire de droit, que sa santé retenait à Rome. Mort le 13 juillet 1807. Le monument qui recouvre à Saint-Pierre la tombe du cardinal et de son frère, dû à Canova, fut payé par Georges IV, qui, étant prince royal, était, comme le dit ici Maury, venu en aide au dernier des Stuarts dépossédés par sa maison. C'était bien le moins qu'il put faire.

1. Consalvi (Hercule), né à Rome en 1757, d'une noble famille de Torcanella, fut successivement administrateur de l'hôpital *San Spirito*, attaché au *buon governo*, juge au tribunal de la signature, auditeur de Rote, et assesseur de la secrétairerie d'État. Au moment des entreprises de la Révolution contre le Saint-Siège, il prit hardiment position contre elle, mérita la haine des jacobins de Rome, qui attentèrent à ses jours, et l'animadversion de Bonaparte. Pendant la captivité de Pie VI, il fut emprisonné quelque temps, puis voyagea à l'étranger. C'est alors sans doute qu'il fut présenté à Louis XVIII. Pro-secrétaire au conclave de Venise, il fut nommé secrétaire d'État par Pie VII, cardinal le 4 août 1800, et eut une influence souveraine sur la politique du nouveau pontife. Il prépara et signa le concordat, résista à certaines prétentions de Napoléon qui exigea sa destitution en 1806. Exilé en France après l'enlèvement de Pie VII, il refusa pension et frais de voyage et fut interné trois ans à Mézières. Quand il lui fut permis de rejoindre le pape après la signature du concordat de 1813, il le pressa de révoquer hautement les concessions qui lui avaient été extorquées, et l'y décida. De retour à Rome, Pie VII rendit à Consalvi la secrétairerie d'État et l'envoya comme légat à Paris et à Londres pour y soutenir les droits de la papauté auprès des empereurs de Russie et d'Autriche, des rois de

latin de cette pièce,que le Sacré-Collège n'est pas près de devoir expédier aux rois catholiques.

En attendant, Maury entremêle sa chronique *conclavique* de détails sur les incidents du dehors. Il venait d'apprendre la fin de l'aventure du faux Louis XVII, le 11 janvier, quand il écrit :

« Sire. — Le roman du tambour de Tortone est fini. On l'a conduit à Turin en présence du général Mélas qui l'a interrogé très militairement, en lui déclarant qu'il lui rendrait tous les honneurs dus à son rang, s'il était, en effet, Louis XVII, roi de France, et qu'il le ferait fusiller dans une heure, s'il était un imposteur. A ces mots, le jeune Parisien s'est jeté à genoux. Il a déclaré en pleurant qu'il se nommait Louis Dauphin ; qu'il était fils d'un valet de pied de Louis XVI, qu'il l'avait vu au Temple ; qu'on lui avait souvent parlé de sa parfaite ressemblance avec le petit roi, et qu'il en avait quelquefois entretenu lui-même ses camarades, par lesquels il avait été excité à débiter sa fable. Il a nommé ses instigateurs, qu'on a mis en prison, et il a été renvoyé à son poste. L'intervalle d'un courrier à l'autre a suffi pour constater, comme je l'avais annoncé à Votre Majesté, cette imposture que la crédulité italienne et l'amour du merveilleux avaient accréditée sans critique et sans examen. On assure que nos émi-

France, d'Angleterre et de Prusse. C'est lui qui obtint, au congrès de Vienne, la restitution des possessions italiennes du St-Siège abandonnées par le traité de Tolentino, mais il ne réussit pas dans ses réclamations au sujet du Comtat-Venaissin. — Dès lors son autorité s'étendit à toutes les branches de l'administration et Pie VII lui dut les meilleures gloires de son difficile pontificat. Secrétaire des Brefs sous Pie VIII, Consalvi allait être rappelé aux affaires par Léon XII quand la mort l'enleva, le 24 Janvier 1824. Nous le verrons plus loin consoler les derniers jours de Maury.

à un affidé fidèle. Le bel éloge que Votre Majesté fait de son travail, afin de l'encourager à ne pas décheoir dans la lettre de participation après l'élection. Je serai au reste plus occupé de l'envoi du courrier que du style de la dépêche. Ah! que n'ai-je été chargé de la même mission auprès de Pie VI! Je connaissais particulièrement les chemins de son esprit très fin et sa belle âme. Je suis, etc. »

V.

Hélas! les choses ne devaient pas marcher si vite, et on était loin encore de la lettre de notification. Consalvi[1] aura le temps de tailler sa plume et de polir le

contribua à faire accepter pour secrétaire Consalvi, dont il avait encouragé les études et les débuts, en remplacement de Negroni, secrétaire de droit, que sa santé retenait à Rome. Mort le 13 juillet 1807. Le monument qui recouvre à Saint-Pierre la tombe du cardinal et de son frère, ci-à Canova, fut payé par Georges IV, qui, étant prince royal, était comme le dit ici Maury venu en aide au dernier des Stuarts dépossédés par sa maison. C'était bien le moins qu'il put faire.

1. Consalvi Hercule, né à Rome en 1757, d'une noble famille de Torcanella, fut successivement administrateur de l'hôpital *San Spirito*, attaché au *buon governo*, juge au tribunal de la signature, auditeur de Rote, et assesseur de la secrétairerie d'Etat. Au moment des entreprises de la Révolution contre le Saint-Siège, il prit hardiment position contre elle, irrita la haine des jacobins de Rome, qui attentèrent à ses jours, et l'animadversion de Bonaparte. Pendant la captivité de Pie VI, il fut emprisonné quelque temps, puis voyagea à l'étranger. C'est alors sans doute qu'il fut présenté à Louis XVIII. Pro-secrétaire au conclave de Venise, il fut nommé secrétaire d'Etat par Pie VII, cardinal le 4 août 1800, et eut une influence souveraine sur la politique du nouveau pontife. Il prépara et signa le concordat, résista à certaines prétentions de Napoléon qui exigea sa destitution en 1806. Exilé en France après l'enlèvement de Pie VII, il refusa pension et frais de voyage et fut interné trois ans à Mézières. Quand il lui fut permis de rejoindre le pape après la signature du concordat de 1813, il le pressa de révoquer hautement les concessions qui lui avaient été extorquées, et l'y décida. De retour à Rome, Pie VII rendit à Consalvi la secrétairerie d'État et l'envoya comme légat à Paris et à Londres pour y soutenir les droits de la papauté auprès des empereurs de Russie et d'Autriche, des rois de

latin de cette pièce,que le Sacré-Collège n'est pas près de devoir expédier aux rois catholiques.

En attendant, Maury entremêle sa chronique *conclavique* de détails sur les incidents du dehors. Il venait d'apprendre la fin de l'aventure du faux Louis XVII, le 11 janvier, quand il écrit :

« Sire. — Le roman du tambour de Tortone est fini. On l'a conduit à Turin en présence du général Mélas qui l'a interrogé très militairement, en lui déclarant qu'il lui rendrait tous les honneurs dus à son rang, s'il était, en effet, Louis XVII, roi de France, et qu'il le ferait fusiller dans une heure, s'il était un imposteur. A ces mots, le jeune Parisien s'est jeté à genoux. Il a déclaré en pleurant qu'il se nommait Louis Dauphin ; qu'il était fils d'un valet de pied de Louis XVI, qu'il l'avait vu au Temple ; qu'on lui avait souvent parlé de sa parfaite ressemblance avec le petit roi, et qu'il en avait quelquefois entretenu lui-même ses camarades, par lesquels il avait été excité à débiter sa fable. Il a nommé ses instigateurs, qu'on a mis en prison, et il a été renvoyé à son poste. L'intervalle d'un courrier à l'autre a suffi pour constater, comme je l'avais annoncé à Votre Majesté, cette imposture que la crédulité italienne et l'amour du merveilleux avaient accréditée sans critique et sans examen. On assure que nos émi-

France, d'Angleterre et de Prusse. C'est lui qui obtint, au congrès de Vienne, la restitution des possessions italiennes du St-Siège abandonnées par le traité de Tolentino, mais il ne réussit pas dans ses réclamations au sujet du Comtat-Venaissin. — Dès lors son autorité s'étendit à toutes les branches de l'administration et Pie VII lui dut les meilleures gloires de son difficile pontificat. Secrétaire des Brefs sous Pie VIII, Consalvi allait être rappelé aux affaires par Léon XII quand la mort l'enleva, le 24 Janvier 1824. Nous le verrons plus loin consoler les derniers jours de Maury.

grés de Turin trouvent, en effet, la ressemblance très extraordinaire.

« Au sujet de Turin, Sire, je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté, qu'on fait circuler, je ne sais sur quel fondement, un nouveau projet de partage de l'Italie. On suppose donc que l'Empereur veut retenir le Piémont et toutes ses dépendances actuelles de terre ferme sous sa domination, et donner en échange au roi de Sardaigne la Toscane avec les trois légations de l'État de l'Église. Ce serait une indemnité qui ferait un simple bénéfice d'une puissance politique. Un pareil bruit doit exciter naturellement beaucoup de bruit dans le conclave. On sent combien la recommandation de l'Empereur, appuyée d'abord de menaces et de violence, en faveur du cardinal Mattei, doit répandre de soupçons et d'inquiétudes. Il n'est pas présumable, qu'avec de telles craintes, on élise un pape qui soit redevable de la papauté à la cour de Vienne, et qui puisse être accusé par elle d'ingratitude, en faisant son devoir.

« Nos scrutins, Sire, offrent deux fois par jour le même résultat sans aucune variation. Le parti prononcé en faveur du cardinal Bellisomi croit être à la veille de conquérir des voix, et d'obtenir les cinq suffrages qui lui manquent pour former l'inclusive. Ce problème sera, sinon résolu, au moins éclairé, dans huit jours. Les deux partis se menacent, selon l'usage, de ne pas reculer et de rester, s'il le faut, un an dans leur captivité qui commence à les ennuyer, et qui finira par leur être insupportable.

« Le cardinal Gerdil continue à perdre sa voix pour rester au poste de la neutralité, qui est un peu trop manifestement celui de l'ambition. Les amis de Valenti insinuent que son élection est seule possible, comme

étant agréable à Vienne et à Madrid. Nos vieillards, à l'exception du doyen, ont bien de la peine à sacrifier leur espérance.

« M. Giovannelli, patriarche de Venise, vient de mourir en grande réputation de sainteté. Il était aveugle depuis quinze ans, et il remplissait toutes les fonctions de son ministère. Le Sacré-Collège a délibéré d'honorer sa mémoire par un service très solennel, dont notre prélature fera les honneurs. Il était convenu parmi nous, que le nouveau pape le créerait cardinal à son premier consistoire.

« Tout ce qui se passe en France me paraît préparatoire. L'unité de puissance dans une seule main ne peut être conservée que par un roi ; et si Bonaparte n'est pas fou, il doit songer à ouvrir les avenues du trône à Votre Majesté. Sa jeunesse seule peut permettre de douter de ses intentions, malgré l'évidence des résultats auxquels sa marche le conduit. En tout cas, il nous sert sans le vouloir, en concentrant le pouvoir et la tyrannie sur une seule tête.

« Je suis, avec le respect le plus profond et un dévouement plein d'amour, etc. »

Dans la dépêche du 18 janvier, Maury pouvait du moins donner à Mittau des nouvelles fort curieuses sur les intrigues dont il était le témoin, pas toujours très patient.

« Sire. — Il n'y a eu aucune espèce d'altération dans nos scrutins, du matin et du soir, durant le cours de cette semaine. Bellisomi a eu constamment dix-neuf suffrages, et Mattei a conservé les dix qui s'étaient réunis, ou plutôt entreposés sur sa tête. Les autres

voix, en y comprenant celles des deux compétiteurs, sont toujours errantes et perdues à dessein. Cette constance de la majorité en faveur de Bellisomi doit étonner le cardinal Antonelli, chef de l'opposition, lequel annonçait avec assurance, lundi dernier, que, dans quatre jours, la parti Bellisomi serait dissous. Jusqu'à présent, toutes ces fanfaronnades n'ont causé aucune désertion, malgré les incalculables défections de la nature humaine. J'avoue avec regret à Votre Majesté, qu'on ne voit pas en beau cette pauvre humanité dans les assemblées même les plus respectables, qui sont toutes plus ou moins le domaine des passions les plus ardentes. Par exemple, Sire, je ne puis dissimuler à Votre Majesté, que les deux vieillards les plus décrépits du Sacré-Collège, les cardinaux Gerdil et Zelada, l'un et l'autre âgés de quatre-vingt-trois ans, ne nous cachent plus l'ambition, avec laquelle ils convoitent la Papauté [1]. C'est dans l'espoir d'y parvenir qu'ils sacrifient leurs voix pour ne s'allier, et pour ne déplaire à aucun parti. Les deux concurrents qui se disputent, ou plutôt pour lesquels on dispute cette couronne d'épines, montrent des sentiments fort différents. Bellisomi nous édifie et nous pénètre tous d'admiration par son égalité, sa retenue, son indifférence. Mattei laisse voir de l'agitation, de l'humeur, et sa figure décomposée annonce l'état violent de son âme. C'est une observation qui n'échappe ici aux regards de personne.

1. L'impatience de l'incarcération fait commettre ici à Maury une véritable injustice envers le pieux et savant cardinal Gerdil, en qui M. d'Haussonville se plaît à louer « une probité parfaite, une science infinie et une vertu particulière ». La même envie d'en finir le rend aussi peu aimable pour Zélada, cet ancien Secrétaire d'État de Pie VI, qui l'avait si tendrement accueilli à Rome en 1792.

« Le cardinal Herzan, instruit du très mauvais effet que ses menaces ont produit dans son propre parti, a écrit un billet au cardinal Antonelli pour désavouer ces mesures violentes,et pour protester que l'Empereur ne voulait nullement attenter à la liberté de l'élection. Ce billet, auquel le parti opposé aurait répondu convenablement et victorieusement, n'a été communiqué à aucun de ses membres. On le lit très clandestinement aux adeptes dont la conscience a été alarmée, et ce secret seul en réfute les assertions.

« J'ai su que ce même homme avait fort désapprouvé les deux billets à ordre souscrits au profit d'un paroissien de M. Pancemont, dont le nom échappe à ma mémoire. Il dit qu'il ne souffrira pas que le Père des tuteurs de ce jeune homme ratifie leurs engagements. Cela me paraît un peu dur. Nous verrons. Je ne fais pas semblant d'être instruit du projet. Je ferai en sorte que les billets soient acceptés et ratifiés à vue, avant qu'il en soit question ; et, si je suis obligé d'en défendre plus tôt la validité, je ne manquerai ni de raisons, ni de bonnes cautions. C'est pour moi un grand motif de plus de me tenir à mon poste, et je me félicite de ne m'être pas trompé de chemin. Il ne faut jamais faire ce que veut l'ennemi. Cette grande règle de conduite s'applique aux moindres bagatelles, comme celle dont il s'agit dans cet article. J'ai à cœur de gagner une quinzaine de jours pour faire parvenir en temps et lieu un certain paquet à son adresse, sans en payer le port. Voilà tout ce que je désire.

« Enfin, après un long silence sur les dispositions de la Cour de Vienne, qu'il avait voulu prévenir de l'élection de Bellisomi,par pur zèle pour le Saint-Siège,

le cardinal Herzan, nous dit, mercredi dernier, qu'il avait reçu une longue dépêche à ce sujet, mais qu'elle était en chiffres, et qu'il lui fallait trois ou quatre jours pour la mettre au net. Quoique cette précaution ne nous parût nullement admissible pour une lettre ministérielle qui ne devait pas sortir des États de l'Empereur, on attendit avec patience, et sans faire aucune observation sur tant de délais, le déchiffrement promis.

« Hier au soir, après le scrutin, le cardinal Herzan lut un extrait de cette dépêche aux cardinaux Albani et Braschi, sans vouloir ni la remettre, ni en écrire le contenu en forme de billet. Ce *transumptum*, fidèle ou non, ne fait nulle espèce de mention du cardinal Bellisomi. L'Empereur se borne à y recommander très fortement le cardinal Mattei, et il finit par une phrase menaçante, sans qu'on puisse dire, sur une simple lecture, si c'est l'exclusion du concurrent, ou une animadversion plus étendue, qu'on y fait entrevoir.

« La majorité du Sacré-Collège, informée de cette forme toute nouvelle en diplomatie, a délibéré — 1° de continuer à voter en faveur de Bellisomi, et de rechercher les cinq voix qui manquent pour consommer une élection canonique ; — 2° d'informer, par une dépêche adressée au nonce, la cour de Vienne de tous les faits relatifs à l'élection, depuis l'arrivée de ce ministre jusqu'à la lecture de l'extrait de sa dernière dépêche inclusivement, et de lui annoncer qu'elle continuera de voter, au scrutin, selon les lumières de sa conscience, attendu que la bonté de Sa Majesté Impériale daigne n'y mettre aucune opposition. On ajoute que la même majorité est pénétrée de regret en voyant que, ni avant ni après la recommandation de l'Empereur, notre

conscience ne nous a permis d'élire le cardinal Mattei; — 3° enfin de faire part au cardinal Herzan de cette dépêche, par forme de billet, afin de n'exposer sa mémoire à aucune méprise, en rendant compte de nos faits et de nos sentiments.

Voilà pour le moins un nouveau délai de l'élection. Mais on ne peut imputer à la majorité, qui la provoque et l'accélère de tous ses moyens, que l'immobilité de ses suffrages depuis un mois révolu. Tous les conclaves ont été dans le cours de ce siècle plus longs que celui-ci ne l'est encore. La stagnation des scrutins démontre évidemment la volonté constante de donner un chef à l'Église le plus tôt possible. L'exclusive des voix ne peut jamais servir qu'à prolonger sa viduité.

« On a craint avant-hier une insurrection à Venise. Six principaux chefs du complot ont été arrêtés : ce sont des nobles ou des officiers de l'Arsenal. Le commandant s'est méfié du régiment de Belgioso qui est ici en garnison, et qui est presque tout composé de déserteurs, et il a fait venir de Padoue un régiment plus sûr. On a fait braquer, après nous en avoir prévenus, deux canons et deux obusiers, à la porte de l'église et du monastère de Saint-Georges, où nous sommes enfermés, pour tenir en respect ce quartier de la ville, et pour s'assurer des avenues de l'Arsenal. Le gouvernement seul s'est mis en mouvement, et on n'a pu juger des apparences du danger que par la seule publicité des précautions prises pour l'en préserver. Il faut que les jacobins soient tombés en démence pour oser tenter des insurrections en Italie, au milieu des troupes victorieuses de l'Empereur.

« Le grand Consul de la France peut désormais se

montrer vraiment grand, en employant sa despotique et colossale puissance à relever le trône de son roi. Je crois qu'avant la fin de l'année Bonaparte sera mort physiquement ou politiquement. Amen.

« Je suis avec le respect le plus profond et un dévouement égal à mon amour, etc.

« P. S. — Si l'élection de Bellisomi est impossible ou annulée par la cour de Vienne, le pape subsidiaire de notre parti serait le cardinal Honorati, évêque de Senigaglia. »

VI.

Le spirituel chroniqueur continue ses récits à la date du 25 janvier :

« Sire. — Quoique les seuls résultats du conclave intéressent réellement Votre Majesté, je crois remplir un devoir en continuant de mettre à ses pieds une espèce de journal exact de cette assemblée. Sa bonté me pardonnera plus aisément l'ennui de lire mes dépêches griffonnées au milieu de la nuit (car je n'ai point d'autre temps libre), que la moindre réticence de nos délibérations stupidement défigurées dans les papiers publics.

« Le cardinal Herzan n'ayant pu persuader à personne, que les ordres de sa Cour lui fussent transmis en chiffre, a déclaré, sans plus de vraisemblance, qu'il les avait reçus en langue allemande et que cette traduction avait causé les délais dont on s'est plaint. Il a lu ce *transumptum* ainsi traduit en italien à trois ou quatre cardinaux. Tout ce qu'ils ont pu en retenir, c'est que l'Empereur, ne doutant pas que le Sacré-Col-

lège ne renferme plusieurs sujets d'un mérite égal et peut-être supérieur à celui du cardinal Mattei, mais qui n'ont pas eu les mêmes occasions de se faire connaître, désire très vivement qu'il soit élu pape ; et qu'étant maître de l'Italie, dont le sort à venir doit dépendre essentiellement de lui, il déclare qu'il ne traiterait pas aussi favorablement tout autre cardinal qui lui serait préféré pour la papauté.

« Ces dernières paroles d'une dépêche où le cardinal Bellisomi n'est pas nommé sont interprétées comme une menace qui blesse la liberté de l'élection. La recommandation d'un seul sujet, de la part d'un souverain si puissant dans les états duquel nous sommes réfugiés et assemblés, y porte également atteinte. En outre, les bulles de Pie IV et de Clément XII, dont nous avons tous juré l'observation selon l'usage, nous défendent très formellement d'avoir égard aux *intercessions* des princes, dans l'élection du chef de l'Église; et on voit ici plus que de simples intercessions.

« En conséquence de ces motifs religieux, et du fait évident que nos scrutins n'avaient pas même désigné sérieusement le cardinal Mattei pour la Papauté avant l'intervention très active de la cour de Vienne en sa faveur, une majorité plus que suffisante pour exclure par le simple refus des voix, a pris la détermination efficace et *invariable* de ne jamais voter en faveur du cardinal Mattei. Votre Majesté peut donc être bien assurée qu'il ne sera *jamais* pape. Le cardinal Antonelli, qui a été le moteur de toute cette intrigue après avoir souvent déclaré qu'on ne pouvait lui donner son suffrage sans commettre un péché mortel, a ainsi embrouillé et peut-être ruiné l'élection de Bellisomi ; mais

il ne réussira pas à lui substituer le rival qu'il se croyait certain de dominer. Je sais ce que je dis, en m'exprimant avec tant d'assurance.

« Du reste, Sire, la communication verbale et très strictement confidentielle de cette dépêche, lue à trois ou quatre cardinaux déclarés pour Bellisomi, n'a nullement produit la dissolution de son parti, comme on l'avait annoncé. On n'a conquis pour le parti contraire qu'une voix pleine, un suffrage mi-parti qui était donné à Bellisomi au scrutin et à Mattei à l'accès, et une voix neutre qui lui était assurée précédemment. Le cardinal Bellisomi, qui avait dix-neuf voix, en a dix-sept, et le cardinal Mattei en a treize au scrutin et une à l'accès, au lieu qu'auparavant il en avait dix au scrutin et trois à l'accès. Cette défection, qui ne paraît nullement irrévocable, n'a entraîné que les cardinaux Giovannetti, Martiniana [1] et Flangini. Tous les autres suffrages sont immobiles, et l'exclusive est assurée à chacun des deux partis.

« Tous les conclaves de ce siècle, Sire, ont été plus longs que celui-ci. On ne peut même pas attribuer le délai de l'élection au parti de la majorité qui la consomme deux fois par jour, autant qu'il est en son pouvoir, depuis le dix-huit du mois dernier, en donnant

1. Martiniana (Charles-Joseph), né à Turin le 19 juin 1724, évêque de Saint-Jean de Maurienne le 19 juillet 1757, cardinal le 1 juin 1778, évêque de Verceil le 2 juillet 1779. Quand Pie VI, entraîné en exil, fit halte à Crescentino, Martiniana vint le vénérer au passage le 23 avril 1799. Ce fut le dernier cardinal que vit le saint pontife. Il mourut à Verceil le 7 décembre 1802, âgé de 79 ans. Pendant ses 45 années d'épiscopat, il pourvut au bien de ses diocésains par de très fréquentes visites, des lettres pastorales qui respirent une céleste onction, des prédications assidues, des décrets inspirés par un zèle plein de suavité, l'administration pieuse des sacrements, la charité pour les pauvres et les malades qu'il allait souvent visiter et consoler. *(Moroni.)*

toutes ses voix au cardinal Bellisomi. Newton a posé et démontré, comme une loi de la nature, que *pars major trahit ad se minorem ;* et à la longue la fermeté et la patience appliquent cette vérité physique aux combinaisons morales.

« Cependant, quoique cette pluralité ne craigne pas qu'on lui impute le scandale de prolonger la viduité de l'Église, elle s'occupe très sérieusement de remuer ces eaux stagnantes, dans lesquelles tout mouvement semble impossible. On a donc imaginé de porter à l'accès au cardinal Gerdil qui conserve toujours une seule voix, les dix-sept voix de Bellisomi et trois autres voix secrètes qu'on tient en réserve. Ce projet a d'abord séduit tout le monde. On a cru que cet éclat d'une bombe imprévue épouvanterait terriblement, et le cardinal Herzan qui aimerait mieux se tourner vers un sujet de l'Empereur que vers un Savoyard, et le cardinal Antonelli qui s'accommoderait mieux de Bellisomi que de Gerdil. Les auteurs de ce projet, partisans cachés de Gerdil, ont cru pendant quelques heures que l'affaire était faite. On a donc convoqué un comité secret pour conclure. *Quelqu'un* qui s'y est trouvé présent, voyant l'engouement général et l'espérance unanime de voir Bellisomi pape dans deux jours, pour prix d'une si belle manœuvre, a opiné vigoureusement, quand son tour de parler est arrivé. Il a donc observé qu'il avait souvent entendu dire, qu'aux approches de l'élection du pape, les cardinaux, émus par le Saint-Esprit, perdaient visiblement la tête [1] ; que, d'après cette

1. Le lecteur ne se méprendra pas sur le sens de cette *observation* que devait confirmer une fois de plus l'issue du conclave de Venise : Maury a dit déjà plus noblement et redira encore que Dieu fait son œuvre

plus aucun calcul de probabilité pour assigner un terme au conclave. La portion du public vénitien qui ne voyait d'abord dans le délai d'une élection si urgente, qu'une simple résistance d'entêtement, en était fort scandalisée. Mais, quand on a su la vérité, on a été édifié des motifs de la majorité ; et ce n'est plus à elle qu'on impute le scandale d'une opiniâtreté qui n'est en nous qu'une fermeté héroïque, dont les Annales de l'Église conserveront glorieusement et à jamais la mémoire.

« Deux seuls incidents de nos débats, Sire, depuis huit jours, méritent d'être connus de Votre Majesté.

« Le premier, c'est l'espèce d'offre, qui nous a été faite par le parti de la minorité, d'obtenir de la Cour de Vienne une déclaration qui serait insérée dans les registres du Sacré-Collège, par laquelle l'Empereur reconnaîtrait le droit absolu d'élection qui nous appartient, et renoncerait à pouvoir jamais citer en exemple notre condescendance à ses sollicitations en faveur du cardinal Mattei. Ces sortes d'actes sont d'un usage assez fréquent à la chancellerie de Vienne, où on les appelle *lettres reversales*. On les expédie deux ou trois fois de suite pour les élections que font les villes ou les chapitres sur la recommandation de l'empereur, et ensuite le droit de présentation lui est irrévocablement dévolu par le fait. Une pareille garantie n'a produit aucun effet parmi nous pour rassurer les consciences.

« Le second a été un bruit sourd, répandu par le cardinal Antonelli, véritable chef de la minorité, pour effrayer les esprits en annonçant qu'il profitait du délai pour faire recommander énergiquement sa créature, le cardinal Archetti, par la Cour de Russie, où il a été

nonce et assez en faveur sous le règne de Catherine. On n'a pas cru à cette menace, et une peur mieux fondée comme plus pressante a totalement écarté l'impression de cette autre frayeur plus éloignée. Cependant notre doyen m'a recommandé de ne pas oublier ce nouveau danger dans mes dépêches hebdomadaires, et de requérir fortement protection en cas de besoin pour la liberté des électeurs. Je lui ai promis tout mon zèle, et je me flatte que ce seul récit acquitte ma parole.

« Toutes les personnes de bon sens, Sire, conviennent parmi nous, que l'Empereur a été très mal servi dans cette négociation. Si le cardinal Herzan eût été un homme d'esprit ; si, en arrivant au conclave, il se fût concerté et lié avec les cardinaux Albani et Braschi, au lieu de se mettre à la tête d'une faction formée par le cardinal Antonelli jaloux de domination et mal vu de ses collègues ; s'il n'eût jamais proféré le nom du cardinal Mattei, comme lui conseilla le cardinal-doyen, son proche parent,à la première déclaration qu'il lui fit de ses projets ; s'il eût présenté la Cour de Vienne comme totalement désintéressée et neutre dans l'élection, et pleine de bienveillance pour le Saint-Siège ; s'il se fût tenu très éloigné de son candidat, dont il a eu la maladresse de faire un homme de parti ; si, en se montrant sans prédilection, sans aversion et sans projets, comme un ange de paix et un médiateur désintéressé, il eût répondu à la première proposition d'élire Bellisomi, que ce choix serait très agréable à l'Empereur, mais que, dans les circonstances présentes, Sa Majesté Impériale, jalouse de prouver à toute l'Europe la pureté de ses intentions, avait la généreuse délica-

tesse d'exhorter le Sacré-Collège à ne pas élire un de ses sujets; s'il n'eût opposé que le même prétexte d'impartialité pour écarter poliment le cardinal Gerdil, né sujet du roi de Sardaigne ; s'il se fût borné à nous conseiller adroitement l'élection d'un statiste, en faisant naître ensuite des difficultés qui ne lui auraient pas manqué contre les concurrents ainsi restreints ; enfin, s'il eût un peu chicané contre l'élection qu'on lui aurait proposée du cardinal Mattei lui-même, il est évident que, malgré les raisons très graves et l'antipathie très prononcée de la majorité, un mois de temps lui aurait suffi pour obtenir cette élection, à laquelle il aurait eu l'air de se prêter avec quelque répugnance.

« Au lieu de suivre cette route qu'un homme d'état et d'affaires pouvait deviner si aisément, il s'est d'abord mis en guerre ouverte avec les deux chefs connus de la majorité. Il a pris le ton décidé de la violence et de la menace. Il a armé contre son plan la conscience, l'honneur et les principes de la pluralité, dont il a paru se susciter à plaisir l'opposition. Il a cru détacher graduellement toutes les voix de ses adversaires, dont il n'a pu encore et ne pourra jamais acquérir qu'une seule. Il nous a trompé par des promesses, qu'il n'a plus remplies, et qu'il a même totalement oubliées. Il n'a traité qu'avec la seule minorité, qui lui promettait judicieusement la défection de tous ces vieux prêtres italiens, en les conduisant à coups de bâton. Enfin, il a très mal servi sa cause, son maître et son client, par ses menaces, ses billets clandestins pour les désavouer, et par des traductions supposées de ses dépêches pour nous prouver qu'une recommandation d'un sujet unique, sur lequel la bienveillance impériale reposait

exclusivement, dans un temps où l'on ne nous dissimule pas qu'elle fixera le sort temporel du pape, n'attentait pas le moins du monde à la liberté de nos suffrages. Nous devons remercier la Providence de cet amas incompréhensible de contradictions, de violences et de gaucheries. Ce n'est certainement pas du Sacré-Collège qui lui est très dévoué, c'est de son seul ministre au conclave, que l'empereur peut se plaindre avec fondement ; car c'est lui seul qui a ruiné l'exécution de ses projets. La Providence a eu ses desseins, en permettant le choix d'un pareil négociateur.

« On parle d'une victoire remportée dans le Génovéfat par le général Flotte. On a dit qu'elle a coûté trois mille hommes aux Français et qu'elle va entraîner la ville de Gênes. Je suis, etc ».

VII.

Louis XVIII, charmé de ces intéressants récits, se disposait à en remercier le spirituel et mordant historiographe du conclave, quand Maury lui écrivit, le 8 février :

« Sire. — Nos scrutins sont toujours les mêmes. On attend des réponses moins impératives de Vienne, pour remuer ces eaux stagnantes, soit par une nouvelle combinaison de suffrages, soit par l'ouverture d'une négociation, qu'aucun des deux partis ne veut refuser et n'ose proposer. Le premier pas que l'on fera pour rapprocher les esprits, sera sûrement l'indication d'un et même de plusieurs tiers, qu'il faudra soumettre à l'épreuve du scrutin. On prévoit que le cardinal Valenti,

porté d'abord en première ligne par l'Espagne, et en seconde ligne par la Cour impériale, sera présenté avant tous les autres à notre examen. Par une singularité très remarquable, plusieurs membres de son propre parti lui sont très opposés, et plusieurs suffrages du nôtre lui sont favorables. Le combat sera très sérieux ; et, si l'on se pique de le faire de bonne foi, comme on l'annonce, l'élection pourra être conclue immédiatement. Mais, si aucun des deux partis ne pousse l'autre à des extrémités excessives, comme on peut l'espérer, le choc ne sera point décisif. On dit des deux côtés qu'on le veut accepter ; mais je ne réponds pas que ces protestations menaçantes soient aussi sincères qu'elles le paraissent au premier aspect. La politique la plus réelle du moment est d'éviter le blâme d'un refus qui éloigne l'élection, et d'en rejeter la responsabilité sur ses adversaires. Voilà tout ce que je puis écrire aujourd'hui, Sire, sur ce futur contingent, dont nous nous occupons en silence, et où chacun de nous se montre beaucoup plus disposé à cacher ses intentions et à deviner celles de ses collègues, qu'à se fier à leurs discours. C'est un jeu de politique intéressant à observer pour quiconque connaît le dessous des cartes par la découverte de sa propre sagacité, ou par les confidences, ou par les indiscrétions de ses voisins, car on ne peut pas dire ici, de ses amis.

« L'ennui de la réclusion commence à affaiblir très sensiblement parmi nous les acteurs désintéressés. Un conclave ressemble parfaitement à un voyage de mer. On ne sait pas quand on arrivera. On a tous les jours les deux écueils du scrutin à éviter ; et l'imagination, ne pouvant mesurer l'espace qui reste à parcourir, est

tentée de croire que cette route n'aura jamais de terme, parce que l'indéfini ressemble alors à l'infini.

« Si la première épreuve n'amène point de résultat, il faudra la réitérer sur plusieurs autres sujets. On sera forcé de laisser à l'écart, durant cet intervalle, les deux concurrents actuels Mattei et Bellisomi. Mais il s'en faut de beaucoup que nous réputions ce dernier pour mort, et nous espérons toujours qu'en dernière analyse son élection essuiera moins de difficultés insurmontables que toute autre. Il paraît que les cardinaux, sur lesquels on tentera de faire des expériences de scrutin, seront d'un côté Valenti, Antonelli, et de l'autre Albani, Honorati, Calcagnini et Borgia. On ne présume pas qu'à l'exception du premier, dont on craint la proposition, aucun des suivants réunisse autant de suffrages qu'en a Bellisomi, depuis sept semaines révolues. Gerdil espère toujours, quoiqu'il n'ait qu'une seule voix. Si ce jeu-là se prolonge, qui sait ce qui peut arriver ! Valenti est un très grand ecclésiastique, très attaché aux Jésuites, haut, borné et fort obstiné dans ses premières idées, mais extrêmement bon homme, sourd, presqu'aveugle, et encore assez robuste malgré ses soixante-quinze ans

« Votre Majesté apprendra sûrement avec intérêt que le Sacré-Collège a enfin reçu une réponse satisfaisante du roi d'Espagne à sa lettre de participation de la mort du pape. Les circonstances ont retardé de deux mois l'arrivée de notre courrier, et on nous faisait un crime à Madrid de ce délai très involontaire. Le ministre des affaires étrangères a transmis cette réponse avec un billet obligeant au nonce résidant en Espagne, mais on ne lui donne que son titre d'archevê-

que ; on l'a rayé, dans l'*Almanach de la Cour*, de la liste des ambassadeurs ; on lui a ôté la présidence du tribunal de la Rote ; et, en le traitant bien d'ailleurs, on continue de lui faire payer ses appointements. Les promesses de protection, que le roi d'Espagne nous fait en faveur du Saint-Siège et des droits du successeur que nous allons élire, nous donnent lieu d'espérer que tous les nuages élevés entre le Roi-Catholique et l'Église romaine se dissiperont.

« Nous avons appris également, Sire, que le comte Litta [1] relégué dans ses terres en Russie, vient d'obtenir la permission de reparaître à la cour de Pétersbourg. Son retour est d'un heureux augure pour son frère, nonce en Russie. Le plus ardent de nos vœux est de mériter la constante protection de Paul Ier.

« On prépare sérieusement le siège de Gênes. On débite que les Français ont cédé par faim et par capitulation les forts de Malte. Enfin tout le monde a les yeux ouverts sur le nouveau gouvernement et sur les mouvements très sérieux des royalistes de France, dont on attend une prompte contre-révolution, si la coalition veut agir efficacement pour finir la guerre avec cette campagne. La réponse admirable de la Cour de Londres à Bonaparte réunit tous les suffrages. Je suis, etc. »

La lettre du roi est un petit chef-d'œuvre. Elle est datée du 10 février.

« Mon cousin, j'ai reçu vos deux lettres des 4 et 11 janvier. Je ne saurais vous dire combien votre cor-

1. Le comte Litta, bailli du grand prieuré de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Russie.

respondance m'intéresse et combien je suis satisfait de votre exactitude à m'écrire. Je ne puis pas toujours l'observer également de mon côté et, pour vous tranquilliser sur vos dernières lettres, j'ai emprunté la main d'un ami, mais cette fois-ci je ne cède point la plume. Ce n'est pas, comme vous le sentez bien, pour vous entretenir de l'absurde roman qui a fait revivre, pour un moment et dans quelques esprits crédules, une tête bien chère, dont la mort n'a été que trop constatée. Mais je veux vous parler d'une autre fable, non moins absurde et bien plus méchamment inventée. Je ne connais pas beaucoup M. Capello, mais il ne passait en France, ni pour un sot, ni pour un méchant homme. Or, il faudrait qu'il fût l'un ou l'autre au suprême degré pour avoir écrit ce qu'on lui attribue. J'en conclus donc que ses lettres, au moins en ce qui vous concerne, sont pseudonymes, et que c'est une ruse, cent fois employée et presque toujours avec succès, parce que les hommes sont plus aisés à tromper que les moutons, auxquels on aurait de la peine à persuader que leurs bergers sont des loups déguisés. Je ne vous en aurais même pas parlé, si je n'avais cru remarquer que vous avez été un peu affecté de cette plate calomnie. La délicatesse est louable, mais ce serait la pousser à l'excès, et, pour réfuter vos lâches zoïles, vous avez fait ce que Pompignan conseillait au grand Rousseau dans ces beaux vers :

« Le Nil a vu sur ses rivages, etc.

« Le phénomène que présente le conclave est, je crois, unique en lui-même, mais non pas dans ses causes. Combien la procrastination n'a-t-elle pas

perdu d'empires ? Dieu veuille qu'une telle situation n'entraîne pas de suites funestes. Je ne connais aucun des deux contendants, votre opinion est bien faite pour déterminer la mienne, mais je ne puis détourner mes yeux de la Chaire de saint Pierre, et, tant que je la verrai vacante, je m'écrierai avec douleur : *Facta est quasi vidua domina gentium !*

« Ce que vous me dites sur l'échange des deux ordres de Saint-Jean et de Saint-Lazare, me fait grand plaisir. Mais les espérances, que vous me donnez à ce sujet, m'en font encore davantage, vous savez jusqu'où s'étendent les miennes.

« En commençant cette lettre, je croyais qu'elle serait courte, mais je m'aperçois que j'oublie aisément le temps en m'entretenant avec vous.

« Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. « LOUIS. »

L'ami dont parlait Louis XVIII, c'est le comte d'Avaray [1], qui, en expédiant à Maury la lettre du roi, l'accompagnait de cet aimable billet :

« Monseigneur, le roi qui sait combien je chéris les occasions de me rappeler à votre souvenir, a la bonté

1. Antoine-Louis-François comte d'Avaray avait escorté le comte de Provence lorsqu'il s'échappa de France en 1791, et risqué sa tête dans cette aventure. En reconnaissance, Louis XVIII lui dédia la *Relation* qu'il écrivit de sa sortie de France : *Teucro duce, et auspice Teucro*, associant ainsi dans une même pensée ses deux *meilleurs amis* : Horace et d'Avaray. Il le créa duc, et le voulut toujours auprès de sa personne en Italie, en Allemagne, en Russie, en Pologne, en Angleterre. Le duc d'Avaray mourut le 4 juin 1811 à Madère où les médecins l'avaient envoyé rétablir sa santé. Louis XVIII le regretta amèrement, fit ramener sur corps en France et écrivit lui-même son épitaphe qui rappelle les traits saillants de cette chevaleresque existence... *Hunc lapidem Ludovicus XVIII, rex christianissimus, gratitudinis pignus mœreus posuit.*

de me les ménager quelquefois. La lettre que j'ai l'honneur de vous adresser de sa part, vous apprendra que c'est par ses ordres que je vous accusai, il y a une quinzaine de jours, la réception de toutes celles que vous lui avez écrites jusqu'au 4 janvier. Aujourd'hui Sa Majesté veut bien me laisser le soin de vous entretenir d'un autre sujet.

« Le roi apprit, peu de temps après vous avoir écrit sa lettre du 23 9bre, que celle qu'il avait reçue du Sacré-Collège avait pour principal auteur Monseigneur Consalvi. Sa Majesté ayant été instruite des malheurs de cet éloquent et vertueux prélat par Monseigneur Bardossa qui passa ici, il y a 18 mois, et qui n'y a point repassé depuis, a chargé M. le comte de Chatellux de lui exprimer combien elle y était sensible ; mais ce témoignage lui deviendra plus cher, s'il lui est renouvelé de votre part, et je vous en prie au nom du roi. Ce Mgr Bardossa, chanoine de Saint-Jean de Latran ou de Sainte-Marie-Majeure, s'annonça ici comme envoyé à Paul Ier par Pie VI, pour implorer son appui. Le roi voudrait savoir si cette mission était réelle, et ce qu'est devenu, après l'avoir remplie, le nonce qui en était chargé.

« Les témoignages d'intérêt que Votre Éminence a bien voulu me donner m'autorisent, me font même un devoir de lui faire part que le magnanime Paul Ier a daigné distinguer en moi un fidèle serviteur du roi et m'envoyer la croix de Saint-Jean de Jérusalem, accompagnée d'une lettre qui, par ses expressions, est le titre le plus honorable qu'un vrai Français puisse posséder.

« C'est avec bien du plaisir que je vous renouvelle le sincère hommage du respectueux attachement avec

lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur. — Le comte d'AVARAY. »

VIII.

Lorsque ces lettres parviendront à leur destination, le conclave sera clos, bien que plusieurs semaines doivent s'écouler encore avant cet heureux moment. C'est en effet toujours de Venise, en conclave, que Maury écrit, à la date du 15 février 1800.

« Sire. — J'ai passé les deux premiers jours de cette semaine dans l'une des plus cruelles agitations, que j'aie éprouvées durant tout le cours de ma vie. Les gazettes allemandes ont répandu des nouvelles très alarmantes sur la santé si nécessaire de Votre Majesté. Heureusement, j'ai su bientôt que ces bruits désastreux étaient d'une ancienne date, et qu'on avait reçu de Mittau, dans notre voisinage, des lettres, postérieures au 24 décembre, qui ne parlaient point de cette maladie, quoique ce jour fût fixé comme l'époque précise de son origine. Ces premières preuves négatives m'ont rassuré, et le silence des lettres de Vienne, impossible à supposer dans un si grand intérêt, achève de me tranquilliser. Une pareille nouvelle nous serait certainement parvenue par la voie la plus directe. C'est la poste de Flandre qui nous l'a transmise, et nous sommes assurés qu'on la débitait à Munich, dès le commencement du mois dernier, sur la seule autorité des gazettes. L'Europe entière a besoin de conserver Votre Majesté, et je puis dire, avec autant de vérité que de satisfaction, que les honnêtes gens de tous les pays partagent

à cet égard les vœux et la piété filiale de ses plus fidèles sujets.

« Je reprends, Sire, la suite des opérations du conclave. Nos scrutins sont toujours uniformes. On n'y veut rien changer, de peur de perdre les voix en les laissant égarer ; et ce ne sera plus là qu'on préparera l'élection du Pape, jusqu'à ce qu'elle soit conclue par un traité antérieur.

« Le parti du cardinal Bellisomi, bien déterminé à ne hasarder aucune expérience de ce genre, et ne voulant pas qu'on pût lui imputer le délai de l'élection, a député l'un de ses membres au cardinal Herzan, pour lui déclarer que, s'il était enfin bien convaincu de l'impossibilité d'élever le cardinal Mattei sur la Chaire de saint Pierre, on entrerait volontiers en négociation avec le parti contraire, pour convenir d'un tiers, le scrutin restant en état jusqu'à la réunion des voix.

« Le cardinal Herzan a paru surpris qu'on lui imputât un projet de violence en faveur de Mattei, et qu'on lui opposât des motifs insurmontables de conscience pour concourir à son élection. L'unité du sujet recommandé par la Cour de Vienne dispensait de toute autre discussion sur ses qualités personnelles. Il a demandé du temps pour répondre à notre proposition.

« A l'issue du premier congrès dans lequel le parti de la minorité discuta notre demande, nous apprîmes, je ne puis dire comment, qu'on avait résolu d'accepter les conférences, et de déclarer en même temps que, si nous voulions élire Valenti, on s'y prêterait immédiatement.

C'était exclure trente-trois membres du conclave au lieu de trente-quatre. On fit circuler cette petite obser-

accrédité diplomatiquement, une seule des voix dévouées à l'Espagne, comme celles des trois bénéficiers espagnols, Lorenzana, Zelada et Vincenti.

« Le roi de Sardaigne, fortement provoqué par la Cour de Russie pour faire reconnaître Paul Ier comme grand-maître de Malte dans ses États [1], a consulté le cardinal Gerdil sur cette question. La réponse de celui-ci a été que, n'y ayant point de grand-prieuré en Piémont, et que tous les commandeurs qui s'y trouvent étant membres du grand-prieuré de Lombardie, Sa Majesté pouvait les autoriser à s'y rendre pour voter selon leur conscience. La reconnaissance de l'Empereur de Russie en qualité de Grand-Maître sera le résultat de cette décision selon toutes les probabilités ; et on sera content à Pétersbourg du serment d'obéissance, que prêteront les commandeurs de Piémont concurremment avec les commandeurs sujets de l'Empereur qui exige cette reconnaissance dans ses États. Je suis, etc.

Sur l'uniformité forcément monotone de son thème, Maury, avec les brillantes ressources de son esprit et la belle couleur de son style, continue à jeter de l'inté-

1. Le 9 juin 1798, les Français s'étaient emparés de Malte que la trahison et la lâcheté leur livrèrent sans combat. Le grand-maître Hompesch fut conduit à Trieste, où il protesta contre une capitulation que des chevaliers infidèles au devoir avaient signée malgré lui avec Bonaparte. Le prieuré de Russie, sans attendre le suffrage des autres nations et la décision du St-Siège, déclara Hompesch déchu de sa dignité et s'avisa d'élire à sa place Paul Ier, empereur de Russie. « Il était assez surprenant, dit Baldassari, de voir des religieux, engagés par vœu à défendre la religion au péril de leur vie, choisir pour chef un prince schismatique. Les cardinaux s'étaient partagés sur le parti qu'il convenait de prendre : les uns étaient d'avis, afin de ne pas blesser un prince si bien disposé pour Rome, de fermer les yeux, sans approuver ni improuver ; d'autres estimaient que le Saint-Père devait s'élever hautement contre une détermination aussi contraire aux décrets apostoliques et aux droits du Saint-Siège. »

rêt, en variant ses notes et y entremêlant de piquantes réflexions, bien faites pour amuser et réjouir l'esprit si fin et si délicat de son auguste correspondant. Il lui mande donc, à la date du 22 février 1800 :

« Sire. — Je continue de mettre aux pieds de Votre Majesté le journal très exact du conclave, avant de savoir si tous ces minutieux détails pourront intéresser du moins un moment sa curiosité, sans rien apprendre de nouveau à sa raison.

« Le scrutin a donc enfin convaincu le double parti qui divise le conclave, que l'exclusive la plus insurmontable était également assurée des deux côtés et que l'inclusive des vingt-quatre voix nécessaires à l'élection, était impossible à obtenir sans un rapprochement volontaire.

« Votre Majesté sait déjà qu'en conséquence de ce choc invariable, la majorité, ne voulant pas qu'on pût imputer le délai scandaleux de l'élection à son obstination exclusive en faveur du cardinal Bellisomi, a député un de ses membres au cardinal Herzan, pour lui proposer des conférences, dans lesquelles on traiterait loyalement du choix d'un tiers qui pût réunir les suffrages.

« Personne ne s'est prêté avec plus de zèle à cet arrangement que le cardinal Bellisomi lui-même, dont la conduite ne cesse d'être vraiment angélique sous tous les rapports.

« Lorsque le cardinal Herzan reçut notre ambassade, il parut accueillir notre proposition avec intérêt ; mais il ne prit aucun engagement, il insista de nouveau en faveur du cardinal Mattei, dont on l'assurait irrévoca-

blement que l'élection était impossible, et il promit ses bons offices pour favoriser cette négociation par un choix de commissaires qui ne fussent désagréables à aucun parti.

« Cette délibération a pourtant duré quatre jours. Avant qu'elle fût acceptée, la minorité est convenue de se réunir en faveur du cardinal Valenti, comme nous nous y attendions, et c'est à ce plan qu'elle va se rallier, avec l'espérance prématurée d'un succès prompt et infaillible. On a donc enfin accepté nos offres. Nous avons conclu que nos adversaires voulaient du moins gagner du temps, ce qui s'accorde aussi avec nos patientes et invariables dispositions. Nous en avons conclu encore que nos adversaires n'étaient donc pas liés, comme ils le prétendaient, par un vœu absolument impératif de la Cour de Vienne, au profit du cardinal Mattei. Cet aveu tacite, que nous n'avons pas l'air de remarquer, sera relevé en temps et lieu. Il est probable que, si le ministère impérial ne peut réussir ni pour Mattei ni pour Valenti, après nous avoir ainsi révélé le secret de son adhésion à l'élection d'un tiers, il se prêtera de lui-même à l'exaltation de Bellisomi.

« La majorité a nommé immédiatement les cardinaux Albani et Braschi ses commissaires.

« La minorité a député pour les siens les cardinaux Antonelli et Flangini. Le premier de ces deux médiateurs a de l'esprit et le mérite d'un habile secrétaire qui a besoin d'être bien dirigé ; mais il est altier, dominant, impétueux, sujet à d'étranges aberrations de logique, sans connaissance des hommes, sans usage du monde, et son ascendant n'est pas fondé sur l'art de se faire aimer de ses égaux. Personne n'est surpris que

son associé ait accepté ou recherché cette commission, après avoir déserté depuis trois semaines le parti de la majorité, dont il va se constituer l'antagoniste.

« Au moment même où le cardinal Herzan acceptait cette négociation, il a confié à l'un de nos collègues, avec sa sagacité et sa prudence ordinaires, que le résultat de ce congrès serait l'élection de son ami, le cardinal Antonelli. Cet espoir éveillera notre méfiance, quoique nous n'ayons guères besoin de nous mettre en garde contre une intrigue si peu digne de nous inquiéter, soit que nous regardions la confidence comme un stratagème, soit que nous prenions au mot l'espoir de l'auteur, pour n'y voir qu'une simple sottise.

« La première conférence ayant été intimée, nos commissaires s'y sont rendus, après être convenus avec nous de ne rien proposer au cardinal Antonelli, qui a la manie de parler et la maladresse de parler volontiers le premier ; de ne rien accorder, et même de ne rien promettre d'essentiel, sans nous référer préalablement toutes les propositions, que nous nous réservions de méditer pendant une nuit ; d'éviter tout reproche, toute apparence d'humeur, toute demande absolue, toute manœuvre fallacieuse, tout prétexte de rupture, et toute espèce de danger d'inspirer de la méfiance, ou, ce qui serait pire, de se faire battre dans la discussion : ce qui est toujours d'un mauvais augure au début d'une négociation, où il faut établir son poste avant de songer à gagner du terrain.

« Votre Majesté va voir, par la suite de ce récit, que la minorité n'avait pas donné à ses commissaires des instructions si circonspectes.

« Avant de rapporter la discussion, je dois dire,

pour ne rien oublier, que, le jour fixé pour l'ouverture des conférences, on a annoncé autour du conclave avec un grand fracas l'arrivée d'une estafette adressée au cardinal Herzan. On soupçonna, sur quelques indices, qu'elle lui avait apporté la faculté de concourir à l'élection du cardinal Bellisomi. Il fit répandre aussitôt que l'estafette ne venait pas de Vienne, mais de l'Empire, ce qui est assez peu vraisemblable, dans un moment où le cours de toutes les affaires qui exigent quelque célérité dans l'ordre spirituel, est suspendu. Il y aurait eu plus d'adresse au ministre de nous laisser croire que le courrier lui était expédié par sa Cour; mais ces doubles vues ne sont pas à sa portée, et il n'a songé qu'à nous désabuser, sans prévoir qu'on rirait de sa bonhomie, ou du moins de l'opinion trop généreuse qu'il a de la nôtre.

« Dans la première conférence, le cardinal Antonelli, dont l'intention était de mêler les cartes et de dissoudre le parti de la majorité, en conservant et en renforçant le sien, déclara d'abord qu'on devait prendre pour base de la discussion, qu'il n'existait plus de partis parmi nous, et que le Sacré-Collège ne formait plus qu'une seule famille unie pour donner un chef à l'Église. Le cardinal-doyen, qui comprit d'abord les conséquences de ce moyen dissolvant, déguisé sous les apparences d'une insinuation amicale, lui répondit que cette union si désirable s'opérerait sans doute sous les auspices de la commission, mais que ce serait une très grande illusion et un calcul très faux, que de présupposer les deux partis anéantis, pour les détruire par le fait ; que le scrutin attesterait jusqu'à l'élection les liens indissolubles par lesquels la majorité veut rester réunie, et

qu'un rapprochement par députés n'était ni un mélange, ni une confusion de volontés discordantes. S'il n'existait pas, poursuivit-il, deux partis très prononcés dans le conclave, nous ne serions pas assemblés ici pour traiter de leur réunion.

« La botte ainsi parée, le cardinal Antonelli ne répliqua rien, et il fallut bien qu'il se contentât d'être un chef de parti, au lieu de s'ériger immédiatement par surprise en arbitre de l'élection.

« Il proposa brusquement de désigner d'accord quatre sujets choisis indistinctement dans les deux partis, et de faire sur eux l'essai du scrutin. Le cardinal-doyen lui répondit que nous ne voulions rien changer au scrutin par forme d'essai ; que cette marche embrouillerait l'affaire au lieu de l'éclaircir ; qu'elle semblait imaginée pour diviser la majorité par les rivalités éventuelles de l'intérêt personnel, et que nul de nous ne donnerait dans ce piège ; qu'en indiquant ainsi en première ligne une avant-garde de concurrents à désunir ou de victimes à sacrifier, on écarterait trop aisément les sujets dont on jugerait à propos de se débarrasser, par l'impossibilité assurée d'avance de leur procurer l'inclusive des voix ; qu'après avoir ainsi renversé le premier rang au ballottage du scrutin, on proposerait avec avantage les cardinaux qu'on aurait gardés en réserve, comme les seuls dont l'élection ne serait pas jugée impossible ; qu'au lieu de proposer une épreuve si aisée à deviner, il fallait que la minorité présentât loyalement ses premiers sujets à cette lutte, et que, si elle ne les appelait pas de bonne foi, la majorité les y traduirait, en les nommant elle-même pour subir collectivement l'expérience du nombre des voix

qu'il serait possible de leur procurer dans les deux partis, mais toujours à condition qu'on ne parlerait plus ensuite des sujets une fois rejetés.

« Ces observations tendaient à faire proposer quatre sujets, et les plus éligibles de chaque parti, pour procéder à l'enquête des suffrages qu'ils pourraient réunir. Une telle évidence de raison, qui découvrait et déjouait si bien l'artifice de la minorité, ne fut pas contestée. On convint que ce mode simple et loyal serait proposé aux deux partis.

« Le cardinal Antonelli objecta que, puisque les épreuves d'éligibilité ne pouvaient plus se faire au scrutin, il demandait que chaque parti pût explorer individuellement le vœu de tous les cardinaux, sans distinction de partis, ajoutant que cette faculté ne pouvait être refusée à la minorité qui a déjà le désavantage du nombre.

« On lui répondit que ces intrigues soutenues par des conventions particulières ne tendaient qu'à dissoudre les partis, c'est-à-dire, à déplacer la majorité des voix ; que nous ne voulions traiter que par nos commissaires ; que, cette exploration devant être l'effet de la plus haute confiance et sous la garantie du plus religieux secret, nous ne rendrions jamais un pareil hommage à des adversaires qui ont déjà rompu une élection, et obtenu même des défections odieusement inutiles à la minorité ; que toutes ces négociations partielles seraient incertaines et interminables ; que les commissaires seuls devaient se communiquer le nombre de voix que chaque parti donnerait aux sujets proposés ; que l'inégalité des partis, sur laquelle on se fondait pour réclamer cette mesure, n'était de nulle

importance : attendu que, chaque parti ayant une exclusive bien assurée, ce droit incontestable les rendait vraiment égaux dans la discussion.

« Des astuces, si promptement démasquées, réduisirent le cardinal Antonelli au silence sur cet article. Sa ruse ou sa logique sont sujettes à des distractions. C'est ainsi que souvent les gens fins ne se servent que d'un seul de leurs yeux, et se rendent borgnes, en ne se souvenant plus de la finesse de leurs rivaux.

« Il se restreignit enfin à demander en faveur de la minorité la faculté d'explorer les deux seules voix que l'ambition rend encore neutres : ce sont celles de Zelada et de Gerdil.

« Cette demande indiquait le projet de conquérir des voix pour parvenir à l'inclusive. On ne fit pas semblant de s'en apercevoir. On consentit que ces deux électeurs indécis fussent explorés par les deux partis, et qu'ils révélassent leur secret, s'ils veulent jamais le dire avant l'élection conclue, à celui qu'ils jugeront eux-mêmes le plus digne de leur confiance.

« Il y a bien de la maladresse, ce me semble, Sire, à découvrir ainsi l'intention de tromper, et à se faire battre charitablement sur tous les points dans un premier interlocutoire. Que peut-on espérer d'une négociation qui s'annonce avec cet esprit de chicane, avec si peu de bonne foi et de désir de conclure ? Rien, ce me semble, si ce n'est l'avantage de démasquer son ennemi, et de montrer à toute l'Église quel est le parti qui s'oppose à l'élection.

« La seconde conférence a été moins longue, parce que nos commissaires, frappés de la mauvaise volonté de ces messieurs, se sont rendus plus coulants, pour ne

leur donner nul prétexte d'une rupture, qu'il faut éviter ou du moins éloigner, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion plausible et honorable d'en courir les risques.

« Au lieu de quatre candidats que chaque parti devait proposer, ils ont déclaré qu'ils ne présenteraient au concours que le cardinal Valenti, qui est leur véritable pape (mais non pas le nôtre, au moins encore que je sache), que lorsque nous y soumettrions aussi le cardinal Chiaramonti [1], qu'ils supposent sans fondement être le pape *in petto* du cardinal Braschi, son ami. On a levé cette difficulté en consentant à nommer cinq sujets de chaque parti ; ce qui a été accepté et effectué dans l'instant. La majorité a désigné Albani, Calcagnini, Honorati, Borgia et Chiaramonti : la minorité a proposé Antonelli, Valenti, Giovanetti, Archetti et Livizzani. Il a été convenu que les commissaires se remettraient réciproquement une liste signée d'eux, du nombre de voix que chaque parti voudrait donner à chacun des dix concurrents, et que cette remise serait simultanée avant d'être lue.

« Le cardinal Antonelli a encore imaginé une chicane très adroite sur cet article. Il a dit que, pour mieux s'assurer du secret, il demandait que les listes fussent transmises aux deux partis par le canal des deux cardinaux neutres, et qu'ils voulaient remettre la leur

1. Chiaramonti (Barnabé-Nicolas-Marie-Louis), le futur pape, né à Césène, le 14 août 1742, bénédictin en 1758, professeur de philosophie aux collèges de St-Paul et de St-Anselme durant 9 ans, évêque de Tivoli en 1782, transféré à Imola et créé cardinal le 14 février 1785. Après avoir obtenu d'Augereau en 1796 la cessation du pillage de Lugo, dont les habitants s'étaient insurgés contre les Français, il avait à deux reprises différentes préservé son diocèse des vengeances républicaines, en se portant en médiateur au devant des troupes, et en maintenant la population dans le calme.

au cardinal Gerdil. D'après l'ardeur mal cachée qui pousse la minorité à conquérir des suffrages, il est visible que cette proposition tend à nous compromettre avec les deux neutres, et à gagner leurs voix si nous les offensons par le refus de leur médiation évidemment inutile; car, est-ce en mettant deux confidents de plus dans un secret, qu'on s'assure mieux de le garder, et si les commissaires sont capables d'indiscrétion en traitant ensemble, deviendront-ils plus discrets en se confiant à un tiers ? Mais, d'un autre côté, si nous acceptons la désignation proposée, la minorité prend la meilleure part. Elle tente de gagner Gerdil, qu'elle croit encore prenable malgré l'exclusion très certaine que l'Empereur a donné l'ordre de lui appliquer en cas de besoin, et à laquelle le vieux bonhomme ne veut point du tout croire. Elle nous laisse au contraire un mauvais os à ronger en nous cédant Zelada qui, indépendamment de son caractère peu rassurant et de son dévouement à Valenti, est pleinement aux ordres de l'Espagne, où il a toute sa fortune. Dans cette alternative, nous n'avons pu imaginer de meilleur expédient, pour éviter le piège, qu'en renforçant le coup qu'on nous portait, et en proposant que les deux neutres réunis fussent les confidents des commissaires des deux partis, les dépositaires et les canaux des deux listes des voix. Cet expédient a fort déplu, mais on n'a pas osé le refuser, et l'argument s'est trouvé retorqué en forme.

« Voilà, Sire, où nous en sommes. Je demande pardon à Votre Majesté de l'ennuyer de tous ces détails minutieux de la politique italienne, qui forme au secret et à la patience des affaires, qui apprend à la

faiblesse à se donner des armes, et qui accoutume surtout à la méfiance, parce qu'on passe ici pour un sot, quand on ne devine pas à chaque mot l'intention cachée de tromper la crédulité, sous les apparences de la bonne foi, ou même d'un emportement qui n'est qu'un calcul froid et raffiné. Je me console de ma réclusion par le profit des leçons que l'on reçoit à une pareille école. De grands égards couvrent ici de profonds mépris, et les soupçons les plus contenus se déguisent sous les formes de l'amitié, de l'abandon et de la confiance. Ganganelli définissait un conclave : *un luogo di rispetti, di dispetti e di sospetti* [1], et il disait ainsi timidement la vérité. Ces Italiens rient sous cape de la stupidité des étrangers avec lesquels ils ont à se mesurer ; ils doivent croire en effet avoir seuls de l'esprit, quand ils se comparent à Lorenzana, Herzan, Martiniana, les trois seuls étrangers qu'ils aient à duper en cérémonie diplomatique, triomphe dont ils m'avouent qu'ils ont souvent joui avec les Français dans les conclaves précédents.

« Le cardinal-doyen a reçu depuis deux jours la belle réponse dont Votre Majesté a daigné l'honorer le 3 octobre dernier. Tout le Sacré-Collège l'a lue avec autant d'admiration que de reconnaissance. L'opinion est à présent magnifiquement établie, et ne me laisse plus rien à désirer, quoique je sois très diffi-

1. Maury, qui ne se compte pas, et avec raison, parmi les « étrangers » susceptibles d'être dupés, justifie quelque peu pour sa part le mot de Ganganelli. Il y a bien des *dispetti* et des *sospetti* dans ses impressions et appréciations ; par contre, comme on voit, on pourrait lui reprocher de peu cultiver les *rispetti*. Mais, encore une fois, il faut mettre au compte de l'irritation, causée des deux côtés par la ténacité des partis, ce qu'il peut y avoir de mal fondé et ce qu'il y a d'exagéré dans ces mordantes réflexions.

cile à contenter assurément pour la mettre au niveau de la mienne. On n'était pas accoutumé à voir un si grand monarque écrire de sa main de pareilles lettres ; mais je leur dis qu'ils verront bien autre chose, quand nous serons de retour au logis.

« Les choses vont toujours très mal en Espagne pour les deux puissances. On en est très alarmé, parce qu'on n'aperçoit ni talents, ni principes, ni fermeté dans le gouvernement. Les thèses qu'on soutient à Salamanque au milieu de cette désorganisation générale, sont copiées sur celles des plus fougueux jansénistes. La haine insensée qu'on a vouée aux jésuites, protège ouvertement le jansénisme, sans faire attention que toute secte est fondée sur l'aversion de toute autorité spirituelle et temporelle.

« Le retard de la lettre de Votre Majesté à notre doyen me donne de grandes inquiétudes sur celles que j'ai eu l'honneur de lui adresser très régulièrement toutes les semaines, depuis le commencement du mois de septembre, sous le pli de M. l'évêque de Nancy [1].

« Nous désirons tous ici, pour le rétablissement de Votre Majesté sur son trône à la fin de cette cam-

1. Anne-Louis-Henri de la Fare, né en 1752, évêque de Nancy le 13 janvier 1787, député du clergé aux États généraux, y prononça le discours d'ouverture, reparut à la tribune plusieurs fois pour y défendre la propriété ecclésiastique, les vœux religieux et notamment, le 11 février 1790, pour répondre à des blasphèmes par une motion tendant à déclarer le catholicisme religion de l'État. Il interdit le serment schismatique à son clergé et soutint dans de courageux écrits la cause de la religion. Réfugié à Vienne pendant la Terreur, il y fut durant 20 ans l'agent des Princes. S'il refuse sa démission au Concordat, du moins il s'abstint de tout acte de juridiction. Il mourut en décembre 1829, archevêque de Sens et cardinal. Puisque Maury lui adressait ses envois pour Louis XVIII, c'est lui sans doute qu'il faut voir dans ce « camarade de promotion, qui mérite bien qu'on fasse arriver ses lettres à son adresse. »

pagne, le retour de l'armée russe et la continuation de la guerre ; et nous espérons à présent, que Dieu nous accordera ces deux grandes grâces. Si Bonaparte est un coquin, il est un sot. Je suis, etc. »

IX.

On arrivait au mois de mars. Maury, en se promenant sous les portiques du monastère de Saint-Georges, cherchait un plan et un second pour le faire réussir. Il trouva enfin ce second, « non moins sagace que lui, capable de l'entendre à demi-mot et disposé à le seconder de son mieux [1] ». Mais, laissons-le raconter lui-même ce biais, ou plutôt, selon l'expression dont se sert Consalvi dans ses mémoires, cette trame « si bien ourdie ».

Le récit ou mieux la peinture commence dans la dépêche du 1er mars 1800, ce même mois qui devait marquer la fin du conclave et l'élection d'un candidat inattendu.

« Sire. — Le Sacré-Collège écrivit une lettre de remerciement au roi de Naples, après la proclamation dans laquelle le général Naselli manifesta les intentions désintéressées de son maître, dont les troupes occupaient provisoirement la ville de Rome. Sa Majesté

1. *L'Église romaine et le premier empire*, t. I, p. 25. M. d'Haussonville, qui ne fait d'ailleurs en cela que suivre le dire général jusqu'ici, assure qu'« un ensemble de circonstances fortuites plutôt que son inclination propre avait jeté le cardinal Maury dans le camp de Mattei » et qu'« il n'y avait apporté ni ardeur ni animosité ». La publication des lettres de Maury montrera combien on s'était trompé sur ce point. L'« animosité » même, reconnaissons-le une fois de plus, rend le narrateur injuste pour les grandes qualités de tous ceux qui ont le malheur de figurer sur les listes du parti contraire au sien.

sicilienne vient de nous adresser une très belle réponse, dans laquelle il déclare qu'il ne s'est emparé momentanément de l'État de l'Église, que pour y rétablir l'ordre, le préserver de toute oppression, et le conserver au nouveau pape, son légitime souverain. Il finit sa lettre en nous donnant des conseils raisonnables relativement à la promptitude et à la sagesse de l'élection.

« J'ignore, Sire, à quel point ces conseils seront suivis. Nous ne faisons encore que du mouvement sans progrès. Les deux partis ayant l'exclusive des voix au scrutin, il est évident que le pape ne peut pas être élu, sans que l'un des deux consente à voter en faveur d'un sujet tiré d'un parti contraire. Or, il me semble que nous n'en sommes pas encore là, et qu'en se rapprochant pour traiter, personne ne songe à reculer. »

« Le conclave a pris depuis huit jours un aspect tout nouveau. Au lieu de la politique des astuces et des passions violentes qui se sont cachées jusqu'à présent avec beaucoup d'adresse, ou qui se sont développées avec une extrême énergie, le grand nombre est fatigué de ces trois mois de réclusion et de luttes inutiles. Cette lassitude désintéresse et décourage tous ceux qui ne sont pas acteurs dans cette grande affaire. On déraisonne avec humeur, on se fâche dès qu'on est contredit, on conserve à peine assez de courage pour résister, on est prêt à se jeter dans tous les chemins qui peuvent avoir une issue, on revient à ses premières affections, et tout ce qui paraissait impossible peut devenir aujourd'hui facile.

« Tandis qu'on recueillait les voix en faveur des cinq sujets, que chaque parti présente à l'élection, quatre

membres de la majorité se sont déclarés en faveur de Valenti, Cette défection, annoncée depuis quelque temps par des vacillations inquiétantes, a décidé les quatorze autres opposants à se lier inséparablement pour ne pas en augmenter le nombre. Tout danger disparaît à cet égard. Outre cette mesure qui suffit pour rassurer l'opposition, je connais quelqu'un qui s'est amusé à enlever à Valenti quatre voix dans son propre parti. Il a obtenu cette compensation en un seul jour, sous le plus grand secret, en choisissant, avec connaissance de cause, les portes où il pouvait frapper, et il se divertit maintenant à dire, que ce refus apparent de quatre suffrages dans le parti de Valenti est une perfidie, et qu'on cache les voix pour attirer les faibles, en les rassurant par une feinte impossibilité de brusquer l'élection. Cette accusation plaisante est regardée comme une démonstration par la multitude de la majorité, et les chefs de la minorité, qui savent combien cette défection est sérieuse, sont les seuls qui n'en rient pas, en n'osant ni la désavouer, ni en convenir. Ces petits passe-temps font endurer gaiement la captivité.

« Le cardinal Antonelli, qui ne soupçonne pas l'auteur de cette espièglerie, méritait bien cette petite humiliation, pour avoir dit tout haut, avec plus de vanité que d'esprit, que son parti lui avait donné carte blanche, et que, sans cette unanimité de pleins pouvoirs, il n'aurait pas accepté la commission. Outre la tentation, que donnait un pareil aveu, de débaucher ses troupes en irritant leur orgueil, comme on l'a fait charitablement, il y avait une étrange maladresse à prendre ainsi sur soi la responsabilité de l'irréussite

des conférences, ou du retard de l'élection. Tout est saisi ici à la volée, et les sottises se paient comptant. Notre doyen, qui se connaît en stratagèmes de conclave, dit qu'il n'a jamais vu jouer de si bon tour. On fait de son mieux pour servir en silence le partisan déjà signalé *du changement de dynastie*[1]. C'est à lui surtout que l'anonyme cherche très activement à faire sa cour, et, si le diable ne s'en mêle pas, il le rendra modeste.

« Les listes probatoires ont été communiquées des deux côtés aux commissaires. Il en résulte que, dans le parti de la majorité, Albani a obtenu quinze voix, Calcagnini dix-sept, Honorati treize, Chiaramonti douze et Borgia treize. Du côté de la minorité, Valenti a seize voix, Antonelli neuf, Giovanetti quatre, Archetti deux et Livizzani quatre.

« Il est remarquable qu'à l'exception de deux voix accordées par la minorité à Chiaramonti, dont elle avait provoqué avec une frayeur hypocrite l'admission au concours, et que pour cette raison elle n'a pas osé mettre à l'écart, elle n'a pas donné un seul de ses suffrages aux membres de la majorité. Nous avons disposé au contraire de plusieurs des nôtres, outre les quatre qu'on nous a volés pour un moment au profit de Valenti, en faveur des sujets proposés par la minorité. Il est certain, par exemple, que les quatre voix de Livizzani nous appartiennent. Ces messieurs ont donc invité dix convives à dîner, et ils n'ont mis que cinq, et même que quatre couverts sur la table. Cette méthode s'appelait en France

1 Allusion à certaine conversation de Maury avec le cardinal Herzan, rapportée plus haut. L'« anonyme », qui n'a pas besoin de se nommer, ne dédaigne pas, on le voit, l'emploi des ruses qu'il dénonçait tout à l'heure, ni même, « les grands égards qui cachent de profonds mépris ».

la part de Montgomery : *Tout d'un côté, et rien de l'autre.*

« On dit que le cardinal Antonelli, plein de confiance en son éloquence, et stimulé par l'estime et l'amitié qu'il a si bien su nous imposer, se propose de faire le tour des cellules, pour nous prêcher en faveur de Valenti. Nous l'attendons avec la disposition de le prêcher à notre tour, et il ne trouvera pas son compte à ce métier. Il n'a toujours pas eu le zèle qu'il montre aujourd'hui pour les couronnes, ou plutôt pour une seule couronne, en prônant, sous sa bannière les sujets qu'il est assuré de dominer. Ce fut lui qui rédigea en 1768 le fameux bref contre le duc de Parme.[1] Un Parmesan indigné de ses censures vint exprès à Rome pour tuer le prélat qui avait prêté sa plume à cette composition. En arrivant il demanda sa demeure, sans se douter qu'il y eût deux prélats du même nom. On lui indiqua l'habitation de l'autre Mgr Antonelli, qui n'avait eu aucune part à cette affaire. Il se rendit chez lui, il lui brûla la cervelle immédiatement, et il partit pour Parme, où il fut fort étonné d'apprendre quelques jours après qu'il avait manqué son coup. Le véritable Antonelli, devenu ensuite cardinal, avec le consentement de la maison de Bourbon, n'en a pas moins été l'ennemi, dans toutes les occasions où il a pu la

1. Le bref de Clément XIII, du 30 janvier 1768, frappait des censures ecclésiastiques les auteurs et les exécuteurs de l'édit de l'Infant Ferdinand, duc de Parme, qui bannissait les Jésuites, et soumettait à l'*exequatur* royal sous peine de nullité tout acte du St-Siège. C'est après avoir tenté toutes les voies de douceur pour obtenir la révocation de cet édit, que le Pape se décida à user de rigueur. Le duc de Parme sollicita l'intervention des Cours bourbonniennes contre le monitoire de Clément XIII, et Louis XV fit occuper le Comtat tandis que le roi de Naples envahissait Bénévent ; mais le pape refusa de retirer le bref, prêt « à plutôt mourir que d'admettre cette violation des droits de l'Église. »

desservir, jusqu'à la question du serment inclusivement [1].

« J'ai reçu, Sire, au sujet de ce nouveau serment, une lettre du clergé de Marseille qui me demande mon avis, et j'ai été également consulté par quelques évêques français réunis à Munich. Je leur ai adressé immédiatement une réponse négative et motivée. Mon principe de décision est que tous les Français, étant liés par un serment antérieur de fidélité à leur roi, dont aucune puissance ne les a encore affranchis, ils ne peuvent sans parjure promettre contre leur conscience d'être fidèles à la République ; que la religion deviendrait un jeu, si après avoir dit et enseigné qu'elle fondait sur les consciences l'autorité sacrée des princes, elle ne leur était fidèle que dans les temps calmes, où, en la protégeant, ils n'ont pas besoin de son appui ; que la grande rébellion de la France n'est pas encore une Révolution, comme tant d'esprits légers l'appellent depuis dix ans, et que la majorité des souverains de l'Europe ne l'ayant pas reconnue, ce n'est pas sans doute à la religion et au clergé à former l'avant-garde des rebelles qui ont usurpé la force, sans devenir une véritable puissance ; que cette pancarte d'ordre militaire, qu'on nous donne pour une constitution, consacre le brigandage de la spoliation du roi, de l'Église, des émigrés, et que ne révoquant aucune des prétendues lois sur le culte, elle autorise le divorce, le mariage des prêtres, l'abrogation des vœux religieux, etc. Le car-

1. Le serment de haine à la royauté. Nous traitons ailleurs cette question qui passionna les esprits et divisa les casuistes, avec le détail du rôle considérable qu'y joua le cardinal Maury, d'ailleurs, répétons-le, trop sévère pour Antoneili, et en général pour ceux qui ne partagent pas ses manières de voir.

dinal Frankenberg, archevêque de Malines[1], uni aux évêques d'Ypres et de Ruremonde, a formellement proscrit et interdit ce serment. J'attends que l'Église romaine ait un chef pour pouvoir faire entendre sa voix ; et en attendant je prépare les esprits à une décision conforme à mes principes, j'ai rédigé un mémoire pour la congrégation, je travaille de mon mieux à faire élire un pape qui soit juste envers Votre Majesté, et qui remplisse son ministère apostolique envers vos sujets par un jugement digne du Saint-Siège sur cette matière.

« Je reviens au cardinal Valenti, Sire, pour égayer un moment Votre Majesté, en lui racontant une espièglerie de conclave. Ce pauvre homme est tout d'une pièce, presque immobile, sourd comme une cloche, et à peu près aveugle. Il a obtenu depuis dix ans un indult de cécité, c'est-à-dire, la dispense de réciter l'office, et la permission de réciter tous les jours de l'année la messe votive de la Sainte Vierge. Or, Votre Majesté saura qu'avant-hier nous eûmes ici toute la journée un brouillard très épais. On ne se voyait point à dix pas.

1. Jean-Henri de Frankenberg, né à Gross-Glogau, le 18 septembre 1726, d'une illustre famille autrichienne, archevêque de Malines, le 27 mai 1759, défendit énergiquement les droits de l'Église, contre les entreprises du Joséphisme, montra une égale fermeté en face des républicains français, qui le condamnèrent à la déportation le 9 octobre 1797 pour avoir refusé le serment de haine à la royauté. Du lieu de son exil, en Prusse d'abord, puis en Hollande, il continua d'administrer son diocèse. Son âge et ses infirmités l'empêchèrent de se rendre au conclave, dont il suivit les travaux avec une anxiété touchante : « Je souffre, écrivait-il, des délais qu'éprouve l'élection du Pape. » Lorsque, à la suite du concordat, Pie VII demanda aux anciens évêques leur démission, exigée par Bonaparte, le cardinal de Frankenberg, dont tous les actes avaient reçu l'approbation de Pie VI et de Pie VII, n'hésita pas : il reçut l'acte pontifical le 17 novembre 1801, et sa démission est datée du 20. Il mourut à Bréda, le 11 juin 1804. — Sa vie a été écrite avec talent par M. Arthur Verhaegen.

Le cardinal diacre, qui tire au sort les boules des officiers du scrutin, voulant profiter de la circonstance pour faire rire le Sacré-Collège, nomma malicieusement le cardinal Valenti premier scrutateur. Celui-ci, fort embarrassé, n'osa pas refuser la commission, de peur des inductions qu'on tirerait de son refus. Il se mit au bureau, il ne put lire aucun nom des cédules, il les lisait à l'envers, et il fut obligé de recourir à son voisin pour pouvoir proclamer le nom de l'élu. Cette plaisanterie, qui se renouvela soixante-dix fois de suite pour les billets du scrutin et de l'accès, prolongea de plus d'une heure la séance qui devenait de plus en plus divertissante aux approches de la nuit. Ses partisans étaient au désespoir de voir son infirmité dans une si cruelle évidence, et ceux qui n'ont pas l'honneur de voter pour lui riaient tout bas de l'aventure. Mais ceux qui montraient depuis deux mois un fanatisme si exclusif en faveur du cardinal Mattei comme l'unique ressource du Saint-Siège, et qui se sont ainsi moqués de lui, ont à présent un penchant si décidé pour Valenti, que cette confession publique de sa cécité ne les a pas empêchés de le nommer seul dans leurs listes probatoires.

« Tout ce qui concerne ce personnage fait événement dans le conclave. Les observateurs superficiels, qui prennent les paroles pour la parole d'un parti, et qui jugent sur les apparences, le croient déjà pape. Mais *ceux qui de la Cour ont un plus long usage* soupçonnent que c'est une seconde victime sacrifiée par Antonelli à ses vues secrètes, en faveur d'Archetti auquel il n'a fait donner que deux voix malgré sa pleine puissance, pour le tenir sain et sauf en réserve, et lui épargner la terrible ruade des premiers coups.

On fera attention à ses manœuvres. Les bottes secrètes perdent tout leur avantage, quand on les devine. Tous ces Italiens semblent être de la nature des oignons, que la nature a couverts et recouverts de cent téguments, l'un sur l'autre.

« Les explorations qu'on fait secrètement pour gagner des voix à Valenti, ne produisent et ne produiront rien de décisif en sa faveur. Mais c'est la dernière lutte sérieuse, que la lassitude des combattants nous permette de hasarder. Le cardinal Antonelli a dit hier au Doyen, qu'il ne voyait que deux sujets éligibles, Valenti et Calcagnini. Ce dernier est du parti de la majorité, et, si la minorité le propose de bonne foi, nous y accéderons, de peur d'avoir pire, mais avec une extrême répugnance. C'est un homme de soixante-quinze ans ; mais il paraît à peine en avoir soixante. Il est évêque d'Osimo, où il a toujours été résident, et charitable, et fort attaché aux jésuites. Il est robuste, grand, sérieux jusqu'à la sauvagerie. Il est très exemplaire, il n'a pas beaucoup d'esprit, et son caractère roide et sec paraît fort peu traitable. Il est de Ferrare, et le dernier de sa race [1]. Nous aimerions mille fois mieux Albani ou Honorati ; mais le cardinal Antonelli ne veut pas entendre parler, non plus que du vertueux Bellisomi qui serait au-dessus de toute comparaison. Comme ce cardinal dispose à son gré de son parti, il est impossible de faire un Pape malgré lui ; de sorte que, s'il propose Calcagnini de bonne foi, la capitulation sera acceptée et conclue en deux jours. Quiconque

1. Calcagnini (Gui), né à Ferrare le 25 avril 1725, cardinal le 20 mai 1776 et évêque d'Osimo, où il mourut le 27 août 1807, regretté de ses diocésains, parmi lesquels, dit Moroni, « sa mémoire est encore en vénération ».

aurait prédit une telle élection, au commencement du conclave, eût passé pour un fou.

« Les agioteurs italiens ont répandu pendant quelques jours le bruit désastreux de la démocratisation de l'Espagne. Nous avons reçu des lettres de Madrid du 31 janvier, qui nous rassurent; mais on ne dissimule pas que le mécontentement et le désordre des finances sont à leur comble.

« Nous craignons toujours plus le départ irrévocable de l'armée russe, qui cause ici une désolation universelle. On redoute la paix comme une calamité pour toute l'Europe.

« Je suis avec le respect le plus profond, etc.

« P. S. — Sire, ma lettre écrite, je viens de faire une tournée dans le conclave, pour battre les buissons, et pouvoir rendre compte de tout à Votre Majesté. Une opposition insurmontable est sous les armes contre Valenti. La faiblesse impatiente de nos vieillards en faveur de Calcagnini, peut le ruiner ; car nous ne l'aurons pas, si le parti contraire s'aperçoit que nous le désirons, et pour dire la vérité, loin d'être désirable, il est à peine acceptable, en désespoir de cause. Il me voit de bon œil, parce qu'il me croit l'un des grenadiers de notre parti, auquel il est très fidèle. Il soupçonne qu'il est question de lui. Je m'en doute du moins, parce qu'il est un peu plus bourru et plus cassant que de coutume. Je n'ai jamais connu d'homme plus minutieux : il est méthodiquement réglé en tout, comme une horloge. On le croit capable de refuser la Papauté, et de tout sacrifier à son repos amoureux de la solitude dans son évêché qui est excellent. Si cette fantaisie lui passe par la tête, il nous enverra tous promener.

« Antonelli convient à présent qu'Herzan a perdu Mattei, quoique ce soit lui seul qui l'ait conduit, soit par maladresse, soit par perfidie. Herzan fait entendre qu'il est autorisé par sa cour à favoriser l'élection de Bellisomi, mais que son parti ne veut pas y accéder. On va suivre cette découverte, et on l'aidera, s'il est de bonne foi, s'il veut se détacher avec les voix qu'il nous a volées, et celles de Dugnani [1] et de Flangini dont il dispose, à remplir les intentions tardives du cabinet de Vienne. Il faut savoir perdre du temps pour gagner du terrain, et cette patience tutélaire est fort épuisée parmi nous. La précipitation succède à l'engourdissement, et on finit par un coup de tête. Ce n'est pas le secret de l'Église, c'est celui de la très sotte espèce humaine, que je révèle, ou plutôt que je rappelle à Votre Majesté.

« 2. P. S. Mgr Despuigs, qui a été si froid pour servir Bellisomi, se montre plus ardent pour faire élire Valenti. Il a employé toute sa rhétorique pour nous persuader, que Bellisomi et Mattei devaient s'interposer en qualité de médiateurs de cette élection. Le Doyen leur a déclaré à tous les deux qu'ils ne devaient pas s'en mêler. Ce vénérable chef du Sacré-Collège a fort approuvé la noblesse avec laquelle le cardinal Braschi a rejeté l'offre, que lui faisait ce même Mgr Despuigs, de

1. Dugnani (Antoine), né à Milan, de famille patricienne, le 18 juin 1748, nonce à Paris en 1789, d'où il revint après les premiers attentats de la Révolution ; cardinal le 21 février 1794 et légat à Ravenne. Esprit conciliant, caractère doux, il fut de ceux qui, avec Roverella, Joseph Doria, Ruffo et de Bayane, pesèrent si malheureusement, sur l'esprit de Pie VII, « par une faiblesse presque pardonnable en ces temps orageux », a dit Pacca qui n'eut pas cette faiblesse, pour lui arracher les concessions que le Saint-Père révoqua sans délai, dès qu'il eut pu réfléchir à leur portée.

la protection de l'Espagne en faveur de la maison Braschi contre le cardinal Valenti, qui s'en est montré l'ennemi durant sa légation à Ravenne. On croyait le Doyen un homme faible par bonté et pusillanime par paresse. L'énergie, qu'on lui a vu déployer pour défendre la liberté de l'élection contre son proche-parent le cardinal Mattei, et la fermeté qu'il oppose très froidement à cette nouvelle intrigue, déconcertent la minorité. Je sais que le cardinal Antonelli et quelques autres mauvaises langues attribuent ce changement de caractère à l'influence secrète d'un de ses amis, qui le voit tous les jours, et qui ne s'était jamais trouvé avec lui dans un conclave : comme si une pareille conjecture prouvait quelque chose, et donnait le moindre ascendant à un innocent étranger qui s'aviserait d'être fin avec des Italiens ! Par exemple, hier le cardinal Antonelli fit demander un rendez-vous au Doyen qui le lui indiqua sans réflexion pour demain matin. Le Doyen ayant réfléchi *tout seul*, que, s'il recevait Antonelli chez lui, celui-ci ferait durer l'entrevue tant qu'il voudrait, au lieu qu'en allant le voir lui-même ce soir, il terminerait la conférence dès qu'elle l'ennuyerait, l'a prévenu, et s'en est ainsi débarrassé en cinq minutes, sans dire ni oui ni non. Ces stratagèmes de vieillards sont le résultat de l'expérience : et puis on a la bonhomie de les imputer à un novice qui n'avait jamais vu de conclave ! Il en est de même de la fermeté qui est un entêtement de vieillard. On a donc bien tort de dire qu'on ne reconnaît plus le Doyen, mais plutôt un autre de ses amis de cœur qui cause tous les jours deux ou trois fois avec lui pour se délasser et se divertir. Par exemple encore, le cardinal Herzan sort dans ce moment de chez le Doyen, qui lui a reproché

très vertement de l'avoir trompé en empêchant l'élection de Bellisomi, pour en prévenir la Cour de Vienne; de n'avoir jamais parlé ensuite de cette réponse; d'avoir réuni aussitôt avec la plus perfide mauvaise foi un parti de l'opposition : de n'avoir pas même su le cacher jusqu'à l'arrivée d'une réponse insignifiante, pour avoir l'air d'empêcher l'élection par l'exclusive des suffrages ; d'avoir employé la violence et les menaces en faveur de Mattei, et d'avoir cru les désavouer, en fabriquant dans le conclave des lettres ou des extraits de ses dépêches, de procéder encore avec la même mauvaise foi dans les listes pour Valenti, etc., etc. On ne sait comment répondre à ces faits évidents; on met la résistance sur le compte *de l'ami*, et on croit que cette complainte réfute tous les reproches accablants dont on est écrasé.

« Mais je crains de tomber dans le commérage. En voilà bien assez sur le conclave. J'apprends dans l'instant, où je m'amuse de ce badinage d'un vieillard, corrigé *de lui-même* comme cela arrive tous les jours, la mort imprévue de Madame Adélaïde [1]. C'est pour moi un coup de foudre, et je mets l'hommage de ma douleur aux pieds de Votre Majesté. Je regrette amèrement que Dieu lui ait refusé la consolation de voir le rétablissement de l'ordre en France, et la réhabilitation de son grand Roi. »

1. Madame Adelaïde de France, fille aînée de Louis XV, et tante de Louis XVIII, avait quitté la France en 1791 avec sa sœur Madame Victoire pour se retirer à Rome, puis à Naples et enfin à Trente où Madame Victoire était morte le 8 juin 1799; Madame Adelaïde la suivit au tombeau le 18 février 1800.

X.

Nous approchons du terme. La lettre qui le fait pressentir est empreinte de cette effervescence qui marque l'heure décisive. Elle est du 8 mars :

« Sire. — Je continue de mettre fidèlement sous les yeux de Votre Majesté le journal peut-être beaucoup trop détaillé de notre conclave qui semble tendre à sa fin, moins par la réunion des volontés, pour conclure l'élection, que par l'impatience générale de sortir de captivité.

« Le scrutin ne varie point au milieu de tant d'efforts pour en changer la direction. C'est un escalier dont il faut monter vingt-quatre marches pour arriver au terme. On en franchit aisément dix-huit ou vingt ; mais, quand on est là, il faut s'arrêter, et recommencer deux fois par jour l'expérience, sans pouvoir s'élever plus haut.

« Le cardinal Antonelli a tenté d'explorer en personne les électeurs pour les rendre favorables à Valenti. Quelques membres de la majorité lui ont observé, qu'ils étaient étonnés de lui voir usurper ce ministère de confiance, pour proposer successivement Valenti et Mattei, dont il avait dit d'abord tant de mal, et avec des raisons si plausibles qu'on n'a point oubliées. D'autres lui ont répondu sèchement, qu'ils avaient confié leurs intentions au cardinal Braschi, et se sont renfermés dans cette déclaration noble et ferme, qui ne pouvait blesser personne.

« Découragé par ce refus imposant de seconder ses vues, il a paru pénétré de l'impossibilité de les faire adopter. Nous avons cru que cette seconde bataille

perdue en faveur de Valenti dégoûterait son parti, et que la crainte d'une défection parmi les siens le rendrait plus accommodant. Pour sonder ses véritables dispositions, on a jeté en l'air devant lui quelques paroles conciliatoires, qu'il a eu l'apparence de saisir avidement. Le cardinal-doyen a profité habilement de l'occasion pour honorer, pour acquitter son parti envers Gerdil, ou pour le gagner, en le proposant à Antonelli. Celui-ci s'est montré infiniment satisfait de cet expédient. Les deux partis ont été immédiatement consultés. Tout le monde s'est déclaré sur-le-champ pour Gerdil. On a chargé Antonelli d'en porter la parole à Herzan. Ce tête-à-tête a duré deux heures, durant lesquelles Gerdil a été pape, mais, au sortir de la conférence, l'innocent médiateur nous a déclaré, ce qu'il savait déjà comme nous, qu'une exclusion formelle de l'empereur [1] opposait un obstacle insurmontable à cette élection. Ce n'est pas peu de chose assurément, que d'avoir ainsi fait articuler la proscription formelle d'un sujet du roi de Sardaigne. Il n'est pas difficile d'en déduire les conséquences relativement au sort qu'on veut préparer à l'Italie.

« Les manœuvres ont continué en faveur de Valenti, durant cette négociation, qu'on aurait pu prendre pour une trêve.

1. Aucune disposition canonique n'attribue aux puissances le droit d'intervenir dans les opérations d'un conclave ; mais, en fait, la France, l'Espagne et l'Autriche ont exercé jusqu'à ces derniers temps ce qu'on appelait *l'exclusion ;* c'est-à-dire que chacune d'elles a pu désigner au conclave un cardinal dont l'élection lui aurait déplu. Sans pour cela leur reconnaître un droit quelconque, le Sacré-Collège tient compte de ces indications, estimant que ce serait préparer des difficultés au Saint-Siège que d'élire un pape malgré l'hostilité déclarée d'une grande puissance catholique. (Cf. Sylvain, *Grégoire XVI, et son Pontificat*, p. 30.)

« Le cardinal Antonelli, qui se flattait de suivre dans les ténèbres d'un armistice apparent cette intrigue, dont on paraissait favoriser les progrès par des vacillations feintes, pour en mieux découvrir la marche et les espérances, a tenté de nous persuader qu'il ne savait plus où donner de la tête. Il a pris le ton du zèle, du désistement et de la capitulation. Il a dit que nous devions tous nous jeter dans les bras du cardinal-doyen, lui ouvrir individuellement notre cœur, et nous en rapporter à lui pour élire indistinctement le sujet qui réunirait le plus grand nombre de suffrages.

« Tandis que ce projet de confession éblouissait beaucoup de gens crédules, il a été avéré, en un quart-d'heure, que, si cette tentative était mise en œuvre, ce serait Valenti qui aurait le plus de voix, et que ces messieurs ne venaient à nous que pour nous attirer vers eux. On s'est donc refusé froidement à se jeter dans la mêlée, et on s'est préservé de cette ruse qui avait été imaginée pour favoriser la guerre que fait Antonelli aux cardinaux Albani et Braschi.

« Ce n'est pas, à beaucoup près, le seul qui se déclare contre le feu pape. Dugnani, Vincenti, Carandini, Archetti, Giovannetti, Flangini sont ses lieutenants. On distingue surtout avec douleur parmi eux le cardinal Ruffo, qui veut être Camerlingue à Rome, parce qu'il sait qu'il est trop bien connu à Naples, pour y jouer jamais un grand rôle. Cet homme, né avec de l'esprit et un caractère sauvagement brutal, n'a jamais su ni dominer, ni cacher aucune de ses pensées. Il a une mémoire heureuse, peu d'idées, et ses connaissances se bornent à quelques livres des économistes, qu'il croit avoir seul lus. Il a voulu nous persuader d'abord,

convient de tout ce qui lui manque. Mais comment faire mieux ? Comment en élire un autre ? Il n'y a point de réponses à ces questions. Nous céderons donc à la nécessité. Cet homme vaut mieux que tous les sujets de la minorité qui arrête tout; de sorte que, si elle veut l'accepter, nous serons d'accord dans un jour, et nous sortirons du conclave, sinon avec gloire, du moins avec honneur, en nous donnant un pape de notre parti.

« Antonelli se montre individuellement porté à concourir à cette élection ; mais on ne peut faire aucun fond sur ses paroles, tant qu'il ne parlera pas en nom collectif. Je ne sais comment il s'y prend pour se faire suivre par ses soldats, après avoir perdu deux batailles, tandis que nous avons tant de peine à tenir les nôtres à leur poste, après avoir remporté presque deux victoires. La majorité a toujours l'inconvénient d'être fournie de gens honnêtes qui n'ont ni l'énergie, ni la constance des factions ; et il en résulte que, le plus souvent dans les délibérations, la minorité fait la loi.

« J'apprends dans le moment que la division règne dans le camp ennemi. Herzan reproche à Antonelli de l'avoir compromis avec mauvaise foi, en lui proposant Mattei. Les partisans de Valenti se plaignent du tort qu'il lui fit dans l'origine par ses détractions, et du mal beaucoup plus grand qu'il a fait en l'alliant à son parti, au lieu de lui conseiller de s'unir à la majorité qui eût pu être dupe de son apparente coalition. Il paraît que dans ce moment son influence et sa domination sont affaiblies dans son propre parti. Au milieu de ce vacarme, on vient de recevoir de Madrid un courrier extraordinaire qui cause une très grande agitation,

dont nous ignorons l'objet. Les uns croient y voir un faible rayon d'espérance en faveur de Bellisomi. Les autres craignent une exclusion formelle de Calcagnini.

« En attendant que ces nuages s'éclaircissent, Antonelli se jette avec une grande apparence de sincérité, pour la seconde fois, entre les bras d'Albani et de Braschi. Il demande une nouvelle exploration des voix par écrit, et il promet que, si Calcagnini réunit plus de suffrages que Valenti, il se détachera de son parti avec un peloton suffisant pour lui procurer l'inclusive. Dans tout autre pays, l'élection de Calcagnini serait assurée dans le courant de la semaine prochaine; mais avec des Italiens on ne peut la regarder encore que comme vraisemblable, et elle ne s'effectuera réellement que dans le cas très incertain, où Antonelli agira de bonne foi, par le désespoir de recouvrer son ascendant dans son parti.

« Quant à nous, Sire, nous nous y prêtons pour finir et par crainte de finir plus mal. Nul de nous ne l'aurait voulu élire, et nul de nous ne lui refusera sa voix. Je suis sans comparaison celui de tous qui éprouve la plus grande perplexité. Je n'ai jamais causé à fond avec lui sur une petite affaire qui concerne un paroissien de M. Pancemont. Cette confidence me semblait très inutile. Depuis que j'en ai découvert la nécessité, j'ai craint les rebuffades du scrupule et d'un caractère aussi roide qu'original. Le doyen me rassure et me conseille le silence. Je vais tenter un moyen terme, en proposant au cardinal Honorati, excellent homme, ami du personnage en question, et grand amateur de la langue latine, de composer d'avance pour lui une lettre latine, dont le sujet est très beau, afin qu'il la signe sans déli-

bération, au moment où il sera nécessaire de la faire partir [1]. Je serais inexorable, dûssè-je être seul de mon avis, si je ne le croyais très décidé à sanctionner ce qu'ont fait ses collègues actuels : le Doyen me dit d'être tranquille, et je le suis, quoique l'Italie ne doive jamais être le pays de la confiance.

« J'écris à Votre Majesté au milieu de cette effervescence qui précède et annonce le dénouement d'un conclave. A chaque instant, les probabilités de l'élection du cardinal Calcagnini deviennent plus fortes. Le parti contraire pâlit et perd la tête, comme un joueur qui voit son jeu et qui se sent au moment de perdre la partie. Antonelli nous donne une preuve non équivoque de sa sincérité, en se cachant du cardinal Herzan dans ses relations avec nous. Le cardinal Lorenzana vient de déclarer au Doyen que, si Valenti ne peut gagner des voix, il consent à se rallier à la majorité en faveur de Calcagnini. Ce mouvement accéléré me fait présager, que la semaine prochaine sera le terme de notre réunion. Il est donc vraisemblable, que ma première lettre pourra précéder à Mittau celle que j'écris dans ce moment. Dieu le veuille !

« On se croit assuré que Calcagnini acceptera. Il est né à Ferrare en 1725 ; il y a un frère octogénaire, aveugle, veuf et sans enfants. Un autre de ses frères, qui n'a jamais été marié, a soixante-onze ans, et est

1. Le plus piquant est que ce projet de lettre encyclique existe. Nous l'avons retrouvé en français dans les papiers du cardinal Maury. Il nous semble impossible d'imaginer rien de plus vraiment beau que ce grand style que l'auteur voulait imposer au futur pape. Les recommandations relatives au pouvoir des rois, à l'enseignement, au jansénisme, aux sociétés secrètes, au clergé constitutionnel, etc., mériteraient de figurer ici tout au long, si nous ne devions craindre de grossir démesurément ces pages.

capitaine des gardes du duc de Parme. Sa principale carrière dans la prélature a été la nonciature de Naples. On ne lui a jamais connu d'autre passion que celle de la chasse, durant les vacances de l'automne. Il a toujours passé pour minutieux, judicieux, un peu ennuyeux, ferme et grand ecclésiastique.

« Après l'élection, Sire, je serai obligé de séjourner encore six semaines à Venise, pour y assister selon l'usage au couronnement du pape, aux audiences individuelles du Sacré-Collège et aux deux premiers consistoires. Durant cet intervalle, je serai exact à tenir toutes les semaines Votre Majesté au courant des événements. Le défaut de matière rendra ensuite ma correspondance sans intérêt et sans objet. Je respecte trop les occupations importantes de Votre Majesté pour devoir l'importuner par des lettres inutiles, quand je serai confiné dans mon diocèse. Mais, lorsqu'elle aura la bonté de m'honorer de ses ordres à Rome, dont je suis très voisin à Montefiascone, je la supplie de me les adresser sous le pli de *MM. Testori et Marsand banquiers à Venise*, qui seront exacts à me les faire parvenir. Je me rendrai à Rome dans une demi-journée, toutes les fois que le service de Votre Majesté m'y appellera. En mettant à ses pieds l'hommage de mon entier et fidèle dévouement, je ne crois pas avoir besoin de lui dire que ses ordres seront toujours pour moi des bienfaits.

« Il est apparent que le nouveau pape attendra la récolte pour retourner à Rome, où il ne trouverait avant cette époque ni blé ni argent. Les embarras et la responsabilité seront presque les mêmes, s'il y envoie un Légat pour gouverner l'État jusqu'à son arrivée. C'est une question difficile à résoudre.

« Le roi d'Angleterre ayant été informé de la détresse du cardinal d'York lui a fait compter deux mille guinées, et lui a fait écrire par son ministre à Vienne, qu'à l'avenir une pareille somme serait à sa disposition, tous les six mois, chez son banquier, à Venise. Le cardinal se réjouit de ce traitement qui ne pouvait être ni offert, ni accepté avec plus de noblesse. — Je suis, etc. »

XI.

Si jamais la parole de Fénelon se vérifie avec éclat, c'est bien au sein de ces assemblées où l'humanité s'agite, tandis que la Providence, qui veille sur l'Église, la mène. « Dieu fait son œuvre dans les conclaves, au milieu des conflits des passions, et c'est toujours sa volonté qui domine. » Cette affirmation de Maury à Louis XVIII allait recevoir une confirmation éclatante, bien qu'inattendue, et le pape qui sortira de tous ces conflits ne sera pas celui que les hommes ont cru, mais bien celui sur qui ils n'auraient jamais eu la pensée de porter leurs vues.

Rien en effet n'annonçait encore ce dénoûment, si prochain cependant et si imprévu, dans la journée du mercredi 12 mars, quand le cardinal mandait au roi :

« Sire. — Je tâche de rendre Votre Majesté présente au conclave, en mettant sous ses yeux le tableau fidèle de toutes les fluctuations dont il est agité. Les contradictions, que présente ce récit, doivent donner à mes lettres un ton discordant et sans cesse variable ; mais, quand la scène varie tous les jours, il n'est pas possible de la décrire exactement sans se montrer soi-même au milieu des choses dont on est environné. On ne

vit jamais, dans une pareille assemblée, tant d'intrigues, tant de changements, tant d'obstination, tant d'événements imprévus. Ceux qui aiment les coups de théâtre, les incidents, les métamorphoses, doivent être contents du spectacle instructif et pittoresque dont nous sommes les témoins. Nos anciens ébahis n'avaient aucune idée de cette nouvelle tactique.

« J'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté de l'arrivée d'un courrier extraordinaire expédié de Madrid. Nous avons enfin acquis, et ce n'a pas été sans beaucoup d'art, une pleine et parfaite connaissance des dépêches dont il était le porteur. A peine furent-elles parvenues à leur adresse, qu'il manqua un suffrage au cardinal Mattei dans nos invariables et insignifiants scrutins. Cette voix égarée passait successivement de Valenti à Calcagnini. La déclaration que fit bientôt après le cardinal Lorenzana de ses dispositions en faveur de ce dernier, fut observée et suivie de manière à obtenir une confidence entière de ce déserteur, auparavant si intraitable. On découvrit, à force de compliments et de protestations de zèle, que la Cour d'Espagne, informée des démarches impérieuses du cabinet de Vienne, pour faire élire exclusivement le cardinal Mattei, ordonnait de s'opposer à son élection par une exclusion formelle. On profita d'une indisposition du cardinal Herzan retenu dans sa chambre, pour lui faire écrire par le Doyen, que plusieurs voix se dirigeaient vers Mattei, dont le parti serait facile à renforcer. On obtint par cet artifice obligeant une réponse par écrit dans laquelle il avouait candidement, qu'il était instruit, sous le secret, par le cardinal de Lorenzana, que le roi d'Espagne donnait l'exclusive à Mattei.

Cette confidence fut promptement divulguée avec tout l'accent de l'intérêt qu'inspire le sujet. Il est aisé de deviner la commotion qu'a excitée parmi nous ce coup d'autorité. Voilà donc Mattei exclu pour toujours de la papauté par ses propres adhérents. Voilà comment sont justifiés enfin, par leurs plus ardents adversaires, ceux qu'on accusait de perdre le Saint-Siège, en s'opposant à une élection si vivement désirée par toutes les Cours catholiques ! Au reste, cette exclusion n'était pas nécessaire pour l'écarter irrévocablement. C'est une insulte inutile.

« Au milieu de ce tintamarre, l'exploration paraissait réussir merveilleusement en faveur de Calcagnini. La majorité lui donnait toutes ses dix-huit voix. Zelada, Antonelli, Giovanetti, Lorenzana, Livizzani et Ruffo avaient donné leur parole, de sorte que l'inclusive était formée canoniquement pour procéder à l'élection. Durant vingt-quatre heures, on l'a crue consommée. Le cardinal Ruffo, qui en est très honteux, le rencontra dans un corridor, et se mit à genoux devant lui, en présence de plusieurs témoins, pour lui demander sa bénédiction. Je me trouvai lundi au soir en petit comité avec ce même cardinal Calcagnini. On me demanda, en sa présence et à dessein, si je croyais qu'il fût permis de refuser la papauté. Je répondis que, depuis saint Pierre, je ne connaissais aucun refus de ce genre, qui eût duré plus de trois jours ; qu'il en serait toujours de même ; que ce refus serait plus digne d'un épicurien que d'un chrétien,et que si, dans d'autres temps, il pouvait être pour l'Église un exemple d'édification, il ne serait dans les circonstances actuelles, qu'un sujet de scandale. — Saint Pie V, reprit vivement

le cardinal Calcagnini, disait qu'il avait compté sur son salut, quand il était moine ; qu'il en avait été inquiet, dès qu'il devint cardinal; et qu'il en désespérait presque, depuis qu'il était Pape. — Votre Éminence, lui dis-je, en lui serrant la main, voit bien que cette appréhension ne l'a pas empêché d'être canonisé. Il rougit, baissa les yeux, se tut et s'enfuit.

« Il paraît que ma morale ne lui sera pas nécessaire de si tôt. J'ai déjà observé à Votre Majesté que l'exploration faite en sa faveur annonçait vingt-quatre suffrages. Le cardinal-doyen, qui ne se fiait nullement à ses promesses verbales, et qui désirait d'en assurer le succès par un surcroît de voix, a déclaré que la convenance du Sacré-Collège et l'édification publique exigeaient également, que la certitude de l'inclusive, ainsi supposée acquise, amenât selon l'usage une pleine et parfaite unanimité au scrutin de l'élection. Il a rappelé que, Clément XIII ayant été élu malgré l'opposition de treize cardinaux, son Pontificat fut très malheureux par les mauvais offices que les opposants lui rendirent dans toutes les cours, et qui, en troublant et en abrégeant ses jours, l'accompagnèrent jusqu'au tombeau.

« On s'est donc occupé de cette réunion totale des voix. Le cardinal Herzan, qu'on a essayé de gagner le premier, a répondu qu'il ne s'opposait nullement, comme ministre impérial, à l'élection de Calcagnini, mais qu'individuellement, comme cardinal, il n'y concourrait jamais. Il s'est plaint de l'accueil sec et tranchant qu'il en reçut au commencement de janvier, lorsqu'il alla le solliciter en faveur de Mattei. — « J'ai réfléchi, lui répondit alors froidement Calcagnini, sur

l'élection du Pape, durant vingt jours à Ferrare, durant vingt jours à Padoue, durant vingt autres jours à Venise, et ma conscience ne m'a jamais désigné que Bellisomi. Il est inutile de m'en parler, je suis invariable, et je vous salue. » Un ton si peu liant est dénoncé par le cardinal Herzan comme infiniment dangereux dans un pape, qu'il serait impossible de ramener à la raison, s'il venait malheureusement à prendre un travers dans le gouvernement de l'Église.

« A peine ce refus absolu du cardinal Herzan a-t-il été connu, que plusieurs défections se sont manifestées parmi les voix qui lui avaient été promises par la minorité. Giovanetti, qui a besoin de la clémence impériale pour ses neveux, jacobins avérés, a d'abord retiré sa parole. Livizzani a suivi son exemple, et l'élection a été rompue. On ne peut décider encore si c'est sans retour, ou si l'on y reviendra par lassitude, ou enfin si Bellisomi, qui nous tient toujours fortement à cœur, n'héritera pas de celui qui s'est vu au moment de recueillir sa dépouille. Le temps éclaircira ces mystères. Il est certain que dans cette reculade qui constitue de plus en plus la minorité en retard, puisque c'est elle qui refuse l'élection, les adversaires du cardinal Calcagnini ne le tuent pas formellement, mais qu'ils s'éloignent simplement de lui : ce qui n'est pas une sentence exclusive sans révision et sans appel. Tout le monde s'aperçoit que, depuis sa chute, le cardinal Calcagnini est plus serein, plus accessible et plus traitable. On dit qu'il s'était montré bourru et même un peu grotesque par humilité, afin que l'on ne songeât pas à lui. Personne ne le portait à cette élection avec enthousiasme ; de sorte qu'on l'a laissé couler sans faire de grands

efforts pour le retenir sur le penchant de sa déclinaison.

« Le cardinal-doyen, indigné de la mauvaise foi avec laquelle on a répondu à la confiance et à la loyauté de son parti, nous prêche à tous la patience et la fermeté, et nous en donne l'exemple. Il est bien assuré d'empêcher l'élection de Valenti pour lequel toute cette double intrigue a été formée. Il ne veut plus que nous proposions, ni même que nous soumettions à une épreuve indécente aucun des membres de la majorité. C'est une initiative qu'il conseille de laisser à Antonelli qui compte trop sur notre lassitude. Il dit qu'il ne faut plus parler d'élection à ces messieurs, mais les voir venir, et que, lorsque le moment marqué par la Providence arrivera, le pape sera élu par acclamation, en deux ou trois heures, à l'instant où l'on s'y attendra le moins. La parfaite unanimité, avec laquelle nous avons offert nos dix-huit voix pour élire Calcagnini qu'on a accepté et rejeté, nous décharge pleinement de toute responsabilité à l'égard du scandale, que cause le retard de l'élection.

« Quand cette grande affaire semblait toucher au dénoûment, j'ai voulu savoir, Sire, par pure curiosité, quel était le cérémonial observé par les papes, pour annoncer leur élection aux grandes cours catholiques. J'ai appris que le nouveau pontife leur envoyait immédiatement un courrier extraordinaire avec une lettre écrite de sa main en langue italienne, et qu'environ vingt jours après, il leur faisait parvenir par ses nonces un bref latin qui sert de notification solennelle. La première lettre est ordinairement très simple et très courte. Ce sont des bagatelles fort insipides ; mais il

faut bien occuper ses loisirs de quelque chose, quand on n'a rien à faire.

« Dès que les Espagnols, Sire, ont ainsi vu ou cru voir le terrain déblayé des compétiteurs, dont ils redoutaient le plus la concurrence, ils ont cherché à se faire un mérite auprès de nous de l'exclusive officieuse donnée au cardinal Mattei : on leur a répondu qu'ils avaient tué un mort. Ils ont redoublé d'ardeur pour faire agréer Valenti : on leur a dit qu'il était aveugle. Ils ont insisté avec instance : on les a très poliment assurés, qu'il ne serait jamais élu. Ils ont menacé, tonné en gens qui perdent la tête ; et quelqu'un leur a gracieusement souri, en leur faisant une profonde révérence et en leur rappelant qu'on lie les hommes avec les paroles, mais qu'avec des cordes on n'attache que des bêtes.

« *Verba ligant homines, taurorum cornua funes.*

« D'après cette disposition bien arrêtée d'un parti plus que suffisant pour exclure, on nous fera perdre autant de temps qu'on voudra pour faire prévaloir Valenti ; mais il est certain qu'il ne sera jamais élu. Nous désirons même que l'on insiste opiniâtrement en sa faveur, parce que cette lutte remonte insensiblement le ressort des esprits tièdes et découragés. On a soin de faire insinuer à cet effet des espérances sourdes à cette faction, afin que ses efforts ne se rebutent pas. Personne ne refuse plus absolument de lui donner sa voix. Chacun se contente de montrer des inquiétudes, et de répondre qu'il fera comme le parti auquel il appartient. Il est assez plaisant, Sire, d'appliquer, comme on le fait, à une affaire si grave la maxime de Madame de Maintenon de renvoyer un grand

Prince toujours affligé, jamais totalement désespéré. Ce n'est pas l'unique sujet de rire, que fournisse à un observateur, qui aime à rire, cette arène où nous voyons combattre chaque jour au moins deux champions qui se font rouer de coups sous nos yeux, eux et leurs ayant-cause, uniquement pour divertir les spectacteurs. L'hypocrisie, l'ambition, la haine, l'envie nous renouvellent fréquemment des scènes fort risibles pour quiconque sait les bien voir. J'ai peut-être tort, Sire, de révéler tous ces secrets de famille à Votre Majesté, mais elle connaît les hommes et leurs folles passions. Elle ne sera donc pas surprise, qu'elles se déploient avec tous leurs atours, quand il s'agit pour des particuliers d'une souveraineté, et de la souveraineté de leur propre pays, qu'ils ont secrètement convoitée tous les jours de leur vie Au milieu de ce conflit de rivalités, la Providence fait son œuvre, et elle écarte, par les mains mêmes d'un intérêt jaloux, tous ceux qu'elle ne juge pas propres à l'accomplissement de ses desseins.

« Dans ce moment, Sire, tout le rôle de la majorité consiste à se tenir dans l'inertie, à montrer de la sérénité et une confiance désintéressée, à ne parler ni d'élection ni de conclave, à ne rien proposer, et à ne rien entendre, jusqu'à ce que la minorité lui apporte six voix sûres pour atteindre l'inclusive, et à faire entrevoir, qu'elle s'attend avec résignation à passer toute l'année en captivité. Il ne faut rien faire quand on ne pourrait que défaire. Après tant de batailles, notre hôpital militaire est plein de blessés, dont il est juste et convenable d'attendre la guérison, avant de se remettre en campagne. La division règne dans le camp ennemi. Antonelli y est traité comme un déserteur ;

mais son esprit très astucieux peut y reprendre à propos son ascendant. Ruffo est honteux de n'avoir pas eu plus d'influence, par sa défection, sur l'opinion de ses collègues. Les reproches, dont la voix publique accable cette faction qui arrête tout pour faire la loi, l'obligeront peu à peu d'agir pour se justifier, et ses mouvements doivent servir à la déjouer, pourvu que nous sachions bien jouer notre jeu. C'est du sommeil et de l'inaction qu'il nous faut, d'autant plus que le parti contraire est en très grande fermentation, nuit et jour, pour nous inquiéter. Quant à moi, je ne parle en public ou en société mêlée que de littérature, d'histoire, de droit public, de religion, et je n'ai jamais l'air de me souvenir que je suis dans un conclave, par la raison que j'y pense toujours sans en rien dire.

« Enfin, Sire, pour tout dire à Votre Majesté, et pour prouver combien j'ai eu raison de lui écrire que tout était devenu possible, et que ce qui paraissait impossible est à présent facile, voici où nous en sommes. Nous n'élirons jamais un sujet taré. La Providence ne le permettra pas. Mais, du reste, il n'est pas seulement question dans nos spéculations actuelles du mérite des sujets qu'on peut proposer. On cherche uniquement à deviner et à préférer le cardinal sur la tête duquel on a l'espérance de réunir vingt-quatre voix. C'est là le seul objet de nos combinaisons : d'où il résulte que les ambitieux, qui se flattent d'obtenir la Papauté, sont de grands fous, et que les politiques, qui veulent deviner de loin quel sera l'élu, sans aucune base pour établir les calculs de probabilités, ne sont guère plus sages. On ne fait ici ni ce qu'on veut, ni ce qu'on doit, mais ce que l'on peut, et dès lors l'événe-

ment échappe nécessairement à toutes les prévoyances humaines, parce qu'il est absurde de chercher à pénétrer d'avance les résultats de la lassitude et les chances d'une assemblée divisée d'intérêts, qui se décide en un moment pour élire un sujet, qu'elle n'a pas eu le temps de voir venir, de craindre et d'écarter dans une arène couverte de morts. Gerdil, Mattei, Valenti, Bellisomi et Calcagnini sont les combattants, que les liaisons ou les oppositions les plus invraisemblables ont immolés, ou du moins très grièvement blessés sur le champ de bataille. Le principal but de la minorité a été de faire une guerre cruelle au cardinal Braschi, et de lui ôter toute influence sous le nouveau pontificat. On craignait surtout qu'il n'eût l'envie secrète de faire pape le cardinal Chiaramonti, bénédictin, âgé de cinquante-huit ans, créature de sa maison, son allié, son compatriote, son intime ami, homme doux, honnête, très fin, et d'une capacité commune, assez bien vu dans son riche évêché d'Imola. Le cardinal Braschi n'aurait certainement pas mieux demandé ; mais une telle faveur lui semblait trop impossible pour qu'il osât jamais y songer sérieusement. Eh bien ! Sire, dans ce moment, le parti d'Antonelli, qui a totalement perdu la tête, si ce n'est pas un nouveau stratagème pour créer un rival de plus à Valenti, est en très grande fermentation en faveur de ce même Chiaramonti, qu'il préfère, dit-on, à tous les membres de la majorité, parmi lesquels il se voit obligé de choisir un pape. Nous savons avec certitude que trois et même quatre voix de la minorité se déclarent pour lui. Si on nous en gagne huit, et si on nous le propose sérieusement, l'affaire sera conclue dans l'intervalle d'un scrutin à l'au-

tre, car nous ne refuserons certainement aucun des nôtres. On n'a jamais rien imaginé de plus inconséquent, de plus invraisemblable ; et cependant voilà où en est notre thermomètre ! Nous observons en silence, et nous attendons en paix que le cardinal Antonelli ou ses adhérents nous jouent ce mauvais tour, pour les prendre au mot. Cette contradiction nous étonne infiniment ; mais elle ne nous déconcerte en aucune manière. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, soit sur la sincérité de la proposition, soit sur les ressorts secrets qui l'ont amenée, soit sur la faveur, soit sur les obstacles qu'elle éprouve dans les congrès de la minorité. Nous savons avec certitude que la discussion s'en fait très sérieusement, et nous n'osons pas nous regarder en public, de peur d'éclater de rire, en présence des gens qui semblent nous préparer, dans leur sagesse, une si plaisante catastrophe. Il sera temps de battre des mains après le dénouement du conclave.

« Cette combinaison, tout étrange qu'elle est, ne me paraît néanmoins nullement incompréhensible. Voici comment je crois pouvoir l'expliquer. Après tous les candidats que chaque parti a proposés et vu tomber successivement, il est clair qu'aucun des deux ne peut mettre en avant l'un de ses membres, sans qu'il soit écrasé immédiatement par le parti contraire. Personne n'aime à se prêter à une pareille épreuve. Il faut donc, pour faire un pape, que l'un des deux partis choisisse un sujet dans le parti opposé, et que, satisfait de l'avoir ainsi désigné, il se contente et se rassure par le mérite qu'il acquiert ainsi aux yeux de l'élu qui lui doit la préférence. Nos adversaires l'ont probablement compris, et on conçoit dès lors qu'ils puissent se

rallier en faveur de Chiaramonti, dont ils sont bien sûrs de se faire pardonner tout le mal qu'ils ont fait à notre parti, puisque ce sera cette guerre elle-même qui l'aura élevé sur la chaire de saint Pierre. Telle est ma manière de voir. Nous avons affaire à des gens de beaucoup d'esprit, qui ne sont pas, à mon avis, aussi absurdes qu'ils le paraissent, en renonçant à prendre un pape dans leur parti, mais à condition de le choisir eux-mêmes à leur gré dans le nôtre. Si mes conjectures sont fondées, la conjuration qui s'est manifestée avec tant d'ardeur contre le cardinal Braschi dans le conclave, était plus dirigée encore contre certains membres de son parti, que contre sa personne. La Providence a su se servir de tous nos débats pour amener insensiblement l'unique résultat qui pût remplir ses vues. Son action secrète ne paraît qu'après l'événement.

« Cependant, Sire, la marche de l'affaire me paraît lente, et il est à craindre que le projet ne s'évanouisse, si l'on en diffère l'exécution. Nos jeunes cardinaux italiens auront de la peine à renoncer pour toujours à la papauté, en élisant un pape si jeune encore ; et, s'ils ont le temps de flairer la médecine, ils ne l'avaleront peut-être pas. Dans ce cas, j'aurai fait une dépense fort inutile de combinaisons pour expliquer une hypothèse sans fondement, et une fiction sans réalité. Je crains que nos adversaires ne s'aperçoivent qu'ils font une sottise, et que notre parti ne sente pas également combien cette élection est désirable pour nous, je ne dis pas individuellement, mais collectivement. »

XII.

Maury laissa la plume à cet endroit de sa lettre, pour commencer ou mieux pour achever cette trame « si bien ourdie », dont parle Consalvi et par laquelle l'habile correspondant de Louis XVIII, qui ne s'en vante guerre cependant dans son récit, se flattait de sauvegarder l'amour-propre de tous les cardinaux et de garantir l'affection commune du souverain-pontife à des collègues qui auraient tous également contribué à son exaltation [1]. Après avoir frappé très fort, comme on vient de s'en assurer tout le long de cette correspondance, souvent même plus fort que juste, Maury finit par rendre justice aux intentions de ceux qu'il avait combattus et devint l'instrument de cette Providence que, si souvent, il avait invoquée, comme devant seule trouver et donner le mot de la fin.

Enfin, tout est fini ! Maury rentre dans sa cellule et écrit, d'une main fiévreuse, cette page triomphante, où l'on entend comme sonner le clairon de la victoire, à travers les élans de l'enthousiasme et les acclamations de l'électeur du nouveau pape.

« Les deux feuilles précédentes furent écrites, Sire, l'une le onze et l'autre le douze du courant mois de Mars. Je reprends la plume avec joie, le vendredi quatorze à midi, pour continuer mon récit.

« Avant-hier au soir, et fort avant dans la nuit, le cardinal Antonelli, forcé par les instances et par les reproches de son parti qui était excédé de sa réclusion

1. Cf. d'Haussonville, *loc. cit.*, p. 26 et suiv.

autant que de ses défaites, consentit enfin à nous offrir toutes ses voix en faveur du cardinal Chiaramonti. La proposition nous en fut faite hier matin au sortir du scrutin, et elle fut acceptée immédiatement. En conséquence, nous allâmes tous en corps hier au soir à six heures baiser la main du nouveau pape. Nous venons de l'élire en ce moment à l'unanimité des voix, et il a pris le nom de Pie VII par respect pour son prédécesseur, créateur, parent et ami.

« Je concertai dès hier dans l'après-midi avec lui, et de concert avec le cardinal-doyen, la lettre qu'il écrit de sa main à Votre Majesté, pour lui faire part de son élection. J'écris en conséquence à M. l'évêque de Nancy pour lui recommander de se concerter immédiatement avec le nonce de Vienne, et de hâter l'expédition du courrier, ou de prendre une autre voie prompte et sûre pour faire parvenir ce paquet à Mittau. Nous n'avons point imaginé de meilleur moyen pour suppléer au passeport, que nous ne pouvons nous procurer ici, et sans lequel la direction du courrier doit nécessairement être suspendue et assurée à Vienne. Votre Majesté voit que je n'ai point perdu de temps pour finir l'affaire que j'ai commencée. Mon zèle et ma fidélité seraient trop bien récompensés, si j'avais souvent les mêmes occasions et le même bonheur.

« Je suis ivre de joie, Sire, au milieu du tintamarre qui m'environne. Le nouveau pape a toujours été de mes amis depuis mon arrivée en Italie. Il m'a fait ce matin en particulier et ensuite en public l'accueil le plus aimable et le plus attendrissant, et il m'a dit qu'il s'occuperait très incessamment de mon sort, ainsi que de celui de mon frère et de mon neveu, tous les deux

ecclésiastiques. Ce sont les cardinaux Albani et Braschi qui m'ont rendu ce bon office, sans que je les en eusse priés. Ce que je mets fort au-dessus de toutes les grâces, je puis le dire, c'est la justice unanime que le Sacré Collège rend à ma droiture, à ma constance et à mon cœur. Il est consolant de remporter un pareil témoignage à la fin d'une pareille assemblée, et d'en sortir sans être mécontent de soi ni de personne. Nous nous sommes bien battus sans nous quereller[1]. Un parti a fourni et fait le pape, et l'autre l'a choisi, en indiquant parmi nous celui qu'il préférait d'avoir pour maître, ou, pour parler trivialement, en fixant lui-même la sauce à laquelle il consentait à être mangé.

« Je vais veiller à la composition et à l'expédition du bref qui doit être adressé à Votre Majesté dans quinze ou vingt jours. Quand tout sera consommé, je ferai en sorte, que le loyal et vertueux chevalier Azara ait la consolation d'en être instruit dans sa retraite.

« Je suis, etc.

« Venise, à la fin du conclave, ce vendredi 14 mars 1800, à midi. »

1. Le combat fini, Maury, calmé, rend enfin justice à tout le monde et ces mots corrigent les âpretés et les outrances de ces impressions quotidiennes.

APRÈS LE CONCLAVE.

SOMMAIRE. — Joie de Maury à l'avènement de Pie VII. — Sentiments du nouveau pape pour le cardinal. — Pie VII se dévoue pour l'Église. — Détails sur les fêtes auxquelles donne lieu son élévation au trône pontifical. — Satisfaction de Louis XVIII. — Lettre qu'il adresse au cardinal Maury. — Il le nomme son ministre auprès de Pie VII. — Autre lettre de Louis XVIII à Maury.

I.

BIEN que les trois lettres qu'on va lire présentent moins d'intérêt, comme elles portent l'impression du moment, au sortir du conclave, nous les donnerons encore en entier. Elles termineront cette curieuse histoire de l'élection de Pie VII, écrite au jour le jour par un témoin aussi intelligent que bien placé pour l'écrire.

Voici donc ce que le cardinal Maury mandait à Louis XVIII, de Venise, à la date du 22 mars 1800, huit jours après la clôture du conclave.

« Sire. — En sortant du conclave, j'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 20 du mois de février. Elle seule sait écrire ainsi. C'est tout ce que mon admiration et ma respectueuse sensibilité osent se permettre de lui dire.

« Si Votre Majesté ne voyait aucun danger à interposer sa médiation pour terminer l'affaire scabreuse de Malte, je crois que je me chargerais avec succès de

l'élection de ses ordres, pour la finir bientôt dans l'une de ces deux manières, ou faisant reconnaître par le pape le nouveau Grand Maître, à condition qu'il instituerait un Vicaire catholique pour exercer sa juridiction ou en faisant sécula riser l'ordre qui deviendrait alors purement militaire. Ce n'est nullement un conseil, c'est un simple arrangement que je soumets aux lumières supérieures de Votre Majesté.

« Ma réponse, Sire, à M. le comte d'Avaray contient les détails dont Votre Majesté désire d'être instruite. Je compte qu'au moment où cette lettre lui parviendra, Elle aura reçu celle que le nouveau pape lui écrivit, le 14 de ce mois, ainsi que ma dépêche du même jour par laquelle je l'informais, en terminant le conclave, que nous venions d'élire souverain-pontife, à l'unanimité des voix, le cardinal Chiaramonti, bénédictin, évêque d'Imola, âgé de 58 ans, lequel a pris le nom de Pie VII.

« Le même jour, Sa Sainteté daigna nommer mon neveu à un canonicat vacant dans la basilique de Saint-Pierre de Rome. C'est la première grâce qu'Elle ait accordée. Ce bénéfice vaut six mille livres, et ouvre très honorablement la carrière de la Prélature. Le pape ne pouvait certainement pas mieux montrer qu'il était satisfait de ma conduite au conclave qu'en disposant sur-le-champ d'une faveur si distinguée pour s'attacher un jeune homme de vingt-et-un ans, dont j'espère faire un sujet. Je sais que sa bonté songe à me nommer archevêque de Fermo dans la Marche d'Ancône. Ce bénéfice, qui vaut soixante-dix mille livres, est un des premiers sièges de ses États. Je ne le recevrai cependant avec une pleine satisfaction, qu'en obtenant

pour mon frère l'évêché de Montefiascone. Les cardinaux Albani et Braschi s'occupent de cet arrangement que la dotation des nouveaux cardinaux rend difficile ; mais ils se flattent d'y réussir et de fournir au pape un prétexte suffisant pour suivre le mouvement de son cœur, en convenant avec lui que je supplierai Votre Majesté de lui demander cette grâce. Je ne la solliciterai auprès d'Elle, que lorsque l'offre en sera bien assurée. J'ai eu deux de mes frères guillotinés en France. Celui qui me reste est mon grand-vicaire, et heureusement pour moi il est très estimé. Votre Majesté daignera voir d'avance dans cette supplique, si je suis dans le cas de la mettre à ses pieds, jusqu'où s'étend la confiance dont ses bontés peuvent m'enhardir à lui présenter l'hommage. C'est une idée du cardinal-doyen, qui trouve aussi une adroite politique à faire demander par le Roi-Très-Chrétien, et le Fils aîné de l'Église, une grâce au nouveau Père commun.

« Le pape a confirmé le cardinal Roverella dans la charge de dataire, qui ne peut rester vacante un seul jour. Il a nommé provisoirement Mgr Consalvi secrétaire des affaires, et Mgr Scotti, nonce de Venise, secrétaire des Mémoriaux. Il a pris la très sage résolution de ne disposer d'aucune place, avant son retour à Rome et le recouvrement de ses États. La réponse, qu'il attend du roi de Naples, décidera de son départ pour Rome, où il ne peut trouver avant la prochaine récolte ni blé, ni argent. En attendant, il occupe, au monastère de Saint-Georges, l'appartement de l'abbé, où nous lui formons une cour de représentation, qui ne lui coûte rien, et il ne fait aucune dépense. Tout le monde est enchanté de lui. Il daigne me traiter avec

une extrême bonté, et les transports de tendresse, avec lesquels il a daigné m'embrasser, à nos trois adorations publiques, m'ont couvert de confusion. Il est d'origine française, et il en est digne. Il descend d'un Clermont qui s'établit à Césène sous le règne de Charles VIII. Il s'en fait gloire, et il a toujours été reconnu pour tel. Les Clermonts, ses parents, ont souvent reçu des secours de lui durant l'émigration. Il était riche cardinal et très magnifique dans sa représentation, mais très simple dans sa personne.

« La tranquillité, la liberté, la décence et le nombreux concours du conclave sont des prodiges, qu'on n'aurait pas osé attendre; et pour quiconque a bien vu ce qui s'est passé, l'élection a été un coup véritable et soudain de la Providence.

« L'installation du pape s'est faite dans la même forme, et avec la même magnificence qu'à Rome. Les présents destinés au Saint-Siège arrivent de tous les côtés. On compte en ce moment à Venise trente mille étrangers.

« Toute la ville voulait que le couronnement se fît sur la porte de l'église de St-Marc. La place eût été superbe et suffisante pour contenir les spectateurs. MM. Zen et Barbadigo, agents du gouvernement, ont déclaré qu'ils n'avaient aucun ordre de Vienne d'intervenir à cette cérémonie,avec la congrégation déléguée par l'Empereur. On a eu beau leur représenter que, Sa Majesté Impériale ayant ordonné à ses préposés tout ce qui était relatif au conclave, ils devaient concourir au couronnement purement spirituel du pape, qui en était une suite naturelle et nécessaire. L'opinion publique la plus prononcée n'a pu surmonter leur résistance.

Ils ont persisté à déclarer qu'ils laisseraient faire, mais qu'ils n'assisteraient point à la fête. Le pape, ne trouvant pas que sa convenance lui permît de se faire couronner sans le cortège des représentants du prince qui lui donne dans ce moment une hospitalité provisoire, a voulu que la cérémonie se fît à St-Georges même, où il est logé. Il y officia pontificalement, hier, jour de saint Benoît, et, après la messe, il fut couronné avant de donner la bénédiction solennelle. Le temps était superbe, le concours immense. Le commandant militaire ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à la pompe et au bon ordre. Tous les vaisseaux du port étaient pavoisés. Le bruit des cloches et du canon était tel, qu'on ne s'entendait plus pendant deux heures. Le soir, la ville fut illuminée avec la plus grande magnificence.

« Quand nous eûmes reconduit le pape à la salle des parements, Sa Sainteté répondit supérieurement bien à la harangue de félicitation du Sacré-Collège. Entr'autres idées remarquables de son discours qui semblait improvisé, il y eut un trait qui nous fit tous fondre en larmes. Le pape fit en peu de mots un très grand éloge de son prédécesseur. — « Voilà, poursuivit-il, l'état déplorable dans lequel Dieu me remet son Église à gouverner. Ah ! si sa justice n'est pas encore satisfaite, s'il lui prépare encore de nouveaux désastres pour l'épurer, je le supplie, je le conjure de décharger sur moi seul toute sa colère, je lui offre dans ce moment et pour toujours ma propre personne en holocauste. Oui, que l'Église respire, qu'elle triomphe de l'impiété, que tous les souverains recouvrent leur autorité pour rétablir, sur cette terre si coupable et si malheureuse,

l'ordre de la Providence ; et moi, que je souffre, que je périsse ! Je me dévoue à l'exil, aux fers, à la mort, je ne mérite rien de plus, et je ne demande grâce à Dieu que pour l'Église. » Nos sanglots unanimes interrompirent son discours,et il fondit en larmes comme nous.J'éprouve encore dans ce moment la même émotion, en la racontant. Je vais m'occuper du bref destiné pour Mittau. — Je suis, etc .»

Au courrier suivant, le 29 mars, Maury écrivait encore :

« Sire. — Ma lettre sera aujourd'hui fort courte. J'ai induit très involontairement en erreur Votre Majesté, en lui écrivant, sur la foi de nos premiers courriers, que le nouveau pape adressait un bref latin aux souverains catholiques du premier rang, environ vingt jours après son élection. L'esprit de suite que je mets dans cette affaire, m'a engagé à vérifier le fait. J'ai su ou plutôt j'ai vu de mes propres yeux dans nos registres, que l'élu écrit d'abord de sa main une lettre fort courte aux grandes Cours pour leur annoncer son élection, et qu'après en avoir reçu réponse, il leur adresse un bref latin qui sert de notification solennelle. Je vais donc attendre avec impatience cette réponse de Mittau, et, si je quitte Venise, avant qu'elle y soit arrivée, je prendrai avant mon départ toutes les mesures convenables pour terminer heureusement ma mission.

« Le pape continue à gagner tous les cœurs par les grandes et excellentes qualités qui se développent en lui tous les jours. Il tint hier son premier consistoire. Son allocution de remercîment au Sacré-Collège va être imprimée, et lui fera beaucoup d'honneur et

beaucoup d'amis. Il s'occupe de la lettre encyclique qu'il veut adresser à tous les évêques et de la bulle du jubilé.

« Son départ pour Rome ne peut être fixé, jusqu'à ce qu'il ait reçu les réponses qu'il attend de Vienne et de Palerme. La ville de Rome a manifesté une très grande joie de son élection, qui n'aurait pas pu être célébrée avec plus d'enthousiasme et de magnificence, dans le cours ordinaire du gouvernement pontifical. Elle lui a envoyé une députation qui a été très bien reçue. Toutes les villes de l'État de l'Église montrent la même émulation de joie et de fidélité. Sa Sainteté fera ici toutes les fonctions de la semaine sainte dans l'église patriarcale. Les agents du gouvernement impérial sont humiliés de n'avoir pas osé assister à son couronnement, par la raison qu'ils n'y voyaient, comme ils ne pouvaient y voir, qu'une cérémonie spirituelle, ils étaient obligés d'y concourir, et qu'en y supposant sans fondement une entreprise temporelle, ils n'auraient pas plus été autorisés à la permettre dans l'église de Saint-Georges, que dans celle de Saint-Marc. — Je suis, etc. »

La dernière dépêche du cardinal, datée de Venise, est du 5 avril 1800 :

« Sire. — Les dispositions relatives à l'Église de Fermo sont changées, ou du moins suspendues. Cet archevêque demande du temps pour donner sa démission. En conséquence, je songe à retourner dans mon diocèse, huit jours après Pâques. Il serait plus prudent sans doute de ne pas m'enfoncer en Italie avant la prise de Gênes ; mais j'espère que cette place serrée de près

tombera bientôt, et que l'intervalle, qui doit s'écouler d'ici à mon départ, me fournira de nouveaux motifs de sûreté en quittant Venise. Je serai aux portes de Rome, et si Votre Majesté a des ordres à me donner, je la supplie de me les adresser sous le pli de *MM. Testori et Marsand, banquiers à Venise*, qui me les transmettront exactement.

« Le pape, Sire, est très impatient de se rendre à Rome. Il n'attend pour se mettre en route que la réponse et l'autorisation de la cour de Naples, et il désire de pouvoir s'acclimater dans sa capitale, avant les chaleurs de l'été, très redoutables aux voyageurs qui arrivent à Rome. Il a reçu de l'Empereur et de l'Impératrice de très belles lettres, pleines de compliments et vides de promesses, avec un présent de trente mille ducats d'argent, et l'assurance de fournir à tous ses besoins. On se flatte que les réponses de Palerme seront plus claires et plus précises.

« Madame la comtesse d'Artois a écrit une lettre de félicitation à Sa Sainteté. Je l'ai su par hasard, et je me trouve sans mission pour veiller à la réponse. Il aurait mieux valu qu'elle passât par mes mains. Je ne perds pas de vue le bref beaucoup plus important qui doit être adressé à Votre Majesté, quand le Saint-Père aura reçu sa réponse.

« Madame l'archiduchesse Marie-Anne [1], qui vient s'établir dans un couvent à Padoue, est arrivée à Venise. Elle a fait plusieurs visites au pape, qui lui a rendu la première seulement avec le plus grand appareil.

« Nous venons d'apprendre, Sire, que les vingt mille

1. Sœur de l'empereur d'Autriche et abbesse commendataire d'un monastère de Prague.

hommes de troupes du roi de Sardaigne ont prêté serment de fidélité à leur souverain ; qu'ils sont commandés par M. le duc d'Aoste, et qu'ils forment une division de l'armée de M. le général Melas. On conclut de cet arrangement, que l'intégrité des États du roi de Sardaigne lui sera rendue, et on se flatte qu'il en résultera un nouveau rapprochement entre les cours de Vienne et de Pétersbourg.

« Sa Sainteté gagne tous les cœurs, et justifie parfaitement l'enthousiasme,que son élection excite de tous les côtés. On lui rend les plus grands honneurs. En mon particulier, je suis confus de l'excès de ses bontés pour moi, et c'est un motif de plus de me réfugier bientôt à Montefiascone, où je ne pourrai faire envie à personne.

« Mgr de Bayane, doyen de la Rote, retiré à Florence, est du très petit nombre des prélats qui ne sont pas encore venus faire leur cour au pape. On murmure tout bas qu'il veut donner sa démission,ce qui causerait peut-être quelque embarras à Votre Majesté pour le remplacer convenablement. Je le verrai sans doute en passant par Florence, et je saurai avec certitude quels sont ses projets. La plus rigoureuse décence exige qu'un auditeur de Rote jouisse de dix mille livres de rente. Cette place ne mène à rien un Français à Rome, et le décanat cesse d'être cardinaliste sur la tête d'un étranger.

« Le pape fera toutes les fonctions de la semaine-sainte. Nous restons auprès de lui pour lui faire cortège. Le vieux cardinal Giovanetti qui a la pierre et qui s'est dépêché, à l'issue du conclave, de retourner dans son archevêché de Bologne, y est malade, mourant et peut-

être mort d'une fièvre inflammatoire causée par la fatigue du voyage. — Je suis, etc. »

II.

Le Fils aîné de l'Église n'attendit pas l'arrivée des lettres que lui annonçait le cardinal, pour remplir son devoir de Roi-Très-Chrétien vis-à-vis du nouveau pape et aussi vis-à-vis de Maury. La lettre royale du 21 avril est vraiment belle :

« Mon cousin, la lettre que le pape m'a écrite à son avènement au pontificat et la vôtre de même date, ne me sont point encore parvenues, ayant été confiées à Vienne à une personne qui est encore en chemin, mais l'évêque de Nancy m'en a accusé la réception et je vous ai reconnu dans la démarche de Sa Sainteté auprès de moi. L'incertitude de l'arrivée du personnage et l'empressement de répondre à la lettre, ne m'ont pas permis de l'attendre ; si, contre toute apparence, elle contenait quelque chose qui exigeât réponse je la ferais particulièrement. J'ai pensé en même temps qu'il était nécessaire que je fusse représenté auprès de Sa Sainteté, et qu'ayant suivi l'exemple de l'empereur de Russie dans la reconnaissance de mon titre, le souverain pontife ne ferait pas difficulté de le suivre également, en admettant mon ministre. D'après cela, sur qui mon choix pouvait-il mieux tomber que sur vous ? Le roi, mon frère, est mort sans avoir pu reconnaître le courage héroïque avec lequel vous avez défendu ses droits, je n'ai pas plus de puissance qu'il n'en avait, mais du moins je suis maître de ma confiance et je vous la donne. Je vous envoie donc des lettres de créance

auprès de Sa Sainteté [1] et une instruction [2] pour les affaires du roi de France ; quant à celles du Roi-Très-Chrétien, j'en ai fait l'objet d'une note particulière [3], dont j'ai voulu prendre sur moi tout le soin et que je vous recommande, s'il est possible, plus spécialement

1. Voici le texte de ces lettres de crédit : « Très-Saint-Père. — Sensible à la lettre que Votre Sainteté nous a écrite de Venise pour nous annoncer son exaltation au Saint-Siège, nous applaudissons à ce choix qui avait été prévenu par tous les vœux. Dans les circonstances actuelles, c'est un sensible bienfait dont le Fils aîné de l'Église remercie très sincèrement la divine Providence. Nous nous empressons de nommer pour notre ministre auprès de Votre Sainteté, notre très cher et bien-aimé cousin le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, qui est connu d'elle, et qui est autant distingué par les qualités éminentes de son cœur et de son esprit, que par sa fidélité envers nous et son zèle pour notre service, avec pouvoir que nous lui donnons de parler et agir en notre nom. Nous prions Votre Sainteté de lui donner un accès facile auprès d'elle, de le recevoir avec bonté, d'avoir la même confiance en ce qu'il lui dira de notre part, que si nous lui parlions à elle-même, de peser dans sa sagesse, de prendre en considération, et d'accueillir favorablement les demandes qu'il fera par nos ordres à Votre Sainteté et de croire que, dans les instructions qu'il recevra de nous, il n'y aura jamais rien qui soit contraire à ses droits spirituels et temporels, ni à la prospérité de ses États. Nous l'avons spécialement chargé d'exprimer à Votre Sainteté le sentiment de notre vénération pour sa personne sacrée et notre dévouement au Saint-Siège, et de lui donner l'assurance que nous appuierons de tout notre pouvoir son autorité spirituelle et légitime dans toute l'étendue de notre domination, lorsque Celui qui dispose des empires nous aura rétabli sur le trône de nos ancêtres.

« Sur ce, nous prions le Dieu très bon et très grand de prolonger les jours de Votre Sainteté, de répandre sur elle ses grâces avec une prédilection particulière, de bénir les travaux qu'elle entreprendra pour sa gloire et le bien de son Église, et nous demandons à Votre Sainteté ses bénédictions avec la confiance qu'elles seront le gage de celles de la Providence et du retour de ses anciennes bontés.

« Donné au château de Mittau, sous notre signature et le contre-seing de notre ministre et secrétaire d'État le comte de Saint-Priest. Le 21 avril l'an de grâce 1800 et de notre règne le cinquième. — Votre dévoué fils, — LOUIS. — *Le Cte de Saint-Priest.* »

2. Elle est fort importante pour l'histoire religieuse à cette date, et nous aurons à y revenir dans le plus prochain chapitre.

3. Cette note est également très intéressante, en ce qu'elle donne la clé de toutes les négociations relatives au concordat.

encore. J'aurais pu donner simplement à M. l'archevêque de Reims ma nomination pour la promotion des couronnes et je n'ai pas lieu de craindre qu'elle eût été refusée ; mais, outre les raisons très véritables déduites dans ma note, j'en ai une particulière et secrète que j'ai même réservée pour cette lettre. Le pape est, à ce qu'il paraît, de la maison de Clermont-Tonnerre, et je craindrais que, par zèle pour son nom, il ne donnât le chapeau à M.l'évêque de Châlons-sur-Marne, croyant peut-être m'obliger en conférant cette dignité à un prélat, pair en France, membre du côté droit et émigré. Mais si la conduite politique de M. l'évêque de Châlons a été celle d'un sujet fidèle, il s'en faut beaucoup qu'elle ait été, à mon égard, celle d'un sujet respectueux, vous n'ignorez pas sans doute à quel point j'ai eu à m'en plaindre. Or, en demandant dès ce moment le chapeau pour M. l'archevêque de Reims, dont l'âge et les vertus méritent assurément cet honneur, j'empêche l'autre de l'avoir, car il me semble impossible que Sa Sainteté commence par me donner le désagrément de le lui conférer, en le refusant à celui pour qui je le demande, ni qu'elle fasse d'emblée deux cardinaux français. Si cependant le népotisme se faisait sentir, ou que vous en eussiez seulement le soupçon, je vous charge d'éclairer Pie VII sur la conduite de son parent, afin d'empêcher une nomination qui ne serait pas moins désagréable au clergé de mon royaume qu'à moi-même. Je finis en vous renouvelant les assurances de ma juste et parfaite confiance, dont je me trouve heureux de pouvoir vous donner une preuve publique. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — LOUIS. »

Enfin, l'auguste exilé reçut les lettres retardées par la difficulté des communications et il écrit de nouveau au cardinal, à la date du 30 avril 1800 :

« Mon cousin, j'ai reçu vos lettres des 8, 14, 22 et 29 mars. Je n'en avais pas besoin pour me réjouir de l'exaltation de Pie VII, mais elles n'ont pu qu'ajouter à la satisfaction que j'en ressentais. Je regarde les bienfaits de Sa Sainteté pour vous et les vôtres, comme m'étant personnels, et je souhaite que vous me donniez bientôt le signal de faire la démarche que vous m'indiquez. Je ne suis pas surpris de votre attendrissement en entendant le sublime discours du Saint-Père, je n'ai pu retenir mes larmes en le lisant. C'est ainsi que saint Paul demandait à Dieu d'être anathème pour tous les fidèles ; la divine Providence saura gré au chef de l'Église de son dévouement, mais j'ose espérer qu'elle ne l'acceptera pas.

« J'ai reçu aussi la lettre de Sa Sainteté et je m'empresse d'y répondre ; l'occasion dont je profite me pressant beaucoup, je vous envoie cette lettre raturée, mais vous connaissez trop mes sentiments pour que nous en soyons aux compliments.

« Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — LOUIS. »

LIVRE TROISIÈME.

Sous le Consulat.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRES OUVERTURES DU CONCORDAT.

SOMMAIRE. — Note du roi et instructions données au successeur de Bernis. — Comment Pie VII accueillit les premiers messages de Louis XVIII et compte-rendu que fait Maury de ses premières audiences d'ambassadeur du roi près le Saint-Siège. — Curieux détails sur les premières ouvertures du Premier Consul relatives au rétablissement du culte en France. — L'appréciation qu'en fait Maury. — Louis XVIII sollicite de Pie VII la sécularisation de l'ordre de Saint-Jean de Malte et le titre de Grand-Maître pour l'empereur Paul. — Maury nommé protecteur des Églises de France et de Corse. — Conditions que le pape met à la sécularisation de l'ordre de Malte. — Nouvelles de Rome au mois d'août 1800. — Maury projette de s'établir au Palais de l'Académie de France, que les Napolitains lui contestent à Rome. — Les missions du Levant recommandées à Maury.

I.

POUR bien saisir le sens et la portée des négociations du cardinal pendant le consulat de Bonaparte, il nous faut connaître d'abord les termes mêmes de la mission dont le chargea Louis XVIII, au lendemain de l'élection du nouveau pape. Ils nous révèlent, avec les difficultés du moment et le véritable état des choses en France à la veille du Concordat, le point de vue où se place le royal exilé de Mittau et celui où Maury dut se placer aussi, pour obéir à son mandat.

Voici d'abord la *Note pour M. le cardinal Maury*, qui accompagnait les lettres de créance, dont il a été parlé à la fin du chapitre précédent. La note est signée LOUIS et datée de Mittau, le 21 avril 1800.

« La mission que je confie à M. le cardinal Maury n'est pas en ce moment très importante du côté de la politique générale, mais elle l'est infiniment du côté de la Religion. Il faut saisir l'occasion qui se présente enfin de réparer les maux qu'a faits à l'Église Gallicane la longue séparation qui a existé entre le Souverain-Pontife et le Roi-Très-Chrétien. Je ne me fais pas illusion et je sais fort bien que le clergé du second ordre, aussi illustre que celui du premier, par son généreux dévouement à la foi de JÉSUS-CHRIST, par ses sacrifices, par sa constance au milieu de malheurs inouïs, n'a cependant pas été entièrement exempt de cet esprit d'indépendance qui s'est glissé partout et qu'il y a, dans ce corps si respectable, une tendance véritablement effrayante vers le presbytérianisme.

« On peut assigner différentes causes à ce mal : 1° La vacance d'un nombre prodigieux de sièges, 2° l'absence des évêques vivants, 3° le schisme occasionné parmi le clergé fidèle, par les diverses opinions, qui se sont établies même parmi les évêques au sujet des serments exigés par les révolutionnaires.

« La première de ces causes était irrémédiable sous le dernier pontificat ; Pie VI, d'ailleurs si vénérable par toutes ses qualités et que vraisemblablement l'Église honorera un jour comme un martyr, avait cependant eu la faiblesse de ne pas reconnaître le titre des successeurs de Louis XVI. Dès lors, le concordat devenait sans effet et il était impossible de pourvoir aux évêchés vacants. Je n'aurais même pu me dispenser, soit comme régent, soit comme roi, de m'opposer à l'exercice des fonctions épiscopales par ceux que le pape aurait cru pouvoir nommer *proprio jure*. Il en est

résulté non pas un manque total d'administration, — puisqu'il y a des grands-vicaires, nommés les uns par le chapitre de la cathédrale, les autres par le métropolitain, d'autres enfin par le Saint-Siège, — mais de vigueur dans l'administration. Ces grands-vicaires, quoique revêtus de l'autorité, ne peuvent avoir le poids nécessaire pour contenir et diriger le clergé du diocèse, surtout dans un temps de troubles et de divergences d'opinions. La Providence semble avoir voulu y remédier par l'exaltation de Pie VII, qui, n'imitant de son prédécesseur que les vertus, n'a pas craint de signaler le commencement de son pontificat, par la reconnaissance du Fils aîné de l'Église. Je charge donc M. le cardinal Maury de proposer à Sa Sainteté l'exécution du concordat, pour l'époque à laquelle il sera convenu entre Elle et moi de lui donner son effet. Il est bon d'établir ce préalable, parce que, d'un moment à l'autre, il peut devenir très urgent que je propose à Sa Sainteté des sujets pour quelques sièges qu'il serait plus nécessaire de remplir que d'autres.

« Il est plus difficile de remédier à la seconde cause, impossibilité d'ordonner aux évêques de courir au martyre qui serait l'effet le plus probable de leur rentrée dans leurs diocèses, difficulté de leur trouver des asiles à portée de ces mêmes diocèses, inhumanité de leur faire quitter ceux où ils ont trouvé *victum et vestitum*, sans leur en procurer d'autres. Leur dispersion est encore un très grand mal, en ce que, ne pouvant facilement communiquer entre eux, leur conduite ne peut plus retracer cette uniformité de principes et d'action que les fréquentes assemblées du clergé entretenaient, à la grande édification des fidèles, dans ce

corps si respectable. J'avais essayé d'y remédier en proposant à tous les évêques de France, d'après le conseil qui m'avait été donné par quelques-uns d'entre eux, de me désigner six de leurs collègues, parmi lesquels j'en choisirais trois, qui se tiendraient toujours le plus à portée possible de moi et auxquels tout le corps épiscopal accorderait sa confiance pour régler les cas difficiles et rendre la marche du clergé toujours uniforme. Cette mesure n'a point eu le succès que j'en espérais, tous les évêques se sont à la vérité empressés de me témoigner leur déférence en m'envoyant leurs listes, mais en même temps ils ont pour la plupart déclaré qu'ils ne renonceraient point à leur indépendance, ni au droit de gouverner leur église, chacun selon ses lumières. Le second inconvénient rentre tellement dans le troisième, que je ne puis m'empêcher de parler de tous deux à la fois.

« A la suite du schisme sur lequel Pie VI avait prononcé, il s'en est introduit un second, qui peut avoir les suites les plus funestes. Le dernier a été occasionné par la variété des opinions qui eurent dans le temps et qui ont encore lieu sur les différents serments et actes de soumission exigés par les usurpateurs de l'autorité en France. Les deux partis, au lieu d'attendre avec respect la décision de leurs supérieurs, se sont arrogé le droit de se décider eux-mêmes. La portion surtout restée incontestablement la plus pure, y a mis une animosité qui fait également tort à ses vertus et à ses lumières, car, non contents de condamner sans ménagement ceux qui, par erreur ou par faiblesse, avaient cru pouvoir transiger avec la république, ils se sont séparés d'eux dans plusieurs diocèses

et ont porté les fidèles à en faire de même, ce qui est également éloigné de la saine politique et du véritable esprit de la religion. On sait combien saint Martin se reprocha sa trop grande rigueur envers les priscillianistes. La question est par elle-même excessivement délicate, et j'en juge par ce que j'éprouve au-dedans de moi. Roi, je ne puis consentir à délier mes sujets de la fidélité qu'ils me doivent ; père de mes peuples, je ne puis supporter l'idée qu'ils soient privés des instructions, des secours et des consolations de la religion. Je ne parle pas ici du serment de haine à la Royauté, il a été déjà proscrit par Pie VI, mais des actes de soumission plus mitigés que l'on exige aujourd'hui. Je puis bien non seulement fermer les yeux à cet égard, mais même engager sous main les ecclésiastiques à les faire, vu les services que cette condescendance apparente peut les mettre en état de rendre à la religion et à l'état ; mais il est fort différent de tolérer secrètement, ou d'autoriser publiquement. Il est néanmoins urgent que Sa Sainteté fasse cesser le scandale qui existe et prévienne le schisme naissant, en s'expliquant sur ces différents serments et actes de soumission, ou, ce qui pourrait être plus assorti aux circonstances, en traçant aux évêques et à tous les ecclésiastiques en général, la route qu'ils devront suivre à l'avenir, d'une manière qui concilie mes droits, avec le besoin que le peuple français et la monarchie elle-même ont des pasteurs légitimes. C'est cette décision importante que je charge M. le cardinal Maury de solliciter et de presser vivement. Je désire surtout qu'avant de la prononcer, Sa Sainteté daigne consulter d'abord M. le cardinal Maury, ensuite les prélats les plus dis-

tingués de mon royaume par leurs principes et leurs lumières, tels que M. l'archevêque de Reims, et MM. les évêques de Clermont, de Boulogne, etc. Lorsque le Saint-Siège aura prononcé, il y a tout lieu d'espérer que le schisme cessera, ainsi que le mal de la dispersion des évêques, chacun n'aura plus alors qu'à marcher dans la voie tracée par le chef de l'Église. Restera encore le mal de leur éloignement, mais, avant de rien prescrire à cet égard à M. le cardinal Maury, il est nécessaire que je sache jusqu'à quel point Sa Sainteté croira pouvoir leur procurer des asiles dans les pays catholiques les plus à portée de leurs diocèses et des dédommagements de ce qu'ils abandonneraient ailleurs; je me borne donc pour le moment à charger M. le cardinal Maury de prendre des informations sur ces points.

« J'aurai dans la suite d'autres instructions à lui donner sur d'autres points qui sont aussi très importants, mais qui sont moins pressants à traiter. Par exemple, il faudra des bulles qui dérogent à la règle, *regularia regularibus*, afin que les évêques, qui manqueront de prêtres séculiers pour remplir les cures, puissent trouver une ressource dans les religieux qu'ils jugeront dignes de leur confiance. Il en faudra aussi pour suspendre pendant quelque temps la prévention et les réserves, même le droit de patronage, afin que les évêques, ayant le choix libre des curés de leurs diocèses, ne soient pas exposés à voir la prévention et les réserves attribuer les cures à des pasteurs incapables ou indignes qu'ils ne pourraient écarter que par le refus du *visa* qu'il est toujours pénible et quelquefois dangereux de refuser. Mais ce sont là des objets qui

peuvent se retarder jusqu'au moment de la restauration et dont je m'occuperai à loisir.

« Enfin, il est une dernière chose à laquelle je tiens beaucoup, mais dont M. le cardinal Maury ne fera cependant la demande formelle, qu'après s'être à peu près assuré du succès. Ce serait que Sa Sainteté voulût bien, *proprio motu*, accorder tout de suite un chapeau de cardinal à M. l'archevêque de Reims. Ce prélat réunit toutes les qualités qu'on peut désirer pour être revêtu de cette éminente dignité, naissance illustre, conduite irréprochable, piété, savoir, dignité dans l'Église, dignité dans l'État. Une grâce de cette espèce prouverait que le pape sait honorer la conduite du clergé gallican et produirait le meilleur effet. En mon particulier, je serais véritablement heureux de la procurer à M. l'archevêque de Reims que j'estime autant que je l'aime et de consoler une maison illustre, pour laquelle mon grand-père et mon père ont toujours eu tant d'amitié, de l'opprobre que la conduite d'un de ses membres répand sur elle [1]. »

A cette note étaient jointes les *instructions données par le roi à M. le cardinal Maury*. Il importe de les lire avec quelque attention, pour avoir la clé des négociations qui suivirent :

« Le roi, en recevant la lettre du souverain pontife Pie VII, nouvellement élu, pour notifier à Sa Majesté son exaltation au trône pontifical, s'empresse d'y répon-

1. Il s'agit de Mgr Angélique-Alexandre de Talleyrand-Périgord, chassé de son siège archiépiscopal de Reims par l'intrusion de Nicolas Diot, curé de Vendresse dans les Ardennes ; il était cousin de l'évêque apostat d' Autun.

dre par la lettre ci-jointe, conforme autant qu'on l'a pu sans protocole à l'usage des rois ses prédécesseurs. Comme les archives existent encore probablement à Rome, s'il y avait quelque important changement à y faire, Sa Majesté s'y prêterait sans difficulté. Ce qui est certain, c'est qu'elle est écrite dans un esprit d'attachement sincère au Saint-Siège et au respectable chef de l'Église catholique, apostolique et romaine, à laquelle le roi adhère de cœur et d'âme. Sa Majesté ne croit pouvoir en donner une preuve plus évidente qu'en désirant instituer auprès de Sa Sainteté un ministre qui soit le constant interprète de ses sentiments. Le roi saisit l'occasion qui se présente de la remise de sa lettre pour en charger M. le cardinal Maury et l'accrédite auprès de Sa Sainteté dans les mêmes fonctions que remplissait feu M. le cardinal de Bernis.

« Le talent et l'énergie avec lesquels M. le cardinal Maury a défendu la religion et l'État, lui ont acquis trop de célébrité pour qu'il soit nécessaire de motiver la juste confiance que Sa Majesté lui accorde. Elle ne doute pas que cette confiance ne soit pleinement justifiée par ses services ultérieurs, et elle ouvre avec satisfaction cette nouvelle carrière à son zèle et à son activité.

« Il serait difficile de tracer à M. le cardinal Maury une instruction politique relative au service de Sa Majesté. L'état où le nouveau pape trouve le Saint-Siège, ne lui permet pas, comme souverain, un développement de forces militaires en faveur de la bonne cause, tel qu'il eût été convenable de le faire pendant le dernier Pontificat. Mais il restera toujours à Sa Sainteté le moyen d'appeler au secours de la religion et des bons

principes les souverains et les peuples, et de ne jamais se prêter à aucune conciliation avec le gouvernement monstrueux qui désole la France depuis dix ans sous tant de formes différentes, et qui ne peut subsister sans la ruine absolue de la religion et de la tranquillité publique en Europe. Pie VI a assez fait la cruelle et publique expérience du peu de bonne foi qu'on trouve en ces hommes pervers, pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler les faits au pape régnant. M. le cardinal Maury aura la tâche facile de démontrer à Sa Sainteté qu'il n'y a de salut qu'à renverser cette secte révolutionnaire, et qu'il faut s'y résoudre, ou à périr soi-même sous les débris de l'autel et du trône.

« Malgré l'évidence de cette assertion, Sa Majesté ne sent pas moins la position délicate où se trouve Sa Sainteté relativement aux Français fidèles à leur Dieu et à leur roi, mais opprimés en France sous le joug de la tyrannie et embarrassés à accomplir leurs devoirs de chrétiens. Sa Majesté confie à M. le cardinal Maury, dans la note ci-jointe de sa main, ses propres pensées sur cette matière. Il la prendra pour guide dans les occasions qui se présenteront d'en traiter avec Sa Sainteté ou ses ministres. Le roi regarde comme une preuve signalée de la bonté divine pour sa personne et son malheureux royaume, qu'elle ait mis sur le trône pontifical un pape si distingué par ses moyens et sa piété, lequel appartient par son origine à la France et à sa noblesse la plus illustre. C'est à entretenir les sentiments que développe Sa Sainteté dans sa lettre à Sa Majesté que M. le cardinal Maury emploiera tous ses soins. Il lui est aisé d'apercevoir combien il est important que le Fils aîné de l'Église trouve en son chef un

Père et un appui, surtout dans l'état d'infortune où il a plu à la divine Providence de plonger Sa Majesté depuis son avènement au trône de France.

« Il existait à Rome des établissements fondés par la munificence des rois, ancêtres et prédécesseurs de Sa Majesté, soit comme monuments de leur piété, soit relatifs aux progrès des arts et des sciences. On ignore ce que les révoltés en ont fait, pendant qu'ils étaient maîtres de Rome. Le roi prescrit à M. le cardinal Maury de les réclamer en son nom, et de les rétablir selon leur institution autant que les circonstances pourront le permettre, en sorte toutefois que les revenus locaux suffisent à leur entretien journalier, et même à réparer les dégradations qui n'auront pas manqué d'avoir lieu pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis l'occupation de Rome par l'armée française.

« Le roi fait remettre à M. le cardinal Maury un chiffre pour correspondre avec Sa Majesté ou ses ministres, lorsque le bien de ses affaires l'exigera. Il doit songer que, ses correspondances devant passer par les États de la Maison d'Autriche et au moins par l'Allemagne, il ne peut mettre trop d'attention à ne rien écrire en clair dont cette cour très exacte à l'interception puisse faire un mauvais usage ; la situation du roi, l'obligeant d'ailleurs à ménager toutes les puissances, exige de la part de ses serviteurs la plus grande vigilance à cet égard.

« Le roi, en approuvant et signant les présentes instructions sommaires, fait assurer M. le cardinal de sa haute bienveillance et de sa confiance en son zèle et ses lumières. Sa Majesté lui fera parvenir successivement de nouveaux ordres à mesure que les circon-

stances l'exigeront. — A Mittau, le 21 avril 1800. — *Signé :* LOUIS. — Par le roi, *le Cte de Saint-Priest.* »

II.

Lorsque Maury fut en possession de cette note et des instructions qui l'accompagnaient, il s'empressa de répondre à l'envoi par la lettre suivante datée du 12 juillet 1800, de Rome où il avait suivi Pie VII [1].

1. Pendant les derniers jours qu'il passa à Venise, il eut l'honneur de présenter au Pape le duc de Berry, le prince de Condé et le jeune duc d'Enghien, dernier rejeton du grand Condé, qui devait périr si tristement dans les fossés de Vincennes. Nous avons retrouvé, dans les papiers du cardinal, la lettre par laquelle le prince de Condé annonce à Maury qu'il va se rendre à l'audience du nouveau pape. « A Pordermoni, ce 12 mai 1800. — Monsieur, je ne saurais exprimer à Votre Éminence, à quel point je suis sensible à la lettre que je reçois d'elle, ainsi qu'à tous les soins qu'Elle a bien voulu prendre pour la bonne réception qui m'est préparée ; je croirais manquer à Sa Sainteté, si je ne me rendais pas avec empressement à l'audience qu'elle veut bien m'accorder pour demain, 11 heures du matin ; en conséquence, je vais partir pour aller coucher à Mestri, et je serai demain à Venise vers 9 heures du matin, dans le logement que le Cte Ducayla m'aura fait préparer ; le duc d'Enghien sera avec moi ; je me fais le plus grand plaisir de présenter mon respectueux hommage au chef de cette religion sainte, si cruellement outragée et sans laquelle il ne peut y avoir en France, ni salut, ni monarchie ; je ne me dissimule point combien peu je mérite toutes les expressions beaucoup trop flatteuses de la lettre de Votre Éminence, mais si j'ai quelques droits à son intérêt, c'est par ma juste admiration pour son courage, son éloquence et ses principes ; quel que soit le sort qui nous attende, je prie Votre Éminence d'être bien sûre, que, dans tous les temps et dans tous les lieux, je serai pénétré des sentiments les plus vrais de parfaite estime, d'amitié tendre et de considération distinguée, avec lesquels je suis, Monsieur, de Votre Éminence, très affectionné serviteur. — Louis-Joseph DE BOURBON. »

« Le séjour de Maury à Venise, dit ici M. Poujoulat (*op. cit.*, p. 246), nous rappelle un piquant morceau du comte de Maistre dans ses *Lettres et opuscules*. L'auteur des *Considérations sur la France*, tombé dans une pénible vie et réduit à des ressources précaires, passa l'hiver de 1799 à Venise, où les émigrés français se rencontraient en foule, où Maury était l'objet de l'empressement universel. « A la première visite que je lui fis, dit M. de Maistre, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser.

« Sire, j'ai reçu avec reconnaissance, et j'ai lu avec admiration le paquet [1] qui m'avait été adressé par

En vain je lui témoignai beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela*, me dit-il. Peu de jours après, je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée, qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre ; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. Il sortit de sa poche trois pommes qu'on venait de lui donner et dont il me fit présent pour mes enfants.

« Après avoir vu ma femme et mes enfants, il en fit un éloge si excessif qu'il m'embarrassa. *Je n'estime jamais à demi*, me dit-il un jour, en parlant de moi, je ne comprends pas cependant pourquoi l'estime ne serait pas graduée comme le mérite.

« Le 16 février (j'ai retenu cette date), il vint me voir et passa une grande partie de la matinée avec moi. Le soir, je le revis encore ; nous parlâmes longuement sur différents sujets qu'il rasa à tire d'aile ; j'ai retenu plusieurs de ses idées. Les voici mot à mot : » et M. de Maistre reproduit avec une fidélité inexorable cette conversation de Maury, décousue, étourdie et tranchante, sur « l'académie française et l'académie des sciences », sur « les langues », sur « les Anglais » et « les Français », les « bibliothèques » et « les livres ». On comprend que cette manière de parler et de juger ait surpris et dérouté M. de Maistre ; l'idée qu'il s'était faite du célèbre orateur de la Constituante se trouvait soumise à une rude épreuve ; mais, quand on connaît Maury, il faut bien convenir qu'il était supérieur à cette conversation de 1799. Maury portait un grand talent dans une nature grossière ; les salons de Paris et le commerce des gens de lettres l'avaient façonné sans toutefois lui donner jamais une parfaite mesure ni la délicatesse de l'esprit ; arrivé en Italie dans tout l'éclat de son nom, il n'avait qu'à se montrer pour recueillir des hommages ; l'admiration guettait toutes ses paroles ; on l'écoutait, et il n'écoutait personne ; il avait beaucoup à dire, on ne se lassait pas de l'entendre, et ses conversations depuis son départ de Paris n'étaient plus guère qu'un monologue ; ses défauts primitifs, que plus rien ne combattait et ne retenait, trouvèrent le champ libre. Lorsque M. de Maistre vit Maury, les huit ans passés hors de France avaient rendu au cardinal ces allures libres et originales qui mettaient tout en dehors et ne prenaient pas la peine de se régler. Quant à l'histoire des trois pommes, est-ce un trait qu'on doive ajouter à la comédie de l'*Avare?* Nous ne le pensons pas. Il y avait, au fond de Maury, malgré les ardeurs et l'orgueil brutal de sa nature, quelque chose de profondément simple ; il donna les trois pommes par un mouvement de bonté familière qui sentait beaucoup plus Valréas que l'habitude du monde, et c'est surtout le laisser-aller du bonhomme qui domine dans cette anecdote. » Nous avons déjà répondu ailleurs à l'accusation d'avarice.

1. Ce paquet fut transmis au cardinal par l'entremise du prince de

Votre Majesté le 21 du mois d'avril dernier. Il n'est aucun homme d'État de ma connaissance, qui ne s'honorât d'en être l'auteur. C'est tout ce que je me permets d'en dire, de peur de me rendre suspect d'adulation, en exprimant la moitié de ce que j'en pense. Le négociant, auquel j'ai présenté la lettre de change tirée à mon profit, l'a acceptée avec beaucoup d'empressement. Nous sommes convenus ensemble que je devais la retenir dans mon portefeuille, au lieu de la faire courir sur la place. Les circonstances ne lui permettent sûrement pas de compromettre son crédit et de s'exposer à subir la loi des faux créanciers qui pourraient se mêler de ses affaires. Le tireur n'en sera pas payé moins exactement ; mais il est prudent de donner du temps à une maison de commerce qui lui est entièrement dévouée.

« Le bien du service de Votre Majesté exigeait qu'Elle eût la bonté de faire expédier un brevet de

Condé. L'entremetteur l'accompagna de la lettre d'envoi suivante : « A Pordennone, ce 16 mai 1800. — Je reçois dans le moment, mon cher cardinal, ce paquet du roi, avec injonction de vous le faire remettre en main propre ; je crains bien que vous ne soyez déjà parti, mais mon courrier a ordre de courir après vous, jusqu'à ce qu'il vous ait joint. Le roi m'envoie M. le duc d'Angoulême, déjà parti de Mittau, et que j'attends à tout moment. Sa Majesté n'entre avec moi dans aucune explication à son égard ; s'il en est question dans votre paquet, vous me ferez plaisir de m'en faire part. L'arrivée de ce jeune prince ici nous en fait beaucoup. Cela paraît prouver qu'on va nous approcher de la France, avec quelque espoir pour la cause du roi. Je ne sais encore rien de nouveau sur notre sort (ce qui est aussi ennuyeux qu'extraordinaire) et je n'ai plus qu'à vous renouveler, mon cher cardinal, tous mes remerciements de vos attentions recherchées, de vos soins obligeants, du véritable intérêt que vous m'avez témoigné. Ma sensible reconnaissance vous est un sûr garant du tendre attachement et de la sincère amitié que vous m'avez inspirés pour la vie. — Louis Joseph de BOURBON.

« Ci-jointe une lettre pour M. le duc de Berry, qu'on me mande de Mittau, qui peut aller par la poste. »

protecteur des Églises de France. Ce titre, qui n'a rien de commun à Rome avec la diplomatie, autorise la même activité à tout ce qui peut l'intéresser, et donnerait plus de poids aux demandes journalières, qu'adressent ici les évêques de France. Les établissements français de Rome et de Lorette sont d'ailleurs soumis de plein droit à la juridiction du Cardinal Protecteur; de sorte que cet expédient, qui paraît purement spirituel, serait un supplément provisoire des facultés diplomatiques, dont l'exercice exige trop d'appareil. J'en fais l'expérience en sollicitant dans ce moment, pour les évêques français émigrés, la permission d'ordonner leurs diocésains sans aucun titre clérical, dans l'intervalle de trois jours, et dans leur chapelle privée, sans la permission de l'ordinaire des lieux, où ils ont fixé leur domicile. Je sens tous les jours combien ce caractère imposant donnerait de poids pour influer sur la décision de la question du serment, dont on commence à s'occuper sérieusement. La très grande majorité des évêques français rejette la nouvelle formule qu'on propose. M. l'évêque de Langres [1] envoie ici de longs plaidoyers en faveur de l'opinion contraire, et il a pour adhérents les prélats d'Auch [2], de Toulouse [3] et de Luçon [4]. M. l'évêque d'Uzès [5] vient de m'adresser de Londres,

1. César-Guillaume de la Luzerne, réfugié en Allemagne. Il était né à Paris en 1738, fut sacré le 30 septembre 1770. Plus tard cardinal.

2. Louis-Apollinaire de la Tour du Pin-Montauban, né à Paris le 13 janvier 1724, sacré premier évêque de Nancy le 25 juin 1778.

3. François de Fontanges, réfugié en Espagne, né le 8 mars 1744, sacré évêque de Nancy le 17 août 1783.

4. Marie-Charles-Isidore de Mercy, né au château de Maubec, le 3 février 1736, sacré le 18 février 1776. Il était réfugié en Allemagne.

5. Henri-Benoît-Jules de Béthisy, né au château de Mézières, en Picardie, le 28 juillet 1744, sacré le 16 janvier 1780.

au nom des évêques réfugiés en Angleterre, un mémoire contre le serment. Ses raisons ou plutôt ses considérations paraissent extrêmement légères.

« Les véritables motifs du refus doivent être que ce serment est contraire à un autre serment antérieur de fidélité qui nous lie au roi, et dont aucune puissance ne nous a jamais affranchis ; que la nouvelle constitution consacre les plus énormes injustices, en sanctionnant la spoliation de l'Église et la confiscation des biens des émigrés ; qu'une pareille complicité ne peut être ni sincère, ni autorisée par la saine morale ; que, loin de révoquer enfin les lois anciennes les plus révoltantes, telles que le divorce, le mariage des prêtres, l'abolition des vœux religieux, la défense de correspondre avec les évêques légitimes et le souverain pontife lui-même pour en obtenir des dispenses, elle en perpétue la monstrueuse exécution. Il est très vrai que la décision de cette question est extrêmement difficile ; mais, si nous ne pouvons en obtenir une favorable à nos vœux, il me semble que nous devons faire tous nos efforts pour empêcher un jugement formel, afin de capituler, en désespoir de cause, par une simple tolérance qui devient le parti de la sagesse toutes les fois qu'on ne peut ni autoriser ni défendre ce qui est en question.

« J'ai sondé, Sire, le terrain relativement à M. l'évêque de Châlons [1]. Le pape, qui se croit d'origine

1. Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, né à Paris, le 1er janvier 1749, sacré le 14 avril 1782. Il ne fut cardinal qu'en 1822. On a dit de lui qu'il était « le moins gallican » des évêques français, ses contemporains. En 1823, le Conseil d'État supprima, sous prétexte d'abus, un mandement du cardinal de Clermont-Tonnerre ; qui, l'année suivante, protesta publiquement contre une circulaire ministérielle exi-

française, mais qui n'a aucune notion sur sa famille au-delà du treizième siècle, ne montre pas la moindre tentation de vanité d'appartenir aux Clermont-Tonnerre. Il a écouté avec surprise tout ce que je lui ai dit sur le compte de ce prélat au nom de Votre Majesté, et il m'a ordonné de lui écrire qu'il n'avait jamais eu une pareille idée, et qu'il ne ferait jamais cardinal aucun évêque français sans l'agrément, ou plutôt sans la sollicitation formelle du roi. La crainte du *népotisme* l'a fait rire. Il n'y a rien à redouter à cet égard. Je connaissais à fond le sujet ; mais j'ignorais qu'il eût des torts envers Votre Majesté.

« La demande formelle que j'ai faite en faveur de M. l'archevêque de Reims a été parfaitement accueillie. La pape a lu avec intérêt cet article de la lettre de Votre Majesté. Il en a infiniment approuvé les motifs, et il a écouté avec attendrissement tout ce que je lui ai dit de ce sage et respectable prélat qui a eu la gloire d'échapper à tous les dangers d'une grande naissance, d'une grande jeunesse et d'une grande dignité. Il m'a ordonné d'écrire à Votre Majesté que cette demande lui était agréable, et qu'il la prendrait volontiers en considération ; qu'il disposerait avec joie de plus d'un chapeau *motu proprio* en faveur du clergé de France; que le moment présent ne lui semblait pas favorable pour finir cette affaire; qu'il fallait qu'un cardinal eût un

geant des professeurs des séminaires l'adhésion à la déclaration de 1682. En 1828 il s'opposa aux ordonnances excluant les jésuites des petits séminaires et soumettant ceux-ci à l'université. Pressé par le ministre de se soumettre à cette mesure, il répondit : « La devise de ma famille qui lui a été donnée en 1120 par Calliste II est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non.* C'est aussi celle de ma conscience. » Et il ferma son séminaire.

revenu suffisant pour vivre ; qu'en réduisant les frais de la nomination au plus absolu nécessaire, il en résulterait, pour un moine même, une dépense de trente mille livres au moins ; que les affaires pouvaient changer de face dans quelques mois ; qu'il le désirait ardemment ; qu'il ne s'occuperait pas d'une promotion avant le mois de novembre prochain, et que, dans le cas où les obstacles des circonstances ne seraient pas encore levés, alors il nommerait *in petto* le protégé de Votre Majesté pour lui donner la satisfaction qu'Elle désire.

« D'après ce fidèle récit, j'attendrai les ordres ultérieurs de Votre Majesté et je cultiverai les heureuses dispositions que je lui annonce. Je n'en dirai pas un mot à M. l'archevêque de Reims, en lui envoyant un de ces jours un Bref de Sa Sainteté en réponse à une lettre de félicitation, qu'il m'a chargé de remettre au pape au nom de la métropole de Reims et de ses suffragants. Je lui suis tendrement attaché ; mais, malgré mon empressement à l'avoir pour collègue, je conçois qu'il est parfaitement convenable que Votre Majesté l'instruise elle-même de ses intentions et de celles du pape. C'est un bonheur dont mon devoir et ma délicatesse se feraient un scrupule de le priver [1].

« Voici maintenant, Sire, une affaire très sérieuse, dont il importe que Votre Majesté soit instruite exactement, pour pouvoir en calculer elle-même les résultats. Dès que le consul Bonaparte fut arrivé à Verceil le 25 du mois dernier, le cardinal Martiniana, évêque de cette ville, alla le visiter et en fut parfaitement accueilli. Le général lui dit qu'il venait rétablir le roi de Sardaigne

1. L'archevêque de Reims devait attendre encore 17 ans le chapeau que Maury estimait alors devoir lui être si prochainement donné.

dans ses États, et qu'il désirait que ce prince en fût informé. Le lendemain, il rendit visite au cardinal à la tête de tout son état-major. Il lui dit qu'il le priait de se rendre à Rome pour annoncer au pape qu'il voulait lui faire cadeau de trente millions de catholiques français; qu'il voulait la religion en France; que les Intrus du premier et du second ordre étaient un tas de brigands déshonorés, dont il était déterminé à se débarrasser; que les diocèses étaient anciennement trop multipliés en France, et qu'il fallait en restreindre le nombre; qu'il désirait établir un clergé vierge; que quelques-uns des anciens évêques n'étaient nullement considérés dans leurs diocèses, où ils ne résidaient presque jamais; que plusieurs n'avaient émigré que pour cabaler, et qu'il ne voulait pas les reprendre; qu'on traiterait avec eux de leurs démissions, et qu'il leur ferait un traitement convenable; qu'en attendant qu'il pût doter le clergé avec des biens-fonds, il lui assurerait un sort très honnête, mais sans magnificence, et que le plus pauvre des évêques aurait quinze mille livres de rente; que l'exercice de la juridiction spirituelle du pape reprendrait librement son cours en France; que le pape seul instituerait les évêques, et qu'ils seraient nommés par celui qui administrerait l'autorité souveraine; enfin, qu'il voulait rétablir le pape dans la possession de tous ses États.

« On ne voit encore rien de monarchique dans cette proposition qui semble au premier coup d'œil devoir former la première marche du trône. Quels étranges évêques nommerait Bonaparte! Et où les prendrait-il, à moins qu'il ne voulût se servir d'eux pour détruire entièrement la Religion? Comment concilier le catho-

licisme avec les décades, avec les serments, avec l'instabilité d'un clergé salarié, avec le divorce et les autres lois existantes, avec la destruction des collèges, des séminaires, etc., etc.?

« Toutes ces propositions de Bonaparte sont consignées dans une lettre du cardinal Martiniana, qui est un homme sans tête. Il a envoyé ici le comte Alciati, son neveu, qui ne manque ni de lumière, ni de bon sens, et celui-ci a déclaré au Saint Père, qu'il porterait sa réponse à Verceil, où il était attendu par le premier courrier de Bonaparte, lequel irait le rejoindre à Paris, où le premier consul est retourné, après son incompréhensible invasion du Piémont et de la Lombardie, magiquement consommée en un clin d'œil.

« Le pape a jugé qu'il ne devait absolument rien répondre au sujet de la promesse très équivoque de lui restituer tous ses États. Il a voulu éviter l'inconvénient d'envoyer un négociateur à Paris, et d'en recevoir un à Rome ; et pour se préserver des dangers d'une acceptation précipitée, comme de la responsabilité d'un refus absolu, il s'est contenté de répondre au cardinal Martiniana, qu'il bénissait le ciel des favorables dispositions du Ier consul ; qu'il regarderait comme le plus beau jour de sa vie et de son Pontificat, celui où il verrait rentrer la France dans le sein de l'Église catholique ; que, s'il y avait lieu à traiter sur ses propositions, il enverrait à Verceil une personne chargée de ses instructions. Le bref ne va pas plus loin. Beaucoup de gens considérables ont dit tout haut ici, que le pape ne devait point écouter les ouvertures d'un homme habitué à se jouer de la religion en Égypte comme en Italie ; mais le grand nombre ap-

prouve la condescendance apostolique et réservée du pape. Si la proposition est sérieuse, ce sera une terrible affaire, que nous aurons à traiter dans un mois.

« La reine de Naples, qui était partie de Palerme pour se rendre à Vienne, ayant appris, en arrivant à Livourne, que les Français étaient à Bologne, s'est arrêtée dans le port, pour attendre les ordres de Palerme et les nouvelles de Vienne, sa frégate est toujours prête de remettre à la voile dans le cas où les Français s'approcheraient de Livourne. Les négociants anglais qui y sont établis ont déjà déménagé et vidé leurs magasins. Trois mille hommes de troupes au service de l'Angleterre, qui étaient partis de Minorque pour se rendre à Gênes, ont débarqué à Livourne, quand ils ont su que les Français étaient rentrés dans Gênes, où ils n'ont pas replanté l'arbre de la liberté. On ne croit point à l'invasion de la Toscane qui est remplie d'Insurgents enragés contre les Français. On croit Rome et l'État du pape en sûreté. On croit aussi que les Français n'outrepasseront pas Bologne. Le général autrichien Mylius défend la Romagne. Il fait fortifier vigoureusement Ancône, et il a formé un camp de quinze mille hommes à Forli.

« Le cardinal de Pretis, évêque de Iesi, vient d'y mourir. C'est le vingt-huitième chapeau vacant dans le Sacré-Collège.

« J'attends à tout moment M. le comte de Chastellux, qui est parti de Venise avec sa famille le 4 de ce mois pour se rendre à Palerme par Ancône, Rome et Naples. Son voyage combine bien mal avec l'époque où il lui a été ordonné.

« Le roi et la reine de Sardaigne et Madame Félicité de Savoie, ne se croyant plus en sûreté à Florence, sont venus joindre le pape à Foligno, et ont été témoins des transports de joie qui ont fait du voyage du pape à Rome un triomphe, qu'on ne pourra comparer qu'à celui qu'on verra en France au moment du retour de son roi. Après avoir observé les monuments de Rome, cette Cour vient de se rendre à Frascati, où elle passera l'été. La retraite, que choisit le roi de Sardaigne, est un nouveau garant de la tranquillité que nous nous promettons à Rome et dans tout l'État de l'Église.

« M. le duc de Berry, qui avait quitté la Sicile au moment du départ de la reine de Naples, dans l'espoir de rejoindre son auguste frère à l'armée de Condé, s'est arrêté à Rome pour attendre les événements. Je fais tous les jours ma cour à ce prince qui garde ici l'*incognito*. Il a offert au général Naselli de servir ici sous ses ordres en qualité de volontaire, dans le cas où les Français viendraient attaquer l'État de l'Église, défendu par les Napolitains. Je me flatte que j'aurai l'honneur et le bonheur de posséder ce prince à Montefiascone, où il a déjà eu la bonté de s'arrêter et de s'accommoder à la dévastation de ma maison. Je compte m'y rendre dans huit ou dix jours, pour m'y soustraire aux chaleurs brûlantes de la canicule.

« [1] M. le marquis Ghislieri, ministre de l'Empereur à Rome, a fait de grands reproches au pape, de ce qu'il avait reconnu Votre Majesté. Le pape lui a répondu en riant qu'il plaisantait. Ce marquis Ghislieri

1. Tout ce dernier paragraphe, qui devait causer une si désagréable surprise à Mittau, est en chiffre.

tâche d'éloigner de la confiance du pape le cardinal Albani, qu'il regarde comme le moteur de cette reconnaissance. Il s'est ligué avec le cardinal Roverella dataire et avec Mgr Consalvi pro-secrétaire d'État, et grâces à leurs intrigues, le pape n'a pas même consulté le cardinal-doyen sur les propositions de Bonaparte. La confiance que le pape me témoigne, me prouve qu'il se moque d'eux, ou qu'ils connaissent mal le terrain, en se contentant d'écarter le cardinal-doyen, qui est toujours le serviteur zélé de Votre Majesté. Je sais que le pape est très mécontent du cabinet de Vienne, et qu'il se réjouit des succès des Français, qu'il craint moins que l'empereur. Il dissimule avec le marquis Ghislieri, né son sujet à Bologne, contre lequel il est indigné. Il est charmé que les Autrichiens aient perdu à peu près ses trois Légations, au moment même qu'ils voulaient se les approprier. Je suis avec le respect le plus profond, etc., etc. »

III.

Tandis que cette lettre importante, qui devait troubler si profondément la petite cour des exilés de Mittau, tardait, — au grand déplaisir de celle-ci qui saisit vite le fâcheux de ce retard, — de parvenir à son auguste destination, Louis XVIII, préoccupé de détails un peu minces à côté de cette grave perspective du concordat, écrivait diverses lettres à son zélé représentant en cour de Rome.

Voici d'abord une note, écrite de la main du roi, en date du 8 juin 1800.

« Le roi a reçu la lettre de M. le cardinal Maury

du 10 mai dernier. Sa Majesté craint qu'il ne soit parti de Venise avant d'avoir pu recevoir les dépêches qu'Elle lui avait envoyées, en profitant d'un courrier retournant à Trieste. Sa Majesté espère que, si le pape ne va pas promptement à Rome, M. le cardinal Maury pourra revenir à Venise pour y suivre sa mission.

« Le roi a appris par plusieurs voies l'accueil fait par le cardinal Maury à M. le duc de Berry. Sa Majesté est très reconnaissante de ses bons procédés envers son neveu et de ceux qu'il aura pour M. le prince de Condé.

« La révocation de la cédule du roi d'Espagne fait grand plaisir au roi. Si Labrador suit les maximes de son prédécesseur, du moins il ne jouira pas du même crédit que lui. Ce qui doit principalement rassurer, c'est le jugement sûr et le caractère vigoureux du pape.

« L'observation de M. le cardinal de *(sic)* Maury au sujet de l'écrit envoyé de Vienne est très judicieuse. Il sait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur l'auteur.

« Le roi apprend avec plaisir que, sur la demande de Sa Sainteté, le roi de Naples a accordé la grâce du neveu du cardinal Pignatelli.

« M. le comte de Saint-Priest s'est absenté pour aller conduire Mme de Saint-Priest aux eaux ; M. le cardinal Maury continuera la série de ses numéros et les adressera au roi ou à lui.

« Sa Majesté assure M. le cardinal Maury de son affection particulière et de sa confiance distinguée. — L. »

Quatre jours après, le 12 juin, nouvelle note du roi.

« D'après les avis (que le roi regarde comme assez

certains) Sa Majesté a lieu de craindre que le pape, par le motif de la différence de communion, ne fasse difficulté de reconnaître l'empereur Paul en qualité de grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem [1]. Une telle disposition causerait au roi la peine la plus sensible, tandis qu'il s'estimerait heureux, s'il pouvait contribuer par ses bons offices à un arrangement qui satisfît à la fois son bienfaiteur et le pape : c'est ce que Sa Majesté attend du zèle et des talents du cardinal Maury.

« L'ordre de Saint-Jean [2], lâchement abandonné par

1. Le comte de Saint-Priest, qui fut, durant l'exil des princes, spécialement chargé de la correspondance politique du comte de Provence, était né en 1725 et avait servi brillamment dans les armées de Lous XV avant de se distinguer dans les ambassades de Lisbonne et de Constantinople. Il paraît que Napoléon n'a fait que réaliser, dans son expédition d'Égypte, un projet du comte de Saint-Priest, élaboré naguère en Turquie. — Ministre de Louis XVI, il avait vainement poussé le roi à la résistance après la prise de la Bastille.

2. Nous voyons, dans un *Mémoire* envoyé à Mgr Litta en 1799 par le cardinal secrétaire d'État, quelle était la pensée de Pie VI à ce sujet : « Sa Sainteté, y est-il dit, est convaincue que, en se rendant aux instances des chevaliers, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies n'a eu d'autre but que de défendre leurs prérogatives et de rétablir leur puissance. Mais d'un autre côté, Sa Sainteté ne peut oublier les droits du Saint-Siège sur cet Ordre régulier, droits qui la rendent responsable de tout acte contraire aux constitutions de l'Ordre. Bien loin donc de pouvoir approuver les mesures prises par le prieuré de Russie, Sa Sainteté se trouve dans l'obligation rigoureuse de rappeler à ses membres combien ils se sont écartés de leurs règles et de la soumission qu'ils doivent au Saint-Siège, en déposant le Grand Maître Hompesch et en proclamant à sa place Sa Majesté Impériale. Ils ne peuvent ignorer la constitution de 1582, par laquelle il fut statué qu'il appartiendrait exclusivement au Saint-Siège de procéder, pour quelque délit que ce fût, contre la personne du Grand-Maître. Le code de l'Ordre, au titre des *élections*, et le cérémonial d'Urbain VIII indiquent clairement, d'autre part, les qualités requises dans le Grand-Maître et la manière dont doit s'accomplir son élection : ces règles et constitutions doivent seules diriger les opérations du prieuré de Russie;... Sa Sainteté comprend que la perte de l'île de Malte et les périls qui menacent l'existence de l'Ordre devaient inspirer aux chevaliers un vif désir de leur ménager la protection du puissant

celui qui était son chef, se jette entre les bras de l'empereur Paul, qui déjà (chose digne de remarque) était, de l'aveu du Saint-Siège, son protecteur. Ce prince promet de le rétablir dans tout son lustre. Il fait plus ; ses escadres partent pour aller arracher Malte à des infidèles pires cent fois que ceux contre lesquels l'ordre est constamment armé. Cette manière de conquérir le Magistère est telle qu'il est sans doute bien peu de chevaliers qui voulussent aujourd'hui recevoir un autre grand-maître.

« Il est d'ailleurs à observer que presque toutes les langues de l'ordre, et bien plus l'empereur François, les rois de France, de Naples, de Portugal, de Sardaigne, ont reconnu l'empereur Paul, et il est évident que l'Espagne en ferait de même si elle n'était pas sous le joug de la prétendue république. Le pape serait-il le seul souverain qui refuse cette reconnaissance, et ce refus n'aurait-il pas des inconvénients politiques que la sagesse du pape doit le porter à éviter?

« Quant au motif religieux, il est un moyen que le roi charge le cardinal Maury de proposer au pape, et qui concilierait tout. C'est de séculariser l'ordre de Saint-Jean, qui alors ne serait plus qu'un chapitre noble. Cette mesure serait sans doute bien moins contraire aux règles que le mariage du Bailli de Litta,

empereur de Russie. Mais il ne fallait à Paul Ier d'autre impulsion que celle de sa grande âme pour lui faire employer sa puissance en faveur de l'Ordre, sans qu'il fût besoin de dégrader le Grand-Maître actuel et d'offrir à l'empereur une dignité *qui ne peut convenir à un Souverain de religion différente* et qui ne doit être conférée qu'après le suffrage de toutes les langues selon les formalités prescrites... Les promesses réitérées de Sa Majesté Impériale de respecter les statuts de l'Ordre et d'en conserver intacts les règles et privilèges, donnent à Sa Sainteté un juste sujet d'espérer que Sa Majesté trouvera ces réclamations raisonnables. »

profès de l'ordre, célébré par le nonce son frère d'après une dispense de Pie VI.

« Le roi pense donc que ce moyen remplirait le but qu'il désire ; qui sait même si la condescendance du pape en cette occasion ne conduirait pas à d'autres rapprochements bien plus importants et que Sa Majesté désire avec toute l'ardeur de l'amitié et tout le zèle du fils aîné de l'Église.

« Elle recommande particulièrement la poursuite de cette affaire au cardinal Maury qui sentira aisément que non seulement le sentiment, mais l'honneur même du roi, qui a reçu la grand'croix des mains de l'empereur Paul, est engagé à ce que l'adhésion du pape achève de consacrer l'élection de l'auguste grand-maître. — L. »

Louis XVIII ne savait pas encore la grave nouvelle, quand il écrivait ces instructions. L'acte qu'il accomplit, avant de le savoir, devait être une première mesure préventive contre le péril au point de vue de son autorité et de ses droits royaux. Nous en trouvons le détail dans la lettre datée du 3 juillet et le paquet qui la renfermait.

« Le roi a lu la lettre écrite par M. le cardinal Maury au comte d'Avaray le 17 mai dernier. Sa Majesté espère que le paquet, expédié vers la fin du mois d'avril dernier et dont le retard a été occasionné par plusieurs incidents, sera enfin parvenu à sa destination.

« Le roi envoie à M. le cardinal Maury une lettre au pape avec sa copie et des lettres patentes particulières au sujet de la protectorerie des Églises de France

et de Corse. Sa Majesté n'a point à Mittau de protocole ou formule de ces sortes d'expéditions. Mais, s'il y avait quelque changement important à faire, le roi s'y prêterait sans difficulté ; l'intention de Sa Majesté étant de ne point s'écarter des anciennes formes à cet égard.

« Le roi a prescrit à M. le cardinal Maury, dans ses instructions du 20 avril dernier, de réclamer en son nom l'administration des établissements français à Rome [1], et de les rétablir, autant que les circonstances le permettraient, selon leur première institution.

« Sa Majesté apprend avec satisfaction que le général Naselli a déjà rendu l'administration de la maison de Saint-Louis au sieur de Lestache qui a toujours montré du zèle pour le service du roi, et sur lequel il est parvenu à Sa Majesté des notions avantageuses. Mais ce général a mis à cette restitution la condition d'en rendre compte au sieur de Tramaine, consulteur délégué pour les établissements de piété. Cette comptabilité ne doit avoir lieu qu'envers le représentant du

1. Les établissements français à Rome étaient alors : la Chapelle de Ste-Pétronille à Saint-Pierre du Vatican, fondée par Pepin le Bref, sous le pontificat d'Étienne II. (756.) — L'Hospice et le cimetière des pèlerins français à San Salvator *in ossibus*, fondés par Charlemagne. (800.) — L'Auditorat de Rote pour la France. (1230.) — Saint-Louis-des-Français, paroisse, confrérie, hôpital. (1454.) — Saint-Yves-des-Bretons, paroisse, confrérie, hospice. (1455.) — La confrérie des quatre nations : France, Bourgogne, Lorraine et Savoie. (1473.) — St-Sauveur *in Thermis*, église desservie par le clergé de St-Louis. (1478.) — La Fondation royale en faveur du chapitre de St-Jean-de-Latran. (1482.) — La Fondation royale du couvent des Minimes français de la Trinité au mont *Pincio*. (1494.) et le Palais de l'Académie (Villa Médici.) — Saint-Denis *alle quattro fontane*, couvent des PP. Trinitaires de Provence. (1619.) — Saint-Nicolas-des-Lorrains, église et confrérie. (1638.) — Saint-Claude-des-Bourguignons, église et confrérie des Francs-Comtois de Bourgogne. (1652.)

roi, puisqu'il s'agit d'établissements fondés par la munificence et la piété des ancêtres de Sa Majesté.

« Le roi espère que M. le cardinal Maury obtiendra facilement la réparation de cette erreur, et que l'administration dont il s'agit sera affranchie de cette dépendance. M. le cardinal Maury jugera sur les lieux s'il ne conviendrait pas de confirmer le sieur de Lestache dans cette administration. — L. »

Voici la copie de la lettre royale que Maury, devait remettre au pape :

« Très-Saint-Père. — Votre Sainteté connaît les désastres de l'Église gallicane, et les efforts qu'a faits l'impiété pour détruire en France la religion sainte de l'État. Dans nos malheurs qui sont bien grands, puisqu'ils se composent de tous ceux de nos peuples, notre principale consolation a été de voir que la plupart de nos sujets, sentant le prix de cette religion qu'on a tenté de leur ravir, sont demeurés constamment fidèles à leur Dieu et à leur roi, et comme, de tous les devoirs qui nous ont été imposés lorsque la Providence nous a appelé à gouverner la France, le plus important est de protéger de tout notre pouvoir la religion, nous avons jugé à propos de choisir et nommer notre très cher et bien-aimé cousin le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, éminemment distingué par sa fidélité envers nous, la droiture de son cœur et de son esprit, la fermeté de son caractère, ses lumières et vastes connaissances dans les matières religieuses, pour protéger en notre nom auprès de Votre Sainteté toutes les Églises de France et de Corse, ainsi et de même que feu notre

cousin le cardinal de Bernis y avait été autorisé par les rois nos prédécesseurs [1]. En conséquence, nous prions Votre Sainteté de le recevoir avec bonté, de peser dans sa sagesse les observations qu'il fera dans les discussions intéressant les Églises de France et de Corse, d'accueillir favorablement les demandes qu'il formera relativement aux dites Églises et d'être bien persuadée que dans les instructions qu'il recevra de nous il n'y aura jamais rien qui soit contraire ni au sentiment de la vénération que nous professons pour votre personne sacrée, ni à notre dévouement au Saint-Siège. Nous avons particulièrement recommandé à notre dit cousin le cardinal Maury d'invoquer et solliciter les bontés particulières de Votre Sainteté pour cette portion de nos peuples si digne d'intérêt et de faveur par sa fidélité envers son Dieu et son roi et par sa constance pendant les persécutions.

« Sur ce, Très-Saint-Père, nous prions le Dieu très bon et très grand de prolonger les jours de Votre Sainteté, de la combler de ses grâces et nous lui demandons ses bénédictions pour nous et pour nos peuples.

« Donné à Mittau, ce 3 juillet de l'an de grâce 1800

1. Les fonctions de protecteur des Églises de France n'étaient exercées par un Italien qu'à défaut d'un Français. Le protecteur était l'agent de la nation pour les affaires ecclésiastiques et bénéficiales, et en particulier pour celles qui se décidaient en consistoire : il visait toutes les lettres de nomination du roi, préconisait et proposait en consistoire les évêchés et les abbayes à la nomination du roi, sollicitait la diminution et la condonation des taxes, poursuivait les suppressions et réunions, demandait la réponse, la rédaction des nouveaux statuts pour les ordres religieux, veillait enfin aux atteintes contre les droits respectifs et surtout contre les maximes nationales. Un secrétaire, appelé : Auditeur de la protectorerie, était chargé des affaires spéciales. (Cf. MASSON, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, p. 132.)

et de notre règne le sixième. — Votre dévoué fils. — LOUIS. — *Le Cte de la Chapelle*[1]. »

Trois jours après l'envoi de ces pièces, le roi notifiait, le 6 juillet 1800, au cardinal une nouvelle, destinée à encourager le pape à persévérer dans sa reconnaissance des droits de l'auguste signataire :

« Le roi s'empresse d'annoncer à M. le cardinal Maury que l'empereur de Russie vient d'admettre les lettres de créance du comte de Caraman avec le titre de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté.

« Cet événement, qui a causé au roi la plus vive satisfaction, lui est un nouveau garant de la constance des sentiments de son généreux bienfaiteur, et Sa Majesté espère qu'à l'exemple de ce puissant souverain, les princes vraiment amis de la France ne tarderont plus à reconnaître authentiquement le titre royal de Louis XVIII. — L. »

1. Voici le texte des *Lettres patentes du roi portant nomination de Monsieur le cardinal Maury à la protectorerie des Églises de France et de Corse.*

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à notre très cher et bien-aimé cousin le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, salut.

« L'une de nos principales obligations est de protéger de tout notre pouvoir notre sainte religion dans le Royaume que la Providence nous a appelé à gouverner, et comme vous nous avez donné des preuves multipliées de votre zèle pour le bien de la religion, pour celui de notre service et de l'État ; connaissant d'ailleurs votre prudence, la fermeté de votre caractère, votre sagacité et érudition dans les matières religieuses, nous vous avons choisi et nommé, comme par les présentes nous vous choisissons et nommons, pour en notre nom protéger auprès du Saint-Siège les Églises de France et de Corse, intervenir dans toutes les discussions qui intéresseront les dites Églises et les droits de notre couronne, former telles demandes et faire telles observations que vous jugerez justes et utiles, en vous conformant à nos précédentes instructions.

« Donné à Mittau le 3 juillet l'an de grâce 1800 et de notre règne le sixième. — LOUIS. — Par le roi : *Le Cte de la Chapelle.* »

III.

Dès que Maury eut reçu l'ordre de travailler à la sécularisation de l'ordre de Malte, il se mit à l'œuvre et rendit compte à Mittau de ses premières négociations. La lettre est en date du 18 juillet 1800 et en chiffres.

« Sire.—J'ai reçu la lettre en chiffre de Votre Majesté du 12 juin. J'ai obtenu sur-le-champ une longue audience du pape, à qui j'ai exposé, avec le vœu et les raisons de Votre Majesté toutes les considérations religieuses et politiques que j'ai pu imaginer pour l'induire à séculariser l'ordre de Malte.

« Sa Sainteté a été ravie de l'intervention et médiation de Votre Majesté, dans cette grande et embarrassante affaire ; et Elle m'a chargé de lui en témoigner toute sa joie. Un billet qu'Elle m'a promis de m'écrire à ce sujet pour être envoyé de Mittau à Pétersbourg, lui fera connaître ses sentiments, si je le reçois pour le joindre à cette lettre avant le départ du courrier.

« La discussion engagée entre le pape et moi nous a convaincus l'un et l'autre, que la sécularisation de cet ordre en entraînerait à peu près la destruction, et qu'il ne resterait ensuite à Paul Ier de son magistère, que l'île de Malte dont il va s'emparer, et dont on croit que les Anglais ont empêché sous main la conquête jusqu'à ce moment.

« Il n'est guères probable en effet que les souverains veuillent donner à Paul Ier des grâces disponibles, des sujets et une juridiction quelconque dans leurs États. Chaque prince voudra sans doute disposer à son gré

du revenu des commanderies. Le plan de les appliquer à la dotation d'une espèce de chapitre noble ne réunirait pas aisément l'adhésion de tous les cabinets avides de s'emparer d'une pareille proie. Nous voyons déjà ce qu'est devenu cet ordre sécularisé par voie de fait en Prusse depuis la guerre de trente ans. Il ne sera plus nulle part, et il n'est même déjà plus ni religieux, ni militaire. On fera donc ce qu'on voudra de cette institution.

« L'accession préalable des souverains à un projet uniforme exigerait de longues négociations, et éprouverait probablement des difficultés insurmontables par la disparité des vues et des intérêts.

« En conséquence, pour ne pas mécontenter par des délais et des obstacles infinis l'empereur Paul Ier, que le pape désire ardemment de satisfaire par tous les moyens-termes qui ne blesseront pas sa conscience et son honneur, Sa Sainteté est disposée à ne point embrouiller l'affaire par des incidents interminables. Elle accordera donc promptement la sécularisation dont l'empereur Paul Ier débrouillera les résultats, et Elle autorisera ensuite l'union des commanderies dans les divers États, à des institutions utilement religieuses, sur la demande des souverains. C'est à la Cour de Russie à prévoir ces dispositions inévitables pour ne compromettre le pape avec personne, car il serait trop faible pour lever seul de pareils obstacles.

« Pour parvenir à une décision plus prompte, le pape m'a ordonné de proposer à Votre Majesté, avec les observations qu'Elle vient de lire, les trois précautions suivantes :

« 1° Que je sois seul chargé de traiter cette affaire

à Rome sous la médiation de Votre Majesté. On annonce un ministre russe qui doit se rendre à Rome dans le courant du mois prochain ; mais on craint que son intervention n'eût trop d'éclat ; qu'il n'entendît pas notre langue canonique ; qu'il ne prît un ton trop tranchant, et qu'il ne compromît le pape.

« 2° Que Votre Majesté ait la bonté de me procurer des instructions précises et détaillées du cabinet de Pétersbourg, relativement à la sécularisation, pour savoir ce qu'on demande, ce à quoi on veut consentir, et ce qu'on est déterminé à refuser. Il y a des exemples d'une telle mission. L'ex-cardinal Antici était à Rome le ministre de Frédéric II, roi de Prusse.

« 3° Que l'empereur Paul Ier, en m'envoyant ses ordres et ses instructions, y joigne un chiffre et m'indique un mode sûr de correspondance.

« Tout est en vacance ici dans le mois d'octobre. Je prévois donc que l'affaire ne pourra guères se traiter avant le mois de novembre à cause des délais qu'exigent les distances. Je reviendrai de Montefiascone à Rome pour me mettre en activité, dès que je serai muni des pièces nécessaires. Je n'ai pas besoin de dire que mon zèle et ma fidélité ne négligeront rien pour la gloire de l'auguste médiateur dont je serai l'organe. Mon déplacement, mon séjour à Rome et la poursuite de l'affaire exigeront des dépenses qui ne sauraient être indifférentes à mes misérables finances, et dont je ne me permettrais pas de parler, s'il s'agissait du service personnel de Votre Majesté.

« Je dois prévenir Sa Majesté Impériale qu'on expédiait annuellement à Rome un nombre infini de brefs de toute espèce pour l'ordre de Malte, et que

dans le cas d'une sécularisation il sera de toute justice de convenir d'une indemnité à cet égard.

« Le roi Louis XVIII se couvrirait d'une gloire immortelle, si son heureuse médiation, après avoir fait séculariser l'ordre de Malte, obtenait le rapprochement des deux Églises. Avant d'entamer cette négociation, il faut observer qu'en se rendant indépendante du Saint-Siège, l'Église grecque est devenue l'esclave des souverains. Ce ne sont pas les canons des conciles qui la règlent, ce sont les princes qui la dominent absolument. Paul Ier a déposé par voie de fait des évêques catholiques dans ses États, comme il aurait cassé un officier à l'ordre, Rome ne soumettra jamais son clergé à une telle dépendance. Le pape pourrait accorder à l'Église Grecque-Russe les libertés de l'Église Gallicane, mais sa condescendance n'irait pas plus loin. Si on lui demandait davantage, ce ne serait plus l'Église Grecque que l'on réunirait à l'Église Latine, ce serait l'Église Latine que l'on engloutirait dans l'Église Grecque. Voilà le point d'où il faut partir pour juger si la réunion des deux Églises est possible [1].

« J'ai pris des renseignements sur les papiers de l'ambassade de feu M. le cardinal de Bernis. J'ai su qu'ils avaient été remis par ordre de Votre Majesté à M. le chevalier Azara qui les a laissés entre les mains d'une de ses créatures les plus affidées, et ce dépositaire est attaché à la légation d'Espagne. Il serait inutile et indécent de s'adresser à lui pour les recouvrer, attendu qu'un subalterne ne doit rien livrer sans ordre. M. Labrador, qu'on attend ici d'un jour à l'autre en qualité

1. Fin du chiffre.

de ministre d'Espagne auprès du Saint-Siège, ne consentirait probablement pas lui-même à livrer ce dépôt sans y être autorisé par sa Cour. La prudence ne devant jamais hasarder une demande évidemment inutile et peut-être dangereuse, Votre Majesté décidera si Elle doit écrire Elle-même en Espagne pour y requérir que les papiers me soient livrés, ou si je dois poursuivre moi-même cette livraison à Madrid par son ordre. Je crois ces papiers importants, soit pour les dépêches qui me mettraient à la suite et au courant des affaires de France négociées depuis trente ans avec la cour de Rome, soit pour le protocole du secrétariat, où l'on doit trouver les expéditions de forme, les usages de l'étiquette et mille détails qu'on ne peut deviner, et où il ne faudrait rien innover.

« Je m'instruis peu à peu de l'administration des établissements français, qui sont sous la main du cardinal Zelada en vertu des liens d'une visite apostolique. Il serait dangereux de heurter ce vieillard, dont la mort ne peut être éloignée. Le palais de l'académie pourrait loger convenablement un ambassadeur ; mais le moment n'est pas opportun pour s'occuper du recouvrement de ces propriétés françaises. Les meubles et carrosses qui appartenaient au roi ont été vendus pour rien.

« Nous avons ici une espèce d'aventurier français, qui se fait appeler le marquis de Bérignan et qui se dit hautement l'agent de Votre Majesté. Son génie très fécond en intrigues s'épuise pour se faire donner de l'argent sur les établissements français. Je lui ai déclaré qu'il n'y avait rien de disponible, et qu'il perdrait son temps à Rome, s'il se flattait d'y trouver de pareilles

ressources par ses actives subtilités. Je le crois un sujet très dangereux, et je ne conçois pas que M. le prince de Condé ait pu lui donner une lettre de recommandation pour le pape.

« On dit que le pape enverra à Verceil Mgr Spina, archevêque de Corinthe, pour y discuter les propositions de Bonaparte, si celui-ci donne de la suite au plan qu'il a proposé relativement à l'Église de France. J'aurai les yeux ouverts sur cette affaire. — Je suis avec le respect le plus profond, etc. »

Le 1er août 1800, Maury continue à tenir son auguste maître au courant.

« Sire. — Un très jeune cheval de M. le duc de Berry se renversa sur lui au moment où il le montait hier soir pour aller à la promenade. Ce prince eut la jambe gauche un peu foulée et une légère contusion au coude. Il voulait continuer immédiatement sa course; mais, me trouvant auprès de lui, je le décidai à se mettre au lit, pour faire frotter avec de l'eau de vie camphrée les membres qui avaient souffert. Il ne lui reste plus rien aujourd'hui de cet accident. J'espère qu'il s'en souviendra pour ne plus faire l'essai des jeunes chevaux qu'il ne connaît pas, et qui n'ont jamais été montés.

« Les Français ont envahi le Bolognais et la Romagne, où ils ont fait avancer sept ou huit mille hommes et trente chariots chargés de cartouches. Ils occupent même Pesaro, sous le prétexte que cette ville fût conquise par la Cisalpine en 1797, et que le Directoire de Milan la déclarât réunie à la république Cisalpine. On se flatte ici qu'ils vont l'évacuer pour se retrancher par un mouvement rétrograde dans les limites de la Cisal-

pine fixées par le traité de Campo Formio. Indépendamment de ce surcroît de sûreté qu'on se promet à Rome, personne ne croit ici à une invasion ultérieure des Français, et tout le monde est tranquille en dépit d'un si terrible voisinage. On ne peut rien, et on ne craint rien. Les Français font restituer dans toute la Cisalpine les biens de l'Église aux acquéreurs qui en avaient été dépouillés par des régences impériales provisoires ; mais ils ont aboli toutes les lois du Directoire de Milan relatives au culte et au clergé. L'esprit révolutionnaire se déploie plus franchement en Piémont, où l'abolition de la noblesse a déjà rétabli les principes démocratiques dans toute leur rigueur. L'état actuel de l'Italie ne me fournit aucun événement qui puisse intéresser Votre Majesté.

« On a vu passer, à un mille de Civita Vecchia, le convoi de six mille hommes à la solde de l'Angleterre, qui étaient partis de Minorque pour aller occuper Gênes, et qui se dirigeaient à présent vers Naples. On assure qu'ils seront suivis d'un autre corps de huit mille hommes, et que ce renfort uni aux six mille Russes qui se trouvent à Naples formera un noyau d'armée napolitaine très suffisant avec les troupes et les insurgents du royaume de Naples, pour le mettre à l'abri d'une invasion.

« Au milieu de ces préparatifs militaires, Sire, on ne parle ici que de la paix générale. On débite que le roi de Prusse a rappelé son ministre de Paris, et que, de concert avec l'empereur de Russie, il va proposer une paix dont le rétablissement de la monarchie française sera la première condition, ou bien que de médiateurs ces deux souverains deviendront

parties pour faire enfin à la France une guerre décisive.

« Si le général Bonaparte donne de la suite aux propositions qu'il a fait transmettre au pape, Sa Sainteté chargera Mgr Spina de se rendre à Verceil pour suivre cette négociation dans laquelle Rome obtiendra plus qu'on ne lui offre, ou ne pourra rien accorder. Le Saint-Père vient d'établir une nouvelle et nombreuse congrégation pour examiner la nouvelle formule du serment qu'on exige en France. En attendant, le pape ne cesse de combler d'éloges, dans les brefs journaliers que j'ai soin de faire expédier, les évêques français les plus ouvertement opposés à cette soumission. Sans la fatale scission qui vient de se manifester à cet égard dans le clergé de France, il n'y aurait ici qu'une seule opinion pour rejeter le serment, et ce ne serait pas même une question parmi nos théologiens et nos canonistes. La très grande majorité doit équivaloir dans ce genre à l'unanimité.

« En attendant la grande promotion que le pape se propose de faire avant la fin de l'année, il tiendra, le onze de ce mois, un consistoire dans lequel il créera cardinaux Mgr Carraciolo, maître de chambre et compagnon d'exil de Pie VI, et Mgr Consalvi, son nouveau secrétaire d'État. Il est obligé de se réduire à deux cardinaux, parce que, s'il en créait trois, ce serait une véritable promotion qui donnerait ouverture immédiatement aux recommandations des couronnes.

« Faute d'instructions relatives à la commission dont Votre Majesté a daigné me charger, je perds à Rome, Sire, des moments bien précieux pour en accélérer le succès. J'attends des ordres à ce sujet avec impatience,

et j'espère de pouvoir en rendre bon compte, surtout si j'en suis le seul dépositaire, car le moindre renfort apparent me gênerait et m'affaiblirait beaucoup. Il ne faut pas que la même affaire ait plus d'un agent à Rome, où l'on sait parfaitement l'art de diviser pour embrouiller, et d'attribuer les délais aux mésintelligences que l'on fait naître, quand on veut gagner du temps.

« J'adresse aujourd'hui deux brefs du pape à M. l'archevêque de Reims, l'un pour lui individuellement, et l'autre pour sa province ecclésiastique en réponse à une lettre de félicitation écrite au pape. Ce prélat sera satisfait des sentiments que le pape lui témoigne. Je ne lui dis rien de l'affaire dont je suis chargé ici pour lui. Je suis, etc. »

« Post-Scriptum [1]. — En parlant de l'armistice, le roi de Sardaigne a dit publiquement: Dieu sait tout, M. le baron de Thugut quelque chose, et l'Empereur rien du tout. »

Les chaleurs de Rome en chassaient le monde officiel ; Maury, malgré son désir de servir le roi, fait comme tout le monde. Avant de partir, il écrit, à la date du 16 août :

« Sire, ne pouvant pas recevoir avant la fin de septembre les instructions que j'ai demandées à Votre Majesté pour exécuter en connaissance de cause ses ordres et ceux de son auguste allié, je me dispose à retourner à Montefiascone, où m'appellent les affaires de mon diocèse. Je suis si voisin de Rome qu'une demi-journée me suffira pour m'y rendre au moment où je serai en état de demander avec précision ce que l'on désire.

1. Le Post-Scriptum est en chiffre.

« Les Français, qui s'étaient avancés jusqu'à Pesaro, ont évacué volontairement cette ville où le gouvernement pontifical a été immédiatement rétabli. Ils se sont ensuite retirés de Césène et de Forli. Il est hors de doute qu'ils abandonnent Ravenne et toute la Romagne, peut-être même Bologne et le Bolognais jusqu'au fort Urbin du côté de Modène. Cette retraite rassure totalement l'État de l'Église contre le danger d'une invasion dont il était menacé, et le gouvernement a grand besoin de cette tranquillité, soit pour se réorganiser sans trouble, soit pour se procurer du dehors les grains nécessaires à la subsistance du peuple. Le pain se vend déjà ici quatre sols et demi de France la livre de douze onces. Le moindre renchérissement du blé produirait dans ce pays ruiné tous les effets désastreux d'une véritable famine.

« Le pape a établi une congrégation nombreuse et active pour préparer les instructions qu'il faudra donner à Mgr Spina, s'il va traiter à Verceil avec un agent du consul Bonaparte. Les principes, sur lesquels cette négociation doit s'appuyer, doivent en rendre le succès prodigieusement difficile. J'ai et j'aurai les yeux très ouverts sur les précautions que doit prendre le Saint-Siège pour donner une base raisonnable aux conférences qui pourront s'ouvrir. Dès que la congrégation aura terminé ce travail, elle s'occupera de la nouvelle formule du serment qu'on exige en France des fonctionnaires publics. La déplorable acceptation, qu'en a faite M. l'archevêque d'Auch, auquel on affecte de supposer beaucoup de partisans dans notre clergé, servira de prétexte au cardinal Antonelli pour prolonger la discussion qui sans cet incident aurait été très

courte. L'opposition bien prononcée de la très grande majorité des évêques de France doit en imposer aux théologiens et aux canonistes romains, et leurs raisons sont encore d'un plus grand poids que leur autorité. Un confesseur, qui se serait lié par une pareille promesse, ne pourrait ni refuser l'absolution à un acquéreur de biens usurpés, sans trahir son engagement, ni l'accorder sans violer les lois les plus évidentes de la justice et de la morale.

« Le pape ayant envoyé son maître de chambre à M. le duc de Berry pour savoir de ses nouvelles après sa chute de cheval, dont il ne se ressent pas le moins du monde, j'ai demandé pour ce prince à Sa Sainteté une audience de remercîment. Elle lui fut donnée dimanche dernier avec l'appareil et la distinction d'un petit-fils de France. Le jour du consistoire public où le Saint-Père a décoré du chapeau les nouveaux cardinaux Caracciolo et Consalvi, M. le duc de Berry a eu les honneurs d'une tribune faite exprès et ornée comme celle du roi et de la reine de Sardaigne, qui était vis-à-vis la sienne. C'est un honneur qu'on n'accorde à Rome dans les consistoires et dans les chapelles papales qu'aux maisons régnantes. J'en ai fait jouir également notre prince hier, fête de l'Assomption, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où le pape a tenu chapelle. On me proposait de lui donner place dans la tribune du roi de Sardaigne ; mais j'ai écarté cette inconvenance en observant que l'espace serait trop étroit pour recevoir le cortège, que doit avoir un petit-fils de France, quand il se montre à Rome en forme publique. M. le comte Damas et M. le Bailli de Crussol étaient avec leurs cordons bleus à la tête des gentilshommes

français qui accompagnaient Son Altesse Royale.

« J'ai appris, Sire, que M. le cardinal Braschi ayant réclamé son palais de secrétaire des brefs dans lequel est logé, depuis l'arrivée des Napolitains à Rome, M. le général Acton, frère du ministre de ce nom, il avait été question de marquer son logement au palais de l'académie de France. Le général Naselli, qui commande ici les troupes auxiliaires de Naples, s'est refusé à cet arrangement, en disant que ce palais avait été conquis par les armes de son maître,et qu'il ne pouvait pas en disposer sans son ordre. En conséquence, j'ai écrit à M. le ministre Acton pour réclamer au nom de Votre Majesté cette maison dans laquelle personne n'est et n'a été logé depuis le départ du pape Pie VI. J'ai écrit en même temps à M. le général Naselli pour l'informer de la demande que je faisais à Palerme, et pour le prier d'agréer que je fisse loger provisoirement dans ce palais abandonné un nommé Jean Baillet, ancien, fidèle et honnête domestique de MESDAMES. Il m'a répondu sur-le-champ, de la manière la plus obligeante, qu'il ne doutait pas du prompt succès de ma requête, et qu'en attendant j'étais bien le maître d'établir sans aucuns gages le concierge que je proposais : ce qui a été exécuté immédiatement. Malheureusement, Sire, il est un peu tard pour prendre possession de ce palais. Les Français en avaient déjà pillé les plus beaux meubles, et les Napolitains eux-mêmes ont mis la dernière main à cette spoliation totale. Dès que la cession m'en sera faite par la Cour de Naples, qui ne parlera probablement pas de conquête entre proches parents, je me mettrai en activité pour recouvrer au moins les tapisseries des Gobelins qu'on prétend être

encore à Rome, et que je vais faire surveiller. Ce palais est très logeable et n'exigerait que des réparations peu dispendieuses, dont je me chargerais volontiers au moment où je croirais pouvoir m'y établir. Quelques petits loyers des boutiques qui en dépendent suffiraient ensuite pour l'entretien ordinaire du bâtiment. Il y reste encore une belle statue en marbre de Louis XIV, que d'honnêtes gens ont cachée dans une cave et une cinquantaine de statues ou bustes en plâtre qui méritent qu'on les conserve avec soin, ainsi que deux superbes glaces qui ont échappé par miracle à cette double irruption de Vandales. Un ministre de Votre Majesté ne saurait avoir à Rome un logement plus convenable sous tous les rapports. Je la supplie de me donner ses ordres à ce sujet, et j'épierai sans bruit une occasion favorable pour les exécuter. Si M. le duc de Berry devait prolonger son séjour dans cette capitale, je tâcherai de mettre ce palais en état de le recevoir, et ce serait par ce prince lui-même que j'en ferais reprendre possession. C'est le plus beau quartier de Rome.

« M. Labrador, nouveau ministre d'Espagne, vient d'arriver ici. On croit qu'il appartient à l'école de son prédécesseur. Il a les joues toutes couvertes de barbe à la jacobine, et il ne paraît former au palais d'Espagne qu'un établissement assez précaire. Il ne prend que des carrosses de louage. Les prélats, qui l'ont vu à Valence, le croient fort enthousiaste de la révolution française, et par conséquent de toute la doctrine religieuse et politique qui lui a servi de fondement. Dès sa première audience, il a demandé au pape un chapeau de cardinal pour le jeune archevêque de Séville qui est dans sa vingt-cinquième année, et qui porte à présent le nom

et les armes de Bourbon. Le pape a promis sur-le-champ de la meilleure grâce du monde de faire incessamment cette promotion dans un consistoire qui n'aura point d'autre objet, conformément à l'usage établi pour les maisons souveraines. On croit qu'il remplira son engagement dans le courant de septembre. Son intention est de faire ensuite plusieurs promotions partielles de deux cardinaux, en attendant qu'il puisse faire une promotion générale. Le cardinal Lorenzana, qui s'était arrêté à Bologne depuis la fin du conclave pour y attendre les ordres de sa Cour, vient s'établir à Rome où on lui prépare un palais. On en conclut que le roi d'Espagne ne veut pas qu'il retourne dans son diocèse de Tolède ; qu'il obtiendra même aisément sa démission, et que ce siège est destiné au nouveau cardinal de Bourbon qui sera en même temps archevêque de Tolède et de Séville. Séville vaut quinze cent mille livres, et le revenu de Tolède est de trois millions de livres tournois, ou douze millions de réaux. L'infant don Louis, son père, était pourvu de ces deux archevêchés [1].

« On assure dans ce moment que les Français veulent retourner à Pesaro. Ils sont très acharnés contre le roi de Naples, et il sera bien cruel pour nous de

1 Louis de Bourbon, fils de Philippe V, né en 1727, avait été créé cardinal le 19 novembre 1735 âgé de 8 ans, et pourvu de l'administration des diocèses de Tolède et de Séville, jusqu'à ce qu'il fût en âge de recevoir les Ordres et d'être préconisé. Mais ce religieux prince, ne se sentant aucune vocation, n'hésita pas à renoncer à la pourpre et aux immenses revenus qui lui étaient promis ; il se maria et vécut loin de la Cour, à Cadahalpo où il mourut en 1785. Son fils Louis de Bourbon, né le 22 mai 1777, fut créé cardinal le 20 octobre 1800 et nommé archevêque de Tolède avec l'administration de Séville le 22 décembre. Il mourut à Madrid en 1823.

nous trouver sur leur passage, s'ils avancent sur notre territoire pour assouvir dans les États de ce prince la vengeance dont ils sont animés contre lui. Nous ne jouirons d'aucune tranquillité, tant que nous aurons de pareils voisins. Je suis, etc.

IV.

Maury, on l'aura remarqué, ne dit plus rien qu'incidemment de ses craintes relativement au projet de négociations religieuses entre le Saint-Siège et le nouveau gouvernement français. Il devinait l'irritation que ce projet devait exciter dans l'esprit de son royal correspondant, au lendemain de la reconnaissance par le pape des droits du roi usurpés par le premier consul. Il attendait avec angoisse la lettre qui lui apporterait l'expression du mécontentement de l'exilé de Mittau. Elle ne devait plus tarder à lui être remise.

Mais, avant de passer à ce récit, donnons ici encore un détail des missions auxquelles son titre de protecteur amenait Maury à s'occuper en Cour de Rome. Celle-ci a trait à la grande question si française et si catholique des missions du Levant.

Le comte de Saint-Priest en écrivait de Vienne, le 17 août 1800, au cardinal protecteur.

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre particulière dont Votre Éminence m'a honoré le 12 du mois dernier. Je ressens une véritable satisfaction des sentiments qu'elle me conserve, et j'y mets le plus grand prix.

« Le roi m'a donné ici une mission que je n'ai pu remplir par le malheur des circonstances. Le mauvais

état de ma santé et de celle de ma femme m'oblige à aller y chercher remède aux eaux miraculeuses de Tœplitz. Mon âge fixait déjà la fin de ma vie politique, et les infirmités m'y confirment.

« Je remercie Votre Éminence de l'attention qu'elle a bien voulu donner à nos représentations relativement à M. Brunet. Par sa lettre du 4 juillet à un de ses confrères ici, il n'était pas informé de l'avantage que Votre Éminence a remporté en sa faveur.

« Voici une note [1] relative à l'état de cette Congrégation au Levant. Elle en sera exclue par le fait, si on ne vient pas à son secours. Il serait nécessaire que la Propagande écrivît au vicaire apostolique et à un substitut aux fins que la note présente.

« J'ai l'honneur, etc. — Le comte DE SAINT-PRIEST. »

1. *Note pour S. É. Mgr le cardinal Maury.* — La nécessité de ne pas laisser troubler sans fruit la tranquillité des missions du Levant, de soutenir le zèle des missionnaires, de cimenter la bonne harmonie entre eux et les ecclésiastiques du pays, de ne pas les réduire à la mendicité après un travail pénible et honorable de dix-sept ans, et de ne pas les exposer à la critique, ainsi qu'au mépris des indigènes de toute nation, sort assez commun dans les revers, engage à invoquer la médiation de S. É. Mgr le cardinal Maury, afin qu'il daigne solliciter auprès du Saint Père :

1° — Une recommandation aux ordinaires locaux en Turquie de défendre aux catholiques toute démarche tendant à les mettre en possession des établissements de la congrégation de la mission, ou à en faire sortir même provisoirement les missionnaires.

2° — La permission au vicaire général actuel de cette Congrégation d'entretenir à Constantinople tel nombre de ses prêtres, qu'il jugera convenable, même avant qu'il leur soit accordé d'y rentrer dans leur établissement de Saint-Benoît, dont le gouvernement Ottoman a mis en possession les prêtres Levantins, après sa déclaration de guerre aux Français.

3° — L'injonction à l'économe de Saint-Benoît de prélever annuellement sur les revenus de cette maison de quoi nourrir à Constantinople, hors de cet établissement, deux prêtres et un frère de cette même Congrégation, jusqu'à leur rentrée dans cette résidence.

CHAPITRE SECOND.

LES CONFÉRENCES DE VERCEIL.

SOMMAIRE. — Irritation de Louis XVIII aux premières nouvelles des négociations sollicitées par le Premier-Consul. — Craintes et difficultés de Maury à Rome. — Son premier entretien avec Pie VII relativement aux négociations. — Départ de Mgr Spina pour Verceil. — Mémoire du cardinal Maury au pape relativement aux conférences de Verceil. — Lettre à Mgr de Boisgelin. — Louis XVIII invite Maury à demander la coadjutorerie de Paris pour l'abbé Edgeworth. — Maury est également invité à demander au pape sa médiation entre « l'héritier et l'usurpateur du trône de Saint-Louis ». — Instructions du roi relatives au projet de négociations entre le Saint-Siège et la France. — Autres instructions et instances de Louis XVIII.

I.

AINSI que Maury l'avait bien prévu, la première nouvelle des ouvertures faites au cardinal Martiniana par le Premier-Consul excita une vive inquiétude à Mittau. La lettre ou, pour parler comme le protocole, la note [1] du 17 août 1800 traduisit avec

---

1. Cette note chiffrée était accompagnée de l'importante lettre d'envoi que voici:

« L'absence de M. le comte de Saint-Priest me procure l'avantage d'adresser à Votre Éminence une note du roi servant de réponse à la lettre que vous lui avez écrite le 12 juillet. Sa Majesté l'a rédigée dans la même forme que toutes les notes officielles qu'elle a fait expédier depuis le départ de son ministre. Mais, si vous n'y retrouvez pas la main du roi comme dans celle dont vous faites un si juste éloge, vous y retrouverez les mêmes lumières, le même esprit, la même âme. Il me charge, Monseigneur, de vous parler de quelques objets particuliers qui ne devaient pas faire partie d'une note aussi importante.

« Le roi désire que vous fassiez au pape ses remercîments de ce qu'il lui

véhémence cette première impression du royal exilé. Nous croirions l'affaiblir en essayant de la commenter.

« Un des plus grands malheurs de la position du roi est que Sa Majesté n'apprenne jamais les choses qui peuvent le plus l'intéresser que lorsqu'elles sont à peu près faites, et que par conséquent elle n'y apporte jamais que des remèdes tardifs. Tel est le cas où elle se trouve en ce moment pour une affaire, peut-être la plus importante qui est passée par ses mains. Le roi est bien éloigné de faire des reproches au cardinal Maury.

a fait dire, et sur le chapeau en général, et sur M. l'archevêque de Reims en particulier. A l'égard de ce dernier, Sa Majesté accepte pour le moment la nomination *in petto* sans se désister d'insister pour la nomination publique ; et si elle trouvait moyen de subvenir aux frais que cette nomination exige, peut-être même de rassurer le pape sur d'autres inquiétudes qu'elle pourrait lui causer, il vous serait facile, Monseigneur, de le convaincre que dans les circonstances actuelles les vertus et la naissance de M. l'archevêque de Reims sont une dotation bien suffisante pour la haute dignité que Louis XVIII, comme roi, comme homme et comme fils, désire dûment de le voir revêtu. Le roi ne pense pas qu'il soit temps encore de lui parler de la démarche que Sa Majeté a faite pour lui, et il vous sait très bon gré de lui réserver le plaisir d'en instruire ce digne prélat, lorsque le moment en sera venu.

« La conduite du marquis Ghislieri ne surprend point le roi, non plus que celle du cardinal Roverella qui était, ce me semble, de la minorité dans le conclave, et Sa Majesté est sensible à la désertion de Mgr Consalvi, sur qui elle croyait pouvoir compter. Le roi voit avec peine le pape retirer sa confiance au respectable cardinal Albani ; et quoiqu'il ne puisse être étonné de son animadversion contre la Cour de Vienne, il craint qu'elle ne l'emporte trop loin. Mais surtout il s'en rapporte à vous, Monseigneur, pour faire sentir au pape que c'est du sang de Louis XVIII et non d'un usurpateur hypocrite que le Vatican peut espérer de recevoir son lustre et sa stabilité. Il espère au surplus que les lettres du Protectorat qu'il vous a fait expédier, suffiront pour autoriser vos réclamations contre le dessein de donner l'administration de la maison de Saint-Louis.

« Je prie Votre Éminence de recevoir mes remercîments pour la protection efficace que vous avez accordée à M. l'abbé Camus et d'agréer l'hommage du tendre attachement et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Le comte D'AVARAY. »

Il a instruit Sa Majesté aussitôt qu'il l'a été lui-même; mais il n'est pas moins vrai que l'affaire est déjà bien avancée. Qu'importe, s'il doit y avoir des conférences, qu'elles se tiennent à Rome, à Paris ou à Verceil ? Le pape a cru bien faire sans doute; mais dans le vrai il s'est conduit comme un enfant [1], car le fait est que, dans l'espoir d'éluder, il a cependant accepté la proposition du consul Bonaparte: il faut donc raisonner dans cette hypothèse.

« Le roi n'est pas aussi frappé que le cardinal Maury paraît l'être des difficultés qui, selon lui, s'opposent à la réunion de l'Église prétendue gallicane avec l'Église romaine. Les décades, on les supprimera: le consul Bonaparte a trop de jugement pour ne pas sentir que le nouveau calendrier est détesté en France; que, même en voulant admettre une tolérance universelle, on ne peut le laisser subsister, parce que tout ce qui a, ou du moins professe une religion, catholiques, protestants, juifs, musulmans, ont un jour consacré au Seigneur qui revient tous les sept jours, et que ceux qui n'en ont point ne se soucient pas plus du decadi que du dimanche. Le serment, on l'abolira: le consul Bonaparte ne s'embarrasse guère d'une vaine formalité. L'instabilité d'un clergé salarié... on promet de le doter. Le divorce... on sanctionnera les mariages qui en ont été jusqu'à présent la suite [2], on l'abolira pour

1. Nous n'avons pas besoin de dire que la vérité historique seule nous oblige à laisser passer des reproches aussi violents et des expressions aussi peu mesurées, qu'explique, sans les excuser, l'irritation du moment. Cette observation s'applique à plus d'un autre passage de ce genre dans les lettres qui vont suivre.

2. Comme si l'Église pouvait jamais accepter qu'un pouvoir civil ratifiât la dissolubilité d'un lien sacramentel et indissoluble.

l'avenir; et si le consul Bonaparte se dégoûte d'une femme surannée, que le débordement des mœurs et la guillotine ont placée dans son lit, s'il veut avoir des enfants, on trouvera facilement des nullités dans leur mariage. La destruction des collèges et des séminaires: on les rétablira. Les premiers seront remplis de professeurs dévoués à l'usurpateur, et les autres ne seront pas à craindre pour lui, quand les évêques eux-mêmes auront fléchi le genou.

« Voilà pourtant les difficultés entrevues en supposant quelque durée à la puissance de l'usurpateur. Elles sont faciles à lever ; mais il en est une plus forte et qui dans le moment est tout à la fois un motif d'espérance et de crainte : c'est le corps actuellement existant du clergé français. Le pape se résoudra-t-il à le sacrifier, exposera-t-il la France à un schisme plus terrible que celui dont il veut la tirer ?

« Le consul Bonaparte dit qu'il désire d'*établir un clergé vierge ; que plusieurs des évêques n'ont émigré que pour cabaler, et qu'il ne veut pas les reprendre ; qu'on traitera de leur démission*, etc. Ici le roi aperçoit deux moyens que l'usurpateur se réserve pour former un clergé à son gré. Il exclura 1° ceux des évêques qui refuseront de reconnaître son autorité, 2° ceux encore qu'il voudra accuser d'avoir cabalé. On ne peut s'empêcher de dire ici quelques mots sur ce premier article. Le roi a lu les raisons qu'ont déduites les évêques de Langres et d'Alais [1] pour justifier le serment exigé. Ils distinguent deux personnes dans un évêque, le sujet et le pasteur ; et pour faire valoir le dernier, ils s'appuyent

1. Louis-François de Beausset, plus tard cardinal et auteur d'ouvrages fort goûtés, né à Pondichéry le 14 décembre 1748, sacré le 18 juillet 1784.

de la conduite des évêques, de saint Grégoire lui-même au sujet des fréquents changements d'empereurs qui ont eu lieu pendant les premiers siècles de l'Église, et de ce qui se passe en temps de guerre, lorsque une ville on une province tombent au pouvoir de l'ennemi. Ni l'un ni l'autre de ces exemples ne peut s'appliquer au cas présent. On peut dire avec vérité que la dignité impériale était plutôt un besoin pour l'empire qu'un droit ; et comme l'extermination de la famille régnante était toujours la suite de son détrônement, il n'était pas possible de lui garder fidélité : il fallait donc suivre le torrent. Ce qui se passe de nos jours en temps de guerre ne conclut pas davantage. Le souverain qui la déclare sait que ses provinces peuvent être envahies ; il donne par sa déclaration même un consentement virtuel au serment qui les mettra sous la protection du vainqueur, dont elles peuvent même devenir la possession légitime à la paix. Ici la chose est différente. La famille royale n'est point éteinte ; et la révolte qui a renversé le trône ne peut en rien se comparer au bouleversement occasionné par la guerre et légitimé par un traité de paix. C'est ainsi que pensent la plupart des évêques de France. La preuve en est dans le mémoire de l'évêque d'Uzès, dans la lettre que les évêques de la province de Narbonne ont écrite au pape, dans tous les écrits de l'évêque de Boulogne, etc. Croit-on que M. l'archevêque de Reims, que les évêques de Clermont, de Castres [1], enfin tous les prélats qui sont la gloire de l'Église Gallicane, et on peut dire, de la religion elle-même, se prêtassent à plier le genou devant

1. Jean-Marc de Royère, né au château de Budesol en Périgord le 1 octobre 1727, sacré évêque de Tréguier le 26 avril 1767.

Aman? Ce seraient donc des cabaleurs, ils recueilleraient, pour fruit d'une constance, d'une fermeté dignes des martyrs, d'être rejetés par le père commun des fidèles, il leur demanderait leur démission ! Pourraient-ils la donner en conscience ? Mais admettrait-on que quelques-uns d'entre eux ont cru devoir sacrifier les pasteurs au troupeau, certes, le plus grand nombre s'y refuserait. Quel parti prendrait alors le Souverain-Pontife? Lancerait-il un anathème sur eux ? Ils braveraient la foudre en respectant la main. Les déclarerait-il déchus de leurs sièges ? Il sait bien qu'il ne le peut pas. Non, jamais Pie VII n'établira lui-même un schisme, un schisme affreux, et bien plus effrayant pour l'Église que celui du XIVe siècle.

« Telle serait cependant pour elle la conséquence de la condescendance de son chef au désir de l'usurpateur, et ce ne serait pas la seule. Je n'ai parlé jusqu'à présent que des pasteurs du premier ordre. Croit-on qu'il y ait moins de vertus dans le second ? Suppose-t-on que le respectable curé Fournetz qui, comme le diacre Laurent, était déterminé à suivre son évêque au supplice, l'abandonnât même après que le Saint-Siège aurait faibli ? Croit-on qu'un prêtre éclairé et vertueux consentît à prendre une cure ou un évêché ainsi vacant ? Que serait-ce donc que ce clergé vierge ? Ce qu'est aujourd'hui le clergé constitutionnel, un ramassis de bandits et d'ignorants, *omnium peripsema.*

« Ces considérations présentées au père commun des fidèles, par cette bouche éloquente dont les accents ont plus d'une fois suspendu la fureur d'une assemblée impie, ne peuvent manquer leur effet. Le roi ne crain-

dra pas d'y en ajouter d'autres qui lui sont personnelles. Les prêtres courageux qui retiennent un si grand nombre de vrais Français perdraient presque tout leur crédit sur eux le jour qu'ils cesseraient d'être d'accord avec le vicaire de JÉSUS-CHRIST, et le caractère prononcé de Pie VII ferait bien plus de mal à la cause royale que les incertitudes de son prédécesseur. Quoi! ce serait au moment où, pénétré de satisfaction et de joie d'avoir enfin reçu sa bénédiction paternelle, le roi propose au pape de mettre le concordat en vigueur, qu'il l'exécuterait avec l'usurpateur ; ce serait alors qu'il vient de faire dire à Sa Majesté, qu'il ne ferait jamais cardinal aucun évêque français sans son agrément, ou plutôt sans sa sollicitation formelle, qu'il se prêterait à instituer des évêques en France, non seulement sans l'agrément du roi, mais contre son vœu, mais sur la demande de celui qui naguères nommait des cadis ? Ah ! cela est impossible, et le cardinal Maury n'aura pas besoin de déployer son éloquence pour faire triompher dans cette circonstance la cause de l'Église et du trône.

« L'empereur de Russie, toujours grand et généreux, vient d'assurer au comte de Caraman, ministre plénipotentiaire du roi à Pétersbourg, un traitement annuel de 1000 ducats, et en a fait parvenir l'avis à Sa Majesté de la manière la plus paternelle et la plus amicale. — LOUIS. »

II.

Maury avait grand besoin d'être excité, comme il le fut par la note royale. Un peu de découragement

même semble s'être glissé dans son âme, à la veille d'une lutte où sa connaissance des hommes et des choses lui faisait présager l'insuccès. Du moins, c'est ce qui nous semble ressortir d'une lecture attentive de la dépêche suivante, adressée de Montefiascone à M. le comte d'Avaray, le 15 septembre 1800, dix jours avant l'arrivée de la note qu'on vient de lire.

« J'ai l'honneur de vous accuser, Monsieur le comte, la réception des deux lettres dont vous m'avez honoré le 3 juillet et le 17 du mois d'août. J'ai trouvé dans le premier paquet les lettres patentes de la protectorerie des Églises de France et de Corse, qui sont entièrement conformes pour le fond à celles que nos rois ont toujours fait expédier, mais elles sont beaucoup mieux rédigées dans la forme, et j'en ai aisément reconnu l'auguste auteur qui possède au plus haut degré et dans les plus petits détails la science de son rang, au point de savoir dans la perfection le métier de tous les agents qui doivent le servir. La France serait bien étonnée et bien heureuse, si elle voyait un pareil génie consacrer toute son activité à sa réhabilitation. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai reçu ce nouveau gage de la bonté et de la confiance du roi avec la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance. Daignez en être l'interprète et le garant, Monsieur le comte, en mettant aux pieds de Sa Majesté l'hommage de mon dévouement sans réserve et sans bornes. Je vais épier à Rome un moment opportun pour parler au pape de cette protectorerie. Tous les temps sont propres à en remplir les fonctions avec zèle, et entr'autres bons offices que je rends journellement à nos évêques,

j'ai enfin obtenu les facultés qu'ils m'avaient chargé de solliciter relativement aux ordinations, dont je parlai au commencement de ma dépêche du 12 juillet ; mais les circonstances ne sont nullement favorables pour développer ce caractère public. Mon avis est de ne demander aucune espèce de grâce au pape, et de n'insister auprès de lui qu'en faveur des principes, jusqu'au dénouement des négociations qu'il va ouvrir avec Bonaparte. Quel acte de courage pourrait-on attendre de lui, tandis que les Français occupent Bologne et Pesaro ? Pour bien servir la bonne cause, il ne faut pas lui nuire en sollicitant pour elle, sans aucun espoir de succès, une espèce de triomphe apparent, dont il ne résulterait même rien de décisif.

« La même considération de prudence ne permet pas de poursuivre la restitution et l'administration des établissements français dans les États du pape. Vous verrez, Monsieur le comte, par la lettre ci-jointe de M. l'abbé de Lestaches, que l'entrée de M. l'abbé Cornu dans la communauté de Saint-Louis est suspendue sans aucun terme défini. Ce délai me déplaît fort, mais je dissimule mon mécontentement, et, pour mieux servir votre protégé, j'ai l'air d'approuver moi-même ce retard, qu'on aurait dû mieux calculer avant de s'engager avec moi. Il faut trouver toutes les raisons bonnes, quand on ne peut pas les réfuter par des ordres absolus. Ma lettre au roi renfermera d'autres détails sur ces établissements. M. l'abbé de Lestaches a de l'esprit et montre du zèle pour le service du roi. Il était le dépositaire exclusif de la confiance de M. le cardinal de Bernis, et j'avoue que ce titre seul ne lui donnerait nul droit à la mienne. Mais je ne m'occupe

que des intérêts de Sa Majesté, et je sacrifierai toujours tout à ce devoir sacré. Nous avons besoin de M. de Lestaches pour connaître peu à peu cette administration très embrouillée. En conséquence je le traite à merveille, et je l'emploierai volontiers dans le temps à réparer avec moi les désordres dont il a été le spectateur. On prétend qu'il est salarié d'une manière avantageuse, et peut-être exorbitante, sur les revenus de nos établissements. Ce sera le dernier article qu'il faudra examiner avec lui. Les autres vices de l'administration sont incomparablement plus essentiels à corriger. On a contracté des dettes énormes dans les dernières années de la vie du cardinal de Bernis, et je regrette pour l'honneur de sa mémoire de trouver ses héritiers parmi les créanciers de la maison de Saint-Louis, à laquelle il prêta pour quatre cent mille livres de cédules, dans un temps où ce papier monnayé subissait déjà une dépréciation considérable. Je m'instruis en silence des maux et des remèdes, pour pouvoir m'occuper du prompt rétablissement de l'ordre, dès que l'autorité du roi pourra nous affranchir de la dépendance d'une visite apostolique qui soumet tous ces établissements au cardinal Zelada.

« M. le comte de Saint-Priest m'écrivit de Vienne le 17 du mois d'août, une lettre dans laquelle, en m'annonçant *qu'il allait prendre avec sa femme les eaux de Tœplitz, il me disait que son âge fixait la fin de sa vie politique, et que ses infirmités l'y confirmaient.* Quoique cette phrase ne soit pas obscure, elle aurait pu être sans doute plus claire et plus précise, et elle me laisse ignorer s'il s'agit d'une retraite immédiate et absolue. Il joignit à cette lettre une note relative

aux établissements des lazaristes français dans le Levant, pour m'engager à traiter avec la Propagande de leur rétablissement à Constantinople dans leur maison de Saint-Benoît à l'exclusion de tous autres missionnaires, et pour demander subsidiairement, sur les revenus de Saint-Benoît, l'entretien de deux prêtres et d'un frère lazariste à Constantinople. J'ai traité cette affaire avec le cardinal Borgia, préfet de la Propagande. J'ai appris que les lazaristes s'étaient ruinés eux-mêmes dans leur établissement de Noli, que le sieur Viguier, préfet de cette mission, ayant abandonné son ministère pour se livrer à des spéculations commerciales sur la teinture des toiles de coton, s'était attiré la haine des teinturiers turcs; qu'ayant été obligé par ses créanciers de fuir de Noli, il était parti pour Vienne, où il avait établi la même manufacture qui l'avait ruiné à Noli. Le cardinal Borgia lui opposa les canons de l'Église contre les clercs qui font le commerce, et lui défendit de retourner à Noli, où il était revenu prendre possession de l'église de Saint-Benoît, et où sa présence pouvait exciter les plus grands troubles. J'ai su seulement à la Propagande que le sieur Viguier s'était rendu de Vienne à Trieste pour y établir son commerce, et l'on ignore ce qu'il est devenu. Les lazaristes ayant ainsi quitté la maison de Saint-Benoît, et ne vivant plus en communauté, la Propagande ordonna au supérieur des missions de Noli de leur retirer la permission d'exercer le saint ministère. Les lazaristes se sont soulevés contre l'interdit, et ont donné lieu à d'autres plaintes graves. Il y a une très grande animosité entre eux et le clergé du Levant. On se plaint à Noli qu'ils y ont prêché des principes moder-

nes et auparavant inconnus dans le Levant, spécialement les quatre articles du clergé de 1682. Je joins ici la lettre du cardinal Borgia, afin que le roi ait cette pièce originale sous ses yeux pour pouvoir répondre aux Lazaristes, s'ils ont recours à son autorité. Le cardinal Borgia est mon ami, et il est fort dévoué à la personne du roi, qu'il me désigne dans sa lettre sous le nom de *Altissimo personaggio* [1] — Je me réfère à ma dépêche pour les autres affaires, dont j'ai à rendre compte au roi. — Agréez, etc. »

III.

Enfin, la note arriva, et, le jour même, 25 septembre, Maury écrivait de Montefiascone à son auteur:

1. C'est parce que nous nous sommes imposé la loi de reproduire intégralement le texte de Maury, que nous devons, à notre très grande répugnance, laisser subsister tout ce paragraphe, odieusement calomniateur pour les dignes missionnaires lazaristes. Le cardinal ne répétait que ce qu'il avait entendu dire à la Propagande, mais, deux ans après, la vérité éclata dans tout son jour, ainsi qu'il est raconté dans l'*Historique de Saint-Benoît de Constantinople*, par un prêtre de la Mission (p. 67 à 99). Des documents cités par le docte annaliste, il résulte : 1° — que les Lazaristes n'ont jamais eu de confrères à Noli ; 2° — que M. Viguier, nommé à Constantinople pour remplacer les jésuites, y rencontra des difficultés inouïes, spécialement de la part de deux anciens missionnaires sécularisés, de la part des indigènes et même de l'autorité du lieu. De là mille inventions sottes et calomnies noires qui, un moment, eurent la fortune d'être écoutées à la Congrégation de la Propagande. Les confrères furent même chassés de Saint-Benoît, où ils faisaient le plus grand bien. Mais bientôt, Rome, étudiant à fond la question, revint de ses préventions et le cardinal Borgia lui-même rendit justice aux dignes prêtres de la Mission, en leur faisant restituer cette maison, qui leur avait été enlevée par la violence, au moyen d'une sorte d'émeute provoquée par la calomnie. Preuve nouvelle du soin avec lequel les supérieurs doivent toujours éclaircir les accusations qui paraissent les mieux fondées, et se garder, suivant la règle de saint Isidore, de condamner jamais un accusé avant de l'avoir entendu. *Nullum damnare nisi discussum.*

« Sire. — Je viens de recevoir avec un étonnement toujours croissant la superbe note que Votre Majesté a daigné m'envoyer le 17 du mois d'août. Elle est sans compliment au-dessus de tous les éloges, et on est trop heureux d'avoir à suivre un pareil guide en servant un tel maître. Je contiens à regret les justes hommages de mon admiration, de peur qu'une âme grande et simple, à qui un chef-d'œuvre coûte si peu, ne les confondît par modestie avec les insipides impostures de l'adulation. Oui, sans doute, Sire, c'est un malheur, c'est le plus grand malheur de la position de Votre Majesté, qu'elle se trouve à l'extrémité de l'Europe, et que ses zélés serviteurs reçoivent si tard ses ordres, ou plutôt profitent si tard de ses lumières; car le zèle seul ne suffit pas pour y suppléer. Cependant, quoique la grande affaire, dont je viens lui rendre compte, paraisse déjà fort avancée, elle n'est pas terminée à beaucoup près, et j'ai le temps de me faire entendre. Je reprends mon récit.

« Dès que je fus instruit de la destination de Mgr Spina, archevêque de Corinthe, je songeai à me procurer des conférences approfondies avec ce prélat. Il eut de son côté la même pensée, et nous passâmes ensemble trois matinées consécutives. Je le trouvai doux, honnête, porté au bien, doué d'un esprit sage et modéré, mais dépourvu de toutes les connaissances théologiques et même canoniques, très peu instruit de notre Révolution, bien persuadé que la religion catholique ne pouvait se rétablir en France qu'avec la monarchie, plein de zèle et d'admiration pour Votre Majesté. Il me demanda d'abord quels livres je lui conseillais de lire. Je le surpris beaucoup en lui indiquant le célèbre édit

de 1695 et les lois ecclésiastiques de d'Héricourt. Je ne lui expliquai pas alors plus clairement mes intentions.

« Je vis le même jour dans l'après-midi le religieux dont j'envoyai une lettre à Votre Majesté le 14 mars dernier. Je lui demandai quel était son motif et quel était son espoir en acceptant des conférences avec un homme, qui a pour théologiens l'abbé Sieyès et l'évêque d'Autun. Il me répondit avec candeur que son ministère l'obligeait d'écouter tout le monde; qu'il se donnerait un tort inexcusable, et s'exposerait à des dangers terribles en refusant d'entendre des propositions d'accommodement, sous le prétexte qu'il ne pouvait pas se fier aux intentions; qu'il ne se laisserait pas tromper; qu'on devait le juger à la fin et non pas au commencement d'une négociation pareille; que, si on agissait avec lui de bonne foi, ce serait un puissant et évident moyen de servir utilement Votre Majesté; qu'au surplus, indépendamment de tout autre résultat, les Français étaient à Bologne et à Pesaro; qu'il avait grandement peur de leur voisinage, et que ce commencement d'invasion lui inspirait une immense responsabilité; que déjà, par l'heureux succès de ses premières explications sur le nouveau serment, il se croyait quitte de toute poursuite en faveur de la dernière promesse de fidélité; qu'il fallait gagner du temps au lieu de rompre; que les Anglais eux-mêmes s'étaient prêtés à une condescendance politique très contraire à leurs principes, en traitant avec les usurpateurs; enfin, qu'il fallait le laisser faire et attendre.

« Je crus, Sire, que ces considérations n'étaient pas dénuées de fondement, et d'ailleurs il fallait bien avoir

l'air de s'en contenter, car les conférences étaient acceptées, et j'aurais déplu inutilement en me prononçant trop fortement contre une négociation, qu'il était sage de diriger et qu'il n'était plus temps de proscrire. Je me souvins que le plus illustre de mes prédécesseurs, le cardinal d'Ossat, disait à Clément VIII, quand il refusait de recevoir les ambassadeurs de Henri IV, qu'un pape serait obligé de donner audience au diable, si le diable venait en personne dans son antichambre la lui demander. Qu'aurais-je pu répliquer, si l'on eût ainsi rétorqué l'argument contre moi ?

« Je parus donc satisfait de l'expédient, touché de la confiance qu'on me témoignait, très confiant moi-même, et j'entrai en matière avec un zèle très affectueux, pour indiquer les moyens de prolonger à souhait et même de tuer avec honneur, quand on le voudrait, la négociation. J'en commençai la discussion par la fin, pour mieux démontrer l'impossibilité de se fier au rendez-vous, dès que le premier point indiqué de ralliement était la démission libre ou la destitution forcée des évêques de France. La démission ne se fera jamais sans l'ordre formel du roi, et comment le roi ordonnera-t-il jamais à ses plus fidèles sujets de l'abandonner ? Comment des évêques, dont le dévouement est allé jusqu'au martyre, s'exposeront-ils à avoir pour successeurs légitimes Sieyès et compagnie ? La destitution est encore plus impossible partiellement ou collectivement. Quelle autorité oserait ou pourrait déposer des évêques que le Saint-Siège ne cesse de combler d'éloges depuis dix ans, et auxquels le pape lui-même adresse tous les jours les brefs les plus honorables ? Tous les catholiques ne verraient que des intrus dans les succes-

seurs qu'on voudrait donner à leurs pasteurs malgré eux, et ce schisme de tous les évêques doubles dans chaque diocèse ne serait autre chose que le schisme des trois papes dans le XIVe siècle.

« On parut être entièrement de mon avis.

« J'indiquai alors le motif des lectures préliminaires indiquées par moi au prélat que j'avais laissé le matin si affligé de sa mission. Je dis que dans un État catholique le gouvernement des évêques n'est pas arbitraire ; qu'ils devaient combiner l'usage de leur autorité avec les dispositions des lois civiles ; que l'édit de 1695 et le traité de d'Héricourt avaient été jusqu'à présent le code et le manuel des évêques ; qu'il fallait donc demander le rétablissement de cette juridiction si favorable à l'Église, et une loi qui obligeât les tribunaux d'y conformer leurs jugements, ou bien discuter article par article les lois qu'on voudrait y substituer toutes les fois qu'il y aurait appel des jugements des évêques. J'ajoutai que des juges qui ne sont pas gradués, qui ne savent pas le latin, qui ne sont pas inamovibles, qui n'ont aucune connaissance des canons de l'Église, comme le sont aujourd'hui tous les juges en France et le seront toujours dans le régime actuel, étaient évidemment incapables de juger les questions canoniques.

« Je m'aperçus de l'effet que je produisais. Pour augmenter encore l'embarras, je jetai rapidement une foule d'idées sur la nécessité de faire déclarer préalablement la religion catholique dominante en France, sur l'abolition des lois contraires à la morale ou à la discipline de l'Église, et j'en citai un grand nombre sur le rétablissement des chapitres dépositaires de la juri-

diction épiscopale durant la vacance des sièges, sur le rétablissement des dîmes pour doter le clergé, sur le rétablissement des ordres religieux des deux sexes, enfin sur le rétablissement et la dotation des collèges et des séminaires. J'observai que dans l'état actuel il ne peut plus y avoir en France aucune éducation publique; qu'on a ouvert tant de carrières à l'ambition, que personne ne voudra se dévouer à des fonctions si pénibles, si obscures, si peu lucratives, et que, lorsque la génération actuelle aura disparu, il ne nous restera plus en France aucun sujet assez bien élevé lui-même pour mériter d'être appelé parmi les instituteurs publics. C'est la plaie la plus profonde et la plus incurable du gouvernement républicain. Je finis en disant que, si l'on m'eût fait la proposition que je discutais, après avoir démontré l'impossibilité de surmonter tant d'obstacles, j'aurais répondu : *Me majora petis, non est mortale quod optas.*

« Nous nous séparâmes contents l'un de l'autre, et on me dit que mes difficultés elles-mêmes donneraient de grandes facilités pour se tirer d'affaire ; de sorte que mes raisons de désespérer du succès devenaient des raisons de plus d'accepter les conférences.

« Je recherchai ensuite les entours intimes, et en dosant les potions suivant les tempéraments, je leur inculquai tête à tête les mêmes observations sur lesquelles je m'imposais le silence le plus profond dès qu'il survenait un tiers ; car ces gens-ci nous échapperaient, si nous voulions les persuader ensemble. Il faut les prendre un à un pour les éclairer sans les humilier, et pour fournir à leur amour-propre des arguments qu'ils puissent s'approprier. A Dieu ne plaise que je les ac-

cuse tous de penser uniquement selon les circonstances; mais en général il ne faut pas attendre des Italiens cette fermeté d'esprit, cette constance de principes, cette probité d'opinion, cette sincérité avec soi-même et avec les autres que les honnêtes gens en France avaient éminemment. Cette espèce d'hommes n'existe pas ici. Ils sont tous versatiles ; ils appartiennent au moment ; ils ont un instinct naturel pour les moyens termes, pour les accommodements, pour l'intrigue ; ils se fient tous à l'espérance de tromper, et ils regardent insolemment la franchise d'un grand caractère et la loyauté d'un beau naturel comme une espèce de folie nationale qui nous est propre, et qui nous laisse à une grande distance de cette sagesse qu'ils s'attribuent exclusivement. Il est vrai qu'il ne faut désespérer de rien avec eux, et qu'ils reviennent promptement au parti qu'ils ont quitté, dès qu'ils s'aperçoivent qu'il devient le plus fort [1]. La sottise consiste selon les moralistes de cour à rester dans la minorité.

« Mgr Spina, qui n'est pas tout à fait exempt de ce péché originel du pays, a entendu tous les développements de mes principes dans les conférences que nous avons eues ensemble. Je remarquai et je lui fis remarquer qu'il ne me faisait ni objections ni confidences. Il me répondit qu'il ne voyait rien à répliquer, et qu'il ne savait absolument rien dont il me fît mystère.

« Après ces explications ne voyant rien d'urgent à faire, je partis de Rome pour me rendre dans mon diocèse qui est à la porte de la capitale, et où j'étais appelé par une foule d'affaires et de devoirs ; mais je pris des mesures pour être bien instruit de ce qui s'y

1. Voir la note de la page suivante, 455.

passerait. J'ai su que les instructions et les brefs de Mgr Spina ont été composés dans le plus grand secret par Mgr Tosi, nouveau substitut des brefs, et que le pape n'en avait donné connaissance, sous la foi d'un serment inviolable, qu'aux cardinaux Consalvi et Roverella, et à Mgr di Pietro [1]. Ce secret, qui intimide les gens superficiels, ne m'inquiète nullement. Au contraire il me rassure, et la sagacité de Votre Majesté en devinera aisément les raisons.

« Mgr Spina est parti le 22 du courant avec le Père Caselli, son théologien, ex-général des Servites. On dit que, lorsqu'il sera arrivé à Verceil, une lettre de Bonaparte lui apprendra le lieu destiné pour les conférences. On débite aussi avec un air de vérité qui m'étonne, que M. l'archevêque d'Aix [2] doit intervenir à ce congrès, je ne sais par quel ordre. Mgr Spina a passé aux portes de cette ville sans me voir et sans me rien faire dire, et ce n'a sûrement pas été par oubli ;

1. Michel di Pietro, né à Albano en 1747, était professeur de droit canonique quand Pie VI le nomma secrétaire de la congrégation chargée d'examiner les actes du synode de Pistoie ; il prit part à la rédaction de la célèbre bulle *Auctorem fidei* qui condamna ce synode. Consulteur de l'inquisition et examinateur du clergé, il demeura à Rome après l'enlèvement de Pie VI en qualité de délégué apostolique. Cardinal en 1804, il reçut de Pie VII, en 1809, la même mission de confiance pour le temps de l'absence du pontife. Sommé de venir à Paris, il montra une grande fermeté vis-à-vis de Napoléon qui le fit jeter à Vincennes. Pietro était réputé justement comme une des lumières du Sacré-Collège.

2. Jean de Dieu Raymond de Cucé Boisgelin, né le 27 février 1732, évêque de Lavaur en 1765, archevêque d'Aix en 1770. Orateur brillant, il prononça les oraisons funèbres du Dauphin en 1765, du roi de Pologne en 1766, de la Dauphine en 1769, et le discours de circonstance au sacre de Louis XVI. — Député aux États généraux, il prit une part considérable à la défense de la propriété ecclésiastique, et combattit courageusement à la tribune la Constitution civile du Clergé. Il mourut archevêque de Tours en 1804. Le cardinal de Beausset a écrit sa biographie.

mais je ne regarde pas cette prétérition comme un mauvais signe. La timidité italienne [1] aura craint qu'un entretien avec moi, dont on n'aurait pas manqué d'être instruit à Verceil, ne fût regardé comme un signe de partialité, propre à rendre le négociateur suspect. Telle est du moins ma conjecture, et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut. On se souvient aussi de ce que je fis faire à Venise. [2] On croit peut-être s'être trop pressé, et on se défend tant qu'on peut contre mon influence.

« Quoi qu'il en soit, je vais composer un mémoire officiel dans lequel je développerai toutes les raisons que j'ai déjà exposées de vive voix. Cet ouvrage sera fait et mis au net dans trois jours.

« Ma première pensée a été de partir moi-même pour Rome muni de cette pièce, et d'aller en suivre l'effet dans le cabinet du pape ; mais en réfléchissant plus mûrement sur cette démarche, il m'a paru que mon retour soudain dans cette capitale y donnerait l'éveil et l'épouvante à la multitude des égoïstes qui craignent uniquement de voir leur tranquillité compromise. On devinerait aisément le motif de mon voyage immédiatement après le départ de Mgr Spina. Ma présence pourrait embarrasser le pape et ses ministres. On épierait et on abrégerait mes audiences, peut-être

1. Dans ses plaintes si évidemment exagérées contre l'insuffisance du savoir et les finesses du caractère national des négociateurs, Maury laisse trop voir un secret dépit du mystère qu'on a gardé vis-à-vis de lui, mystère qu'explique, à défaut d'autres graves motifs, sa position vis-à-vis de Louis XVIII. Mais ce dépit lui-même, s'il explique le ton passionné de l'attaque, ne saurait l'excuser. L'Église et dès lors les négociateurs chargés de parler en son nom, avaient à sauver des intérêts bien supérieurs à ceux dont Maury prend si vivement la défense.

2. La reconnaissance du roi Louis XVIII par la notification officielle de l'avènement de Pie VII à la papauté.

insinuerait-on, par peur, si les Français l'exigeaient, de retourner dans mon diocèse avant que le combat fût sérieusement engagé. Outre ces raisons qui me paraissent dignes d'attention, il n'y a rien à faire jusqu'à l'ouverture des conférences, et à l'arrivée des premières dépêches, on aurait un beau prétexte pour ne me rien dire et ne me rien répondre ; j'userais ainsi mes moyens d'opposition avant le moment de les employer. Je prends donc un autre parti, ou plutôt je suspends mon départ, et voici l'expédient supplémentaire que j'ai imaginé pour mieux servir Votre Majesté.

« J'ai auprès de moi un frère, qui est mon grand-vicaire. C'est un homme d'un rare mérite, d'une prudence consommée et d'une grande dextérité en affaires. Il est estimé du pape, et très lié avec le cardinal Consalvi. Sa présence, ses audiences ne feront aucune sensation. Je vais donc l'envoyer à Rome pour présenter mon mémoire au pape, pour y faire la guerre à l'œil et me rendre compte de ses découvertes. C'est un autre moi-même auquel je puis entièrement me fier. Il aura le prétexte très plausible de dire qu'il vient à Rome établir mon neveu dans son canonicat de Saint-Pierre, ce qui est très vrai ; mais il dira au pape les motifs de ma discrétion, et il lui annoncera que je serai à Rome dans huit heures, dès que les intérêts de Votre Majesté paraîtront y exiger ma présence.

« J'espère que ce moyen dilatoire, le seul que la prudence et un zèle raisonné me suggèrent dans ce moment, obtiendra le suffrage de Votre Majesté. Je m'en flatte avec d'autant plus de confiance qu'il n'y a rien à faire à présent, si ce n'est de ne pas se compromettre, de ne heurter personne, d'éclairer, de précautionner

et d'armer les esprits jusqu'à l'ouverture des conférences. Votre Majesté peut être très certaine que je ne perdrai pas un instant pour me rendre à Rome, dès que le bien de son service m'y appellera. J'aurai soin de la tenir exactement informée des événements. Je suis sûr de ne rien sacrifier en retardant mon départ et de disposer favorablement les esprits par une retenue circonspecte dont on me saura gré et que mon frère saura bien faire valoir auprès de qui de droit. Si j'avais le malheur de me tromper en raisonnant ainsi, Votre Majesté aurait sans doute la bonté de pardonner mon erreur à la droiture de mon âme et à la pureté de mes intentions. Mon mémoire et mon frère me suppléeront provisoirement, et je ne montrerai mon bras qu'au moment où il faudra frapper.

« Dans la lettre que je vais écrire au pape en lui envoyant mon mémoire, je n'oublierai pas de lui rappeler la promesse qu'il a faite par mon organe à Votre Majesté. Ce sera uniquement du revenu qu'on exigera pour la remplir, parce qu'on n'est pas en état et qu'on serait pourtant obligé d'en donner. On me dira de très belles paroles, mais je crains que nous ne puissions rien conclure sans pourvoir à l'entretien. Ce sera vraisemblablement dans le courant de novembre que se fera le tirage de la loterie. J'espère, comme on me l'a promis, que le billet sortira, mais avec la condition de tenir le numéro secret.

« J'ai pris toutes les mesures qui dépendaient de moi pour empêcher le prétendu parent, qu'on a dit en route, d'obtenir un passeport. Le cardinal Consalvi m'a répondu sur cet article par un sourire et un mouvement de tête très rassurant.

« Je n'ai encore reçu aucune réponse du ministre Acton au sujet du palais de l'académie de France. Le temporel de nos établissements français est dans un désordre effroyable. Mon avis est qu'il faut attendre le cours des événements pour s'occuper avec fruit de cet objet, et qu'on ne pourrait faire dans ce moment aucune démarche qui ne fût nuisible. L'église des Minimes de la Trinité du Mont, qui est mon titre cardinalice, s'est écroulée, et la communauté de Saint-Louis, qui était de vingt-six prêtres, est réduite à six chapelains. Dans l'impossibilité où je suis de m'emparer de ces administrations, ma principale attention est de rassurer et de calmer les créanciers, de peur que leurs réclamations ne fissent mettre les biens en vente. La perception de revenus est prodigieusement difficile, et on se prévaut à Rome du malheur des circonstances pour ne payer personne.

« Je n'ai encore reçu aucun ordre de Votre Majesté pour tenter de recouvrer les papiers de l'ambassade, que les héritiers du cardinal de Bernis ont déposés entre les mains des Espagnols.

« Les Anglais et les Napolitains viennent de s'emparer de l'île de Malte et de tous ses forts. La garnison française s'est rendue prisonnière de guerre. Cette nouvelle est officielle.

« Votre Majesté saura directement par la voie de Vienne les nouvelles des armées et la rupture de l'armistice, qu'on dit avoir été suivi d'une nouvelle prorogation. Mais s'il est vrai que l'Empereur se soit rendu avec son frère le Palatin à l'armée du Rhin commandée par l'archiduc Charles, il est très probable que les hostilités doivent être recommencées, et je m'en réjouis,

car j'aime encore la guerre, et j'espère qu'elle finira par nous dédommager de tous les maux qu'elle nous a faits.

« J'ai reçu, Sire, avec la plus respectueuse reconnaissance les Lettres patentes de la protectorerie, dont Votre Majesté a daigné m'honorer. Je n'ai pas besoin de lui dire combien j'ai à cœur de ne pas me montrer indigne d'un titre si glorieux. Dans le mois de mai dernier, il aurait suffi pour mettre immédiatement sous ma main tout ce qui avait quelque relation avec les intérêts de Votre Majesté. Le malheur des circonstances ne permet plus de s'en prévaloir dans ce moment ; mais, dès que le temps deviendra plus favorable, mon zèle ne négligera ni les droits qui me sont confiés, ni les devoirs qu'ils m'imposent.

« J'apprends avec douleur que le respectable évêque de Clermont[1] est malade à Munich, et qu'on désespère totalement de sa vie. Ce sera une très grande

1. François de Bonal, né en 1734, sacré en 1776, avait été, comme Maury, l'un des plus intrépides défenseurs de la religion aux États généraux. Le 25 août 1789, il s'efforce de maintenir la religion à la base de la constitution; le 11 février 1790, il défend, sous les huées, la liberté des vœux monastiques ; le 9 avril, il proteste que « dût-il avoir mille glaives suspendus sur la tête, il s'opposera toujours à l'expropriation de l'Église. » Le 30 mai, il propose de renvoyer au concile la question des réformes ecclésiatiques ; après le vote de la constitution civile, il monte à la tribune, revendique pour l'Église le droit de légiférer sur sa discipline et supplie qu'on en appelle au pape ; c'est lui qui fit écarter la motion supprimant le costume ecclésiastique en s'écriant : « On me déchirera mon habit sur mon corps avant de me le faire abandonner. » Le 3 janvier 1791, il essaie vainement de faire restreindre le serment aux choses de l'ordre politique ; puis il déclare que jamais il ne prêtera ce serment, et que cependant il ne démissionnera pas et ne se tiendra pas pour dépossédé. C'est à lui que Louis XVI, qui le tenait en grande estime, écrivit du Temple pour savoir s'il pouvait, après avoir sanctionné la Constution civile, faire sa communion pascale. Le grand évêque engagea le roi à la différer.

perte pour l'Église gallicane, et en particulier pour moi, qu'il honorait de la plus tendre amitié.

« Je suis avec le plus profond respect, et un dévouement plein d'amour, etc. »

IV.

Le mémoire, porté à Rome par le frère du cardinal Maury, résume admirablement toutes les difficultés et les objections qu'opposèrent à l'initiative du premier consul et à l'acceptation du pape les ennemis de tout accommodement sur le terrain religieux et politique entre le Saint-Siège et la République française. A ce point de vue seul, il serait extrêmement utile de le reproduire, s'il ne présentait, à une foule d'autres égards, un document de la plus haute valeur. Nous avons été particulièrement heureux de le retrouver, en original, dans les papiers de Maury. Le voici en son entier. Il est intitulé : *Note sur les Conférences de Verceil.*

« Le pape n'a pu se refuser à la proposition qui lui a été faite par le général Bonaparte, d'entrer avec lui en négociation, pour rallier la France au centre de l'Église catholique. Le ministère du père commun l'oblige impérieusement d'écouter tout le monde. Sa Sainteté se serait donné un tort inexcusable et se serait exposée aux dangers les plus imminents si elle eût rejeté ces ouvertures de conciliation, sans même en discuter les conditions préliminaires. Quelque méfiance qu'inspirent les intentions et les principes du dominateur actuel de la France, on ne pouvait pas écarter, sur de simples présomptions, une offre d'accommodement qui intéresse le sort spirituel de trente-cinq mil-

lions d'hommes. Indépendamment de ces motifs religieux auxquels le pape a eu la sage délicatesse de se restreindre en acceptant les conférences qui lui ont été proposées, les plus graves considérations lui conseillaient de gagner du temps et de ne pas heurter brusquement et sans retour, par une réponse négative qui lui eût attiré les plus grands reproches, des ennemis tout-puissants, à la merci desquels il voyait tomber une seconde fois ses États, au moment même où il venait d'en recouvrer la souveraineté.

« Mais, en reconnaissant l'impossibilité et l'inconvenance de se refuser à un congrès dont on ne peut espérer aucun rapprochement solide, il ne faut pas perdre de vue la doctrine, la politique et les sentiments bien connus du personnage avec lequel on va traiter.

« Le Saint-Siège n'eut jamais un ennemi plus formidable. Ce fut lui qui envahit en 1797 les États de l'Église ; qui, n'ayant pu obtenir du pape une rétractation impie de son enseignement public, le dépouilla de trois de ses provinces, et lui enleva son numéraire, ses trésors et les chefs-d'œuvre des arts ; qui, après la paix trompeuse de Tolentino, fit envoyer son frère à Rome en qualité d'ambassadeur, où il ne prit qu'un logement d'emprunt pour y consommer plus promptement, par une révolution intérieure, l'anéantissement de l'autorité pontificale, qu'il avait différé de détruire par la force des armes ; qui, en apprenant la mort si bien méritée du général qu'il avait chargé de révolutionner Rome, pour prix de son alliance avec sa famille, proclama, le premier, la République romaine à Paris, dans l'ivresse d'un festin patriotique ; qui, arrivant en Égypte, invita son armée par une proclamation pu-

blique à se jouer de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, en fréquentant les mosquées pour tromper les Musulmans, comme il avait séduit ou cru séduire les Italiens, en ménageant pendant quelque temps ce qu'il appelait la superstition romaine; qui voulut se faire un mérite auprès de la Porte Ottomane d'avoir renversé le Saint-Siège, ennemi implacable de l'Alcoran, et qui ne rougit pas de porter l'audace et la bassesse de son hypocrisie, jusqu'à se déclarer lui-même disciple de Mahomet. Il est donc bien prouvé que cet homme extraordinaire ne connaît d'autre religion que son intérêt ; et c'est en effet l'unique motif qui le détermine dans ce moment à se rapprocher du pape, en vertu d'une spéculation, que son ambition vient de faire sur les consciences catholiques.

« A peine s'est-il élevé en France au faîte du pouvoir, qu'il s'est vu obligé par sa politique de recourir aux ruses de la tolérance et de descendre aux dissimulations de l'hypocrisie. Il n'a pu ignorer que les dix-neuf vingtièmes de la France, ramenés aux principes religieux par l'ascendant de l'éducation ou par les leçons du malheur, sont sincèrement et ouvertement catholiques, et qu'ils demandent à grands cris la religion de leurs pères. Pour gagner un parti si nombreux, que le découragement réduit à se contenter de sa foi, il a diminué les entraves du culte public, il a aboli les anciens serments qui révoltaient trop invinciblement la conscience de ses ministres; il y a substitué une formule ambiguë et captieuse, dans l'espérance de les diviser et de les affaiblir; et quand il s'est aperçu de la résistance que l'on opposait à ce serment, il n'a pas paru éloigné, dit-on, d'en modifier la rigueur, en

se contentant de faire promettre une simple soumission au gouvernement, au lieu d'exiger une fidélité active à la constitution.

« Pour accélérer les progrès de la séduction et mieux consolider sa puissance usurpée, il a parlé avec le plus grand mépris de l'Église Constitutionnelle, trop avilie pour servir son ambition ; mais en même temps il l'a secrètement protégée pour rendre plus imposante cette misérable victime qu'il est déterminé à sacrifier. Il s'est montré favorable au clergé catholique et même à la puissance temporelle de son auguste chef, qu'il avait voulu détruire et qu'il s'était vanté d'avoir anéantie deux ans auparavant. Enfin, pour mieux en imposer à la multitude, il a fait un pas de plus vers cette grande majorité des catholiques qu'il feint de protéger pour en être soutenu lui-même, et il a proposé au Saint-Siège des négociations qui doivent réintégrer la catholicité dans le territoire entier de la France.

« Nous ne calomnions certainement pas les intentions d'un pareil négociateur, en posant pour base de nos conjectures politiques, que la religion n'entre absolument pour rien dans ses vues, et que ses calculs n'ont point d'autre objet que son ambition. Il veut s'attacher les catholiques, énervés par la lassitude de la persécution, en leur assurant la tolérance de leur culte, jusqu'à ce qu'une nouvelle génération, rapidement imbue de l'impiété, abandonne d'elle-même l'ancienne religion nationale. C'est un ennemi avec lequel il offre de capituler, parce qu'il le sent plus fort que lui et qu'il craint d'en être écrasé tôt ou tard. Si cette conjecture est vraie, comme on n'en peut douter, c'est donc l'opinion publique des Français qui lui fait la loi ; et c'est

en s'emparant de ce ressort, prêt à se détendre contre lui, qu'il veut essayer de faire lui-même la loi au Saint-Siège. Rien ne me paraît plus évident que cette assertion. Or, une pareille vérité de fait suffit pour nous préserver, dans les conférences qui vont s'ouvrir, et du découragement qui pourrait naître en nous du sentiment de notre faiblesse, et de la dangereuse domination que pourrait prétendre sur nos commissaires cet étrange représentant des catholiques français.

« La maxime habituelle du grand roi de Prusse était qu'il ne faut jamais faire ce que l'ennemi veut ; car il a ses raisons pour vouloir, et nous devons nous tenir pour avertis que ses intérêts ne sont pas les nôtres.

« Si nous appliquons cette règle de conduite à la négociation actuelle, nous n'entrerons pas facilement dans les vues d'un si redoutable adversaire. En profitant bien de nos avantages, c'est-à-dire, en n'acceptant aucune composition avec nos principes, nous aurons toujours et très aisément raison contre lui. Or, la raison est la seule arme de la faiblesse contre la force et l'unique défense de la droiture contre la ruse. Remportons donc de modestes victoires de raison sur sa politique. Nous ne pouvons pas en obtenir d'autres, et nous n'avons pas besoin d'en employer d'autres pour pleinement la faire échouer.

« Nous mettrons ainsi tous les catholiques, c'est-à-dire, tous les royalistes français dans nos intérêts, en leur prouvant par l'évidence des justes demandes que nous avons à faire et des sages refus que nous saurons bien motiver, qu'en paraissant se rapprocher du Saint-Siège, Bonaparte veut la fin sans vouloir les moyens, et que son prétendu culte catholique ne serait qu'un

simulacre trompeur et un dernier armistice de l'athéisme. Nous ne saurions donner trop de solennité aux débats qui vont s'ouvrir dans ces conférences, ni trop prolonger ce choc d'un congrès sur lequel toute l'Europe aura les yeux ouverts. Ce sera la publicité de nos discussions qui ira nous conquérir, de tous les côtés, la protection de l'opinion publique. Si le pape armé d'une raison triomphante obtient ce qu'il demandera, il minera sourdement la puissance usurpée de Bonaparte, et, s'il en éprouve des refus qui trahiront ses desseins secrets, il détachera de lui tous les catholiques.

« Le grand espoir du pape ne doit donc pas être, à mon avis, de rendre la religion catholique dominante ; car la France ne sera jamais solidement catholique sans son roi, mais de servir très utilement la cause du roi lui-même, en dévoilant, en décréditant, et en isolant l'usurpateur qui se flatte de lui faire consacrer son intrusion politique. C'est ainsi que, si nous savons bien raisonner nos demandes et notre résistance dans la discussion du traité, la ruse tournera contre son propre auteur, en soulevant contre lui tous les catholiques auxquels son insidieuse modération semble permettre, comme à des orphelins éperdus, de leur rendre leur père commun, tandis qu'il ne se propose réellement pas de les réintégrer dans la filiation de l'Église romaine, mais uniquement de s'emparer du grand ressort de la religion pour s'en approprier l'influence et l'appui, en faisant plier les principes et la discipline de l'Église romaine, au gré et au profit de son ambition.

« Pour atteindre ce but, je ne doute pas que les négociateurs français ne se prêtent, avec beaucoup de facilité à céder, sans défense, les avant-postes que la

philosophie a élevés en France contre la religion catholique. Ils ne négligeront cependant pas de faire valoir ces prétendus sacrifices auxquels ils n'attachent nulle importance, parce que c'est la puissance suprême qui les intéresse uniquement, et que leur chef très dégagé sur tout le reste a la modestie de s'y borner. Ainsi on supprimera les décades avec d'autant moins de répugnance qu'il faut un jour de repos dans toutes les religions et même dans tous les gouvernements, puisque la France en admet un tous les dix jours, et que dans le fond on ne se soucie pas plus du décadi que du dimanche. On consentira au rétablissement du costume et de l'habit ecclésiastique ; mais la puissance publique se réservera secrètement la faculté de ne pas protéger cette loi de police extérieure, et peut-être même de faire huer, par des groupes soldés, les prêtres qui voudront s'y conformer. On abolira le serment qui ne serait plus nécessaire, quand un traité public de réconciliation avec le Saint-Siège aurait assuré et garanti la fidélité des catholiques. On salariera le clergé pour le tenir en servitude ; mais on permettra de le doter, et ce leurre pourra servir de prétexte au légataire universel de la Révolution, pour gagner quatre-vingt millions de revenu, en rétablissant les dîmes. On proscrira le divorce légal; mais on suppléera aisément par des tribunaux serviles qui trouveront des nullités arbitraires dans tous les mariages qu'on voudra dissoudre. On s'engagera même à rétablir les collèges et les séminaires, pour mieux allier l'usurpateur à l'esprit national par l'influence de l'éducation publique ; mais il n'y aura ensuite ni propriétés pour entretenir ces établissements, ni professeurs pour les mettre en acti-

vité. Il est si aisé de tromper sur l'exécution de toutes les promesses, quand on n'a besoin que de promettre, et qu'on n'a aucune force coactive au-dessus de soi, que le pouvoir suprême, toujours maître d'éluder des conventions sans garantie, ne chicanera que pour la forme, quand on lui proposera de pareils engagements.

« Mais il est d'autres difficultés plus urgentes et qui ne seront pas si faciles à surmonter, ou du moins qui prolongeront indéfiniment la discussion, si le Saint-Siège veut gagner du temps.

« Par exemple, quel sera le sort du clergé catholique actuellement existant ? Le pape peut-il espérer de le réconcilier avec la Révolution, en le détachant de son roi légitime malgré lui ? Ou bien, si ce même clergé se croit incompatible avec un gouvernement si nouveau et si variable, le pape se déterminera-t-il à le sacrifier ? Il faut se mesurer froidement avec une extrémité si terrible, et avoir le courage de décider si l'on suivra les principes d'un accommodement jusqu'à une conséquence si révoltante.

« Mais, d'abord, est-il probable que les conférences de Verceil réconcilient les évêques français avec la Révolution, et qu'ils se reconnaissent d'eux-mêmes déliés du serment de fidélité qu'ils ont fait à leur roi? Un très petit nombre d'écrivains, recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, mais naturellement enclins au paradoxe, et qui, durant le cours de la Révolution, se sont prononcés en faveur de plusieurs opinions du moment, aujourd'hui généralement abandonnées, ont traité cette question de la défection monarchique des évêques, et se sont déclarés pour l'affirmative. Je respecte leurs intentions ; mais je ne saurais comprendre

comment leurs inconcluants principes ont pu leur persuader de se séparer de tout le corps électoral.

« En effet, ils distinguent deux personnes dans un évêque, le sujet et le pasteur. Ils n'osent pas dire formellement que le sujet puisse se séparer de son souverain légitime, et dès lors il est clair qu'ils ne disent rien du tout ; car l'évêque est né sujet, il était sujet avant d'être pasteur. Cette qualité indélébile du sujet est inséparable du pasteur. Un individu n'est pas double quand il agit. Il y a plus : si l'on reconnaît que la défection est interdite au sujet,comment une centaine de pasteurs, en admettant qu'au lieu de deux ou trois, tous les évêques de France fussent de l'avis du parjure, même en les supposant affranchis par leur ministère de la fidélité qu'ils ont jurée à leur souverain, pourrait-elle jamais autoriser les peuples à imiter sa propre défection, les peuples, dis-je, en qui toutes les subtilités métaphysiques ne peuvent pas démêler un individu composé de deux personnes, et dont la masse ne présente que des sujets simples et isolés qui se réunissent pour se soumettre au régime des pasteurs? Y a-t-il donc deux religions du serment, l'une pour le corps épiscopal, et l'autre pour le corps entier de la nation ? Les pasteurs, qui doivent toujours se montrer à la tête de leurs troupeaux, ont-ils le droit de s'en séparer, pour marcher seuls dans des sentiers détournés, sur la foi des sophismes les plus absurdes ? Je demande à ces dissidents, dont j'estime plus les intentions que la logique, s'ils se flattent de contenter Bonaparte en autorisant, en lui promettant ainsi, quelques petites fractions de désertions individuelles de pasteurs, que la fidélité de la très grande majorité des évêques réduirait à rien.

« Nos adversaires sont-ils plus conséquents ou plus heureux, quand ils autorisent les pasteurs, et en prescindant de leur qualité inamissible de sujets, à se délier eux-mêmes de leur serment de fidélité ? Ils s'appuient dans leurs écrits, en gémissant puérilement d'une division qui est uniquement leur ouvrage, sur la conduite des évêques du temps de saint Grégoire, lesquels prenaient toujours le parti de la soumission, dans les fréquents changements d'empereurs. Ils se prévalent encore du serment de fidélité que les évêques prêtent en temps de guerre, quand leur ville épiscopale ouvre ses portes au vainqueur. C'est à ces raisons, c'est à ces moyens de fait qu'ils sont réduits pour justifier leur condescendance. Voyons donc quelle est l'autorité de ces exemples, et examinons si l'on peut en déduire aucune conséquence applicable à l'état actuel de la France.

« L'extermination de la famille régnante dans laquelle le droit de succession ne pouvait se trouver établi, était toujours, dans les temps reculés dont on parle, la suite immédiate du détrônement d'un empereur. Il est évident qu'il n'était pas possible alors de garder fidélité à une maison qui n'existait plus. Or, la famille royale de France n'est point éteinte. Elle règne depuis huit siècles. Elle n'est écartée du trône que par des usurpateurs qui se poussent, se proscrivent et se détruisent rapidement les uns les autres, comme ces mêmes dynasties impériales auxquelles on ose assimiler la Maison de France, tandis qu'elles ressemblent bien mieux à ces factions de rebelles qui se supplantent et se renversent mutuellement. Les attentats à jamais abominables des révolutionnaires français contre cette race auguste, n'autorisent certainement pas les mêmes

évêques, qui leur ont dit tant de fois anathème, à se ranger honteusement aujourd'hui sous leurs étendards.

« Le droit public, qui est admis en temps de guerre, n'est pas plus concluant. Le souverain qui déclare la guerre sait que ses provinces peuvent être envahies par l'ennemi, et il donne, par sa déclaration même, un consentement tacite au serment qui met les villes prises au pouvoir du vainqueur. Or, le roi de France a-t-il jamais consenti, ni formellement, ni tacitement, au parjure qui lui ravirait la fidélité de ses sujets, pour en transmettre les droits à des usurpateurs et à des rebelles? La très grande majorité des évêques français, fidèle au serment de sa naissance, ne se détachera jamais de son roi. Qu'on ne s'attende pas que tant de gentilshommes incorruptibles, que tant de pasteurs éprouvés dont la résistance a bravé le martyre, se déshéritent jamais de leur propre gloire. Non, qu'on ne présume rien, qu'on ne se flatte de rien en ce genre. Qu'on ne dispose jamais de leur fidélité sans leur consentement. Qu'on juge enfin, par la résignation calme avec laquelle ils savent souffrir depuis dix ans, du courage bien plus facile avec lequel ils sauraient achever de souffrir et mourir.

« On ne parviendra donc jamais, je l'affirme hautement, à rallier le corps des évêques de France à la souveraineté très probablement éphémère de Bonaparte. Il leur rend lui-même l'hommage de les exclure, parce qu'il désespère de les soumettre. Qu'en fera donc le pape qui se charge de traiter et de stipuler pour eux, s'ils n'adoptent pas les conditions qui leur seront proposées? Se déterminera-t-il à les déposer, s'ils refusent de se démettre de leurs sièges? Les

déposer ! Mais, comment se prêter à une pareille supposition ? Les déposer ! Eh ! pour quel délit ? Les déposer ! Le Saint-Siège changerait-il donc ainsi tout à coup de principes et de langage ? Le Saint-Siège destituerait-il des évêques qu'il n'a cessé de combler des plus grands éloges pendant onze années consécutives, et auxquels Pie VII lui-même adresse tous les jours, depuis son élévation sur la Chaire de Saint Pierre, les brefs les plus honorables ? Que gagnerait-on à tenter un expédient si terrible ? On précipiterait la France dans un schisme mille fois plus funeste que celui dont on veut la délivrer. Les peuples, n'en doutons pas, resteraient fidèles à leurs évêques auxquels une si étrange persécution donnerait une consécration nouvelle. Le clergé du second ordre, qui n'a pas voulu suivre les intrus, ne se séparerait pas de ses chefs légitimes. La France et l'Église catholique tout entière demanderaient à grands cris un concile général, et ne verraient assurément que des intrus dans les successeurs de ces évêques vénérables, si l'on voulait s'emparer de leurs chaires sans leur consentement. L'imagination elle-même se refuse à calculer les résultats d'une si redoutable violence. Ce nouveau schisme de deux évêques institués par le Saint-Siège dans chaque diocèse, formerait une catastrophe mille et mille fois plus terrible que le schisme occasionné par les trois concurrents qui se disputaient l'Anneau du Pêcheur dans le quinzième siècle.

« Qu'on y prenne donc bien garde à Rome. Cette cause n'est pas uniquement celle des évêques de France. Elle intéresse l'épiscopat tout entier, et d'une extrémité du monde à l'autre, toute l'Église catholique

est attentive au parti que va prendre le pape, dans les conférences intimées à Verceil; à Verceil, dis-je, sur le tombeau de ce même saint Eusèbe qui fut chassé de son siège, comme les évêques de France, par les ennemis de la foi catholique; qui, après les tribulations et les souffrances d'un long exil et d'une déportation violente, s'y vit glorieusement rétabli, et que l'Église reconnaissante a placé sur nos autels, au nombre de ses martyrs.

« A Dieu ne plaise qu'en développant à regret des conséquences si désastreuses, je croie un seul instant à la possibilité d'un décret de déposition, lancé par le Saint-Siège contre les évêques qui ont le plus illustré dans ce siècle, le caractère épiscopal. Personne n'est plus convaincu que moi qu'une pareille supposition est absolument chimérique. J'en ai pour garants, outre l'assistance divine promise au premier siège [1], la sagesse éclairée du pape et le gage de protection paternelle que Sa Sainteté a déjà donné aux évêques de France, en daignant leur confier par ma médiation, qu'il allait lui-même traiter, c'est-à-dire défendre leur cause. Cette communication si rassurante manifeste les sentiments de son cœur, et la simple participation de cette démarche apostolique supplée abondamment aux réticences que la prudence exigeait dans la rédaction de son bref. On ne notifie pas loyalement l'ouverture d'une pareille négociation aux parties intéressées, quand on ne veut pas tout mettre en œuvre pour les

1. Toutes ces questions, résolues par les décrets du concile du Vatican, pouvaient encore être discutées à ce moment. Observons cependant que « l'assistance promise au St-Siège » ne s'opposait aucunement en principe à la détermination que Maury redoute de voir prendre par le pape.

sauver. Je le crois, je le sens vivement, et c'est au nom de l'Église gallicane tout entière, dont les intérêts me sont spécialement confiés auprès du Saint-Siège, que j'en dépose aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de la plus filiale reconnaissance.

« Les questions préalables qu'il faut discuter et décider avant que Sa Sainteté puisse renvoyer les évêques en France, exigeront des délais très opportuns au Saint-Siège. J'ai déjà indiqué quelques-uns de ces points préparatoires, sur lesquels je ne doute pas que les négociateurs français ne se montrent très accommodants. On pourra donc en faire le sujet des premières conférences, pour établir d'abord un esprit de conciliation, en écartant, dès l'ouverture des négociations, tout ce qui semblerait annoncer des vues d'opposition et de chicane.

« Quand ces premières bases seront posées, il sera temps de demander que la religion catholique soit déclarée dominante en France, comme étant évidemment professée par l'immense majorité et la presqu'unanimité de la nation. M. Necker lui-même, qui est protestant et qui n'est nullement suspect de partialité en faveur du culte catholique, s'est formellement prononcé pour cette déclaration de simple fait, dont il a expliqué le sens, d'après nous, d'une manière propre à réunir tous les esprits, dans son dernier ouvrage sur la Révolution. Cet article important excitera néanmoins des débats dans lesquels les négociateurs du Saint-Siège auront incontestablement tout l'avantage, s'ils savent présenter la question sous son véritable point de vue.

« Voici maintenant une autre demande qui entraînera plus de difficultés.

« Dans un État catholique, le gouvernement épiscopal ne peut pas être arbitraire. Il ne doit pas non plus être entièrement dépendant de l'autorité souveraine comme il l'est en Angleterre par le droit reconnu de suprématie. Chaque pays de la catholicité doit donc avoir son droit public ecclésiastique. Les évêques sont obligés d'y combiner sans cesse les actes qui émanent de leur autorité avec les dispositions des lois civiles relatives à l'exercice de leur ministère.

« Or, jusqu'à l'époque de la Révolution, le célèbre édit de 1695 sur la juridiction ecclésiastique était en France l'oracle des tribunaux et le code national des évêques. Mais aujourd'hui il ne reste plus rien de l'ancien ordre de choses. Si la France veut des évêques, il faut demander et obtenir avant tout le rétablissement de cette jurisprudence tutélaire, à laquelle les ministres des lois étaient tenus de conformer leurs jugements. Si l'on ne veut pas remettre en vigueur l'édit de 1695, comme je le présume, il est de toute nécessité de rédiger le nouveau droit public ecclésiastique, qui serait suivi toutes les fois que l'on interjetterait appel comme d'abus du jugement des évêques. Il faudra faire les plus grands efforts pour restreindre infiniment ces appels comme d'abus, qui ont très abusivement supprimé en France la voie des appels simples au métropolitain et au pape. On conçoit aisément qu'avec cette faculté de se saisir de tous les actes qui émanent de l'autorité spirituelle, au moyen des appels comme d'abus, ou d'une prétendue lésion des lois du royaume, les juges séculiers devaient trouver partout de l'abus, pour s'emparer, sous ce prétexte insidieux, de la juridiction ecclésiastique. Or, cette discussion

fournira certainement de la pâture pour plusieurs mois de conférences, en supposant même qu'on puisse parvenir à terminer ce différend, si l'on s'en occupe de bonne foi.

« Les moyens d'exécution seront ensuite encore plus difficiles à établir, que les règles de décision ne seront embarrassantes à fixer. Comment en effet les juges actuels, qui ne sont pas gradués, qui ne sont pas tenus de savoir le latin, qui ne peuvent plus étudier dans les universités, qui ne sont pas inamovibles, qui ne sont plus choisis par le gouvernement mais par le peuple, qui n'ont aucune connaissance des canons de l'Église et dont l'ignorance ira toujours en croissant dans le régime actuel, pourront-ils jamais juger des questions canoniques ?

« Le Saint-Siége s'étant chargé seul de la négociation, il ne peut faire un pas en avant dans les conférences, sans avoir posé le fondement préliminaire d'un accommodement. A peine y sera-t-on parvenu qu'une foule d'autres incidents très compliqués appellera l'attention et épuisera peut-être le laborieux dévouement des négociateurs. Que de disputes ne verrons-nous pas s'élever immédiatement, sur la nomination aux évêchés qui exigera le rétablissement des universités si l'on fait revivre le concordat, sur la nomination aux cures attribuée au peuple sans distinction des diverses religions que professent les électeurs, sur les déterminations qu'il conviendra de prendre relativement aux prêtres intrus ou mariés, sur le clergé illégitime que les évêques intrus ont engendré, sur la suppression et la création des sièges épiscopaux, sur la circonscription des diocèses et des paroisses, sur la restitution des

maisons épiscopales et presbytérales, sur le rétablissement des fabriques pour pourvoir à l'entretien des églises, sur la restauration des temples, sur la dotation des sacristies, sur l'abolition des lois républicaines diamétralement opposées à la morale et à la discipline de l'Église (et il y en a un très grand nombre de pareilles dans le nouveau régime de la France), sur le rétablissement des chapitres de cathédrales dépositaires nés et nécessaires de la juridiction épiscopale durant la vacance des sièges, sur la restitution des Dîmes, sur les biens du clergé, sur le rétablissement des Ordres religieux des deux sexes, enfin sur la dotation et la réorganisation des collèges et des séminaires.

« L'imagination est véritablement épouvantée de l'importance et de l'immensité de toutes ces discussions inévitables qui exigent la connaissance la plus approfondie de l'Église de France, de son origine et de sa discipline, du droit ecclésiastique et des saints canons. En se chargeant de la négociation, le Saint-Siège a pris sur lui la responsabilité des événements ; et il ne lui est plus permis ni de rien oublier, ni de rien négliger de tout ce qui intéresse la restauration de l'Église gallicane.

« Il me semble que, pour approfondir une matière si vaste avec la dignité et la maturité convenable, il serait très prudent de se concerter avec les évêques français, dont les lumières, les principes et la fidélité méritent une si haute confiance. Le pape serait certainement approuvé de toute l'Église et de tous les siècles, s'il demandait, comme une suite nécessaire des négociations, une réunion de vingt évêques français, choisis par leurs collègues et chargés de délibérer en-

semble sur les propositions qu'on leur ferait, ou qu'ils voudraient faire eux-mêmes. Cette assemblée deviendrait le conseil public du Pape et lui épargnerait bien des mécomptes auxquels il faut s'attendre. Le Saint-Père éluderait ainsi de très grandes difficultés, et il ne se compromettrait avec personne, en plaçant la résistance dans le corps des évêques français, toutes les fois que son ministère l'obligerait à des refus. Une si grande affaire ne saurait finir d'aucune manière sans beaucoup de controverses. Or, on éviterait plus aisément l'explosion des débats, en prenant les évêques pour conseillers, qu'en s'exposant à leurs réclamations. Un expédient si canonique et si politique me paraît le plus noble et le plus efficace de tous les moyens dilatoires. L'exécution de ce projet présenterait certainement des difficultés ; mais les dangers auxquels on s'expose en traitant sans le concours d'un clergé si considérable, sont mille fois plus certains et plus effrayants, que les embarras dont on pourrait triompher, en procédant ainsi par une délibération conjointe, car si l'on ne se concerte pas avec les évêques français durant les conférences, on doit s'attendre à compter avec eux, à la suite des conventions. Si le plan était agréé, j'indiquerais, dans un mémoire particulier, le mode de l'exécuter sans blesser aucune convenance.

« Je n'aiguère proposé, dans cette note, que des moyens dilatoires. Tout accommodement sérieux et durable me paraît impossible. Mais il est précieux de gagner des délais, pour laisser à la Providence le temps de faire son œuvre, en plaçant le roi légitime sur son trône. Tous les esprits sages se réunissent aujourd'hui pour penser qu'il n'y a ni sûreté, ni tranquillité à espérer

pour l'Europe, jusqu'à ce que la France, lasse enfin de forfaits et de désastres, sorte du fond de cet abîme, en cessant de mésallier, avec des usurpateurs et des rebelles, la couronne de Charlemagne et de saint Louis. »

V.

Tandis que le frère du cardinal portait à Rome ce mémoire, auquel les préoccupations dynastiques de son auteur devaient forcément ôter beaucoup de crédit, à un moment où le Saint-Siège se préoccupait surtout du bien des âmes et des ménagements à garder vis-à-vis du premier consul, Maury, sans attendre des nouvelles du message ni du messager, écrivait de Montefiascone le 1er octobre 1800 à Mittau :

« Sire. Votre Majesté n'a nul besoin de lire pour son instruction la note que je lui ai annoncée ; mais ses fidèles serviteurs ont besoin qu'elle connaisse l'usage qu'ils font de ses lumières supérieures, en se les appropriant pour mieux exécuter ses ordres. Elle verra dans ce mémoire officiel les mesures que je prends en traitant avec des ignorants et des poltrons. Je ne comprends nullement dans cette classe l'homme principal qu'il m'importe tant d'éclairer, car il est plein d'intelligence, il a même de la ruse. Ses intentions sont excellentes, et je suis à peu près sûr d'entrer dans ses vues, en lui suggérant des moyens dilatoires. Mon frère va suivre à Rome les effets de ce petit écrit, et j'irai le joindre, dès qu'il croira ma présence nécessaire.

« Je sais, Sire, que plusieurs évêques français ont envoyé des mémoires à Rome, sur la même question. Ils ont bien raison d'être surpris que l'on traite d'eux

sans eux, comme le cardinal de Polignac en usait avec les Hollandais. Ils m'écrivent de tous les côtés pour m'engager à les tenir au courant de cette négociation. Je satisferai les principaux d'entre eux, autant que la prudence pourra le permettre à mon zèle. Votre Majesté seule saura très exactement tout ce que je pourrai découvrir sur cette grande affaire.

« Au moment où l'on débitait à Rome avec beaucoup d'assurance que Mgr l'archevêque d'Aix [1] devait assister aux conférences de Verceil, j'en ai reçu une lettre d'une date un peu ancienne, et dont je joins ici une copie [2] ainsi que de ma réponse [3]. Sa manière d'écrire hachée et entortillée m'a déterminé à m'expliquer avec lui plus franchement qu'il ne le désirait peut-être. J'ignore s'il m'enverra son almanach de l'année dernière sur la promesse de fidélité à la Constitution ; mais, s'il provoque encore une fois ma sincérité, en s'applaudissant tout bas de son goût si bien justifié par les événements pour les voies de conciliation, je lui ferai entendre le plus poliment qu'il me sera possible,

1. A ce moment, Mgr de Boisgelin était à Londres: c'est lui qui, après avoir éloquemment combattu à la tribune, le projet schismatique de la Constitution civile du Clergé, avait, sur l'invitation de ses collègues, les évêques députés à l'Assemblée nationale, rédigé la remarquable et célèbre *Exposition des principes sur la Constitution civile du Clergé.*

2. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre dans les papiers de Maury. Mais la virulente réplique de ce dernier nous indique suffisamment quel en était le contenu.

3. M. Poujoulat, en reproduisant cette réponse, l'a fait précéder de ces mots : « Nous nous hâtons de la reproduire, et parce qu'elle mérite les regards, l'attention de la postérité, et parce qu'elle n'a jamais vu le jour : c'est à la fois de l'éloquence et de la biographie, et l'on est heureux de retrouver encore, à la date de 1800, le beau caractère de l'orateur de 1791. » Cependant, M. Poujoulat, qui a eu évidemment entre les mains la copie autographe que nous reproduisons à notre tour, lui a fait subir quelques retranchements que nous redressons.

qu'il y a quelquefois très près, sans qu'on s'en doute, de certains négociateurs à un intrigant. Cet homme n'aime pas à se battre, mais il veut voltiger et figurer parmi les combattants.

« Un autre athlète, plus prononcé, mais malheureusement né avec un esprit paradoxal qui le jette infailliblement dans le mauvais parti toutes les fois qu'il y en a deux à prendre, M. l'évêque de Langres [1], m'a écrit aussi au sujet du nouveau serment. Je joins ici sa lettre qui me fait pitié, et à laquelle je ne puis répondre, parce qu'il ne date pas et que je ne sais où il est.

« Je ne crois pas que M. l'évêque de Châlons-sur-Marne, qu'il suppose arrivé à Rome, obtienne la permission de s'y rendre. Nos évêques français m'écrivent en grand nombre, et nommément celui de Puy [2], pour me demander sérieusement, si ce prélat, qu'on dit depuis si longtemps en route, vient réellement faire à Rome la figure d'un cardinal-neveu. Il ne sera pas plus l'un que l'autre.

« Votre clergé, Sire, vient de faire une très grande perte par la mort de M. l'évêque de Clermont [3]. C'était un homme vertueux, très éclairé, très ferme, très

1. Guillaume de la Luzerne, qui devait être cardinal en 1817. Dans son ardeur à poursuivre les partisans du serment à la Constitution de l'an VIII, Maury s'emporte, jusqu'à l'injustice, dans l'appréciation des qualités personnelles de ses adversaires. Boisgelin et la Luzerne méritaient plus d'égards. Cependant, en ce qui concerne l'archevêque d'Aix, M. Poujoulat fait observer qu'il fut nommé cardinal deux ans après. « Or, il est vraisemblable que les bons offices du cardinal Maury, alors très influent à Rome, servirent beaucoup M. de Boisgelin auprès du Souverain-Pontife. »

2. Marie-Joseph de Gallard de Terraube, né en 1736, promu en 1774.

3. François de Bonal, qui venait de mourir à Munich. (Voir plus haut la note qui le concerne.)

fidèle au roi, justement et généralement respecté, fort instruit des intérêts de la religion, un excellent Français, un excellent évêque, un excellent homme, et qui aurait mérité d'avoir de plus grands talents. Je m'honorerai toute ma vie de l'amitié particulière dont il m'honorait. Les gazettes françaises disent qu'il ne nous reste plus que cinquante-quatre évêques français, mais heureusement il en existe encore plus de quatre-vingt-dix, et il est bien malheureux qu'on n'ait pas profité des facilités, qu'on aurait trouvées à l'origine de nos désastres, pour remplir de suite tous les sièges vacants. Cet acte de souveraineté, une fois exercé, n'aurait plus été interrompu.

« Je suis avec le respect le plus profond, etc.

« P. S. L'évêque de Langres a ses raisons pour désirer que le pape prononce d'abord à Verceil sur le nouveau serment. Il croit sans doute que la Cour de Rome n'oserait pas ouvrir ses conférences par un refus. Je ne m'acquitterai donc pas de sa commission. »

Le paquet qui contenait cette dépêche, portait en même temps à Mittau la lettre à Mgr de Boisgelin, une lettre que nous sommes particulièrement heureux de pouvoir reproduire dans son intégrité.

« La lettre, mon très cher seigneur, dont vous avez bien voulu m'honorer, le neuf du mois dernier, exige de ma reconnaissance autant que de ma franchise une réponse détaillée et à cœur ouvert. Je viens m'acquitter de ce devoir avec l'empressement d'un homme qui vous respecte, vous aime et vous admire de toute son âme, et qui n'a rien à dissimuler avec vous. Nos

affaires ont si étrangement changé de face depuis trois mois que les questions vers lesquelles vous me ramenez ne présentent plus à beaucoup près le même intérêt; mais je ne me croirais plus digne de votre confiance, que je serai toujours jaloux de mériter tout entière, si je me prévalais du nouveau changement de scène politique, pour user d'une honteuse prétérition avec vous sur aucun des articles de votre réplique.

« D'abord, Monseigneur, vous ne me devez aucun remercîment pour avoir fait expédier en faveur des religieuses de votre diocèse le même indult que j'ai obtenu pour tous les évêques de France qui occupent de grands sièges. Il y aurait eu de l'indécence à vous oublier, et ce ne sera jamais moi, croyez-le fermement, qui m'affranchirai ni dans les grandes ni dans les petites occasions des égards particuliers de considération qui vous sont dûs sous tous les rapports. Je vous le dis loyalement, sans prétendre le moins du monde de m'en faire un mérite, car il n'y en a aucun à être juste. J'ai votre indult entre mes mains. Vous en connaissez la formule, et je m'abstiens de vous l'adresser pour vous épargner des frais de poste inutiles ; mais vous pouvez en exercer les facultés sur ma parole.

« Depuis l'année 1755, les membres de notre illustre clergé ont eu plus d'une fois le tort ou la maladresse de préjuger et même de redeviser entre eux sur des questions qu'ils savaient être soumises à l'examen du pape, ou qu'ils déféraient eux-mêmes à son jugement. La raison ne permet pas de décider quand on consulte, et la seule politique suffit pour conseiller aux membres d'un grand corps de ne pas se prononcer d'avance et sans nécessité quand ils ne sont pas tous d'accord. C'est

une erreur très déplorable et très commune de croire, qu'attendre c'est perdre du temps et du terrain, surtout quand un sage délai loin d'étouffer la vérité ne tend qu'à lui mieux assurer son triomphe. Je regrette que notre clergé n'ait pas ainsi calculé les véritables intérêts de sa gloire, en s'imposant une circonspection inaltérable sur la promesse de fidélité, dès que le pape eût annoncé à toute l'Église, immédiatement après son exaltation, qu'il s'occupait de cet examen et qu'il donnerait une décision; mais du moins je me réjouis, je vous félicite de tout mon cœur, de n'avoir point imité dans le gouvernement de votre diocèse quelques laïques et plusieurs administrateurs, qui, en adoptant cette promesse, se sont permis de lancer des interdits ou d'infliger d'autres peines canoniques sur les prêtres respectables qui la refusaient : ils répondront tous au tribunal de Dieu et de l'histoire d'un si révoltant abus de leur autorité et de ces odieuses persécutions de l'esprit de parti le plus tyrannique contre les ministres les plus vénérables de l'Église dans un temps où les ouvriers évangéliques sont si rares et si nécessaires. Soyez à jamais béni, mon très cher seigneur, de vous être abstenu de ces écarts inexcusables et de n'avoir pas armé votre autorité contre les adversaires de votre opinion.

« Personne ne vous conteste la gloire d'avoir parfaitement bien exposé les véritables principes de l'Église. Cet ouvrage immortel, qui a rallié tout le clergé de France au parti de la vérité, sera dans tous les temps le plus beau fleuron de votre couronne. On ne vous a point accusé d'avoir varié sur ces principes immuables qui sont trop fortement liés aux intérêts de votre renommée pour que vous puissiez jamais vous en sépa-

rer ; mais on a été affligé de voir que vous vous sépariez de la bien grande majorité de vos collègues dans les conséquences politiques que vous en tiriez, et vous devez vous enorgueillir de cet hommage qu'on vous a rendu, puisque c'était vous qui aviez appris aux partisans de la bonne cause à si bien démêler la doctrine et à défendre si victorieusement ses droits.

« Mais, dites-vous, je n'ai jamais voulu composer que sur les moyens. C'est là, Monseigneur, la question. Est-ce donc un simple moyen et un moyen légitime de composition, ou bien n'est-ce pas sacrifier les principes, que de promettre fidélité à une Constitution qui autorise l'action des lois les plus contraires à l'Évangile, à la discipline générale de l'Église, et qui consacrent le parjure et le brigandage ? Avec de pareils moyens de rétablir le culte, n'attire-t-on pas, et, par une conséquence nécessaire, n'anéantit-on pas la religion? Pourquoi donc torturer les consciences par la crainte d'une si horrible et si inutile complicité? Était-ce être intraitable et fanatique que d'être effrayé et arrêté par des dangers si terribles ? Était-ce rejeter toutes les voies de conciliation que de ne vouloir pas s'aggréger ainsi aux clubs révolutionnaires ? Enfin, céder ainsi notre honneur et nos devoirs, n'était-ce composer que sur les moyens?

« Je vous avais demandé à quoi avaient servi les conciliations. Vous rétorquez cet argument contre moi, et vous me demandez à quoi ont servi les plus fortes oppositions.

« Certes, elles n'ont pas suffi, je l'avoue, pour opérer une contre-révolution, nous ne nous la sommes jamais promise de notre seule résistance. On n'a pas

pu l'exiger de nous, et il serait inutile de raisonner contre ceux qui prétendraient soumettre la vérité de nos principes pour leur rendre hommage : mais si ce n'est pas là ce qu'on attend de nous pour savoir si nous avons raison, je vais vous répondre.

« Nos oppositions ont servi à nous sauver de toutes ces capitulations absurdes et infâmes qui nous auraient déshonorés gratuitement, elles ont servi à faire reculer honteusement et visiblement devant nous tous ces perfides hypocrites que nous avons chassés de porte en porte toutes les fois qu'ils ont feint de se rapprocher de nous pour nous tromper, nous opprimer et nous avilir. Elles ont servi à sauver notre honneur, avec lequel tôt ou tard on sauve tout. Elles ont servi à retenir ou à mettre dans nos intérêts l'opinion publique qui se serait totalement séparée de nous, si nous avions altéré l'intégrité de nos principes, si nous nous étions lassés de porter partout nos désastres en témoignage de la vérité dont nous étions les martyrs, si nous avions cessé de combattre pour cesser de souffrir, si nous avions été les dupes intéressées des accommodements les plus absurdes et les plus infâmes. Elles ont servi à nous conserver debout au milieu des ruines qui nous environnaient et nous accablaient sans pouvoir nous abattre. Enfin elles ont servi à mûrir le catholicisme renaissant au fond de tous les cœurs, à nous reconquérir l'estime, la pitié, l'amour des Français, à nous conserver notre vie politique, car nous serions anéantis depuis longtemps, et la religion aurait péri en France avec nous, si, par notre fermeté, notre courage, notre patience, notre invincible fidélité à nos devoirs, nous n'avions donné à nos concitoyens trop

malheureux pour n'être pas personnels sous le régime qui les écrasait, le temps de se souvenir de nous après s'être soustraits à l'oppression, de s'intéresser à notre sort et de rappeler avec nous la religion qui semblait anéantie et qui heureusement associée à notre sort n'a plus été pour les Français qu'une émigrée vers laquelle tous les cœurs heureux ou malheureux ont été entraînés par admiration, par pitié, par intérêt et par amour. On oublie un trône renversé qui languit tristement sur la terre, mais on contemple avec respect la dernière poutre qui résiste encore et soutient seule un édifice qui s'écroule de toutes parts.

« Voilà, Monseigneur, à quoi ont servi nos oppositions. Vous avez la bonté de me parler ensuite avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction de ma fortune, et vous me dites que je dois sentir mieux que personne que vos travaux et vos services n'ont pas obtenu la plus faible récompense.

«Vous avez certainement beaucoup trop d'esprit pour ne vous être pas expliqué bien aisément à vous-même la différence de notre sort. Je ne songeais aucunement à la fortune quand je me dévouais, durant le cours de notre première assemblée, à la défense de tous les droits légitimes. L'avenir qui se réduisait alors pour moi à chaque jour ou tout au plus au lendemain ne me montrait qu'une mort inévitable à laquelle je m'attendais et dont la Providence m'a préservé par une affluence de miracles journaliers. Le sacrifice de ma vie était fait de très bonne foi dans le fond de mon cœur, et ce n'était pas celui qui m'avait le plus coûté. Si j'attribuais mon inconcevable conservation à des moyens humains, je croirais fermement que c'est à mon mépris

franc et continu pour la mort que je suis redevable de ma vie. J'ai vu la lanterne et les poignards levés sur moi d'assez près pour me souvenir encore des plaisanteries et du sang-froid dont je me servais pour désarmer la multitude en la faisant rire ou en lui faisant peur. J'étais tout étonné moi-même de cette présence d'esprit qui me venait du parti bien pris et bien arrêté de ne compter ma vie pour rien. Surpris de me trouver encore vivant à la fin de nos séances, je ne le fus pas moins quand je sus que l'immortel Pie VI, que je n'avais jamais ni sollicité ni fait solliciter par personne, m'appelait auprès de lui pour ratifier le bruit universel de ma promotion au cardinalat. Je le déclare hautement, je ne dois cette dignité qu'à ce grand homme. Si quelqu'un sur la terre prétend y avoir influé sur ma demande, il peut me dénoncer hardiment comme l'homme le plus ingrat qu'il y ait au monde. Je n'ai jamais connu que ceux qui ont cabalé pour l'en détourner et j'ignore absolument quels ont été ceux qui lui ont jamais parlé en ma faveur : je ne suis donc nullement responsable de ma fortune. L'heureuse circonstance d'être né sous la domination temporelle du Saint-Siège me mettait dans une classe à part, et cette considération était décisive en ma faveur dans l'esprit de Pie VI, qui, sous ce rapport, ne voyait personne en France sur ma ligne. Je me souviens que, touché dans mon premier entretien avec lui de ma confusion et de ma reconnaissance, il me rappela que son prédécesseur saint Pie V avait créé cardinal Thomas Soucher, abbé de Clairvaux, pour avoir été l'un des plus illustres et des plus utiles théologiens du Concile de Trente. Ce qu'il fit pour un français, ajouta-t-il, nous le ferons à plus forte raison pour

un sujet de l'Église romaine. Voilà le mot de l'énigme, et l'explication de la préférence que j'ai obtenue

« Quant à vous, Monseigneur, vous ne pouviez recevoir de récompenses qu'en France ou par la France, je ne doute pas qu'on ne vous en eût accordé de très éclatantes, si le roi avait pu les distribuer. Cette seule différence, qui ne saurait échapper à votre sagacité, ne me permet pas de douter que vous n'ayez applaudi sincèrement à mon bonheur qui aurait doublé de prix à mes yeux si j'avais su le partager avec vous et avec plusieurs de vos collègues. J'ai pris souvent la liberté de plaider auprès du feu pape vos droits communs à ses faveurs les plus signalées. Je vous ai plus d'une fois défendu auprès de lui. On lui avait donné de longue main des impressions défavorables contre vous, et j'en connaissais l'origine. Il se plaignait de ce que vous étiez le seul évêque de France qui eût accepté la présidence de l'assemblée auprès de M. de Pompignan [1] qui ne pouvait plus servir de modèle à ses con-

1. Jean-Georges le Franc de Pompignan, frère du poète, né en 1715, évêque du Puy en 1743, archevêque de Vienne, en 1774, mort à Paris le 30 décembre 1790. Il avait édifié la France par ses vertus, combattu l'incrédulité dans de savants ouvrages et mérité d'être cité en effet comme le *modèle de ses confrères*, « mais trop bon pour soupçonner à quoi tendaient ceux qui ont abusé de sa faiblesse il se laissa, dit Baruel, entraîner par ce parti qui le fit pour 15 jours président de l'Assemblée nationale, et qui lui valut ensuite la feuille des bénéfices. Il fut à la cour ce qu'est un honnête homme sans nerf, qui se contente de gémir quand il voit prévaloir les desseins pernicieux à l'Église. Il lui en a coûté, je ne dirai pas des remords, mais des larmes amères ». On sait que Pie VI avait écrit à Pompignan de détourner le roi de donner sa sanction à la Constitution civile. L'archevêque de Vienne, déjà alité de la maladie qui l'emporta, ou n'osa pas ou n'eut par la facilité d'accomplir cette mission, et tint secrète la lettre du pape. Mais c'est, croyons nous, exagérer les choses que d'imputer à Pompignan, comme le fait Baruel, la responsabilité du serment prêté par les prêtres jureurs, que, d'après lui, la publication du bref du pape en aurait détournés.

frères ; de ce que vous aviez écrit en cette qualité de président une lettre pleine d'éloges à un club révolutionnaire de Londres ; de ce que vous aviez proposé et fait prévaloir le fatal projet de former les décrets à la pluralité d'une seule voix, tandis qu'on en aurait exigé pour le moins alors les deux tiers, ce qui aurait empêché la révolution ; enfin de ce que vous ne vous étiez pas trouvé à l'appel nominal du 4 janvier qui constata le refus du serment et la gloire immortelle du clergé de France.

« Je pourrais vous citer des personnes que vous connaissez très bien, auxquelles Pie VI a fait comme à moi toutes ces confidences, mais j'ajoute avec vérité que je l'avais ramené sur votre compte, et que je lui avais enfin persuadé, comme je le crois, que vous méritiez une grande récompense. Il vous l'aurait accordée s'il eût assez vécu pour pouvoir vous décorer sans être obligé de vous doter, ce qui lui était véritablement impossible. *Veneficia mea hæc sunt, Quirites !* »

VI.

Pendant que Maury tenait tête à des difficultés de tout genre, s'efforçant d'une part de retenir les évêques français dans la fidélité dynastique, et d'un autre côté luttant désespérément contre le projet d'entrer en négociation avec « l'usurpateur »; à Mittau, on s'inquiétait des nouvelles qui y arrivaient à ce dernier sujet, et on imaginait des entraves que le comte d'Avaray propose au cardinal Maury, dans sa dépêche du 7 septembre 1800, avec une sorte de naïveté qui semble témoigner de plus de confiance qu'on n'en avait au fond, car il

est difficile de supposer que Louis XVIII ait jamais cru bien sérieusement à l'efficacité de ces moyens détournés pour embarrasser la marche des conférences avec le Premier Consul.

« Monseigneur, écrit le comte d'Avaray, on mande ici que le Pape a envoyé deux commissaires à Verceil. Le roi conservera des doutes sur la vérité de cette nouvelle bien propre à l'inquiéter, tant qu'une lettre de Votre Éminence ne l'aura pas rendue indubitable. Mais, comme la route de Rome en Allemagne se trouve semée d'obstacles, on ne peut compter sur l'exactitude des postes, et Sa Majesté a jugé convenable de vous communiquer à tout événement ses idées. Il est cependant quelques articles particuliers qu'Elle n'a pas voulu comprendre dans une dépêche dont l'objet est d'un intérêt général, et le roi m'a réservé la satisfaction de vous en entretenir.

« *(En chiffre)* Malgré l'énergie et les bons sentiments de Pie VII, malgré les lumières, l'éloquence et le zèle de M. le cardinal Maury, on ne peut se dissimuler que nous avons à soutenir un combat fort inégal, et dont l'issue doit être plus ou moins funeste. Il faut donc s'occuper à multiplier les obstacles autour de Bonaparte, afin de ralentir ses progrès, de conserver quelques portions du champ de bataille, d'obtenir enfin quelques dédommagements pour les concessions qui pourraient lui être faites. De grandes difficultés élevées sur l'article de soumission et le refus de l'adopter, des modifications du moins ajoutées à cet acte perfide dans le cas où l'on ne pourrait obtenir qu'il fût entièrement supprimé, le choix des évêques fait secrètement sur la

liste fournie par le roi, pourvu que l'on eût soin de manifester aux élus l'auteur primitif de leur élection, ce seraient là de bons et utiles moyens. Le chapeau donné solennellement à M. l'archevêque de Reims sur la présentation du roi en serait un autre très efficace. Cette démarche authentique deviendrait un monument ineffaçable qui attesterait à tous les yeux le titre et les droits du souverain légitime ; elle apprendrait aux Français, à l'Europe, que ce qui aurait été fait par le pape avec Bonaparte ne l'aurait pas été pour lui, mais pour la religion, et que le Fils aîné de l'Église, n'étant point méconnu, abandonné du chef de l'Église, le clergé de France doit le reconnaître à son tour et lui rester fidèle ; elle prémunirait, et la gloire du Saint-Père, et les intérêts du roi, et la pureté des principes, contre les atteintes que, sans cela, des négociations ouvertes et conclues avec l'usurpateur ne manqueraient pas de leur porter.

« Un autre article auquel Sa Majesté attache la plus grande importance et qui rentre absolument dans les mêmes vues, c'est d'obtenir pour M. l'abbé Edgeworth [1] la coadjutorerie de l'archevêché de Paris. Vous savez, Monseigneur, quelle réputation de sainteté M. l'abbé Edgeworth s'est généralement acquise, et quelle vénération les Français de tous les partis ont

1. Après la mort de Mme Élisabeth, pour qui il était demeuré caché en France, dans l'espoir d'être utile à la vertueuse princesse, l'abbé Henri-Essex Edgeworth de Firmont (né en Irlande en 1745), fut appelé par Louis XVIII, qui habitait alors Blankenbourg en Allemagne. Ce prince le choisit pour confesseur et pour aumônier. L'abbé Edgeworth le suivit à Mittau et à Varsovie. Il mourut à Mittau le 22 mai 1807, victime de sa charité pour les prisonniers français, que les chances de la guerre avaient conduits jusqu'en Courlande. Louis XVIII fit lui-même son épitaphe.

conçue pour un ecclésiastique aussi recommandable par ses lumières que par ses vertus, et dont la modestie rejetterait bien loin une pareille idée, s'il en avait la moindre connaissance. Le pape s'honorerait lui-même en l'honorant. Bonaparte, quand il le voudrait, n'oserait pas fermer à un sujet aussi distingué la voie des dignités ecclésiastiques : car il décélerait alors l'hypocrisie de sa conduite et se perdrait dans l'opinion, et la simple menace de publier son refus serait suffisante pour déterminer son aveu. Mais jugez surtout, Monseigneur, de l'impression avantageuse que ferait en France l'homme inspiré du ciel, qui prononça, au milieu d'un peuple régicide et aujourd'hui repentant et religieux, ces paroles à jamais mémorables : *Fils de saint Louis, montez au ciel;* cet homme, la vénération du monde et plus particulièrement encore celle de la capitale, le théâtre de sa gloire et de ses vertus, coadjuteur de Paris et placé entre Louis XVIII et madame la duchesse d'Angoulême en attendant le jour où la chute de l'usurpateur lui permettra d'approcher de son siège. Si Sa Majesté obtenait sur ce point et en même temps sur l'autre le succès qu'Elle désire, elle craindrait peu l'effet des conférences de Verceil.

Je sais qu'il ne peut être question de donner à M. l'archevêque de Paris [1] un coadjuteur malgré lui, et qu'il faut le déterminer à en faire lui-même la demande. Le roi m'a chargé de cette délicate négociation. J'écris

1. Antoine le Clerc de Juigné, né en 1728, évêque de Châlons en 1764, archevêque de Paris en 1781, avait nourri le peuple de ses deniers dans la famine de 1788-1789. Il n'en fut que mieux en butte à la haine des jacobins, et dût quitter Paris pour se soustraire aux coups de la population ameutée contre lui. Démissionnaire au concordat, il rentra en France et mourut dans sa famille en 1811.

à ce sujet à M. l'abbé de Floirac en lui adressant une lettre de Sa Majesté pour le prélat sur l'esprit duquel il a tout crédit. S'il le décide selon nos vues, c'est à vous, Monseigneur, qu'il adressera la lettre, afin que vous *preniez le moment le plus opportun* pour en faire usage.

« Je parle de moment opportun, et voici quel est principalement mon motif. Quoique le roi rende trop de justice à Pie VII pour craindre qu'il veuille sacrifier le trône à l'autel et fonder la religion sur l'iniquité, cependant il a demandé à l'empereur de Russie son intercession, notamment pour ce qui concerne le chapeau de M. l'archevêque de Reims; il va la demander aussi relativement à la nomination de l'abbé Edgeworth, et je ne doute pas que Paul Ier ne donne au roi, en cette occasion, un témoignage signalé d'amitié et d'intérêt. Le moment le plus propice pour remettre au pape la lettre de M. l'archevêque de Paris, et pour solliciter de Sa Sainteté le chapeau de M. l'archevêque de Reims, serait donc celui où le vœu de Sa Majesté Impériale aurait été présenté; à moins, Monseigneur, que le succès ne vous paraisse certain même sans cette ressource, car, sur ce point comme sur tous les autres, le roi s'en rapporte à votre sagesse pour profiter des circonstances favorables, ou pour les faire naître.

« Je ne finirai pas sans vous communiquer une réflexion de laquelle au surplus j'attends peu de fruit.

« S'il est digne du vicaire de Jésus-Christ de se porter pour ainsi dire médiateur entre la religion et un gouvernement impie, ne serait-il pas digne aussi d'un prince, père commun des fidèles, de saisir une aussi belle occasion pour remplir le même office entre

l'héritier et l'usurpateur du trône de saint Louis? On ne peut prévoir quelle impression l'autorité du Saint-Siège ferait sur l'esprit de Bonaparte, dans un moment où il est contraint de professer des sentiments religieux et des principes de justice. Mais il est certain que le succès d'une telle entreprise ferait le triomphe de la religion et la gloire du pontificat de Pie VII, et que l'entreprise elle-même, dût-elle échouer, honorerait encore le caractère et les vertus du Pontife qui l'aurait formée.

« Je ne dois pas négliger de donner avis à Votre Éminence qu'elle doit recevoir une note de même date que cette lettre. J'ai cru mieux faire en divisant l'envoi, et je vous prie, Monseigneur, de ne pas négliger de me répondre particulièrement sur l'affaire du Chapeau et celle de la Coadjutorerie, l'intention du roi étant que ces deux affaires soient conduites avec le plus profond secret.

« Je crains au surplus, si l'avis qui nous a été donné est vrai, que le paquet du roi n'arrive bien tard, car l'un des plus grands inconvénients de la situation de notre maître, c'est l'éloignement où il se trouve de ses affaires. Mais Sa Majesté se rassure en considérant, Monseigneur, que vous avez prévu tout ce qui pouvait lui être utile et fait de votre propre mouvement tout ce qu'il était possible de faire pour son service. Je prie Votre Éminence d'agréer, etc. — Le comte d'AVARAY [1]. »

1. En P. S. « Je vous prie, Monseigneur, de chauffer la feuille de recommandation ci-jointe. »

Voici la recommandation. « Le jeune homme dont j'avais parlé à Votre Éminence il y a quelque temps, et auquel je vous avais prié, Monseigneur, de vous intéresser, m'écrit, que dans ce moment-ci il vous prie de

VII.

La note, annoncée par le comte d'Avaray, était en effet de la plus haute gravité, en ce qu'elle expose nettement les objections de Louis XVIII.

Elle est chiffrée et datée comme la lettre, du 7 septembre.

« Le roi a reçu la dépêche de Mgr le cardinal Maury du 1er août sans n°.

« Le roi a éprouvé une vraie consolation en voyant dans la dernière dépêche de M. le cardinal Maury, soit les dispositions et les sentiments à peu près uniformes à Rome relativement au serment, soit les éloges que, dans ses brefs, le pape donne aux évêques de France et particulièrement à l'archevêque de Reims qui s'y sont opposés. Ces éloges forment une sorte d'engagement précieux dans un pontife qui a de l'énergie.

« Les propositions, que Bonaparte a faites au pape par la médiation du cardinal Martiniana, sont en ce moment l'objet qui occupe le plus le roi. La réconciliation du Saint-Siège avec la révolution serait de tous les coups le plus dangereux à la monarchie.

« Quelle que soit la confiance de Sa Majesté dans les principes et l'énergie de Pie VII, Elle n'a pas oublié que les soldats dont Pompée sut entourer le *forum*, détruisirent tout l'effet de la fameuse harangue

hâter plus que jamais vos démarches en sa faveur. Il ne voudrait pas laisser échapper une occasion qui se présente en cas où il ne pourrait réussir de votre côté. Ce jeune homme mérite qu'on s'intéresse à lui, et en l'obligeant, je vous assure, Monseigneur, que c'est m'obliger moi-même. — Le comte d'AVARAY. — Mittau, le 7 septembre 1800. »

pro Milone. Aussi, cherchant à réunir tous les moyens de contrebalancer la terreur des armes de Bonaparte, Elle s'est empressée de recourir au seul souverain qui soit véritablement l'ami du roi, au magnanime Paul Ier.

Sa Majesté n'avait pas le choix de la puissance à laquelle elle put recourir. Mais, quand elle l'aurait eu, Elle se serait encore adressée à Paul Ier. Après l'Autriche, sur laquelle on ne saurait compter, la Russie est la puissance qui peut accorder à l'État romain la protection la plus efficace, la plus désintéressée, et par conséquent celle qui peut inspirer plus de confiance à Pie VII, et lui donner plus de force pour résister aux suggestions du consul.

« Sa Majesté a envoyé à M. de Caraman, son ministre plénipotentiaire à Pétersbourg, un extrait de sa dernière note à M. le cardinal Maury, et l'a chargé (sans affaiblir par le moindre doute la haute opinion qu'elle a du caractère du Saint-Père) d'engager l'empereur Paul à représenter au pape que, condescendre aux demandes de Bonaparte, ce serait flétrir les premiers jours de son Pontificat et à ajouter *qu'il verrait avec peine le Saint-Père se prêter à des conciliations, à des démarches qui tendraient à raffermir l'usurpateur sur le trône d'un roi dont Elle a si authentiquement épousé les intérêts.*

« Le roi espère que cette démarche, propre à flatter l'empereur, sera couronnée de succès. Le zèle de M. le cardinal Maury, le juste ascendant que ses lumières et son éloquence lui ont acquis sur l'esprit et le cœur du Saint-Père, sont encore un plus grand motif d'espérance pour le roi. Aussi la grande distance des lieux ne permettant pas à Sa Majesté de lui donner une direc-

tion analogue aux événements et aux circonstances, la présente note a moins pour objet de lui transmettre des instructions impératives que de lui faire part des idées, des vues de Sa Majesté, pour en tirer le meilleur parti possible d'après les occurrences.

« L'instruction générale du roi est :

« 1°. D'empêcher un accord quelconque entre le Saint-Siège et l'usurpateur ; et, s'il ne peut y parvenir, de le retarder du moins autant qu'il sera possible. Tout contrat que passerait le chef de l'Église avec Bonaparte renfermerait la reconnaissance de l'usurpateur, le placerait dans le même rang que le propriétaire légitime du trône, et priverait le roi dans l'esprit de la plupart de ses sujets d'un de ses plus solides appuis (la religion).

« 2°. Si M. le cardinal Maury ne peut empêcher ni retarder cet accord, de faire tous ses efforts pour tempérer le mal qui peut en résulter.

« Sur le *premier point*, M. le cardinal Maury représentera au pape qu'en faisant un traité quelconque avec Bonaparte, le Saint-Siège contracterait des engagements sans pouvoir compter sur l'exécution des promesses qu'on pourrait lui faire.

« Quelle serait en effet la base de la confiance du Saint-Père ? Serait-ce la personne de Bonaparte ? Mahométan en Afrique, catholique en Europe, et dont la santé, suivant tous les rapports, est altérée au point que l'on annonce sa fin comme prochaine.

« Le Saint-Père aurait-il plus de confiance en la solidité de la constitution moderne et du gouvernement actuel ? Mais on a vu la mobilité des autres qui les ont précédés. Bientôt les trônes élevés à la place du trône

légitime ont été renversés et ont écrasé sous leurs ruines les ambitieux qui ont tenté de s'y asseoir.

« Le traité d'alliance entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse tendant à la pacification générale paraît définitivement conclu. Peut-être une nouvelle coalition, peut-être une autre campagne, et mille autres chances extérieures ou intérieures à la France, y amèneront de grands changements, et on peut facilement les prévoir sans trop compter sur les faveurs du hasard.

« Alors quel serait le sort d'un concordat entre le Sainte-Siège et l'usurpateur? Et quels regrets le pape n'aurait-il pas d'avoir signé trop légèrement, trop précipitamment cet accord ?

« Comme *prince temporel*, Pie VI reconnut facilement le gouvernement usurpateur, parce que cette reconnaissance politique était peu signifiante de sa part. Mais lorsqu'on lui proposa une reconnaissance religieuse, pendant les négociations du *Traité de Tolentino*, comme cette reconnaissance religieuse avait des conséquences graves, on admira le courage, l'inflexibilité du *pontife*. Il déclara hautement qu'il préférait de verser son sang sur la dernière marche de l'église de Saint-Pierre. Serait-il possible que le roi eût à regretter l'énergie de Pie VI ? Il ne le peut croire.

« Sur *le second point* (c'est-à-dire, s'il n'est pas possible d'empêcher ou de retarder cet accord), M. le cardinal Maury doit faire tous ses efforts pour qu'il ne soit apporté aucun changement au concordat de Léon X, et aux autres traités passés avec le Saint-Siège, *sans s'être secrètement concerté avec le roi*, et l'habileté consiste essentiellement à attacher, à intéres-

ser les évêques et les curés à la cause de Sa Majesté.

« C'est d'après ces vues générales que le roi prévoit diverses hypothèses auxquelles on peut les appliquer.

« Le roi ne peut se flatter, en supposant que l'empereur Paul fasse la démarche sollicitée, qu'elle détermine le pape à répondre à Bonaparte : — Non seulement je ne veux pas remplir les conditions du concordat de Léon X avec vous, mais je veux les remplir avec votre roi légitime.

« Il est une autre hypothèse entièrement opposée et qui serait bien déplorable ; c'est celle où le Saint-Père adhérerait aux propositions de Bonaparte et refuserait tout concert avec Sa Majesté. Le roi ne veut ni peut croire à une telle faiblesse dans un pontife qui a développé autant d'énergie, et si ce malheur arrivait, *fidèle*, il resterait dans la communion du Vicaire de JÉSUS-CHRIST ; mais *roi*, il n'aurait plus rien de commun avec lui, et si M. le cardinal Maury voyait le pape prêt à faiblir, Sa Majesté le charge de déclarer au Saint-Père, que, s'il viole le concordat et autres traités passés entre les trois prédécesseurs de Sa Majesté et le Saint-Siège, sans son préalable consentement, Elle se regardera désormais comme déliée de tous les engagements qui s'y trouvaient stipulés envers la Cour de Rome.

« Le roi ne voit donc véritablement dans les circonstances actuelles que deux hypothèses sur lesquelles il puisse raisonner.

« L'*une* que le Saint-Père éludant les propositions de Bonaparte gardera le silence à l'égard de la promesse de soumission.

« L'*autre* bien fâcheuse (mais que Sa Majesté doit avoir le courage d'envisager pour tâcher au moins d'en

tirer le moins mauvais parti possible) où Sa Sainteté donnerait *ex cathedra* son approbation à la promesse de soumission;

« Depuis la dernière note expédiée à M. le cardinal Maury en date du 17 août n° 6, le roi, ayant reçu des détails intéressants sur l'état des choses en France, croit devoir apporter quelques modifications à ses précédentes instructions.

« Il existe en France malheureusement quelques ecclésiastiques pieux, éclairés d'ailleurs, mais qui, tout en détestant la Révolution, se persuadent qu'elle est consommée, que Dieu a rejeté la race de saint Louis, et qu'il faut par conséquent soumettre non seulement ses actions extérieures, mais sa volonté même dans le for intérieur au nouvel ordre de choses établi par *la Providence*, et que ce serait lui résister que d'entreprendre de rétablir l'ordre ancien. C'est, il n'en faut pas douter, parmi eux que Bonaparte ferait principalement ses choix, et, si le pape se laissait entamer, il serait peut-être fort embarrassé ensuite de repousser de tels sujets.

« Le seul remède à ce mal est que Sa Sainteté se hâte de prendre l'initiative en instituant Elle-même des évêques pour tous les sièges vacants.

« Le roi sait la difficulté qu'on va lui objecter. C'est que Bonaparte ne souffrira pas que des évêques ainsi nommés exercent leurs fonctions.

« Sa Majesté revient alors aux deux hypothèses déjà posées.

« Dans la *première*, Sa Sainteté les instituerait secrètement, et ils exerceraient leurs fonctions comme missionnaires, dussent-ils même ne pas résider dans

leurs diocèses (cependant ils le pourraient dans la plupart), il en résulterait toujours un très grand bien.

« Dans la *seconde*, les choix pourraient être tels que Bonaparte qui affecte de respecter l'opinion publique serait fort embarrassé de s'y refuser.

« Mais le point de la plus haute importance, c'est que dans l'un et l'autre cas ce ne soit que sur la nomination secrète du roi, que les institutions des évêques soient faites par le pape, et que les évêques nomment seuls aux cures de leurs diocèses. C'est à ces deux objets que M. le cardinal Maury doit s'appliquer de tous ses soins et de tous ses talents.

« De son côté, pour donner à Sa Sainteté toutes les facilités qui dépendent du roi, Sa Majesté suspendrait volontairement et momentanément l'exercice public des droits qui lui sont assurés par le concordat, et elle consentirait qu'il ne fût fait dans les bulles des évêques aucune mention de sa nomination.

« Mais, en annonçant ce consentement, M. le cardinal Maury aurait soin de bien articuler que par cette suspension Sa Majesté n'entend nullement renoncer à ses droits, qu'Elle entend au contraire exercer dans leur plénitude, lorsqu'Elle sera rétablie sur son trône.

« Il aurait soin aussi (avec les ménagements requis) de réserver les libertés de l'Église gallicane, auxquelles le roi ne veut pas plus porter atteinte qu'à ses propres droits.

« Si cette négociation pouvait réussir, il en résulterait : 1° que les sièges vacants seraient remplis ; 2° que les archevêques et évêques actuels pourraient rentrer en France, d'accord avec le Saint-Siège et le Roi, soit comme des missionnaires, soit purement en faisant une

promesse modifiée, chose à laquelle la plupart d'entre eux ne se décideraient certainement pas, même après que le Saint-Siège l'aurait approuvée, si Sa Majesté ne les y exhortait Elle-même.

« Si le pape consent à instituer des évêques sur la nomination secrète de Sa Majesté, Elle fera passer une liste des sujets que M. le cardinal Maury proposera de la part du roi pour les sièges indiqués dans la liste. Sa Majesté l'étendrait par la suite à tous ceux qui sont vacants, et Elle espère que Sa Sainteté verra par les choix actuels quelle sollicitude le roi apporte à n'en faire que de bons [1].

« S'il est important que les évêques aient dans leur nomination primitive et secrète un titre qui leur rappelle sans cesse leur maître et leur bienfaiteur, il n'est pas moins nécessaire d'attacher par le même lien le clergé inférieur aux évêques, en autorisant ceux-ci à nommer généralement à toutes les cures même de patronage laïque, sauf dans d'autres temps à rendre justice à tous les intéressés.

« M. le cardinal Maury fera aisément entendre au pape la nécessité de cette mesure.

« Toutes les élections faites par le peuple, ou par ses représentants, surtout en temps de révolution, sont

1. Voici la *liste des sujets pour remplir les sièges vacants*, qui accompagnait la note :

MM. L'évêque d'Uzès transféré à Lyon.
L'évêque de Sisteron transféré à Besançon.
L'abbé de Floirac vic. gén. de Paris à Sens.
L'abbé de Verdollin vic. gén. de Lyon à Arles.
L'abbé de Saulieu vic. gén. de Lisieux à Lisieux.
L'abbé Naudin vic. gén. de Lisieux à Évreux.
L'abbé d'Audibert vic. gén. de Bayeux à Cahors.

A Mittau, le 7 septembre 1800. LOUIS.

détestables. L'expérience moderne n'a que trop clairement prouvé cette vérité. Un évêque, qui connaît et qui est à portée de juger les talents et le mérite des prêtres de son diocèse, et les besoins de ses diocésains, fera des choix d'autant meilleurs que le blâme d'un mauvais choix tomberait à plein sur lui.

« Dans le cas où le pape approuverait l'acte de soumission aux lois de la République et le serment de ne rien entreprendre contre elle, le roi observe qu'outre que ce serait se mettre en opposition avec la masse du clergé de France, cette promesse indéfinie serait d'autant plus dangereuse que les prêtres de bonne foi se croiraient liés envers le gouvernement usurpateur et libres de toute obligation envers leur souverain légitime.

« Il serait donc très important de modifier la formule de cette promesse par quelque restriction, telle que celle-ci : *Sauf en tous les droits de la religion catholique.* C'est la restriction que Pie VI avait ajoutée à la promesse qu'il permit à ses sujets, lorsqu'il fut chassé de Rome.

« Si elle donnait de l'ombrage aux négociateurs de Bonaparte, on leur répondrait que, les lois de la République étant sur plusieurs points contraires à la religion, les ministres du culte et de la morale ne peuvent s'y soumettre indéfiniment.

« Si elle était admise, les évêques et les curés instruits sauraient, et l'on tâcherait de faire comprendre aux autres, que les lois de la religion réprouvent l'infidélité, le parjure et le vol ; que conséquemment elles ordonnent aux Français de rester fidèles à leur souverain, et leur défendent d'adhérer à l'usurpateur de son autorité.

« Il est donc de la plus grande importance que le pape (s'il était absolument forcé de céder sur quelques points) fît ajouter cette restriction ou toute autre semblable, afin de conserver au clergé une entière liberté de suivre et d'enseigner les vrais principes, et afin d'éviter que le Souverain Pontife, en donnant sa sanction à une formule trop vague, ne jette les consciences dans l'erreur.

« Le roi est instruit par plusieurs rapports, que dans ce moment Bonaparte persécute le clergé catholique. On voit facilement son astuce. Il veut rendre le clergé plus souple, plus flexible, et faire désirer, soit par le Pape, soit par le clergé, un concordat quelconque qui mette bientôt un terme à leur persécution. Le pape verra facilement le piège qu'on lui tend pour l'engager à faiblir sur les conditions.

« Bonaparte a annoncé qu'il voulait salarier le clergé catholique. Sans doute, ce sera un point discuté dans les conférences de Verceil, quoiqu'il ne soit pas de nature à être l'objet d'un concordat entre le pape et le gouvernement.

« Si la République en général ou les administrations particulières payaient les congrues, les curés seraient dans une dépendance extrême des gouvernants, ils seraient payés très inexactement, des besoins plus pressants absorberaient presque tous les fonds qui auraient cette destination. Les curés n'auraient pas cette tranquillité, cette aisance et ce courage qui sont nécessaires pour faire le bien. Il serait donc préférable que dans chaque municipalité on leur fît rendre une partie de leurs propres biens.

« Le roi a envoyé depuis deux mois à M. le cardinal

Maury des lettres patentes relatives à la protectorerie des églises de France et de Corse avec une lettre de créance pour le Pape. Dans la crainte que le paquet ne soit égaré, Sa Majesté a jugé à propos d'envoyer des duplicata qui seront supprimés, si le premier paquet est arrivé. Indépendamment des motifs invoqués par M. le cardinal Maury pour prouver l'importance et l'urgence de cette mesure, Sa Majesté croit qu'il n'est pas inutile de se hâter de lier le pape par la reconnaissance qu'il fera du droit qui appartient au roi et au roi seu de protéger les églises de France.

« On écrit de Vienne au roi que le prélat Gravina a secrètement demandé à l'évêque de Vence un ouvrage publié par l'archevêque d'Aix et autres évêques, et où ils disaient qu'à l'exemple des évêques d'Afrique, ils consentiraient à se démettre de leurs sièges. On paraît avoir intention de s'en servir contre eux.

« Cette offre n'a été et n'a pu être faite que sous la condition *que le bien de la religion l'exigerait*. Mais la religion n'aurait qu'à perdre, si on sacrifiait des pontifes religieux et éclairés tels que ceux dont il s'agit. Vertueux et modestes comme ils sont, ce n'est pas eux qu'il faut prendre pour juges de leur mérite et du besoin qu'ont leurs églises de les conserver. Le roi, protecteur de ces Églises, organe et interprète des sentiments de leurs diocésains demeurés fidèles à leur Dieu et à leur roi, ne consentira jamais à leur remplacement ; et si, dans la primitive Église, on forçait ceux qui étaient élus à accepter l'épiscopat, comment, dans des temps aussi difficiles, pourrait-on dissoudre le lien déjà formé entre les évêques et leurs églises ?

« Le roi, qui a tant de motifs d'être satisfait des

services de M. le cardinal Maury, n'a pensé en aucun temps à nommer un autre agent public ou secret à Rome, quand même Sa Majesté pourrait espérer dans d'autres sujets un zèle et des talents aussi éminemment distingués que ceux de M. le cardinal Maury, et en lui accordant la plénitude de sa confiance, elle a obéi à ce conseil : *Mitte sapientem et nihil dicas.* L. »

VIII.

Cette note indiquait qu'à Mittau on ne se rendait pas bien exactement compte de l'état des choses en France. Elle traite de l'Église en ce pays comme si 89 n'avait point passé par là et comme si rien n'était plus facile que de tabler sur les institutions d'avant les États généraux pour rétablir toutes choses dans l'ordre. Maury, en la recevant, dut éprouver quelque désillusion. Elle perce dans ses réponses. Mais, avant de donner celles-ci, il convient de donner quelques dépêches subséquentes, émanées de la petite cour exilée.

La première est une nouvelle lettre de crédit.

« Mon cousin, je vous fais cette lettre pour vous dire que les papiers de l'ambassade de France du feu cardinal de Bernis avaient été déposés par mon ordre entre les mains du chevalier Azara, qui les a remis à une autre personne ; et comme mon intention est de recouvrer ces papiers, et que j'ai en vous une grande confiance laquelle vous avez toujours justifiée, je vous autorise à faire les démarches nécessaires pour vous faire remettre lesdits papiers, dont vous donnerez décharge en mon nom. Lorsque ils seront en votre

pouvoir, vous les garderez avec soin jusqu'à nouvel ordre de ma part. Si n'y faites faute ; et la présente n'étant à autres fins, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Mittau ce 21 septembre 1800. — LOUIS. — *Le comte de la Chapelle.* »

La seconde, de même date, est une note royale, chiffrée.

« Le roi a reçu les deux dépêches de M. le cardinal Maury du 18 juillet n° 2 et celle du 16 août sans n°.

« Sa Majesté a éprouvé une vraie satisfaction en recevant la première de ces deux dépêches et elle regrette que cette dépêche ne lui soit pas parvenue plus tôt. Il eût été bien à désirer aussi que le billet annoncé de Sa Sainteté eût été joint à sa dépêche; et le défaut de cette pièce causerait beaucoup d'inquiétude au roi, si M. le cardinal Maury ne disait, dans celle du 16 août, qu'il attend les instructions du roi et de son auguste allié.

« Mais quelque satisfaction que le roi ressente des heureuses dispositions du Saint-Père, quelque ardent désir qu'ait Sa Majesté de contribuer au rétablissement d'une harmonie si nécessaire, elle ne peut prendre qu'*ad referendum* les ouvertures de Sa Sainteté. La conduite que l'amour filial a dictée au roi par rapport au Saint-Père, la reconnaissance la lui dicte relativement à l'empereur Paul.

« Sa Majesté s'est empressée de transmettre au comte de Caraman ce que M. le cardinal Maury lui a mandé; il s'agit de savoir, à présent, si la proposition est agréable

à l'empereur. Le roi le souhaite trop vivement pour ne pas l'espérer.

« Mais il est un point sur lequel le roi aperçoit beaucoup d'inconvénients sans être compensés par aucun avantage. C'est que l'empereur envoie des pleins pouvoirs et des instructions à M. le cardinal Maury.

« Cette opération, à laquelle d'ailleurs le roi n'espérerait pas de réussir, contrasterait avec le rôle d'un médiateur, qui doit être l'intermédiaire, le centre de la négociation, recevoir les propositions respectives, les juger, les présenter aux intéressés, avec son avis et les modifications qu'il croirait nécessaire d'y ajouter, pour amener les parties au point de conciliation.

« C'est donc du pape, par le moyen de M. le cardinal Maury, que le roi devrait recevoir les propositions de Sa Sainteté, comme ce serait de l'empereur Paul, par le moyen de M. de Caraman, que le roi recevrait celles de Sa Majesté impériale. Les ordres et les instructions donnés à ces deux ministres ne devraient jamais émaner que du roi.

« Puisque le pape désire simplifier et abréger cette affaire, les principales difficultés viendront de Pétersbourg. Or, leur discussion exigerait beaucoup de temps, si elle avait lieu à Rome, tandis que le roi peut de ce côté-ci chercher à les aplanir.

Au reste, quel que soit le succès, le roi ne pourra jamais que se féliciter d'avoir remis de si grands intérêts entre les mains de M. le cardinal Maury. La prompte réussite sur un point si délicat accroît encore la confiance que Sa Majesté lui porte, et c'est avec le même sentiment qu'elle s'en rapporte à lui pour veiller sur la mission de M. Spina, ainsi qu'aux objets impor-

tants qui sont la matière des dernières notes que le roi lui a envoyées.

« Si la première affaire réussit, et que le roi voie ensuite jour à entamer celle de la réunion des deux Églises, il fera usage des avis importants que M. le cardinal Maury lui donne à ce sujet.

« La Cour d'Espagne, qui même depuis la paix de Bâle reconnaissait à demi le roi, a cessé depuis environ un an de lui donner le titre qui lui appartient, ce qui a obligé Sa Majesté de cesser toute correspondance avec cette cour. Ainsi le roi ne peut lui-même redemander les papiers de l'ambassade; mais Sa Majesté autorise M. le cardinal Maury à faire pour les ravoir toutes les démarches que sa prudence lui dictera. Le roi joint à cet effet à la présente note une lettre ostensible, afin de prévenir la difficulté qu'on pourrait élever s'il agissait sans un titre émané de Sa Majesté.

« Le roi approuve et même a vu avec plaisir les démarches faites par M. le cardinal Maury pour recouvrer la possession du palais de l'Académie de France. Sa Majesté est fort aise qu'il s'y établisse, et elle regrette de ne pouvoir y faire elle-même les dépenses dont M. le cardinal Maury offre de se charger. Elle espère enfin qu'il aura reçu les titres qu'elle lui a envoyés au sujet de la protectorerie qui l'autoriseront à réclamer tout ce qui dépendait des établissements français à Rome. — L. »

A six jours de là, une occasion se présentait pour le roi de renouveler au cardinal les sentiments dont toute cette correspondance est pleine. La lettre est autographe.

« Mon cousin, cette lettre vous sera remise par Monseigneur Badossa, déjà connu avantageusement de vous, mais que je vous recommande encore. Je l'avais déjà vu à son premier passage ici, mais je n'avais pu le juger que sur son esprit: cette fois, je l'ai entretenu en particulier et je ne puis vous dire à quel point j'ai été content de son cœur. J'ai regret qu'il soit parti de Pétersbourg, avant que le comte de Caraman ait pu recevoir les ordres que je lui ai donnés, en conséquence de votre lettre du 17 juillet, mais, sa mission, comme il vous l'expliquera lui-même, rentre d'autant plus dans mes vues, qu'il est lui-même pleinement convaincu de la nécessité que je sois le médiateur entre Sa Sainteté et l'empereur de Russie. Il espère me rapporter une lettre du Saint-Père, pour me prier de me charger de cette médiation. C'est à vous que je m'en rapporte pour justifier son espoir et si le pape se détermine à cette démarche, il me paraît difficile qu'il se refuse à mes demandes. Tâchez donc, je ne saurais trop vous le recommander, que je reçoive, en même temps que la lettre, la nomination publique de M. l'archevêque de Reims à la pourpre romaine et celle de M. l'abbé Edgeworth à la coadjutorerie de Paris. Je suis persuadé que cela réussira, j'ai trop de confiance en vous pour en douter.

« Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — Louis. — A Mittau, ce 23 septembre 1800 [1]

1. Le pli contenait une copie de la « lettre du roi à notre très saint Père le pape. »

27 septembre 1800. Très-Saint-Père. Je profite avec empressement de l'occasion que m'offre le passage de Mgr Badossa pour mettre aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de ma dévotion au Saint-Siège et

de ma vénération pour sa personne sacrée, et la supplie de nouveau de prendre en considération les objets non moins importants pour l'Église de Dieu que pour la Monarchie Française, que j'ai chargé le cardinal Maury de mettre sous les yeux de votre béatitude. J'ose en même temps prendre la liberté de lui recommander la personne de Mgr Badossa, prélat bien digne par ses vertus et ses qualités d'attirer sur lui les regards paternels de Votre Sainteté. Je demande à Votre Sainteté sa bénédiction apostolique, et je suis, etc. »

Plus une note de recommandation en faveur d'un prêtre émigré :

« M. l'abbé de Cusacque, ci-devant aumônier ordinaire de MONSIEUR et résidant aujourd'hui à Burgau, en Souabe, sollicite humblement, comme prix de ses services, un mot de recommandation du roi au cardinal Maury, afin d'obtenir par le crédit de Son Éminence un asile dans quelque maison religieuse des États du pape.

« Le roi me charge, Monseigneur, de témoigner à Votre Éminence qu'il verrait avec satisfaction que M. l'abbé de Cusacque obtînt l'effet de sa demande et qu'il vous charge en conséquence de faire les démarches que vous jugerez nécessaires. — Le comte d'Avaray.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION I
Notice sur l'abbé Maury (1746—1791)... V

LIVRE PREMIER.

Nonciature et cardinalat. — Les affaires de France.

CHAPITRE PREMIER. — Maury quitte la France.

SOMMAIRE : Une lettre de Marmontel. — Comment Maury quitta la France. — Créé Cardinal *in petto*. — La haie de Coblenz. — Ce qu'en dit le *Moniteur*. — Lettres et Invites du cardinal Zelada au nom du pape. — Arrivée à Rome. — Vous vouliez jeter de la poudre aux yeux des Romains. — L'accueil de Pie VI. — Chez Mesdames de France. — Sage réserve de Maury. — Les notes discordantes. — L'abbé Mayet. — Maury est sacré archevêque de Nicée. — Détails du sacre ... ... P. 3

CHAPITRE SECOND. — Nonce extraordinaire.

SOMMAIRE. — Comment Pie VI accréditait le nonce Maury. — Accusation des biographes. — Récit de l'entrevue avec l'électeur de Mayence. — A Coblentz. — Chez l'électeur de Cologne. — Une charge à fond de train contre les Libertés Gallicanes. — Où en étaient les affaires religieuses en Allemagne à la mort de Léopold II. — L'archevêque de Nicée fait ses visites. — La question de savoir si l'on donnera du *Dilectissimi Filii* aux protestants. — Encore un coup d'épingle. — Un dîner maigre. — Lutte contre l'archevêque de Salzbourg. — L'élection de François II. — Vains efforts que tente Maury auprès de l'électeur de Mayence. — Sa première entrevue avec l'empereur. — Le sacre du dernier empereur roi des Romains. — Comment Maury imagina de notifier sa protestation aux intéressés. — Dispositions arrêtées pour la campagne de France. — Détails inédits. — L'électeur de Cologne déclare Maury pis qu'un Italien.—Honneurs rendus à Maury à Mayence. —Son chagrin intime au milieu de ces fêtes. — Réunion des Parlements

français à Manheim. — Le règne de l'intrigue succédera au règne de la démocratie. — Édification que Maury rencontre à la cour électorale de Dresde. — Ses dernières dépêches diplomatiques de Ratisbonne et d'Inspruck ... ... P. 27

CHAPITRE TROISIÈME. — Les Affaires de France.

SOMMAIRE.— Maury et le cardinal de Bernis. — Doit-on lancer l'excommunication ? — A quelle époque ? — Contre qui ? — Dans quelle forme ? — Affaires d'Autun, de Sens, etc. — Conclusion du mémoire et satisfaction du pape. — *Cerchiamo cio ch'è nostro!* — Le serment de liberté-égalité. — Sentiment de M. Emery. — Comment Maury l'a combattu. — Sentiments réciproques de M. Emery et de son ancien disciple. — Le mémoire du 23 juin 1793. — Les prévisions de Maury ... P. 95

CHAPITRE QUATRIÈME. — Maury Cardinal.

SOMMAIRE.— Les envieux.— Une boutade de Pasquin.— Le cardinal de Bernis demande officiellement le chapeau pour Maury. — Lettres de Monsieur et réponse du pape. — Lettres du comte d'Artois. — La joie des émigrés. — Le prince de Condé s'en fait l'interprète auprès du pape et du nouveau cardinal. — Satisfaction générale en Europe. — Recueil publié à cette occasion par ordre de Pie VI. — La lettre du roi de Prusse et réponse du pape... ... ... P. 139

CHAPITRE CINQUIÈME. — A Montéfiascone.

SOMMAIRE. — L'anneau et l'épouse. — Montefiascone, la ville, l'évêché, le diocèse. — Réforme des abus. — La première communion comme en France. — Les diocésains admirent la facile et persuasive éloquence de leur nouvel évêque. — La petite colonie des prêtres proscrits de France. — Récits de M. Picansel, curé d'Annonay. — Chanson en l'honneur du cardinal. — Compliment en vers. — Si Maury n'était pas désintéressé comme l'en ont accusé les pamphlétaires. — Quelques chiffres. — Une verte réplique. ... ... P. 156

LIVRE SECOND.

Le Conclave à Venise.

LE CONCLAVE. — Avant le Conclave.

SOMMAIRE. —Maury quitte les États de l'Église et se réfugie à Venise sur l'ordre du pape Pie VI. — Préoccupations au sujet du prochain conclave. — Il refuse de se rendre en Russie. — Première lettre de Louis